



RAPPORT ANNUEL

2013

# SOMMAIRE



<b>01</b>	Profil
<b>02</b>	Album 2013
<b>16</b>	Message du P-DG
<b>17</b>	Gouvernance
<b>18</b>	Instances de direction
<b>20</b>	Stratégie et perspectives
<b>22</b>	Développement durable
<b>34</b>	Bourse et actionnariat
<b>36</b>	<b>Concessions</b>
<b>38</b>	Les concessions de VINCI dans le monde
<b>40</b>	VINCI Autoroutes
<b>54</b>	VINCI Concessions
<b>70</b>	<b>Contracting</b>
<b>72</b>	VINCI Energies
<b>84</b>	Eurovia
<b>96</b>	VINCI Construction

<b>113</b>	<b>Informations générales et éléments financiers</b>
<b>114</b>	Rapport de gestion du Conseil d'administration
<b>195</b>	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
<b>201</b>	Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration
<b>203</b>	Comptes consolidés
<b>288</b>	Comptes sociaux
<b>305</b>	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
<b>308</b>	Responsables du document de référence
<b>310</b>	Table de concordance du document de référence

# REPÈRES

## 40,3 Mds€

CHIFFRE D'AFFAIRES<sup>(1)</sup>

## 28,7 Mds€

CAPITALISATION BOURSIÈRE  
AU 31 DÉCEMBRE 2013

## 1 962 M€

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

## 266 000

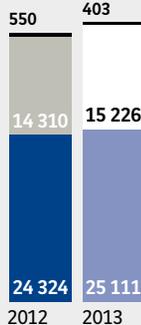
CHANTIERS<sup>(2)</sup>

## 190 704

SALARIÉS DANS LE MONDE<sup>(3)</sup>

Chiffre d'affaires  
(En M€)

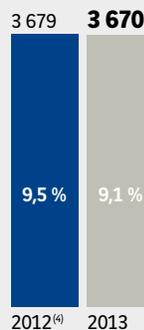
38 634<sup>(1)</sup> **40 338<sup>(1)</sup>**



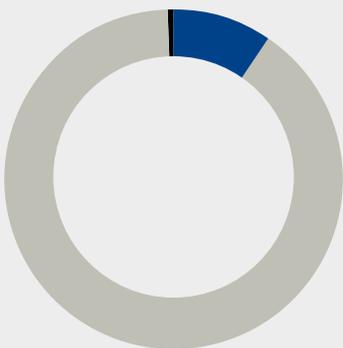
■ France  
■ International  
■ Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires

Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)



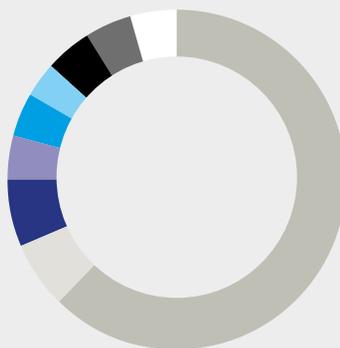
Effectifs au 31 décembre



Concessions 18 267 9,6 %  
Contracting 171 678 90,0 %  
Immobilier et holdings 759 0,4 %

Chiffre d'affaires par zone géographique<sup>(1)</sup>

(En M€ et en %)



France 25 111 62,3 %  
Allemagne 2 583 6,4 %  
Royaume-Uni 2 578 6,4 %  
Benelux 1 640 4,1 %  
Europe centrale et orientale 1 779 4,4 %  
Autres pays d'Europe 1 304 3,2 %  
Amériques 1 820 4,5 %  
Afrique 1 816 4,5 %  
Asie, Moyen-Orient et reste du monde 1 706 4,2 %

(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(2) Estimation.

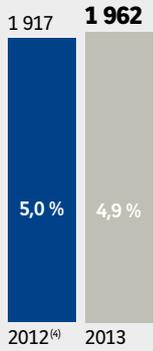
(3) Au 31 décembre 2013.

(4) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.

(5) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

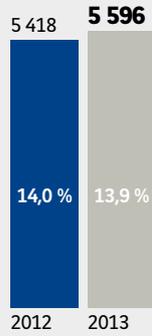
### Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)



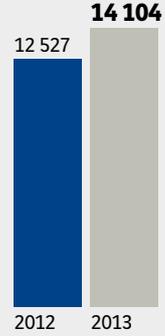
### Ebitda<sup>(5)</sup>

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)



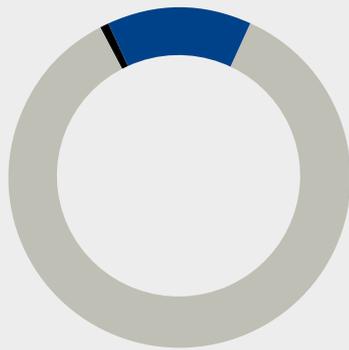
### Endettement financier net au 31 décembre

(En M€)



### Chiffre d'affaires par branche<sup>(1)</sup>

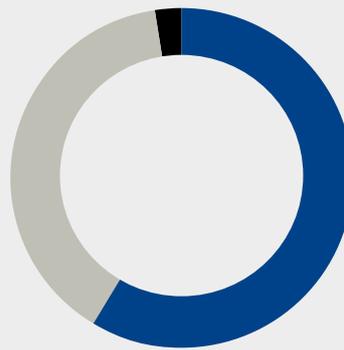
(En M€ et en %)



Concessions	5 616	13,9 %
Contracting	34 636	85,9 %
Immobilier et éliminations intra-groupe	85	0,2 %

### Résultat opérationnel sur activité par branche

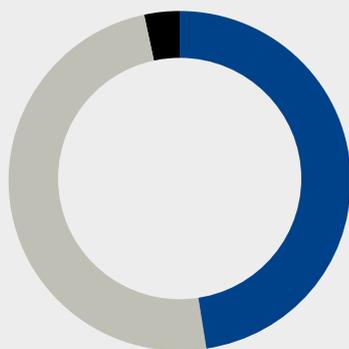
(En M€ et en %)



Concessions	2 155	58,7 %
Contracting	1 427	38,9 %
Immobilier et holdings	88	2,4 %

### Résultat net part du Groupe par branche

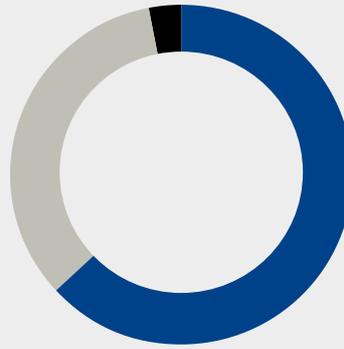
(En M€ et en %)



Concessions	934	47,6 %
Contracting	963	49,1 %
Immobilier et holdings	65	3,3 %

### Ebitda par branche<sup>(5)</sup>

(En M€ et en %)



Concessions	3 533	63,1 %
Contracting	1 898	33,9 %
Immobilier et holdings	166	3,0 %

# PROFIL



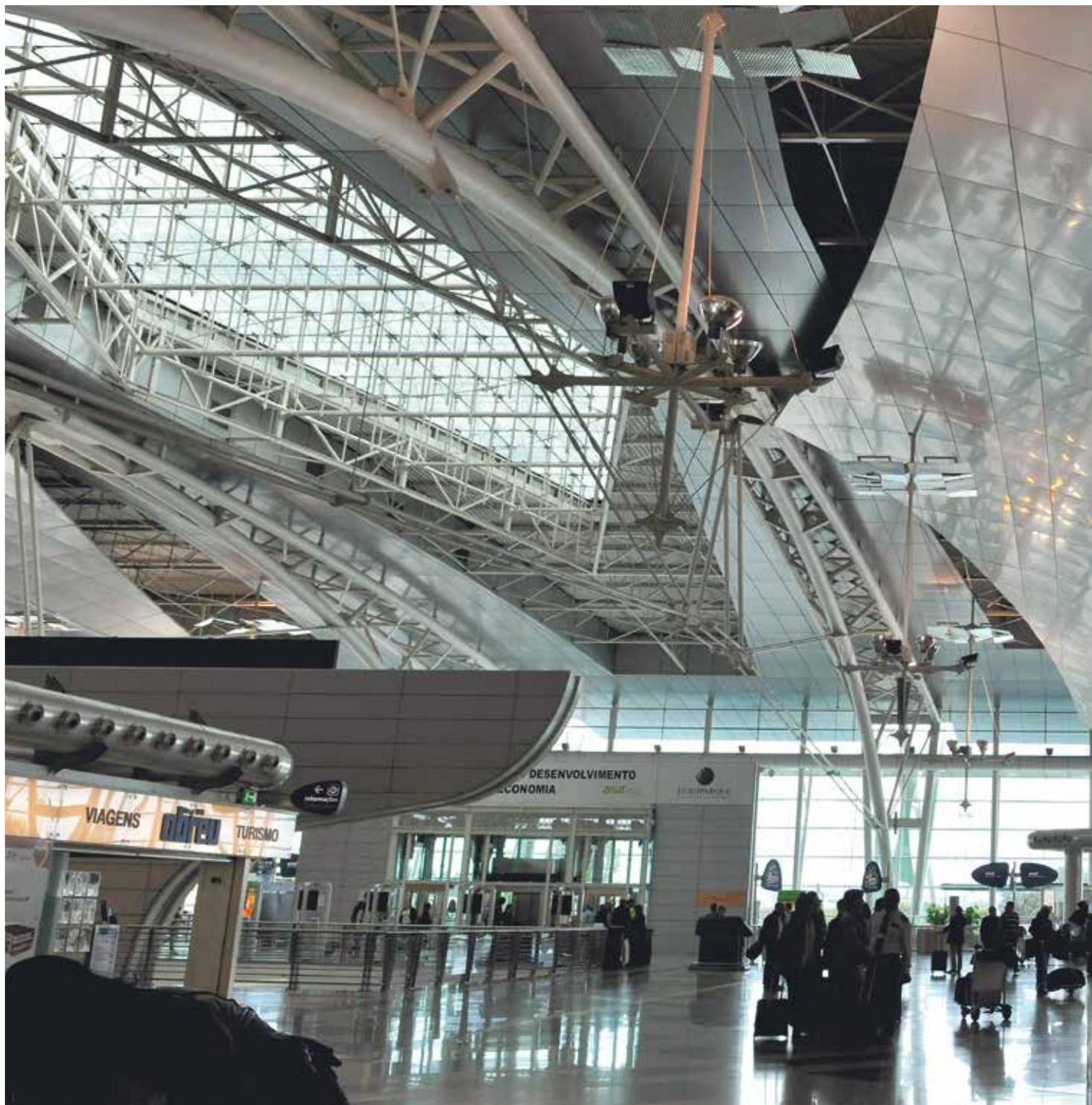
VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant près de 191 000 collaborateurs dans une centaine de pays.

Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et ne se limite pas à ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.

# ALBUM 2013

L'ANNÉE EN FAITS ET EN IMAGES

02 GROUPE



**ACCOMPAGNER  
LA CROISSANCE DU TRAFIC  
AÉRIEN VINCI AIRPORTS,  
CONCESSIONNAIRE  
DES AÉROPORTS DU PORTUGAL**

Finalisée en septembre 2013, l'acquisition d'ANA, société concessionnaire des dix aéroports du Portugal (dont Porto *ci-dessus*), a permis de multiplier par quatre l'activité du Groupe dans le secteur aéroportuaire. Avec 23 plates-formes gérées au Portugal, en France et au Cambodge, accueillant près de 43 millions de passagers et générant en année pleine un chiffre d'affaires de 650 millions d'euros, VINCI Airports, filiale

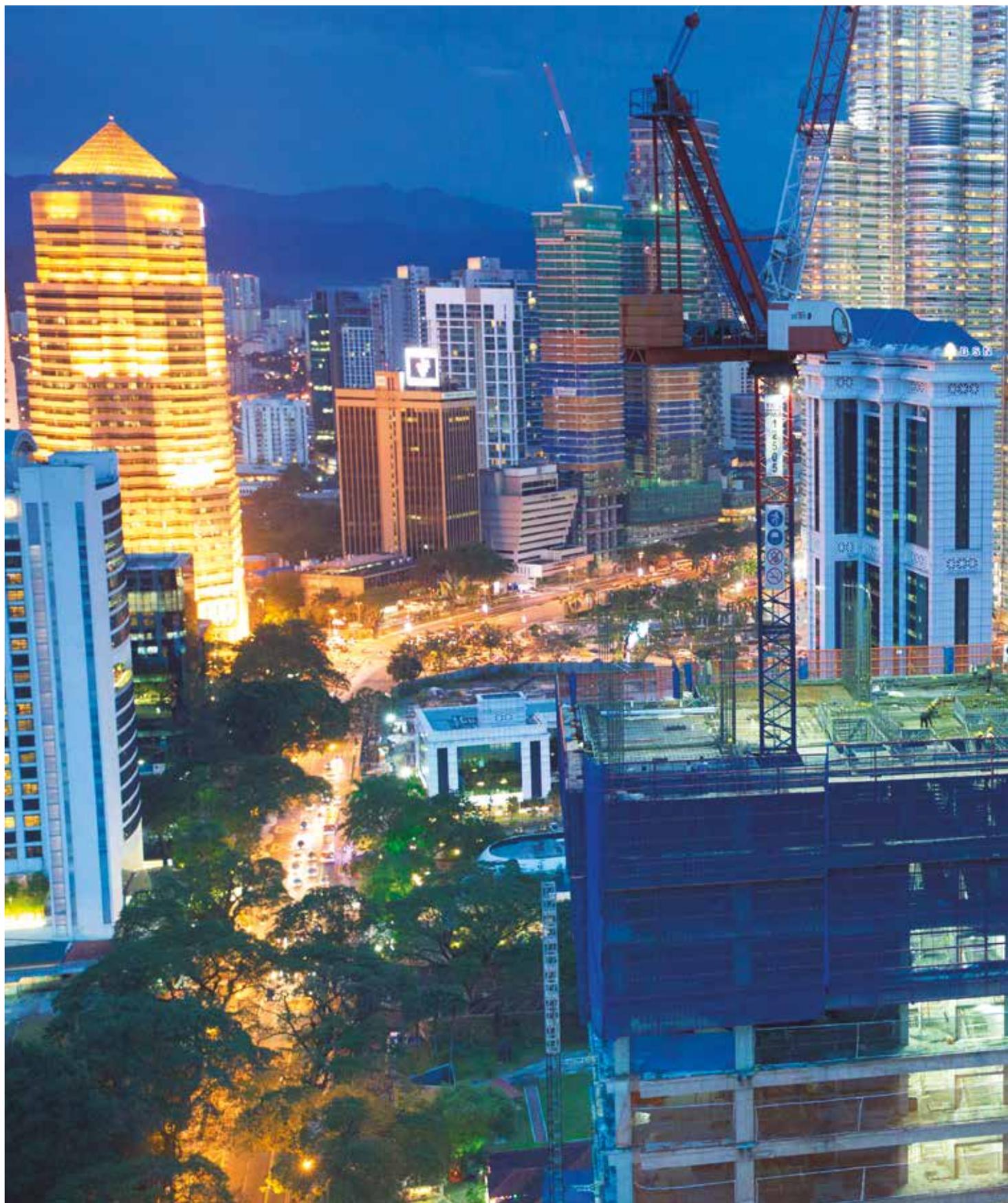


de VINCI Concessions, est désormais un opérateur international de premier plan sur le marché en croissance continue du trafic aérien. Sa valeur ajoutée tient à sa maîtrise d'un savoir-faire global, allant de la conception-construction d'un nouvel aéroport à la gestion quotidienne et au développement de plates-formes existantes, en réponse aux attentes de trois clientèles complémentaires : les pouvoirs publics détenteurs de

l'ouvrage, les compagnies aériennes et les passagers.

Les dix aéroports portugais ont accueilli au total 32 millions de passagers en 2013, dont 83 % sur des vols internationaux. L'aéroport de Lisbonne, hub de la compagnie nationale TAP, concentre à lui seul la moitié de ce trafic grâce à sa position stratégique sur des destinations à forte croissance : Brésil et Afrique lusophone. Fort de ce dynamisme,

l'aéroport a inauguré en juillet 2013 un nouvel espace commercial de 2 000 m<sup>2</sup>.



**PARTICIPER À  
L'AMÉNAGEMENT URBAIN  
COMPLEXES IMMOBILIERS  
EN MALAISIE**

Après avoir construit dans les années 2000 l'immense complexe résidentiel et commercial Berjaya Times Square à Kuala Lumpur, VINCI Construction Grands Projets réalise, dans la capitale malaisienne et pour le même client, le Berjaya Central Park. La première phase de ce projet porte sur la construction d'un podium de 9 étages, d'une tour de bureaux de 46 étages et d'une tour résidentielle de 48 étages pour le Ritz Carlton, soit une



superficie totale de 185 000 m<sup>2</sup> (ci-dessus). Tandis que se poursuivait ce chantier, VINCI Construction Grands Projets a remporté un nouveau contrat pour la réalisation d'un ensemble immobilier à Kota Kinabalu, dans le nord de l'île de Bornéo, pour un montant de 60 millions d'euros. Le projet inclut un parking sur 4 niveaux, un podium destiné à accueillir 3 niveaux de commerces et une tour de bureaux

de 10 étages, pour une superficie totale de 65 000 m<sup>2</sup>. VINCI Construction intervient aussi dans ce type de projet via ses filiales spécialisées dans les technologies du sol. BSG Construction Malaysia (Soletanche Freyssinet) s'est ainsi vu confier, en novembre 2013, la réalisation de la sous-structure (mur de soutènement, terrassement, radier, travaux spéciaux) d'un important complexe commercial dans le centre de Kuala Lumpur.

L'entreprise met en œuvre sur ce chantier une solution innovante à base de pieux préfabriqués.



**ORCHESTRER UN  
CHANTIER HORS NORMES  
LGV SEA TOURS-  
BORDEAUX**

Le chantier de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, entre Tours et Bordeaux, a considérablement progressé en 2013. Plus important projet de concession d'infrastructure en cours en Europe, il est réalisé pour le compte de Réseau ferré de France par la société LISEA, dont VINCI Concessions est le principal actionnaire. La construction est assurée par le groupement concepteur-constructeur COSEA,



piloté par VINCI Construction et composé également d'Eurovia et de VINCI Energies, associés à d'autres entreprises du secteur ferroviaire.

Déployé sur 302 km de ligne nouvelle et 38 km de lignes de raccordement pour la desserte des gares, le chantier a mobilisé 8 000 personnes en 2013, dont plus de 2 000 recrutées localement. Les travaux ont porté principalement sur l'infrastructure : en fin

d'année, les terrassements étaient avancés à plus de 80 %, 321 ouvrages d'art étaient achevés et 159 en construction. 2014 verra le démarrage des chantiers de superstructure – voies et caténaires –, suivis par les travaux d'alimentation électrique, de signalisation et de télécommunications, en vue de la mise en service de la ligne en 2017.

Le volet environnemental est à la mesure du projet. Mené en étroite collaboration

avec les acteurs des territoires et de la protection de la biodiversité, il consiste à mettre en œuvre sur plus de 3 000 ha les mesures de compensation concernant les 223 espèces protégées recensées. En complément, 1 350 ha seront boisés dans le cadre du projet ; 1 million de végétaux d'origine locale seront plantés dans l'emprise de la ligne et 2,7 millions en dehors.



ACCOMPAGNER LES  
ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
À L'INTERNATIONAL  
ACTEMIUM PARTENAIRE  
MONDIAL DE RENAULT



Actemium, la marque de VINCI Energies spécialisée dans les solutions et services pour l'industrie, est un partenaire de longue date du groupe Renault. Historiquement présent sur les sites du constructeur en France, Actemium a été retenu en 2012 pour l'accompagner dans le développement du programme « monde » de son nouveau modèle Logan. Actemium a conçu ainsi un projet transnational, mis en œuvre

pour les lignes d'assemblage de ce véhicule sur les sites de Renault à Tanger, au Maroc (*ci-dessus*), à Curitiba, au Brésil, et à Togliatti, en Russie.

Dans ce dernier pays, le groupe Renault-Nissan-AvtoVAZ recherchait un partenaire qui l'accompagne dans la durée dans ses divers projets. Actemium s'est donc implanté à proximité de l'usine AvtoVAZ, où il étudie depuis la mi-2013 les machines

et outillages des lignes d'assemblage « caisses » et « bases roulantes », qu'il installera courant 2014. En sortiront à partir du troisième trimestre deux nouveaux modèles Lada et le Dokker de Renault. À terme, l'usine produira cinq véhicules différents.



**AMÉLIORER LE BILAN  
ENVIRONNEMENTAL  
DE L'AUTOROUTE  
PROGRAMME INÉDIT  
DE CROISSANCE VERTE**

Lancés au premier trimestre 2010, les aménagements du Paquet vert autoroutier se sont achevés au printemps 2013. En trois ans, conformément à ses engagements, VINCI Autoroutes a financé, étudié, mis en œuvre et mené à terme ce programme d'investissements de 750 millions d'euros, en contrepartie du prolongement d'un an de ses contrats de concession. Pour la première fois en France, le schéma des



concessions a été utilisé pour financer spécifiquement des investissements environnementaux sur les réseaux autoroutiers. Décliné en cinq volets (protection de la ressource en eau ; protection des riverains de l'autoroute contre le bruit ; préservation de la biodiversité ; éco-rénovation des aires de repos et de services – *ci-dessus* ; réduction des émissions de CO<sub>2</sub>), ce dispositif a permis de rapprocher les sections

autoroutières les plus anciennes des normes environnementales appliquées aux sections les plus récentes. Ce programme inédit de croissance verte s'est concrétisé par 1 800 chantiers répartis sur l'ensemble des réseaux de VINCI Autoroutes et a généré 6 000 emplois directs et autant d'emplois indirects durant les trois années de travaux. Sur le même principe, VINCI Autoroutes

pourrait investir près de 2 milliards d'euros dans le cadre du Plan de relance autoroutier, qui était encore en discussion avec l'État fin 2013.



**CONCRÉTISER LES IDÉES  
LES PLUS AUDACIEUSES  
DES ARCHITECTES**  
**LA FONDATION LOUIS VUITTON,  
SCULPTURE DÉDIÉE À L'ART  
CONTEMPORAIN**

La rencontre entre Bernard Arnault et Frank Gehry, architecte et créateur du musée Guggenheim de Bilbao, en Espagne, a donné naissance au projet de la Fondation Louis Vuitton, dédiée à l'art contemporain et construite dans le bois de Boulogne à Paris. Pour donner réalité à cet édifice-sculpture, un processus de conception technique inédit a été mis en œuvre par VINCI Construction dans le cadre d'un marché d'entreprise



générale. Il s'est appuyé sur une maquette numérique modélisant la totalité des composants de l'ouvrage, permettant à tous les acteurs du projet de partager la même base documentaire puis de lancer la fabrication industrielle des constituants de la structure primaire, de la charpente, des verrières, des « icebergs » et de leur habillage. Chaque partie de l'ouvrage a fait l'objet d'un avis technique expérimental (Atex),

représentant autant de défis technologiques en termes de matériaux et de formes. La charpente primaire en acier, entièrement constituée d'éléments courbes pour épouser les contours de l'édifice, a nécessité à elle seule quatre ans d'études. Les 19 000 panneaux d'habillage des icebergs ont été réalisés en béton fibré à ultra-haute performance. Un mode de façonnage inédit du verre a permis de

courber au millimètre près et de façon différenciée chacun des 4 000 éléments des 12 verrières. Une méthode particulière, dite « Last Planner System », a également dû être mise au point et déployée afin de maîtriser l'exceptionnelle complexité de réalisation et de coordonner le travail des différents intervenants. La Fondation Louis Vuitton ouvrira ses portes au public en 2014.



**INNOVER POUR  
LA PRODUCTIVITÉ  
ET LA SÉCURITÉ  
LGV EST-EUROPÉENNE**

Grand prix du palmarès final du Prix de l'Innovation VINCI 2013, le wagon « pousseur » de longs rails soudés (LRS) a été développé par ETF, la division ferroviaire d'Eurovia, pour la construction de la ligne à grande vitesse Est européenne (phase 2), entre Metz et Strasbourg. Habituellement, sur ce type de chantier, une voie provisoire est d'abord installée, qui permet la circulation des trains transportant les éléments qui constitueront la voie définitive :



traverses en béton et LRS, dont la longueur peut atteindre jusqu'à 434 m. Pour ce projet, ETF a développé une méthode et un outil de pose spécifique. Ce wagon, associé à une nouvelle remorque de pose de traverses en béton, extrait les rails de la rame de stockage et les met en place par poussage sur des rouleaux ancrés sur les traverses. La voie neuve est ainsi directement installée par tronçons de 400 m, ce qui génère des gains en termes

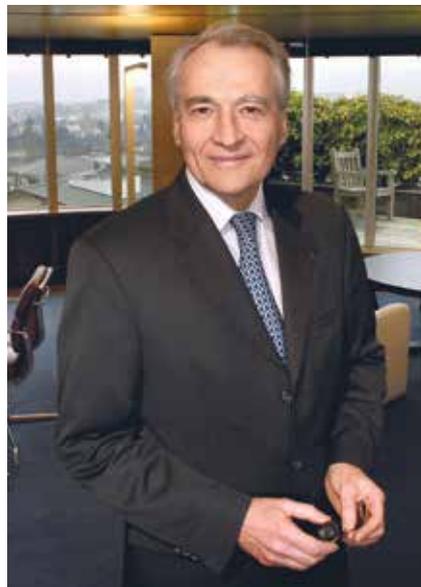
de productivité mais aussi de sécurité : suppression des élingages de rails en voie et des risques de rupture ; mécanisation de l'accrochage des LRS au niveau de la rame, manœuvres radiocommandées, etc. Dans tous ses domaines d'activité, Eurovia tire une part d'avantages concurrentiels de sa politique d'innovation. Avec son centre de recherche mondial et son réseau technique de 25 laboratoires, qui rassemblent au total

650 ingénieurs et techniciens et 35 chercheurs, Eurovia développe, outre des systèmes ferroviaires de nouvelle génération, des produits et procédés qui réduisent les quantités de matériaux mises en œuvre et les consommations d'énergie lors des travaux d'infrastructures. Ces solutions permettent d'optimiser à la fois l'utilisation des ressources issues des gisements naturels et celle des matériaux issus du recyclage.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

« NOUS AVONS FAIT MOUVEMENT SUR NOS GRANDS AXES STRATÉGIQUES EN ACCÉLÉRANT NOTRE DÉVELOPPEMENT DANS LES CONCESSIONS AÉROPORTUAIRES ET À L'INTERNATIONAL. »

XAVIER HUILLARD



VINCI a délivré des performances robustes en 2013. S'appuyant sur une grande diversité de métiers, de savoir-faire et de marchés, le Groupe a confirmé sa solidité avec une progression de 4,4 % de notre chiffre d'affaires, une stabilisation de notre résultat opérationnel courant et de notre résultat par action, et une forte génération de cash flow, malgré un environnement économique toujours difficile en Europe.

Nous avons par ailleurs fait mouvement en 2013 sur nos grands axes stratégiques.

Dans les concessions, notre volonté d'accélérer notre développement dans la gestion d'infrastructures aéroportuaires s'est concrétisée par l'acquisition d'ANA, société concessionnaire des dix aéroports du Portugal, qui nous a permis de multiplier par quatre le chiffre d'affaires de VINCI Airports. Notre montée au capital d'Aéroports de Paris s'inscrit dans la même stratégie, avec la perspective de développer de nouvelles coopérations à l'international. Nous accélérons ainsi le déploiement de nos activités sur un marché du transport aérien en croissance partout dans le monde.

Les pôles du contracting ont, de leur côté, poursuivi leur développement à l'international, en renforçant leur présence hors d'Europe à travers leurs implantations locales et dans les grands projets comme l'illustrent les nouveaux contrats remportés sur le continent américain, en Russie, en Afrique, au Proche-Orient et en Asie.

Simultanément, VINCI a montré sa bonne résilience sur ses marchés domestiques.

En France, sur nos autoroutes, la tendance à l'amélioration du trafic s'est confirmée fin 2013, tant pour les véhicules légers que pour les poids lourds. Les synergies développées entre les réseaux de VINCI Autoroutes, conjuguées à une bonne maîtrise des charges d'exploitation, ont permis d'améliorer nos performances opérationnelles. En décembre, VINCI Autoroutes a conclu un accord avec Colas pour acquérir sa participation dans Cofiroute, prenant ainsi le contrôle à 100 %, en janvier 2014, d'une société que le Groupe avait contribué à créer il y a près de 45 ans. Enfin, le dialogue proactif engagé avec l'État concédant pourrait déboucher en 2014 sur le lancement d'un programme d'investissement de près de

2 milliards d'euros pour la rénovation et l'élargissement de nos réseaux, en contrepartie de l'allongement de nos contrats, dans le cadre d'un plan de relance au service de l'emploi.

La restructuration financière de nos deux concessions autoroutières en Grèce, après plusieurs années de travail intense avec tous les partenaires, et particulièrement avec le gouvernement grec a été finalisée en décembre 2013. Ce très beau succès a permis de reprendre les travaux dès le début de 2014.

Dans le contracting, nos entreprises ont globalement bien résisté en Europe, dans un environnement économique pourtant peu favorable, grâce à la qualité de leur ancrage et à la réactivité de leur management. En Belgique, un accord a été trouvé avec AvH pour rapprocher CFE de sa filiale DEME, acteur mondial du dragage. Cette opération a conduit VINCI à céder à AvH le contrôle de CFE. En France, il faut souligner la montée en puissance du chantier emblématique de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le plus important de notre histoire, qui associe les expertises de l'ensemble de nos pôles. Notre capacité à mobiliser les talents de nos équipes de bâtisseurs s'est illustrée également sur des projets tels que l'Allianz Riviera à Nice, la Fondation Louis Vuitton à Paris ou le MuCEM à Marseille.

La bonne trajectoire de nos concessions et le haut niveau de notre carnet de commandes dans le contracting nous permettent d'aborder 2014 avec confiance. Au-delà du court terme, nos métiers sont totalement en phase avec les enjeux de développement urbain, de mobilité et de transition énergétique qui sous-tendent nos marchés. Nous y répondrons par l'approfondissement de notre modèle : en accélérant notre internationalisation et en renforçant notre capacité à développer les solutions globales que nos clients attendent. Notre ambition est de contribuer ainsi à bâtir les infrastructures et les équipements dont le monde aura besoin demain.

Enfin, je voudrais souligner l'immense bonheur qu'a été la libération, en octobre 2013, de nos collègues Thierry Dol, Marc Féret et Pierre Legrand, et de Daniel Larribe, d'Areva, retenus en otages pendant trois ans au Sahel. Au-delà de l'émotion extraordinaire que nous avons ressentie, cette épreuve aura renforcé les liens de solidarité qui unissent les collaborateurs de VINCI.

# GOUVERNANCE



## Conseil d'administration

### Xavier Huillard <sup>(1)</sup>

président-directeur général de VINCI

### Yves-Thibault de Silguy <sup>(1)</sup>

vice-président administrateur référent  
du Conseil d'administration de VINCI

### Yannick Assouad

directeur général de la branche Aircraft Systems  
de Zodiac Aerospace

### Élisabeth Boyer

administrateur représentant les salariés actionnaires,  
superviseur poste central d'exploitation de Cofiroute,  
présidente du conseil de surveillance des FCPE  
Castor et Castor Relais

### Robert Castaigne

ancien directeur financier et ancien membre  
du comité exécutif de Total

### Dominique Ferrero <sup>(2)</sup>

conseiller du président de Natixis

### Graziella Gavezotti

directeur général Europe du Sud d'Edenred

### Jean-Pierre Lamoure

président du conseil de surveillance  
d'Atlantic SFDT

### Jean-Bernard Lévy

président-directeur général de Thales

### Michael Pragnell

président du conseil d'administration  
de Cancer Research UK

### Henri Saint Olive <sup>(1)</sup>

président du conseil d'administration  
de Banque Saint Olive

### Pascale Sourisse

directeur général du développement  
international de Thales

### Qatari Diar Real Estate Investment Company <sup>(1)</sup>

société de droit qatari, dont le représentant  
permanent est M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari

Personne dont la nomination en  
qualité d'administrateur est proposée  
à l'assemblée générale du 15 avril 2014

### Marie-Christine Lombard

présidente du directoire de Geodis SA

Personnes appelées à rejoindre  
le Conseil en qualité d'administrateurs  
représentant les salariés en cas  
d'adoption de la modification de  
l'article 11 des statuts par l'assemblée  
générale du 15 avril 2014

### Uwe Chlebos

isolateur, G+H Isolierung GmbH

### Miloud Hakimi

agent technique, Degreane



## Comité d'Audit

Il aide le Conseil à veiller à l'exactitude  
et à la sincérité des comptes sociaux et  
consolidés de VINCI ainsi qu'à la qualité  
de l'information délivrée et à l'efficacité  
des systèmes de contrôle interne et  
de gestion des risques.

### Composition :

Henri Saint Olive (président)  
Robert Castaigne  
Michael Pragnell  
Pascale Sourisse



## Comité des Nominations et de la Gouvernance

Il examine toute candidature aux fonctions  
d'administrateur, formule des recommanda-  
tions sur la nomination ou la succession  
des dirigeants mandataires sociaux et  
veille au respect des règles de gouvernance.

### Composition :

Yves-Thibault de Silguy (président)  
Dominique Ferrero  
Graziella Gavezotti



## Comité de la Stratégie et des Investissements

Il aide le Conseil dans son examen  
des orientations stratégiques du Groupe  
et il examine les projets de contrats  
d'investissements et de désinvestissements  
susceptibles d'avoir une incidence  
significative sur le périmètre, l'activité,  
les résultats ou l'appréciation boursière  
de la Société.

### Composition <sup>(3)</sup> :

Yves-Thibault de Silguy (président)  
Élisabeth Boyer  
Jean-Pierre Lamoure  
Le représentant permanent de Qatari Diar Real  
Estate Investment Company



## Comité des Rémunérations

Il propose au Conseil les conditions  
de rémunération des mandataires sociaux.

### Composition :

Jean-Bernard Lévy (président)  
Yannick Assouad  
Robert Castaigne

<sup>(1)</sup> Renouvellement des mandats  
d'administrateurs pour une période  
de quatre ans proposé à l'assemblée  
générale du 15 avril 2014.

<sup>(2)</sup> Le mandat de M. Dominique Ferrero  
prend fin à l'issue de l'assemblée  
générale du 15 avril 2014.

<sup>(3)</sup> Membres permanents. Le comité  
de la Stratégie et des Investissements  
est également ouvert à tout membre  
du Conseil qui souhaite y participer.

# INSTANCES DE DIRECTION



01



02



03



06



07



08



11



12

## Comité Exécutif 2014

Le comité Exécutif assure la direction générale de la Société. Il s'est réuni 24 fois en 2013.

**01 Xavier Huillard**  
président-directeur général de VINCI

**02 Christian Labeyrie**  
directeur général adjoint  
et directeur financier de VINCI

**03 Richard Francioli**  
directeur général adjoint de VINCI,  
en charge du contracting

**04 Jean Rossi**  
président de VINCI Construction

**05 Pierre Anjolras<sup>(\*)</sup>**  
président-directeur général d'Eurovia

**06 Louis-Roch Burgard**  
président de VINCI Concessions

**07 Pierre Coppey**  
président de VINCI Autoroutes

**08 Bruno Dupety**  
directeur général délégué de VINCI Construction

**09 Yves Meignié**  
président-directeur général de VINCI Energies

**10 Jean-Luc Pommier**  
directeur du développement de VINCI

**11 Franck Mougine**  
directeur des ressources humaines  
et du développement durable de VINCI

**12 Pierre Duprat**  
directeur de la communication de VINCI

**13 Patrick Richard**  
directeur juridique de VINCI,  
secrétaire du Conseil d'administration

(\*) À compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.



04



05



09



10



13

## Comité d'Orientation et de Coordination 2014

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2013.

### Hervé Adam

directeur général de VINCI Energies France

### Gérard Bienfait

président de VINCI Construction France

### Alain Bonnot

président de VINCI Construction Grands Projets

### Dominique Bouvier

président-directeur général d'Entrepose Contracting

### Philippe Chavent

président de Sogea-Satom

### Serge Clément

président-directeur général de VINCI Park

### Arnaud Grison

directeur général de VINCI Facilities

### Jean-Pierre Lamoure

président d'honneur de Soletanche Freyssinet

### Olivier de la Roussière

président de VINCI Immobilier

### Bernard Latour

directeur général de VINCI Energies International

### Patrick Lebrun

directeur général adjoint de VINCI Energies

### Sébastien Morant

directeur général adjoint exploitation ASF

### Xavier Neuschwander

directeur général délégué d'Eurovia

### Nicolas Notebaert

président de VINCI Airports

### Christophe Pélissier du Rausas

directeur général adjoint de VINCI Concessions, en charge de la maîtrise d'ouvrage

### Loïc Rocard

directeur général de Cofiroute

### Fadi Selwan

directeur général adjoint de VINCI Concessions, en charge du développement

### John Stanion

chairman & chief executive, VINCI plc

### Jérôme Stubler

directeur général de Soletanche Freyssinet

### Guy Vacher

directeur général délégué d'Eurovia

# STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

## Un modèle de développement qui constitue l'ADN du Groupe

La stratégie de VINCI repose sur la triple complémentarité entre ses activités de concessions et de contracting (énergies, travaux routiers, construction) :

– complémentarité des cycles d'exploitation : longs dans les concessions, de court et moyen termes dans le contracting ;

– complémentarité financière : intensité capitalistique forte et revenus récurrents dans les concessions ; activités de projets à faible engagement de capitaux et trésorerie d'exploitation structurellement positive dans le contracting ;

– complémentarité des expertises : montage et structuration financière des projets, maîtrise d'ouvrage et exploitation dans les concessions ; capacité à concevoir et réaliser des ouvrages clés en main dans le contracting.

Ce modèle est le moteur historique du développement de VINCI. Il est générateur de forte croissance dans un contexte économique porteur et de résilience lorsque la conjoncture est moins favorable.

VINCI se caractérise aussi par une culture managériale conjuguant décentralisation, autonomie des filiales opérationnelles, responsabilité de l'encadrement et fonctionnement en réseau au sein du Groupe. Ces principes fondamentaux favorisent à la fois la performance individuelle et l'efficacité collective. Ils confèrent aux entreprises du Groupe une réactivité exceptionnelle sur leurs marchés en toutes circonstances.

## Priorité constante : conforter la résilience de ce modèle

Dans l'environnement économique difficile d'aujourd'hui, la priorité du Groupe est de consolider les bases de son modèle stratégique. Son déploiement sur un grand nombre de métiers et savoir-faire et sur un nombre croissant de marchés et de territoires conforte sa robustesse en diversifiant son exposition. La visibilité offerte par les carnets de commandes des activités de contracting leur permet d'engager en temps opportun les mesures d'adaptation aux évolutions attendues de la conjoncture. Parallèlement, l'application rigoureuse des principes de gestion inscrits dans les réflexes managériaux du Groupe – au premier rang desquels la sélectivité dans les prises d'affaires, la maîtrise des frais de structures et la recherche permanente de gains de productivité – est de nature à préserver la compétitivité des entreprises du Groupe.



01

## Une trajectoire de développement équilibré dans les concessions et le contracting

S'appuyant sur ces fondamentaux, le projet stratégique de VINCI consiste à développer de manière équilibrée ses deux branches d'activité. Les grandes opérations de croissance externe menées au cours de la période récente illustrent cette stratégie. Après avoir accédé à une nouvelle dimension dans les concessions avec l'acquisition d'ASF en 2006 puis la constitution de VINCI Autoroutes dans les années qui ont suivi, le Groupe a mis l'accent sur le développement du contracting avec plusieurs opérations structurantes dans la construction (Soletanche Bachy, Entrepouse Contracting, Taylor Woodrow), les travaux routiers et ferroviaires (ETF, Tarmac, Carmacks) et les métiers de l'énergie (Etavis, Cegelec, GA Groupe), pour ne citer que les principales. 2013 a été à nouveau une année de développement dans les concessions avec la reprise d'ANA, concessionnaire des dix aéroports du Portugal (voir p. 58), puis l'acquisition complémentaire de 4,7 % d'ADP, qui marquent une nouvelle étape de l'expansion de VINCI dans la gestion de plates-formes aéroportuaires, ainsi qu'avec l'achat, tout début 2014, de 17 % de Cofiroute, désormais contrôlée à 100 %.

Les deux branches d'activité poursuivront au cours des prochains exercices leur dynamique de développement. Dans le contracting, les opérations de croissance externe concerneront en priorité les métiers liés à l'énergie ainsi que les activités à fort contenu technique et à vocation mondiale que sont les infrastructures pétrolières et gazières et les métiers de spécialités du génie civil (technologies du sol, structures, nucléaire). Dans le même temps, dans tous les pôles du contracting, VINCI poursuivra la densification de ses réseaux locaux sur les marchés les plus porteurs, tout en renforçant ses ressources en management et ses capacités à concevoir et réaliser des grands projets.

Dans les concessions, la priorité sera la consolidation de VINCI Airports dans sa nouvelle dimension et la poursuite de son

développement international sur un marché stimulé par la croissance continue du trafic aérien. Le Groupe se développera également dans ses autres domaines d'activité – infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires, stades et grands équipements publics. Il pourra s'intéresser aussi, selon les opportunités, à d'autres types d'infrastructures dès l'instant où les projets concernés lui permettront de valoriser son modèle intégré – à l'exemple des contrats remportés en 2013 dans le domaine des infrastructures fluviales, des transports en commun en site propre et de la maintenance de réseaux routiers et de voiries urbaines. Cette stratégie pourra conduire à ouvrir le capital de certains actifs concessifs, ce qui permettra à la fois de développer de nouveaux projets de concessions tout en maîtrisant l'endettement du Groupe, et de poursuivre les investissements dans les concessions existantes. Ainsi, l'ouverture du capital de VINCI Park à de nouveaux partenaires lui permettra de poursuivre son développement international et d'investir dans l'extension de sa politique de services tout en cristallisant la valeur de cet actif. Dans la même logique, en France, VINCI est prêt à investir près de 2 milliards d'euros dans le Plan de relance autoroutier, en contrepartie de l'allongement de la durée de ses contrats de concession.

## International : accélérer le développement hors de l'Union européenne

VINCI s'est développé historiquement en Europe, sur des marchés où il intervient aujourd'hui en position de leader ou d'acteur de premier plan. Hors de l'Union européenne, ses parts de marché sont plus réduites, et ses perspectives de développement d'autant plus significatives que la plupart des régions du monde connaissent une croissance supérieure à celle de l'Europe. Dans ce contexte, la stratégie de VINCI est d'accélérer son développement au grand international tout en consolidant ses bases sur ses marchés domestiques européens. Le développement s'opérera à la fois par croissance organique, en s'appuyant sur les réseaux de filiales



02

**01** La volonté d'accélérer le développement de VINCI dans la gestion d'infrastructures aéroportuaires s'est concrétisée par l'acquisition d'ANA.

**02** VINCI considère l'écoute et le dialogue avec les parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers.

locales déjà implantées dans une certaine de pays ; par l'extension des activités de grands projets, dans la continuité des nouveaux contrats significatifs remportés dans la période récente ; et par croissance externe, en ciblant les métiers et marchés identifiés comme prioritaires, notamment en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Océanie.

## Façons de faire : intensifier le fonctionnement collaboratif et la culture partenariale

L'intensification des synergies au sein des pôles de métiers et entre pôles constitue aussi un levier de création de valeur significatif. Déjà à l'œuvre sur la plupart des grands projets d'infrastructures et de bâtiment en France, ces synergies seront déployées plus largement en termes de couverture géographique comme de dimension des projets. Elles permettront d'accroître la valeur ajoutée du Groupe sur des marchés caractérisés par la globalisation et la complexification croissantes des projets. Le nouveau réseau social et collaboratif du Groupe, qui connectera à partir de 2014 l'ensemble de ses entreprises et de ses collaborateurs, contribuera à cette dynamique. La mise en réseau des compétences et des expertises favorisera aussi la dynamique d'innovation de VINCI, qu'il s'agisse de l'innovation participative, fortement encouragée au sein du Groupe, ou des travaux de recherche et des nouveaux outils développés en partenariat avec le monde de

l'éducation et de la recherche, à l'exemple de la chaire « Éco-conception » ParisTech-VINCI.

Simultanément, VINCI approfondira sa démarche de partenariat avec ses clients et de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets. Il s'appuiera pour ce faire sur sa capacité à développer des solutions englobant toutes les dimensions d'un projet, au-delà des seules expertises techniques requises. Les engagements du Groupe en matière d'éthique, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale et sociétale, formalisés dans son Manifeste, attestent cette vision globale de la performance au service de la réussite des projets.

## Des marchés qui demeureront porteurs à long terme

Le profil de métiers et le modèle stratégique de VINCI sont totalement en phase avec les tendances profondes de ses marchés. Le développement urbain, la montée en puissance des questions de mobilité, les besoins croissants en énergie et les exigences toujours plus grandes en matière de performance énergétique généreront de très importants programmes d'investissements, tant en construction neuve qu'en rénovation, dans les pays émergents comme dans ceux aux économies matures. Le recours aux partenariats public-privé, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, permettra également à VINCI de faire la différence.

## Dates clés

**1891**

Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

**1899**

Création de la société Girolou (centrales et réseaux électriques, concessions).

**1908**

Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

**1946**

La SGE, très présente dans l'électricité jusqu'à la nationalisation de ce secteur après la Seconde Guerre mondiale, se redéploie dans le bâtiment et les travaux publics.

**1966**

La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

**1970**

La SGE participe à la création de Cofiroute.

**1984**

La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

**1988**

Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux.

**Années 1990**

Plusieurs opérations de croissance externe au Royaume-Uni, en Allemagne et en Europe centrale donnent à la SGE une dimension européenne.

**1996**

La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

**2000**

Vivendi (ex-Compagnie Générale des Eaux) achève son désengagement du capital de la SGE. OPE amicale de la SGE sur Groupe GTM : la fusion SGE-Groupe GTM donne naissance à VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

**2002**

VINCI entre au CAC 40.

**2006**

VINCI acquiert auprès de l'État le contrôle d'ASF, premier concessionnaire autoroutier français.

**2010**

VINCI acquiert Cegelec et Faceo.

**2011**

VINCI remporte le contrat de concession de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, le plus important de son histoire.

**2013**

VINCI accélère son développement dans les concessions aéroportuaires en reprenant les dix aéroports du Portugal.

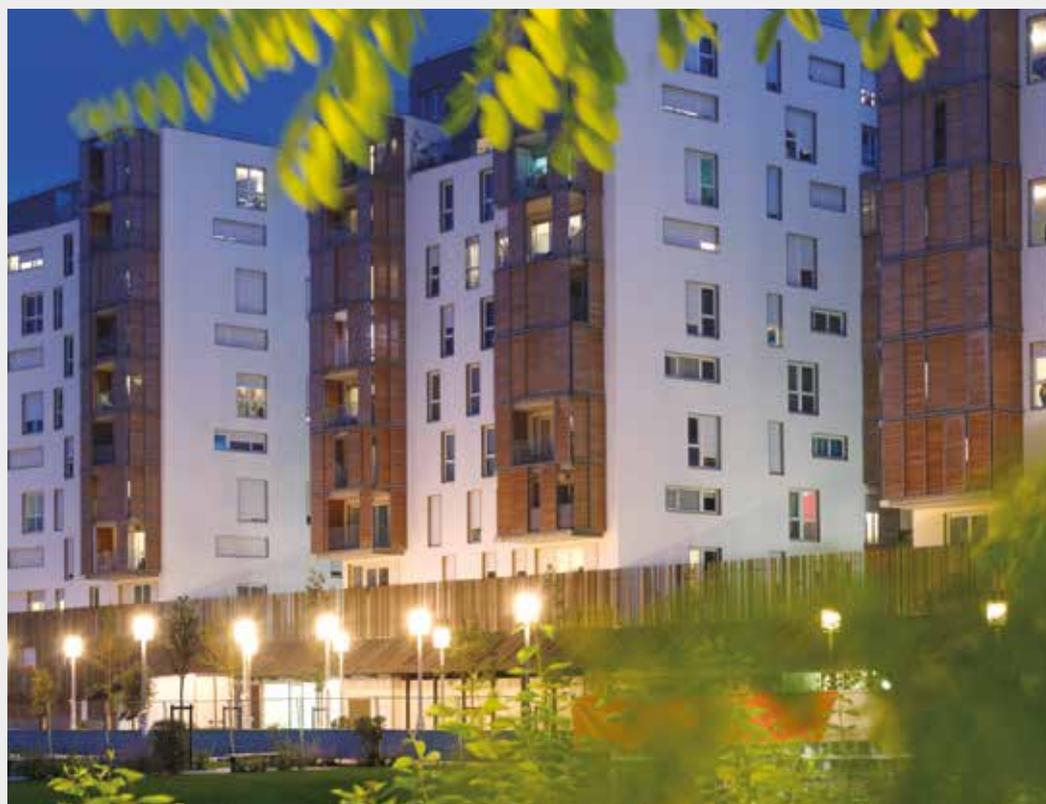
# DÉVELOPPEMENT DURABLE (\*)

## CRÉER DE LA VALEUR PAR L'IMPLICATION DE TOUS ET OPTIMISER NOTRE PERFORMANCE PAR LA RESPONSABILISATION DE CHACUN



### Nos enjeux

Urbanisation croissante, explosion démographique... Comment imaginer la ville de demain ? Comment adapter le bâti, le quartier, la ville et les infrastructures de mobilité ? Dérèglements climatiques, raréfaction des ressources naturelles et de la biodiversité, coût croissant des énergies... Comment répondre à la demande exponentielle d'énergie de la part des pays émergents et aider les pays développés à s'engager efficacement dans la transition énergétique ? Crise économique, ressources financières limitées... Comment trouver des formes de partenariat équilibrées entre acteurs publics et privés ? Comment mettre en œuvre des solutions de croissance verte à un coût acceptable pour l'ensemble des parties prenantes ? Comment faire vivre la solidarité des salariés et des entreprises de VINCI avec les populations des territoires dans lesquels ils interviennent ? Comment lutter contre les discriminations et garantir l'égalité des chances ? Comment mieux partager les fruits de la croissance entre collaborateurs ? Comment assurer la sécurité de tous – salariés, intérimaires, sous-traitants et utilisateurs de nos ouvrages ? VINCI mène une réflexion permanente sur tous ces enjeux



et y répond notamment à travers les engagements de son Manifeste, publié en 2006 et réaffirmé en 2012.

### Nos principes

Parce que nos réalisations sont d'utilité publique et qu'elles transforment souvent fortement les villes et les territoires, nous poursuivons une politique de développement

durable exigeante et pragmatique. Cette politique se conforme à deux principes complémentaires. Le premier est de diminuer l'impact environnemental de nos projets et d'optimiser dans la durée les retombées socio-économiques de nos activités sur les populations et les territoires. Le second est d'imaginer, en liaison avec les parties prenantes de nos activités, les solutions d'utilité publique les plus efficaces dans une économie de rareté.

### Notre objectif est la performance globale

La performance de nos entreprises ne se limite pas à leurs résultats économiques et financiers : notre objectif est la création de valeur globale. Notre métier d'aménageur de la Cité et des territoires nous oblige à nous interroger en permanence sur la finalité et l'utilité sociale de nos réalisations, en répondant au mieux aux attentes actuelles et futures des utilisateurs et



de la collectivité. Les enjeux du changement climatique nous incitent à développer la valeur environnementale de nos projets. Notre performance s'apprécie aussi en termes d'intégration des projets et des chantiers dans leur tissu local, et de contribution au développement socio-économique des territoires.

### **Nous croyons aux valeurs humanistes**

Pour VINCI, la réussite économique durable est indissociable d'un projet humain ambitieux. La confiance, le respect, la solidarité, la primauté donnée aux hommes sur les systèmes, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et du travail collectif, principe fondateur du chantier, sont au cœur de notre identité d'entrepreneur. Partout où nous agissons, ces valeurs guident nos actes et nos comportements, inspirent notre management et nos organisations.

### **Notre modèle managérial est le garant de notre cohésion**

Par-delà la diversité de ses métiers, de ses territoires d'intervention et de ses collaborateurs, VINCI se différencie par un mode de management qui est le moteur de son développement et le garant de sa cohésion. Ce modèle repose sur la décentralisation des organisations, l'autonomie des unités opérationnelles et la responsabilisation des managers. La confiance dont ces derniers bénéficient est indissociable du respect de principes intangibles de loyauté et de transparence. Donnant la primauté à l'intelligence humaine plutôt qu'aux logiques de système, ce modèle favorise la performance de chaque collaborateur et l'adaptation de chaque entreprise à l'évolution de ses marchés. La mise en réseau des équipes et des compétences favorise les

échanges entre métiers et le fonctionnement en mode projet.

### **Nous sommes un groupe multilocal et multiculturel**

VINCI est présent dans une centaine de pays au travers de plus de 2 100 entreprises. Notre développement international s'est accéléré au cours de la période récente et s'accroîtra encore au cours des prochaines années. Cette dynamique repose sur un ancrage fort et durable dans les pays où nous sommes présents, favorisé par le recrutement et la formation de managers locaux, dans le respect de la culture de chaque pays. Partenaires du développement local, nos entreprises et nos activités contribuent directement et indirectement à la création de richesse et d'emploi.

### **Notre modèle est inscrit dans le long terme**

VINCI s'enracine dans l'histoire d'entreprises centenaires et dans une culture de bâtisseurs indissociable de son identité. Nos métiers sont eux-mêmes inscrits dans le long terme. Nous concevons, finançons, réalisons et gérons des ouvrages faits pour durer. Nos contrats de concession nous engagent pour plusieurs décennies au service des territoires et des populations. Chaque année, nous investissons des sommes très

importantes pour créer ou moderniser des équipements et des infrastructures qui contribuent au développement durable des cités et des territoires. C'est le sens que nous donnons à notre positionnement de groupe privé d'utilité publique.

### **Nous avons le sens du partenariat**

Nos activités ont toujours impliqué de nombreux acteurs : dans notre univers professionnel, dans celui de nos clients et, au-delà, dans la société civile ; le sens du partenariat est inscrit dans notre ADN. Cet état d'esprit est en phase avec l'évolution de nos marchés et de nos clients, qui attendent de nous des réponses globales. Cette évolution nous incite à renforcer notre dimension d'intégrateur de solutions, à développer les synergies opérationnelles entre nos entreprises et avec nos partenaires, afin de maintenir notre leadership en développant la valeur ajoutée et les retombées socio-économiques de nos projets.

(\*) Ces pages constituent la première section du rapport de développement durable de VINCI. La seconde section (voir pp. 156-184) présente de manière exhaustive les données sociales, sociétales et environnementales du Groupe, conformément à la législation en vigueur. L'ensemble de ces éléments ainsi qu'une sélection de bonnes pratiques peuvent également être consultés sur le site [vinci.com](http://vinci.com).

## Notre organisation

### Un cadre commun et une démarche d'auto-évaluation des entreprises

Une politique de développement durable n'est efficace que si elle s'exerce dans un cadre et avec des outils qui permettent à l'ensemble des entreprises de se l'approprier. Ce cadre est notamment constitué par les huit engagements du Manifeste de VINCI (voir pp. 25-32). La convention 2013 des cadres dirigeants de VINCI a réaffirmé le caractère intangible et universel de ces engagements au sein du Groupe.

La mise en œuvre de la politique de développement durable est facilitée par la plate-forme numérique d'autodiagnostic Advance, qui permet aux entreprises de passer en revue les engagements sociaux, sociétaux et environnementaux de VINCI et de les décliner en plans d'actions. Advance était déployé en 2013 sur plus de 30 % du périmètre mondial du Groupe. Des animateurs sont formés pour accompagner les entreprises dans cette démarche et assurer le suivi des actions.

VINCI s'est engagé à faire vérifier le respect des engagements de son Manifeste et mesurer leur impact par un organisme indépendant. Un audit a été confié en 2013 au cabinet PwC.

### Un réseau impliquant les forces vives du Groupe

Supervisée par le comité Exécutif de VINCI, la politique de développement durable est animée par une délégation dédiée, structure légère travaillant en collaboration avec l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe, ainsi qu'avec de nombreuses parties prenantes externes. Cette politique est mise en œuvre sous l'égide d'un comité international d'une trentaine de membres qui fixe les objectifs, déter-

mine et évalue les grands programmes. D'autres organisations (coordinations, groupes de travail, clubs thématiques) complètent ce dispositif.

### Des résultats visibles et analysés

Depuis 2003, VINCI adhère au Pacte mondial (Global Compact) de l'ONU et en respecte les dix principes, en y associant aussi ses fournisseurs. Le Groupe est actif au sein de réseaux dédiés au développement durable, comme

le Comité 21, l'Association française des entreprises pour l'environnement (EPE), et l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (Orse). Chaque année, VINCI répond aux questionnaires des agences de notation extra-financières. Il entretient des relations directes avec les investisseurs socialement responsables, qui peuvent ainsi étayer leurs évaluations sur la base d'échanges.

En 2013, la note de VINCI dans l'indice Dow Jones Sustainability Index (DJSI) a augmenté de 6 points, passant de 70 à 76/100.

Les engagements du Manifeste explicitent les convictions et principes d'action qui fondent la démarche d'entreprise responsable et partenaire de VINCI.

**ensemble !**

Adopter l'intégrité des valeurs des collaborateurs et de la communauté, VINCI s'engage, socialement et écologiquement, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun. Parce que nos réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'équité et la dialogue avec nos partenaires publics et privés comme une condition nécessaire de son activité, et mobilise ses ressources humaines dans les engagements énoncés ci-dessous.

- 1. Favoriser l'emploi local et l'insertion professionnelle**  
VINCI s'engage à favoriser l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, de personnes en situation de précarité, de personnes issues de l'immigration et de personnes en situation de handicap.
- 2. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances**  
VINCI s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité des chances, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.
- 3. Favoriser la croissance verte**  
VINCI s'engage à favoriser la croissance verte, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.
- 4. Favoriser l'engagement citoyen**  
VINCI s'engage à favoriser l'engagement citoyen, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.
- 5. Favoriser la sécurité et la prévention des accidents**  
VINCI s'engage à favoriser la sécurité et la prévention des accidents, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.
- 6. Favoriser la diversité et l'égalité des chances**  
VINCI s'engage à favoriser la diversité et l'égalité des chances, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.
- 7. Favoriser des parcours professionnels durables**  
VINCI s'engage à favoriser des parcours professionnels durables, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.
- 8. Favoriser le partage de nos connaissances et de nos performances**  
VINCI s'engage à favoriser le partage de nos connaissances et de nos performances, à travers ses activités et ses départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun.

« Il est temps d'adopter l'intégrité des valeurs de VINCI pour être véritablement responsable et partenaire de VINCI. Nous sommes convaincus que la diversité et l'égalité des chances sont des atouts majeurs de notre performance et de notre responsabilité sociale. Nous nous engageons à promouvoir ces valeurs et à les intégrer dans toutes nos activités et nos départements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la stabilité de chacun. »

Kader Mulkadi, président-directeur général

**VINCI**

# ENSEMBLE POUR CONCEVOIR ET CONSTRUIRE

**Nous nous engageons à favoriser l'écoute et la concertation dans la conduite de nos projets, pour mieux y associer nos partenaires.**

Sur la plupart de nos marchés, la demande de nos clients évolue vers des projets de plus en plus globaux et complexes. Cette tendance renforce la nécessité de construire avec eux les solutions dont ils ont besoin. L'adhésion de la société civile est aussi un enjeu déterminant. Notre culture de la concertation et notre capacité à organiser la gouvernance collective des projets, en associant tous les acteurs concernés (élus, acteurs économiques locaux, mouvements associatifs, utilisateurs, riverains), est un atout essentiel pour insérer nos projets dans leurs territoires, sur le plan économique, social et environnemental.

## Principales actions

- VINCI a finalisé en 2013 la mise au point de l'application Reflex, désormais disponible sur l'intranet du Groupe. Conçu à l'intention des managers opérationnels, Reflex leur permet de cartographier les attentes des parties prenantes d'un projet et les aide à y répondre le plus en amont possible.
- VINCI Concessions a développé deux formations qui favorisent la compréhension et la gestion des parties prenantes sur ses projets : « Dialogue avec les autorités » et « Communication de crise et dialogue avec les parties prenantes ».
- VINCI a déployé en 2013 sa *Charte relations sous-traitants*. Conçu avec et pour les équipes opérationnelles, ce document affirme l'ambition de construire et pérenniser des relations de travail équitables avec les

fournisseurs et sous-traitants. Il fixe six engagements clairs et précis, qui s'appliquent à toutes les situations dans lesquelles interviennent les entreprises de VINCI (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprise générale). Le management du Groupe s'est fortement impliqué dans l'élaboration de cette charte, dans son adaptation à l'environnement local des entreprises, puis dans sa diffusion via la ligne hiérarchique des différents pôles et entités.

- Dans une démarche analogue, VINCI Construction France a publié en 2013 *Notre modèle d'entreprise générale*. Ce texte codifie les valeurs (au premier rang desquelles le respect, l'équité et la transparence vis-à-vis des sous-traitants et des fournisseurs) et les pratiques (formes contractuelles, organisation et gestion de chantier, etc.) que VINCI Construction France s'impose à lui-même quand il intervient en entreprise générale. En 2013, ce document a été diffusé à l'ensemble des responsables opérationnels de l'entreprise.
- Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, l'observatoire socio-économique mis en place par la société concessionnaire LISEA a publié ses premières études sur les retombées du projet pour l'économie et l'emploi dans les territoires. Fin 2013, 2 000 personnes avaient été recrutées localement pour ce projet et 35 % des achats avaient été effectués auprès d'entreprises des six départements traversés par le tracé. L'observatoire poursuivra sa mission pendant dix ans après la mise en service de la ligne.
- VINCI Autoroutes a élaboré en 2013 son nouveau « contrat de service », qui formalise ses engagements vis-à-vis de ses



clients et mobilise l'ensemble de ses équipes dans une démarche d'amélioration de la qualité de service (voir p. 50). Entre 2010 et 2013, l'investissement de VINCI Autoroutes dans le Paquet vert autoroutier, pour améliorer les performances environnementales de ses réseaux, a permis de réaliser 1 800 chantiers et de créer 6 000 emplois directs et autant d'emplois indirects.

- Eurovia a mis en place sur ses carrières (74 étaient concernées en 2013) des commissions locales de concertation et de suivi permettant de réunir et d'impliquer les riverains, les associations et les élus. Les journées portes ouvertes sont aussi l'occasion d'ouvrir les sites à un large public, notamment pour faire découvrir le métier.
- VINCI Facilities UK (VINCI Construction) a organisé à l'intention de ses fournisseurs et d'autres petites entreprises le Green Dragon Day, manifestation permettant à chaque participant de présenter ses innovations, ses offres et la valeur ajoutée qu'il est susceptible d'apporter dans l'activité du Groupe.

## OBJECTIFS DE PROGRÈS

- La démarche de dialogue avec les parties prenantes a vocation à être étendue à des projets de toute taille et à être systématisée à l'international, en étant adaptée aux réalités locales.
- À partir de travaux de recherche réalisés par VINCI en 2013 sur l'impact socio-économique des infrastructures, le Groupe envisage de développer une version enrichie de l'outil Reflex, permettant d'approfondir la compréhension des attentes des parties prenantes sur des cycles longs.

# ENSEMBLE DANS LE RESPECT DES PRINCIPES ÉTHIQUES

**Nous nous engageons à une totale transparence sur nos pratiques et celles de nos sous-traitants.**

L'éthique est la base de la relation de confiance avec nos clients. Il est donc essentiel que nos collaborateurs partagent et appliquent partout les règles qui garantissent le respect de cette éthique. De plus, notre position d'acteur majeur dans nos métiers nous impose d'élever sans cesse le niveau d'exigence et de transparence éthique, au-delà même des critères des législations en vigueur.

## Principales actions

- VINCI a publié en 2010 sa *Charte éthique et comportements*, qui est le socle fondateur de sa vision sur ce sujet. Complétant les directives générales adressées aux dirigeants des pôles de métiers, ce document formalise l'ensemble des règles de conduite qui s'imposent à toutes les entreprises et tous les collaborateurs. Ces principes sont relayés à tous les niveaux hiérarchiques des entités opérationnelles, en particulier auprès de chaque nouveau responsable lors de sa prise de fonction. La charte explicite aussi ces règles pour les partenaires externes. Elle a été distribuée à 6 909 cadres ; 6 589 en ont accusé réception, soit un taux d'adhésion de 95,4 %. Chaque division a mis en place des dispositifs de formation et de suivi appropriés. Eurovia a par exemple institué un suivi trimestriel de l'adhésion à la charte ; fin 2013, 100 % des collaborateurs exposés – salariés des sièges et responsables des agences – y ont adhéré.

La charte est disponible sur le site Internet du Groupe<sup>(\*)</sup>.

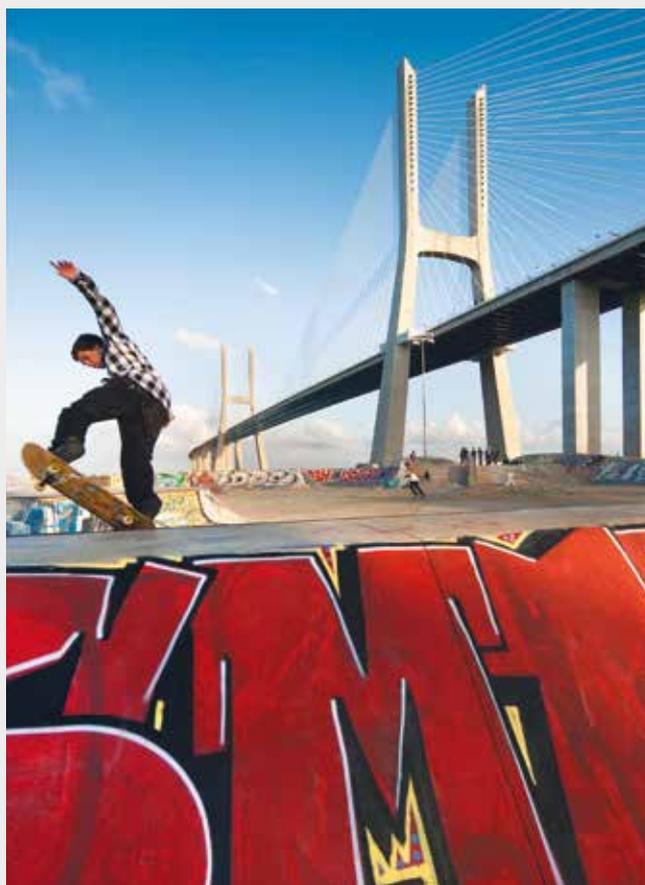
- VINCI est doté d'un référent éthique, qui dispose d'une grande autonomie. Sa mission est de veiller, en liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles, à la bonne compréhension et à l'application des règles de la charte éthique. Il peut être consulté directement par tout collaborateur qui rencontre des difficultés ou s'interroge sur la délimitation ou l'application de ces règles, notamment pour des opérations menées dans des pays jugés potentiellement à risque. En 2013, le référent éthique a traité la totalité des cas qui lui ont été présentés, selon des modalités claires et explicites : confidentialité, instruction de la saisine, investigation interne et externe en cas de besoin.

En complément, les moyens de contrôle internes et des plans d'audit globaux sécurisent le dispositif général.

- Le club Éthique et Conformités, qui réunit les directeurs juridiques du Groupe et le référent éthique, a poursuivi ses travaux. Sa mission est de favoriser les échanges de bonnes pratiques sur ce thème, d'assurer une veille juridique et réglementaire, et de réaliser une revue de cas concrets.

- Les sociétés de VINCI qui exercent leur activité dans des secteurs appliquant des procédures spécifiques en matière d'éthique se dotent de *compliance officers* spécialisés. Le dispositif éthique mis en place satisfait ainsi aux standards des clients et des pays les plus exigeants.

- Un comité Droits humains a été créé en 2013 au sein de VINCI. Composé notamment de directeurs des ressources humaines d'entreprises situées dans des territoires



potentiellement sensibles, il a produit un document de synthèse qui passe en revue les différents droits humains et, pour chacun d'eux, identifie le risque et la conduite à tenir (voir p. 182).

(\*) [www.vinci.com/vinci.nsf/fr/page/charte-ethique.htm](http://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/page/charte-ethique.htm)

*Charte éthique et comportements* : taux d'adhésion des salariés exposés



## OBJECTIFS DE PROGRÈS

- VINCI vise 100 % d'adhésion des personnes concernées par la charte éthique, en particulier les nouveaux cadres embauchés et ceux issus des entreprises acquises par le Groupe. Outre cet aspect quantitatif, les pistes de progrès concernent la cartographie des signataires de la charte éthique et la formation du management dans ce domaine.

# ENSEMBLE POUR LA CROISSANCE VERTE

**Nous nous engageons à réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 30 % à l'horizon 2020, à accompagner nos clients dans la recherche d'une meilleure efficacité énergétique et à les inciter à adopter un comportement éco-responsable.**

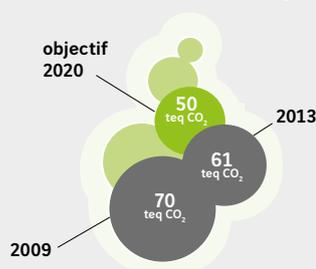
Nos métiers sont étroitement liés aux défis de la croissance verte, et notre position d'acteur mondial nous confère une responsabilité particulière dans ce domaine. Dans toutes les régions du monde, nos entreprises s'efforcent de limiter l'impact environnemental de leurs chantiers et de leurs activités, et de proposer à leurs clients des solutions à valeur ajoutée fondées notamment sur l'éco-conception.

## Principales actions

- Le dispositif de reporting environnemental de VINCI couvre 96 % de son chiffre d'affaires ; il fait l'objet chaque année d'un rapport des commissaires aux comptes.
- Les entreprises de VINCI ont poursuivi le déploiement de systèmes de management environnemental, principalement du type ISO 14001 (voir p. 169).
- VINCI quantifie depuis 2007 ses émissions de gaz à effet de serre, selon la norme ISO 14064 et à l'échelle de son périmètre mondial. L'intensité carbone de 2013 est de 61 teq CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires, soit une réduction de 14 % par rapport à 2009, l'année de référence. Lors de l'enquête 2013 du Carbone Disclosure Project (CDP), VINCI a obtenu la note 93 B en progression par rapport à 2012 (80 C).
- VINCI développe depuis plusieurs années, en collaboration avec le monde scientifique, des outils d'éco-conception intégrant l'analyse du cycle de vie des bâtiments et des

infrastructures. CO<sub>2</sub>NCERNED est dédié aux grandes infrastructures de transport, Prism, aux chantiers de fondations et de génie civil, Equer aux bâtiments. Ils ont été utilisés pour plus de 450 projets depuis 2012. Par ailleurs, VINCI Construction propose à ses clients l'éco-engagement Oxygen, qui couvre tous les stades d'un projet de bâtiment (conception, chantier, utilisation du bâtiment) et inclut des engagements de performance énergétique et environnementale.

Émissions de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)



- Dans son activité de maintenance et de facility management, VINCI Energies développe lui aussi des solutions performantes de pilotage et de réduction des consommations énergétiques. Par ailleurs, VINCI Energies s'est associé avec VINCI Construction France pour réaliser un démonstrateur de son système de climatisation et de chauffage tout air Greenfloor.
- VINCI Autoroutes a achevé en 2013 le Paquet vert autoroutier, programme de rénovation environnementale de ses réseaux dans lequel l'entreprise a investi 750 millions d'euros en trois ans (voir p. 44). Toutes ses aires de repos sont désormais équipées pour la collecte et le tri sélectif des déchets.
- Eurovia a poursuivi son partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, qui l'accompagne dans le déploiement d'un projet « biodiversité » concernant ses carrières (état des lieux et expertise des sites, évaluation et suivi d'un plan d'actions,

mise en place d'indicateurs de biodiversité, formation des personnels). Eurovia met ses carrières à la disposition du Muséum pour y réaliser des études destinées à enrichir les connaissances sur la biodiversité.

- Dans le cadre du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, VINCI Concessions a créé en 2013 la Fondation LISEA Carbone, qui soutient des projets d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les territoires traversés par la ligne, dans le domaine du patrimoine bâti, de la mobilité et de l'agriculture. La Fondation LISEA Biodiversité, créée l'année précédente, a soutenu une première série d'initiatives qui valorisent le patrimoine naturel des territoires traversés par la ligne et s'ajoutent aux mesures réglementaires.

## OBJECTIFS DE PROGRÈS

■ L'engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 % (scopes 1 et 2 base 2009) à l'horizon 2020 implique que les entreprises du Groupe mettent en œuvre des plans d'actions associant leurs clients, leurs fournisseurs et sous-traitants ainsi que les utilisateurs de leurs infrastructures.

■ VINCI poursuivra ses efforts pour développer l'éco-conception de ses projets et proposer de nouvelles offres vertes, incluant des garanties de performance. En amont des projets, le Groupe agira pour promouvoir la prise en compte des critères environnementaux dans les appels d'offres et renforcera sa participation aux grands débats sur la transition énergétique, la mobilité et la ville durable.

# ENSEMBLE DANS L'ENGAGEMENT CITOYEN

**Nous nous engageons à soutenir l'implication citoyenne de nos salariés, en particulier au travers des fondations du Groupe dans le monde entier.**

VINCI revendique son rôle d'acteur privé au service de l'utilité publique, au plus proche des territoires. Ce positionnement traduit la volonté du Groupe d'être un partenaire durable des communautés pour lesquelles il bâtit et gère de nombreux équipements. Il permet également aux salariés et aux entreprises du Groupe de s'impliquer dans la société civile au-delà de l'exercice de leurs missions professionnelles.

## Principales actions

- VINCI a orienté ses actions de mécénat et d'engagement citoyen sur trois grands thèmes : la lutte contre l'exclusion, l'environnement (voir p. 27) et la culture, en y associant le mécénat de compétences des salariés et des entreprises du Groupe. En 2013, le montant total consacré à ces trois thèmes a dépassé 11 millions d'euros.
- L'accès à l'emploi et le renforcement du lien social dans les quartiers défavorisés sont les principaux axes d'engagement citoyen de VINCI. Le soutien financier aux

associations qui agissent dans ces domaines est associé systématiquement au parrainage des projets par des salariés du Groupe.

En 2013, 203 projets ont ainsi été soutenus, au travers de 289 parrainages et d'un montant total d'intervention de près de 3 millions d'euros (voir p. 180). En France, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, créée en 2002, a soutenu 135 projets durant l'année, associant 208 parrainages et représentant un montant total de subventions de plus de 2 millions d'euros.

Inscrites dans la même dynamique, des fondations sont actives depuis plusieurs années en Allemagne, en République tchèque et en Slovaquie, en Belgique, en Grèce et depuis fin 2013 au Royaume-Uni. Sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le fonds Sillon solidaire a soutenu en 2013, via 34 parrainages, 25 projets de lutte contre les exclusions, pour un montant d'intervention de 311 000 euros.

- En Afrique, le programme Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) parraine depuis 2007 des actions de solidarité lancées et gérées par les agences et les équipes de chantier, concernant en particulier l'appui aux initiatives économiques (micro-entreprises, coopératives) et l'accès aux



services essentiels (eau, santé, éducation). En 2013, 28 projets dans neuf pays ont bénéficié, dans le cadre de ce programme, d'une aide totale de 440 000 euros.

- Au Cambodge, l'implication historique de Cambodia Airports (VINCI Airports) dans la société Artisans d'Angkor conjugue une démarche d'insertion professionnelle à destination des populations défavorisées de la région de Siem Reap à une activité commerciale dont le chiffre d'affaires a approché 7,5 millions d'euros en 2013. Dix ans après sa création, Artisans d'Angkor emploie 1 320 salariés, dont 900 artisans répartis dans 48 ateliers ruraux, et dégage des bénéficiaires qui sont réinvestis dans le développement de l'activité.

- La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, qui bénéficie d'une dotation annuelle de 2 millions d'euros, a poursuivi ses actions de soutien à la recherche et de sensibilisation du grand public en matière de risque routier. L'année 2013 a été marquée

par le lancement, en partenariat avec l'association Ferdinand, de la plate-forme multimédia roulons-autrement.com, qui a suscité une très forte adhésion (voir p. 49).

- En matière de mécénat culturel, VINCI s'est associé à Marseille-Provence 2013, en réalisant la mise en lumière du palais du Pharo, dans le cadre d'un mécénat de compétences. Également à Marseille, et via VINCI Construction France, le Groupe est mécène bâtisseur du MuCEM. Par ailleurs, en Lorraine, VINCI a soutenu l'événement culturel Nancy Renaissance 2013.

Montant engagé

11 millions d'euros

4 millions d'euros



2008



2013

## OBJECTIFS DE PROGRÈS

- L'ambition du Groupe est d'approfondir la dynamique de développement du mécénat de compétences et de l'élargir à l'international, en mettant en place des mécanismes permettant aux collaborateurs de s'investir.

# ENSEMBLE VERS LE « ZÉRO ACCIDENT »

**Nous refusons de considérer les accidents du travail comme une fatalité, et nous nous engageons sur l'objectif du « zéro accident ».**

La sécurité est la priorité absolue, qu'il s'agisse de nos collaborateurs et des intérimaires ou de nos partenaires et sous-traitants. La responsabilité de nos managers, qui s'impliquent personnellement dans ce domaine, est de créer les conditions qui garantissent l'intégrité physique et la santé de toutes les personnes présentes sur nos chantiers et nos sites d'exploitation.

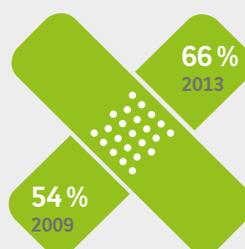
## Principales actions

- Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt à l'échelle du Groupe est passé depuis 2008 de 11,59 à 7,77 ; la réduction est également marquée (de 32,26 à 23,48) pour les accidents concernant les personnels intérimaires en France. Sur la même période, le taux de gravité des accidents du travail est passé de 0,64 à 0,50. En 2013, 66 % des entreprises de VINCI n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt.
- Si les résultats de VINCI en matière de sécurité

s'améliorent globalement, les entreprises du Groupe poursuivent leurs efforts pour déployer des démarches de prévention adaptées à leur activité, avec l'objectif commun d'atteindre le « zéro accident ». Cette politique est mise en œuvre sous la responsabilité directe des managers, qui sont garants de la diffusion d'une « culture sécurité » partagée par tous les collaborateurs partout dans le monde. Les résultats obtenus font partie des critères d'appréciation de leur performance.

- Les cadres dirigeants du Groupe s'impliquent dans le pilotage de cette politique. Chaque accident mortel fait l'objet d'une restitution par la ligne managériale concernée devant le président-directeur général et les membres du comité Exécutif. Une coordination santé-sécurité présidée par un membre du comité Exécutif rend compte au Conseil d'administration sur ce sujet.
- À l'échelon opérationnel, les politiques de prévention animées par les réseaux de préventeurs se déclinent dans de nombreux dispositifs comme les quarts d'heure sécurité (associant tous les intervenants d'un chantier

Part des entreprises sans accident du travail avec arrêt



ou d'une entité), l'analyse des presque accidents, les formations (adaptées aux chantiers à nationalités multiples), la sensibilisation au risque routier.

- VINCI Construction a poursuivi le déploiement de son programme de formation « Manager la sécurité ». Après les 500 principaux dirigeants du pôle, ce programme a été suivi en 2013 par 4 000 collaborateurs formant l'encadrement intermédiaire.
- La sixième édition du quart d'heure sécurité, organisée par VINCI Energies sur le thème de la perception du risque en 2013, a rassemblé les 63 000 collaborateurs du pôle. VINCI Energies a développé par ailleurs un programme de formation commun pour les responsables d'affaires et les responsables de chantier.
- Dans le cadre de son activité de maîtrise d'ouvrage, VINCI Concessions s'est doté d'une charte santé-sécurité et d'un outil de reporting qui optimisent le management de la prévention sur les chantiers, en y associant les entreprises de travaux et l'ensemble des intervenants.
- Engagé dans une démarche similaire, intitulée « Sécurité 100 % chantiers », VINCI Autoroutes a formé plus de 400 collaborateurs assurant

des missions de maîtrise d'ouvrage (voir p. 50).

- Eurovia a poursuivi sa politique innovante de prévention du risque solaire, dont les actions vont au-delà des exigences réglementaires (dépistage gratuit, mise à disposition de vêtements, lunettes et crèmes conçus spécifiquement pour les travaux routiers). Eurovia a renouvelé sa journée internationale de la prévention dans l'ensemble de ses entités.

## OBJECTIFS DE PROGRÈS

■ Le seul objectif possible demeure le « zéro accident ». Pour y parvenir, outre l'amplification des démarches déjà engagées, le Groupe s'appuiera notamment sur le Prix de l'Innovation VINCI, dont 781 projets concouraient dans la catégorie Sécurité en 2013.

■ Des progrès pourront être réalisés en améliorant le reporting des presque accidents, en associant plus étroitement les représentants des salariés à la politique de prévention du Groupe et en impliquant également davantage les partenaires et sous-traitants. C'est l'engagement premier de la *Charte relations sous-traitants*.

■ VINCI entend ne pas limiter son engagement à la sécurité mais l'appliquer aussi à la santé au travail, en collaborant avec le monde scientifique et avec des ergonomes.

■ VINCI poursuivra ses efforts de sensibilisation des utilisateurs de ses infrastructures, en lien avec les autorités en charge de la sécurité, notamment routière.



# ENSEMBLE POUR LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

**Nous nous engageons à féminiser notre encadrement et à l'ouvrir plus largement aux personnes de toute origine.**

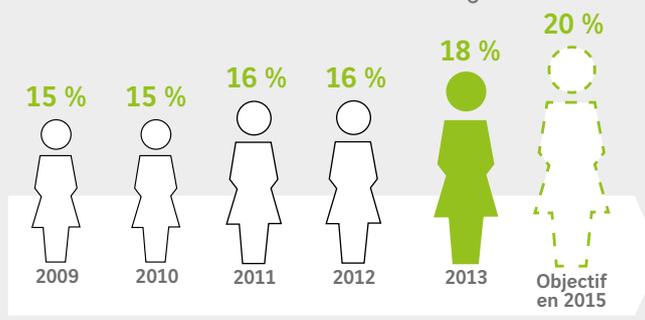
Le brassage des origines et des expériences fait partie intégrante de notre culture. Dans tous les pays, nos entreprises ont pour ambition que leurs équipes reflètent la diversité des sociétés qui les entourent, notamment par l'intégration des populations locales à des postes d'encadrement. Cet état d'esprit va de pair avec une politique volontariste de management de l'égalité des chances.

## Principales actions

- La politique d'égalité des chances de VINCI, initiée en 2004, vise à combattre toute forme de discrimination à l'embauche et dans les relations au travail, notamment vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap, des seniors et des personnes de toute origine. VINCI entend ainsi créer un environnement professionnel permettant à chacun, avec ses différences, de s'épanouir et de contribuer aux performances de l'entreprise.
- La direction de la Diversité de VINCI coordonne un réseau de 86 animateurs qui interviennent au sein des pôles de métiers et des entreprises du Groupe, et y mènent des actions de sensibilisation et de formation à la diversité.
- VINCI contribue aussi à la promotion de la diversité en participant aux échanges d'instances telles que l'Association française des managers de la diversité, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises, l'IMS-Entreprendre pour la Cité et le Laboratoire de l'égalité.



Part des femmes dans les effectifs de managers



- Entre 2008 et 2013, les effectifs féminins sont passés de 21 229 à 27 095 dans l'ensemble du Groupe, dont 6 094 dans l'encadrement. VINCI s'est fixé pour objectif d'atteindre en 2015 la proportion de 20 % de femmes managers. VINCI Concessions et VINCI Autoroutes ont déjà atteint cet objectif. Les pôles du contracting poursuivent leurs efforts pour y parvenir.
- En 2013, les personnes de plus de 50 ans représentent 24 % des effectifs, et les jeunes de moins de 25 ans, 10 %.
- Les collaborateurs en situation de handicap étaient

- au nombre de 3 961 fin 2013. L'activité confiée à des entreprises employant majoritairement des personnes handicapées a représenté 6,4 millions d'euros dans l'année.
- La convention de partenariat liant VINCI Energies et l'Agefiph, association dont la mission est d'ouvrir l'emploi à des personnes handicapées, a été étendue pour 2013 et 2014 à deux nouvelles divisions (VINCI Energies GSS et VINCI Facilities); 250 nouvelles embauches de personnes en situation de handicap sont prévues dans ce cadre.
- Active en France, l'association Trajeo'h, créée par VINCI,

favorise le reclassement et le maintien dans l'emploi de salariés du Groupe en situation d'inaptitude, ainsi que le recrutement des personnes handicapées. Au total, Trajeo'h a réalisé 245 pré-diagnostic et contribué à la prise en charge de 224 personnes.

- VINCI Autoroutes a signé en avril 2013 la charte d'engagement LGBT visant à créer dans l'entreprise un environnement inclusif pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres.
- Une centaine de salariées de VINCI sont marraines de jeunes lycéennes et leur font découvrir leurs métiers traditionnellement masculins grâce au programme « Capital Filles ».

De même, une quarantaine d'« Ambassadrices » du Groupe vont à la rencontre d'étudiantes et d'étudiants pour partager leur expérience professionnelle et témoigner de leur parcours personnel.

## OBJECTIFS DE PROGRÈS

- VINCI doit et peut encore progresser en matière de diversité et d'égalité des chances, notamment concernant la féminisation des effectifs et l'intégration des populations locales à des postes d'encadrement, dans un contexte de développement international soutenu. Selon les pays, les débats portent sur la mise en place éventuelle de mesures de discrimination positive.
- En matière de handicap et d'inaptitude, le périmètre d'action de l'association Trajeo'h sera étendu à toute la France.

# ENSEMBLE POUR DES PARCOURS PROFESSIONNELS DURABLES

**Nous nous engageons à proposer des perspectives de formation et de mobilité à tous nos collaborateurs, dans une logique d'employabilité durable.**

Parce que, dans nos métiers et notre culture, nos équipes sont au cœur de la réussite de nos projets, parce que nous exerçons des activités à fort taux de main-d'œuvre et à haute intensité managériale, nous privilégions l'emploi durable et la construction de parcours professionnels qui permettent à chaque collaborateur d'exprimer pleinement sa capacité d'initiative, contribuant ainsi, dès son recrutement et sur l'ensemble de sa carrière professionnelle, à son épanouissement personnel comme à la performance de l'entreprise.

## Principales actions

- Notre politique de ressources humaines vise à proposer à chaque collaborateur un parcours lui permettant de progresser dans l'entreprise. Dans chaque pôle de métier, les centres de formation internes, dont les ressources ont été sensiblement renforcées au fil des années, permettent de développer des cursus de

formation qui accompagnent l'évolution des métiers et contribuent au partage d'une même culture technique et managériale.

- Les évolutions de carrière sont favorisées par une culture de management qui privilégie la responsabilité et l'initiative. Ainsi, un compagnon peut accéder rapidement à des fonctions de chef d'équipe puis de chef de chantier. Cette pratique de « l'ascenseur social », fondée sur la reconnaissance du mérite individuel plutôt que du diplôme, peut porter les collaborateurs les plus performants aux fonctions les plus élevées au sein du Groupe.

En termes d'outils, la gestion des carrières s'appuie sur les entretiens annuels d'évaluation et sur un système de management des ressources humaines permettant, pour chaque communauté de métier, d'estimer le degré d'expertise et la capacité à évoluer de chacun.

- Fin 2013, VINCI comptait 190 704 salariés, dont 88 % en emploi durable. Entre 2008 et 2013, l'effectif total du Groupe a augmenté de 16 %. Le nombre d'heures de formation dispensées en 2013 est supérieur à 3,1 millions. 23 % d'entre elles l'ont été dans le cadre d'académies ou de programmes internes.

- L'entreprise sociale ViE, créée par VINCI et active en France, accompagne les entreprises du Groupe dans leurs démarches d'insertion. ViE est intervenue en 2013 sur le volet social de plus de 100 chantiers, représentant au total près de 560 000 heures de travail, et a accompagné directement 1 522 personnes (712 personnes en 2012). À la suite de parcours d'insertion, 365 personnes ont été embauchées dans les entreprises du Groupe, principalement dans les pôles Construction et Energies.

En signant en 2013 la charte Entreprises et Quartiers, VINCI s'est engagé à poursuivre ses efforts d'insertion, en collaboration avec les acteurs publics de l'emploi et de la solidarité.

- Accessible sur l'intranet VINCI, la base « Mobilité » donne accès aux postes ouverts dans tous les pôles du Groupe. Plus d'un million de postes y sont proposés en permanence.

- En 2013, VINCI a créé VINCI Mobility, structure destinée à gérer les carrières des expatriés non européens.

- L'académie VINCI Energies accueille environ 10 000 stagiaires par an, en provenance des différentes entités internationales du pôle. Un nouveau centre de formation dédié aux métiers de la maintenance de plates-formes pétrolières a été créé près de Luanda, en Angola.

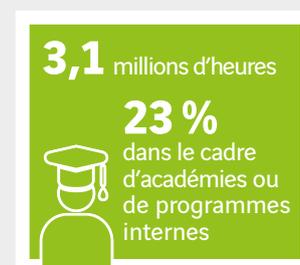
- Au-delà du respect de la loi, Eurovia France s'est engagé à proposer un nombre d'heures de formation identique à tous ses collaborateurs – y compris les salariés de plus de 50 ans, qui représentent 20 % des effectifs.

- VINCI Construction déploie progressivement dans l'ensemble de ses entités le programme de formation Orchestra. Créé initialement par VINCI Construction France, ce programme diffuse une

même culture technique auprès de l'ensemble des acteurs des chantiers, en renforçant le niveau d'exigence et la fiabilité des opérations à tous les stades – études, ingénierie, méthodes, exécution –, au bénéfice des clients.

- En Afrique, Sogea-Satom a mis en place en 2013, dans ses centres de formation AfricaPro, le parcours Opus Pro, cycle de formation qualifiante pour les chefs de chantier et chefs d'équipe de ses entités au Congo, au Gabon et en Guinée équatoriale.

Formations dispensées en 2013



## OBJECTIFS DE PROGRÈS

■ Les directions des ressources humaines développeront de nouveaux outils de management et intensifieront leur fonctionnement en réseau pour répondre à deux enjeux structurants pour le Groupe : l'accélération de son développement international et le renforcement des transversalités entre les pôles de métiers, dans un contexte d'évolution des marchés vers des projets de plus en plus globaux et complexes. La politique de ressources humaines favorisera ainsi la mobilité des compétences et des équipes.



# ENSEMBLE POUR PARTAGER LES FRUITS DE NOTRE PERFORMANCE

**Nous nous engageons, partout où cela est possible, à ce que 100 % des salariés de VINCI bénéficient d'un dispositif de partage de notre réussite économique.**

La performance économique de VINCI doit bénéficier de manière équilibrée à ses actionnaires et à ses salariés. En complément de l'intéressement et de la participation aux résultats pour les salariés français, l'actionnariat salarié permet d'associer les collaborateurs à la performance du Groupe, en cohérence avec les valeurs résumées dans sa signature : « Les vraies réussites sont celles que l'on partage. »

## Principales actions

- La masse salariale, à l'échelle du Groupe, s'est élevée en 2013 à 6,2 milliards d'euros, soit 15,4 % du chiffre d'affaires. 346 millions d'euros ont été versés au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement, de la prime de partage des profits et des œuvres sociales.

En France, 94,6 % des salariés ont bénéficié de dispositifs d'intéressement et/ou de participation, auxquels s'est ajoutée une prime de partage des profits de 330 euros bruts par salarié.

- Dès 1995, VINCI a créé un plan d'épargne salariale, Castor, ouvert initialement aux salariés français. Ce plan et ses diverses déclinaisons se sont accompagnés dès l'origine d'une politique d'abondement avantageuse, qui favorise l'épargne la plus modeste, afin d'associer le plus largement possible les collaborateurs à la performance de VINCI.

Cette politique et la confiance des salariés dans la réussite du Groupe ont suscité au fil des années une forte adhésion – stimulée par le parcours boursier du titre VINCI. La présidence du conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise (Castor et autres fonds d'actionnariat) est exercée par un représentant des salariés actionnaires qui

siège au Conseil d'administration de VINCI.

- La politique d'épargne salariale a été déployée dans un second temps à l'international, en adaptant aux spécificités réglementaires de chaque pays concerné.

En 2013, le dispositif proposé aux salariés des filiales internationales couvrait 19 pays.

- Fin 2013, à l'échelle du Groupe, près de 112 000 salariés, soit environ 60 % des effectifs, étaient actionnaires de VINCI via ses dispositifs d'épargne salariale, et détenaient chacun en moyenne un portefeuille de 20 000 euros. Collectivement, les salariés du Groupe détenaient 9,5 % de son capital. 90 millions d'euros d'abondement ont été versés dans l'année.

- Fin 2013, le Cercle des actionnaires salariés de VINCI, créé en 2011, comptait 11 380 membres.

Évolution de la couverture internationale de Castor



En 2003, **6 pays** ont accès à un dispositif d'épargne salariale.

En 2013, **20 pays** ont accès à un dispositif d'épargne salariale.

Abondement versé par l'entreprise



12 M€ en 2003

90 M€ en 2013

Proportion de salariés actionnaires de VINCI



## OBJECTIFS DE PROGRÈS

■ Malgré la diversité des cadres juridiques et fiscaux, VINCI continuera à étendre son dispositif d'épargne salariale à de nouveaux pays.



# INNOVER POUR CRÉER DE LA VALEUR

La responsabilité du Groupe se mesure également à sa capacité à innover et anticiper dans tous les domaines – procédés, méthodes, technologies mais aussi sécurité, management et développement durable. La politique de VINCI conjugue des programmes de recherche & développement menés en interne, une forte incitation à l'innovation participative au sein de ses équipes et des partenariats construits sur le mode collaboratif avec le monde éducatif, scientifique, les experts, décideurs, etc.

## Recherche & développement

La politique de R&D répond aux grands enjeux qui sont au cœur des métiers du Groupe : expansion urbaine, performance énergétique, durabilité des infrastructures, éco-conception, mobilité. Elle est animée par un comité mondial qui réunit les directeurs scientifiques et techniques des différents pôles autour de trois missions : élaborer des produits, procédés et solutions constructives performantes tant sur le plan technico-économique qu'environnemental ; faciliter les échanges entre pôles et développer les travaux collaboratifs ; consolider la culture d'innovation participative auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Avec un budget de 51 millions d'euros en 2013 (+ 57 % en cinq ans) et 245 chercheurs (en équivalent temps plein), VINCI se situe dans le peloton de tête des entreprises de son

secteur en matière de R&D (\*). Le Groupe est intervenu en 2013 dans environ 50 programmes de recherche et 13 pôles de compétitivité, notamment le pôle Advancity, consacré à la ville et à la mobilité durables. 38 inventions nouvelles ont été brevetées, portant à 1 777 le patrimoine de brevets actifs dans le monde.

## Recherche collaborative sur l'éco-conception et la ville durable

- Le partenariat entre VINCI et trois écoles de ParisTech, qui a donné naissance en 2008 à la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures », a été renouvelé en 2013 pour une durée de cinq ans. Afin de développer l'éco-conception de ses projets, VINCI a doté la chaire d'un budget de 4 millions d'euros sur cette période, en progression de 33 % par rapport au partenariat initial. Inscrite dans la durée, cette collaboration a pour vocation de créer des outils de mesure et de simulation qui intègrent toutes les dimensions de l'éco-conception et deviennent de vrais instruments d'aide à la décision pour les acteurs de la ville. En 2013, la deuxième université de la chaire a réuni près de 200 personnes à Paris ([www.chaire-eco-conception.org](http://www.chaire-eco-conception.org)).
- La Fabrique de la Cité, instance de réflexion et d'échanges créée à l'initiative de VINCI, a poursuivi ses travaux de prospective urbaine sous la forme de rencontres thématiques et de publications ([www.lafabriquedelacite.com](http://www.lafabriquedelacite.com)). En 2013, ces travaux ont porté



Nombre de brevets actifs dans le monde



principalement sur la création de valeur pour les villes (séminaire de Stockholm), le rôle de la culture dans la transformation de la ville (séminaire de Marseille) et les mécanismes de financement des infrastructures (Paris).

- Le partenariat engagé en 2012 avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) au travers de son « club ville » s'est poursuivi autour des questions d'innovation financière et de planification urbaine.
- VINCI Concessions a poursuivi son partenariat avec l'université Paris 1-Panthéon Sorbonne pour la Chaire d'économie des partenariats public-privé, et VINCI Construction France s'est associé à la création d'Efficacity, institut pour la transition énergétique dans les villes.

## Innovation participative : Prix de l'Innovation VINCI

En cohérence avec son modèle de management décentralisé, VINCI développe son potentiel d'innovation en encourageant au plus près du terrain les initiatives concrètes de ses équipes et de leurs partenaires extérieurs. Le Prix de l'Innovation VINCI, organisé tous les deux ans et ouvert à l'ensemble des salariés, répond à cet objectif. L'édition 2013 a enregistré une nouvelle progression de la participation : 5 300 collaborateurs (5 100 en 2011) ont déposé en équipe 2 075 projets (1 717 en 2011). La qualité des 146 projets primés lors d'une première série de concours régionaux, puis des 13 lauréats du palmarès final, a confirmé le potentiel d'innovation de VINCI et son ancrage au plus près de l'activité. Le palmarès final peut être consulté sur le site [www.vinci.com](http://www.vinci.com).

(\* Ne sont considérés ici, par un mode de calcul identique depuis plusieurs années, que les montants consacrés exclusivement à la R&D brute, à l'exception des travaux de recherche menés pour la réalisation des ouvrages eux-mêmes.

## Surperformance de l'action VINCI en 2013...

Après un léger rebond en 2012, l'action VINCI a enregistré une excellente performance en 2013, en clôturant l'année à 47,72 euros, en hausse de 32,7 % sur un an, soit une surperformance de 12 % par rapport à l'indice CAC 40 (+ 18 %) et de 9 % par rapport à l'indice Euro Stoxx 600 Construction & Materials (+ 21,8 %). Le titre renoue ainsi avec les niveaux atteints en 2008, avant la crise financière et boursière mondiale, et enregistre sa meilleure performance depuis 2006.

À fin décembre 2013, la capitalisation boursière de VINCI atteignait 28,7 milliards d'euros, positionnant le Groupe au 14<sup>e</sup> rang des sociétés du CAC 40.

## ... et une forte progression sur dix ans

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013, le cours de l'action VINCI a connu une progression de 191 % alors que l'indice CAC 40 affiche, sur la même période, une hausse de 21 %. Ainsi, un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se retrouverait à la tête d'un capital de 4 384 euros au 31 décembre 2013, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés, soit un rendement annuel moyen de près de 16 %. Durant la même période, la capitalisation boursière du Groupe a été multipliée par plus de 5.

## Dividende : 1,77 euro par action

Depuis l'acquisition d'ASF en 2006, VINCI applique de façon constante une politique de dividende consistant à distribuer 50 % de son résultat net consolidé. Ainsi, le Conseil d'administration du 5 février 2014 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 15 avril 2014 un dividende total de 1,77 euro par action, stable par rapport à l'exercice précédent. Celui-ci représente un rendement de 3,7 % par rapport au cours du 31 décembre 2013.

Déduction faite de l'acompte de 0,55 euro versé le 14 novembre 2013, le solde du dividende, qui sera réglé le 30 avril 2014, ressort à 1,22 euro par action.

## Un actionariat stable et diversifié

Au 31 décembre 2013, 68,7 % du capital de VINCI était détenu par plus de 500 fonds d'investissement essentiellement situés aux États-Unis, en France et dans le reste de l'Europe. Par ailleurs, à cette date, Qatari Diar Real Estate Investment Company, entré au capital de VINCI en 2010, en détenait 5,2 %.

Les fonds d'épargne salariale, qui regroupent

environ 112 000 collaborateurs du Groupe, détenaient 9,5 % du capital, constituant collectivement le premier actionnaire de VINCI. Enfin, les actionnaires individuels, dont le nombre est estimé à environ 205 000, représentaient 9,2 % du capital de VINCI au 31 décembre 2013.

## Actionnaires individuels

### Une relation de dialogue et de proximité

Les actionnaires individuels sont un élément fort de l'actionariat de VINCI. C'est pourquoi, en 2013, Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, s'est engagé personnellement en devenant membre-fondateur de l'Observatoire pour la promotion de l'actionariat individuel.

Par ailleurs, les dirigeants et le département Relations actionnaires entretiennent avec les actionnaires individuels de VINCI un dialogue de proximité régulier, destiné à répondre au mieux aux questions qu'ils peuvent se poser sur le Groupe. Outre l'assemblée générale du Groupe, qui a réuni 851 actionnaires à Paris, Xavier Huillard a animé en 2013 deux réunions, à Strasbourg et Nice, Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent du Conseil d'administration, en a animé quatre, à Bordeaux, Lyon, Aix-en-Provence et Lille.

### Un dispositif varié d'information et d'événements

Le site Internet de VINCI, les lettres d'information et un Numéro Vert informent les actionnaires individuels sur l'actualité du Groupe.

En novembre 2013, Xavier Huillard est intervenu dans le cadre de la conférence d'ouverture du salon Actionaria, le rendez-vous des acteurs des marchés boursiers, sur le thème « Pourquoi l'économie française a besoin d'un actionariat individuel fort ? »

Au nombre de 20 715 au 31 décembre 2013, en progression de 2 % sur un an, les membres du club des Actionnaires bénéficient de manifestations dédiées. En 2013, 22 événements ont été organisés, dont dix croisières découvertes de l'histoire urbaine à Paris, Bordeaux, Lyon et Marseille, une visite de la Cité du cinéma, de l'Allianz Riviera, inaugurée en 2013, et une rencontre de l'association Neptune, soutenue par la Fondation VINCI pour la Cité. 3 600 actionnaires individuels ont pris part à ces manifestations.

Enfin, le département Relations actionnaires a organisé un grand jeu-concours « En tête à tête avec VINCI » pour gagner une rencontre avec Yves-Thibault de Silguy au siège de VINCI. 1 200 actionnaires y ont participé et six ont été sélectionnés pour échanger avec lui sur

l'actualité du Groupe, ses priorités stratégiques et ses perspectives.

## Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2013, en participant à une centaine d'événements, les dirigeants de VINCI ont établi environ 700 contacts avec près de 400 investisseurs institutionnels et analystes financiers *sell-side* qui couvrent le titre.

En plus des réunions et conférences téléphoniques organisées à l'occasion de la publication de ses résultats, VINCI a consacré 36 journées à des road-shows en Europe et en Amérique du Nord, et a participé à neuf conférences organisées par grandes institutions financières, principalement à Paris et à Londres. Il s'y ajoute tout au long de l'année des rendez-vous individuels au siège du Groupe et des conférences téléphoniques.

Ces initiatives permettent d'entretenir un lien continu et étroit avec la communauté financière. Dans une démarche de transparence, ces rencontres sont l'occasion pour les dirigeants de VINCI de présenter l'actualité du Groupe, ses performances, sa stratégie et sa gouvernance.

En septembre 2013, suite à la finalisation de l'acquisition d'ANA, société concessionnaire des dix aéroports du Portugal, VINCI a organisé une conférence téléphonique consacrée à la présentation de cette société aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers *sell-side* qui suivent la valeur.

---

Site Internet de VINCI et publications actionnaires  
Le site Internet de VINCI dispose d'espaces dédiés aux actionnaires individuels et aux investisseurs institutionnels au travers des rubriques « Actionnaires » et « Finances ».

Les actionnaires disposent d'une ligne de publications dédiées, accessible en format papier ou dans la rubrique « Actionnaires » du site Internet.  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

Service Actionnaires de VINCI  
1, cours Ferdinand-de-Lesseps  
92851 Rueil-Malmaison Cedex  
Actionnaires individuels  
Numéro Vert : 0 800 015 025  
Investisseurs institutionnels  
Tél. : 01 47 16 45 07 / 33 46

---

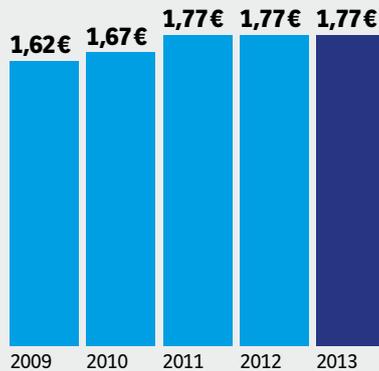
## Rendement d'un investissement en actions VINCI sur dix ans

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2004 se retrouverait à la tête d'un capital de 4 384 euros au 31 décembre 2013, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés. Son investissement lui aurait rapporté un rendement de près de 16 % par an.

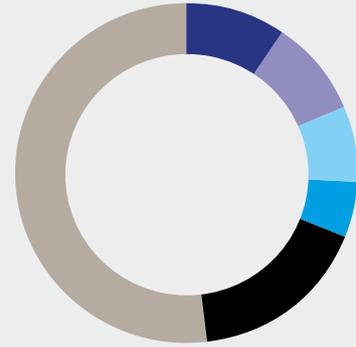


## Un dividende par action stable

Le dividende proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2014 au titre de l'exercice 2013 est de 1,77 euro par action, stable par rapport à celui de 2012.



## Répartition de l'actionnariat (\*)



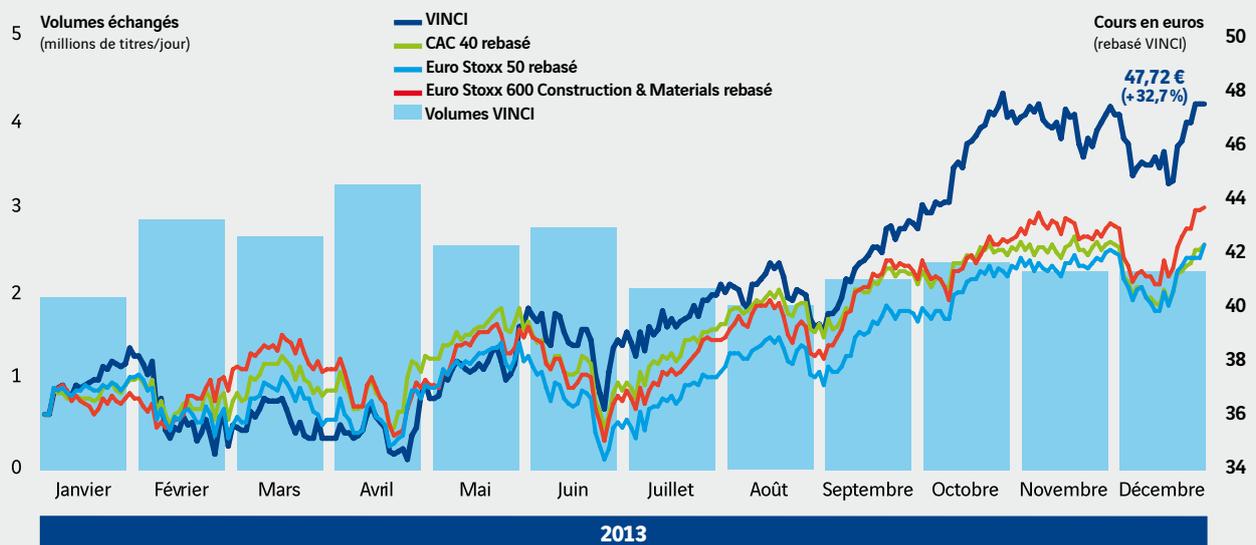
Salariés (FCPE)	9,5 %
Actionnaires individuels	9,2 %
Autodétention	7,4 %
Qatari Diar Real Estate Investment Company	5,2 %
Investisseurs institutionnels - France	17 %
Investisseurs institutionnels - étranger	51,7 %

(\*) Estimation réalisée sur la base d'un relevé des détenteurs de titres au porteur (TPI) à fin 2013 et d'une enquête d'actionnariat.

## Cours de l'action et volumes moyens de transactions

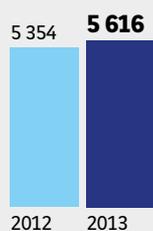
Capitalisation au 31 décembre 2013 : 28,7 milliards d'euros sur la base d'un cours de 47,72 euros par action, soit la 14<sup>e</sup> capitalisation du CAC 40 et la 13<sup>e</sup> en tenant compte de la pondération du flottant. Entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013, l'action VINCI a enregistré une hausse de 32,7 %, alors que les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 et Euro Stoxx 600 Construction & Materials progressaient respectivement de 18,0 %, 17,9 % et 21,8 %.

En 2013, 2,5 millions de titres ont été échangés sur le marché en moyenne chaque jour (Euronext + MTFs).



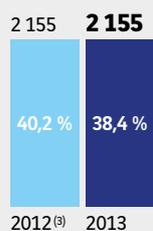
### Chiffre d'affaires<sup>(1)</sup>

(En M€)



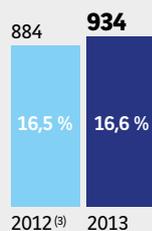
### Résultat opérationnel sur activité<sup>(2)</sup>

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(3)</sup>)



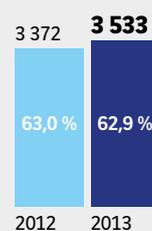
### Résultat net part du Groupe<sup>(2)</sup>

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(3)</sup>)



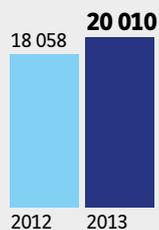
### Ebitda<sup>(4)</sup>

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(3)</sup>)



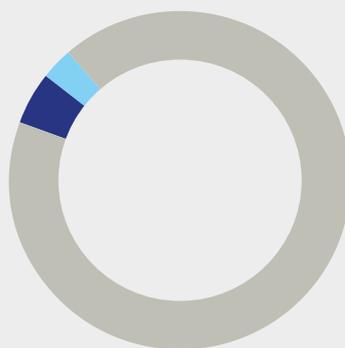
### Endettement financier net<sup>(2) (5)</sup>

(En M€)



### Chiffre d'affaires par zone géographique<sup>(1)</sup>

(En %)



- (1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.  
 (2) Y compris ASF Holding et Cofiroute Holding.  
 (3) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.  
 (4) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.  
 (5) Au 31 décembre.

# CONCESSIONS

VINCI AUTOROUTES  
VINCI CONCESSIONS

Avec un réseau de 4 386 km, VINCI Autoroutes est concessionnaire de la moitié du réseau autoroutier concédé français. VINCI Concessions développe et gère un portefeuille unique de concessions d'infrastructures de transport et d'équipements publics dans une vingtaine de pays.

## Les concessions de VINCI dans le monde

OUVRAGES	DESCRIPTION	PAYS	TAUX DE DÉTENTION	DATE DE FIN DE CONTRAT
<b>Infrastructures autoroutières et routières</b>				
<b>Réseau concédé</b>				
Réseau ASF (hors tunnel du Puymorens – 5 km)	2 710 km	France	100%	2033
Réseau Cofiroute (hors tunnel Duplex A86 – 11 km)	1 100 km	France	100% <sup>(1)</sup>	2031
Réseau Escota	459 km	France	99%	2027
Arcour (A19)	101 km	France	100%	2070
Openly à Lyon	10 km	France	100%	2013 <sup>(2)</sup>
TCSP de la Martinique <sup>(3)</sup>	2,5 km	France	100%	2035
Voie express R1 (PR1BINA)	52 km	Slovaquie	50%	2041
Autoroute A4 (A-Modell)	45 km	Allemagne	50%	2037
Autoroute A5 (A-Modell) <sup>(3)</sup>	60 km	Allemagne	54%	2039
Autoroute A9 (A-Modell) <sup>(3)</sup>	46,5 km	Allemagne	50%	2031
Contournement de Newport	10 km	Royaume-Uni	50%	2042
Réseau routier du district d'Hounslow	432 km de chaussées et 763 km de trottoirs	Royaume-Uni	50%	2037
Réseau routier de l'île de Wight	821 km de chaussées et 767 km de trottoirs	Royaume-Uni	50%	2038
Autoroute Moscou – Saint-Petersbourg <sup>(3)</sup>	43 km	Russie	50%	2040
Autoroute Athènes-Tsakona <sup>(3)</sup>	365 km	Grèce	30%	2038
Autoroute Maliakos-Kleidj <sup>(3)</sup>	240 km	Grèce	14%	2038
Voie express Fredericton-Moncton	200 km	Canada	25%	2028
Trans Jamaican Highway	34 km	Jamaïque	13%	2030
<b>Ouvrages routiers de franchissement</b>				
Tunnel Duplex A86	Rueil-Malmaison – Jouy-en-Josas/Versailles (11 km)	France	100% <sup>(1)</sup>	2086
Tunnel du Puymorens	Tunnel dans les Pyrénées (5 km)	France	100%	2037
Tunnel du Prado-Carénage	Tunnel à Marseille	France	33%	2025
Tunnel du Prado Sud	Tunnel à Marseille	France	59%	2055
Pont Charilaos-Trikoupis	Péloponnèse-continent	Grèce	57%	2039
Ponts sur le Tage	Deux ponts à Lisbonne	Portugal	37%	2030
Ponts sur la Severn	Deux ponts sur la Severn	Royaume-Uni	35%	2018 <sup>(4)</sup>
East End Crossing <sup>(3)</sup>	Ponts et tunnel reliant le Kentucky à l'Indiana	États-Unis	33%	2051
Coentunnel	Tunnel à Amsterdam	Pays-Bas	21%	2037
Pont de la Confédération	Île du Prince-Édouard – continent	Canada	20%	2032
<b>Infrastructures ferroviaires</b>				
Liefkenshoek	Liaison ferroviaire souterraine (16 km) à Anvers	Belgique	28%	2050
Rhôneexpress	Ligne de tramway (23 km) à Lyon	France	35%	2038
GSM-Rail <sup>(3)</sup>	Système de radiocommunication sur 14 000 km de lignes ferroviaires	France	30%	2025
LGV SEA <sup>(3)</sup>	Ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux (302 km)	France	33%	2061
<b>Parkings</b>				
VINCI Park	1,8 million de places dont 0,4 million en concession et en pleine propriété	Monde	100%	<sup>(5)</sup>
Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur	Bâtiment de 60 000 m <sup>2</sup>	France	100%	2040
Truck Étape	Deux centres routiers sécurisés pour poids lourds	France	100%	
<b>Aéroports</b>				
Rennes, Dinard		France	49%	2024 <sup>(2)</sup>
Ancenis, Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Poitiers-Biard, Quimper		France	100%	de 2014 à 2029 <sup>(2)</sup>
Nantes Atlantique, Saint-Nazaire Montoir		France	85%	2065
Lisbonne, Porto, Faro, Beja, Ponta Delgada, Horta, Flores, Santa Maria, Funchal, Porto Santo		Portugal	100%	2063
Phnom Penh, Siem Reap, Sihanoukville		Cambodge	70%	2040 <sup>(4)</sup>
<b>Stades</b>				
Stade de France	80 000 places	France	67%	2025
Stade du Mans (MMArena)	25 000 places	France	100%	2043
Stade de Nice (Allianz Riviera)	35 000 places	France	50%	2040
Stade de Bordeaux <sup>(3)</sup>	42 000 places	France	50%	2045
Aréna de Dunkerque <sup>(3)</sup>	10 700 places	France	50%	2040
<b>Autres équipements publics</b>				
Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea)		France	100%	2027
Éclairage public de la ville de Goussainville		France	100%	2026
Automatisation de barrages fluviaux <sup>(3)</sup>	31 barrages sur l'Aisne et la Meuse	France	50%	2043

(1) Finalisation du rachat des minoritaires le 31 janvier 2014.

(2) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

(3) En construction ou à construire.

(4) Date estimée de fin de contrat.

(5) 26,8 ans : durée résiduelle moyenne pour les 421 000 places en concession.

-  Infrastructures ferroviaires
-  Stationnement

-  Aéroports
-  Infrastructures autoroutières et routières

-  Stades et autres équipements publics
-  Projets d'infrastructures à l'étude

- 
- 
- 

## EUROPE

### Allemagne

- Toll Collect (péage autoroutier)
- 12 000 places de stationnement
- A4 – Autoroute A-Modell
- A5 – Autoroute A-Modell
- A9 – Autoroute A-Modell

### Belgique

- Liaison ferroviaire Liefkenshoek à Anvers
- 57 000 places de stationnement

### Espagne

- 96 000 places de stationnement

### France

- Réseau ASF
- Réseau Cofiroute
- Réseau Escota
- Tunnel Duplex A86
- Arcour (A19)
- Openly à Lyon
- Tunnel du Prado-Carénage
- Tunnel du Prado Sud
- Truck Étape
- Rhôneexpress
- 451 000 places de stationnement
- Stade de France
- Stade du Mans
- Stade de Nice
- Stade de Bordeaux
- Aréna de Dunkerque
- 10 aéroports
- Car Rental Center de l'aéroport Nice-Côte d'Azur
- GSM-Rail
- LGV SEA Tours-Bordeaux
- Éclairage public de Goussainville
- Éclairage public de Rouen
- TCSP de la Martinique
- 31 barrages sur l'Aisne et la Meuse

### Grèce

- Pont Charilaos-Trikoupis
- Autoroute Athènes-Tsakona
- Autoroute Maliakos-Kleidi

### Luxembourg

- 57 000 places de stationnement

### Pays-Bas

- Coentunnel

### Pologne

- 10 aéroports

### Portugal

- Deux ponts sur le Tage

### République tchèque

- 38 000 places de stationnement

### Roumanie

- Royaume-Uni
- Contournement de Newport
- Ponts sur la Severn
- 144 000 places de stationnement
- Réseau routier du district d'Hounslow
- Réseau routier de l'île de Wight

### Russie

- 900 places de stationnement
- Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg

### Slovaquie

- 5 000 places de stationnement
- Voie express R1 (PR1BINA)

### Suisse

- 6 000 places de stationnement

## INTERNATIONAL

### Brésil

- 31 000 places de stationnement

### Cambodge

- 3 aéroports

### Canada

- Autoroute Fredericton-Moncton
- Pont de la Confédération
- 143 000 places de stationnement

### Colombie

### États-Unis

- East End Crossing
- 712 000 places de stationnement

### Inde

### Jamaïque

- Trans Jamaican Highway

### Pérou

- Qatar

- 7 000 places de stationnement



# VINCI AUTOROUTES



**Profil** VINCI Autoroutes conçoit, construit, finance et exploite 4 386 km d'autoroutes dans le cadre de concessions en France, et accueille chaque jour plus de deux millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour.

Totalement engagé pour la pleine et bonne exécution des missions de service public que lui délègue l'État dans le cadre des contrats de concession, VINCI Autoroutes mobilise l'ensemble de ses collaborateurs dans une dynamique permanente d'amélioration du service au client. Celle-ci se concrétise par les 32 engagements de son contrat de service, portant sur l'information clients, l'assistance, la sécurité, la protection de l'environnement et l'attractivité des aires.

VINCI Autoroutes a investi 8,1 milliards d'euros dans son infrastructure depuis 2006, dont 7,3 milliards dans la construction (A28, A85, A89) et l'élargissement (A8, A9, A10, A50, A63) de ses réseaux dans le cadre des contrats de plan, ainsi que 750 millions d'euros dans l'amélioration de leurs performances environnementales au titre du Paquet vert autoroutier, en contrepartie de l'allongement d'un an de la durée des concessions.

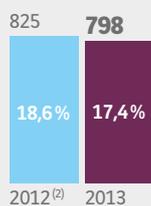
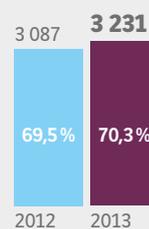
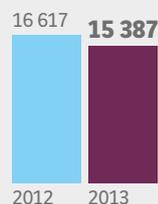
La même logique contractuelle devrait conduire VINCI Autoroutes à investir près de 2 milliards d'euros dans le cadre du Plan de relance autoroutier, encore en discussion avec l'État fin 2013.



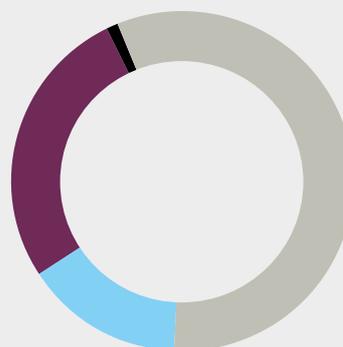
## Trafic

	2013 (en millions de kilomètres parcourus)	Évolution 2013/2012 à réseau évolutif
ASF	28 723	+ 1,5 %
Escota	6 675	+ 0,6 %
Cofiroute	10 828	+ 0,2 %
Arcour	275	+ 2,7 %
<b>Total</b>	<b>46 501</b>	<b>+ 1,1 %</b>

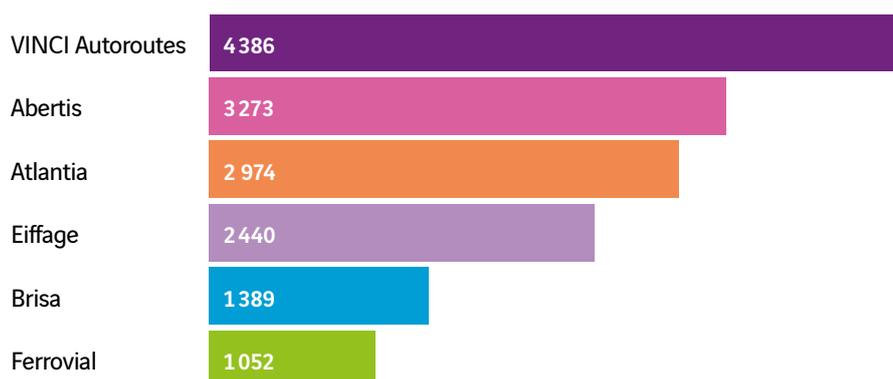
## VINCI Autoroutes en chiffres

Chiffre d'affaires<sup>(1)</sup>  
(En M€)Résultat net part du Groupe<sup>(2)</sup>  
(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)Résultat opérationnel sur activité  
(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)Ebitda<sup>(3)</sup>  
(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)Endettement financier net<sup>(4)</sup>  
(En M€)Chiffre d'affaires par réseau<sup>(1)</sup>  
(En M€ et en %)

ASF	2 627	57 %
Escota	681	15 %
Cofiroute	1 241	27 %
Arcour	44	1 %



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.  
 (2) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.  
 (3) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.  
 (4) Au 31 décembre.

Réseaux autoroutiers concédés en Europe  
(en km)<sup>(\*)</sup>

(\*) Sources : études internes, communication des sociétés ; réseaux contrôlés.

A white van is parked in a field of tall grass and purple flowers. The van is in the background, slightly out of focus, and is facing right. The foreground is filled with tall grass and purple flowers, which are in sharp focus. The overall scene is a natural, outdoor setting.

# CRÉATION DE VALEUR À LONG TERME

LA BONNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE  
DE VINCI AUTOROUTES LUI PERMET DE FINANCER  
DES INVESTISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS SUR  
SES RÉSEAUX, AU BÉNÉFICE DE SES CLIENTS ET  
DE LA COLLECTIVITÉ.



01



02

Après le Paquet vert autoroutier, VINCI Autoroutes est prêt à investir près de 2 milliards d'euros dans le cadre du Plan de relance autoroutier. Les investissements dans l'infrastructure vont de pair avec une dynamique d'amélioration continue du service aux clients.



03



## Performances économiques

L'environnement économique a continué à peser sur le trafic au cours de l'année 2013, qui s'est soldée par une hausse de trafic de 1,1 % sur le réseau interurbain, dont 0,4 % grâce à l'ouverture du dernier tronçon de l'A89. Cette progression est liée à l'augmentation du trafic des véhicules légers (+ 1,3 %) depuis le début de l'année. Le trafic poids lourds a quant à lui enregistré un léger recul (- 0,2 %) en l'absence de croissance industrielle.

Par ailleurs, la montée en régime du Duplex A86 se poursuit de manière satisfaisante.

Les lois tarifaires contractuelles destinées à compenser les lourds programmes d'investissements des contrats de concession et des contrats de plan, combinées à la progression du trafic des véhicules légers, ont permis d'enregistrer une progression des recettes de péage de 3,3 % sur l'année.

Le taux d'Ebitda a progressé de 0,8 point pour atteindre 70,3 %. Cette amélioration résulte de plusieurs facteurs : la poursuite des programmes d'automatisation des péages ; les gains de productivité générés par l'harmonisation des politiques d'exploitation et la modernisation de leurs principales fonctions (viabilité, sécurité, péage) ; le développement des synergies opérationnelles entre les réseaux ; la politique d'intégration de services antérieurement

sous-traités ; la rationalisation des investissements dans les systèmes d'information et les équipements communs. Cette politique permet d'homogénéiser le niveau de service sur le réseau tout en améliorant la satisfaction des clients.



## Investissements et endettement

L'excellente performance opérationnelle qui sous-tend la progression de la capacité d'autofinancement permet à VINCI Autoroutes de financer des investissements très importants et de supporter un très haut niveau d'endettement. Ces investissements se sont élevés en 2013 à 689 millions d'euros. Ils ont été consacrés principalement à l'achèvement du Paquet vert autoroutier et du dernier tronçon de l'A89 entre Balbigny et Lyon (voir p. 46) ainsi qu'aux travaux d'élargissement et de modernisation des réseaux réalisés dans le cadre des contrats de plan. Les charges d'amortissement liées à ces investissements (principalement l'A89) ont augmenté de 125 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

La détention des taux d'intérêt et la gestion prudente de la dette ont permis de maîtriser le coût de celle-ci. Une émission obligataire de 700 millions d'euros à dix ans, destinée à refinancer la dette d'ASF et lui permettant d'en allonger la maturité moyenne, a été placée avec succès début 2013. Le bon accueil des investisseurs –

**689 MILLIONS D'EUROS  
D'INVESTISSEMENTS  
EN 2013.**

l'opération a été sursouscrite plus de six fois – confirme leur confiance dans la qualité du crédit des concessions d'autoroutes. Au 31 décembre 2013, l'endettement net des sociétés concessionnaires, incluant leurs holdings, s'élevait à 15,4 milliards d'euros, au lieu de 16,6 milliards au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, VINCI Autoroutes a racheté le 31 janvier 2014, conformément à l'accord annoncé le 20 décembre 2013, la participation de 16,67 % que détenait le groupe Colas dans Cofiroute. Cofiroute est désormais détenu à 100 % par VINCI Autoroutes.



## Paquet vert autoroutier

La réalisation des aménagements du Paquet vert autoroutier s'est achevée au printemps 2013. En trois ans, conformément à ses engagements, VINCI Autoroutes a financé, étudié, mis en œuvre et mené à

**01** Le trafic des véhicules légers a progressé de 1,3 % entre 2012 et 2013, à réseau évolutif.

**02** Le tunnel de Violay, composé de deux tubes de 3 900 m, un pour chaque sens de circulation, a été mis en service sur l'A89 en janvier 2013.

**03** La réalisation des aménagements du Paquet vert autoroutier a permis d'améliorer les performances environnementales des réseaux.

terme ce programme d'investissements de 750 millions d'euros, engagé en contrepartie du prolongement d'un an de ses contrats de concession. Décliné en cinq volets (protection de la ressource en eau ; protection des riverains de l'autoroute contre le bruit ; préservation de la biodiversité ; éco-rénovation des aires de repos et de services ; réduction des émissions de CO<sub>2</sub>), ce dispositif a permis de rapprocher les sections autoroutières les plus anciennes des normes environnementales appliquées aux sections les plus récentes. Il s'est concrétisé par 1 800 chantiers répartis sur l'ensemble des réseaux de VINCI Autoroutes, qui ont généré 6 000 emplois directs et autant d'emplois indirects durant les trois années du programme.



## Plan de relance autoroutier

La mobilisation des capacités financières générées par l'allongement de la durée des concessions permet d'investir massivement et à court terme sans peser sur les finances publiques et les tarifs autoroutiers. C'est dans cette optique que l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont élaboré en 2013 le Plan de relance autoroutier, qui a pour objectif de moderniser l'infrastructure autoroutière française en contribuant à la relance de l'activité économique. La finalisation de ce dispositif devrait conduire à la résolution du différend concernant

l'augmentation de 50 % de la redevance domaniale mise en place de manière unilatérale par l'État à l'été 2013 et qui modifie l'équilibre des contrats. Un accord a été paraphé au troisième trimestre avec le ministère en charge des transports. S'inspirant du principe déjà mis en œuvre dans le cadre du Paquet vert autoroutier, il prévoit notamment que les sociétés concessionnaires investissent sur une période de dix ans un montant global de 3,7 milliards d'euros en contrepartie de l'allongement de leurs contrats de concession. Pour VINCI Autoroutes, l'investissement s'élèverait à près de 2 milliards

d'euros. Il concerne principalement l'élargissement à deux fois trois voies de nouvelles sections sur les autoroutes A9, A10 et A63, ainsi que des aménagements environnementaux. Il prévoit aussi l'intégration à la concession d'Escota du tunnel de Toulon et des sections autoroutières adjacentes, à élargir.

L'accord stipule que plus de la moitié des marchés de travaux seront attribués à des entreprises non liées aux sociétés signataires. En fin d'année, le plan était en cours d'examen par les autorités françaises et européennes, en vue d'une entrée en application en 2014.

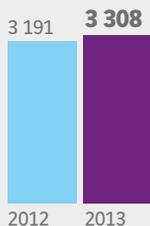
### Groupe ASF (ASF et Escota)

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(\*)</sup>)

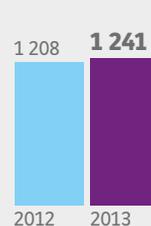
### Cofiroute

(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(\*)</sup>)

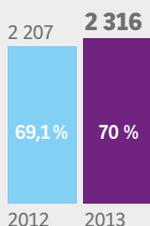
#### Chiffre d'affaires<sup>(\*)</sup>



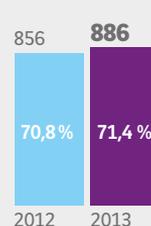
#### Chiffre d'affaires<sup>(\*)</sup>



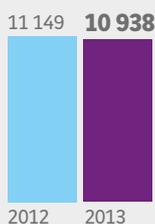
#### Ebitda<sup>(\*\*)</sup>



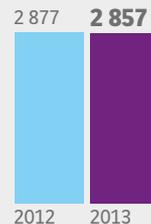
#### Ebitda<sup>(\*\*)</sup>



#### Endettement financier net<sup>(\*\*\*)</sup>



#### Endettement financier net<sup>(\*\*\*)</sup>



(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(\*\*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(\*\*\*) Au 31 décembre.



01



02

**01** Les 2 300 collaborateurs de la filière viabilité-sécurité de VINCI Autoroutes assurent une présence permanente sur les réseaux.

**02** La première section élargie de l'A9 à l'approche de la frontière espagnole, entre Perpignan Nord et Perpignan Sud, a été ouverte à l'été 2013.



## Infrastructure

### Liaisons nouvelles

**A89.** La mise en service en janvier 2013 de la section Balbigny – La Tour-de-Salvagny de l'A89 (réseau ASF), longue de 53 km, a marqué l'achèvement de seize ans de travaux pour réaliser l'axe de 500 km reliant Bordeaux à Lyon. La nouvelle section a représenté un investissement de 1,5 milliard d'euros, incluant la construction de 5 échangeurs, 1 bifurcation, 8 viaducs, 108 ouvrages d'art courants et 3 tunnels bitubes (5 700 m de longueur cumulée). Le projet a fait l'objet d'une collaboration exemplaire avec les parties prenantes,

notamment sur le plan de la préservation de la biodiversité, durant le chantier et tout au long de la vie de l'autoroute. L'exploitation de la nouvelle section est assurée par des équipes constituées intégralement par mobilité interne. Un exercice grandeur nature, simulant un incendie dans l'un des tunnels, a permis de tester, avant la mise en service, le bon fonctionnement de la chaîne d'alerte et d'intervention reliant les services publics et les équipes de VINCI Autoroutes.

**A9 Montpellier.** Le projet de déplacement de l'A9 à la hauteur de Montpellier est entré en 2013 en phase opérationnelle, à l'issue d'une phase de conception menée en étroite concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales. Il consiste à construire une nouvelle section de 12 km, au cœur d'une zone de future extension urbaine de Montpellier vers la mer, et à réaménager 13 km de sections existantes. Les travaux incluent la construction d'un

## 1,5 MILLIARD D'EUROS INVESTIS POUR CONSTRUIRE LA DERNIÈRE SECTION DE L'A89.

viaduc à double franchissement de 600 m de long et nécessitent une coordination précise avec le chantier voisin du contournement ferroviaire de Montpellier. Les travaux devraient s'achever fin 2017, avec la mise en service d'un nouveau système de péage qui supprimera tout arrêt pour les véhicules en transit.



L'opération « Roulez éveillé » a été organisée à l'occasion des vacances de la Toussaint pour sensibiliser les automobilistes aux risques liés à la somnolence.

Tours et Poitiers) et ASF (entre Poitiers et Bordeaux). Les travaux liés à ce projet se sont poursuivis en 2013 sans interrompre le trafic. Ils portent principalement sur la réalisation de six ouvrages d'art au-dessus ou au-dessous de l'autoroute en service, et sur le déplacement ou le réaménagement de six aires d'autoroutes. Des travaux similaires sont en cours au niveau des interfaces entre la future LGV Bretagne-Pays de la Loire et le réseau Cofiroute (A11, A28, A81) – trois ponts-rails ayant été mis en place au-dessus de l'autoroute en 2013.



## Sécurité

### Sécurité des clients

La sécurité est, avec la viabilité, la mission structurant l'organisation et l'activité quotidienne de VINCI Autoroutes. Outre les grands programmes d'élargissement et de modernisation qui améliorent la sécurité des réseaux, VINCI Autoroutes a consacré plus de 300 millions d'euros en 2013 à l'entretien de l'infrastructure. Sa mission, en tant que concessionnaire, est de gérer un patrimoine de 4 386 km d'autoroute ; le suivi précis et permanent effectué par ses équipes permet d'assurer un entretien préventif qui maintient l'infrastructure aux meilleurs standards de fonctionnement et de sécurité. La sécurité est renforcée aussi par le déploiement de nouveaux équipements (vidéo, détection automatique d'incidents, etc.) et de systèmes de gestion du trafic qui améliorent la régulation et réduisent les risques d'accidents.

Dans le domaine de l'exploitation, les 2 300 collaborateurs de la filière viabilité-sécurité assurent une présence permanente sur les réseaux. Ils font partie d'une chaîne d'information et d'intervention coordonnée par les PC, qui permet de réagir en un minimum de temps à chaque événement. Cette organisation humaine et technique montre notamment son efficacité lors des campagnes de viabilité hivernale, à l'occasion desquelles VINCI Autoroutes mobilise 400 engins dédiés (un pour 10 km d'autoroute) et s'appuie sur un réseau de 270 stations météo.



### Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable

Deux ans après sa création, la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dotée d'un budget annuel de 2 millions d'euros, est devenue un acteur significatif de la prévention routière. En application de sa première mission, la sensibilisation, la Fondation a créé en début d'année 2013, en partenariat avec l'association Ferdinand, la plateforme Internet roulons-autrement.com,

### 400 ENGIN DE VIABILITÉ HIVERNALE.

premier média participatif dédié à la sécurité routière. Cette action s'est prolongée et amplifiée en fin d'année avec la diffusion du court-métrage réalisé par Guillaume Canet, *Ivresse*, suscitant une mobilisation bénévole sans précédent pour la cause publique de la sécurité routière (voir ci-contre).

## SENSIBILISATION PORTER UN AUTRE REGARD SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable a lancé en janvier 2013 la plateforme multimédia roulons-autrement.com, en partenariat avec l'association Ferdinand, fondée par l'acteur-réalisateur Patrick Chesnais, engagé dans la lutte contre l'alcool au volant chez les jeunes. Premier média participatif dédié à la sécurité routière, Roulons-autrement permet de découvrir et de partager plus de 1 000 films de sensibilisation du monde entier, et de réagir en postant des commentaires. Dès son lancement, la plate-forme a connu un très fort succès d'audience. Plus de 120 000 fans, dans 86 pays, ont ainsi rejoint la communauté Facebook « roulons-autrement » en 2013. Autre temps fort de l'année : le court-métrage *Ivresse*, réalisé par Guillaume Canet à la demande de l'association Ferdinand et de la Fondation VINCI Autoroutes, a provoqué une chaîne de solidarité citoyenne sans précédent en faveur de la sécurité routière (voir ci-dessous).

[www.roulons-autrement.com](http://www.roulons-autrement.com)

The screenshot shows the website interface. At the top, there's a search bar and navigation tabs for ACCIDENTS, VIDÉOS, ACTUALITÉS, REGARDS SUR LA ROUTE, and AGENDA. The main content area features a video player with the title 'Smartphone et conduite - Attention danger'. Below the video, there are statistics: 719655 views, 0 reactions, and 0 comments. A description in French follows, mentioning the theme of smartphone use while driving and the risk of accidents. A sidebar on the right titled 'VIDÉOS SUR LE MÊME THÈME' lists several related videos, each with a thumbnail, title, and view count.

Les centaines de vidéos qui peuvent être visionnées sur roulons-autrement.com illustrent la diversité des approches (images choc, pédagogie, humour, etc.) et des cultures de sécurité routière dans le monde.



Le film *Ivresse*, qui alerte sur les dangers de l'alcool au volant, a été diffusé en décembre 2013 dans les principaux réseaux de salles de cinéma en France (UGC, Gaumont-Pathé, CGR) ainsi que sur huit chaînes de télévision (France 2, TF1, M6, W9, BFM TV, NRJ12, TMC, NT1). Il a suscité aussi un « buzz » exceptionnel sur le Web et les réseaux sociaux (plus d'un million de vues en trois jours sur Internet, près de 17 000 tweets et 317 000 mentions sur Facebook).

**PATRICK CHESNAIS,**  
président et fondateur  
de l'association Ferdinand,  
membre du conseil  
d'administration  
de la Fondation VINCI  
Autoroutes.



« La première cause de mortalité chez les jeunes entre 18 et 24 ans sont les accidents de la route, en état alcoolisé la plupart du temps. À travers des œuvres cinématographiques courtes, réalisées par de grands metteurs en scène comme Guillaume

Canet, nous voulons leur dire : "Amusez-vous mais restez en vie !" Les jeunes sont très sensibles aux images et à leur image. Je suis convaincu que c'est par le choc des images que l'on peut le plus sûrement contribuer à changer leurs comportements. »

# 1 000 000

C'EST LE NOMBRE DE VISIONNAGES  
DU FILM *IVRESSE* ATTEINT SUR LE WEB  
EN TROIS JOURS.



Tout au long de l'année, la Fondation a organisé de nombreuses actions de sensibilisation à la conduite responsable et aux risques liés à l'hypovigilance, principalement lors des périodes de vacances. Les salariés de VINCI Autoroutes ont aussi parrainé des projets associatifs et citoyens soutenus par la Fondation, s'engageant ainsi personnellement pour faire progresser la sécurité routière. Neuf projets de ce type ont été sélectionnés et soutenus en 2013, pour un montant de 84 000 euros.

Enfin, la Fondation a poursuivi son activité de soutien à la recherche scientifique. Elle a financé, entre autres, une étude inédite réalisée par le Centre d'investigations neurocognitives et neurophysiologiques de l'université de Strasbourg sur le risque d'hypovigilance associé à l'utilisation du régulateur ou du limiteur de vitesse.

## Sécurité des personnels

La politique de prévention est encadrée par des engagements et des plans d'action (formations, quarts d'heure sécurité, visites et ateliers de prévention, analyse des situations à risques, etc.) qui impliquent l'ensemble des collaborateurs et mobilisent fortement le management. Les efforts constants dans ce domaine ont permis une nouvelle amélioration des résultats en 2013, avec un taux de fréquence des accidents du travail de 9,34, contre 9,85 en 2012.

VINCI Autoroutes poursuit également un travail de fond pour améliorer la sécurité sur les chantiers qui relèvent de sa responsabilité de maître d'ouvrage. Dans le cadre de la démarche « Sécurité 100 % chantiers », toutes les procédures de collaboration avec les entreprises et sous-traitants en charge de la maîtrise d'œuvre et des travaux ont été passées en revue. De nouvelles clauses encadrant le management de la prévention sur les chantiers ont été introduites dans les contrats, assorties de pénalités en cas de non-respect.



## Service

### Engagements

VINCI Autoroutes a lancé en 2013 la démarche de renouvellement de sa charte d'engagement de service, dont les deux premières versions

[www.vinci-autoroutes.com/fr/contrat-de-service](http://www.vinci-autoroutes.com/fr/contrat-de-service)



01



02

dataient de 2004 et 2009. Construite à partir des attentes des clients et testée auprès d'eux, la nouvelle charte, intitulée explicitement « contrat de service », est structurée en sept thèmes (information, assistance, conditions de circulation, environnement, aires, écoute et accompagnement, télépéage) et comporte 32 engagements dont l'étendue, la précision et le niveau d'exigence ont été sensiblement renforcés par rapport à l'édition précédente. Élaborée en collaboration étroite avec les équipes de l'exploitation et en lien avec les clients, cette nouvelle charte mobilise l'ensemble des collaborateurs dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de service. L'accroissement du niveau d'exigence est rendu possible par la convergence opérationnelle des réseaux de VINCI Autoroutes et par l'instauration d'une politique de service harmonisée.

## Information et service client

Les bénéfices d'une politique de service commune sont perceptibles en particulier dans le dispositif d'accompagnement proposé aux clients tout au long de leur voyage sur les réseaux de VINCI Autoroutes.

**Radio VINCI Autoroutes**, installée depuis 2013 dans de nouveaux locaux au siège de

VINCI Autoroutes, est à la fois une radio généraliste proposant des programmes de qualité, avec une ligne éditoriale et sonore harmonisée tout au long des réseaux, et une radio autoroutière qui diffuse une information trafic de proximité grâce à un dispositif de décrochage accompagnant l'auditeur durant son trajet. Les utilisateurs de l'autoroute y sont particulièrement attachés. Selon une étude réalisée par Médiamétrie en juillet 2013 sur les axes A9 et A10, Radio VINCI Autoroutes réunit 40 % de part d'audience, avec 34 points d'avance sur la station arrivant en deuxième position. **Le 3605**, nouveau service client lancé fin 2012, permet de joindre 24 heures sur 24 un conseiller de VINCI Autoroutes. Le service est assuré par plus de 100 salariés répartis sur huit sites sur les réseaux de VINCI Autoroutes. Formés à cette activité et disposant d'outils dédiés, ceux-ci peuvent répondre à toute question d'un client souhaitant, par exemple, prendre connaissance du trafic et de la météo, choisir un itinéraire ou s'informer sur le coût d'un trajet. 92 000 appels sur ces sujets ont été traités en 2013, avec un pic d'activité durant la période hivernale.

Le 3605 assure aussi la relation avec les clients abonnés au télépéage VINCI Autoroutes. Cette mission était assurée



03



04

- 01** La démarche « Sécurité 100 % chantiers » vise à atteindre le « zéro accident » dans les activités de travaux comme dans l'exploitation autoroutière.
- 02** En 2013, le 3605 a reçu près de 238 000 appels.
- 03** Lors des Étapes estivales, 2 600 journées d'animation ont été organisées en 2013 sur 43 aires, bénéficiant à plus de 500 000 clients.
- 04** Parking pour poids lourds sur l'aire de Montélimar Est, sur l'A7.
- 05** Les clients retrouvent sur les aires de services des enseignes de centre-ville qui font partie de leur univers familial.

auparavant par des sociétés extérieures. Elle a été internalisée au dernier trimestre 2013.

**Le site [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com)** est doté d'une nouvelle arborescence et regroupe les sites des réseaux de VINCI Autoroutes depuis fin 2012. Il a enregistré en moyenne 350 000 visites par mois en 2013, avec un pic de consultation durant l'été. Il fait aussi fonction de portail d'accès aux sites ou espaces spécialisés de VINCI Autoroutes (télépéage, service poids lourds, Radio VINCI Autoroutes, Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable).

**Les réseaux sociaux** sont de plus en plus utilisés pour informer en temps réel les clients et échanger avec eux. À l'occasion des chassés-croisés estivaux, un dispositif d'information via Twitter a été mis en place pour détailler les temps de parcours sur les axes les plus fréquentés durant l'été. Les clients peuvent aussi s'informer ou poser des questions via Facebook et télécharger gratuitement l'application VINCI Autoroutes pour iPhone ou Android. Celle-ci permet de connaître en temps réel les conditions de circulation sur l'axe emprunté et les services disponibles sur les aires, mais aussi de signaler directement un événement - l'information étant diffusée, après vérification, sur les autres médias autoroutiers.



05

## Aires

Effet le plus visible du Paquet vert autoroutier pour les clients, 7 aires sur 10 des réseaux de VINCI Autoroutes ont été « éco-rénovées ». Aux travaux de requalification environnementale (réaménagement des bâtiments et des espaces verts, installation de stations d'épuration avec filtration par roseaux, généralisation de la collecte sélective des

déchets) se sont ajoutés des aménagements améliorant l'accueil, l'accessibilité et la qualité de service (sanitaires automatiques en particulier), qui introduisent de nouveaux standards de confort sur les aires des réseaux autoroutiers.

VINCI Autoroutes mène par ailleurs un important programme d'amélioration des offres accessibles à ses clients sur les aires de services, au rythme du renouvellement des contrats d'exploitation des installations commerciales. À l'horizon 2015, ce programme concerne 140 des 171 aires de services. Il conjugue l'introduction de nouvelles enseignes de centre-ville, en réponse aux attentes des clients, et la valorisation des produits et ressources des territoires desservis par l'autoroute. Le déploiement de cette nouvelle génération d'aires, conçues comme des pôles de services à la personne et non plus seulement centrées sur l'automobile, s'accompagne d'un réaménagement complet des sites.

Les aires sont aussi le lieu privilégié des animations organisées lors des périodes de vacances pour inciter les automobilistes à marquer des pauses régulières pendant leur trajet sur l'autoroute. Durant les huit week-ends des Étapes estivales 2013, 2 600 journées d'animation ont été organisées sur 43 aires, mobilisant près



01

de 1 400 salariés de VINCI Autoroutes. Des animations du même type, organisées lors des vacances de Pâques, de la Toussaint et de Noël, permettent d'entretenir un contact direct entre les professionnels de l'autoroute et les clients.

Enfin, VINCI Autoroutes développe les services aux poids lourds sur ses aires. 289 places de stationnement supplémentaires ont été créées à leur intention en 2013 (dont 206 sur l'A8), portant à près de 12 000 le nombre de places gratuites sur les réseaux de VINCI Autoroutes. Un nouveau parking sécurisé dédié aux poids lourds a aussi été mis en service sur l'A9 dans l'Aude (aire de Vinassan Nord).

## Covoiturage

VINCI Autoroutes favorise le partage de l'autoroute et met à la disposition de ses clients près de 1 500 places de covoiturage sur 18 parkings dédiés, dont 5 créés en 2013 à Langon (A62), Manosque, Peyruis (A51), Roquefort-la-Bédoule (A50) et Les



02

Adrets (A8). Ces parkings connaissent une fréquentation croissante et sont principalement utilisés pour le covoiturage associé aux déplacements professionnels et aux trajets domicile-travail (90 % des usages).

## Télépéage

2013 a été une nouvelle année de forte croissance des abonnements au télépéage, avec près de 430 000 nouveaux badges vendus dans l'année (dont plus de 100 000 durant l'été), portant le parc de badges en service à près de 2 millions. Outre l'attractivité du service et des offres de VINCI Autoroutes, le télépéage connaît un succès

croissant grâce au déploiement de voies à 30 km/h sans arrêt au péage. Fin 2013, 225 voies de ce type étaient en service.

97 % des transactions sur les réseaux de VINCI Autoroutes s'effectuent aujourd'hui de manière automatisée, via le télépéage ou les bornes tous paiements pour les clients non abonnés. VINCI Autoroutes accompagne cette évolution en développant ses services de télé-assistance, qui font partie intégrante de l'organisation de l'exploitation.

Au plan social, VINCI Autoroutes s'est engagé à ce que l'automatisation n'entraîne ni licenciement ni mutation forcée. Cet engagement est tenu grâce à l'internalisation de l'ensemble des missions associées au fonctionnement de l'autoroute - y compris la maintenance technique des équipements de péage et la lutte contre la fraude - et grâce à une politique de ressources humaines qui consacre d'importants moyens à la formation et à l'accompagnement des salariés vers les nouveaux métiers de l'autoroute.

**430 000 NOUVEAUX  
BADGES DE TÉLÉPÉAGE  
VENDUS DANS L'ANNÉE.**



## Perspectives

L'amélioration tendancielle du trafic, qui s'est amplifiée au second semestre 2013, devrait se poursuivre en 2014. Compte tenu de la montée en charge des sections récemment mises en service et de l'effet attendu des lois tarifaires, les recettes de péage devraient continuer à progresser.

Dans la lignée des efforts engagés, VINCI Autoroutes intensifiera les synergies entre ses réseaux. La convergence des politiques d'exploitation et des programmes d'équipement continuera à générer des économies d'échelle tout en optimisant la performance opérationnelle et la fluidité des réseaux au bénéfice des clients utilisateurs. Les gains de productivité dégagés permettront de poursuivre les investissements dans l'amélioration du service autoroutier, en application des engagements du « contrat de service » entré en vigueur début 2014. Ces investissements concerneront notamment le développement de la relation client et les programmes de modernisation des aires, afin d'améliorer l'accompagnement des clients en assurant un niveau constant de service tout au long de leur trajet.

Dans le même temps, conformément aux engagements contractuels de ses sociétés concessionnaires, VINCI Autoroutes continuera à investir dans l'infrastructure autoroutière. L'élargissement et la modernisation de ses réseaux – qui améliorent la fluidité, la sécurité et l'empreinte environnementale de l'autoroute – pourraient entrer dans une nouvelle dynamique avec le Plan de relance autoroutier, en cours d'examen en fin d'exercice par les autorités françaises et européennes. En étant prêt à investir près de 2 milliards d'euros dans le cadre de ce programme, pour un retour sur investissement qui n'interviendra qu'au terme de ses contrats, VINCI Autoroutes confirme sa vision proactive du schéma des concessions, créateur de valeur à long terme pour les entreprises délégataires et pour la collectivité.



**01** Pour encourager la mobilité partagée, 18 parkings de covoiturage totalisant près de 1 500 places étaient accessibles sur le réseau VINCI Autoroutes fin 2013.

**02** Le télépéage connaît un succès croissant, notamment grâce au déploiement des voies à 30 km/h sans arrêt au péage.

**03** Sur deux autoroutes de l'agglomération de Minneapolis, aux États-Unis, Cofiroute gère un système de péage innovant sur voies réservées, gratuites pour les véhicules pratiquant le covoiturage, payantes pour les autres.

**04** Travaux d'aménagement sur l'A10 pour permettre le passage de la future LGV SEA Tours-Bordeaux.

03

04

## Divers

Déjà exploitant, en Californie, de 17 km de voies express à péage sur l'autoroute urbaine SR 91, **Cofiroute USA** a signé un contrat d'une durée de cinq ans et d'un montant de 60 millions de dollars pour l'exploitation de 17 km de nouvelles voies en construction au sud de Los Angeles. Sur la section initiale, Cofiroute USA a finalisé en 2013 la mise en service d'un nouveau système de péage *free flow*, intégrant la gestion de la relation client et le contrôle de la fraude. L'entreprise s'est vu confier par ailleurs, en partenariat avec LAZ Parking, filiale de VINCI Park aux États-Unis, un contrat de trois ans pour la gestion des équipes en charge du péage de quatre ponts reliant la Pennsylvanie au sud du New-Jersey. La société **Toll Collect**, dont Cofiroute est

actionnaire à hauteur de 10 %, exploite après l'avoir déployé dans les années 2000 le système de péage pour poids lourds couvrant l'ensemble du réseau autoroutier allemand (12 800 km). Ce système utilise une technologie satellitaire couplée à des liaisons GSM et à 769 000 équipements embarqués à bord des véhicules. En 2012, il a été étendu à 1 135 km de routes nationales allemandes. Le montant des taxes prélevées en 2013 pour le compte de l'État allemand s'est élevé à 4,4 milliards d'euros.

Depuis 1992, pour le compte de Severn River Crossing PLC, **Cofiroute UK** collecte au Royaume-Uni les redevances de péage, exploite et effectue la maintenance des systèmes de péage sur les deux ponts enjambant la rivière Severn, entre l'Angleterre et le pays de Galles.

# VINCI CONCESSIONS

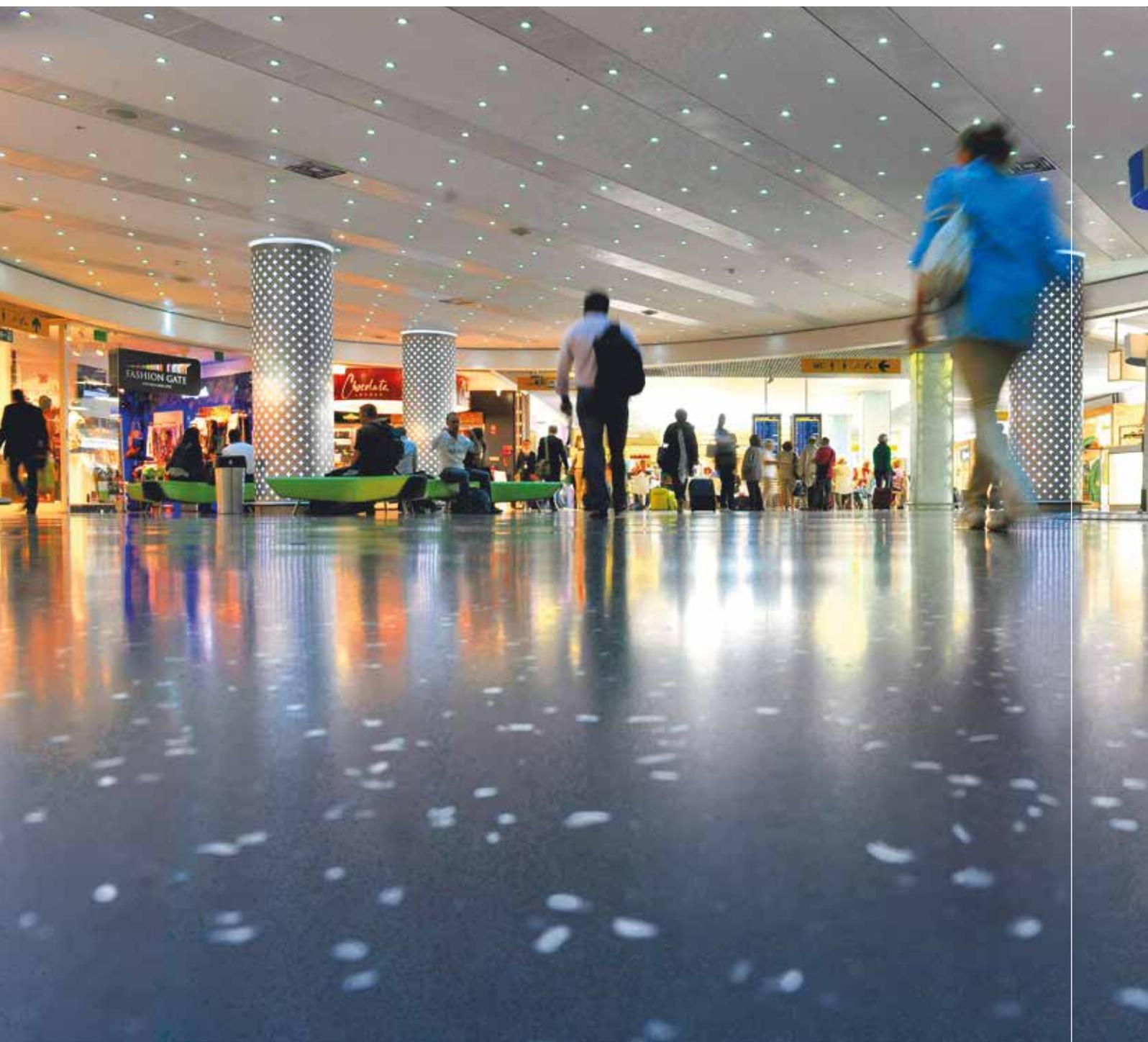


**Profil** Avec ses trois métiers – développement, maîtrise d’ouvrage et exploitation –, VINCI Concessions accompagne ses clients concédants à toutes les phases de leurs projets d’infrastructures et d’équipements publics. Inscrite dans une démarche de co-construction et sur le long terme, sa mission est d’optimiser la performance des services publics qui lui sont délégués.

VINCI Concessions, qui intervient principalement dans les domaines des aéroports, des autoroutes et ouvrages routiers, des infrastructures ferroviaires, des stades et du stationnement, élargit son champ d’action en France en saisissant des opportunités dans de nouveaux domaines et exporte ses savoir-faire historiques à travers le monde.

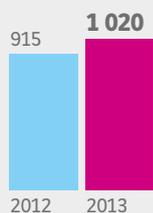
Grâce à la proximité des équipes d’exploitation avec leurs clients finaux, VINCI Concessions peut anticiper leurs attentes en proposant une offre de services innovants dans le respect de standards de qualité exigeants. La professionnalisation continue de ses équipes s’enrichit de la prise en compte de l’ensemble des parties prenantes dans ses projets, afin de mieux insérer les ouvrages dans leur territoire sur le plan économique, social et environnemental.

Partenaire privé, d’utilité publique, VINCI Concessions évolue sur un marché mondial des partenariats public-privé (PPP) en plein développement.

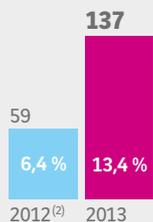


## VINCI Concessions en chiffres

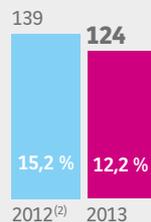
Chiffre d'affaires<sup>(1)</sup>  
(En M€)



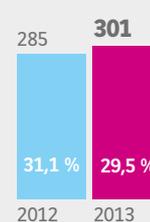
Résultat net part du Groupe  
(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)



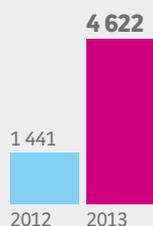
Résultat opérationnel sur activité  
(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)



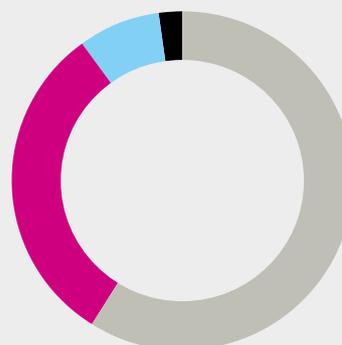
Ebitda<sup>(3)</sup>  
(En M€ et en pourcentage du CA<sup>(1)</sup>)



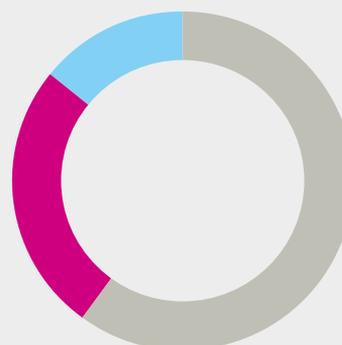
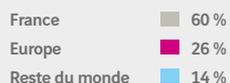
Endettement financier net<sup>(4)</sup>  
(En M€)



Chiffre d'affaires par domaine d'activité<sup>(1)</sup>  
(En %)



Chiffre d'affaires par zone géographique<sup>(1)</sup>  
(En %)



(1) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.  
 (2) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.  
 (3) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.  
 (4) Au 31 décembre.



# NOUVELLE DIMENSION DANS L'AÉROPORTUAIRE

VINCI CONCESSIONS POURSUIT  
L'ÉLARGISSEMENT DE SON MODÈLE,  
EN TERMES D'ACTIVITÉS COMME  
DE COUVERTURE INTERNATIONALE.





01

2013 a été marqué par l'acquisition d'ANA, concessionnaire des aéroports du Portugal, et par la montée de VINCI au capital d'Aéroports de Paris. VINCI Concessions a également élargi le périmètre de ses activités en remportant deux nouveaux contrats : la modernisation de barrages fluviaux dans le nord-est de la France et la réalisation du système de transport collectif en site propre de Martinique.



## Aéroports - VINCI Airports

L'activité de VINCI Airports a été multipliée par quatre avec l'acquisition d'ANA, société concessionnaire des dix aéroports du Portugal. Avec 23 aéroports gérés au Portugal, en France et au Cambodge, accueillant près de 43 millions de passagers et générant en année pleine un chiffre d'affaires de 650 millions d'euros, VINCI Airports est désormais un acteur de premier plan, sur un marché tiré par la croissance du trafic aérien.

### International

**Portugal.** Engagé en 2012 par le gouvernement portugais, le processus de privatisation d'ANA s'est conclu en septembre 2013 avec l'acquisition par VINCI des titres de la société pour une valeur d'entreprise de près de 3 milliards d'euros. À l'issue de cette opération, VINCI Airports est devenu concessionnaire, pour une durée de cinquante ans, des dix aéroports du Portugal.

ANA gère un ensemble de plates-formes situées sur le continent, aux Açores et à Madère, qui ont accueilli 32 millions de passagers en 2013, dont 83 % sur des vols internationaux.

La croissance du trafic sur un an a été de 5 %. L'aéroport de Lisbonne, hub de la compagnie nationale TAP, a enregistré à lui seul un trafic de 16 millions de passagers, en hausse de 4,6 % en 2013. Fort de sa position stratégique sur des destinations à forte croissance (Brésil et Afrique lusophone), l'aéroport a inauguré un nouvel espace commercial de 2 000 m<sup>2</sup> en juillet 2013.

**Cambodge.** Filiale à 70 % de VINCI Airports, Cambodia Airports est concessionnaire des trois aéroports internationaux du Cambodge, qui desservent : Phnom Penh, la capitale ; Siem Reap, à proximité des temples d'Angkor ; et Sihanoukville, station balnéaire et port en eaux profondes situé dans le sud du pays.

2013 a été une nouvelle année de forte croissance du trafic, qui a franchi le seuil des 5 millions de passagers. La progression a atteint 20 % sur l'aéroport de Siem Reap et 15 % sur celui de Phnom Penh. Pour accompagner ce développement et la croissance économique du pays, Cambodia Airports a lancé un programme d'investissements visant à doubler la capacité d'accueil des deux aéroports. Les travaux, d'un montant de près de 80 millions d'euros, seront réalisés par un groupement piloté par VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, Cambodia Airports soutient un important programme de fouilles mené sur une dizaine

de sites des temples d'Angkor. Dans le prolongement de ce partenariat, VINCI Airports a parrainé en 2013 l'exposition « Angkor. Naissance d'un mythe », organisée au musée Guimet à Paris. La société est aussi le partenaire fondateur, avec l'État cambodgien, de l'entreprise sociale Artisans d'Angkor, qui emploie aujourd'hui 1 320 salariés dans 48 ateliers répartis dans une quinzaine de villages.

**Tadjikistan.** VINCI Airports a poursuivi sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du nouveau terminal de l'aéroport international de Douchanbe – en collaboration avec VINCI Construction Grands Projets, en charge de la conception-construction de l'ouvrage. VINCI Airports assure la formation des personnels et l'assistance à la mise en service du terminal, qui pourra accueillir 1,5 million de passagers par an.

### France

**Aéroports en exploitation.** Depuis la reprise, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de l'exploitation de l'aéroport Poitiers-Biard (110 000 passagers par an), VINCI Airports gère, en France, dix aéroports régionaux, qui ont représenté en 2013 un trafic de 5,8 millions de passagers, en croissance de 6,9 % sur un an. La



02



03

progression a été particulièrement marquée sur l'aéroport Nantes-Atlantique (+ 8,2 %), grâce au développement de nouvelles liaisons européennes ; en trois ans, depuis la reprise de cette plate-forme par VINCI Airports, 36 nouvelles liaisons ont ainsi été créées. Cette démarche s'illustre également à Rennes Bretagne avec le succès de la nouvelle ligne Rennes-Barcelone, à Quimper avec le renouvellement de la liaison avec Londres, et par la mise en place d'une ligne saisonnière dès décembre entre Chambéry Savoie et Paris-Orly.

Il faut aussi souligner le retour à la croissance de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne (+ 10,5 % en 2013), qui a bénéficié d'un vaste programme de rénovation de son aérogare, visant à améliorer la qualité des services offerts aux passagers à travers un parcours client totalement repensé. Clermont-Ferrand Auvergne, dont la délégation de service public s'achève fin 2014, est le premier aéroport de VINCI Airports à bénéficier de ce nouveau concept. Celui-ci a été implanté à Poitiers en fin d'année et sera décliné prochainement sur les autres plates-formes du Groupe.

VINCI Airports a obtenu en 2013 le renouvellement pour seize ans de sa délégation de service public pour la gestion de l'aéroport de Chambéry Savoie, qu'il exploite depuis 2004. Dans ce cadre, VINCI Airports financera et mettra en œuvre un programme d'investissements de 10 millions d'euros pour optimiser les capacités d'accueil et de traitement des vols.

**Aéroport du Grand Ouest.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la société Aéroports du Grand Ouest, détenue à 85 % par le Groupe, est chargée par l'État, avec le soutien des collectivités territoriales, de financer, concevoir, construire et gérer, dans le cadre d'une concession de cinquante-cinq ans, le futur aéroport du Grand Ouest, qui remplacera l'actuel aéroport Nantes-Atlantique. La Commission européenne a approuvé en novembre 2013 la subvention attribuée par l'État français à ce projet.

Une étape importante pour l'évolution de celui-ci a été franchie en décembre avec la publication, à l'issue d'une année complémentaire de concertation, des arrêtés concernant les espèces protégées et la loi sur l'eau. Ces textes encadrent la

**01** Extension des terminaux de Siem Reap et de Phnom Penh pour accompagner la croissance du trafic passagers au Cambodge.

**02** L'aéroport de Lisbonne a inauguré un nouvel espace commercial de 2 000 m<sup>2</sup>.

**03** Depuis l'acquisition d'ANA, VINCI Airports gère 23 aéroports, dont 10 au Portugal.

## VINCI AIRPORTS A ACCUEILLI 43 MILLIONS DE PASSAGERS EN 2013.

mise en œuvre des mesures de compensation environnementale et leur suivi, qui sera assuré par les services de l'État ainsi que par un comité scientifique et un observatoire indépendants. Le dialogue engagé par Aéroports du Grand Ouest avec les parties prenantes a permis de conclure un accord-cadre avec la profession agricole en décembre 2013 ainsi qu'une charte en faveur de l'emploi sur le chantier du futur aéroport, avec des engagements élevés en matière d'insertion. Ces textes ouvrent la voie au démarrage du chantier en 2014.

**Aéroports de Paris.** Dans le cadre d'une



01

cession de participation par l'État et le Fonds stratégique d'investissement, VINCI a acquis en juillet 2013, pour un montant de 365 millions d'euros, 4,7 % du capital d'Aéroports de Paris – portant ainsi sa participation à 8 %. Cette opération permettra à VINCI et ADP de partager leurs expertises respectives, notamment dans leurs développements à l'international.



## Infrastructures routières

VINCI Concessions gère un portefeuille d'une vingtaine d'infrastructures routières dans le monde, totalisant plus de 1 000 km d'autoroutes et d'ouvrages de franchissement, et 2 783 km de voies urbaines. La couverture géographique de ce portefeuille a été récemment étendue aux États-Unis et à la Russie. Les sociétés concessionnaires de ces infrastructures sont animées en réseau, afin de partager leurs expertises et leurs meilleures pratiques au bénéfice des clients.

**États-Unis.** WVB East End Partners, groupement piloté par VINCI Concessions et détenu à parts égales avec Walsh Investors et Bilfinger PI International Holdings, a finalisé en mars 2013 le financement du projet East End Crossing, liaison autoroutière entre l'État de l'Indiana et celui du Kentucky comportant un important ouvrage de franchissement sur la rivière Ohio. Les agences Standard & Poor's et Fitch ont attribué la note BBB, assortie d'une perspective stable, aux obligations qui financent le projet.

D'un montant total proche de 1 milliard de dollars, ce PPP est le premier remporté par VINCI Concessions aux États-Unis. Il inclut la construction d'un pont haubané de 762 m, qui reliera Louisville (Kentucky) au sud de l'Indiana, d'un tunnel bitube d'une longueur de 512 m, de 19 ouvrages d'art courants ainsi que des travaux d'amélioration du réseau routier et des infrastructures associées.

Les travaux, réalisés par VINCI Construction Grands Projets et Walsh Construction, devraient s'achever à l'automne 2016. Le groupement concessionnaire assurera l'exploitation et la maintenance de l'infra-

structure durant trente-cinq ans, et percevra en contrepartie une redevance liée à la disponibilité de l'ouvrage.

**France.** La société Caraibus, filiale de VINCI Concessions, a signé en novembre 2013 un contrat de partenariat d'une durée de vingt-deux ans pour la réalisation d'un système de transport collectif en site propre (TCSP) en Martinique. Représentant un investissement total de près de 100 millions d'euros, le contrat porte sur le financement, la conception et la construction des ouvrages, stations, pôles d'échanges et bâtiments techniques du TCSP ; la maintenance, le gros entretien et le renouvellement des ouvrages et équipements ; la conception et la fourniture de bus à haut niveau de service et de leurs systèmes embarqués. La société Caraibus sera rémunérée sous forme de redevances. Les travaux, d'une durée de vingt-trois mois, seront réalisés par les filiales locales d'Eurovia et de VINCI Construction.

Avec sept mois d'avance sur les délais contractuels, la société TPS, détenue par le Groupe à 59 %, a mis en service en novembre 2013 le nouveau tunnel du Prado Sud à



04



03

**01** Premier PPP de VINCI Concessions aux États-Unis, le projet East End Crossing porte sur la construction de ponts et d'un tunnel qui relieront le Kentucky au sud de l'Indiana.

**02** L'exploitation de la voie express PR1BINA, à l'est de Bratislava, en Slovaquie, est encadrée par des critères contractuels très exigeants en matière de sécurité, de fluidité et de confort.

**03** En Grèce, les travaux sur les autoroutes Athènes-Tsakona et Maliakos-Kleidi ont repris à l'issue de négociations avec les autorités concédantes.

**04** Réalisation, entre Fort-de-France et Le Lamentin, en Martinique, d'un système de transport collectif en site propre.

Marseille, réalisé dans le cadre d'une concession de quarante-six ans. Le montant des travaux, assurés en groupement par VINCI Construction, s'est élevé à 160 millions d'euros. D'une longueur totale de 1 500 m, l'ouvrage contribue au désenclavement des quartiers sud de la ville. Il est relié au tunnel du Prado-Carénage, construit et exploité par la société SMTPC, dont le Groupe est actionnaire à hauteur de 33 %.

**Royaume-Uni.** 2013 a vu le démarrage de deux projets de PPP remportés l'année précédente par VINCI Concessions, allié à des partenaires financiers - les travaux et la maintenance étant confiés à Ringway, filiale d'Eurovia. Le premier, d'une durée de vingt-cinq ans et d'un montant d'environ 800 millions d'euros, concerne le district londonien d'Hounslow. Il concerne la gestion du réseau de voirie : rénovation, exploitation et maintenance de 432 km de chaussées et de 763 km de trottoirs, éclairage, signalétique routière et espaces verts. Sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013, a permis de lancer un programme de travaux lourds de rénovation, qui devraient s'achever en 2018. Les opérations sont

assurées depuis un nouveau centre opérationnel regroupant l'ensemble des équipes, dont la mission est de veiller à la valorisation de l'environnement urbain, en lien étroit avec les riverains.

Le second contrat, également d'une durée de vingt-cinq ans et d'un montant total d'environ 750 millions d'euros, concerne la rénovation et l'entretien du réseau routier de l'île de Wight (821 km et 767 km de trottoirs).

Ces deux contrats s'ajoutent à ceux des ponts sur la Severn et du contournement de Newport, exploités par VINCI Concessions depuis respectivement 1992 et 2002.

**Allemagne.** VINCI Concessions est le premier opérateur de concessions autoroutières en Allemagne, grâce aux trois PPP remportés depuis 2007 dans le cadre du programme A-Modell. Sur l'A9 (section de 46,5 km entre la ville de Lederhose, en Thuringe, et la frontière avec la Land voisine de Bavière), VINCI Concessions a poursuivi le chantier d'élargissement d'un tronçon de 19 km ; les premières voies élargies ont été mises en service début 2014. Sur l'A5 (section de 60 km entre Offenburg et Karlsruhe, dans le Bade-

Wurtemberg), d'importants travaux de réhabilitation et d'élargissement sous trafic ont été poursuivis sur un tronçon de 41,5 km. La préservation de l'équilibre financier du projet, affecté par l'évolution de certains paramètres économiques, fait l'objet d'une négociation avec l'autorité concédante. Le troisième PPP dont VINCI Concessions est le titulaire concerne l'A4 ; le programme d'exploitation et de maintenance s'est poursuivi sur cette section de 45 km entre les villes de Gotha et d'Eisenach, en Thuringe, le programme de rénovation lourde ayant été achevé en septembre 2010 avec un an d'avance.

Les investissements dans les trois sections représentent au total 800 millions d'euros.

**Pays-Bas.** 2013 a vu l'inauguration et la mise en service du nouveau Coentunnel d'Amsterdam, réalisé dans le cadre d'un contrat de concession de trente ans par Coentunnel Company, société détenue à 21 % par le Groupe. Ce tunnel immergé de 750 m, à cinq voies, double la capacité d'un tunnel existant. L'un des défis majeurs du projet a été de préserver ce dernier tout en construisant le nouveau à moins de 30 m de distance. La réouverture de l'ouvrage d'origine, dont la rénovation a débuté en cours d'année, est prévue mi-2014. Le contrat signé avec l'État néerlandais inclut également l'élargissement des voies d'accès sur 10 km et la maintenance de l'infrastructure durant vingt-quatre ans.

**Slovaquie.** GRANVIA, société concessionnaire détenue par VINCI Concessions et Meridiam Infrastructure, gère depuis 2012, après avoir financé et piloté sa construction, la voie express PR1BINA (52 km) à l'est de Bratislava. C'est la première infrastructure autoroutière réalisée en Slovaquie dans le cadre d'un PPP. L'exploitation est encadrée par des critères



01

**01** VINCI Park a acquis 50 % du capital de Moving, l'un des premiers opérateurs de stationnement du sud du Brésil.

**02** Open Park, l'offre de services connectée et multimodale proposée par VINCI Park, vise à mieux ouvrir l'espace du parking sur la ville.



02

contractuels très exigeants en matière de sécurité, de fluidité et de confort. Elle est assurée par GRANVIA Operation, filiale à 100 % de VINCI Concessions, qui a obtenu en 2013 une triple certification qualité, environnement et sécurité (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001).

VINCI Concessions et Meridiam Infrastructure ont mené à bien en fin d'année le refinancement du projet à hauteur de 1,2 milliard d'euros, en substituant au prêt initial un emprunt obligataire d'une durée de vingt-six ans. L'agence Standard & Poor's a attribué à l'opération la note BBB+, gage de la solidité du projet et de conditions attrayantes pour les investisseurs. L'opération permet à l'État slovaque de réaliser une économie de près de 150 millions d'euros.

**Russie.** 2013 a été une année de forte activité sur le chantier du premier tronçon, long de 43 km, de l'autoroute Moscou - Saint-Petersbourg, dont la société concessionnaire est North West Concession Company (NWCC, détenue à 50 % par VINCI Concessions). Les travaux réalisés concomi-

tamment au plan d'actions visant à minimiser l'impact environnemental du projet sont mis en œuvre en concertation avec les parties prenantes. Le plan de développement durable élaboré à l'initiative de NWCC consacre près de 100 millions d'euros à des actions à caractère environnemental et social qui s'ajoutent à celles inscrites dans le contrat initial.

**Grèce.** VINCI Concessions est concessionnaire, via sa filiale Gefyra, du pont Charilaos-Trikoupis, construit par VINCI au-dessus du détroit de Corinthe entre le Péloponnèse et le continent. Gefyra a mis en service en 2013 un système assurant l'interopérabilité du péage avec tous les concessionnaires autoroutiers grecs.

VINCI Concessions est par ailleurs actionnaire des sociétés concessionnaires des autoroutes Athènes-Tsakona (365 km) et Maliakos-Kleidi (240 km). Alors que l'exploitation et la maintenance se poursuivaient, les travaux engagés sur ces deux infrastructures ont été suspendus en 2011 en raison de la grave crise économique

traversée par le pays. Les négociations menées depuis lors avec les autorités concédantes ont permis de mener à bien la restructuration des deux projets en décembre 2013, avant de redémarrer les travaux, pour un montant total de 3,1 milliards d'euros, dès le début de 2014.



## Stationnement - VINCI Park

VINCI Park, l'un des principaux acteurs mondiaux du stationnement, gère près de 1,8 million de places de stationnement et leurs services associés dans 14 pays.

En 2013, dans un contexte économique peu porteur, le chiffre d'affaires de VINCI Park s'est établi à 607 millions d'euros, en léger recul (-1,3 %).

VINCI Park a continué à développer en France une démarche marketing innovante,

## Positionnement concurrentiel de VINCI Park

Présent dans 14 pays, VINCI Park est le leader mondial du stationnement et le seul acteur ayant une présence significative en Europe et sur le continent américain.

### France

VINCI Park est leader en France

avec environ 50 % de part de marché en terme de chiffre d'affaires, devant Q-Park, Effia, Urbis Park et Epolia.

### Europe

VINCI Park occupe des positions de premier plan au Royaume-Uni,

en Espagne et en Belgique. Ses principaux concurrents en Europe sont Apcoa, National Car Parks et Empark.

### Hors Europe

VINCI Park est un acteur majeur aux États-Unis (via sa filiale LAZ

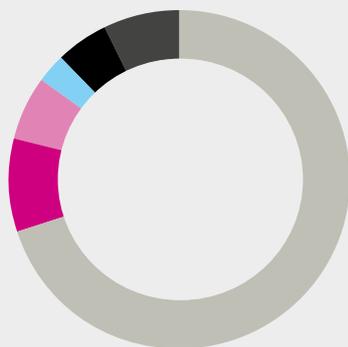
Parking) et au Canada (notamment au Québec, où VINCI Park est numéro un). Grâce à la prise de participation de 50 % dans la société brésilienne Moving en 2013, VINCI Park s'est implanté sur le premier marché du stationnement d'Amérique latine.

Sources : étude interne et communication des sociétés.

## VINCI Park en chiffres

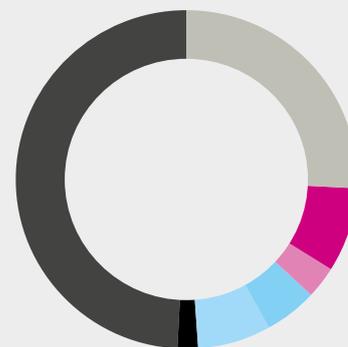
Chiffre d'affaires par zone géographique (\*)  
(En %)

France	70 %
Royaume-Uni	9 %
Canada	7 %
Espagne	6 %
Belgique	3 %
Autres pays d'Europe	5 %



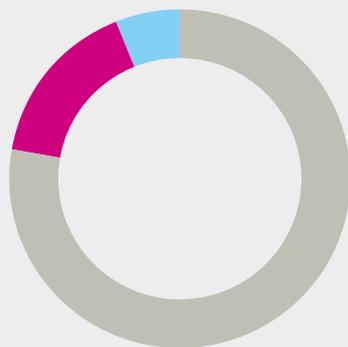
Répartition des places par zone géographique (\*\*)  
(En %)

France	26 %
Royaume-Uni	8 %
Belgique	3 %
Espagne	5 %
Autres pays d'Europe	7 %
Brésil	2 %
Amérique du Nord	49 %



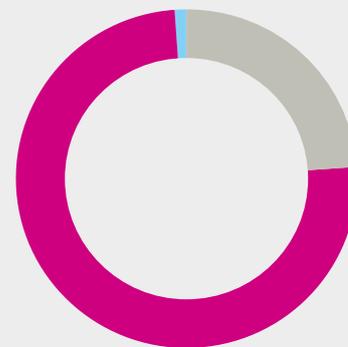
Chiffre d'affaires par type de contrat (\*)  
(En %)

Concessions, affermages, bail	78 %
Prestations de services	16 %
Pleine propriété	6 %



Répartition des places par type de contrat (\*\*)  
(En %)

Concessions, affermages, bail	24 %
Prestations de services	75 %
Pleine propriété	1 %



(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires. Hors États-Unis et Brésil.

(\*\*) Y compris LAZ Parking (États-Unis), consolidé selon la méthode de mise en équivalence.

avec le lancement de l'application smartphone MyVINCI Park, du nouveau site Internet de la marque et d'Open Park, son offre de services connectée et multimodale, qui vise à mieux ouvrir l'espace du parking sur la ville.

Cette démarche, qui répond aux enjeux de la mobilité urbaine, aux attentes des utilisateurs et aux exigences des clients concédants, lui a permis de remporter ou de renouveler plusieurs contrats importants.

En parallèle, VINCI Park a accéléré son développement international en s'implantant au Brésil et en développant sa présence en Amérique du Nord.

## France

**Dans l'Ouest parisien**, l'établissement public de gestion du quartier d'affaires de la Défense a renouvelé sa confiance à VINCI Park en lui confiant la gestion de ses 16 parkings pour six années supplémentaires. Ce contrat de délégation de service public, s'inscrivant dans un programme de modernisation du premier centre d'affaires européen, est l'occasion pour VINCI Park de déployer largement sa nouvelle offre Open Park : services Mobi Park favorisant la mobilité (location de deux-roues électriques, services pour les cyclistes, boxes

sécurisés pour les motos, etc.), services Urban Park (relais colis, informations culturelles du quartier, etc.), programme Eco Park (éco-exploitation, responsabilité sociale). Le contrat prévoit également d'importants travaux de rénovation des parkings.

**À Paris**, BNP Paribas Immobilier a retenu VINCI Park pour gérer pendant six ans le nouveau parking de l'éco-quartier Claude Bernard, ouvert en octobre 2013. Ce parc de 490 places répond aux besoins des occupants et visiteurs des 41 000 m<sup>2</sup> de bureaux, ainsi qu'à ceux des clients du multiplexe UGC de 14 salles voisin. Pour sa part,



01

**01** Quatre itinéraires de visites sécurisés, ouverts au printemps 2013, ont permis à près de 8 000 personnes de découvrir les travaux de la LGV SEA Tours-Bordeaux.

**02** 27 grands ouvrages seront construits sur le tracé de la LGV SEA, dont le viaduc de la Dordogne, long de 1 319 m.

**03** En 2013, Rhônexpress a accueilli 1,2 million de clients, avec un taux de satisfaction de 95 %.



02

l'établissement public Universcience a retenu VINCI Park pour assurer la rénovation et l'exploitation durant dix-huit ans des 1 450 places du parking de la Cité des sciences et de l'industrie.

**À Strasbourg,** VINCI Park a gagné un nouveau contrat de concession d'une durée de trente-deux ans concernant l'hôpital de Hautepierre. Outre l'exploitation, la gestion et la maintenance, celui-ci prévoit la conception, le financement et la construction de l'ouvrage (800 places). Les travaux seront confiés à VINCI Construction France.

## International

**Brésil.** VINCI Park a acquis 50 % du capital de Moving, l'un des premiers opérateurs de stationnement du sud du Brésil, qui gère plus de 30 000 places, prenant ainsi position sur le premier marché du stationnement d'Amérique latine. Plusieurs contrats majeurs ont été remportés depuis dans des centres commerciaux et des hôpitaux, marquant une entrée réussie dans les États de São Paulo et de Rio de Janeiro.

**États-Unis.** L'année 2013 a été marquée par une croissance organique record (185 nouveaux contrats pour 215 nouveaux sites) pour LAZ, la filiale américaine de

VINCI Park, qui s'est développée sur une grande diversité de segments (commerces, hôtels, hôpitaux, événementiel, parkings municipaux).

**Belgique.** À Nieuport, VINCI Park assurera dans le cadre d'un groupement et pour le compte d'un promoteur immobilier la gestion durant quarante ans de deux parkings publics totalisant 700 emplacements, ainsi que 3 573 emplacements en voirie.

**Royaume-Uni.** VINCI Park a renforcé ses positions dans ce pays. Outre la prolongation jusqu'en septembre 2015 du contrat de London Midland Rail (7 830 places en voirie et 28 parkings), la filiale a remporté un contrat à Milton Keynes (parkings et stationnement en voirie).

**Espagne.** En consortium avec d'autres opérateurs, VINCI Park a remporté deux des quatre lots du marché de gestion du stationnement en voirie de la ville de Madrid. Ce contrat d'une durée de douze ans prévoit la gestion de 85 000 places ainsi que le financement, l'installation, la maintenance et la collecte de 2 200 horodateurs.

En mai 2013, VINCI Park a porté à 100 % sa participation dans Epsa en rachetant les parts que détenait le groupe ACS (50 %). Epsa, société basée à Saragosse, gère quatre parcs en concession (1 695 places) d'une durée résiduelle moyenne de trente

et un ans. Cette acquisition vient renforcer la présence de VINCI Park à Saragosse où la société exploitait déjà en propre quatre parcs ainsi que le stationnement en voirie.



## Infrastructures ferroviaires

L'année a été dominée par l'intense activité du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, plus important projet de concession d'infrastructure en cours en Europe. VINCI Concessions a poursuivi également, en France, le déploiement du projet GSM-Rail

# 2 000

PERSONNES ONT ÉTÉ RECRUTÉES LOCALEMENT POUR LE CHANTIER DE LA LGV SEA.



03

et l'exploitation de la liaison urbaine Rhônexpress, à Lyon, et achevé en Belgique la construction de la liaison souterraine Liefkenshoek, à Anvers.

## France

**LGV Tours-Bordeaux (projet Sud Europe Atlantique – SEA).** Sous la maîtrise d'ouvrage de LISEA, concessionnaire pour le compte de Réseau ferré de France (RFF), dont VINCI Concessions est le principal actionnaire, les travaux de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux ont considérablement avancé en 2013. Ils ont mobilisé plus de 8 000 collaborateurs du groupement concepteur-constructeur COSEA, piloté par VINCI Construction et composé également d'Eurovia et de VINCI Energies, associés à d'autres entreprises du secteur ferroviaire.

Déployés sur 302 km de ligne nouvelle et 38 km de raccordements pour la desserte des gares du parcours, les travaux ont porté

principalement en 2013 sur l'infrastructure, avec un avancement en fin d'année de plus de 80 % tant en matière de terrassement (56 millions de mètres cubes de déblais et décapages déjà mis en œuvre, sur un total de 68 millions) que de génie civil (321 ouvrages d'art achevés et 159 en construction), dont le viaduc de la Dordogne, d'une longueur de 1 319 m.

2013 a aussi vu la construction des deux bases de travaux ferroviaires (Nouâtre et Villognon) toutes deux destinées à devenir des bases maintenance de MESEA, futur exploitant-mainteneur de la ligne, dont VINCI Concessions détient 70 %.

En parallèle de ces travaux, menés par le sous-groupement Infrastructure, les sous-groupements Énergie, Superstructure (voies et caténaires) et Signalisation & Télécom ont poursuivi leurs études d'exécution, avancées globalement aux deux tiers en fin d'année.

S'agissant du volet environnemental du

projet, LISEA et COSEA ont collaboré étroitement avec les acteurs des territoires et de la protection de la biodiversité pour élaborer les mesures de compensation qui seront mises en œuvre sur plus de 3 000 ha pour les 223 espèces protégées recensées le long du chantier. 1 350 ha seront boisés ; 1 million de végétaux d'origine locale seront plantés dans l'emprise de la ligne et 2,7 millions en dehors. La Fondation LISEA Biodiversité, dotée d'un budget de 5 millions d'euros sur la période 2012-2017, a soutenu une première série de 31 projets destinés à valoriser le patrimoine naturel le long de la ligne, en sus des dispositifs réglementaires et contractuels. L'année a vu aussi la création de la Fondation LISEA Carbone, dotée du même budget ; un premier appel à projets a été lancé concernant la performance énergétique du patrimoine communal bâti tout au long du tracé.

On soulignera enfin l'impact socio-économique du chantier sur les territoires traversés. Fin 2013, plus de 2 000 personnes avaient été recrutées localement (dont deux tiers répondant aux critères des clauses d'insertion sociale) et 35 % des travaux de sous-traitance et des commandes de fournitures avaient été confiés à des entreprises implantées dans l'un des six départements traversés par la ligne.

**GSM-Rail.** Dans le cadre d'un contrat de partenariat, VINCI Concessions est chargé par Réseau ferré de France de déployer le long du réseau ferroviaire français un nouveau réseau de téléphonie mobile permettant la liaison sol-train. Synerail, société titulaire du contrat, détenue à 30 % par VINCI, assure dans ce cadre l'implantation de 2 200 sites radio le long de 11 000 km de voies. Les travaux, réalisés principalement par VINCI Energies, devraient s'achever en 2015. Le contrat de concession prévoit l'exploitation de ce réseau par Synerail jusqu'en 2025.

**Rhônexpress, Lyon.** Construite et gérée en groupement par VINCI Concessions dans le cadre d'un contrat de trente ans, Rhônexpress est une ligne de tramway de 23 km reliant en moins de 30 minutes la gare Lyon – Part-Dieu à l'aéroport Lyon



01

Saint-Exupéry. Pour sa troisième année d'exploitation, Rhônexpress a enregistré une croissance de 8 % de son trafic passagers, qui a atteint 1,2 million de clients. Les résultats des enquêtes auprès de la clientèle ont confirmé l'utilité et la fiabilité de la liaison, avec un taux global de satisfaction de 95 %. De nouveaux services ont été lancés en 2013, permettant notamment de recevoir des alertes trafic par SMS et de réserver un taxi par l'intermédiaire de l'agent de bord.

## Belgique

**Liaison Liefkenshoek.** Après cinq ans de travaux, les équipes de maîtrise d'ouvrage de VINCI Concessions et ses partenaires, avec l'appui de CFE, de VINCI Construction Grands Projets (filiales de VINCI Construction) et d'autres intervenants pour les phases de conception et de construction, ont livré dans les délais prévus cette nouvelle infrastructure ferroviaire de 16 km, qui permet d'améliorer la desserte du port d'Anvers. Outre 7 km d'ouvrages de génie civil, le projet incluait la construction d'un aqueduc et d'un tunnel bitube de 6 km foré sous l'Escaut.

L'exploitation et la maintenance des ouvrages de génie civil et des systèmes associés seront assurées jusqu'en 2050 par Locorail, dont le Groupe détient 28 %, pour le compte d'Infrabel.



02



03

**01** Chaque année, le Stade de France propose aux riverains une journée placée sous le signe de la convivialité. **02 et 03** Le nouveau stade de Bordeaux, d'une capacité de 42 000 places, sera livré au printemps 2015. Les équipes de VINCI Stadium, travaillent déjà activement à la préparation de la phase d'exploitation de l'enceinte.



## Stades et arénas - VINCI Stadium

À la tête d'un réseau réunissant cinq stades et arénas en France, dont VINCI Concessions est l'actionnaire majeur, VINCI Stadium apporte son savoir-faire au service d'un nouveau modèle d'exploitation des enceintes de sport et de spectacle. L'objectif est de proposer aux spectateurs une programmation multisport, des spectacles variés et une large gamme de services associés pour mieux développer l'activité de ces enceintes.

### Projets en construction

**Nouveau stade de Bordeaux.** Le 15 avril 2013, Alain Juppé, maire de Bordeaux, a posé la première pierre du nouveau stade

de Bordeaux, donnant ainsi le coup d'envoi de la construction réalisée en groupement par VINCI Construction France et Fayat. D'une capacité de 42 000 places (45 000 en configuration concert), cette enceinte multifonctionnelle conçue par l'agence internationale Herzog & de Meuron accueillera les rencontres de son club résident (les Girondins de Bordeaux), l'UEFA Euro 2016 ainsi que des programmations multisports et des spectacles. Le chantier mobilise des moyens importants afin de livrer l'ouvrage au printemps 2015. Les équipes de Stade

**VINCI STADIUM  
EST À LA TÊTE  
D'UN RÉSEAU DE CINQ  
STADES ET ARÉNAS.**



## ALLIANZ RIVIERA, NICE PLUS QU'UN STADE, UN NOUVEAU PÔLE D'ANIMATION URBAINE

Construit en deux ans, l'Allianz Riviera n'est pas seulement destiné, avec ses 35 000 places en configuration sportive, à accueillir l'Euro 2016. Cette enceinte multifonctionnelle a été notamment conçue pour accueillir les rencontres du club résident : l'OGC Nice. L'Allianz Riviera reçoit également de grands événements sportifs (football, rugby, sports mécaniques, etc.) mais aussi des spectacles, des concerts, des événements d'entreprise dans les meilleures conditions de confort et de convivialité. Appelé à devenir un nouveau pôle d'animation urbaine, l'Allianz Riviera est le premier ouvrage structurant de l'Éco Vallée de la plaine du Var, vaste projet d'aménagement urbain qui accompagne l'essor de la métropole Nice Côte d'Azur. Nice Eco Stadium (VINCI Concessions), maître d'ouvrage du projet et aujourd'hui exploitant de l'enceinte dans le cadre d'un contrat de partenariat de trente ans, a élaboré un modèle qui développe ses revenus au-delà du loyer fixe annuel dont s'acquitte la ville de Nice. Outre les événements



Le 22 septembre 2013, le match d'inauguration de l'Allianz Riviera s'est joué à guichets fermés.

très divers, les services aux spectateurs et les partenariats marketing – au premier rang desquels le contrat de *naming* qui a donné son nom à l'Allianz Riviera – assureront l'équilibre budgétaire.

Le Musée national du sport, qui ouvrira ses portes en 2014 au sein de l'Allianz Riviera, contribuera aussi à créer une animation permanente. Celle-ci se prolongera aux abords immédiats de l'enceinte grâce à un nouveau centre commercial à ciel ouvert de 30 000 m<sup>2</sup> qui sera, à compter de l'été 2015, un atout supplémentaire pour le développement de la plaine du Var.

[www.allianz-riviera.fr](http://www.allianz-riviera.fr)



**MOURAD BOUDJELLAL,**  
président du Rugby Club  
Toulonnais

« L'Allianz Riviera va donner une nouvelle image, beaucoup plus moderne, au Rugby Club Toulonnais. Le nouveau stade est tellement bien conçu qu'on a l'impression de changer de dimension. Surtout, il va nous permettre de toucher dans la région Paca un public qui était privé de rugby depuis très longtemps, et le succès des deux premières rencontres que nous avons organisées à l'Allianz Riviera montre que ce public existe. Nous sommes donc ravis d'avoir repoussé les frontières du rugby toulonnais au-delà du département du Var, jusqu'à celles de la région ! Avec Nice Eco Stadium, on peut vraiment parler de partenariat – pas seulement économique mais humain. Ses équipes sont disponibles, réactives, elles suivent nos matchs même quand ils n'ont pas lieu à Nice, et j'ai la faiblesse de penser qu'elles vibrent avec nous : quand Toulon marque un essai, je ne serais pas surpris qu'elles aient les bras en l'air ! C'est important de travailler avec un partenaire qui s'investit vraiment. »

### Un stade de nouvelle génération

- Inauguré en **septembre 2013**.
- Plus de **250 000 spectateurs** en 2013.
- **7 000 m<sup>2</sup>** de panneaux solaires.
- **10 000 m<sup>2</sup>** d'espaces de réception.
- **25 000 connexions 3G, 4G** simultanées possibles.

- 01** D'importants efforts pour diversifier les activités et les revenus du MMArena ont été déployés. L'enceinte a accueilli une cinquantaine d'événements en 2013.
- 02** L'Allianz Riviera offre aux spectateurs de larges espaces de services (buvettes, points de vente).
- 03** VINCI Airports mène une politique d'exploitation proactive en termes de développement de liaisons aériennes et de trafic, et de services proposés dans les aéroports.
- 04** Les barrages manuels sur l'Aisne et la Meuse seront automatisés dans le cadre d'un contrat de partenariat.



01



02

Bordeaux Atlantique, associées à celle de VINCI Stadium, travaillent déjà activement à la préparation de la phase d'exploitation de l'enceinte : recherche de partenaires, d'un « nameur », programmation, commercialisation des espaces, etc.

**Aréna de Dunkerque.** VINCI Concessions a signé en octobre 2012, avec la communauté urbaine de Dunkerque, un contrat de partenariat d'une durée de vingt-sept ans pour la réalisation et l'exploitation de la future Aréna de Dunkerque. D'une capacité modulable de 1 200 à 10 700 spectateurs pour s'adapter à une grande diversité d'événements, cette enceinte accueillera deux clubs utilisateurs (l'USDK en handball et le BCM en basketball) tout en offrant au territoire un nouveau lieu de divertissement et de culture. L'investissement total s'élève à 112 millions d'euros. D'une durée de trente-six mois, les travaux, assurés par VINCI Construction France en partenariat avec des entreprises locales, débuteront en 2014.

## Stades en exploitation

**Allianz Riviera, Nice.** Premier des deux nouveaux stades réalisés par VINCI Concessions dans la perspective de l'UEFA

Euro 2016, l'Allianz Riviera a été inauguré en septembre 2013. Sa construction, réalisée dans un délai record de 25 mois, a associé tous les pôles de VINCI sous la maîtrise d'ouvrage de Nice Eco Stadium, filiale de VINCI Concessions chargée de réaliser puis d'exploiter l'ouvrage dans le cadre d'un contrat de partenariat de trente ans. L'enceinte sera complétée par un centre commercial de 30 000 m<sup>2</sup> dont le développement est assuré par VINCI Immobilier et Adim (VINCI Construction France).

Premier stade à énergie positive de l'UEFA Euro 2016 avec 7 000 m<sup>2</sup> de panneaux solaires, l'Allianz Riviera se distingue par son architecture ambitieuse, imaginée par le cabinet Willmotte & Associés, et la structure de bois et de métal qui enveloppe l'ouvrage d'une résille translucide. L'Allianz Riviera propose des espaces ouverts et fluides ainsi que de nombreux services : offre de restauration thématifiée, connectivité 3G-4G (25 000 connexions simultanées possibles), etc. Son modèle d'exploitation se fonde sur la diversité des revenus générés en complément des rencontres du club résident (l'OGC Nice) : matchs du Rugby Club Toulonnais, concerts,

grands spectacles, événements d'entreprise, partenariats, dont le contrat de  *naming*  avec Allianz. D'une capacité de 35 000 places (42 000 en configuration concert), l'Allianz Riviera a accueilli plus de 250 000 spectateurs durant les trois premiers mois d'exploitation en 2013.

**Stade de France.** À l'origine de l'expérience du Groupe dans la gestion de grandes enceintes multifonctionnelles, le Stade de France, exploité par un consortium détenu à 67 % par VINCI Concessions, a accueilli en 2013 25 grands événements variés (football, rugby, athlétisme et concerts) réunissant au total 1 600 000 spectateurs. L'année a été marquée par la signature de deux accords : l'un avec l'État, propriétaire délégué, qui sécurise le contrat de concession de manière durable, l'autre avec la

**1,6 MILLION**  
DE SPECTATEURS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS  
AU STADE DE FRANCE EN 2013.



03



04

Fédération française de rugby, qui prévoit l'accueil d'un minimum de 20 matchs jusqu'en juin 2017.

**MMArena, Le Mans.** Via sa filiale Le Mans Stadium (LMS), VINCI Concessions exploite depuis 2011 le MMArena, stade de 25 000 places construit par les entreprises du Groupe. En l'absence de club résident, suite à la liquidation judiciaire du Mans FC, LMS a déployé d'importants efforts pour diversifier ses activités et ses revenus. Sur l'ensemble de l'année 2013, le MMArena a accueilli une cinquantaine de manifestations (grands événements, événements associatifs, événements d'entreprise).

## Autres équipements publics

### Automatisation de barrages, France

La société BAMEO, filiale de VINCI Concessions et de Shema (groupe EDF), a signé en octobre 2013 avec Voies navigables de France (VNF) un contrat de partenariat pour le remplacement de barrages manuels sur l'Aisne et la Meuse, dans le cadre du programme de modernisation des infrastructures fluviales françaises. Le contrat, d'une durée de trente

ans, porte sur la conception, le financement, la construction puis l'exploitation, la maintenance et le gros entretien-renouvellement de 29 barrages automatisés et des équipements associés. Il comprend également la déconstruction des barrages existants ainsi que la remise à niveau et l'exploitation de deux barrages déjà automatisés. Il est prévu en outre d'équiper trois des barrages de micro-centrales hydroélectriques.

Les travaux seront réalisés par un groupement d'entreprises mené par VINCI Construction France. L'exploitation et la maintenance des barrages, dont la livraison s'échelonne de 2016 à 2020, seront confiées à une entité dédiée, filiale de VINCI Concessions et de Shema.

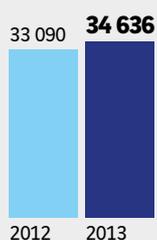
## Perspectives

2014 sera tout d'abord une année d'intense activité en matière de maîtrise d'ouvrage. VINCI Concessions mobilisera son expertise dans ce domaine pour mener à bien la réalisation d'une vingtaine de projets en phase de construction dans tous les types d'infrastructures : aéroportuaires, routières, ferroviaires, fluviales, sportives et de transport public. Représentant un volume annuel de travaux de l'ordre de 3 milliards d'euros, ces projets sont au cœur du modèle intégré du Groupe, et contribuent à l'activité de l'ensemble de ses pôles.

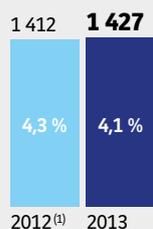
Dans son métier de concessionnaire-exploitant, une des priorités de VINCI Concessions sera de poursuivre le développement de VINCI Airports, dont l'activité a été multipliée par quatre avec la reprise en 2013 des aéroports du Portugal. Le nouvel ensemble bénéficiera du dynamisme du marché du transport aérien. Simultanément, l'intégration des compétences et les synergies d'expertises au sein de VINCI Airports favoriseront l'extension d'une politique d'exploitation proactive, notamment en termes de développement de liaisons aériennes et de trafic, et de services proposés dans les aéroports. Dans une approche similaire, les autres divisions de VINCI Concessions continueront à approfondir leurs politiques marketing, en développant des services innovants et en accentuant les synergies d'offres et de fonctionnement au sein de leurs réseaux.

Concernant les activités de stationnement, l'ouverture du capital de VINCI Park à de nouveaux partenaires est envisagée afin de permettre à la société de poursuivre son développement, notamment à l'international. Dans son métier de développeur de concessions nouvelles, VINCI Concessions, en application de la stratégie du Groupe, poursuivra son internationalisation en abordant notamment de nouveaux marchés sur le continent américain et en Asie, en partenariat le cas échéant avec des acteurs régionaux. Des acquisitions, en particulier dans l'aéroportuaire, pourront être étudiées pour accélérer l'implantation sur de nouveaux marchés.

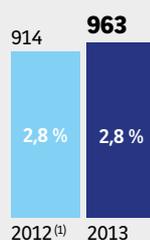
### Chiffre d'affaires (En M€)



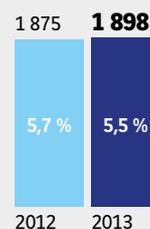
### Résultat opérationnel sur activité (En M€ et en pourcentage du CA)



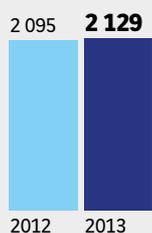
### Résultat net part du Groupe (En M€ et en pourcentage du CA)



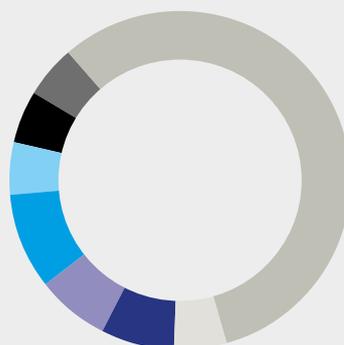
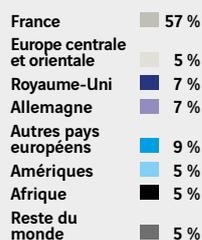
### Ebitda<sup>(2)</sup> (En M€ et en pourcentage du CA)



### Excédent financier net<sup>(3)</sup> (En M€)



### Chiffre d'affaires par zone géographique (En %)



(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.  
 (2) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.  
 (3) Au 31 décembre.

# CONTRACTING

VINCI ENERGIES

EUROVIA

VINCI CONSTRUCTION

Au cœur du modèle intégré du Groupe, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction forment un réseau de compétences et d'entreprises sans équivalent dans le monde. Leurs 171 700 collaborateurs sont intervenus sur 266 000 chantiers dans une centaine de pays en 2013.

# VINCI ENERGIES



**Profil** VINCI Energies intervient au service des collectivités publiques et des entreprises pour déployer, équiper, faire fonctionner et optimiser leurs infrastructures d'énergie, de transport et de communication, leurs sites industriels et leurs bâtiments.

La vocation de VINCI Energies est d'être à la fois expert dans chacun de ses domaines technologiques – énergie électrique, génie climatique et thermique-mécanique, technologies de l'information – et expert des métiers de ses clients. VINCI Energies bâtit ainsi des solutions à haute valeur ajoutée répondant aux besoins de ses clients en matière de performance, de fiabilité et de sécurité.

VINCI Energies intervient sur l'ensemble du cycle des projets, depuis l'ingénierie et la réalisation des travaux jusqu'à la maintenance et l'exploitation. À la fois locales et globales, ses offres allient service de proximité et dynamique de réseau, grâce à un maillage exceptionnellement dense de 1 500 entreprises réunissant 63 000 professionnels dans 45 pays, dont 25 hors d'Europe.

VINCI Energies nourrit l'offre globale du Groupe en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables ainsi que dans l'intégration de systèmes complexes.



## Positionnement concurrentiel de VINCI Energies sur ses principaux marchés

### France

VINCI Energies est leader, notamment grâce aux acquisitions de Cegelec et de Faceo intervenues en 2010, sur un marché fragmenté où les six premiers acteurs ne représentent qu'environ 45 % du total. Ses principaux concurrents sont GDF Suez Energie Services, Spie, Eiffage Energie, Bouygues Energies & Services et Snef.

### Europe

VINCI Energies est un acteur majeur de l'ingénierie et des travaux électriques et fait partie des premiers acteurs dans six pays : l'Allemagne, où le développement s'est fortement accéléré depuis 2012 suite à l'acquisition de GA Gruppe, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie.

Ses principaux concurrents sont :

- en Allemagne : Bilfinger et ThyssenKrupp Industrial Solutions pour l'isolation, Minimax pour la protection incendie, Imtech et Siemens pour l'installation électrique ;
- en Suisse : Burkharter et Alpiq dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications ;
- au Benelux : GDF Suez Energie Services et Imtech.

### Hors Europe

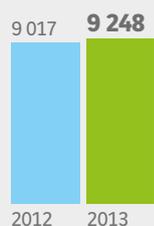
VINCI Energies est présent en Afrique, au Moyen-Orient et sur les continents asiatique et américain. Il est le premier acteur sur le marché marocain.

Source : communication des sociétés.

## VINCI Energies en chiffres

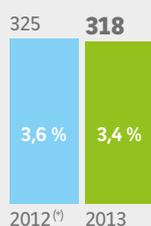
### Chiffre d'affaires

(En M€)



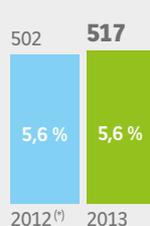
### Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA)



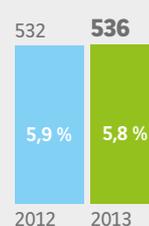
### Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA)



### Ebitda (\*\*)

(En M€ et en pourcentage du CA)



### Endettement financier net (\*\*\*)

(En M€)



### Chiffre d'affaires par domaine d'activité

(En %)

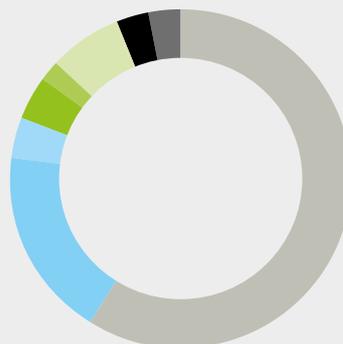
Domaine d'activité	Pourcentage
Infrastructures	26 %
Tertiaire	32 %
Industrie	32 %
Télécoms	10 %



### Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)

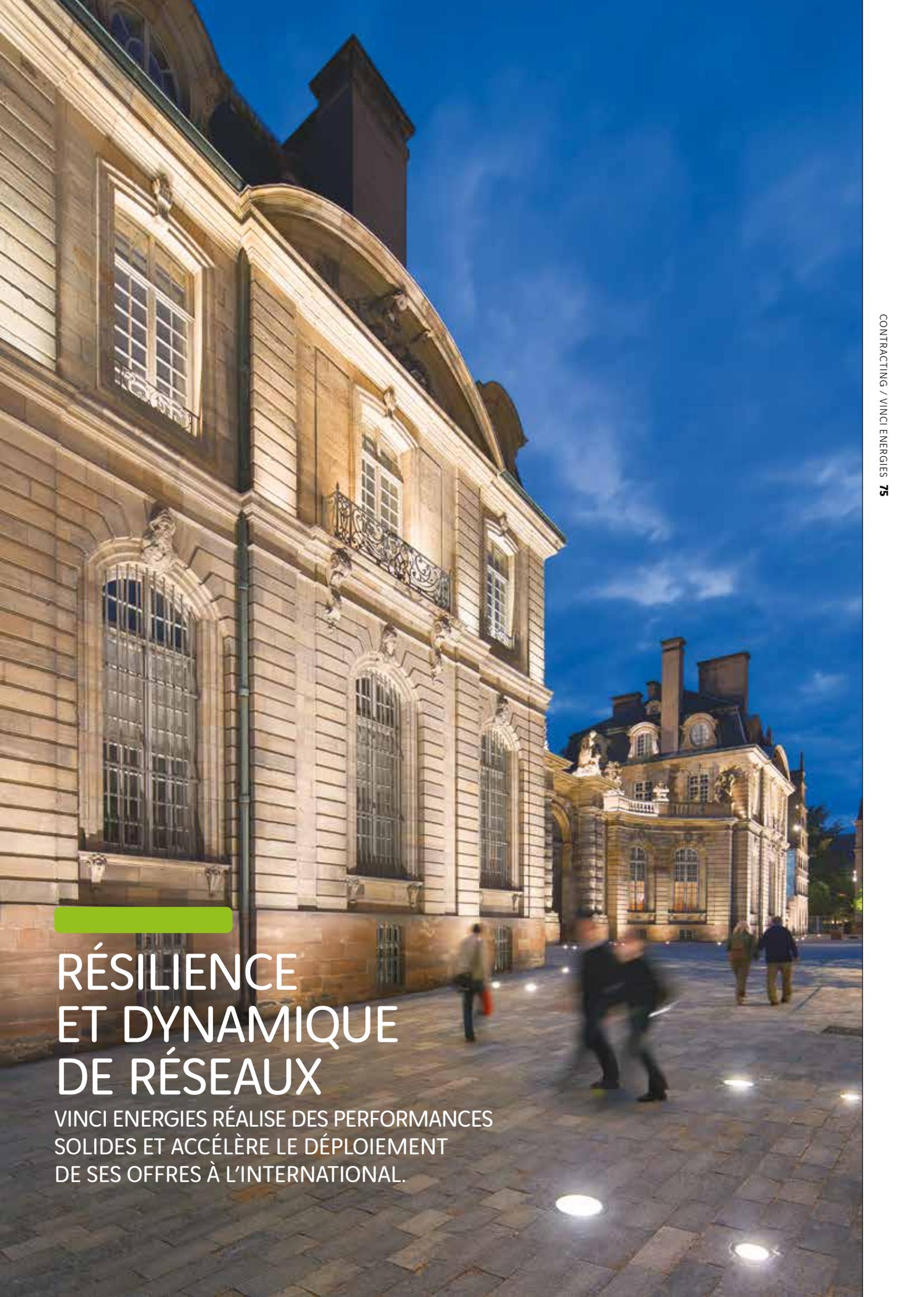
Zone géographique	Pourcentage
France	59 %
Allemagne	18 %
Suisse	4 %
Belgique	4 %
Pays-Bas	2 %
Autres pays d'Europe	7 %
Afrique	3 %
Reste du monde	3 %



(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.

(\*\*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(\*\*\*) Au 31 décembre.



# RÉSILIENCE ET DYNAMIQUE DE RÉSEAUX

VINCI ENERGIES RÉALISE DES PERFORMANCES  
SOLIDES ET ACCÉLÈRE LE DÉPLOIEMENT  
DE SES OFFRES À L'INTERNATIONAL.

Le chiffre d'affaires de VINCI Energies a progressé de 2,6 % en 2013 grâce à la croissance externe, l'activité ayant pu être maintenue à périmètre constant malgré un environnement économique peu dynamique. Le taux de résultat opérationnel sur activité du pôle (5,6 %) est resté excellent, confirmant la résilience de son modèle.

La performance de VINCI Energies repose sur son modèle de management et sur la qualité de ses expertises. La mise en réseau de celles-ci lui permet de proposer à ses clients des solutions locales et globales, conjuguant l'ancrage de proximité de chaque entreprise du pôle et la capacité de mobilisation d'un groupe intégré. Cette stratégie s'appuie sur une politique de marques structurant les offres de VINCI Energies par grands domaines d'activité. 2013 a été une année d'accélération dans le déploiement de ces marques à l'échelle internationale ; elles fédèrent désormais 900 des 1 500 entreprises de VINCI Energies et couvrent plus de 60 % de son chiffre d'affaires. Au-delà de la meilleure visibilité des offres qu'elle apporte, cette politique permet de répondre aux attentes des clients à la recherche de solutions intégrées et multisites.

La résilience de VINCI Energies repose également sur la diversité de ses marchés selon les pays. L'évolution du chiffre d'affaires en 2013 recouvre ainsi une évolution contrastée. En France, en dépit d'une conjoncture économique atone, l'activité est demeurée robuste dans les infrastructures d'électricité, les télécommunications et l'industrie, confirmant la qualité de l'ancrage de VINCI Energies sur son marché historique. En Allemagne, deuxième marché du pôle, le chiffre d'affaires a fortement progressé, grâce au plein effet de la reprise en 2012 de GA Gruppe. L'activité est demeurée bien orientée au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique avec d'importants projets tertiaires, aux Pays-Bas surtout dans le secteur industriel, et en Europe centrale grâce à de nombreux projets d'infrastructures. Le chiffre d'affaires s'est contracté en revanche en Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie), sur des marchés restés très déprimés.

Hors d'Europe, on soulignera les solides performances réalisées au Maroc, où VINCI Energies déploie progressivement l'ensemble de ses marques de réseaux, au Proche-Orient, en Afrique (Congo, Nigeria, Cameroun, Angola) et en Indonésie dans

les secteurs des infrastructures pétrolières et gazières, des infrastructures d'électricité et de l'industrie. Une part croissante de l'activité est réalisée aussi à l'exportation à partir des différents pays d'implantation de VINCI Energies – par exemple de la Belgique vers la Chine dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, ou de l'Allemagne vers le Kazakhstan dans celui des mines.

En matière de croissance externe, la principale acquisition a concerné, fin 2013, la société britannique Mentor, spécialisée dans l'assistance technique aux opérateurs d'infrastructures pétrolières et gazières. Réalisant un chiffre d'affaires de 60 millions de livres sterling, principalement en Australie, en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est, cette entreprise élargit la clientèle de VINCI Energies dans un secteur et des pays à fort potentiel de croissance. Avec les autres acquisitions réalisées en 2013, la croissance externe de l'exercice apportera un chiffre d'affaires supplémentaire de l'ordre de 200 millions d'euros en année pleine, à 80 % hors de France.

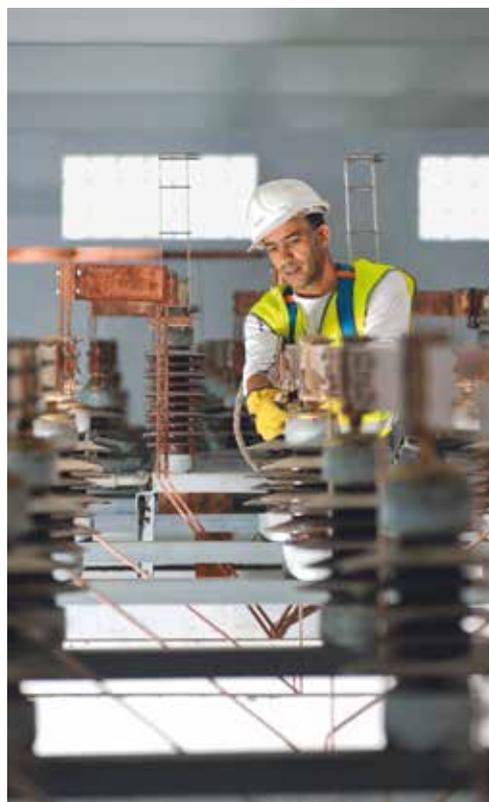


## Infrastructures Énergie

L'activité liée aux infrastructures énergétiques a représenté un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros, soit 21 % du chiffre d'affaires de VINCI Energies.

Dans le domaine de l'énergie électrique, cette activité est exercée pour l'essentiel sous la marque Omexom, qui recouvre depuis 2013 toutes les opérations « avant compteur » menées par VINCI Energies, concernant aussi bien la production, le transport, la transformation et la distribution d'électricité, en haute, moyenne et basse tension. Les offres d'Omexom englobent l'ensemble des prestations d'ingénierie, de travaux et de maintenance associées à ces infrastructures. Elles sont mises en œuvre par 250 entreprises déployées dans 15 pays.

En Europe, VINCI Energies est intervenu dans un environnement économique globalement attentiste. Les débats sur la transition énergétique et l'absence de politique concertée à l'échelle de l'Union européenne ont freiné la croissance du marché.



01

**01** Dans la banlieue de Casablanca (Maroc), Omexom a réalisé pour le compte de l'ONEE (Office national de l'électricité et de l'eau potable) le poste électrique 225/22 kV de Sidi Messaoud.

**02** En France, réhabilitation, par les équipes d'Omexom, de la ligne très haute tension Margeride-Pratclaux qui alimente la Lozère ainsi qu'une partie du Cantal et de la Haute-Loire.

**03** Depuis plus de 20 ans, Sotécnica réalise pour ANA des installations électriques et de climatisation, et fournit des prestations de maintenance dans les aéroports portugais.

**2013 A ÉTÉ UNE ANNÉE  
DE DÉPLOIEMENT  
DES MARQUES  
DE VINCI ENERGIES  
À L'INTERNATIONAL.**



02

Cette tendance a concerné surtout l'Allemagne, où de grands projets de construction de lignes HTB ont été différés. L'activité a été soutenue dans ce pays sur le segment des infrastructures associées aux parcs éoliens offshore, avec la construction de 90 km de lignes de raccordement de parcs au réseau électrique allemand. En France, la bonne tenue des travaux en basse et moyenne tension a compensé la contraction de l'activité haute tension. Outre le volume récurrent des travaux réalisés pour RTE, VINCI Energies participe aux projets de *smart grids* développés par l'opérateur national, en particulier la nouvelle génération de postes électriques « intelligents ».

En amont des réseaux, VINCI Energies est aussi très présent, en France, dans la

production d'électricité d'origine nucléaire. Ses entreprises ont réalisé dans ce secteur un chiffre d'affaires de 240 millions d'euros. Elles ont accompagné EDF et les acteurs de la filière dans la maintenance et la sécurisation des centrales et sites en service, ainsi que dans la construction de nouveaux équipements, dont l'EPR de Flamanville (Manche) et le réacteur Jules Horowitz de Cadarache (Bouches-du-Rhône).

Hors d'Europe, l'activité a été stimulée par une demande croissante en énergie électrique. Cette bonne orientation a concerné en particulier le Maroc (nombreux chantiers d'électrification rurale), la République démocratique du Congo (sécurisation de l'approvisionnement en électricité des complexes miniers de la région de Kolwezi), la Côte d'Ivoire (centrale

# 250

ENTREPRISES DÉPLOYÉES DANS 15 PAYS  
CONSTITUENT LE RÉSEAU D'OMEXOM,  
SPÉCIALISTE DES INFRASTRUCTURES  
D'ÉNERGIE.



03

de 100 MW à Abidjan) et le Mozambique (réhabilitation de deux centrales hydro-électriques). Au Moyen-Orient, VINCI Energies a signé un contrat de quatre ans pour la maintenance de 900 km de lignes du réseau d'interconnexion à très haute tension des pays du Golfe. On signalera aussi, en Asie, la construction de postes à très haute tension en Indonésie, ainsi que le contrat obtenu en Chine pour des prestations à fort contenu technique dans la centrale nucléaire de Ling Ao.

Dans les énergies renouvelables, l'année a vu la mise en service, en France, de la centrale photovoltaïque d'Estézargues (12 MWc) dans le Gard, et, en Turquie, du parc éolien de Balikesir (52 turbines de 3 MW chacune).

Dans l'activité d'éclairage urbain, exercée principalement en France, les entreprises du



01

**01** Plusieurs entreprises de VINCI Energies ont participé à la réalisation du tramway de Tours en France.

**02** En France, à Lyon, quatre entreprises de VINCI Energies ont pris part à la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse.

**03** Actemium développe l'application informatique BCMix, qui permettra de piloter 750 centrales à béton du groupe Lafarge réparties dans 25 pays.



02



03

réseau Citeos ont fait progresser leur chiffre d'affaires malgré les réductions budgétaires des collectivités locales. Elles ont remporté en groupement, auprès de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), le plus important PPP d'éclairage urbain jamais attribué (187 millions d'euros sur dix-huit ans), qui s'ajoute à 19 autres PPP et contrats de performance énergétique, représentant près de 100 000 points lumineux. On citera aussi les chantiers prestigieux de mise en lumière des centres-villes historiques de Marseille (palais du Pharo, fort Saint-Jean, Vieux-Port) et de Strasbourg (berges de l'Ill, place du Château). À l'international, Citeos a étendu son réseau en Autriche et créé une nouvelle entité à Bilbao, en Espagne, pour gérer un PPP de dix ans signé avec la communauté de communes de Txorierri.

## Transport

Après un exercice 2012 exceptionnellement soutenu, le chiffre d'affaires dans le domaine des infrastructures de transport s'est contracté à 0,4 milliard d'euros, soit 5 % de l'activité totale du pôle.

Sur le marché français, qui représente près des deux tiers de l'activité, les entreprises de VINCI Energies ont participé à plusieurs projets de tramways, souvent aux côtés d'Eurovia. Les synergies de groupe s'exercent aussi dans les autres secteurs des transports. Ainsi, dans le ferroviaire, 2013 a été une année de forte activité en phase travaux sur le chantier

de la LGV Est européenne, et en phase d'études sur celui de la LGV SEA Tours-Bordeaux. VINCI Energies a poursuivi aussi, en synergie avec VINCI Concessions dans le cadre d'un PPP, le déploiement du nouveau système de communication GSM-Rail, qui couvrira 14 000 km de voies sur le réseau ferroviaire français à l'horizon 2015. Le projet était avancé aux deux tiers en fin d'année, plusieurs zones étant déjà en exploitation, notamment sur la ligne du TGV Est.

Dans le secteur routier, les principaux chantiers de l'année ont concerné la rénovation de tunnels en Île-de-France (A14-A86 à la Défense, voies souterraines des Halles à Paris, A13) et à Lyon (tunnel de la Croix-Rousse), l'achèvement du nouveau tunnel du Prado Sud à Marseille pour VINCI Concessions, ainsi que les programmes de modernisation des gares de péage sur les réseaux de VINCI Autoroutes. Dans le secteur aéroportuaire, outre les travaux récurrents réalisés sur de nombreuses plates-formes, VINCI Energies assure depuis 2013 et pour une durée de quatorze ans la maintenance du système de tri des bagages de la zone Est de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

Hors de France, l'activité a été soutenue en Allemagne dans les secteurs aéroportuaire et routier, en Europe centrale (Autriche, République tchèque, Roumanie) dans l'équipement de lignes de tramways, ainsi qu'au Maroc, où VINCI Energies a été retenu pour réaliser les lots énergie de traction et caténaires de la future LGV Rabat-Tanger.



## Industrie

VINCI Energies a réalisé un chiffre d'affaires de 2,9 milliards d'euros dans l'industrie, à égalité avec l'activité tertiaire (32 % de l'activité totale). Alors que les investissements industriels sont en décroissance dans la plupart des pays d'Europe, VINCI Energies a fait preuve sur ce marché d'une solide résistance. Celle-ci s'explique par l'ancrage de proximité des entreprises du pôle, présentes souvent de longue date sur les sites de leurs clients et expertes de leurs process. Elle résulte aussi d'un travail de fond pour adapter les offres et les organisations aux évolutions du secteur industriel.

Présent dans 35 pays via 300 entreprises, le réseau Actemium fédère depuis 2013 l'ensemble des offres de VINCI Energies dans ce secteur. L'intensification de la mise en réseau des expertises et des équipes permet de développer des offres multitechniques et multisites. Actemium répond ainsi aux attentes des clients grands comptes qui globalisent la relation avec leurs partenaires techniques et s'orientent vers des contrats-cadres à l'échelle internationale – tels Arkema, Air Liquide ou Arcelor Mittal. Cette évolution concerne non seulement les activités de maintenance et de services, qui ont progressé en 2013, mais aussi le déploiement d'offres d'ensemblier, portant



## CERGY-PONTOISE DONNER UNE IDENTITÉ LUMIÈRE À LA VILLE

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) a décidé en 2011 de rénover intégralement son réseau d'éclairage. Au terme d'une procédure de mise en concurrence qui a duré près de deux ans, elle a signé en juin 2013 un contrat de partenariat d'une durée de dix-huit ans avec la société Cinergy SAS, constituée à 50 % de VINCI Energies (agissant sous la marque Citeos) et à 50 % de Spie.

Le groupement s'est engagé à reconstruire près de 80 % du parc d'éclairage public pendant les cinq premières années du contrat. 81 millions d'euros d'investissements et plus de 1 400 opérations de rénovation sont programmés durant cette première phase. 39 millions d'euros seront investis sur les 13 années suivantes. De nouveaux équipements performants seront mis en œuvre : déploiement de luminaires LED sur les voies résidentielles et les circulations piétonnes, gradation du flux lumineux en fonction des heures de la nuit, systèmes de détection de présence situés sur des cheminements piétons.



47 % d'économies de consommation sont escomptées à l'issue du contrat, en 2031, grâce à la modernisation des installations d'éclairage et de leur gestion.

# 127 M€

SERONT INVESTIS SUR 18 ANS POUR RECONSTRUIRE LE RÉSEAU ET MODERNISER LES ÉQUIPEMENTS.



**SÉBASTIEN HOPIN,**  
vice-président de la  
communauté d'agglomération  
de Cergy-Pontoise

« Notre réseau avait vieilli prématurément et subissait des pannes continues. Le contrat de partenariat nous est apparu comme la solution pour engager un vaste programme de rénovation dans un délai court. Le groupement est notre interlocuteur unique, en charge globalement de la conception, du financement, de la réalisation des travaux et de la gestion du réseau d'éclairage. Nous avons fixé des objectifs contractuels précis, notamment le taux de panne, qui doit être ramené à moins de 2 % dans les cinq ans, et à moins de 0,5 % à l'échéance du contrat. Notre approche est aussi qualitative : nous voulons donner une nouvelle identité lumière à notre agglomération, grâce notamment à la mise en valeur de 34 édifices remarquables et à un éclairage différencié selon les espaces urbains. »

### Des équipements plus performants

■ **7 000 luminaires LED** sur les voies résidentielles et les circulations piétonnes seront installés.

■ **500 points lumineux** situés sur des cheminements piétons seront associés à un système de détection de présence.

■ **35 % de réduction** des consommations d'ici à 2018.

# 300

ENTREPRISES PRÉSENTES DANS 35 PAYS SOUS LE NOM DE MARQUE ACTEMIUM FÉDÈRENT LES OFFRES DE VINCI ENERGIES DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL.

par exemple sur les opérations d'ingénierie, d'installation et de maintenance de lignes de production dans l'industrie automobile. Ainsi, Actemium s'est implanté en 2013 en Russie pour accompagner Renault sur son site de Togliatti, après avoir déjà déployé des lignes de production dans les nouvelles usines du constructeur au Maroc, au Brésil et en Roumanie. Actemium collabore de la même manière avec le groupe agroalimentaire Mars dans une dizaine de pays, dans le prolongement d'une intervention initiale sur un site aux Pays-Bas.

Les secteurs industriels les plus porteurs en Europe ont été l'aéronautique, la cosmétique, la logistique, l'agroalimentaire et l'environnement (traitement des déchets en particulier). On soulignera également les bonnes performances dans le secteur de la chimie et du raffinage, avec le renouvellement ou l'obtention de contrats de maintenance en France pour Total et Arkema, et d'importants programmes de remise à niveau sur le site de BASF à Ludwigshafen, en Allemagne, où les entreprises de VINCI Energies sont présentes depuis plus d'un siècle. Hors d'Europe, l'activité a été soutenue dans l'industrie minière et les infrastructures pétrolières et gazières.

Dans ce dernier secteur, parmi les nombreux projets menés en Afrique, au Proche-Orient, en Australie et en Chine, on citera le nouveau contrat de 45 millions d'euros confié par Total pour la mise en service (*commissioning*) et la maintenance de la future plateforme *Egina*, au large des côtes du Nigeria.



01



## Tertiaire

### Travaux

VINCI Energies a réalisé dans ce secteur un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros (18 % du total). Exercée majoritairement en France, cette activité a été affectée par une conjoncture difficile, surtout dans l'immobilier tertiaire en régions. Les entreprises de VINCI Energies ont pu valoriser toutefois leur capacité à réaliser d'importants chantiers, pour le volume ou la complexité, sur de grands projets de bâtiment où les corps d'états techniques prennent une importance croissante. Cette compétence s'est illustrée en particulier

dans les grandes opérations réalisées en synergie avec les entreprises de VINCI Construction. L'année a vu ainsi, en Île-de-France, l'achèvement de la première tranche du nouveau siège de SFR à Saint-Denis et le lancement de la seconde (montant total des travaux pour VINCI Energies : 65 millions d'euros). Les autres grands chantiers en synergie avec le Groupe ont concerné notamment la tour Eqho à la Défense, l'hôpital de Chambéry et celui de Koutio, en Nouvelle-Calédonie – pour lequel le groupement piloté par VINCI Energies a pris en charge l'ensemble des études et travaux des lots techniques. L'année a été dense également dans le domaine des stades, avec l'achèvement de l'Allianz Riviera, à Nice, et les nouvelles commandes concernant l'Aréna 92, en Île-de-France, et le Grand Stade de Lyon.

**D'IMPORTANTES  
OPÉRATIONS  
TERTIAIRES ONT ÉTÉ  
RÉALISÉES EN  
SYNERGIE AVEC VINCI  
CONSTRUCTION.**



02



03



04

- 01** En Belgique, Actemium a réalisé le lot automatismes de l'extension du site souterrain de stockage de gaz naturel de Fluxys à Loenhout.
- 02** En décembre 2013, VINCI Energies a acquis la société britannique Mentor, spécialiste de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre d'infrastructures pétrolières et gazières.
- 03** Raccordement de fibre optique.
- 04** VINCI Facilities assure jusqu'à fin 2017 le facility management des 48 sites de Thales en France.

Hors de France, l'activité tertiaire a été très soutenue en Belgique, grâce aux importants chantiers en cours pour des clientèles publiques (quartier général de l'Otan, siège du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles) et en Suisse (nouveau siège social de Roche, extension du campus de Novartis, construction d'ateliers pour l'industrie horlogère).

## Maintenance et facility management

Représentant 14 % de l'activité totale du pôle, le chiffre d'affaires de VINCI Facilities s'est sensiblement contracté en 2013 (- 6,1 % à 1,3 milliard d'euros). Pour préserver sa valeur ajoutée, VINCI Facilities a accentué son positionnement sur les marchés où la composante technique est la plus forte, et où peuvent être développées des synergies opérationnelles avec les entreprises de travaux. La mise en œuvre de cette stratégie a conduit à renégocier ou clôturer certains contrats et à intensifier la dynamique commerciale sur les marchés cibles de maintenance multitechnique et de facility management. VINCI Facilities vise en particulier les contrats lui permettant de valoriser ses solutions avancées en

matière d'efficacité énergétique, conjuguant des outils de pilotage fin des consommations et des travaux de rénovation thermique mobilisant l'expertise du pôle.

Ces efforts se sont concrétisés par de nouveaux contrats significatifs tels ceux confiés en France par Nexity (facility management pour 48 bâtiments du patrimoine de La Française) et par le Crédit Coopératif (maintenance multitechnique de 86 agences). L'accord-cadre signé en 2011 avec la Société Générale, couvrant les principaux sites franciliens du groupe bancaire, a été étendu à de nouvelles prestations et à un nouveau site à Paris, ainsi qu'à plusieurs filiales au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne. Ce contrat, dont le pilotage et la gestion sont assurés en totale transparence avec le client, illustre la démarche partenariale de long terme que VINCI Facilities souhaite développer. Par ailleurs, dans le cadre des synergies de Groupe, VINCI Facilities assure depuis l'automne 2013 la maintenance de l'Allianz Riviera de Nice, et effectuera la même mission pour le nouveau stade de Bordeaux, en cours de construction.

À l'international, qui représente plus de 40 % de l'activité, VINCI Facilities est présent dans 20 pays, et principalement

au Benelux et en Allemagne où ses entreprises assurent notamment la maintenance intégrale de bâtiments scolaires dans le cadre de PPP.



## Télécommunications

Les marchés liés aux réseaux et systèmes de communication ont représenté un volume d'affaires de 0,9 milliard d'euros, soit 10 % de l'activité de VINCI Energies.

## Infrastructures

L'activité de réseaux de télécommunications, exercée sous la marque Graniou, a bénéficié en 2013 de deux tendances communes à tous les marchés européens où intervient VINCI Energies : d'une part, le déploiement de la 4G dans les télécommunications mobiles ; d'autre part, celui de la fibre optique dans les réseaux filaires, qu'il s'agisse du raccordement des entreprises (*fiber to the site*) et des particuliers (*fiber to the home*), du déploiement de réseaux *backbones*, ou du fibrage des



01

sites radio en remplacement des liaisons hertziennes pour supporter un trafic en constante augmentation.

Les investissements des opérateurs dans tous ces domaines ont généré une activité soutenue dans les principaux pays d'implantation de VINCI Energies : France, Allemagne, Suisse, Pologne. Les entreprises du réseau

Graniou ont développé aussi leur activité de réseaux indoor (couverture GSM à l'intérieur des bâtiments). Enfin, une part significative de leur chiffre d'affaires a été réalisée dans le cadre de contrats de maintenance des réseaux en service.

### Communication d'entreprise

Exercée dans six pays européens ainsi qu'au Maroc, l'activité d'Axians a progressé de près de 10 % en 2013, principalement par croissance organique. La progression a été particulièrement marquée en Allemagne. L'activité d'infrastructures réseaux exercée pour le compte des entreprises a été stimulée par le développement

croissant des technologies de l'information et du *cloud computing* – les exigences de mobilité et les volumes de données à traiter nécessitant d'augmenter en permanence les débits et les performances de ces réseaux. Au titre des opérations emblématiques réalisées par Axians dans l'année, on retiendra l'ambitieux dispositif de terminaux multimédias et d'affichage dynamique qui équipe le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), à Marseille.

**VINCI ENERGIES  
INTERVIENT DANS  
45 PAYS, DONT  
25 HORS D'EUROPE.**



02



03



04

**01** Axians a installé un mur d'images haute définition de 18 m de long au siège de L'Oréal en région parisienne.

**02** Au Qatar, VINCI Energies a réalisé le balisage lumineux des pistes du nouvel aéroport international de Doha.

**03** En 2013, les activités de sécurité incendie de VINCI Energies France ont été fédérées sous le nom d'Uxello.

**04** Aux Pays-Bas, Axians a hébergé toutes les applications du stade du PSV Eindhoven au sein de son architecture cloud.

## Perspectives

Dans un environnement économique qui devrait demeurer difficile, VINCI Energies anticipe une légère contraction, à périmètre constant, de son chiffre d'affaires en 2014. La grande diversité de ses métiers, de ses domaines d'activité et de ses territoires d'intervention, conjuguée à la vitalité de son modèle de management, lui permettra de limiter les effets de la conjoncture sur les marchés les plus tendus. Dans le même temps, VINCI Energies accélérera sa stratégie de développement international axée sur des pays et métiers à fort potentiel.

L'intensification du maillage entre ses entreprises et la structuration de ses offres autour de marques fortes, déployées à l'échelle internationale, seront des éléments moteurs dans cette dynamique.

**Infrastructures.** L'attentisme de certains marchés européens, lié à la conjoncture économique et aux débats sur la transition énergétique, ne devrait pas se prolonger à moyen terme dans le contexte de nécessaire modernisation des infrastructures de production (nucléaire en particulier), de transport et de distribution d'énergie électrique (*smart grids*) ainsi que de développement attendu des énergies renouvelables. VINCI Energies tirera parti de son ancrage sur tous les segments de ce marché en Europe et poursuivra le déploiement de ses offres à l'international. La stratégie sera la même sur les marchés des infrastructures de transport, soutenus à long terme par la montée en puissance des problématiques de mobilité.

**Industrie.** Dans la continuité de l'exercice 2013, marqué par de solides performances en dépit de la contraction des investissements industriels, VINCI Energies valorisera son ancrage de proximité et sa connaissance des process sur les marchés les plus porteurs. La montée en puissance de la marque Actemium, dont la palette d'offres est sans équivalent sur ses marchés, et l'extension de son réseau international favoriseront le développement de solutions globales et multisites, en réponse aux attentes des clients industriels.

**Tertiaire.** Pour se différencier dans un contexte économique difficile, VINCI Energies valorisera sa capacité à prendre en charge l'ensemble des corps d'état techniques et à réaliser des projets importants et complexes.

L'élaboration d'offres communes avec VINCI Construction renforcera la visibilité du Groupe sur ce marché. VINCI Energies étoffera en particulier ses offres de performance énergétique, dans ses activités de travaux comme de maintenance multitechnique et de facility management.

### **Télécommunications.**

VINCI Energies continuera à bénéficier de tendances porteuses sur le marché des infrastructures, tiré par les investissements des opérateurs dans la 4G, la fibre optique, l'augmentation de capacité des réseaux et leur maintenance. Sur le marché des entreprises, l'internationalisation du réseau Axians et l'orientation vers les offres et les technologies à plus forte valeur ajoutée contribueront à stimuler l'activité.

# EUROVIA



**Profil** Eurovia est l'un des principaux acteurs mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Présent historiquement en France, Eurovia réalise 39 % de son chiffre d'affaires à l'international, principalement en Europe, en Amérique du Nord et au Chili.

**Infrastructures de transport et aménagement urbain.** Eurovia construit et rénove des routes, autoroutes, voies ferrées, tramways ainsi que des plates-formes aéroportuaires, industrielles et commerciales. Eurovia intervient également dans les aménagements connexes : démolition, déconstruction, assainissement, terrassement, voirie et réseaux divers (VRD), aménagement urbain.

**Carrières.** Parmi les leaders européens du marché des granulats, Eurovia assure l'extraction, la transformation et la commercialisation de granulats naturels et recyclés. Eurovia exploite un réseau de plus de 400 carrières, produisant 86 millions de tonnes de granulats par an (68 millions en quote-part Eurovia), et de 139 installations de recyclage et de valorisation de matériaux. Ses réserves<sup>(\*)</sup> représentent plus de 3,3 milliards de tonnes en quote-part, soit 49 années de production.

**Production industrielle.** Eurovia gère un réseau de 43 unités de production de liants routiers et 370 postes d'enrobage qui fournissent 23 millions de tonnes d'enrobés par an. Dix usines produisent par ailleurs des équipements pour la signalisation routière (panneaux, portiques, peintures), des résines pour les sols industriels et commerciaux ainsi que des bétons et des produits préfabriqués (murs antibruit notamment).

**Services.** Eurovia assure la gestion et la maintenance de 55 000 km de réseau routier dans le cadre de contrats de long terme ainsi que des prestations d'équipement de la route (signalisation verticale et horizontale, équipements de sécurité) et de maintenance d'ouvrages connexes (éclairage public, feux tricolores, espaces verts et plantations).

Eurovia consacre d'importants moyens à la recherche et au développement de produits et procédés préservant l'environnement (recyclage des matériaux, réduction des émissions de CO<sub>2</sub>).

(\*) Réserves maîtrisées en pleine propriété ou en forage.



## Positionnement concurrentiel d' Eurovia sur ses principaux marchés

### France

Sur le marché des travaux routiers et ferroviaires, Eurovia se place en deuxième position derrière Colas et devant Eiffage Travaux Publics. Ce marché se répartit par ailleurs entre environ 1 500 entreprises locales et régionales. Eurovia est leader sur le marché des granulats, où opèrent Colas et des groupes cimentiers comme Lafarge, Ciments Français, Cemex et Holcim, ainsi qu'environ 1 500 autres producteurs locaux.

### Allemagne

Eurovia GmbH est le deuxième acteur derrière Strabag, les autres sociétés étant de dimension régionale.

### République tchèque

Eurovia CS est l'un des leaders dans les travaux routiers et ferroviaires. Ses principaux concurrents sont Skanska, Metrostav et Strabag.

### Royaume-Uni

Ringway, filiale d' Eurovia, est un acteur majeur sur le marché des contrats de maintenance à long terme. Ses principaux concurrents sont Carillion, Amey et Jarvis.

### Amérique du Nord

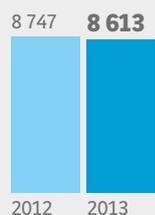
Hubbard Group, filiale d' Eurovia, est le deuxième acteur de la zone sud-est des États-Unis derrière Archer Western Contractors. Au Canada, la filiale DJL est en deuxième position au Québec derrière Sintra, filiale de Colas. Après l'acquisition de Carmacks en 2012, Eurovia est devenu un des acteurs majeurs en Alberta.

Source : communication des sociétés.

## Eurovia en chiffres

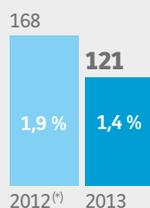
### Chiffre d'affaires

(En M€)



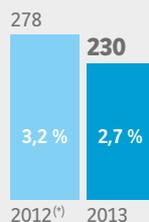
### Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA)



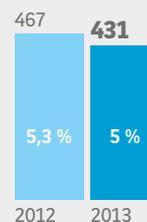
### Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA)



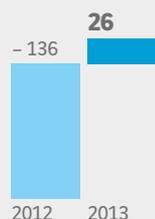
### Ebitda<sup>(\*\*)</sup>

(En M€ et en pourcentage du CA)



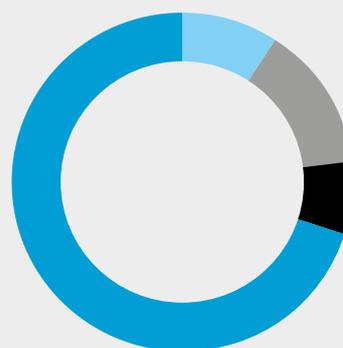
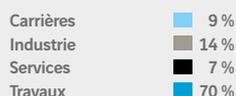
### Excédent financier net<sup>(\*\*\*)</sup>

(En M€)



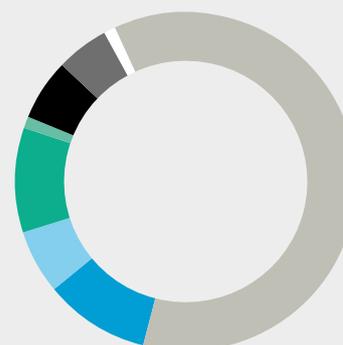
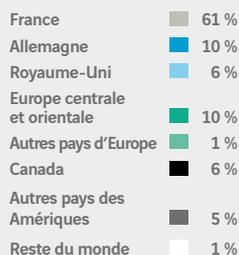
### Chiffre d'affaires par métier

(En %)



### Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.

(\*\*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(\*\*\*) Au 31 décembre.



**BONNE RÉSISTANCE  
DANS UNE  
CONJONCTURE  
TENDUE**

LE REPLI LIMITÉ DE L'ACTIVITÉ ET DES MARGES  
ILLUSTRE LE FORT ANCRAGE D'EUROVIA SUR  
SES MARCHÉS ET LA RÉACTIVITÉ DE SON MODE  
DE MANAGEMENT.

Dans un contexte économique difficile, Eurovia a enregistré un repli limité (- 1,5 %) de son chiffre d'affaires, à 8,6 milliards d'euros.

La bonne tenue de l'activité en France et la croissance au Royaume-Uni ont compensé la baisse en Allemagne et en Europe centrale - l'activité est demeurée globalement stable hors Europe.

Les résultats d'Eurovia en 2013 doivent être analysés à l'aune d'une conjoncture économique tendue dans les travaux routiers, tributaires des commandes publiques. Dans un contexte de réduction des investissements des collectivités publiques qui accentue les tensions concurrentielles et la pression sur les prix, la réduction limitée du taux de résultat opérationnel sur activité rapporté au chiffre d'affaires (2,7 % en 2013, au lieu de 3,2 % en 2012) illustre la capacité d'adaptation d'Eurovia. Il faut souligner aussi que les résultats de l'exercice intègrent le coût des restructurations engagées sur les marchés plus difficiles d'Europe centrale - Allemagne, République tchèque, Slovaquie, Pologne -, en application d'une stratégie très réactive de réduction des coûts visant à préserver à la fois les marges et les capacités de rebond lorsque l'activité montrera des signes de reprise.

La résilience du modèle d'Eurovia tient également à l'étendue de ses savoir-faire et de ses offres, qui couvrent l'ensemble des infrastructures de transport et des projets d'aménagement urbain. La diversification engagée au cours de la période récente dans les travaux ferroviaires montre en particulier sa pertinence sur des marchés (tramways, lignes à grande vitesse) qui demeurent soutenus et sur lesquels se conjuguent les expertises de la division spécialisée ETF et des agences de travaux d'Eurovia - souvent en synergie avec les autres pôles de VINCI.

Enfin, Eurovia tire une part de ses avantages concurrentiels de sa politique d'innovation. Son réseau de centres de recherche et développement élabore des produits et procédés qui optimisent les performances



01

**01** Eurovia Midi-Pyrénées et ETF ont participé à la réalisation de la ligne Garonne du tramway de Toulouse, mise en service en décembre 2013.

**02** Le réseau de centres de R&D et de laboratoires d'Eurovia élabore des produits et procédés qui optimisent les performances des chaussées et réduisent les consommations de matériaux et d'énergie.

**03** Durant l'été, les équipes d'Eurovia ont procédé en 13 jours à la réfection de 17 km de voies sur l'autoroute A14, entre la Défense et Orgeval.



02

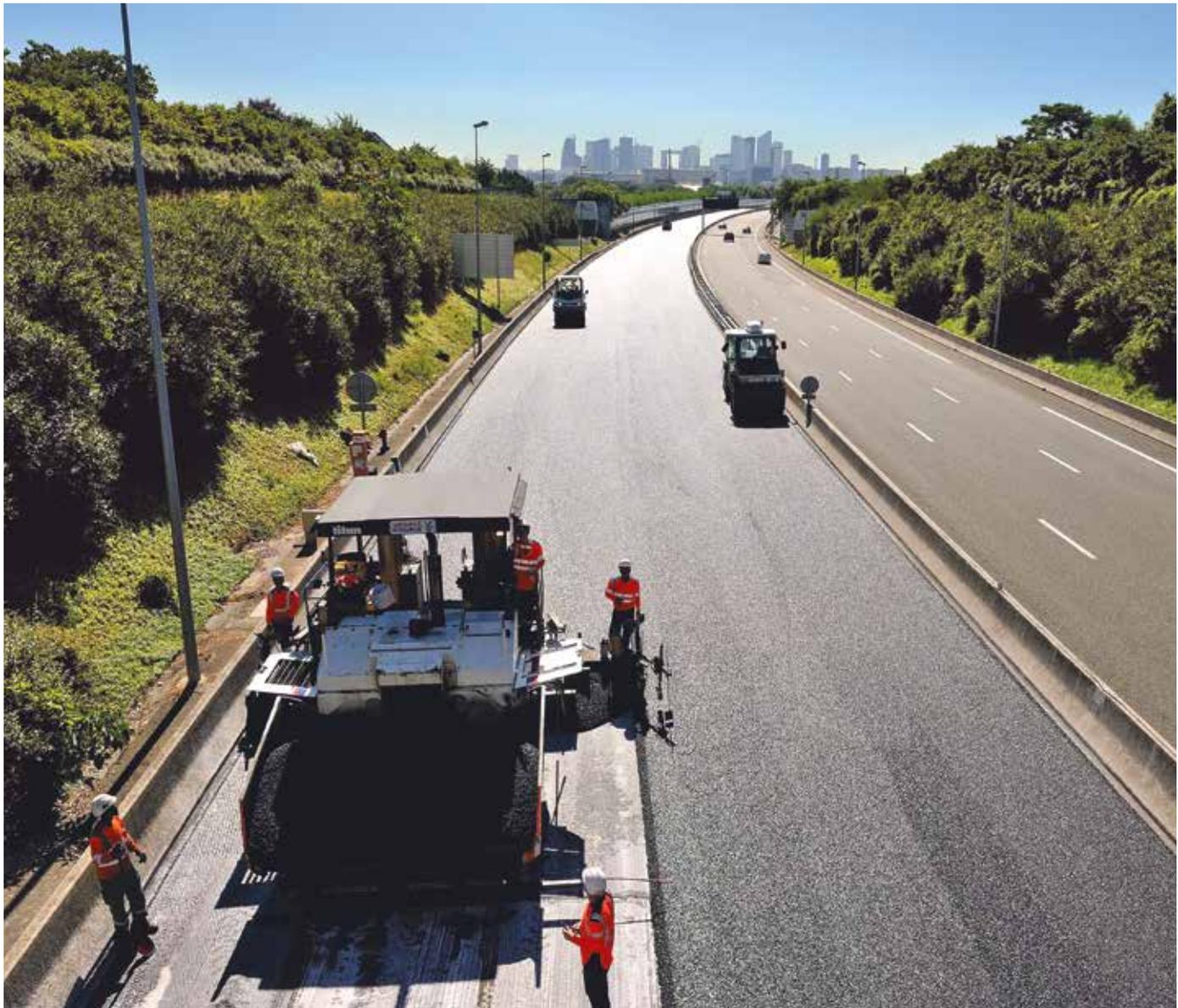
des chaussées et réduisent les quantités de matériaux et d'énergie mis en œuvre. À titre d'exemple, Eurovia a mis au point, pour la travée levante du pont Jacques Chaban-Delmas, à Bordeaux, un complexe d'étanchéité et de couche de roulement (Biplast®) dont le poids rapporté à la surface est plus de dix fois inférieur à celui d'un procédé traditionnel. L'environnement est aussi un axe structurant de l'activité de production de matériaux : en s'appuyant sur la complémentarité de ses réseaux de carrières et de centres de recyclage, Eurovia a développé des solutions d'éco-construction comme la démarche Granulat+, qui permettent d'optimiser l'utilisation des ressources issues des gisements naturels et celle des matériaux issus du recyclage des déblais inertes de chantier. Dans ses carrières en France, Eurovia déploie en outre, depuis 2012, un projet « biodiversité » en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, dont la démarche scientifique, la connaissance approfondie des espèces et de l'évolution des milieux naturels et un ensemble d'outils permettent de bâtir des plans d'action.



## France

2013 a été une nouvelle année de bonne résistance sur le principal marché d'Eurovia. Après un premier semestre marqué par de mauvaises conditions climatiques, l'activité a été particulièrement forte durant l'été et s'est maintenue ensuite à un bon niveau. La qualité de l'ancrage local d'Eurovia et la réactivité de son mode de management lui ont permis d'enregistrer une légère hausse d'activité, de l'ordre de 1 %, à 5,2 milliards d'euros et d'améliorer ses marges, en dépit d'un environnement économique difficile. La tendance à la réduction des investissements des collectivités locales a été moins prononcée en 2013, la perspective des élections municipales de 2014 incitant les clients publics à hâter l'achèvement de nombreux projets.

Dans le secteur autoroutier, Eurovia est intervenu pour VINCI Autoroutes sur les



03

derniers chantiers du Paquet vert autoroutier, achevés au printemps 2013, ainsi que sur les travaux d'élargissement de l'A8 à l'entrée ouest de Nice, de l'A9 aux abords de Perpignan et de l'A11 au niveau d'Angers. Le démarrage des projets A9 Montpellier et A63 (2<sup>e</sup> phase), au Pays basque, devraient soutenir l'activité au cours des prochains exercices. Eurovia a réalisé, par ailleurs, plusieurs chantiers sur l'A43 (élargissement sur 6 km au niveau de La Tour-du-Pin), sur l'A16 (rechargement de 35 km de chaussées entre les sorties et échangeurs de Berck et de Rue) et sur l'A14 (réfection de 17 km de voies assurée dans le temps record de 13 jours durant l'été entre la Défense et Orgeval).

L'activité a été également nourrie par de nombreux chantiers sur les réseaux nationaux, départementaux et communaux. On signalera notamment l'élargissement de la RD119 en Isère, la construction du boulevard urbain ouest de Montauban et d'une nouvelle voie paysagée reliant les RD914 et 142 dans l'agglomération de Limoges. Eurovia a signé avec le département du Cantal un contrat de partenariat d'une

durée de vingt ans pour le renouvellement et l'entretien de la RD120, incluant la construction d'un nouveau tronçon de 7,5 km, en collaboration avec VINCI Construction Terrassement.

Sur le marché des tramways, l'activité s'est maintenue à un niveau important. Eurovia a poursuivi en Île-de-France les chantiers des lignes Châtillon-Viroflay (T6), Athis-Mons - Villejuif (T7), Épinay-sur-Seine - Villetaneuse (T8); en province ceux de Lyon (T3 et T4), Bordeaux (extension des lignes A, B et C), Toulouse, Nice et Valenciennes; et a lancé les travaux des tramways de Strasbourg (extension ouest des lignes A et D), Besançon, Douai (extension de la ligne A) et Aubagne. Les nouveaux contrats ont concerné notamment le tram-train du Médoc, qui desservira le nord-ouest de l'agglomération bordelaise, le tramway de Rouen, et Caribus, le système de transport collectif en site propre de la Martinique.

L'activité de travaux d'aménagements en zone urbaine a été particulièrement soutenue en cette année préélectorale. Parmi les principales réalisations dans ce domaine,

## L'ACTIVITÉ S'EST MAINTENUE À UN NIVEAU IMPORTANT SUR LE MARCHÉ DES TRAMWAYS.

on citera : à Marseille, l'achèvement des chantiers de réaménagement du Vieux-Port et de l'espace public accueillant le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM); à Nîmes, la mise en valeur des allées Jean-Jaurès et de l'avenue Feuchères; au Touquet, l'aménagement du centre-ville; à Orléans, la rénovation de la place historique du Martroi; à Montpellier, l'aménagement de l'esplanade et des voiries du nouveau quartier Pierresvives. Les activités de fonds de commerce d'Eurovia incluent

# 400 000

TRAVERSES ET UN MILLION DE TONNES DE BALLAST SONT FOURNIS ET MIS EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER DE LA LGV EST-EUROPÉENNE.



01

**01** À Montpellier, Eurovia a aménagé l'esplanade et les voiries du nouveau quartier Pierresvives en collaboration avec VINCI Construction France.

**02** ETF, entreprise de travaux ferroviaires, spécialiste des voies et caténaires, est très présente sur les projets de modernisation du réseau ferré français.



02

aussi un grand nombre de chantiers de voirie et réseaux divers (VRD) associés à des projets de bâtiment. Souvent réalisés en collaboration avec les entreprises de VINCI Construction France, ces chantiers ont concerné notamment le nouveau complexe commercial Aéroville, proche de l'aéroport Charles-de-Gaulle, le Centre national des sports de la Défense à Fontainebleau, le centre commercial Alma à Rennes ainsi que les routes d'accès au futur Grand Stade de Lyon.

Dans les infrastructures ferroviaires, outre les lignes de tramways, ETF a poursuivi son activité de rénovation de voies sur des lignes nationales (renouvellement de ballast de la LGV Paris-Lyon, la plus

ancienne ligne à grande vitesse française) et des lignes régionales (tronçons Calais-Dunkerque, Montluçon-Commeny, Le Buisson-de-Cadouin - Siorac-en-Périgord, gare de Metz). L'année a été marquée par le lancement opérationnel du chantier de construction de la LGV Est européenne (phase 2), entre Metz et Strasbourg. Mandataire du groupement en charge du projet, ETF assure sa maîtrise d'œuvre ainsi que la fourniture et la pose de 470 km de rails, d'1 million de tonnes de ballast et de 400 000 traverses. L'entreprise a développé pour ce chantier une méthode inédite de pose de rail par poussage qui optimise sensiblement les délais, la productivité et

la sécurité du chantier (voir p. 14). L'activité se développera encore au cours des prochaines années avec le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, qui mobilisera à partir de la mi-2014 environ 500 collaborateurs d'ETF pour la pose des voies et des caténaires. Avant le lancement de cette phase, les agences de travaux d'Eurovia ont participé en 2013 à de nombreux chantiers de déviation et de rétablissement de voiries et de réseaux sur le tracé de la ligne.

Eurovia est intervenu, par ailleurs, sur plusieurs chantiers aéroportuaires (nouvelle zone de fret de l'aéroport de Bâle-Mulhouse ; rénovation de l'aéroport international Martinique Aimé Césaire, au Lamentin) et



## PEYROLLES-EN-PROVENCE TRANSFORMER UNE CARRIÈRE EN ÉCO-PÔLE

Durance Granulats (Eurovia) exploite depuis des décennies des carrières à Peyrolles-en-Provence (Bouches-du-Rhône), au bord de la Durance. Après avoir transformé une ancienne gravière en zone humide dans les années 1980, puis une autre partie du site en base de loisirs nautiques – le lac de Peyrolles, qui accueille en été 4 000 baigneurs par jour –, l'entreprise a obtenu récemment une autorisation de trente ans pour exploiter un site voisin, et lancé aussitôt un nouveau projet d'aménagement écologique en concertation avec tous les acteurs du territoire. L'objectif est à la fois de recréer un lac existant (avec une dragline électrique) et de créer une nouvelle zone lacustre consacrée à la biodiversité. Une partie de la zone sera sanctuarisée pour pouvoir assurer un suivi scientifique ; une autre, à vocation pédagogique, sera aménagée pour accueillir le public dans des espaces d'observation. Une structure sera créée pour assurer la gestion du site. Elle sera financée par les revenus d'une centrale photovoltaïque flottante, installée sur une partie du lac.



Une partie de la zone est aménagée pour accueillir le public dans des espaces d'observation.

# 200 000

MÈTRES CARRÉS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES  
SERONT INSTALLÉS SUR LE PLAN D'EAU.



ULRIKE FISCHER,  
Centre Permanent d'Initiatives  
pour l'Environnement (CPIE)  
du Pays d'Aix

« Nous accompagnons Durance Granulats depuis une quinzaine d'années avec notre regard d'expert environnemental. Économie et écologie peuvent se marier si l'on partage le même objectif au service des territoires. Nous travaillons sur le long terme, car l'extraction et le réaménagement du site vont se dérouler en parallèle durant de nombreuses années. Avec ce projet, Durance Granulats va au-delà de ses obligations réglementaires. Nous allons créer ensemble une nouvelle activité de tourisme durable, en sensibilisant le public à la biodiversité et en valorisant le patrimoine naturel et agricole des bords de la Durance. »

[www.cpie-paysdaix.com](http://www.cpie-paysdaix.com)

### Des aménagements écologiques

■ Après extraction des granulats, une centaine d'hectares seront remblayés et transformés en terres agricoles, sur une période de **30 ans**.

■ **20 ha du futur plan d'eau** accueilleront une centrale photovoltaïque destinée à financer les activités de préservation de la biodiversité et de tourisme durable.

portuaires (nouveau terminal méthanier de Dunkerque, réaménagement des quais du port de commerce de Rochefort et du port de Dégrad des Cannes, en Guyane).

Enfin, dans les métiers de spécialité, l'activité de la filiale spécialisée en déconstruction Cardem, renforcée par une opération de croissance externe en Île-de-France dans la perspective des chantiers du Grand Paris, est demeurée soutenue. Ses solutions intégrées de désamiantage, démolition et dépollution ont été mises en œuvre sur des sites de tout type parmi lesquels une centrale thermique à Loire-sur-Rhône, un hôpital à Clermont-Ferrand ainsi que plusieurs tours de logements à Lyon, Strasbourg et Bezons. L'activité de signalisation exercée par la filiale Signature s'est maintenue aussi à un niveau élevé.



## Europe

### Allemagne

L'activité s'est contractée de 7,3 %, à 0,8 milliard d'euros. Afin de préserver ses marges dans un environnement de marché très tendu, Eurovia GmbH a poursuivi sa politique de réduction d'activité, qui a concerné principalement les métiers connexes aux travaux routiers (génie civil, terrassement et démolition). Dans le secteur autoroutier, 2013 a été une année de forte activité sur le chantier de l'A5 (Bade-Wurtemberg) et sur celui de l'A9 (Thuringe), où Eurovia rénove pour VINCI Concessions et dans le cadre du programme A-Modell une section de 46,5 km de l'autoroute reliant Berlin à Munich, dont 19 km à élargir à deux fois trois voies. Parmi les autres chantiers importants de l'année, on citera la construction du nouvel échangeur autoroutier de Schwanebeck, au nord de Berlin, et la rénovation du centre-ville de Coblenze.

### Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires d'Eurovia UK Ltd a enregistré une forte progression (+ 47,4 % à 0,5 milliard d'euros) grâce aux contrats pluriannuels remportés au cours de l'exercice précédent et à la poursuite d'une bonne dynamique commerciale. L'année a vu l'entrée en vigueur de deux contrats de partenariat (PFI) d'une durée de vingt-cinq ans, remportés en synergie avec VINCI Concessions, pour la rénovation et la



01

maintenances des réseaux routiers du district londonien d'Hounslow (432 km de chaussées et 763 km de trottoirs) et de l'île de Wight (821 km de chaussées et 767 km de trottoirs). Outre ces deux opérations, 13 contrats de services, d'une durée moyenne de cinq ans et sept mois, étaient en cours à fin 2013 pour la maintenance d'infrastructures routières.

Dans les activités de travaux, Eurovia UK Ltd a poursuivi la construction d'une nouvelle liaison routière de 1,6 km à Rotherham (South Yorkshire) et s'est vu confier dans la même agglomération la réalisation d'un carrefour giratoire. De nouveaux contrats ont

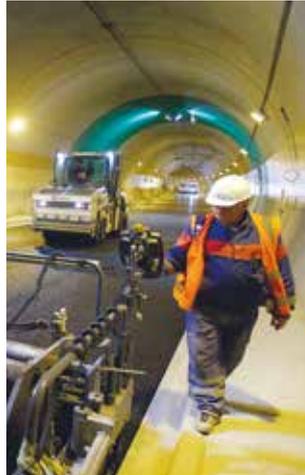
**AU ROYAUME-UNI,  
L'ACTIVITÉ A  
PROGRESSÉ DE 47 %.**



02



03



04

**01** Au Royaume-Uni, Ringway est chargé de la rénovation et de la maintenance du réseau routier de l'île de Wight dans le cadre d'un PPP.

**02** Élargissement d'un tronçon de 19 km de l'autoroute A9, qui relie Berlin à Munich, en Allemagne.

**03** Démolition d'une ancienne centrale thermique d'EDF à Loire-sur-Rhône, en France.

**04** Dans le tunnel Blanka, à Prague, en République tchèque, des enrobés basse température sont utilisés pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> durant les étapes de fabrication et de pose.

aussi été obtenus à Wolverhampton (réaménagement de Vine Island), Loughborough (réseau de transport du centre-ville), Peterborough (réaménagement de voies urbaines) ainsi que dans le comté du Devon (réparation d'un canal et construction d'une voie de contournement de la ville de Crediton).

## Espagne

La décroissance de l'activité a été moins marquée (- 13 % à 0,1 milliard d'euros) qu'au cours des exercices précédents. Restructurée en profondeur dès le début de la crise économique dans le pays, l'activité de la filiale Probisa repose aujourd'hui sur une part importante de contrats pluriannuels de maintenance de réseaux routiers, à l'exemple de celui remporté en 2013 dans la province de Jaén, en Andalousie. Le léger redressement des prises de commandes au cours de l'exercice pourrait augurer d'un début de reprise de l'activité.

## République tchèque et Slovaquie

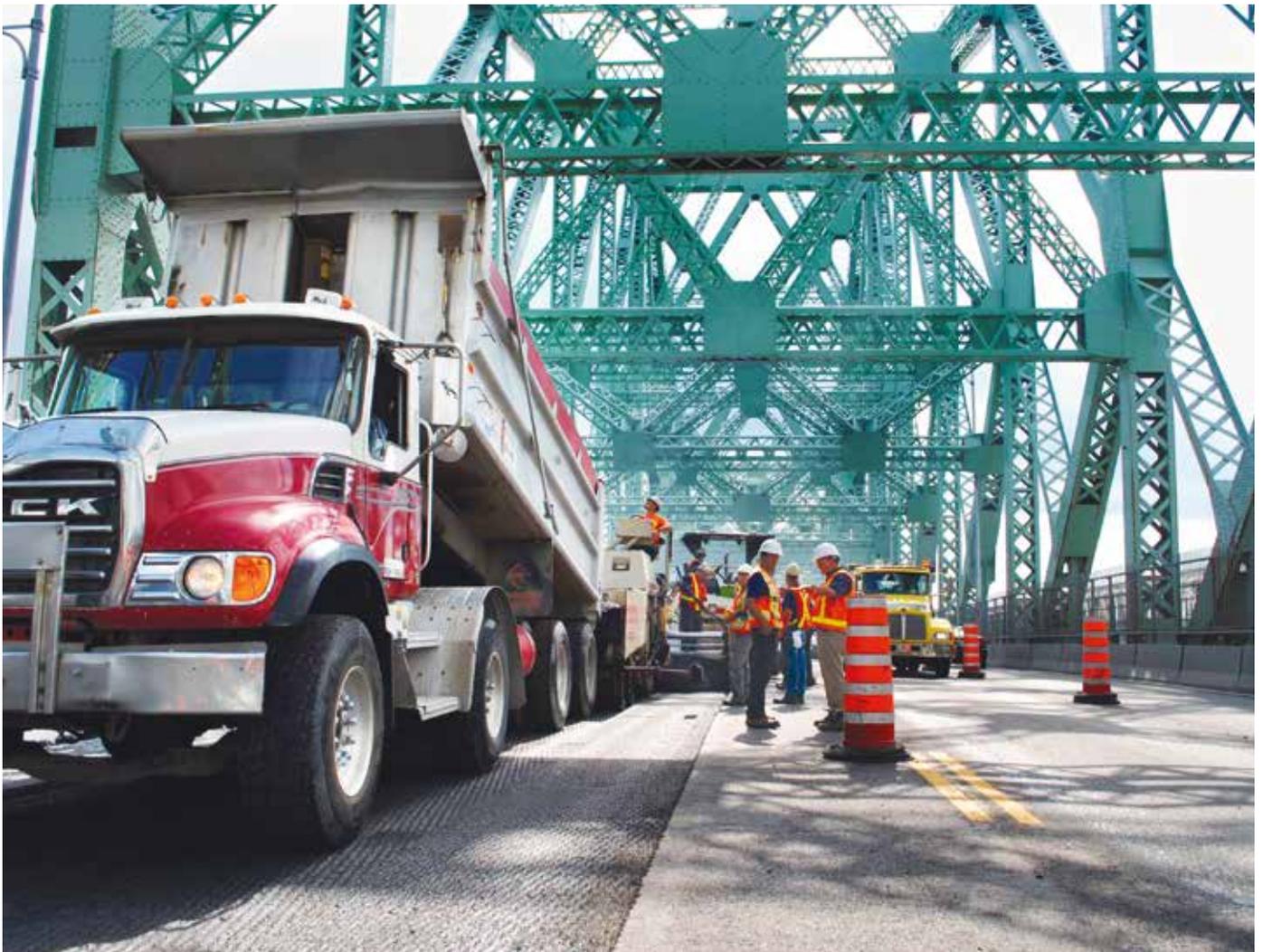
L'activité d'Eurovia s'est à nouveau repliée en 2013 (- 15,9 % à 0,5 milliard d'euros), moins fortement toutefois qu'en 2012. La progression du carnet de commandes semble confirmer une tendance à l'amélioration de ces marchés, qui pourraient avoir atteint leur point bas en 2013. Les restructurations opérées au cours des années antérieures devraient permettre aux filiales d'aborder dans de bonnes conditions le rebond attendu de l'activité.

Concernant les chantiers de l'exercice, Eurovia a poursuivi en groupement avec VINCI Construction la réalisation d'un tronçon de 9,5 km de l'autoroute slovaque D1, à proximité de Levoča. En République tchèque, l'activité a été soutenue sur le marché des travaux ferroviaires, stimulé par d'importants besoins de modernisation des

infrastructures existantes. Présent de longue date sur ce marché, Eurovia a remporté, en groupement avec SMP CZ (VINCI Construction), un contrat de près de 60 millions d'euros pour la construction- rénovation du réseau de transports en commun de Bratislava, qui inclut la reconstruction d'un pont de 465 m sur le Danube.

## Pologne

Eurovia Polska a engagé en 2013 une profonde réorganisation de ses activités, sur un marché caractérisé à la fois par la réduction des budgets publics et les difficultés que rencontrent les entreprises du secteur à obtenir le règlement de leurs travaux. Dans ce contexte, Eurovia Polska se recentre sur ses zones de présence historique, principalement dans le sud et l'ouest du pays, et sur les opérations de taille moyenne réalisées pour le compte des collectivités territoriales.



01

Les chantiers significatifs de l'année ont été la restructuration intégrale de l'une des principales voies d'accès à la ville de Szczecin, la construction de deux sections de la route express Katowice-Gliwice ainsi que le prolongement de la voie express S19 sur un tronçon de 4,4 km.

Sur les autres marchés d'Europe centrale (Lituanie, Roumanie, Croatie), le chiffre d'affaires a progressé de 7 % à 0,1 milliard d'euros. En Lituanie, après l'obtention en 2012 d'un premier contrat pour la rénovation intégrale de 25 km de ligne de chemin de fer entre Palemonas et Gaiziunai, Eurovia a remporté un marché de 57 millions d'euros concernant une section de 18,5 km entre la ville de Kaunas et la frontière polonaise ;

**EN FLORIDE,  
HUBBARD A POURSUIVI  
LA CONSTRUCTION  
DE 21 KM D'EXPRESS  
LANES.**

les deux chantiers sont réalisés conjointement par les équipes lituaniennes et tchèques d'Eurovia. En Roumanie, l'activité s'est réduite de 31,9 % en raison de l'achèvement d'un contrat de construction d'une ferme éolienne.



## Amériques

### Canada

Après avoir plus que doublé en 2012 sous l'effet d'opérations de croissance externe, le chiffre d'affaires d'Eurovia Canada a reculé en 2013 (- 8,9 % à 0,5 milliard d'euros). Au Québec, le contexte politico-économique perturbé a pesé sur l'activité. La filiale DJL a participé aux chantiers de rénovation de l'autoroute Ville-Marie et des ponts Champlain et Jacques Cartier à Montréal, ainsi qu'au projet d'extension de l'autoroute de la Vallée des Forts, qui complétera le lien autoroutier entre Montréal et Boston.

En Alberta, les nouveaux contrats remportés dans l'année par la filiale Carmacks, dont un important projet autoroutier (H63),

ont compensé la décroissance de l'activité dans les infrastructures des sites d'exploitation de sables bitumineux, en raison de l'arrêt de plusieurs projets d'investissement par les groupes pétroliers.

En Colombie-Britannique, l'activité a sensiblement progressé. Sur des marchés stimulés par un environnement économique porteur, la filiale BA Blacktop valorise sa capacité à réaliser des projets en *design & build* - tel le projet Combo, qui porte sur la construction d'infrastructures routières et de trois ponts enjambant un corridor ferroviaire menant au port de Vancouver.

### États-Unis

Implantées en Floride et en Caroline du Nord, les filiales d'Eurovia ont réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 milliard d'euros (+ 3,8 %), et confirmé le redressement de leurs résultats sur des marchés qui demeurent fortement concurrentiels. En Floride, Hubbard a poursuivi la construction de 21 km d'Express Lanes (voies express à péage construites sur le terre-plein central d'une autoroute existante) sur l'I-95, à Miami, et remporté en groupement un contrat important pour la construction de nouvelles voies le long des autoroutes



02



03

- 01** Deux phases de 54 heures ont suffi aux équipes de Construction DJL pour rénover le tablier du pont Jacques Cartier, à Montréal (Canada), et appliquer 5 200 t d'enrobés sur 3 km de voies (soit 52 000 m<sup>2</sup>).
- 02** Terminal portuaire de Probisa, filiale spécialisée dans la fabrication et le négoce de liants d'enrobage bitumineux, à Mejillones, au Chili.
- 03** À Atlanta, aux États-Unis, Hubbard Construction a remporté un contrat portant sur la conception et la construction de 48 km de voies rapides – y compris 39 ponts – le long des autoroutes I-75 et I-575.

I-75 et I-575 à Atlanta. En Caroline du Nord, Blythe a poursuivi la construction d'une nouvelle section de 8,5 km de l'autoroute I-485 à Charlotte, y compris les travaux de terrassement et la réalisation de 17 ouvrages d'art.



## Inde

Dans un environnement économique de moindre croissance et d'attentisme à l'approche des échéances électorales, l'activité de la filiale NAPC, acquise en 2012 et basée à Chennai, dans l'État du Tamil Nadu, s'est fortement repliée (- 33,2 % à 0,1 milliard d'euros). L'entreprise a débuté notamment la construction d'une route de 45 km dans l'État d'Orissa, dans le cadre d'un partenariat public-privé. Grâce à sa présence dans l'industrie automobile, NAPC a assuré la construction de deux bâtiments techniques pour Toyota, s'est vu confier par Honda la réalisation d'une piste d'essais dans le Rajasthan et par Renault-Nissan celle d'une extension de son site de Chennai.

## Chili

Après plusieurs années de très forte croissance, Eurovia a enregistré une contraction de son chiffre d'affaires en 2013 (- 9,3 % à 0,1 milliard d'euros) tout en faisant progresser ses résultats. L'implantation récente de Bitumix dans la région de Puerto Montt lui a valu d'obtenir le contrat de rénovation de 20 km de la route 225-Ch, qui borde le lac de Llanquihue. Dans le domaine des matériaux routiers, l'activité de fabrication et de négoce de liants d'enrobage bitumineux exercée par la filiale Probisa s'est maintenue à un haut niveau.

Par ailleurs, l'année a été marquée par l'important contrat (150 millions d'euros au total) remporté par un groupement conduit par ETF pour l'extension du métro de Santiago. L'entreprise va assurer dans ce cadre la construction et la maintenance, durant vingt ans, des voies ferrées et des caténaires de deux lignes totalisant 75 km.

## Perspectives

Eurovia anticipe une légère contraction de son activité en 2014. En cette année d'élections municipales en France, les volumes de travaux réalisés pour les collectivités locales devraient être moins importants après l'achèvement de nombreux projets en 2013. L'activité sera soutenue dans le domaine du ferroviaire par la montée en puissance des chantiers de lignes à grande vitesse (LGV Est européenne et LGV SEA Tours-Bordeaux). Elle devrait l'être aussi, à moyen terme, par les travaux du Grand Paris et par ceux du Plan de relance autoroutier. Dans les autres pays européens, l'activité devrait se maintenir à un niveau élevé au Royaume-Uni et continuer de se contracter en Allemagne et en Pologne sous l'effet des plans de réduction d'activité déjà engagés. Hors de l'Union européenne, la tendance devrait être à la stabilité. Le travail de fond engagé par Eurovia pour adapter ses structures sur les marchés les plus impactés par la crise économique en Europe devrait lui permettre d'améliorer ses marges par rapport au niveau de 2013. Les réorganisations déjà réalisées, qui ont préservé pour l'essentiel l'outil de production, permettront d'aborder dans de meilleures conditions de compétitivité une éventuelle reprise des marchés.

À long terme, sur l'ensemble de ses marchés, Eurovia anticipe des tendances de fond favorables au développement de son activité : besoins importants en construction de nouvelles infrastructures de transport dans les pays émergents et en rénovation des infrastructures existantes dans les économies matures ; urbanisation croissante des territoires et déploiement de politiques de mobilité urbaine générant un flux important de nouveaux projets. Le recours aux PPP, dans un contexte de réduction des budgets publics, facilitera la réalisation de tels projets et contribuera au développement de l'activité d'Eurovia. L'intensification des synergies avec les autres divisions de VINCI sera un accélérateur dans cette voie.

# VINCI CONSTRUCTION



**Profil** Premier groupe français et acteur mondial de premier plan de la construction, VINCI Construction réunit 830 sociétés consolidées (\*) et 69 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Ses expertises s'étendent à l'ensemble des métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des métiers de spécialités associés à la construction. VINCI Construction se caractérise, outre l'étendue de ces expertises, par un modèle économique articulé en trois composantes complémentaires.

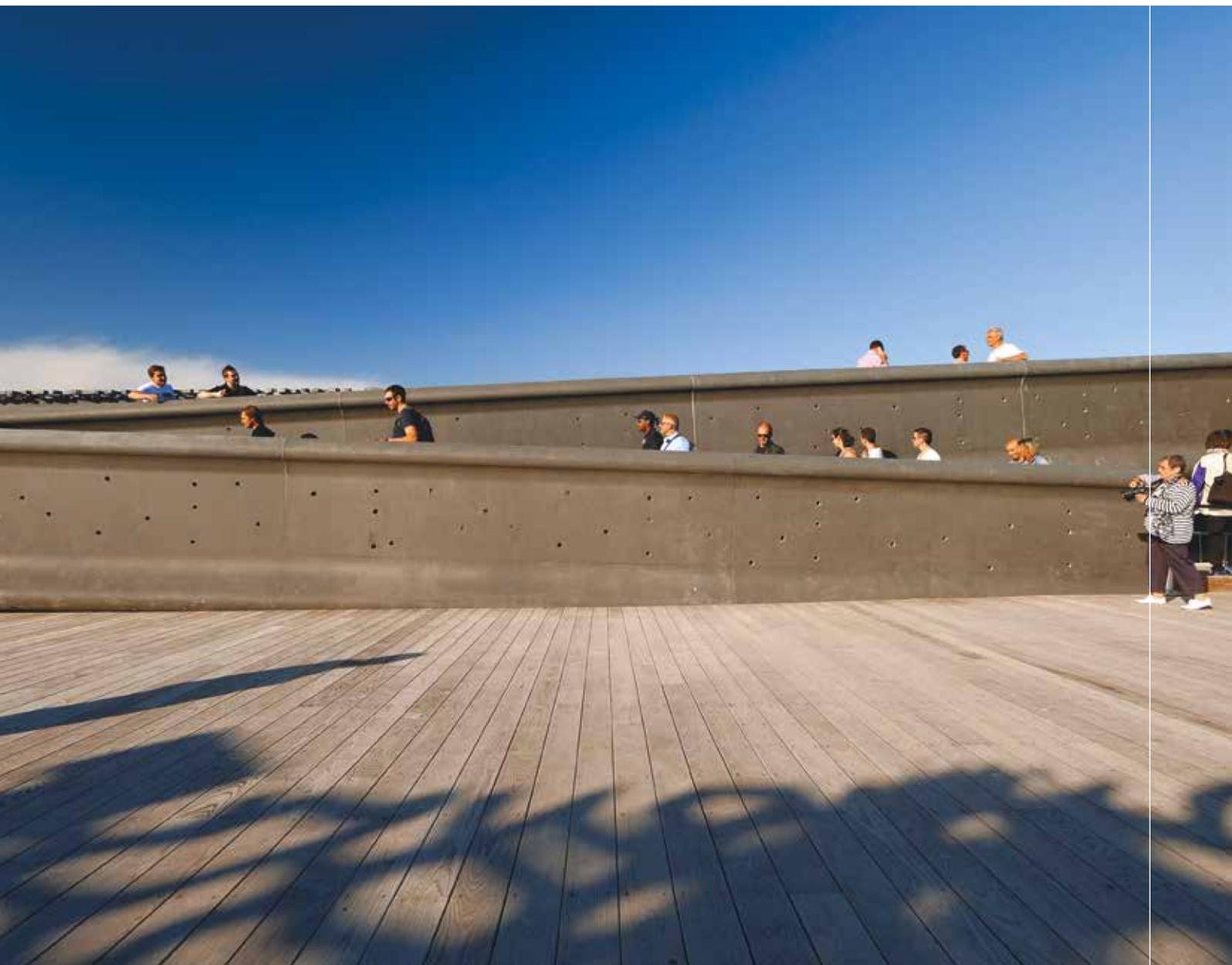
**Un réseau de filiales locales :**

- en France, avec VINCI Construction France, qui dispose en métropole d'un réseau solidement ancré régionalement de 450 centres de profit, et dans les collectivités françaises d'outre-mer, avec une trentaine de filiales locales ;
- à l'international, avec VINCI Construction UK au Royaume-Uni ; Warbud, Prumstav, SMP et SMS en Europe centrale ; Sogea-Satom en Afrique.

**Des filiales exerçant des métiers de spécialités sur des marchés mondiaux :** Soletanche Freyssinet (fondations et technologies du sol, structures, nucléaire) et Entrepose Contracting (infrastructures pétrolières et gazières).

**Une division dédiée au management et à la réalisation de projets complexes,** avec VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Terrassement et Dodin Campenon Bernard, qui réalisent des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment en France et à l'international. VINCI Construction est le creuset de la culture d'entrepreneur du Groupe et de son schéma de management, qui conjugue décentralisation, travail en réseau à l'intérieur du Groupe, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement, valorisation des hommes et réactivité des organisations.

(\*) Déconsolidation de CFE au 24 décembre 2013.



## Positionnement concurrentiel de VINCI Construction sur ses principaux marchés

### France

VINCI Construction est leader devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie Batignolles sur un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros. Le reste du marché se répartit entre des entreprises régionales de taille moyenne et un grand nombre de petits entrepreneurs.

### Royaume-Uni

VINCI Construction UK est un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment

dans les métiers du bâtiment et du génie civil. Ses principaux concurrents sont les groupes Balfour Beatty, Royal BAM (BAM Nuttall), Skanska UK, Carillion et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à environ 150 milliards d'euros.

### Europe centrale

VINCI Construction est présent dans cette zone grâce à ses filiales de taille moyenne implantées localement, notamment en Pologne et

en République tchèque. Ses principaux concurrents dans cette zone sont Strabag, Skanska et, en Pologne, Polimex-Mostostal.

### Marchés spécialisés

Soletanche Freyssinet, filiale de VINCI Construction, est mondialement présent sur les marchés du génie civil spécialisé. Parmi ses concurrents figurent Trevi ou Bauer pour les activités de fondations spéciales, VSL (filiale du groupe Bouygues) pour les systèmes de précontrainte et

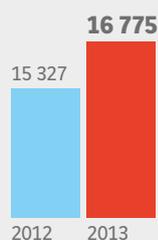
de haubanage. Entrepouse Contracting est également un acteur mondial dans la conception et la réalisation de projets industriels complexes dans les domaines du pétrole et du gaz. Saipem (groupe ENI) et CB&I sont parmi ses principaux concurrents.

Sources : Euroconstruct, novembre 2013 (taille des marchés), communication des sociétés.

## VINCI Construction en chiffres

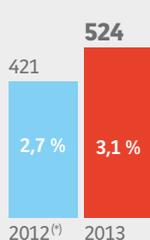
### Chiffre d'affaires

(En M€)



### Résultat net part du Groupe

(En M€ et en pourcentage du CA)



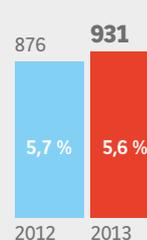
### Résultat opérationnel sur activité

(En M€ et en pourcentage du CA)



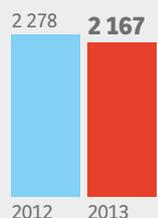
### Ebitda<sup>(\*\*)</sup>

(En M€ et en pourcentage du CA)



### Excédent financier net<sup>(\*\*\*)</sup>

(En M€)



### Chiffre d'affaires par métier

(En %)



### Chiffre d'affaires par zone géographique

(En %)



(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée, Avantages du personnel.

(\*\*) Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net.

(\*\*\*) Au 31 décembre.



# CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

L'ACTIVITÉ COMME LES PRISES DE COMMANDES  
– EN PARTICULIER AU GRAND INTERNATIONAL –  
CONFIRMENT LA ROBUSTESSE DU MODÈLE  
DE VINCI CONSTRUCTION.

Après deux exercices de croissance, VINCI Construction a fait à nouveau progresser son chiffre d'affaires, à 16,8 milliards d'euros (+ 9,4 %).

L'activité et les prises de commandes ont confirmé la robustesse du modèle de VINCI Construction. La croissance en France et la bonne résistance des autres marchés européens sont allées de pair avec de solides performances en Afrique et dans les métiers de spécialités, et avec une très forte progression sur le marché des grands projets, accélérant ainsi l'internationalisation de VINCI Construction et son développement hors de l'Union européenne.

Si près d'un tiers du chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre de contrats d'un montant inférieur à 5 millions d'euros, formant le socle de l'activité, l'exercice 2013 a confirmé la tendance à l'accroissement de la part des grands projets. La demande des donneurs d'ordre publics et privés pour des solutions globales, ainsi que la complexité croissante des projets – compte tenu de leurs enjeux techniques, énergétiques, environnementaux et sociaux – valorisent l'étendue des expertises de VINCI Construction et son modèle intégré. L'intensification des synergies entre les divisions du pôle et avec les autres pôles du Groupe, comme l'ont montré de nombreux projets réalisés ou remportés en 2013, renforce cet avantage compétitif.



## Réseau de filiales locales France métropolitaine

Le chiffre d'affaires de VINCI Construction France s'est élevé à 6,8 milliards d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à 2012. Obtenue dans un contexte général de ralentissement économique, cette progression résulte à la fois de l'enracinement historique de l'entreprise – dont l'activité a été très soutenue dans les principales régions (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur) – et de sa forte présence dans le secteur des grandes opérations. Dans ce domaine, l'activité comme les prises de commandes ont été particulièrement denses en 2013, grâce au chantier de la LGV



01

**01** Reconstruction du prétraitement de la station d'épuration Seine Aval, à Achères, où sont traitées les eaux usées de 6 millions de Franciliens.

**02** La réhabilitation du campus du Mirail, à Toulouse, est menée par VINCI Construction France dans le cadre d'un PPP, sans interruption du fonctionnement de l'université.

**03** 600 collaborateurs issus des entités travaux publics régionales de VINCI Construction France étaient mobilisés en 2013 sur le chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux.



02

SEA Tours-Bordeaux, mais aussi sur les autres marchés de bâtiment et de travaux publics.

**Bâtiment.** Représentant 69,5 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France, l'activité bâtiment est restée stable. L'entreprise réalise des projets en conception-construction et dans le cadre de marchés d'entreprise générale. Une partie de ces projets sont menés en synergie avec les autres divisions de VINCI Construction (grands projets, génie civil spécialisé) et les autres pôles du Groupe (VINCI Immobilier et VINCI Energies principalement). De nombreuses opérations d'envergure ont marqué l'année sur tous les segments du marché. On soulignera en particulier la forte activité dans le domaine des stades construits dans la perspective de l'Euro 2016, avec la livraison de l'Allianz Riviera à Nice, le démarrage du chantier du nouveau stade de Bordeaux et le lancement de celui de Lyon – remporté en 2013 grâce à la forte implication des équipes de VINCI Construction France dans la phase de conception et pour le montage de l'opération.

L'année a été marquée aussi, dans le secteur des musées, par des projets architecturalement ambitieux et techniquement complexes : le MuCEM à Marseille, livré dans l'année, la Fondation Louis Vuitton à Paris, et le musée des Confluences à Lyon. Sur les autres segments du marché, on citera, entre autres réalisations livrées ou en cours : dans l'immobilier tertiaire, les tours D2 et Eqho à la Défense, le siège de SFR à Saint-Denis (dont la seconde tranche a été lancée en 2013) ; dans le secteur de la santé, le centre hospitalier Le Vinatier dans l'agglomération lyonnaise et les hôpitaux de Chambéry et de Troyes ; dans le secteur universitaire, la rénovation des campus de Jussieu à Paris et du Mirail à Toulouse ; dans l'immobilier commercial, le nouveau centre Aéroville, près de l'aéroport Charles-de-Gaulle, et les Terrasses du port à Marseille ; dans l'hôtellerie, la rénovation du Plaza Athénée et du Peninsula à Paris ; dans l'immobilier de prestige, la tour Odéon à Monaco.

Sur tous les marchés du bâtiment, VINCI Construction France, en amont des phases



03

de travaux, valorise son expertise en développement immobilier. Son réseau de filiales spécialisées, fédéré sous la marque Adim, a développé en 2013 les opérations Nouvelle Vague à Nantes et Agora à Reims. VINCI Construction France répond également aux besoins et aux attentes des marchés au travers de solutions innovantes à l'exemple de l'offre de logements à prix maîtrisé New Cost, dont les premières opérations seront mises en chantier en 2014, ou de l'éco-engagement Oxygen dans le domaine de la performance énergétique.

**Génie civil.** Le chiffre d'affaires dans ce secteur a enregistré une nouvelle progression (+ 14 %), principalement grâce au chantier de la LGV SEA. Celui-ci a atteint en 2013 son pic d'activité pour les équipes de génie civil ; près de 600 collaborateurs issus de toutes les entités TP régionales de VINCI Construction France y étaient mobilisés. Sur un marché français en contraction, la progression est due aussi à d'autres opérations qui ont mis en œuvre les ressources d'ingénierie et de production de VINCI Construction France, sou-

vent en synergie avec la division grands projets de VINCI Construction : rénovation du tunnel de la Croix Rousse et prolongement de la ligne B du métro à Lyon ; tunnel du Prado Sud à Marseille (voir p. 60) ; ponts Schuman (Lyon), d'Izeron (Isère) et de Paris (Beauvais) ; liaison ferroviaire Cornavin-Eaux Vives- Annemasse (Ceva) entre la Suisse et la France ; Canopée des Halles et chantiers associés à Paris ; raccordement de la LGV Est européenne à Vendenheim, dans le Bas-Rhin ; puits d'isolation antisismique du Tokamak (projet Iter) à Cadarache.

**Travaux hydrauliques.** Si les chantiers traditionnels de canalisation sont en réduction tendancielle sur des marchés désormais matures, l'activité est demeurée soutenue pour les travaux de déviation de réseaux associés aux projets d'aménagement urbain (tramways) et aux chantiers de lignes ferroviaires (LGV SEA, LGV Est, contournement Nîmes-Montpellier). Concernant les équipements de traitement de l'eau, le principal chantier de l'année a porté sur la refonte du prétraitement de l'usine Seine-Aval à Achères, en Île-de-France, la plus impor-

**9,1 MILLIARDS  
D'EUROS DE CHIFFRE  
D'AFFAIRES RÉALISÉ  
EN FRANCE.**

tante station d'épuration d'Europe, en attendant les travaux de la nouvelle file biologique. **Métiers spécialisés.** L'activité exercée par la filiale VINCI Environnement a été particulièrement soutenue dans le domaine du traitement des déchets, avec la mise en service de Vernea, l'unité de valorisation de Clermont-Ferrand, la mise en chantier de celle de Toulon, et l'obtention de commandes de nouveaux sites en Charente-Maritime, dans les Hautes-Pyrénées et à Montargis. L'activité a été bien

orientée par ailleurs dans les métiers de la construction bois exercés par Arbonis (achèvement de la charpente de l'Allianz Riviera à Nice, nouvelle commande pour la Cité des civilisations du vin à Bordeaux) ainsi que dans ceux du désamiantage, grâce notamment à d'importants chantiers tertiaires. À noter également le lancement de l'offre de réhabilitation énergétique de l'habitat d'Oreha, en région lyonnaise, sur un marché de propriétaires, occupants ou bailleurs de plus en plus sensibilisés aux économies d'énergie.

## Collectivités françaises d'outre-mer

Le chiffre d'affaires dans les départements, territoires et collectivités d'outre-mer s'est maintenu à un bon niveau (+ 2,3 % à 0,6 milliard d'euros). VINCI Construction bénéficie sur ces marchés du fort ancrage de ses filiales locales, renforcé pour les grandes opérations par les ressources de ses autres entités. Ces synergies se sont illustrées sur le chantier du Médipôle de Koutio, plus important équipement public (établissement hospitalier) jamais réalisé en Nouvelle-Calédonie. Elles ont permis aussi de remporter dans l'année deux contrats importants. Le premier concerne la réalisation du système de transport collectif en site propre de la Martinique, dans le cadre d'un contrat de partenariat de vingt-deux ans attribué à VINCI Concessions (voir p. 60), dont les travaux seront réalisés par les filiales locales de VINCI Construction et Eurovia. Le second, à La Réunion, porte sur la nouvelle route du Littoral, un projet d'un montant total de 1,25 milliard d'euros gagné en fin d'année par VINCI associé à d'autres groupes. Dans le cadre de ce chantier, SBTPC et Sogea Réunion (VINCI Construction Dom-Tom) réaliseront en groupement quatre sections d'une route digue à deux fois trois voies, d'une longueur totale de 3 600 m, ainsi qu'un échangeur.

Les filiales locales ont poursuivi par ailleurs leur activité dans tous les secteurs du BTP. Les principaux chantiers en cours ont concerné : dans le bâtiment, deux ensembles de bureaux des services publics Deal et Daaf ainsi que le collège de Capesterre en Guadeloupe, l'extension de l'hôpital de Fort-de-France en Martinique, le centre de rétention administrative de Mayotte, le centre de loisirs de Champ-Fleuri et un ensemble de 500 logements à La Réunion ; dans les métiers du génie civil, la construction du complexe agro-alimentaire Crête d'Or et l'élargissement



01

des pistes de l'aéroport Roland-Garros à La Réunion ; dans l'hydraulique, l'usine d'eau potable de Matiti en Guyane et la station d'épuration de Saint-Joseph à La Réunion, réalisée en synergie avec VINCI Environnement.

## Royaume-Uni

VINCI Construction UK a augmenté son activité (+ 8,3 % à 1,5 milliard d'euros). Dans le bâtiment, les activités régionales ont été affectées par une conjoncture économique toujours tendue. VINCI Construction UK a préservé toutefois ses positions sur ses principaux marchés : les hôpitaux, grâce au programme ProCure21+, pour lequel l'entreprise est préqualifiée ;

**RÉALISATION DE 39 500 M<sup>2</sup>  
DE BUREAUX POUR  
BNP PARIBAS REAL  
ESTATE À LONDRES  
SAINT-PANCRAS.**



02



03



04

**01** À Lyon, le tube du tunnel de la Croix-Rousse dédié aux modes de transport « doux » a été réalisé en conception-construction par le groupement piloté par VINCI.

**02** VINCI Construction, VINCI Energies et leurs partenaires locaux construisent le Médipôle de Koutio, le plus important équipement public jamais réalisé en Nouvelle-Calédonie.

**03** Un viaduc en mer de 5 400 m sera l'ouvrage majeur de la nouvelle route du Littoral à La Réunion.

**04** À Nottingham, dans le centre de l'Angleterre, VINCI Construction UK construit deux lignes de tramway d'une longueur totale de 17,5 km dans le cadre d'un PPP.

les bâtiments universitaires, avec plusieurs projets remportés sur le site de l'université de Swansea ; les centres commerciaux, secteur dans lequel l'entreprise est le partenaire régulier de grandes enseignes comme Tesco ; le bâtiment industriel, stimulé par un nouveau contrat remporté auprès de Jaguar Land Rover (55 millions de livres) ; la maintenance multitechnique et multiservice, activité exercée dans tous les secteurs du bâtiment (avec un nouveau contrat de 75 millions de livres sur dix ans remporté auprès de l'opérateur de logement social Peabody Homes). En 2014, outre ces différentes activités, VINCI Construction UK poursuivra, à Londres, la construction d'un important ensemble de bureaux (39 500 m<sup>2</sup>), situé face à la gare Saint Pancras, pour BNP Paribas Real Estate, ainsi que le développement du vaste projet de réaménagement du New Covent Garden Market (150 000 m<sup>2</sup>), dont il a été désigné lauréat dans le cadre d'un groupement.

L'activité de génie civil, exercée par la division Taylor Woodrow, est demeurée soutenue, principalement dans les infrastructures de transport, grâce aux importants travaux de modernisation du métro londonien, auxquels participent également Soletanche Bachy et VINCI Construction Grands Projets. Taylor Woodrow a poursuivi la rénovation des stations Tottenham Court Road, Victoria et Nottingham, ainsi que plusieurs chantiers réalisés dans le cadre du projet Crossrail : Connaught

Tunnel, Liverpool Street, Whitechapel, Royal Victoria Dock Portal, auxquels s'est ajouté un nouveau contrat de 98 millions de livres concernant les stations ouest du réseau. L'entreprise a poursuivi aussi, dans le centre du pays, la deuxième phase de construction du tramway de Nottingham, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP). On signalera également, dans le secteur nucléaire, l'important chantier de modernisation du complexe de Sellafield et, dans celui du traitement des déchets, le contrat confié par Sita UK pour la construction d'un centre de valorisation énergétique en Cornouailles.

## Benelux

Auparavant actionnaire à 47 % de CFE, VINCI Construction a cédé fin 2013 la moitié de sa participation dans cette société. Aux termes des accords passés, AvH est désormais l'actionnaire majoritaire de CFE, qui devient lui-même actionnaire unique de DEME, l'un des leaders mondiaux du dragage et des travaux maritimes. La participation de VINCI Construction au capital de CFE est ramenée à 12 %.

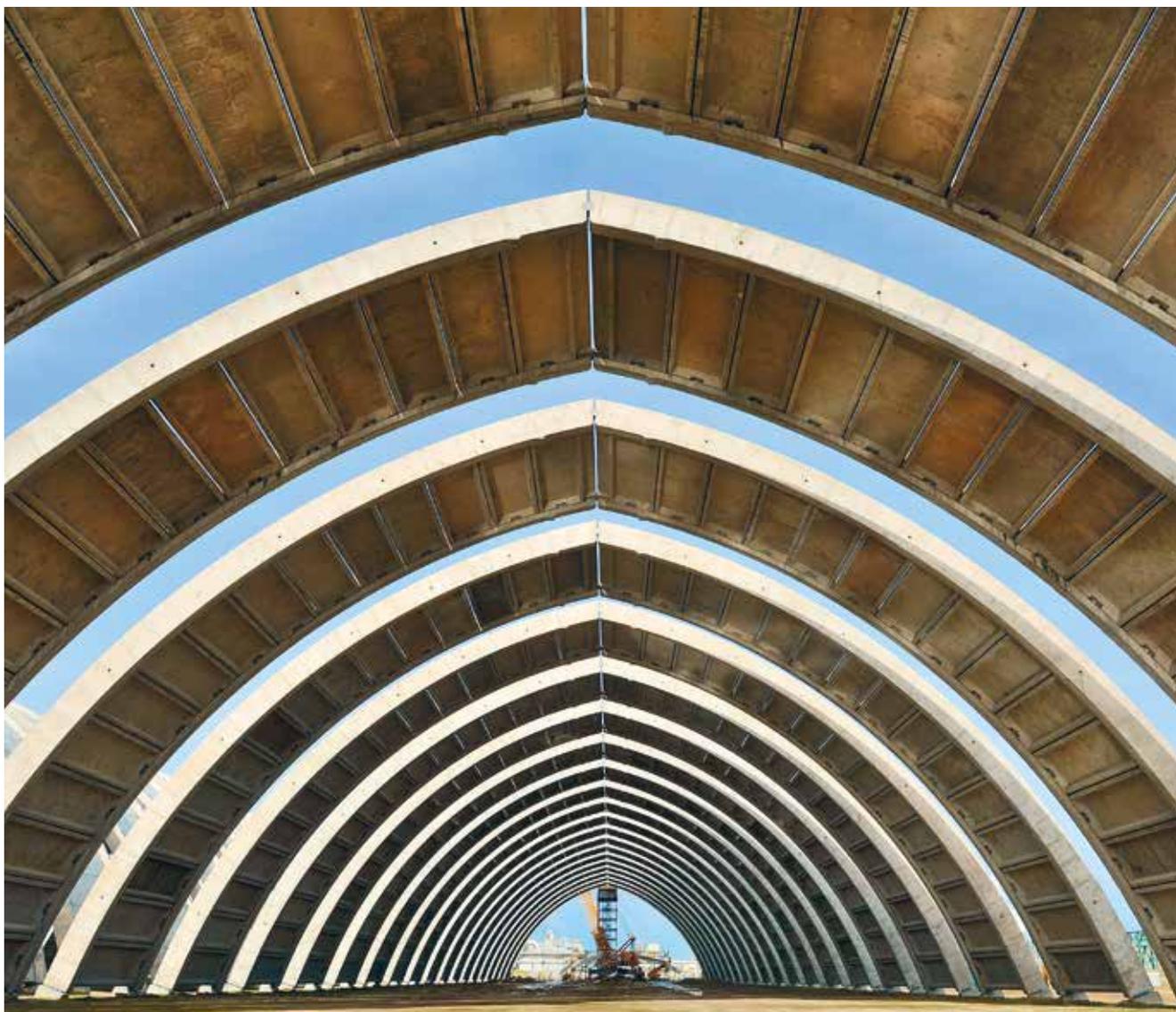
## Europe centrale

Présent dans trois pays d'Europe centrale – Pologne, République tchèque et Slovaquie –, VINCI Construction y a enregistré une nouvelle contraction de son activité

(– 12,7 % à 0,4 milliard d'euros) dans un contexte de forte décroissance des marchés de la construction, en particulier ceux dépendant des commandes publiques. Toutefois, le recentrage sur les segments les mieux orientés et la politique de réduction volontaire d'activité engagée depuis quelques années ont permis de préserver globalement les marges opérationnelles.

En Pologne, l'activité de la filiale Warbud s'est concentrée principalement sur le bâtiment, avec d'importants projets dans le secteur de l'immobilier tertiaire et commercial (opérations Kronos et Plac Unii à Varsovie, Zamek à Lublin), de la santé (hôpital pédiatrique à Varsovie, centre de recherche à Wrocław), de la culture (site de l'orchestre symphonique de la radio polonaise et centre des congrès appartenant à Katowice, salles de concert et de théâtre à Wrocław, Lublin et Szczecin) et des équipements de loisirs (complexe Aquapark à Koszalin).

En République tchèque, l'activité de bâtiment exercée par la filiale Prumstav s'est maintenue à un niveau correct dans le secteur privé, avec plusieurs projets importants à Prague (immeubles de bureaux Karlin II et Palac Krizik II, ensemble de logements Koti Hyacin, hôtel Platenska). Sur le marché des infrastructures de transport, en forte contraction, la filiale SMP a achevé une série d'ouvrages sur l'autoroute D3 et obtenu, en groupement avec Eurovia, un nouveau contrat pour la construction de ponts ferroviaires franchissant le Danube



Sur le site de l'Office chérifien des phosphates de Jorf Lasfar, au Maroc, Sogea Maroc construit deux hangars de stockage d'engrais phosphaté, d'une capacité de 100 000 t chacun.

à Bratislava, en Slovaquie. Dans le secteur du traitement de l'eau, où SMP s'est renforcé en acquérant en 2012 la société spécialisée Arko, l'exercice a été particulièrement bien orienté avec l'obtention de deux marchés concernant l'extension des stations d'épuration de Prague (un contrat de 94 millions d'euros pour VINCI Construction) et de Pilsen (31 millions d'euros).

En Slovaquie, SMS est intervenu principalement dans le secteur routier en réalisant, en synergie avec Eurovia, les ouvrages d'art d'un tronçon de 9,5 km de l'autoroute D1.

## Afrique

**Sogea-Satom** a réalisé un nouvel exercice de forte croissance (+ 18,5 % à 1,1 milliard d'euros) sur des marchés demeurés porteurs grâce à la progression des financements publics directs et au maintien de ceux des grands bailleurs de fonds internationaux et des investisseurs privés. Sa présence dans des pays disposant de res-

sources pétrolières (Tchad, Guinée équatoriale, Gabon, Cameroun, Congo) lui a permis de bénéficier de la forte demande en infrastructures sur ces marchés. Outre ce contexte économique favorable, Sogea-Satom tire parti sur le continent africain de son ancrage historique et de la qualité de ses savoir-faire, qui lui permettent de préserver sa compétitivité dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

De nombreux projets de construction ou de réhabilitation ont confirmé la vigueur de Sogea-Satom sur son principal marché, les travaux routiers, notamment au Tchad (route Koumra-Sarh, 110 km), au Burundi (RN15 Gitega-Ngozi, 81 km), au Burkina Faso (RN1 Sakoinsé-Boromo, 122 km) et en Guinée (route Beyla-N'Zérékoré, 128 km). Dans le génie civil, les synergies de groupe ont franchi une nouvelle étape avec l'obtention au Cameroun d'un contrat de 129 millions d'euros pour la construction d'un pont sur le fleuve Wouri à Douala (pont courbe de 760 m), qui sera le premier grand ouvrage

d'art réalisé par VINCI sur le continent africain. Des synergies du même type ont été mises en œuvre sur les chantiers d'extension des ports de Lomé au Togo et de Cotonou au Bénin (aménagement du nouveau quai sud, dans le prolongement d'un premier contrat achevé en 2012).

Sogea-Satom a également lancé la réalisation d'ouvrages plus spécifiques comme l'émissaire du delta à Saint-Louis au Sénégal, les barrages d'Ambatovy à Madagascar, et a poursuivi l'aménagement hydro-agricole du périmètre de Di au Burkina Faso.

L'activité hydraulique (ouvrages et aménagements) s'est répartie sur divers chantiers : réseau d'eau potable et château d'eau à Libreville au Gabon, poste de relèvement et station de prétraitement dans la région de Casablanca au Maroc. Sogea-Satom a continué également à se développer dans le secteur du bâtiment en réalisant d'importants chantiers au Maroc (réhabilitation du siège historique de la Société Générale à Casablanca) et au Tchad (nouveau site du



## PÉRIMÈTRE DE DÏ, BURKINA FASO IRRIGUER POUR CULTIVER DANS LE SAHEL

Sogea-Satom, filiale africaine de VINCI Construction, construit depuis décembre 2011 le périmètre irrigué de Dï, au Burkina Faso, dont la dernière tranche sera livrée au printemps 2014. D'un montant de 63 millions de dollars, cette opération s'inscrit dans une démarche de croissance économique durable. C'est à ce titre qu'elle est financée par l'agence gouvernementale américaine Millennium Challenge Corporation, qui apporte son aide aux programmes de réduction de la pauvreté dans les pays à faible revenu. Situé dans l'ouest du pays, à proximité de la frontière avec le Mali, le nouvel aménagement captera l'eau de la rivière Sourou pour irriguer un périmètre de 2 300 ha, permettant de multiplier les rendements agricoles de terres pénalisées par la très longue saison sèche caractéristique du climat sahélien.



L'aménagement du périmètre de Dï est l'un des trois volets du programme du Millennium Challenge Corporation au Burkina Faso, qui vise également à diversifier l'agriculture et à faciliter l'accès au crédit des acteurs économiques.

# 1 700

OUVRAGES D'IRRIGATION ONT ÉTÉ RÉALISÉS.



SITA OUEDRAOGO,  
cultivateur

« Nous avons des problèmes d'eau dans nos champs. Cet aménagement nous sera bénéfique. À la fin des travaux, nous espérons que les petites superficies seront plus productives que les grands champs actuellement peu rentables car mal irrigués. »

### Les chiffres du projet

- **2 millions de mètres cubes** de terrassement ont été mis en œuvre. 115 km de canaux et 120 km de drains ont été réalisés, et 7 stations de pompage équipées de 15 vis d'Archimède pour le relevage de l'eau ont été construites.
- **55 km** de revêtement de canaux en béton et 1 700 ouvrages d'irrigation ont été réalisés.
- **600 personnes** ont travaillé en moyenne sur le chantier pendant deux ans, dont la moitié ont été recrutées sur place. 4 % des postes, à tous les niveaux hiérarchiques, ont été confiés à des femmes.



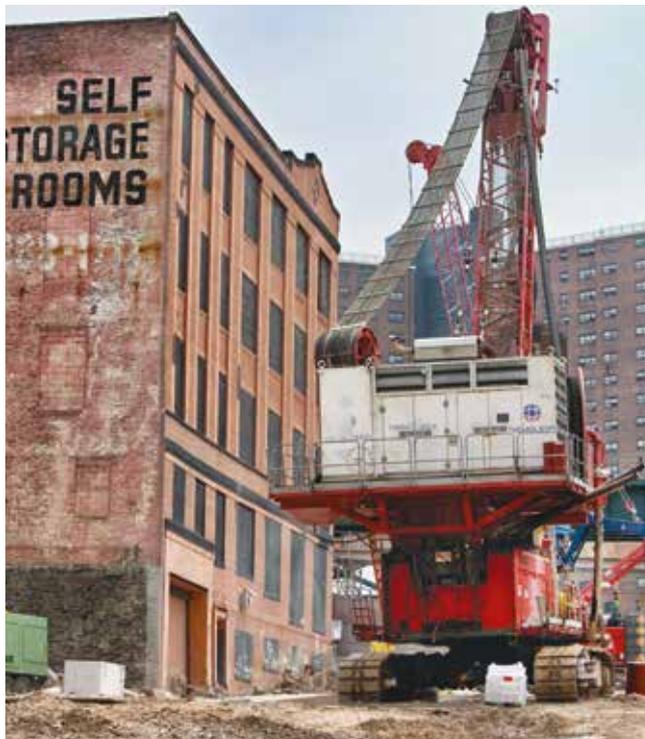
01

**01** À Dubai, Menard réalise des travaux d'amélioration de sol pour l'aménagement d'un nouveau centre commercial.

**02** Nicholson Construction a mis en chantier à New York les fondations de la première phase du projet Columbia University Manhattanville Development.

**03** À Hong Kong, Bachy Soletanche construit un tunnel en tranchée couverte de 270 m de long pour l'Express Rail Link.

**04** Spiecapag, filiale d'Entrepose Contracting, pose 450 km de pipeline pour Exxon Mobil en Papouasie-Nouvelle-Guinée.



02



03

ministère des Finances à N'Djamena ; deuxième phase de l'université de Toukra).

D'autres divisions de VINCI Construction interviennent en Afrique dans les métiers du génie civil spécialisé, des infrastructures pétrolières et gazières et des grands projets. Toutes filiales confondues, le chiffre d'affaires réalisé par VINCI Construction sur le continent a représenté 1,5 milliard d'euros, en progression de 9,8 % par rapport à 2012.



## Métiers de spécialités

### Soletanche Freyssinet

Dans un contexte économique difficile, Soletanche Freyssinet a montré en 2013 une solide résistance, en maintenant son chiffre d'affaires à 2,5 milliards d'euros, l'impact de change négatif annulant les effets de la croissance externe. L'activité a nettement progressé en Asie et au Moyen-Orient. Elle s'est contractée aux États-Unis et s'est maintenue globalement en Europe, avec une évolution plus favorable hors de France.

Les expertises spécialisées de Soletanche Freyssinet, qui font référence à l'échelle internationale, lui permettent de se positionner sur de grands projets d'infrastructures, comme l'ont confirmé les contrats significatifs remportés en 2013. La dynamique commerciale dans les grands projets, conjuguée à la qualité de l'ancrage des filiales locales, s'est traduite par une progression des prises de commandes (+ 5 % sur un an).

Dans ses trois grands métiers – sols,

structures, nucléaire – Soletanche Freyssinet a poursuivi sa politique de développement, qui associe des acquisitions ciblées (Pays-Bas, Canada, Australie) et la création de nouvelles filiales ou représentations (Chili, Colombie, Mexique, Chine, États-Unis, Kazakhstan).

**Fondations profondes et technologies du sol**  
**Soletanche Bachy** a enregistré une légère croissance organique, grâce notamment à l'activité soutenue dans les grands projets et aux bonnes performances au Royaume-Uni et en Asie. À noter, la forte activité de Soldata, filiale spécialisée en monitoring des ouvrages.

Parmi les principaux chantiers achevés ou en cours durant l'exercice, on citera : en France, le tramway T6 à Viroflay ; en Suisse, la ligne ferroviaire Ceva ; au Royaume-Uni, les projets Crossrail et Lee Tunnel ; en Hongrie, l'usine Lego ; au Maroc, le barrage d'Al Hoceima ; aux États-Unis, le barrage de Wolf Creek, l'université de Columbia, le tunnel du port de Miami et le temple de Provo dans l'Utah ; au Mexique, les tours BBVA Bancomer et Mitikah 2 à Mexico ; au Chili, les mines d'El Teniente ; à Hong Kong, le Central Wan Chai Bypass et les ouvrages du métro ; à Singapour, le métro, la National Art Gallery et les tours MS Ophir ; en Malaisie, le métro de Kuala Lumpur ; enfin plusieurs chantiers portuaires au Togo (Lomé), à Dubai (terminal 3 du port de Jebel Ali), en Colombie (Puerto Brisa), au Canada (Sept-Îles) et en Uruguay (Montevideo).

Au titre des commandes, on retiendra celles de l'extension du Port-Est à La Réunion et du port de Cherbourg en France ; les tramways de Nice en France et de Lodz en Pologne ; le projet Wolf Creek Nuclear Discharge aux États-Unis ; les phases complémentaires du

Lee Tunnel au Royaume-Uni ; le pont sur le Wouri au Cameroun ; le parking du Mall of the Emirates à Dubai ; la tour Reforma 509 au Mexique ; la construction d'une jetée portuaire pour Siemens en Argentine ; le pont de Macau, le Xiqu Opera et la ligne de métro SCL 1112 à Hong Kong ; les phases 2 et 3 du Saigon Center d'Hô Chi Minh-Ville au Vietnam ; les centres commerciaux Ikea et Boustead de Kuala Lumpur en Malaisie.

**Menard** (renforcement et amélioration de sol) a fait progresser son chiffre d'affaires de 16 %. L'activité a été très bien orientée en Asie (terminal 3 de l'aéroport de Jakarta, en Indonésie), aux États-Unis (plates-formes logistiques Prologis et Goya Foods) et au Moyen-Orient, avec d'importants chantiers en Arabie saoudite (centrale thermique au sud de Djedda, centrale à vapeur Yanbu 3) et dans les Émirats arabes unis (îles Sarb, Jumana et Bluewater ; Pointe-Palm Jumeirah à Dubai).

Parmi les autres chantiers de l'année, on signalera un deuxième pont routier sur la rivière Forth en Écosse ; le terminal à conteneurs Porto di Vado de Gênes en Italie ; l'aéroport international de Vancouver, le projet Shell Quest Carbon et le pont Northfield à Gracefield au Canada ; le projet Ichthys LNG et le nouveau front de mer

**UN ENSEMBLE  
D'EXPERTISES SANS  
ÉQUIVALENT DANS LES  
MÉTIERES DE SPÉCIALITÉS.**



04

de Barangaroo en Australie ; la station d'épuration de Christchurch en Nouvelle-Zélande. Les nouveaux contrats ont concerné notamment la route Bexhill-Hastings au Royaume-Uni, la LGV SEA en France et le Tsawwassen Mills Mall au Canada (Colombie-Britannique).

#### Structures

**Freysinet** a enregistré un chiffre d'affaires stable. En Europe, l'activité s'est contractée en Espagne et en Pologne, mais elle est demeurée solide en France et a fortement progressé au Benelux. La croissance a été très marquée aussi au Moyen-Orient, en particulier en Arabie saoudite et en Asie (Thaïlande et Singapour). Les prises de commandes et le carnet de commandes ont fortement progressé.

Parmi les principaux chantiers de l'année, on retiendra les ponts de Halic en Turquie, de la Poya en Suisse, de Dammam en Arabie saoudite et de Carrizio au Mexique ; les

réservoirs de Briman en Arabie saoudite et de Tangshan en Chine ; la réparation de la tour MLC en Australie et plusieurs projets de planchers précontraints à Singapour ; la rénovation du tunnel du Puymorens en France. Les principales commandes ont concerné les haubans d'un troisième pont sur le détroit du Bosphore en Turquie ; un viaduc pour le métro d'Hô Chi Minh-Ville au Vietnam et la réparation de ponts au Mexique (Coatzacoalcos), en Pologne (Grota) et en Macédoine (13 ouvrages).

**Terre Armée** (ouvrages de soutènement et voûtes préfabriquées), après un exercice 2012 en forte croissance, a enregistré un recul sensible (- 21 %) de son activité, lié notamment à la contraction brutale de projets miniers au Canada, en Australie, au Chili et en Afrique du Sud, ainsi qu'au fléchissement des marchés routiers en Europe et en Inde. En revanche, l'activité a été soutenue aux États-Unis. Les principaux chantiers ont porté sur la LGV SEA en

France (réalisation de huit ouvrages en Terre Armée®, une première pour des lignes à grande vitesse) ; le prolongement de l'autoroute de Pampelune en Espagne ; les projets Grand Parkway (Texas), Ohio River Bridges et l'extension de l'aéroport de Fort Lauderdale (Floride) aux États-Unis ; la mine d'Antucoya au Chili ; la voie express de Bahia de Todos-os-Santos à Salvador au Brésil ; enfin le projet WA Gateway à Perth en Australie.

#### Nucléaire

**Nuvia** a fait à nouveau progresser son chiffre d'affaires (+ 15 %), principalement grâce à la croissance de l'activité au Royaume-Uni, en France et en République tchèque, où la nouvelle filiale Envinet a réalisé un premier exercice satisfaisant en bénéficiant de synergies avec les entreprises de Nuvia. Nuvia a aussi étendu son réseau en Chine, avec la création d'une filiale à Shenzhen, au Canada, avec l'intégration de la société Pico Envirotec, spécialisée dans la mesure des radiations nucléaires. La société est également présente à Charlotte aux États-Unis et à Abu Dhabi.

Nuvia France est intervenu principalement sur les sites nucléaires français de Dampierre, Penly et Cruas (logistique), de Fessenheim (conception et construction d'installations) et sur les installations en démantèlement de Cadarache, Marcoule, Creys-Malville et la Hague. En Italie, l'entreprise poursuit le démantèlement des installations d'Ispra.

Nuvia Ltd a poursuivi sa participation au programme Silos Direct Encapsulation (SDP) sur le site de Sellafield, a achevé le chantier du réservoir RB Trawsfynydd au Royaume-Uni et collaboré à plusieurs autres projets en Bulgarie (Kozloduy Programme Management) et dans plusieurs pays nordiques (médecine nucléaire).

#### Entrepouse Contracting

Spécialiste des infrastructures pétrolières et gazières, Entrepouse Contracting a réalisé un exercice soutenu, en termes d'activité (+ 14,7 % à 0,9 milliard d'euros) comme de prises de commandes.

**Spiecapag** a connu un fort développement sur le marché des pipelines. 2013 a été une année de pleine production sur le principal chantier en cours dans ce domaine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (pose d'un gazoduc de 450 km pour Exxon Mobil), dans des conditions extrêmes qui confirment l'expertise de Spiecapag. L'exercice a vu aussi la signature de deux nouveaux contrats : un

**01** Filiale de Qatari Diar et de VINCI Construction Grands Projets, QDVC réalise un parking souterrain et un parc paysager devant l'hôtel Sheraton de Doha, au Qatar.

**02** VINCI Construction Terrassement réalise les travaux de restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

**03** Percement du deuxième tube du tunnel de Saverne sur le chantier de la LGV Est européenne.



01

gazoduc en France pour GRT Gaz (63 km entre les départements de la Marne et de l'Aube, y compris une traversée de la Seine en micro-tunnel) et un pipeline en Bolivie pour Total (142 km).

**Entrepose Projets.** L'orientation a été tout aussi positive sur le marché des réservoirs de gaz naturel liquéfié (GNL), sur lequel l'entreprise intervient le plus souvent en synergie avec VINCI Construction Grands Projets. Les deux partenaires ont démarré en Australie l'important chantier de Wheatstone (construction de deux réservoirs de 150 000 m<sup>3</sup> et de deux autres de 120 000 m<sup>3</sup>) et ont remporté en fin d'année un contrat comparable en Russie pour la réalisation de quatre réservoirs sur le champ de South Tambey dans la péninsule de Yamal (nord de la Sibérie). Entrepose Projets a poursuivi aussi, en France, la construction de trois réservoirs (190 000 m<sup>3</sup> chacun) pour le terminal méthanier de Dunkerque.

**Geostock.** La filiale spécialisée dans le stockage souterrain d'hydrocarbures liquides et gazeux, dont Entrepose Contracting est devenu actionnaire à 90 % au cours de l'exercice précédent, a été retenue pour la construction d'un site de stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL) d'une capacité de 2 000 000 m<sup>3</sup> à Ningbo, en Chine.

Entrepose Contracting est intervenu par ailleurs dans une vingtaine de pays – principalement en Europe, en Afrique et au Proche-Orient – pour divers travaux de construction, de rénovation ou de maintenance d'infrastructures pétrolières et gazières.



## Management et réalisation de projets complexes

Pour les trois entreprises de la division grands projets, le plus important chantier de l'année a été celui de la LGV SEA Tours-Bordeaux, en phase de pleine production tout au long des 302 km de ligne nouvelle et des 38 km de lignes de raccordement. En fin d'année, les travaux de terrassement, qui nécessitent au total la mise en œuvre de 68 millions de mètres cubes de déblais et décapages, étaient avancés à plus de 80 %, et 321 ouvrages d'art sur près de 500 prévus étaient réalisés.

**VINCI Construction Grands Projets**, présent dans 26 pays à travers une quarantaine de chantiers d'infrastructures et de bâtiments complexes, a fortement fait progresser son chiffre d'affaires (+ 66,8 % à 1 milliard d'euros), après un exercice 2012 déjà en croissance. La même dynamique a caractérisé les prises de commandes, dont le montant a atteint dans l'année 1,3 milliard d'euros, portant le carnet de commandes à 2,2 milliards d'euros.

Les nouveaux projets remportés en 2013 illustrent la stratégie volontariste de développement du Groupe au grand international. Ils ont concerné : en Russie, les réservoirs

GNL de Yamal et le futur stade du Dynamo de Moscou (27 000 places, salle multifonction de 12 000 places, centre commercial de 30 000 m<sup>2</sup>) ; au Qatar, le métro de Doha (ligne bitube de 13,8 km reliant la ville à l'aéroport) ; à Panama, le pont de l'Atlantique au-dessus du canal (pont haubané d'une longueur de 1 050 m, avec une travée centrale de 530 m et un tirant d'air de 75 m permettant le passage de super-porte-conteneurs) ; aux États-Unis, les ouvrages de l'East End Crossing dans l'État de l'Indiana, réalisés dans le cadre d'un PPP mené par VINCI Concessions (voir p. 60) ; en Malaisie, une tour de bureaux de 65 000 m<sup>2</sup> à Kota Kinabalu, sur l'île de Bornéo ; en Jamaïque, une nouvelle phase des travaux de modernisation du réseau d'eau potable de l'île. En France, dans le secteur nucléaire et dans le cadre du projet Iter, un groupement piloté par VINCI Construction Grands Projets a remporté le contrat de construction du bâtiment Tokamak et de neuf bâtiments annexes sur le site de Cadarache. L'entreprise construira par ailleurs à La Réunion un viaduc en mer de 5 400 m dans le cadre du projet de nouvelle route du Littoral.

Concernant l'activité de l'année, outre la LGV SEA, les principales réalisations ont concerné : au Royaume-Uni, le collecteur d'eaux pluviales Lee Tunnel à Londres ; au Benelux, la liaison ferroviaire Liefkenshoek dans le port d'Anvers et le Coentunnel d'Amsterdam, tous deux livrés dans l'année ; en Ukraine, l'enceinte de confinement du sarcophage de Tchernobyl ; en Suède, les tunnels ferroviaires d'Hallandsås ; au Turkménistan, le palais du gouvernement



02



03

à Achgabat ; au Tadjikistan, le nouveau terminal de l'aéroport de Douchanbe ; en Égypte, la ligne 3 du métro du Caire et le barrage d'Assiout sur le Nil ; au Qatar, le Sheraton Park de Doha et les stations du métro léger de la ville nouvelle de Lusail ; au Chili, les tunnels miniers d'El Teniente ; en Malaisie, les tours de Berjaya à Kuala Lumpur ; à Hong Kong, la nouvelle ligne de métro Shatin to Central Link ; en Australie, les réservoirs GNL du projet Wheatstone.

**VINCI Construction Terrassement** a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 65 % à 0,8 milliard d'euros. Près des trois quarts de l'activité (591 millions d'euros) ont été générés par le chantier de la LGV SEA. L'entreprise est intervenue également, en France, sur le chantier de la LGV Est européenne (phase 2) ainsi que sur plusieurs projets routiers et autoroutiers (A43, A304 et RD120 dans le cadre d'un PPP en groupement avec Eurovia) et a poursuivi ses travaux pour la restauration du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. De nouveaux contrats, qui compenseront en partie la baisse d'activité sur la LGV SEA en 2014, ont été signés concernant le déplacement de l'A9 au niveau de Montpellier, le contournement de Boissy-Saint-Léger par la RN19, l'élargissement de l'A71 à Vierzon, le confortement de digues le long de

canaux en Rhône-Alpes ainsi que la nouvelle route du Littoral à La Réunion.

À l'international, l'entreprise a achevé le chantier de l'autoroute Bata-Ayak N'Tang en Guinée équatoriale (84 km) et débuté les terrassements routiers du projet East End Crossing aux États-Unis.

**Dodin Campenon Bernard**, spécialiste des grands ouvrages d'art, a bénéficié également des synergies de groupe et fait progresser son chiffre d'affaires de 28,6 % à 0,3 milliard d'euros, dont la moitié générée par la LGV SEA. Son expertise a été mise à contribution sur de nombreux chantiers réalisés par le Groupe, dans le domaine des bâtiments complexes (Fondation Louis Vuitton à Paris, Terrasses du port à Marseille, bâtiment Tokamak à Cadarache) comme des infrastructures de transport (viaduc de la Sormonne sur l'A304, ouvrages d'art de la LGV Est européenne, tunnel de la Croix-Rousse à Lyon) ou du génie civil hydraulique (aménagement hydroélectrique souterrain de Romanche-Gavet, projet Achères Bio-filtres). Au titre des nouveaux projets, outre les grands chantiers du Groupe (route du Littoral à La Réunion, pont sur le Wouri au Cameroun), Dodin Campenon Bernard va réaliser les travaux souterrains de la ligne B du métro de Rennes (8 km de tunnel, 9 stations et 4 puits associés).

## Perspectives

Le bon renouvellement du carnet de commandes, qui atteint 17,3 milliards d'euros en fin d'année, en hausse par rapport à son niveau de fin 2012 (+ 1,7 %), permet d'envisager pour 2014 une bonne résistance, voire une légère progression du chiffre d'affaires.

En France, la poursuite ou le lancement de chantiers majeurs tels la LGV SEA, le bâtiment du Tokamak à Cadarache, les stades de Bordeaux et Lyon et l'Aréna 92, conjugués à l'enracinement du Groupe sur ses marchés, contribueront à la résilience de l'activité. Celle-ci sera soutenue aussi à moyen terme par les investissements dans les infrastructures du Grand Paris.

Sur les autres marchés européens, l'activité devrait demeurer stable au Royaume-Uni et pourrait montrer les premiers signes de rebond en Europe centrale, notamment en Pologne.

Elle devrait demeurer bien orientée en Afrique, où Sogea-Satom est inscrit dans une trajectoire de croissance continue et maîtrisée depuis de nombreuses années, ainsi que dans les métiers de spécialités, où Soletanche Freyssinet et Entrepose Contracting valorisent leurs expertises dans une centaine de pays.

Dans le domaine des grands projets, le niveau historique du carnet de commandes augure d'une forte dynamique de croissance, qui contribuera à étendre la couverture géographique du Groupe sur tous les continents. Sur tous ses marchés, VINCI Construction intensifiera les synergies d'offres, de ressources de production et de management entre ses divisions et avec les autres pôles de VINCI. Déjà à l'œuvre sur la plupart des grandes opérations de la période actuelle, ces synergies pourront être étendues à un plus large spectre de projets à l'international. Cette évolution contribuera à accentuer la différenciation du Groupe sur ses marchés, dans un contexte de globalisation et de complexification croissantes des projets.

Au-delà du court terme et de la conjoncture difficile sur certains marchés en Europe, VINCI Construction bénéficiera d'une demande soutenue à long terme dans tous ses grands domaines d'intervention : infrastructures de transport et d'énergie, aménagements urbains, réseaux hydrauliques et installations de traitement de l'eau, bâtiments publics (santé, éducation, loisirs), bâtiments résidentiels et tertiaires de nouvelle génération.

# STABILITÉ DANS UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

VINCI IMMOBILIER ACCENTUE SA STRATÉGIE  
PRUDENTE ET SE FOCALISE SUR LES  
SEGMENTS LES MIEUX ORIENTÉS DU MARCHÉ.





Situées dans l'enceinte du cyber-éco-quartier Fortdissy.com à Issy-les-Moulineaux, les résidences West Park et East Park (126 logements) se distinguent par leurs systèmes de chauffage par géothermie, de collecte pneumatique des déchets et de domotique pour la gestion des consommations énergétiques.

VINCI Immobilier a réalisé en 2013 un exercice globalement stable, dans un environnement difficile. L'activité sur le marché de l'immobilier d'entreprise et commercial – dans le secteur hôtelier en particulier – a compensé l'atonie persistante du marché résidentiel.

VINCI Immobilier est intervenu sur un marché affecté par un contexte d'incertitudes en matière économique et fiscale, lequel a pesé sur les décisions des investisseurs. De plus, la baisse des volumes sur le marché de l'ancien s'est répercutée sur les prix des programmes neufs. Dans cet environnement peu favorable, le chiffre d'affaires de VINCI Immobilier est resté stable (+ 0,6 % à 816 millions d'euros) mais le carnet de commandes (actes notariés signés) s'est contracté de 17 % par rapport à l'exercice précédent.



## Immobilier résidentiel

Le volume des réservations, après une forte chute en 2012, s'est amélioré de 22 % (2 823 lots), grâce aux ventes en bloc de lots à des bailleurs sociaux et institutionnels (SCPI-OCPI) et à la bonne orientation du segment des résidences gérées (seniors et étudiants). Le chiffre d'affaires correspondant à ces réservations a progressé plus modérément (+ 6 %), en raison d'une plus grande proportion de résidences services et de petits appartements dont les prix de vente unitaires sont plus faibles. Le nombre de mises en chantier est resté stable (2 769 lots). En revanche, les livraisons ont sensiblement progressé (3 411 lots, soit + 9 %). La plus importante opération livrée a été celle du fort d'Issy, en Île-de-France (343 lots).

L'exercice a été dense aussi en terme de développement. VINCI Immobilier a remporté plusieurs concours en Île-de-France : Meudon CNRS (230 lots), Paris T7 (97 lots),

Villecresnes (229 lots), Bagnolet (465 lots), et a enregistré un important volume de promesses de vente en région, principalement à Marseille (opération Euromed), à La Seyne-sur-Mer, à Toulon et à Bordeaux.



## Immobilier d'entreprise et commercial

Sur le marché de l'immobilier tertiaire neuf, demeuré peu animé, VINCI Immobilier est parvenu à conclure auprès d'un fonds d'investissement allemand la vente en l'état futur d'achèvement (Vefa) d'un immeuble de 13 500 m<sup>2</sup> à Boulogne-Billancourt (A4-Rives de Seine). 2013 a été marqué par l'avancement, conforme au planning initial, du nouveau siège de SFR à Saint-Denis, développé par VINCI Immobilier et construit par les entreprises du Groupe. L'année a vu à la fois la livraison de la première tranche (75 000 m<sup>2</sup>), construite en 24 mois, et le lancement des travaux de la seconde (55 000 m<sup>2</sup>); comme pour la première tranche, VINCI Immobilier a pris une participation de 50 % dans les structures de maîtrise d'ouvrage, bailleurs de SFR.

Sur le marché hôtelier, stimulé par un regain d'intérêt des investisseurs et des enseignes utilisatrices, l'activité a été soutenue. VINCI Immobilier a conclu avec le groupe Okko la vente d'un hôtel quatre étoiles de 125 chambres dans le quartier de la gare à Cannes, et a signé un contrat de promotion immobilière avec la Foncière des Murs pour la réalisation d'un hôtel B&B à Ivry-sur-Seine. VINCI Immobilier a également remporté deux concours de charges foncières concernant des projets hôteliers à Paris (porte Dorée, 250 chambres) et à l'aéroport Charles-de-Gaulle (270 ch.), tandis que se poursuivaient les chantiers de nouveaux établissements à la Défense (369 ch.) et porte des Lilas (265 ch.) à Paris, ainsi qu'à Grenoble (138 ch.).

Dans l'immobilier commercial, l'année a vu à Paris la livraison à Invesco du 144 rue de Rivoli, soit 4 500 m<sup>2</sup> de commerces (Forever 21)

et 2 800 m<sup>2</sup> de bureaux, et à Nantes celle de l'opération Carré Feydeau (12 250 m<sup>2</sup>). Deux autres programmes ont fait l'objet de promesses de vente en l'état futur d'achèvement, à Cannes (2 500 m<sup>2</sup>) et à Nice (29 000 m<sup>2</sup>) à proximité de l'Allianz Riviera, construit et géré en concession par le Groupe. VINCI Immobilier s'est vu confier par ailleurs, par la société foncière SFL, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restructuration du Louvre des Antiquaires à Paris (12 000 m<sup>2</sup>).

Enfin, dans le domaine des services immobiliers, VINCI Immobilier a concentré ses efforts, s'agissant du marché résidentiel, sur la clientèle des bailleurs institutionnels et des copropriétés en Île-de-France, et pour l'immobilier tertiaire sur le renouvellement des mandats en cours auprès d'entreprises et de grands comptes utilisateurs (300 000 m<sup>2</sup> gérés).

## Perspectives

En immobilier résidentiel, compte tenu des programmes en phase d'obtention de permis de construire et des opérations en cours de commercialisation en 2013, le volume de logements mis en chantier devrait progresser en 2014. VINCI Immobilier devrait renforcer ses positions sur le segment des résidences seniors grâce au rapprochement en cours avec la société Ovelia, spécialisée dans l'exploitation de ce type de résidences services.

En immobilier tertiaire, l'exercice devrait bénéficier de la bonne répartition du portefeuille de programmes en cours de travaux ou à commercialiser. L'activité devrait être soutenue en particulier sur les segments des hôtels et des centres commerciaux, grâce aux nombreux projets en phase de développement ou de lancement de travaux.



# Informations générales & éléments financiers

---

## 114 Rapport de gestion du Conseil d'administration

192 — Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

## 195 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

200 — Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

## 201 Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

---

## 203 Comptes consolidés

205 — Comptes consolidés

210 — Annexe aux comptes consolidés

286 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## 288 Comptes sociaux

289 — Comptes sociaux

292 — Annexe aux comptes sociaux

304 — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

305 — Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## 308 Responsables du document de référence

310 Table de concordance du document de référence

# Rapport de gestion du Conseil d'administration

## Sommaire

<b>A.</b>	<b>Rapport sur les comptes de l'exercice</b>	<b>115</b>
	1. Comptes consolidés	115
	2. Comptes sociaux	123
	3. Dividendes	123
<b>B.</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives</b>	<b>123</b>
	1. Événements significatifs postérieurs à la clôture	123
	2. Informations sur les tendances	123
	3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité	124
<b>C.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>125</b>
	1. Risques opérationnels	125
	2. Risques financiers	128
	3. Risques juridiques	129
	4. Risques environnementaux et technologiques	129
	5. Couverture des risques par les assurances	130
<b>D.</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>132</b>
	1. Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef	132
	2. Organisation de la gouvernance chez VINCI	132
	3. Le Conseil d'administration	134
	4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	147
	5. Options et actions de performance	152
	6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	155
<b>E.</b>	<b>Données sociales et environnementales</b>	<b>156</b>
	1. Informations sociales	157
	2. Informations environnementales	167
	3. Informations sociétales	177
	4. Note méthodologique du reporting social et environnemental	182
<b>F.</b>	<b>Renseignements généraux sur la Société et son capital</b>	<b>185</b>
	1. Identité de la Société	185
	2. Relations entre la Société et ses filiales	186
	3. Renseignements sur le capital de VINCI	187
	4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	189
	5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du « Rapport de gestion »	190

Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.

# A. Rapport sur les comptes de l'exercice

## 1. Comptes consolidés

VINCI a réalisé en 2013 une performance solide illustrée par une nouvelle progression du chiffre d'affaires et du résultat net, malgré un environnement économique difficile, notamment en Europe.

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 4,4 % à 40,3 milliards d'euros. En 2013, 38 % du chiffre d'affaires a été réalisé hors de France (43 % pour la branche contracting et 8 % pour la branche concessions).

L'Ebitda (capacité d'autofinancement – CAFICE) s'élève à 5,6 milliards d'euros, en hausse de 3,3 %. Il représente 13,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit à 3,7 milliards d'euros, globalement stable par rapport à 2012. Il représente 9,1 % du chiffre d'affaires (9,5 % en 2012).

Le résultat opérationnel s'élève à 3,8 milliards d'euros (+ 2,7 % par rapport à 2012). Il intègre un produit net de 90 millions d'euros lié à des éléments non courants. Ce produit traduit, pour l'essentiel, les effets de la première consolidation de la participation de VINCI dans ADP, de la cession partielle de la participation de VINCI dans CFE et de la restructuration financière des deux projets autoroutiers en Grèce dans lesquels VINCI est partie prenante. Ces effets positifs ont été partiellement compensés par la dépréciation de certains actifs.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 1 962 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à 2012. Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) est stable à 3,54 euros malgré l'augmentation du nombre d'actions en circulation suite notamment au paiement partiel en actions du solde du dividende 2012.

L'endettement financier net s'établit à 14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en augmentation de 1,6 milliard d'euros sur douze mois. Le cash-flow opérationnel s'élève à 3,0 milliards d'euros couvrant les investissements réalisés dans les concessions (0,8 milliard d'euros), les dividendes versés (1,1 milliard d'euros) ainsi qu'une partie des acquisitions de l'exercice (3,2 milliards d'euros).

Les notations de crédit attribuées à VINCI et ses filiales ASF et Cofiroute par Standard & Poor's et Moody's ont été confirmées respectivement à BBB+ et Baa1, avec perspective stable.

En 2013, le Groupe a réalisé avec succès plusieurs émissions et placements obligataires pour plus de 2,0 milliards d'euros, avec une marge de crédit moyenne de 88 points de base sur l'Euribor 3 mois, pour des échéances allant de deux à quinze ans.

Au 31 décembre 2013, la liquidité du Groupe s'élevait à 10,4 milliards d'euros. Elle se décompose entre la trésorerie disponible de 4,1 milliards d'euros et des lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées non utilisées de 6,3 milliards d'euros arrivant à échéance entre 2016 et 2018.

L'année 2013 a été riche en succès commerciaux : les prises de commandes des pôles du contracting ont atteint un niveau record grâce notamment aux succès remportés par le Groupe à l'international. Par ailleurs, de nouveaux contrats de partenariats publics-privés gagnés par le Groupe en France et à l'international attestent de la pertinence de son modèle intégré concessionnaire-constructeur.

Au 31 décembre 2013, le carnet de commandes s'établissait à 29,4 milliards d'euros, en recul de 2 % par rapport au 31 décembre 2012 mais en hausse de 2 % après retraitement du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux qui a atteint son plein régime en 2013.

### 1.1 Faits marquants de la période

#### 1.1.1 Principales acquisitions/Nouveaux contrats

##### Acquisition d'ANA, société concessionnaire des aéroports portugais

Dans le cadre de sa stratégie visant à devenir un acteur de premier plan de la gestion de plates-formes aéroportuaires, VINCI a finalisé avec l'État portugais, le 17 septembre 2013, la prise de contrôle d'ANA, concessionnaire pour une durée de cinquante ans de dix aéroports au Portugal situés sur le continent (Lisbonne, Porto, Faro, Beja), aux Açores (Ponta Delgada, Horta, Flores et Santa Maria) et à Madère (Funchal et Porto Santo). Cette opération s'est faite sur la base d'une valorisation du groupe ANA de l'ordre de 3 milliards d'euros. Au 31 décembre 2013, le Groupe détenait 99,98 % du capital d'ANA.

Avec une croissance moyenne du trafic supérieure à 4 % au cours des dix dernières années (+ 5 % en 2013), les activités d'ANA recouvrent la gestion des plates-formes aéroportuaires et de leurs espaces commerciaux, ainsi que des services d'assistance au sol (ground handling). Le hub de Lisbonne constitue un atout important grâce à sa position stratégique sur des destinations dynamiques, notamment le Brésil et l'Afrique lusophone.

##### Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE

Le 24 décembre 2013, après obtention de l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence, VINCI et Ackermans & van Haaren (AvH) ont finalisé les opérations prévues dans leur accord du 19 septembre 2013 :

- apport par AvH à CFE de sa participation de 50 % dans DEME, l'un des principaux acteurs mondiaux du dragage et des travaux maritimes, en contrepartie de 12 222 222 nouvelles actions CFE souscrites au prix unitaire de 45 euros ;
- cession par VINCI à AvH de la moitié de sa participation dans CFE, soit 3 066 440 titres, au prix de 45 euros par action.

À l'issue de ces opérations, CFE devient l'actionnaire unique de DEME, et Ackermans & van Haaren l'actionnaire majoritaire de CFE. VINCI conserve une participation de 12,11 % dans CFE, ne lui conférant désormais qu'une influence notable sur la société. En conséquence, celle-ci est consolidée par mise en équivalence à compter du 24 décembre 2013.

### Participation complémentaire dans Aéroports de Paris (ADP)

Dans le cadre d'une cession de participation par l'État français et le Fonds stratégique d'investissement (FSI), VINCI a acquis, le 5 juillet 2013, 4 643 968 actions d'Aéroports de Paris (ADP), soit 4,7 % du capital de la société. Cette acquisition, réalisée au prix de 78,5 euros par action représente un investissement en numéraire de 365 millions d'euros. Au terme de cette opération, VINCI détient 8 % du capital d'ADP.

Le 29 novembre 2013, M. Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, a été nommé membre du Conseil d'administration d'ADP en qualité de censeur. Il est prévu que VINCI dispose d'un siège d'administrateur au plus tard à partir de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2013. Dans ces conditions, il a été considéré que VINCI peut désormais participer aux décisions de politiques financière et opérationnelle d'ADP. En conséquence, sa participation dans ADP est consolidée, depuis le 29 novembre 2013, par mise en équivalence.

### Rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute

Le 20 décembre 2013, VINCI Autoroutes et Colas ont conclu un accord par lequel Colas cède à VINCI Autoroutes sa participation de 16,67 % au capital de Cofiroute pour un prix compris entre 780 millions d'euros, au minimum, et 800 millions d'euros, au maximum, selon la réalisation de certaines hypothèses opérationnelles sur la période 2014-2015. Au terme de cette opération, finalisée le 31 janvier 2014, le Groupe détient 100 % du capital de Cofiroute.

### Nouveaux contrats

Parmi les contrats les plus significatifs remportés au cours de l'exercice 2013 par le Groupe, on peut signaler :

- en France :
  - le contrat de partenariat public-privé BAMEO portant sur l'automatisation de 29 barrages sur l'Aisne et la Meuse ;
  - le projet de partenariat public-privé Caraibus de transport collectif en site propre en Martinique, comprenant la fourniture de bus à haut niveau de service et de leurs systèmes embarqués ;
  - l'aménagement de la nouvelle route du Littoral sur l'île de La Réunion incluant le plus long viaduc en mer de France ;
  - le contrat pour les travaux souterrains de la ligne B du métro de Rennes.
- à l'international :
  - le contrat de partenariat public-privé Ohio East End Crossing aux États-Unis portant sur la construction de ponts et d'un tunnel dans l'Indiana ;
  - le contrat de conception-construction du North West Corridor d'Atlanta aux États-Unis (Géorgie) ;
  - la réalisation de la ligne rouge sud du métro de Doha au Qatar ;
  - le contrat de construction-maintenance de voies ferrées et caténaïres pour le métro de Santiago du Chili ;
  - le stade du Dynamo de Moscou en Russie ;
  - la construction de réservoirs de gaz naturel liquéfié dans la péninsule de Yamal au nord de la Sibérie en Russie.

En 2013, les prises de commandes de la branche contracting se sont élevées à 34,4 milliards d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2012.

## 1.1.2 Opérations de financement

### Nouveaux financements corporate

En 2013, VINCI SA et ASF ont réalisé, dans le cadre de leurs programmes EMTN, 2 061 millions d'euros de placements privés et d'émissions obligataires dont 950 millions d'euros pour VINCI SA et 1 111 millions d'euros pour ASF.

### Remboursements d'emprunts

En 2013, le groupe ASF a remboursé des emprunts souscrits auprès de la CNA (Caisse nationale des autoroutes) arrivés à échéance pour un montant total de 454 millions d'euros.

ASF a également remboursé son term loan bancaire de 756 millions d'euros à échéance décembre 2013, dont 137 millions d'euros par anticipation au premier semestre.

À l'issue de ces opérations, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe ressortait à 5,7 ans au 31 décembre 2013.

### Financements à long terme de projets d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé

VINCI a conclu en 2013 des financements de projets pour un montant total d'environ 1 milliard d'euros. Ils concernent principalement, en France, les projets BAMEO pour l'automatisation des barrages de l'Aisne et de la Meuse, le projet Caraibus de transport collectif en site propre de la Martinique, l'université du Mirail à Toulouse, et aux États-Unis, le projet Ohio River Bridges. Ce dernier est financé par des obligations émises sous la forme de private activity bonds qui ont été notées BBB par Standard & Poor's et Fitch ; c'est la première fois que S&P et Fitch notent publiquement un partenariat public-privé de ce type aux États-Unis.

Par ailleurs, VINCI a mené à bien le refinancement du projet de la voie express PR1BINA en Slovaquie (1 243 millions d'euros à vingt-cinq ans). L'opération a consisté à substituer au prêt consenti en 2009 par 19 banques un emprunt obligataire d'une durée de vingt-cinq ans et huit mois. Elle permet à l'État slovaque de réaliser une économie de près de 150 millions d'euros.

Enfin, VINCI a finalisé fin décembre la restructuration de deux projets de concessions autoroutières en Grèce (Olympia Odos et Aegean Motorway), dont l'avancement était suspendu depuis 2011, permettant ainsi le redémarrage des travaux dès le début de 2014.

## 1.1.3 Changement de méthode comptable

### Application de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel »

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi.

### Changement de présentation du compte de résultat consolidé

À compter de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et afin d'améliorer la présentation de ses performances, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel : le résultat opérationnel courant.

Ce changement de présentation a été appliqué rétrospectivement à la période comparative 2012, conformément aux dispositions d'IAS 1.

## 1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé 2013 de VINCI s'élève à 40,3 milliards d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport à 2012. Cette évolution traduit une croissance organique de 3,5 %, un effet change négatif (- 0,8 %) et l'impact pour + 1,8 % des opérations de croissance externe réalisées en 2012, dont GA Groupe en Allemagne chez VINCI Energies, Geostock chez Entrepouse Contracting, et l'intégration en 2013 du groupe ANA au Portugal chez VINCI Concessions.

Le chiffre d'affaires des **concessions** est en progression de 4,9 % (+ 3,1 % à structure comparable) à 5,6 milliards d'euros, intégrant une croissance du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes de 3,5 % et une forte croissance de VINCI Airports (+ 89 % à structure réelle ; + 16 % à structure comparable). Le chiffre d'affaires de la branche **contracting** s'établit à 34,6 milliards d'euros, en hausse de 4,7 % à structure réelle (+ 3,9 % à structure comparable).

**En France**, le chiffre d'affaires s'élève à 25,1 milliards d'euros, en progression de 3,2 % (+ 2,9 % à structure comparable). Le chiffre d'affaires des concessions augmente de 2,9 %, celui du contracting de 3,9 %.

**À l'international**, le chiffre d'affaires s'établit à 15,2 milliards d'euros, en hausse de 6,4 % à structure réelle (+ 4,4 % à structure comparable). La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international en 2013 est de 38 % (43 % dans le contracting et 8 % dans les concessions).

### Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Variation 2013/2012			
	2013	2012	Réelle	Comparable
Concessions	5 616	5 354	+ 4,9 %	+ 3,1 %
VINCI Autoroutes	4 596	4 439	+ 3,5 %	+ 3,6 %
VINCI Concessions	1 020	915	+ 11,6 %	+ 0,9 %
Contracting	34 636	33 090	+ 4,7 %	+ 3,9 %
VINCI Energies	9 248	9 017	+ 2,6 %	(1,5 %)
Eurovia	8 613	8 747	(1,5 %)	(0,8 %)
VINCI Construction	16 775	15 327	+ 9,4 %	+ 9,8 %
VINCI Immobilier	816	811	+ 0,6 %	+ 0,6 %
Éliminations intra-groupe	(731)	(622)		
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>40 338</b>	<b>38 634</b>	<b>+ 4,4 %</b>	<b>+ 3,5 %</b>
CA travaux des filiales concessionnaires	578	852	(32,1 %)	(32,1 %)
Éliminations intra-groupe	(176)	(303)		
<b>CA travaux des filiales concessionnaires – hors activité Groupe</b>	<b>403</b>	<b>550</b>	<b>(26,7 %)</b>	<b>(26,6 %)</b>
<b>Chiffre d'affaires consolidé total</b>	<b>40 740</b>	<b>39 183</b>	<b>+ 4,0 %</b>	<b>+ 3,1 %</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

#### CONCESSIONS : 5 616 millions d'euros (+ 4,9 % à structure réelle ; + 3,1 % à structure comparable)

**VINCI Autoroutes** (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour) : le chiffre d'affaires progresse de 3,5 % à 4 596 millions d'euros. Les recettes de péage sont en augmentation de 3,3 % grâce à une progression du trafic sur le réseau interurbain de + 1,1 % (véhicules légers : + 1,3 % ; poids lourds : - 0,2 %), incluant l'impact de l'ouverture de la section Balbigny – La Tour-de-Salvagny sur l'A89, à la poursuite de la montée en régime du Duplex A86 (+ 0,1 %) et aux effets tarifaires (+ 2,1 %).

**VINCI Concessions** réalise un chiffre d'affaires de 1 020 millions d'euros, en hausse de + 106 millions d'euros notamment grâce à l'intégration d'ANA (125 millions d'euros). À structure comparable, VINCI Airports affiche une forte croissance (+ 16 %) grâce aux trafics dynamiques de l'aéroport de Nantes-Atlantique et de ceux de Cambodia Airports. Le chiffre d'affaires de VINCI Park diminue légèrement à 607 millions d'euros (- 1,1 % à structure comparable, dont - 1,2 % en France et - 0,8 % à l'international).

#### CONTRACTING : 34 636 millions d'euros (+ 4,7 % à structure réelle ; + 3,9 % à structure comparable)

**En France**, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,9 % à 19 806 millions d'euros (+ 3,5 % à structure comparable).

**À l'international**, le chiffre d'affaires s'établit à 14 830 millions d'euros en augmentation de 5,7 % à structure réelle (+ 4,3 % à change et périmètre constants). Il représente près de 43 % du total.

#### VINCI Energies : 9 248 millions d'euros (+ 2,6 % à structure réelle ; - 1,5 % à structure comparable)

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 5 455 millions d'euros (- 0,6 % à structure réelle ; - 1,2 % à structure comparable). Le pôle affiche des performances en hausse dans le secteur des télécommunications, une bonne résistance dans l'industrie avec des situations contrastées selon les régions. Dans le tertiaire, le chiffre d'affaires est en baisse, conséquence principale d'une plus grande sélectivité dans les contrats traités chez VINCI Facilities.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 793 millions d'euros (+ 7,4 % à structure réelle ; - 1,8 % à structure comparable). La situation varie selon les pays et les activités : le chiffre d'affaires progresse en Allemagne, au Royaume-Uni, au Brésil, en Belgique, aux Pays-Bas, et en Suisse ainsi que dans le secteur du pétrole et du gaz. En revanche, après la forte croissance de 2012, l'activité se contracte au Maroc et en Suède et continue de reculer en Europe du Sud.

#### **Eurovia : 8 613 millions d'euros (- 1,5 % à structure réelle ; - 0,8 % à structure comparable)**

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 5 229 millions d'euros en progression de 1,4 % à structure réelle (+ 1,2 % à structure comparable). Le rebond des prises de commandes au deuxième semestre a permis de stabiliser l'activité dans les activités routières traditionnelles dans la plupart des régions, après la baisse enregistrée au premier semestre du fait de mauvaises conditions climatiques. De leur côté, les activités spécialisées dans le ferroviaire et les transports urbains ont continué de progresser.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 3 384 millions d'euros, en baisse de 5,7 % à structure réelle (- 3,7 % à structure comparable). Un fort recul du chiffre d'affaires est observé en Europe centrale (Pologne, Slovaquie, République tchèque) en raison de l'achèvement de plusieurs grands projets autoroutiers, et de la baisse du marché amplifiée par de mauvaises conditions climatiques au premier semestre. L'activité est également en recul en Allemagne et au Canada. À l'inverse, l'activité est en croissance au Royaume-Uni, grâce à la montée en puissance des contrats en PFI (Private Finance Initiative) remportés en 2012 et 2013, et aux États-Unis.

#### **VINCI Construction : 16 775 millions d'euros (+ 9,4 % à structure réelle ; + 9,8 % à structure comparable)**

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 9 122 millions d'euros (+ 8,5 % à structure réelle ; + 8,1 % à périmètre constant). Cette forte progression résulte de la montée en régime du chantier de la LGV SEA Tours-Bordeaux et d'une activité soutenue dans le bâtiment. Par ailleurs, dans les DOM-TOM, l'activité est restée bien orientée.

À l'international, le chiffre d'affaires ressort à 7 653 millions d'euros (+ 10,6 % à structure réelle ; + 11,9 % à structure comparable). Les filiales africaines de Sogea-Satom, VINCI Construction Grands Projets, Soletanche Freyssinet et Entrepouse Contracting affichent de bonnes performances. L'activité au Royaume-Uni et au Benelux progresse également. En revanche, celle des filiales d'Europe centrale est en recul.

**VINCI IMMOBILIER** : le chiffre d'affaires s'établit à 816 millions d'euros en 2013, en légère progression (+ 0,6 %), la croissance de l'immobilier d'entreprise (bureaux, commerces, hôtels) compensant un léger recul de l'immobilier résidentiel.

### Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Variation 2013/2012				
	2013	% du total	2012	Réelle	À taux de change constant
<b>France</b>	<b>25 111</b>	<b>62,3 %</b>	<b>24 324</b>	<b>+ 3,2 %</b>	<b>+ 3,2 %</b>
Europe centrale et orientale	1 779	4,4 %	2 001	(11,1 %)	(10,0 %)
Royaume-Uni	2 578	6,4 %	2 257	+ 14,2 %	+ 19,6 %
Allemagne	2 583	6,4 %	2 374	+ 8,8 %	+ 8,8 %
Belgique	1 215	3,0 %	1 210	+ 0,4 %	+ 0,4 %
Autres pays d'Europe	1 729	4,3 %	1 505	+ 14,9 %	+ 15,7 %
<b>Europe hors France</b>	<b>9 884</b>	<b>24,5 %</b>	<b>9 348</b>	<b>+ 5,7 %</b>	<b>+ 7,3 %</b>
Amériques	1 820	4,5 %	1 832	(0,6 %)	+ 4,4 %
Afrique	1 816	4,5 %	1 695	+ 7,1 %	+ 8,2 %
Moyen-Orient et reste du monde	1 706	4,2 %	1 435	+ 18,9 %	+ 26,8 %
<b>International hors Europe</b>	<b>5 342</b>	<b>13,2 %</b>	<b>4 962</b>	<b>+ 7,7 %</b>	<b>+ 12,1 %</b>
<b>Chiffre d'affaires<sup>(*)</sup></b>	<b>40 338</b>	<b>100,0 %</b>	<b>38 634</b>	<b>+ 4,4 %</b>	<b>+ 5,3 %</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

### 1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) ressort à 3 670 millions d'euros, à un niveau proche de celui de 2012 (3 679 millions d'euros).

Le taux de ROPA/chiffre d'affaires du Groupe diminue de 9,5 % en 2012 à 9,1 % en 2013.

#### Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2013	% CA <sup>(*)</sup>	2012	% CA <sup>(*)</sup>	Variation 2013/2012
Concessions	2 155	38,4 %	2 155	40,2 %	+ 0,0 %
VINCI Autoroutes	2 031	44,2 %	2 015	45,4 %	+ 0,8 %
VINCI Concessions	124	12,2 %	139	15,2 %	(10,7 %)
Contracting	1 427	4,1 %	1 412	4,3 %	+ 1,1 %
VINCI Energies	517	5,6 %	502	5,6 %	+ 3,0 %
Eurovia	230	2,7 %	278	3,2 %	(17,6 %)
VINCI Construction	680	4,1 %	631	4,1 %	+ 7,9 %
VINCI Immobilier	59	7,2 %	62	7,6 %	(4,7 %)
Holdings	29		52		
<b>Résultat opérationnel sur activité (ROPA) (**)</b>	<b>3 670</b>	<b>9,1 %</b>	<b>3 679</b>	<b>9,5 %</b>	<b>(0,3 %)</b>
Païement en actions (IFRS 2)	(86)		(94)		
Résultats des sociétés mises en équivalence	95		82		
Autres éléments opérationnels courants	(2)		5		
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 677</b>	<b>9,1 %</b>	<b>3 672</b>	<b>9,5 %</b>	<b>+ 0,1 %</b>
Éléments opérationnels non courants	90		(5)		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 767</b>	<b>9,3 %</b>	<b>3 667</b>	<b>9,5 %</b>	<b>+ 2,7 %</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(\*\*) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le ROPA des **Concessions** s'établit à 2 155 millions d'euros stable par rapport à 2012. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 38,4 % en recul par rapport de celui de l'exercice précédent (40,2 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de VINCI Autoroutes est en légère progression à 2 031 millions d'euros (2 015 millions d'euros en 2012). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 45,4 % en 2012 à 44,2 % en 2013. La progression du trafic et une bonne maîtrise des charges opérationnelles ont permis de compenser les effets négatifs de l'augmentation des charges d'amortissements consécutive aux mises en service de nouvelles sections et infrastructures (ouverture de la section de l'A89 Balbigny – La Tour-de-Salvagny en janvier 2013, élargissement de l'A63 au deuxième semestre 2012, Paquet vert autoroutier) pour 125 millions d'euros ainsi que la hausse de 50 % de la redevance domaniale à compter du deuxième semestre pour 27 millions d'euros.

Le ROPA de VINCI Concessions s'établit à 124 millions d'euros et le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 12,2 % (139 millions d'euros et 15,2 % en 2012). VINCI Airports réalise une bonne performance avec un taux de ROPA/chiffre d'affaires de près de 21 %. La marge ROPA/chiffre d'affaires de VINCI Park reste stable à près de 19 %.

Le ROPA du **Contracting** progresse de + 1,1 % à 1 427 millions d'euros (1 412 millions d'euros en 2012). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires passe de 4,3 % en 2012 à 4,1 % en 2013. L'effet positif du crédit impôt compétitivité emploi (CICE) est partiellement compensé par l'impact en année pleine d'autres mesures fiscales et sociales mises en place en France en 2011 et 2012.

Le ROPA de VINCI Energies progresse de 3,0 %, à 517 millions d'euros (502 millions d'euros en 2012). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est stable par rapport à 2012 à un niveau élevé (5,6 %) reflétant de robustes performances en France et à l'international malgré une baisse de la contribution de VINCI Facilities.

Le ROPA d'Eurovia s'établit à 230 millions d'euros, en baisse de 18 % par rapport à 2012 (278 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 2,7 % (3,2 % en 2012). Cette évolution traduit une dégradation des résultats en Allemagne et en Europe centrale, principalement en Pologne, masquant la bonne tenue des marges en France, tant dans les activités routières traditionnelles que dans les activités spécialisées.

Le ROPA de VINCI Construction s'établit à 680 millions d'euros, en hausse de 7,9 % par rapport à 2012 (631 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires est stable à 4,1 %. Les bons résultats des activités de spécialités et des grands projets, notamment à l'international, ont permis de compenser le tassement des marges opérationnelles dans le bâtiment en France et au Royaume-Uni.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3 677 millions d'euros soit 9,1 % du chiffre d'affaires (3 672 millions en 2012 ; 9,5 % du chiffre d'affaires). Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions, traduisant les avantages consentis aux salariés dans le cadre du plan d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance et de stock-options. Elle s'élève à – 86 millions d'euros (– 94 millions d'euros en 2012) ;
- la part du Groupe dans le résultat courant des sociétés mises en équivalence ressort à + 95 millions d'euros (+ 82 millions d'euros en 2012) ;
- les autres éléments opérationnels courants s'élèvent à – 2 millions d'euros (+ 5 millions d'euros en 2012).

Les éléments opérationnels non courants, qui s'élèvent à 90 millions d'euros, comprennent :

- les effets de périmètre et de cessions de titres pour + 171 millions d'euros (+ 3 millions d'euros en 2012) principalement liés à la réévaluation de la part antérieurement détenue dans ADP et de celle conservée dans CFE, suite au changement de contrôle exercé par le Groupe sur ces deux sociétés ;
- d'autres éléments opérationnels non courants pour - 81 millions d'euros (- 5 millions d'euros en 2012) comprenant les pertes de valeurs sur certains actifs (principalement Via Solutions Südwest, société de projet portant le contrat de concession de l' A-Modell A5 en Allemagne) en partie neutralisées par l'impact positif de la restructuration et du redémarrage des deux concessions autoroutières en Grèce (Olympia Odos et Aegean Motorway).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève ainsi à 3 767 millions d'euros en 2013, soit 9,3 % du chiffre d'affaires. Il est en hausse de 2,7 % par rapport à celui de 2012 (3 667 millions d'euros ; 9,5 % du chiffre d'affaires).

## 1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé part du Groupe de l'exercice 2013 s'établit à 1 962 millions d'euros, en hausse de 2,3 % par rapport à celui de 2012 (1 917 millions d'euros). Il représente 4,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net par action (après prise en compte des instruments dilutifs) est stable par rapport à 2012 à 3,54 euros.

### Résultat net part du Groupe par pôle

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation 2013/2012
Concessions	934	884	+ 5,7 %
VINCI Autoroutes	798	825	(3,4 %)
VINCI Concessions	137	59	+ 133,0 %
Contracting	963	914	+ 5,3 %
VINCI Energies	318	325	(2,3 %)
Eurovia	121	168	(27,9 %)
VINCI Construction	524	421	+ 24,5 %
VINCI Immobilier	37	37	+ 0,8 %
Holdings	27	82	
<b>Total</b>	<b>1 962</b>	<b>1 917</b>	<b>+ 2,3 %</b>

Le coût de l'endettement financier net diminue de 40 millions d'euros à - 598 millions d'euros (- 638 millions d'euros en 2012).

La réduction des produits financiers liée à la baisse des taux de rémunération des placements de trésorerie est plus que compensée par la baisse du coût de la dette brute long terme.

Le taux moyen sur la dette brute à long terme ressort à 3,39 % au 31 décembre 2013 (3,63 % au 31 décembre 2012).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de - 52 millions d'euros (- 32 millions d'euros en 2012).

Ils comprennent principalement le coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés pour - 63 millions d'euros (- 97 millions d'euros en 2012) et un produit de 21 millions d'euros au titre des intérêts financiers intercalaires capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions, essentiellement chez ASF (+ 71 millions d'euros en 2012).

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à 1 070 millions d'euros (972 millions d'euros en 2012). Le taux effectif d'impôt ressort à 34,2 % en 2013 (33,3 % en 2012). Il intègre l'effet des mesures mises en place en France depuis fin 2011, notamment la majoration de 5,7 % du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) intervenue en France en 2013, qui porte le taux d'impôt à 38 %, ainsi que l'effet en année pleine de la taxe de 3 % sur les dividendes.

Les intérêts minoritaires (- 84 millions d'euros, contre - 109 millions d'euros en 2012) représentent essentiellement les parts non détenues par le Groupe dans les résultats de Cofiroute, de CFE et de la SCA Pochentong au Cambodge.

## 1.5 Capacité d'autofinancement

L'Ebitda (capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt - CAFICE) s'élève à 5 596 millions d'euros en 2013, en augmentation de 3,3 % par rapport à 2012 (5 418 millions d'euros). Il représente 13,9 % du chiffre d'affaires en 2013 (14,0 % en 2012).

L'Ebitda de la branche **concessions** (63 % du total) progresse de 4,8 % à 3 533 millions d'euros (3 372 millions d'euros en 2012). Il représente 62,9 % du chiffre d'affaires (63,0 % du chiffre d'affaires en 2012).

Celui de VINCI Autoroutes est en hausse de 4,7 % à 3 231 millions d'euros (3 087 millions d'euros en 2012) ; le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'est amélioré en 2013 pour s'établir à 70,3 % (69,5 % en 2012).

L'Ebitda de la branche **contracting** progresse de 1,2 %, à 1 898 millions d'euros (1 875 millions d'euros en 2012). Le taux de CAFICE/chiffre d'affaires s'établit à 5,5 % (5,7 % en 2012).

## Ebitda (capacité d'autofinancement) par pôle

(en millions d'euros)	2013	% CA (*)	2012	% CA (*)	Variation 2013/2012
Concessions	3 533	62,9 %	3 372	63,0 %	+ 4,8 %
VINCI Autoroutes	3 231	70,3 %	3 087	69,5 %	+ 4,7 %
VINCI Concessions	301	29,5 %	285	31,1 %	+ 5,8 %
Contracting	1 898	5,5 %	1 875	5,7 %	+ 1,2 %
VINCI Energies	536	5,8 %	532	5,9 %	+ 0,8 %
Eurovia	431	5,0 %	467	5,3 %	(7,7 %)
VINCI Construction	931	5,6 %	876	5,7 %	+ 6,2 %
VINCI Immobilier	58	7,1 %	60	7,4 %	(3,2 %)
Holdings	108		112		
<b>Total</b>	<b>5 596</b>	<b>13,9 %</b>	<b>5 418</b>	<b>14,0 %</b>	<b>+ 3,3 %</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

## 1.6 Autres flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes a généré un flux de trésorerie positif de + 6 millions d'euros sur l'exercice 2013 (à comparer à une variation négative de 37 millions d'euros en 2012). Retraités des variations liées au projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le besoin en fonds de roulement et les provisions courantes s'améliorent de près de 200 millions d'euros. La consommation d'avances sur certains grands projets dans la construction a pu être compensée par l'amélioration en besoin en fonds de roulement d'Eurovia à l'international, en particulier en Europe centrale.

Les intérêts financiers nets payés s'élevèrent à 605 millions d'euros en 2013, en hausse de 10 millions d'euros par rapport à 2012 (595 millions d'euros).

Les impôts payés augmentent de 429 millions d'euros à 1 408 millions d'euros (979 millions d'euros en 2012) traduisant principalement l'augmentation des soldes et acomptes payés en France, et le paiement différé du CICE.

Les flux de trésorerie liés à l'activité (\*) ressortent ainsi à 3 648 millions d'euros, en baisse de 217 millions d'euros par rapport à 2012 (3 865 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels pour un montant, net de cessions, de 665 millions d'euros en baisse de 10 % par rapport à 2012 (742 millions d'euros), le cash-flow opérationnel (\*\*\*) s'établit à 2 983 millions d'euros en baisse de 140 millions d'euros par rapport à 2012 (3 123 millions d'euros).

Les investissements de développement dans les concessions et PPP se sont élevés à 803 millions d'euros en 2013 (1 140 millions d'euros en 2012). Ils comprennent 689 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes en France (1 046 millions d'euros en 2012), dont 533 millions d'euros chez ASF et Escota et 132 millions d'euros chez Cofiroute.

Le cash-flow libre, avant investissements financiers, s'élève ainsi à 2 180 millions d'euros (1 983 millions d'euros en 2012), dont 1 313 millions d'euros générés par les concessions et 686 millions d'euros générés par le contracting (respectivement 841 millions d'euros et 738 millions d'euros en 2012).

Les investissements financiers, y compris l'endettement net des sociétés acquises, représentent un montant, net des cessions, de 3 220 millions d'euros en 2013 (598 millions d'euros en 2012) dû pour l'essentiel à l'acquisition d'ANA et à l'acquisition de 4,7 % complémentaires du capital d'ADP. La perte de contrôle de CFE a, quant à elle, conduit à une baisse de 203 millions d'euros de l'endettement financier net, dont 138 millions d'euros au titre de la cession par VINCI à Ackermans & van Haaren de 50 % de sa participation. Les autres investissements financiers de la période se sont élevés à 182 millions d'euros.

Les dividendes versés dans l'exercice représentent 1 072 millions d'euros (1 057 millions d'euros en 2012), dont 993 millions d'euros distribués par VINCI SA, comprenant le solde du dividende 2012 pour 654 millions d'euros, l'acompte sur dividende 2013 versé en novembre pour 308 millions d'euros, ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée, émis en 2006, pour 31 millions d'euros. Le solde correspond aux dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les filiales non entièrement détenues par VINCI (Cofiroute principalement).

Les augmentations de capital se sont élevées à 785 millions d'euros en 2013, dont 441 millions d'euros au titre du paiement du dividende en actions, 259 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe et 85 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription.

Par ailleurs, afin d'éliminer la dilution générée par ces opérations, VINCI a poursuivi l'exécution de son programme de rachat d'actions en acquérant sur le marché 5,65 millions d'actions pour un montant total de 222 millions d'euros à un prix moyen de 39,21 euros par action. Les actions autodétenues représentent ainsi 7,44 % du capital au 31 décembre 2013 (7,12 % au 31 décembre 2012).

L'ensemble des flux de trésorerie de la période a entraîné une augmentation de l'endettement financier net de 1 577 millions d'euros sur l'année 2013.

(\*) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement après intérêts financiers et impôts payés, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

(\*\*) Cash-flow opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité diminués des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les concessions et PPP).

## 1.7 Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2013 à 38,0 milliards d'euros (35,3 milliards d'euros au 31 décembre 2012). Ils sont constitués, pour une large part, des actifs de la branche concessions (29,6 milliards d'euros). Après prise en compte d'un excédent de fonds de roulement, essentiellement localisé dans la branche contracting, de 6,6 milliards d'euros, en diminution de 80 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012, les capitaux engagés consolidés s'élèvent à 31,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (28,6 milliards d'euros à fin 2012). Les capitaux engagés dans la branche concessions représentent près de 90 % du total (87 % au 31 décembre 2012).

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en augmentation par rapport au 31 décembre 2012 (13,8 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 118 millions d'euros.

Le nombre d'actions, hors actions autodétenues, s'élève à 556 953 101 au 31 décembre 2013 (536 245 294 au 31 décembre 2012).

L'endettement financier net consolidé ressort à 14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

L'endettement des concessions, y compris leurs holdings, s'établit à 20,0 milliards d'euros, en augmentation de 2,0 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2012. De son côté, la branche contracting affiche un excédent de trésorerie net de 2,1 milliards d'euros, stable par rapport à 2012. Les holdings et autres activités présentent, quant à elles, un excédent financier net de 3,8 milliards d'euros, en augmentation de 0,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 1,0 au 31 décembre 2013 (0,9 au 31 décembre 2012). L'endettement financier rapporté à l'Ebitda (CAFICE) s'établit à 2,5 fin 2013 (2,3 au 31 décembre 2012).

La liquidité du Groupe se maintient à un niveau élevé, à 10,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ce montant se décompose en 4,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6,3 milliards d'euros de lignes de crédit bancaires confirmées non utilisées, dont 0,7 milliard à échéance 2016, 1,9 milliard d'euros à échéance 2017 et 3,7 milliards d'euros à échéance 2018.

### Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	31/12/2013	EFN/CAFICE	31/12/2012	EFN/CAFICE	Variation 2013/2012
Concessions	(20 010)	x 5,7	(18 058)	x 5,4	(1 952)
VINCI Autoroutes	(15 387)	x 4,8	(16 617)	x 5,4	1 229
VINCI Concessions	(4 622)	x 15,3	(1 441)	x 5,1	(3 181)
Contracting	2 129		2 095		34
VINCI Energies	(64)		(47)		(17)
Eurovia	26		(136)		162
VINCI Construction	2 167		2 278		(111)
Holdings & divers	3 777		3 436		341
<b>Total</b>	<b>(14 104)</b>	<b>x 2,5</b>	<b>(12 527)</b>	<b>x 2,3</b>	<b>(1 577)</b>

## 1.8 Rentabilité des capitaux investis

### Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (ou Return on Equity) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N - 1 ;
- le NOPAT (Net Operating Profit After Tax) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (notamment la part des résultats des sociétés mises en équivalence et les dividendes perçus), diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (ou Return on Capital Employed) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

### Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 15,0 % au titre de 2013, inchangé par rapport à 2012.

(en millions d'euros)	2013	2012
Capitaux propres hors intérêts minoritaires au 31/12/N - 1	13 037	12 744
Résultat net de l'année N	1 962	1 917
<b>ROE</b>	<b>15,0 %</b>	<b>15,0 %</b>

### Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE s'élève à 9,0 % en 2013, inchangé par rapport à 2012.

(en millions d'euros)	2013	2012
Capitaux engagés au 31/12/N - 1	28 608	27 947
Capitaux engagés au 31/12/N (*)	28 427	28 608
<b>Moyenne des capitaux engagés (**)</b>	<b>28 517</b>	<b>28 277</b>
Résultat opérationnel sur activité (**)	3 659	3 679
Autres éléments (**)	211	90
Impôt théorique (***)	(1 302)	(1 211)
<b>NOPAT</b>	<b>2 568</b>	<b>2 558</b>
<b>ROCE</b>	<b>9,0 %</b>	<b>9,0 %</b>

(\*) Avant consolidation d'ANA.

(\*\*) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, dividendes perçus et autres éléments opérationnels courants et non courants.

(\*\*\*) Sur la base du taux effectif de la période par métier, hors contribution de 3 % sur les dividendes distribués.

## 2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros au 31 décembre 2013 (12 millions d'euros en 2012), essentiellement constitué de prestations facturées par le holding aux filiales.

Le résultat net de la société mère s'élève à 1 060 millions d'euros en 2013, contre 256 millions d'euros en 2012. Il comprend les dividendes reçus des filiales du Groupe pour un montant total de 763 millions d'euros (324 millions d'euros en 2012). Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 43 881 euros en 2013.

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce sont décrites à la note C.10 de l'« Annexe aux comptes sociaux ».

## 3. Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 de maintenir le montant du dividende au titre de 2013, inchangé par rapport à l'exercice 2012, à 1,77 euro par action.

Compte tenu de l'acompte de 0,55 euro par action payé en novembre dernier, un solde de 1,22 euro par action serait versé le 30 avril 2014 (date de détachement du coupon : 25 avril 2014).

Exercice	2010			2011			2012		
	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total	Acompte	Solde	Total
Montant par action	0,52 €	1,15 €	1,67 €	0,55 €	1,22 €	1,77 €	0,55 €	1,22 €	1,77 €
Nombre d'actions rémunérées	545 061 260	536 193 431		541 722 314	534 238 617		536 210 554	535 007 753	
Somme globale répartie (en millions d'euros)	283	617		298	652		295	654	
Abattement fiscal applicable aux personnes physiques	40 %	40 %		40 %	40 %		40 %	40 %	

## B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

### 1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

#### 1.1 Émission obligataire d'ASF

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, en janvier 2014, une émission obligataire à dix ans d'un montant de 600 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,95 % l'an.

#### 1.2 Finalisation du rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute

La cession par Colas à VINCI Autoroutes de sa participation financière de 16,67 % dans le capital de Cofiroute a été finalisée le 31 janvier 2014. VINCI Autoroutes détient désormais 100 % du capital de Cofiroute.

#### 1.3 Processus d'ouverture du capital de VINCI Park

VINCI s'est engagé dans un processus d'ouverture du capital de VINCI Park afin de lui permettre de poursuivre son développement, notamment à l'international, dans un nouveau cadre capitalistique. Ce processus est toujours en cours.

### 2. Informations sur les tendances

#### 2.1 Réalisations 2013

À l'occasion de la publication en octobre 2013 de son information trimestrielle, VINCI avait précisé ses objectifs :

« Les bonnes performances réalisées au 3<sup>e</sup> trimestre 2013 en chiffre d'affaires et prises de commandes confortent les tendances annoncées précédemment pour l'ensemble de l'année :

- Légère croissance organique du chiffre d'affaires, avec, dans les concessions, la confirmation de l'amélioration du trafic sur les réseaux de VINCI Autoroutes,
- Progression de la capacité d'autofinancement (Ebitda),
- Légère diminution du résultat opérationnel et, avant modification de la fiscalité en France, du résultat net. Toutefois, celui-ci serait négativement impacté par l'augmentation, en cours d'examen par le Parlement, de la surtaxe applicable à l'impôt sur les sociétés en France,
- Maintien du carnet de commandes à un niveau élevé avec, en particulier, un flux d'affaires gagnées hors d'Europe important. »

Ces objectifs ont été atteints ou dépassés selon les cas, grâce notamment à une activité plus soutenue que prévu au dernier trimestre et à la concrétisation en fin d'année de plusieurs opérations d'impacts significatifs (CFE, restructuration des projets autoroutiers grecs, mise en équivalence d'ADP).

## 2.2 Tendances 2014

Au 31 décembre 2013, le carnet de commandes des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction hors CFE) ressortait à 29,4 milliards d'euros en diminution de 2 % par rapport au 31 décembre 2012, mais en progression de 2 % après retraitement du carnet de commandes du projet SEA (France : - 7 %, + 1 % hors projet SEA ; international : + 3 %). Il représente plus de onze mois d'activité moyenne. Environ deux tiers du carnet sont exécutables en 2014.

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 31 décembre 2013 s'établit à 6,4 milliards d'euros, en recul de 6 % sur l'exercice (France : - 8 % ; international : - 3 %). Il représente huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes d'Eurovia au 31 décembre 2013 s'élève à 5,8 milliards d'euros. En recul d'environ 9 % sur douze mois (France : - 13 % ; international : - 7 %). Il représente huit mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction hors CFE au 31 décembre 2013 s'établit à 17,3 milliards d'euros en progression de + 2 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2013 mais en progression de plus de 10 % après retraitement du carnet de commandes de SEA (France : - 4 %, + 10 % hors projet SEA ; international : + 11 %). Il représente plus de treize mois d'activité moyenne du pôle.

### Carnet de commandes (\*)

(en milliards d'euros)	31/12/2013	dont France	dont international	31/12/2012(**)	dont France	dont international
VINCI Energies	6,4	3,9	2,5	6,8	4,2	2,5
Eurovia	5,8	2,5	3,3	6,4	2,8	3,6
VINCI Construction	17,3	9,7	7,6	17,0	10,1	6,8
<b>Total Contracting</b>	<b>29,4</b>	<b>16,0</b>	<b>13,4</b>	<b>30,1</b>	<b>17,2</b>	<b>13,0</b>

(\*) Données non auditées.

(\*\*) Retraité du carnet de commandes de CFE au 31 décembre 2012 suite à sa mise en équivalence.

À la date de publication du présent document, aucun changement significatif de la situation financière du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2013, autres que ceux décrits en note B.1 du présent rapport.

## 3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe, et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement des conditions climatiques. En 2013, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 16 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au deuxième semestre.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte conformément aux règles comptables en vigueur dans le Groupe. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont comptabilisés sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

## C. Facteurs de risques

De nombreux facteurs de risques de source interne ou externe peuvent affecter la performance globale de VINCI, les métiers du Groupe s'exerçant dans un environnement législatif, réglementaire, géopolitique, économique et financier complexe et évolutif. Ces risques sont identifiés, évalués et traités aux différents niveaux de responsabilité (filiales, pôles, holdings) selon leur degré d'importance, du fait de l'organisation décentralisée du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de VINCI prévoit une remontée de l'information sur les risques les plus importants et leur traitement. Dans le cadre de ce dispositif, les principales entités du Groupe établissent une cartographie des risques, visant à identifier les sources de risque et événements susceptibles de porter atteinte aux performances visées. Ces risques sont évalués selon leur impact potentiel en termes financier, humain ou de réputation et la probabilité d'occurrence qui leur est associée. Cette cartographie fait l'objet d'un examen annuel.

Les conséquences financières probables, qui incluent les éventuelles pertes à terminaison des chantiers, font l'objet de provisions (voir notes 19, 20, 22 et 23 de l'« Annexe aux comptes consolidés »).

Inscrite dans la stratégie de VINCI (voir page 20), l'adaptation de l'offre et des activités du Groupe aux variations de l'environnement constitue un enjeu majeur, que peuvent venir perturber les risques opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux et technologiques détaillés ci-après.

### 1. Risques opérationnels

#### 1.1 Engagements

Les engagements liés aux prises d'affaires et aux acquisitions d'activités constituent le premier facteur de risque auquel sont confrontées les entreprises du Groupe.

L'identification et l'évaluation des risques sont parties intégrantes des études de prix réalisées lors de la phase d'engagement de chaque projet. Des budgets sont ensuite préparés puis actualisés durant l'exécution.

##### 1.1.1 Prise d'affaires

La politique du Groupe en matière de prise d'affaires est sélective et prévoit des procédures de contrôle des soumissions. Préalablement à la prise d'engagement, les projets présentant des risques spécifiques, en particulier ceux dépassant les seuils mentionnés dans les directives générales, font l'objet d'un examen par les comités des Risques au niveau des pôles et, pour les plus significatifs, au niveau du Groupe.

Dans le contracting, les entreprises de VINCI veillent à se prémunir en amont contre les risques liés à l'exécution des projets au travers des conditions et modalités de l'offre remise, relatives notamment aux engagements techniques, juridiques et financiers.

Par ailleurs, la diversité des métiers du Groupe, de ses implantations géographiques et de ses clients, ainsi que la multiplicité de ses projets permettent une large répartition des risques. À titre d'illustration, environ 36 % du chiffre d'affaires de VINCI Construction France est réalisé par des contrats de moins de 5 millions d'euros. La politique du Groupe est de privilégier les projets à plus fort contenu technique permettant la valorisation de ses savoir-faire et cela dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. Par ailleurs, les projets les plus importants sont souvent réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, réduisant ainsi l'exposition du Groupe aux risques associés à chacun de ces projets.

Les projets de nouveaux partenariats public-privé (PPP) & concessions sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques de VINCI. En outre, afin de limiter les engagements et les montants investis dans les sociétés de projet, ceux-ci sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et financés majoritairement par endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

##### 1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière de VINCI s'exerce, pour l'essentiel, au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier, qui a représenté, en 2013, 2 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements les plus matériels de VINCI Immobilier font systématiquement l'objet d'un examen préalable par le comité des Risques de VINCI, puis d'un suivi régulier par VINCI Immobilier. Dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe, essentiellement en France, sont également amenées à participer à des opérations de montage immobilier. La politique du Groupe est de ne lancer un nouveau projet que si les engagements liés au foncier et à la construction sont maîtrisés et si l'opération est suffisamment pré-commercialisée.

##### 1.1.3 Acquisition et cession d'activité

La politique de VINCI en matière de croissance externe est de prendre le contrôle majoritaire du capital des sociétés cibles, afin de limiter les risques liés à l'intégration de celles-ci et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe. L'essentiel des projets d'acquisition ou de cession d'activité est soumis à l'accord du comité des Risques de VINCI et, pour les plus significatifs, à celui du Conseil d'administration après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.6.2 de la partie « Gouvernement d'entreprise » du « Rapport de gestion », page 144).

### 1.2 Exécution des contrats

#### 1.2.1 Risques généraux

Toutes les sociétés du Groupe sont exposées à certaines sources de risques pouvant affecter la bonne exécution des contrats. Celles-ci recouvrent les domaines suivants :

##### Gestion des ressources humaines

Les succès de VINCI résident dans la qualité de son modèle managérial et sa capacité à attirer, former et motiver ses collaborateurs. Les entreprises du Groupe sont donc exposées aux difficultés de recrutement et de formation dans les fonctions clés (direction, encadrement et métiers de spécialités), ainsi qu'aux problématiques de santé et de sécurité des salariés, aux coûts salariaux, mouvements sociaux, départs.

VINCI considère la santé et la sécurité de son personnel, ainsi que des tiers concernés par ses prestations, comme une priorité majeure et, à ce titre, a mis en place une politique de prévention des accidents et des mesures relatives aux maladies professionnelles et aux pandémies.

Pour traiter les risques liés à la disponibilité et/ou l'adéquation à la fonction des personnels techniques, administratifs ou financiers, qu'ils soient d'encadrement ou d'exécution, VINCI a mis en place une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC). Elle vise à anticiper l'évolution du plan de charge et des ressources nécessaires.

Des informations détaillées sur la démarche de responsabilité sociale de VINCI sont fournies dans le « Rapport de gestion – E. données sociales et environnementales », page 156.

#### Évolution des coûts

VINCI est potentiellement exposé à la hausse des coûts, en particulier celle du prix des matières premières et des matériaux (notamment produits pétroliers, acier, ciment). Ces sujets sont analysés au paragraphe 1.2.2 ci-après, le risque sur les matières premières étant également abordé au paragraphe 2.3.

#### Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

La qualité du travail et, dans certains cas, la défaillance des partenaires de VINCI peuvent avoir un impact sur la bonne réalisation des projets. Compte tenu de la diversité de ses activités et de son organisation décentralisée, découlant du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il est faiblement dépendant vis-à-vis d'un fournisseur, d'un cotraitant ou d'un sous-traitant en particulier.

Le plus souvent, ce type de risque fait l'objet d'une prévention en amont, par la sélection des partenaires, un suivi et éventuellement des mesures correctives en cours de projet.

#### Instabilité sécuritaire, sociale ou politique (risque pays)

Compte tenu du nombre important de pays où le Groupe est présent, certaines activités peuvent être ponctuellement affectées par diverses formes d'instabilité politique (émeutes, actes de terrorisme, conflits armés, embargos, saisies de comptes bancaires ou de matériels...), ainsi que des actes de malveillance, délictueux (vandalisme, vols sur chantier) ou criminels (tels que des enlèvements).

La direction de la Sûreté de VINCI met à disposition des pôles des informations destinées à préparer au mieux les interventions dans les pays concernés et émet des recommandations visant à assurer la protection des personnes et des biens. Elle peut également être amenée à effectuer des audits sur site et/ou à mettre en place des plans de sûreté qui sont régulièrement actualisés. Elle intervient également dans le cadre de la gestion des crises, en particulier pour organiser l'évacuation du personnel.

Les risques pays sont analysés préalablement à l'offre pour les nouveaux projets et suivis pour les réalisations et exploitations en cours (voir « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 195).

Les actes délictueux peuvent, outre les événements cités précédemment, inclure des cyber-attaques ainsi que d'autres tentatives d'escroquerie. La direction Financière du Groupe, en liaison avec la direction de la Sûreté, a mis en place un dispositif de prévention des fraudes comportant différents volets touchant à la sécurité des systèmes d'information, les lignes directrices concernant les moyens de paiement ainsi que des instructions disponibles sur l'intranet du Groupe définissant la conduite à tenir dans les divers cas identifiés.

Les risques financiers liés aux pays sont analysés au paragraphe 2.3.

#### Évolution du contexte économique et fiscal

La situation économique en Europe et en Amérique du Nord ainsi qu'un ralentissement de la croissance dans les marchés émergents peuvent entraîner une dégradation des marchés sur lesquels opère VINCI, compte tenu de la répartition géographique des activités du Groupe. Malgré le bon niveau d'activité en 2013 et les commandes en carnet pour les années à venir, le risque d'un ralentissement de la demande et d'un renforcement de la concurrence qui en résulterait ne peut être écarté.

Par ailleurs, l'alourdissement de la fiscalité dans certains pays exerce une pression supplémentaire sur les marges des entreprises de VINCI. L'incertitude sur l'évolution des dispositions fiscales ne permet pas d'en intégrer les impacts dans les offres soumises aux clients.

#### Phénomènes naturels

L'activité de VINCI, comme celle de toute société, peut être perturbée par des événements naturels (tremblements de terre, inondations, cyclones, tempêtes, foudre, etc.). Ceux-ci peuvent entraîner l'interruption des activités, l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire, pour l'entité concernée, par une perte d'exploitation. Ils peuvent aussi entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état de ses installations. Ces dépenses peuvent, pour partie, être prises en charge par les assurances.

Un dispositif central de gestion de crise, qui inclut actions et formations ayant trait à toutes les phases (alerte, activation du dispositif de crise, gestion et sortie de la crise), est relayé au sein des filiales du Groupe, qui ont également leur propre dispositif de gestion et de communication de crise.

## 1.2.2 Risques spécifiques selon les métiers de VINCI

Au sein de chaque métier du Groupe, les entreprises de VINCI sont exposées à des risques spécifiques, dont la prévention, le contrôle et la gestion se situent dans leur cœur de métier.

#### Concessions et partenariats public-privé (PPP)

Dans ce type de métiers, certains risques peuvent rester à la charge de l'autorité concédante, notamment ceux concernant la mise à disposition des terrains, mais la défaillance du concédant ne peut être exclue. Les risques liés à la conception-construction sont, en règle générale, transférés par les sociétés de projet titulaires du contrat de PPP ou de concession aux entreprises de construction. Les risques de financement, quant à eux, restent gérés au niveau des sociétés de projet et de leurs actionnaires (voir paragraphe 2.4).

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent au niveau et à l'évolution du trafic, à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les clients-usagers, lorsque l'essentiel des revenus est constitué par des recettes de péage. Le trafic des concessions autoroutières est corrélé à l'activité économique pour les poids lourds et peut être également affecté par le niveau de prix des carburants pour l'ensemble des véhicules. Dans le cas des concessions aéroportuaires, le trafic est également susceptible d'être affecté par les crises sanitaires (type SRAS ou H1N1), les phénomènes naturels ou météorologiques exceptionnels, ainsi que par les attentats ou menaces terroristes.

Les risques liés à l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire sur la durée des contrats doivent être appréciés en fonction du cadre dans lequel s'exercent les relations contractuelles. Celui-ci peut ou non prévoir des mécanismes de compensation en cas de changement du cadre législatif, réglementaire ou fiscal, voire en cas de résiliation anticipée du contrat.

Les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires, notamment d'autoroutes, sont généralement liées à l'inflation. Ces sociétés sont donc exposées à une baisse du taux d'inflation.

La réputation du Groupe pourrait être atteinte en cas de défaut dans les prestations fournies (entretien du réseau, dépannage des véhicules en panne, gestion d'événements exceptionnels, niveau de performance requis).

Afin de prévenir la fraude au péage, des dispositions ont été prises en coordination avec les forces de l'ordre.

Pour les infrastructures autoroutières, le coût de renouvellement de la couche de roulement, dont l'usure est liée à l'intensité de la circulation, est couvert par des provisions pour gros entretien et ne constitue donc pas un risque significatif (voir note 20.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 256).

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2. Risques financiers et 3. Risques juridiques.

#### Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Les relations des entreprises du Groupe avec leurs clients peuvent être altérées par des décisions unilatérales de ceux-ci (résiliation anticipée du contrat), par leur défaillance (retards de paiement, voire insolvabilité). La mise en place de moyens de gestion contractuelle, le suivi de la trésorerie et des éléments constitutifs du besoin en fonds de roulement font l'objet d'une attention particulière.

L'obtention des autorisations administratives, en particulier le permis de construire, les permis environnementaux, puis les constats de réception des ouvrages avant mise en service, peuvent représenter un aléa qui est traité, projet par projet, par une planification claire des différentes étapes préalables à la construction et à la réception des ouvrages.

Le délai et/ou le coût de construction peuvent différer de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un grand nombre de paramètres, dont certains sont difficiles à prévoir, tels que les conditions climatiques ou l'évolution des coûts de la main-d'œuvre, de la sous-traitance, de matériaux ou matières premières ou de l'énergie (voir *supra*). L'application de formules de révision des prix et la durée limitée de la plupart des contrats permettent de réduire le risque d'inflation des coûts unitaires sans toutefois l'éliminer. Par ailleurs, le risque d'évolution du coût des prestations extérieures peut être transféré aux sous-traitants et fournisseurs par un engagement forfaitaire de ceux-ci.

L'exposition au prix des matières premières varie selon les activités. L'exposition au prix du pétrole concerne surtout Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume, de fuel et de carburant. Ce risque est traité dans les risques de marché au paragraphe 2.3. Il faut aussi souligner qu'Eurovia s'approvisionne en granulats à hauteur de 38 % auprès de carrières du Groupe.

Le manque de qualification ou l'inadéquation du personnel peuvent conduire à des rendements plus faibles que prévu, des erreurs de conception ou d'exécution, entraînant des non-conformités techniques, des défauts de qualité des ouvrages, voire des événements accidentels touchant les personnes (salariés, partenaires ou tiers), les ouvrages ou d'autres biens. Ces dommages, associés aux travaux éventuels de mise en conformité, peuvent engendrer des surcoûts et des retards de livraison. La réputation de la filiale concernée peut également être atteinte. Les dispositions retenues pour le recrutement, la formation et l'affectation des personnels intervenant (voir paragraphe 1.2.1) permettent cependant de limiter ce risque.

Pour les grands projets, la complexité technique de conception et de réalisation d'ouvrages uniques, les sujétions liées au site (présence de réseaux enterrés, maintien de la circulation pendant les travaux, actions de riverains ou autres tiers), ainsi que les conditions géologiques peuvent représenter des aléas importants.

Certaines activités du Groupe peuvent aussi être concernées par les risques technologiques et environnementaux décrits au paragraphe 4.

Lors des phases d'exécution, la maîtrise des risques précédemment énoncés est assurée à plusieurs niveaux : tout d'abord par le professionnalisme des équipes d'exécution, puis par l'implication des directions dans les revues périodiques. Au niveau des pôles ou divisions s'ajoutent les comités financiers et les comités de gestion présidés par le président-directeur général et/ou le directeur général adjoint et directeur financier. Le suivi des activités doit permettre de prendre les éventuelles mesures correctrices en cas d'écart.

#### Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à de nombreux aléas administratifs, techniques, commerciaux et fiscaux. Ils peuvent engendrer des retards (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budget et une incertitude sur le prix de vente des ouvrages. Les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique (taux d'intérêt) et fiscal de ce pays.

## 2. Risques financiers

### 2.1 Risque de contrepartie et risque de crédit

Le Groupe est exposé à un risque de contrepartie dans le cadre des contrats et instruments financiers souscrits auprès de ses partenaires financiers, dans l'hypothèse où le débiteur se refuserait à honorer tout ou partie de son engagement ou serait dans l'impossibilité de le respecter. La conséquence pour VINCI peut être une perte de valeur (dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, de créances financières, de produits dérivés, de garanties ou de cautions reçues) ou une perte de liquidité (sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées).

VINCI est par ailleurs exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients, comme indiqué au paragraphe 1.2.2.

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit ainsi que les procédures de traitement mises en place par le Groupe sont décrites en note 22.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 267.

### 2.2 Risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées.

Le risque de liquidité du Groupe tient à ses engagements, incluant en particulier ses obligations de remboursement de sa dette existante (exposées en note 21.2.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 260), au financement de ses besoins futurs liés notamment aux programmes d'investissement des sociétés concessionnaires (voir note 9 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 236) et aux besoins généraux du Groupe. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées...) figure en note 21 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 257.

Le Groupe diversifie ses sources de financement en faisant appel aux marchés obligataires, au marché bancaire et aux organismes bancaires supranationaux, dont la Banque européenne d'investissement (BEI). Ces sources sont détaillées en note 21 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 257. La trésorerie nette est gérée suivant les dispositions décrites dans la note 21.2.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 261, à l'aide d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs et contrôlant le niveau de risque associé.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de covenants financiers. Ceux-ci sont décrits en note 21.2.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 262. Les seuils imposés relatifs à ces ratios sont respectés au 31 décembre 2013.

### 2.3 Risques de marché (taux, change, actions, matières premières)

VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro principalement) sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs. VINCI est également exposé au risque de change pour ses activités réalisées à l'international. Toutefois, ce risque est limité par le fait que seulement 26 % environ du chiffre d'affaires est réalisé hors zone euro. La politique de gestion des risques de taux et de change ainsi que l'exposition de VINCI sont présentées en notes 22.1 et 22.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 263 et 266.

Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières peut être considéré comme relativement limité car, comme indiqué au paragraphe 1.2.2 et en note 22.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », le Groupe réalise une large part de son chiffre d'affaires dans le cadre de contrats de courte durée ou intégrant des clauses d'indexation des prix. Par ailleurs, la part des matières premières brutes dans les structures des coûts est généralement faible.

Pour les contrats d'un montant important à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et gérés selon des méthodes adaptées :

- accords avec les fournisseurs visant à garantir des prix fermes sur une durée donnée ;
- accords d'avances matières, les fournitures étant achetées ou payées par le client en début de chantier ;
- et, de façon plus marginale, utilisation d'instruments dérivés de couverture sur des indices de matières premières (notamment lorsque le fournisseur utilise une formule de révision intégrant un index pouvant être couvert sur les marchés financiers).

Le risque sur actions concerne les titres détenus directement ou non par VINCI : autodétention, actions ADP, actifs de couverture d'engagement de retraite, etc. Il est décrit en note 22.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 266, ainsi qu'au point 3 de la partie C (Actions propres) des « Comptes sociaux », page 295.

### 2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) et des contrats de concession sur la situation financière du Groupe

Ces projets sont soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques du Groupe après avoir été revus par le comité des Risques des pôles concernés. Les projets sont généralement logés dans des sociétés dédiées, dont le financement se fait par des prêts octroyés directement à celles-ci, sans recours ou à recours limité contre leurs actionnaires, adossés aux recettes ou créances à recevoir. Les mises en capital sont minimisées et varient selon la nature des risques encourus (trafic, pays...) et la part du financement est assurée par l'autorité concédante. La dette à taux variable levée par les sociétés de projet fait, en règle générale, l'objet de couvertures de taux à taux fixe pour une quote-part élevée, en conformité avec les engagements souscrits auprès des prêteurs.

## 3. Risques juridiques

### 3.1 Conformité législative et réglementaire

Compte tenu de la diversité de leurs activités et de leurs implantations géographiques, les sociétés du Groupe sont soumises à un environnement législatif et réglementaire spécifique différent selon le lieu d'exécution des prestations et les métiers concernés.

Les sociétés du Groupe doivent notamment respecter les règles relatives :

- aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés de droit public ou privé ;
- au droit de la construction (notamment les règles techniques régissant les prestations de services, de fournitures et de travaux applicables) ;
- au droit de l'environnement, au droit économique, au droit du travail, au droit de la concurrence, au droit financier et boursier.

Dans le domaine des concessions, outre l'évolution législative, réglementaire et fiscale toujours possible sur les durées longues de ces contrats, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui peuvent disposer, comme en France, du pouvoir de modifier unilatéralement ou de résilier, moyennant une compensation, les termes et conditions des contrats en cours d'exécution (contrats de délégation de service public, de partenariat public-privé et de concession).

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe sont susceptibles d'engager leur responsabilité civile contractuelle, délictuelle ou pénale et ainsi de devoir en assumer les conséquences pécuniaires ou administratives. De la même manière, une mise en cause de la responsabilité pénale des dirigeants ou des collaborateurs du Groupe est possible.

Une large part des risques de non-conformité est ainsi susceptible de peser en premier lieu sur la personne des dirigeants et/ou mandataires sociaux, ainsi que sur les collaborateurs titulaires d'une délégation de responsabilité.

Afin de limiter ces risques, des sessions de sensibilisation et de formation, s'appuyant sur la *Charte éthique et comportements* du Groupe, sont menées dans les pôles. Outre l'éthique personnelle (prévention de la fraude interne), celles-ci visent notamment à prévenir les conflits d'intérêt et les comportements anticoncurrentiels. Les engagements du Groupe sont décrits dans la note « Performance sociétale », page 26.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites en note 5 « Couverture des risques par les assurances » (voir *infra*).

Le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », page 195, consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

### 3.2 Relations contractuelles

L'activité du Groupe repose sur des contrats, généralement soumis aux lois du pays de réalisation du projet, induisant des responsabilités pour les parties contractantes.

Comme indiqué dans le paragraphe relatif aux risques opérationnels, des différends peuvent survenir lors de l'exécution de ces contrats. La politique du Groupe vise à réduire son exposition par la négociation de clauses, durant la phase d'offre, en cherchant, sans toujours y parvenir, à :

- répercuter au client les coûts et/ou délais supplémentaires résultant de modifications à sa demande ;
- permettre l'arrêt de chantier en cas de non-paiement ;
- exclure les dommages indirects ;
- exclure ou limiter sa responsabilité en matière de pollution existante ;
- limiter sa responsabilité contractuelle sur l'ensemble du projet à un pourcentage raisonnable du prix du contrat ;
- plafonner les pénalités de retard et de performance à un pourcentage acceptable du prix du contrat ;
- prévoir un ajustement des dispositions contractuelles (prix, délai) en cas de modification législative, fiscale ou réglementaire ;
- obtenir la protection d'une clause de force majeure (risque politique, décision unilatérale du client) ou de résiliation anticipée de projet ;
- obtenir une clause d'arbitrage international dans les contrats à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges et arbitrages dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section H de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 276. Ces litiges connus font l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

## 4. Risques environnementaux et technologiques

Les risques environnementaux sont ceux qui ont un impact sur l'environnement naturel. Ils peuvent être directement liés :

- à la survenance de sinistres technologiques ;
- à l'utilisation, à la manipulation ou au transport de substances dangereuses ;
- à l'émission ou à la libération dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses, de déchets ou de CO<sub>2</sub>.

Les risques technologiques, dont l'origine est liée à l'action humaine, concernent des sinistres se produisant dans des installations industrielles ou nucléaires.

### 4.1 Contexte économique et réglementaire lié à l'environnement

Les sources de risques et opportunités liés à l'environnement se trouvent essentiellement dans deux domaines :

- le marché concurrentiel, avec des opportunités générées par une augmentation de la demande pour la production d'énergie renouvelable ou pour des produits moins consommateurs d'énergies (bâtiments basse consommation) ;
- la conformité législative et réglementaire découlant de l'évolution (souvent le renforcement) des réglementations internationales ou nationales en matière de protection de l'environnement, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ou pour préserver la biodiversité.

VINCI est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ III) au titre de huit installations. L'usine CIFC (Eurovia), à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), est à l'origine de l'essentiel des émissions. Celles-ci représentaient 142 474 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2013. Aucune tonne de CO<sub>2</sub> n'a été vendue en 2013 (cette donnée est évaluée sur la période décalée 1<sup>er</sup> octobre N-1 au 30 septembre N, comme pour les autres indicateurs environnementaux, voir « Note méthodologique du reporting environnemental et social », page 182).

## 4.2 Risques environnementaux

Certaines activités d'Eurovia peuvent se trouver exposées à ces risques, qui restent cependant limités.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.
- Production et application d'enrobés : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les centrales d'enrobage permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Des audits externes complémentaires, réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites. Les conditions de mise en œuvre des enrobés sur les chantiers font l'objet d'un suivi régulier, en liaison avec les administrations et les organismes de santé concernés.
- Carrières : les sources identifiées sont le bruit, les vibrations et les rejets de poussières. Des audits externes sont réalisés chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2013, les provisions localisées chez Eurovia, qui concentre l'essentiel des risques dans ce domaine, représentaient un montant de 21,9 millions d'euros, dont 11,1 millions pour les activités localisées en France. Les provisions localisées à ce titre dans les autres filiales de VINCI s'élèvent à 1,9 million d'euros.

De façon plus générale, les entreprises de VINCI sont potentiellement exposées aux conséquences d'une pollution accidentelle, résultant notamment de la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou sur ses chantiers. Ce type d'événement, heureusement rare, peut perturber l'activité du site et nécessiter l'activation d'un dispositif de crise (voir 1.2.1, paragraphes Instabilité sécuritaire, sociale ou politique [risque pays] – et Phénomènes naturels).

## 4.3 Risques technologiques

Les entreprises du Groupe ne disposent pas d'installations sur des sites présentant des risques significatifs pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement (sites classés « Seveso seuil haut », etc.), tels que définis dans le paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement.

Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction (VINCI Construction France, Soletanche Freyssinet, CFE, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose Contracting...) se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes.

# 5. Couverture des risques par les assurances

## 5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI est associée à une démarche forte de prévention et de protection des risques. Celle-ci se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité.

La direction Générale du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables aux filiales.

Les responsables de pôle ou de grande filiale définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse des risques afférents à leurs activités (cartographie des risques), le meilleur équilibre entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties disponibles sur le marché et, d'autre part, le niveau de coût (primes et charges de sinistres conservées) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles. Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, des franchises sont définies filiale par filiale. Par ailleurs, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, en matière de responsabilité civile (RC), risque automobile ou en dommages chez Eurovia, VINCI Construction France et VINCI Energies.

Aux garanties propres aux filiales et souscrites par elles s'ajoutent les garanties souscrites par VINCI pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection complémentaire de la responsabilité civile au-delà des premiers niveaux de garanties souscrits par les filiales ;
- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection de la responsabilité environnementale.

VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervenant comme courtier pour le compte de la plupart des filiales françaises et en tant qu'intermédiaire ne porte aucun risque financier d'assureur.

## 5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, participe aux efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

En responsabilité civile, la sinistralité dans le Groupe, sur la base des statistiques disponibles et sans préjuger la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, se caractérise par un petit nombre de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, quelques sinistres moyens compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre important, de l'ordre de plusieurs milliers, de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales au travers des franchises d'assurance ou de budgets d'auto-assurance.

## 5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

### Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites par le Groupe comprennent, d'une part, des premières lignes mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun par VINCI.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, notamment dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile.

### Les garanties de dommages

Les grands chantiers font généralement l'objet de garanties « tous risques chantiers », couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence maximale de la valeur du chantier.

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté.

Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par filiale, ne sont en règle générale pas garantis sur une base tous risques.

## 5.4 L'assurance dans les métiers de concession et de services

### Les garanties de dommages et de pertes d'exploitation

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux biens dont il a la garde et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, y compris les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement. L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues ou réduites par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

En règle générale, les ouvrages d'art (ponts, tunnels) et les parcs de stationnement sont garantis en cas de destruction accidentelle. Les pertes consécutives sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Pour les autoroutes ou les voies ferrées, dont la destruction complète n'est pas envisagée compte tenu de leur longueur, les pertes d'exploitation ne sont pas systématiquement couvertes, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation.

### Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France ou à l'étranger disposent de leur propre programme d'assurance RC, lequel est coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas, en règle générale, des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

### Les garanties spécifiques aux activités aéroportuaires

Suite à l'acquisition d'ANA, VINCI Airports s'est doté au 1<sup>er</sup> décembre 2013 d'un programme d'assurances propre, garantissant, d'une part, l'ensemble des 23 aéroports concédés contre les risques de dommages et de pertes d'exploitation consécutives et, d'autre part, les aéroports portugais et cambodgiens contre les risques de responsabilité civile. Par ailleurs, les aéroports français sont protégés du risque de responsabilité civile par le programme d'assurance RC souscrit par l'Union des aéroports français (UAF), dont VINCI Airports est membre.

## D. Gouvernement d'entreprise

Le présent chapitre contient des informations relevant à la fois du rapport du président du Conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et du rapport de gestion du Conseil d'administration prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-102 du Code de commerce sur les questions de gouvernance et de rémunérations.

### 1. Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, de se référer au code Afep-Medef pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce à compter de l'exercice 2008. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté in extenso sur le site Internet du Medef ([www.medef.com](http://www.medef.com)).

Conformément à la règle « appliquer ou expliquer », la Société indique ci-après les dispositions de ce code qui ont été écartées :

Dispositions écartées	Explication
Critère prévu à l'article 9.4 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être administrateur depuis plus de 12 ans ».	Le Conseil d'administration a décidé de ne pas retenir ce critère. Les actifs les plus significatifs du Groupe sont liés à des contrats pluriannuels qui s'exécutent sur une période très longue (pouvant atteindre plusieurs dizaines d'années, notamment dans le cas des concessions et partenariats public-privé). Il est important pour le Conseil de disposer en son sein de personnes ayant une expérience et un recul suffisant sur ce type d'activité pour apprécier les risques afférents aux nouveaux projets. Une expérience de plus de douze ans n'a pas paru excessive à la lumière des enjeux et cette durée est sans incidence sur la capacité des personnes concernées à exercer leur mandat en toute indépendance. La Société précise qu'au 31 décembre 2013, 3 administrateurs sur 13 auront exercé leur mandat depuis plus de douze ans, dont 2, MM. Saint Olive (dont le mandat d'administrateur sera proposé au renouvellement lors de l'assemblée générale du 15 avril 2014) et Ferrero (dont le mandat prendra fin à l'issue de cette même assemblée générale) ont la qualité d'administrateur indépendant. Le troisième administrateur est M. de Silguy.
Critère prévu à l'article 9.4 du code pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs : « ne pas être salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que VINCI consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ».	Lorsque l'administrateur concerné est, par ailleurs, considéré comme indépendant par le Conseil, ce dernier estime que le fait qu'il exerce également un mandat d'administrateur dans une filiale contrôlée du Groupe ou plus généralement un mandat social dans une société non contrôlée par le Groupe (cas des sociétés consolidées par mise en équivalence) constitue un atout pour le Conseil, cette seule circonstance n'étant pas de nature à nuire à son indépendance de jugement.
Recommandation prévue à l'article 23.2.5 du code selon laquelle les conditions de performance relatives aux indemnités de départ « doivent n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme de ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie ».	La Société rappelle qu'en mai 2010 elle a pris un engagement de verser à M. Huillard (président-directeur général) une indemnité dans le cas où le Conseil mettrait fin à ce mandat pour quelque motif que ce soit avant son échéance (en 2014). Cette indemnité (dont le montant est lié à des conditions de performance) pourrait ainsi être due même lorsque la décision du Conseil ne serait pas liée à un changement de contrôle ou de stratégie. Toutefois l'indemnité ne serait pas due en cas de démission, de départ à la retraite en cours de mandat et en cas de non-renouvellement de mandat à son échéance. Le Conseil a prévu de soumettre à la prochaine assemblée générale de 2014 l'autorisation d'un dispositif similaire dans le cadre d'un nouveau mandat.
Recommandation prévue à l'article 10.3 du code selon laquelle l'évaluation du Conseil « doit mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations ».	La Société précise qu'elle fait procéder régulièrement à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, avec l'assistance d'un consultant externe qui consulte individuellement chacun des membres du Conseil et les invite à s'exprimer. Il n'existe toutefois pas de système formalisé pour mesurer la contribution individuelle de chaque administrateur, celle-ci pouvant varier d'une réunion à l'autre en fonction de la nature des sujets traités. L'ensemble des membres du Conseil ont exprimé une appréciation positive tant sur le mix des compétences de ses membres que sur le fonctionnement collégial du Conseil. Le Conseil veille par ailleurs régulièrement à ce que sa composition soit équilibrée, notamment en matière d'expérience et de compétences de ses membres.

### 2. Organisation de la gouvernance chez VINCI

Le Conseil d'administration a opté pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies.

La Société rappelle qu'au cours des dix dernières années, son mode de gouvernance a évolué, relevant soit d'une dissociation des mandats de président du Conseil et de directeur général, soit d'une réunion de ces deux fonctions, la décision ayant toujours été prise dans l'intérêt de la Société eu égard aux circonstances et aux impératifs opérationnels du Groupe. Après une période de dissociation (2006-2010), le Conseil a décidé, le 6 mai 2010, à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Huillard, de réunir les fonctions de président du Conseil et de directeur général. Cette décision, annoncée dès novembre 2009, constituait, et le Conseil estime qu'elle constitue toujours, le choix d'organisation le plus approprié pour le Groupe eu égard à sa structure opérationnelle et décisionnelle.

En effet, le groupe VINCI est constitué d'un très grand nombre de sociétés regroupées par pôles de métiers (autoroutes, concessions, énergies, routes, construction) autonomes dans leur fonctionnement opérationnel. La prise de décisions opérationnelles (conclusion et exécution de contrats et marchés) ou d'investissement relève des organes compétents au sein de chaque entité concernée. Dans le cadre du système de contrôle interne mis en place dans le Groupe, la supervision et le contrôle des engagements significatifs sont assurés par la direction Générale du Groupe et par le Conseil d'administration, conformément à son règlement intérieur. Ainsi, les rôles de la direction Générale et du Conseil d'administration sont de même nature, s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière, est appelé à n'examiner que les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil, qui lui sont soumises par la direction Générale à l'issue de son propre examen. Dans ce contexte, le Conseil estime que la

réunion des fonctions de président et de directeur général qui permet, en outre, d'unifier la représentation du Groupe au plus haut niveau à l'égard des tiers dans un objectif de clarté favorisant la réactivité, est particulièrement efficiente. Le Conseil estime que la pertinence de ce choix est confirmée par les bonnes performances du Groupe au cours des deux dernières années dans un environnement économique difficile.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 5 février 2014, a débattu de sa structure de gouvernance et a considéré que le mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de directeur général sont réunies reste le mieux adapté à la situation de la Société.

#### Président-directeur général

M. Xavier Huillard exerce la fonction de président-directeur général. À ce titre :

- Il organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il fournit au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, il rend compte des faits marquants de la vie du Groupe et met en œuvre les décisions prises par le Conseil.
- Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, et dans le respect du règlement intérieur du Conseil.

À cet égard, il est précisé que, conformément à son règlement intérieur, le Conseil examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre :

- les orientations stratégiques de la Société et plus généralement du Groupe ;
- les projets d'investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de VINCI, à savoir :
- les opérations d'investissement ou de désinvestissement portant sur des participations ou des actifs d'un montant unitaire supérieur à 200 millions d'euros et non déjà approuvées par le Conseil ;
- les opérations dont il pourrait être saisi à la demande du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- ainsi que les opérations se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

Le président-directeur général présente à intervalles réguliers l'activité, les perspectives et la stratégie du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif est composé de 13 membres à la date du présent rapport. Il s'est réuni à 24 reprises en 2013, soit deux réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 33 membres et s'est réuni quatre fois en 2013.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B du « Rapport du président », page 198, cette fonction pouvant être déléguée.

#### Vice-président administrateur référent

M. Yves-Thibault de Silguy exerce depuis le 6 mai 2010 la fonction de vice-président administrateur référent.

La fonction de vice-président administrateur référent a été créée par le Conseil d'administration lorsque ce dernier a décidé la réunification des fonctions de président et de directeur général en mai 2010. L'objectif pour le Conseil est de disposer en son sein d'une personnalité ayant une connaissance approfondie des structures de l'entreprise et de ses collaborateurs, régulièrement mise à jour par des contacts réguliers avec des collaborateurs de l'entreprise et disposant de pouvoirs réels, tels que celui de convoquer à tout moment le Conseil sans ordre du jour particulier. Ces pouvoirs et prérogatives sont détaillés dans le règlement intérieur du Conseil, qui est consultable sur le site Internet de la Société.

M. de Silguy rend compte de ses activités au comité des Rémunérations, au comité d'Audit ainsi qu'au Conseil d'administration et à l'assemblée générale (voir le « Rapport du vice-président administrateur référent », page 201 du présent rapport).

Dans le cadre de ses activités, M. de Silguy :

- consacre beaucoup de son temps à s'informer sur le fonctionnement et l'activité du Groupe par des rencontres régulières avec ses principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels, activité pour laquelle il est rémunéré par un jeton de présence spécifique. Cette activité s'ajoute à celle qu'il exerce dans le cadre du fonctionnement des deux comités du Conseil qu'il préside, à savoir le comité de la Stratégie et des Investissements et le comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- conseille le président-directeur général dans le cadre de la gouvernance en matière d'organisation des travaux du Conseil et de ses comités ;
- apporte au Conseil un éclairage sur les opérations sur lesquelles ce dernier sera appelé à délibérer en complément de l'activité des comités spécialisés et s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance pour le compte du Conseil ;
- réunit les administrateurs une fois par an hors la présence du président-directeur général, notamment pour évaluer la performance du président-directeur général.

M. de Silguy anime aussi de nombreuses réunions d'actionnaires individuels.

Enfin, M. de Silguy apporte au président-directeur général et aux dirigeants des nombreuses filiales du Groupe, à leur demande, une assistance dans le cadre de missions de représentation de haut niveau auprès des pouvoirs publics et des grands clients ou partenaires du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. Cette assistance s'inscrit dans le cadre d'une convention de prestation de services dont la conclusion a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010. Le Conseil a veillé à ce que cette convention ne puisse pas être de nature à faire naître un conflit d'intérêt ou à affaiblir le rôle d'administrateur référent qui lui est par ailleurs confié. À cette fin, la rémunération versée à M. de Silguy est fixe, forfaitaire et non révisable, et donc indépendante de l'ampleur des missions qui lui sont confiées. L'exécution de cette convention est contrôlée chaque année par le comité d'Audit sur la base d'un rapport écrit détaillé rendant compte de son exécution. Sur avis du comité d'Audit qui examine chaque année le compte rendu d'activité de M. de Silguy, le Conseil a considéré que la poursuite de l'exécution de cette convention est utile au Groupe et que la rémunération versée est cohérente avec la réalité des prestations effectuées.

En ce qui concerne la question de l'indépendance, le Conseil estime que, bien que M. de Silguy ne puisse pas être qualifié formellement d'administrateur indépendant au sens du code Afep-Medef (du fait qu'il a exercé entre 2006 et 2010 la fonction de président dissociée du Conseil d'administration), M. de Silguy est en mesure de remplir sa fonction avec une totale indépendance et donc de façon efficiente. Il est rappelé que M. de Silguy est actuellement retraité, que les missions qu'il est appelé à effectuer dans le cadre d'une convention d'assistance en cours sont extrêmement utiles pour le Groupe et n'affectent en aucune manière son indépendance de jugement compte tenu des caractéristiques du contrat qui les prévoit, dont le Conseil a approuvé la teneur et dont il contrôle l'exécution avec l'assistance du comité d'Audit.

### 3. Le Conseil d'administration

#### 3.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés par :

- les 13 administrateurs composant le Conseil d'administration ;
- la personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 15 avril 2014 ;
- les personnes appelées à rejoindre le Conseil en qualité d'administrateur représentant les salariés en cas d'adoption de la modification de l'article 11 des statuts ;
- les deux administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2013.

##### 3.1.1 Administrateurs en fonction

Xavier Huillard	Mandats exercés au 31/12/2013	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
<p>Président-directeur général de VINCI</p> <p>Âge : 59 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 : 446 460</p> <p>Première nomination : 2006</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2014</p> <p>Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Président de VINCI Concessions Management SAS, président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH, représentant de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF et de VINCI Autoroutes au conseil d'administration de Cofiroute, président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.	Président de VINCI Concessions SAS, président-directeur général de VINCI Concessions SA, président du conseil d'administration de VINCI Concessions SA, administrateur de Soletanche Freyssinet, Cofiroute, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH, représentant permanent de VINCI Concessions au conseil d'administration d'ASF Holding, administrateur de VINCI plc et VINCI Investments Ltd.
	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
	Censeur au sein du conseil d'administration d'Aéroports de Paris.	
<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>		
Président de l'Institut de l'entreprise.		
<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>		
M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006 et président-directeur général de VINCI le 6 mai 2010. Il est nommé président de l'Institut de l'entreprise le 18 janvier 2011.		
<p>Yves-Thibault de Silguy</p> <p>Vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI</p> <p>Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations et de la Gouvernance</p> <p>Âge : 65 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 : 45 696</p> <p>Première nomination : 2000</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2014</p> <p>Adresse professionnelle : VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92500 Rueil-Malmaison</p>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.	Président du Conseil d'administration de VINCI.
	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
	Administrateur, président du comité d'audit de la performance, et membre du comité de sélection des administrateurs et des rémunérations de LVMH, administrateur membre des comités des nominations et des rémunérations de Solvay (Belgique), membre du conseil de surveillance et président du comité d'audit de VTB Bank (Russie).	Administrateur de la SMEG (Monaco), de la VTB (Russie) et de Suez Tractebel (Belgique).
<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>		
Président du conseil de surveillance de Sofisport, gérant de YTSuropaconsultants, gérant de Ysilop Consulting SARL, membre du conseil de surveillance de VTB France, membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège de France, vice-président du Medef International et président du comité France-Qatar du Medef International.	Membre de l'Advisory Group d'ING Direct (France), président du comité France-Algérie du Medef, membre du Conseil économique de défense, président du conseil d'administration d'AgroParisTech, trustee à l'IFRS Foundation, membre du Conseil des affaires étrangères, membre du conseil d'administration de la Fondation Monoprix.	
<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>		
M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. De 2000 à 2005, il est président du comité Politique européenne du Medef. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directoire de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1 <sup>er</sup> juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez. Depuis le 6 mai 2010, il est vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI.		

<p><b>Yannick Assouad (*)</b></p> <p>Directeur général de la branche Zodiac Aircraft Systems</p> <p>Membre du comité des Rémunérations</p> <p><b>Âge</b> : 54 ans</p> <p><b>Nationalité</b> : française</p> <p><b>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013</b> : 1 101</p> <p><b>Première nomination</b> : AG 2013</p> <p><b>Échéance du mandat</b> : AG 2017</p> <p><b>Adresse professionnelle</b> : Zodiac Aerospace 61, rue Pierre Curie – CS 20001 78373 Plaisir Cedex</p>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Présidente et administrateur des sociétés relevant de la branche Aircraft Systems de la société Zodiac Aerospace.	
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
	Mme Assouad est diplômée de l'Institut national des sciences appliquées et de l'Illinois Institute of Technology. En parallèle de responsabilités d'enseignante au Ciefop Paris, elle rejoint Thomson CSF (de 1986 à 1998), où elle assume la responsabilité du service thermique et mécanique, puis la société Honeywell Aerospace (de 1998 à 2003) en qualité de directeur technique, puis de directeur général, puis de présidente de Secan. En 2003, elle rejoint Zodiac Aerospace, où elle exerce le mandat de directeur général d'Inter technique Services (de 2003 à 2008). En 2008, entrée au comité exécutif, elle crée la branche services du groupe, dont elle assume la direction jusqu'en 2010, date à laquelle elle prend la responsabilité de directeur général de la branche Aircraft Systems.	
<p><b>Élisabeth Boyer</b></p> <p>Superviseur poste central chez Cofiroute</p> <p>Administrateur représentant les salariés actionnaires</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p><b>Âge</b> : 59 ans</p> <p><b>Nationalité</b> : française</p> <p><b>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013</b> : 0</p> <p><b>Première nomination</b> : 2011</p> <p><b>Échéance du mandat</b> : AG 2015</p> <p><b>Adresse professionnelle</b> : Cofiroute-Campus Centre d'exploitation de Saint-Romain, Les Cormins 41140 Saint-Romain-sur-Cher</p>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Déléguée syndicale et membre titulaire du comité d'entreprise de Cofiroute.	
	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
Présidente du conseil de surveillance des FCPE Castor et Castor Relais.		
<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>		
	Après avoir reçu une formation bancaire, Mme Boyer a passé 19 ans chez BNP Paribas, où elle a été responsable d'un service chargé de la gestion des comptes de clientèle et de l'analyse des comptes de résultat de plusieurs groupes d'exploitation de la région parisienne. Elle a ensuite créé et exploité une presse-librairie, puis un restaurant. Elle a travaillé ensuite en tant que conseiller en assurances et gestion de patrimoine aux AGF. Elle est entrée chez Cofiroute en 2000, pour y occuper le poste de superviseur opérationnel centre. Elle est aujourd'hui superviseur poste central d'exploitation.	
<p><b>Robert Castaigne (*)</b></p> <p>Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>Membre du comité d'Audit et du comité des Rémunérations</p> <p><b>Âge</b> : 68 ans</p> <p><b>Nationalité</b> : française</p> <p><b>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013</b> : 1 038</p> <p><b>Première nomination</b> : 2007</p> <p><b>Échéance du mandat</b> : AG 2015</p> <p><b>Adresse professionnelle</b> : Total 12, rue Christophe-Colomb 75008 Paris</p>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
	Administrateur et membre du comité d'audit de Sanofi, administrateur et membre du comité d'audit, du contrôle interne et des risques de la Société Générale.	Administrateur et membre du comité des comptes de la Compagnie nationale à Portefeuille (Belgique), président-directeur général de Total Nucléaire et Total Chimie, administrateur d'Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Total Gabon, Petrofina (Belgique), Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd (Bermudes) et Total Upstream UK Ltd (Royaume-Uni).
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
	M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1972, il a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total de juin 1994 à mai 2008.	

(\*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

<b>Dominique Ferrero<sup>(*)</sup></b> Conseiller du président de Natixis Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance <b>Âge</b> : 67 ans <b>Nationalité</b> : française <b>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013</b> : 2 294 <b>Première nomination</b> : 2000 <b>Échéance du mandat</b> : AG 2014 Le mandat de M. Ferrero prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 15 avril 2014 <b>Adresse professionnelle</b> : Natixis 5-7, rue de Montessuy 75007 Paris	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
	Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity.	Membre du directoire et directeur général de Natixis, représentant permanent de Natixis aux conseils d'administration de Natixis Global Asset Management et de Coface, président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
	Ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société financière de la BFCE, puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991 et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natixis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natixis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natixis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est, de 2004 à 2006, senior advisor et vice-chairman de Merrill Lynch Europe et, de 2006 à 2008, directeur général de Natixis. Il est actuellement conseiller du président de Natixis.	
<b>Graziella Gavezotti<sup>(*)</sup></b> Directeur général Europe du Sud d'Edenred Membre du comité des Nominations et de la Gouvernance <b>Âge</b> : 62 ans <b>Nationalité</b> : italienne <b>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013</b> : 1 000 <b>Première nomination</b> : 2013 <b>Échéance du mandat</b> : AG 2017 <b>Adresse professionnelle</b> : Edenred via GB Pirelli 18 20124 Milan Italie	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Présidente du conseil d'administration d'Edenred Italia SRL, présidente du conseil d'administration d'E-Lunch SRL, présidente du conseil d'administration de Voucher Services SA (Grèce), administrateur d'Edenred Kurumsal Cozumler SA (Turquie), administrateur d'Edenred España SA, vice-présidente de Edenred SA Portugal.	Présidente du conseil d'administration de RistoChef SRL.
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
	Mme Gavezotti est diplômée de l'Università di comunicazione e lingue (IULM) et de l'Università La Jolla [Rjeka]. Elle a effectué sa carrière au sein des groupes Jacques Borel, Gemeaz, Accor puis Edenred, où elle a développé l'activité Ticket Restaurant en Italie. Depuis juin 2012, elle est en charge au sein d'Edenred de la zone Europe du Sud, qui comprend l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Grèce.	
<b>Jean-Pierre Lamoure</b> Président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT Membre du comité de la Stratégie et des Investissements <b>Âge</b> : 65 ans <b>Nationalité</b> : française <b>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013</b> : 2 026 <b>Première nomination</b> : 2008 <b>Échéance du mandat</b> : AG 2016 <b>Adresse professionnelle</b> : Soletanche Freyssinet 133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Président d'honneur de Soletanche Freyssinet.	Président-directeur général de Soletanche, président de Soletanche Freyssinet, de Soletanche Bachy Entreprise et Soletanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol et de Solval (société absorbée), administrateur de Bachy Soletanche Holdings Ltd (Royaume-Uni).
	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
	Administrateur de Technip.	
<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>		
Gérant de Comemi, président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco.	Président de Psila, gérant de Clamar, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, secrétaire de la Fédération nationale des travaux publics, administrateur de la Fédération nationale des travaux publics, gérant de HIGB.	
<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>		
M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Industrie de 1975 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il rejoint en 1983 le groupe Soletanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire (1987-1989) de Soletanche Entreprise puis président-directeur général (1989-2008) de Soletanche SA et de Soletanche Bachy (1997-2008), devenues en 2007 filiales de VINCI Construction. De 2008 à 2012, il a présidé le conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Au sein du groupe Soletanche, il a aussi été le vice-président (1983-1988), le président-directeur général (1988-1994) et le président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est également président du conseil de surveillance d'Atlantic SFDT. Par ailleurs, M. Lamoure est vice-président honoraire de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), dont il a présidé la commission technique et innovation de 1995 à 1999 et de 2004 à 2009. Il a été administrateur de l'Institut français du pétrole (1996 à 2006) et de Technip (1998-2010).		

(\*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

<p><b>Jean-Bernard Lévy (*)</b></p> <p>Président-directeur général de Thales</p> <p>Président du comité des Rémunérations</p> <p>Âge : 59 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 : 2 400</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse professionnelle : Thales 45, rue de Villiers 92556 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>	<p><b>Mandats exercés au 31/12/2013</b></p>	<p><b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b></p>
	<p><b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b></p>	
	<p>Président-directeur général de Thales, administrateur de la Société Générale.</p>	<p>Président du directoire de Vivendi, président du conseil d'administration d'Activision Blizzard Inc. (États-Unis), vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom (Maroc).</p>
	<p><b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b></p>	
<p>Président du conseil de surveillance de Viroxix, président de JBL Consulting &amp; Investment SAS, président du conseil d'administration de l'Institut Mines-Télécom, administrateur de l'Institut Pasteur, administrateur de DCNS, vice-président du Gifas, membre du conseil d'orientation de AT Kearney Paris.</p>	<p>Président-directeur général de SFR, président du conseil de surveillance de Groupe Canal+ et Canal+ France, président du conseil d'administration de GVT Holding SA (Brésil), administrateur de Vivendi Games Inc. et NBC Universal Inc. (États-Unis), membre du conseil d'orientation de Paris Europlace.</p>	
<p><b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b></p>		
<p>M. Lévy est ancien élève de l'École polytechnique et de Telecom ParisTech. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Odco Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 en tant que directeur général puis devient président du directoire de Vivendi de 2005 à 2012. M. Lévy est nommé président-directeur général de Thales le 20 décembre 2012.</p>		
<p><b>Michael Pragnell (*)</b></p> <p>Président du conseil d'administration de Cancer Research UK</p> <p>Membre du comité d'Audit</p> <p>Âge : 67 ans</p> <p>Nationalité : britannique</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 : 1 027</p> <p>Première nomination : 2009</p> <p>Échéance du mandat : AG 2017</p> <p>Adresse professionnelle : Pound Cottage RG 72 LR Silchester Royaume-Uni</p>	<p><b>Mandats exercés au 31/12/2013</b></p>	<p><b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b></p>
	<p><b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b></p>	
	<p>Membre du conseil d'administration de l'Insead.</p>	<p>Directeur général et administrateur de Syngenta AG.</p>
	<p><b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b></p>	
<p>Après un poste à la First National Bank of Chicago au département international à New York, M. Pragnell occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds de 1975 à 1995 inclus : directeur général de National Plastics (1975-1995), directeur général d'International Paint plc (1986-1992) et directeur financier (1992-1994) de Courtaulds plc, où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals, membre du comité exécutif de Zeneca plc, devenue AstraZeneca plc et nommé membre du conseil d'administration en 1997. De 1996 à 1999, il est administrateur au conseil de David S. Smith plc et administrateur d'Advanta BV, une société néerlandaise. En 2000, il est nommé directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre du conseil d'administration. Par ailleurs, de 2002 à 2005, il a été président de l'association CropLife International. M. Pragnell est diplômé de St John's College, d'Oxford et de l'Insead.</p>		
<p><b>Henri Saint Olive (*)</b></p> <p>Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive</p> <p>Président du comité d'Audit</p> <p>Âge : 70 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 : 50 673</p> <p>Première nomination : 2000</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2014</p> <p>Adresse professionnelle : Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p>	<p><b>Mandats exercés au 31/12/2013</b></p>	<p><b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b></p>
	<p><b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b></p>	
		<p>Membre du conseil de surveillance d'Eurazeo.</p>
	<p><b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b></p>	
<p>Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion, président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et Segipa, membre des conseils de surveillance de Prodith, Monceau Générale Assurance, administrateur du Centre hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'hôpital Saint-Joseph à Lyon, président du fonds de dotation Saint Gabriel.</p>	<p>Président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées, gérant de LP Participation, membre du conseil de surveillance d'ANF, Eurazeo, administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance, de la Compagnie industrielle d'assurance mutuelle.</p>	
<p><b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b></p>		
<p>Diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.</p>		

(\*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

<p><b>Pascale Sourisse</b><sup>(*)</sup></p> <p>Directeur général du développement international de Thales Membre du comité d'Audit</p> <p>Âge : 52 ans</p> <p>Nationalité : française</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 : 1 000</p> <p>Première nomination : 2007</p> <p>Échéance du mandat : AG 2015</p> <p>Adresse professionnelle : Thales 45, rue de Villiers 92556 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>	<p><b>Mandats exercés au 31/12/2013</b></p>	<p><b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b></p>
	<p><b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b></p>	
	<p>Administrateur et membre du comité de l'audit, des risques et de l'éthique de Renault SA.</p>	<p>Administrateur de DCNS.</p>
	<p><b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b></p>	
	<p>Présidente de Thales International SAS, présidente de Thales Europe SAS, représentant permanent de Thales en qualité d'administrateur d'Odas et de Sofresa, présidente du conseil d'école de Télécom Paris Tech.</p>	<p>Président-directeur général Thales Communications SA, présidente de Sitac SAS, Thales Security &amp; Solutions SAS, administrateur de Thales North America Inc. (États-Unis), président-directeur général de Thales Communications &amp; Security SA, présidente de Thales Services SAS, membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space SAS, Thales USA Inc., membre du conseil d'administration de l'Institut Télécom (Minefi), membre du conseil du Gifas, membre du conseil d'administration de Thales USA Inc., membre du conseil d'administration de Thales Nederland BV, membre du conseil d'administration de Thales UK Limited, membre du conseil d'administration de Thales Electronics plc, présidente de Thales Canada Inc., membre du conseil d'administration des filiales australiennes de Thales.</p>
<p><b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b></p>		
<p>Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle a travaillé pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle a été présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales. De mai 2008 au début de 2010, elle a été directeur général de la division des systèmes terre et interarmées. Début 2010, elle a été nommée directeur général puis senior vice president de la division des systèmes C4I de défense et sécurité de Thales. Depuis début 2013, elle est directeur général en charge du développement international de Thales.</p>		
<p><b>Qatari Diar Real Estate Investment Company</b><sup>(*)</sup></p> <p>Nationalité : qatarie</p> <p>Représentant permanent : Nasser Hassan Faraj Al Ansari (en remplacement d'Abdul Hamid Janahi à compter du 14 novembre 2013)</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> <p>Nombre d'actions VINCI détenues au 31/12/2013 par le groupe Qatari Diar : 31 500 000 (dont 1 000 actions en direct et 31 499 000 au travers de sa filiale Comet Luxembourg Holding)</p> <p>Première nomination : 2010</p> <p>Échéance du mandat : AG 2014 Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2014</p> <p>Adresse professionnelle : Qatari Diar Real Estate Investment Company Lusail Visitor Center Lusail Street PO Box 23175 Doha Qatar</p>	<p><b>Mandats exercés au 31/12/2013</b></p>	<p><b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b></p>
	<p><b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b></p>	
	<p>Administrateur de Veolia Environnement.</p>	
	<p><b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b></p>	
	<p>Administrateur de Société Fermière du Casino municipal de Cannes SA, administrateur de Qatari Diar Istanbul Gayrimenkul Gelistirme Yatirim Isaat Ve Ticaret Limited Sirketi.</p>	
<p><b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b></p>		
<p>La société Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) a été créée par la Qatar Investment Authority (QIA), le fonds souverain de l'État du Qatar. Son siège social est basé à Doha, la capitale. Qatari Diar a pour vocation de soutenir la croissance de l'économie du Qatar et de coordonner le développement de l'immobilier. Qatari Diar a près d'une cinquantaine de projets en cours de développement ou de planification au Qatar et dans 29 pays à travers le monde. En 2008, Qatari Diar a acquis le contrôle de Cegelec. En 2010, Qatari Diar a transféré le contrôle de Cegelec à VINCI par voie d'apport en nature rémunéré par l'émission d'actions nouvelles VINCI et par voie d'échange avec des actions VINCI autodétenues. Depuis cette opération, le groupe Qatari Diar détient 31 500 000 actions VINCI. Le conseil d'administration de Qatari Diar est présidé par son Excellence Ali Sherif Al Emadi, le ministre des Finances de l'État du Qatar. Le dirigeant exécutif de Qatari Diar est M. Khaled Mohammed Al Sayed. M. Janahi est diplômé en ingénierie électrique de l'université de Louisiane. Il a commencé sa carrière en 1988 chez Qatar Petroleum en tant qu'ingénieur chargé de projets off-shore et on-shore. En 2005, il devient le directeur de gestion de projet d'une société détenue à 100 % par le gouvernement qatari, Kahrmaaa. M. Janahi a rejoint Qatari Diar en 2008 en tant que directeur des participations et joint-ventures. M. Al Ansari est diplômé en génie civil de l'université de Miami, États-Unis (1990) et a obtenu un master EMBA d'HEC Paris en novembre 2013. Après une expérience en tant que coordinateur de projet, puis directeur de projet auprès du ministère de l'Agriculture, pour la supervision de nombreux projets de construction et de développement, il est devenu en 2000 le sous-secrétaire adjoint pour le développement de projets au ministère des Finances. M. Al Ansari a rejoint en 2004 le bureau du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères en tant que conseiller technique jusqu'en 2013. Il a également été président-directeur général de Qatari Diar de 2005 à 2008. En parallèle, il a été membre du conseil d'administration de la société Barwa Immobilier et de Masraf Al Rayan Bank jusqu'en 2010, et président de la Syrian Qatari Holding. Actuellement, il est le président de QDVC, société commune entre Qatari Diar Real Estate Investment Company et VINCI Construction Grands Projets.</p>		

(\*) Administrateurs que le Conseil d'administration considère comme indépendants.

### 3.1.2 Personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014

<b>Marie-Christine Lombard</b>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
Présidente du directoire de Geodis SA <b>Âge</b> : 55 ans <b>Nationalité</b> : française <b>Première nomination</b> : proposée à l'assemblée générale du 15 avril 2014 <b>Échéance du mandat</b> : AG 2018 <b>Adresse professionnelle</b> : Geodis SA, CAPWEST, 7-9, allée de l'Europe 92615 Clichy Cedex	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
		Président-directeur général de TNT Express
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Membre du conseil de surveillance de BPCE, membre du conseil de surveillance de Keolis, administrateur et membre du comité directeur de TLF.	Membre du conseil de surveillance de Metro AG, membre du directoire de TNT Group Amsterdam, directeur général de Geodis SA.
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
Diplômée de l'Essec, Mme Lombard a occupé différents postes dans le secteur bancaire, notamment chez Chemical Bank et Paribas, successivement basée à New-York, Paris et Lyon. Elle rejoint le secteur du transport express en 1993 comme directeur financier de la société française Jet Services. En 1997, elle en devient directeur général jusqu'au rachat de l'entreprise par TNT en 1999. Nommée alors président de TNT Express France, elle fait de cette filiale l'une des plus dynamiques du groupe TNT. En 2004, elle est nommée président-directeur général de l'ensemble de la division Express de TNT. Quand TNT Express devient une société cotée indépendante, en mai 2011, Mme Lombard en est nommée Chief Executive Officer (PDG). En octobre 2012, elle rejoint le groupe Geodis, où elle occupe tout d'abord les fonctions de directeur général, avant d'être nommée le 17 décembre 2013 au poste de président du directoire.		

### 3.1.3 Personnes dont la désignation en qualité d'administrateur représentant les salariés est subordonnée à la modification de l'article 11 des statuts, proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014

<b>Miloud Hakimi</b>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
Agent technique chez Degreane <b>Âge</b> : 55 ans <b>Nationalité</b> : française <b>Première désignation</b> : AG du 15 avril 2014, sous réserve de l'adoption de la modification de l'article 11 des statuts <b>Échéance du mandat</b> : 2018 <b>Adresse professionnelle</b> : Degreane, 75, rue Auguste-Perret, ZAC de la Pauline, BP 117, 83594 La Garde	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Délégué syndical, membre et secrétaire du comité de groupe VINCI France, membre du comité d'entreprise européen, membre du CHSCT.	
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Membre de la commission exécutive fédérale de la Fédération de la construction du bois et de l'ameublement CGT, administrateur du Cadase (Toulon).	
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
Après une formation d'électrotechnicien, M. Hakimi intègre en 1976 le groupe Degreane (VINCI Energies) en qualité de monteur. Après un BTS, il y devient technicien commercial à partir de 1989, puis formateur sécurité électrique C18510 à partir de 2002.		
<b>Uwe Chlebos</b>	<b>Mandats exercés au 31/12/2013</b>	<b>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices</b>
Isolateur chez G+H Isolierung GmbH <b>Âge</b> : 55 ans <b>Nationalité</b> : allemande <b>Première désignation</b> : AG du 15 avril 2014, sous réserve de l'adoption de la modification de l'article 11 des statuts <b>Échéance du mandat</b> : 2018 <b>Adresse professionnelle</b> : G+H Isolierung GmbH, Auf den Holln 47, 44894 Bochum, Allemagne	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.	Vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland.
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Membre de l'Union industrielle de la construction, de l'agriculture et de l'environnement (Allemagne), membre du conseil d'administration de la Section fédérale de l'isolant (Allemagne).	
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
M. Chlebos est salarié de G+H Isolierung GmbH (VINCI Energies) en Allemagne depuis 1972, en qualité d'isolateur. En 1994, il est élu président du comité d'entreprise de G+H Isolierung GmbH. En 1996, il devient membre du comité économique du Groupe G+H Isolierung, puis membre du comité exécutif du Conseil des travaux généraux en 1998, dont il devient président en 2006. À partir de 2003, il est membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland. De 2001 à 2006, il est président du groupe VINCI Travaux Deutschland, puis président du comité de groupe VINCI Energies en Allemagne. De 2010 à 2013, il devient vice-président du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland. Depuis 2010, il est membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland.		

### 3.1.4 Administrateurs dont le mandat a pris fin en 2013

	Mandats exercés au 16/04/2013	Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices
<b>François David</b> Président d'honneur de Coface SA <b>Âge</b> : 72 ans <b>Nationalité</b> : française <b>Nombre d'actions VINCI détenues au 16/04/2013</b> : 1 184 <b>Première nomination</b> : 2003 <b>Échéance du mandat</b> : AG 2013 <b>Adresse professionnelle</b> : Coface 12, cours Michelet, La Défense 10 92065 Paris-la Défense	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
	Administrateur de Rexel, membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA.	
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.	Président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie), président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL, président du conseil d'administration de Coface Expert, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.
	<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>	
	M. David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes dans des ministères de 1969 à 1990, il devient directeur général des affaires internationales de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.	
<b>Patrick Faure</b> Président de Patrick Faure et Associés <b>Âge</b> : 68 ans <b>Nationalité</b> : française <b>Nombre d'actions VINCI détenues au 16/04/2013</b> : 5 103 <b>Première nomination</b> : 1993 <b>Échéance du mandat</b> : AG 2013 <b>Adresse professionnelle</b> : Patrick Faure et associés 18, quai de Béthune 75004 Paris	<b>Dans des sociétés du groupe VINCI</b>	
	Administrateur de Cofiroute.	
	<b>Dans des sociétés cotées extérieures au groupe VINCI</b>	
		Président-directeur général de Renault Sport, président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et de Benetton Formula, administrateur de la compagnie financière Renault, de Compagnie d'affrètement et de transport, ESL & Network, Giat Industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault.
	<b>Dans des sociétés non cotées ou autres structures</b>	
	Administrateur d'ESL & Network et de Waterslim (Luxembourg).	Président du conseil d'administration d'Ertico, président de l'Association France-Amériques.
<b>Expertise et expérience professionnelle complémentaires</b>		
M. Faure est diplômé de l'IEP Paris et de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du groupe Renault et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault puis, en janvier 1988, secrétaire général du groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006.		

## 3.2 Actions VINCI détenues par les mandataires sociaux

### 3.2.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou des administrateurs représentant les salariés) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2013 (47,72 euros), à un actif de 47 720 euros investis en actions VINCI.

Le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2013 tel que déclaré à la Société est indiqué ci-dessus dans la partie « Mandats et fonctions des mandataires sociaux », pages 134-140.

### 3.2.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier

Les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont effectué en 2013 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions <sup>(*)</sup>	Cessions <sup>(**)</sup>
Xavier Huillard, président-directeur général	247 111	247 769
Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier	167 609	210 562
Richard Francioli, directeur général adjoint en charge du contracting	36 003	9 335
Henri Saint Olive, administrateur	1 830	-
Yannick Assouad, administrateur	1 004	-
Graziella Gavezotti, administrateur	1 000	-
Comet Luxembourg Holding, société contrôlée par Qatari Diar Real Estate Investment Company	1 182 060	2 364 120 <sup>(***)</sup>

(\*) Hors attribution d'actions de performance.

(\*\*) Hors donations et cessions de parts de fonds communs de placement d'entreprise investis en actions VINCI.

(\*\*\*) Dont 1 182 060 options d'achat.

### 3.3 Composition du Conseil d'administration – Indépendance des membres

#### 3.3.1 Composition du Conseil

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 13 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires.

Le taux de féminisation du Conseil est actuellement de 30,8 % (depuis l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013). Trois administrateurs sur 13 n'ont pas la nationalité française.

En 2013, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michael Pragnell et la nomination en qualité d'administrateur de Mmes Yannick Assouad et Graziella Gavezotti. Par ailleurs, les mandats de MM. François David et Patrick Faure ont pris fin à l'issue de cette assemblée générale. Le 14 novembre 2013, la société Qatari Diar Real Estate Investment a nommé M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari en qualité de représentant permanent, en remplacement de M. Abdul Hamid Janahi.

Sont récapitulées dans le tableau ci-après les modifications intervenues au cours de l'exercice 2013 sur la composition du Conseil d'administration :

Composition au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Expiration de mandats à l'issue de l'AG 2013	Renouvellement de mandats au cours de l'AG 2013	Nominations lors de l'AG 2013	Changement de représentant permanent le 14 novembre 2013	Composition au 31 décembre 2013
Xavier Huillard	François David	Michael Pragnell	Yannick Assouad	Nasser Hassan Faraj Al Ansari remplace Abdul Hamid Janahi en qualité de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company	Xavier Huillard
Yves-Thibault de Silguy	Patrick Faure		Graziella Gavezotti		Yves-Thibault de Silguy
Élisabeth Boyer					Yannick Assouad
Robert Castaigne					Élisabeth Boyer
François David					Robert Castaigne
Patrick Faure					Dominique Ferrero
Dominique Ferrero					Graziella Gavezotti
Jean-Pierre Lamoure					Jean-Pierre Lamoure
Jean-Bernard Lévy					Jean-Bernard Lévy
Michael Pragnell					Michael Pragnell
Henri Saint Olive					Henri Saint Olive
Pascale Sourisse					Pascale Sourisse
Qatari Diar Real Estate Investment Company, représentée par Abdul Hamid Janahi					Qatari Diar Real Estate Investment Company, représentée par Nasser Hassan Faraj Al Ansari

Lors de sa réunion du 15 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires aura à se prononcer sur le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Xavier Huillard, Yves-Thibault de Silguy, Henri Saint Olive et de la société Qatari Diar Real Estate Investment Company, ainsi que sur la nomination en qualité d'administrateur de Mme Marie-Christine Lombard. Le mandat d'administrateur de M. Dominique Ferrero prendra fin à l'issue de cette assemblée. Par ailleurs, l'assemblée sera appelée à se prononcer sur la modification de l'article 11 des statuts, qui a pour objet la détermination des modalités de désignation d'administrateurs représentant les salariés conformément à la loi.

Si les projets de résolution soumis à la prochaine assemblée générale sont adoptés, le Conseil d'administration sera, à partir du 15 avril 2014, porté de 13 à 15 administrateurs, notamment en raison de la désignation de deux administrateurs représentant les salariés, dont :

- cinq femmes (le taux de féminisation du Conseil sera ainsi porté à 38,46 %, étant précisé que les administrateurs représentant les salariés n'ont pas été pris en compte pour le calcul de ce taux) ;
- quatre personnes n'ayant pas la nationalité française (soit 26,67 % des membres du Conseil) ;
- un administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- deux administrateurs représentant les salariés.

Le Conseil veille régulièrement à ce que sa composition soit équilibrée, notamment en matière d'expérience et de compétences de ses membres. Il a pour objectif de se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle dans les délais prescrits.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Leurs mandats viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart des administrateurs.

Les statuts de la Société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans, à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires, ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Les nouveaux administrateurs reçoivent, lors de leur prise de fonction, des informations juridiques et financières sur la Société et son groupe et participent à des réunions avec les principaux dirigeants du Groupe. Par ailleurs, afin d'améliorer leur connaissance du Groupe, les administrateurs bénéficient régulièrement, au cours des réunions du Conseil d'administration, de présentations sur les sociétés du Groupe ou les politiques transversales, notamment en matière de RSE, et participent à des visites de sites d'activité et de chantiers.

#### 3.3.2 Évaluation de l'indépendance

Lors de sa séance du 5 février 2014, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le Conseil considère que, pour l'appréciation de l'indépendance des administrateurs de VINCI, il y a lieu d'exclure le critère d'ancienneté de douze ans prévu par le code et que l'exercice d'un mandat social dans une société filiale ne fait pas nécessairement perdre la qualité d'indépendant à un administrateur pour les raisons exposées précédemment au paragraphe D. 1.

En ce qui concerne les relations d'affaires susceptibles d'être entretenues entre le Groupe et des sociétés dont certains administrateurs de VINCI seraient clients ou fournisseurs, le Conseil a considéré que, compte tenu de l'activité du Groupe et du caractère atomisé des relations commerciales des sociétés du Groupe avec leurs partenaires industriels, il n'existe pas de flux d'affaires significatif du Groupe devant faire l'objet d'une surveillance particulière et apte à faire naître d'éventuels conflits d'intérêt. S'agissant des relations avec ses partenaires bancaires, le Conseil a examiné la situation individuelle présente de l'administrateur ayant eu des responsabilités dans ce secteur (M. Ferrero) et a conclu qu'aucun conflit d'intérêt n'a été identifié au cours des cinq dernières années et que son indépendance de jugement est totale.

Après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations et de la Gouvernance qui s'est tenu le 24 janvier 2014, le Conseil a examiné la situation de chacun de ses membres autres que l'administrateur représentant les salariés actionnaires et il a porté les appréciations suivantes.

#### Administrateurs ne pouvant pas être considérés comme indépendants

- M. Xavier Huillard, président-directeur général ;
- M. Yves-Thibault de Silguy, vice-président administrateur référent. L'appréciation est motivée par le fait que M. de Silguy a exercé de 2006 à 2010 le mandat de président du Conseil d'administration et qu'il est lié indirectement à la Société par une convention de prestations de services. Le Conseil a cependant relevé que les modalités d'exécution et de rémunération de cette convention et la circonstance que M. de Silguy bénéficie actuellement d'une pension de retraite sont des éléments de nature à lui assurer une grande indépendance de jugement ;
- M. Jean-Pierre Lamoure. L'appréciation est motivée par le fait que M. Lamoure a été salarié de Soletanche Freyssinet, une filiale à 100 % de VINCI. Le Conseil a toutefois relevé que M. Lamoure n'exerce plus de fonction opérationnelle au sein du groupe VINCI.

#### Administrateurs que le Conseil considère comme indépendants

Le Conseil d'administration a considéré que les membres suivants du Conseil doivent être considérés comme indépendants.

Mme Yannick Assouad	Mme Assouad exerce des fonctions de direction au sein de la branche Zodiac Aircraft Systems de Zodiac Aerospace. Il peut exister des relations commerciales normales entre le groupe Zodiac Aerospace et certaines sociétés filiales de VINCI. Le Conseil a estimé que ces relations ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de Mme Assouad.
M. Robert Castaigne	M. Castaigne a été, jusqu'en mai 2008, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe Total (avec lequel le Groupe a des relations commerciales normales susceptibles de se matérialiser par des contrats d'achat de carburant ou des marchés de travaux). Le Conseil estime que ces éléments ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Castaigne.
M. Dominique Ferrero	M. Ferrero a exercé dans le passé des fonctions opérationnelles au sein du groupe Natixis, lesquelles ont pris fin.
Mme Graziella Gavezotti	Mme Gavezotti exerce des fonctions de direction au sein d'Edenred, société n'ayant aucune relation d'affaires avec le groupe VINCI.
M. Jean-Bernard Lévy	M. Lévy est devenu le président-directeur général du groupe Thales le 20 décembre 2012. Il peut exister des relations commerciales normales entre le groupe Thales et certaines sociétés filiales de VINCI. Le Conseil a estimé que ces relations ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy.
M. Michael Pragnell	M. Pragnell est président de Cancer Research UK et a exercé, jusqu'en 2007, des fonctions de direction au sein de Syngenta AG. Aucune de ces entités n'a de relation d'affaires avec le groupe VINCI.
M. Henri Saint Olive	M. Henri Saint Olive est le président de la banque Saint Olive. Cet organisme est susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction. Le Conseil a estimé que ces relations ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive.
Mme Pascale Sourisse	Mme Sourisse exerce des fonctions de direction au sein du groupe Thales. Il peut exister des relations commerciales normales entre le groupe Thales et certaines sociétés filiales de VINCI. Le Conseil a estimé que ces relations ne sont pas de nature à altérer l'indépendance de jugement de Mme Sourisse.
Qatari Diar Real Estate Investment Company	Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) détient moins de 6 % du capital et des droits de vote de VINCI, participation qu'elle a acquise lors de la cession à VINCI du groupe Cegelec. Lors de cette cession, il a été convenu que Qatari Diar bénéficierait du droit d'être représentée au Conseil d'administration, pour autant que sa participation au capital soit au moins égale à 5 %. Qatari Diar a désigné, à compter du 14 novembre 2013, M. Al Ansari en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Janahi. Le Conseil a noté que VINCI Construction Grands Projets, une filiale à 100 % de VINCI, et Qatari Diar sont associés au sein d'une société de droit qatari dénommée Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), dont l'activité consiste à développer des activités de construction au Qatar et au Moyen-Orient, dont Qatari Diar détient la majorité (51 %) et dont M. Al Ansari est le président du Conseil d'administration sur proposition de Qatari Diar. Le Conseil a estimé que la fonction de ce dernier n'est pas de nature à altérer son indépendance de jugement et constitue au contraire un avantage pour le Conseil, dans la mesure où cet administrateur bénéficie ainsi d'une expérience utile dans le domaine de la construction, dont il peut faire profiter l'ensemble du Conseil. Par conséquent, le Conseil a estimé que tant la société Qatari Diar Real Estate Investment Company que ses représentants permanents successifs, M. Janahi puis M. Al Ansari, ont la qualité d'administrateurs indépendants.

Chaque administrateur indépendant de VINCI a déclaré à la Société qu'il ne s'est pas trouvé en 2013 face à une situation de conflit d'intérêt entre ses activités personnelles ou professionnelles et son mandat d'administrateur de la Société.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a considéré en conséquence que 9 administrateurs sur 12, soit 75 % des administrateurs, doivent être qualifiés d'indépendants étant précisé que, conformément aux dispositions du code Afep-Medef, l'administrateur représentant les salariés actionnaires n'a pas été pris en compte pour cette appréciation.

Par ailleurs, le Conseil a également examiné la situation de Mme Marie-Christine Lombard, dont la nomination en tant qu'administrateur sera proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014, et a estimé qu'elle remplit tous les critères permettant de la considérer comme indépendante.

À l'issue de l'assemblée générale des actionnaires, compte tenu de l'expiration du mandat de M. Ferrero, si Mme Lombard est nommée en qualité d'administrateur, 9 administrateurs sur 12 pourront être qualifiés d'indépendants, soit 75 % des membres du Conseil.

## 3.4 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport et à la connaissance du président :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêt à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2013.

## 3.5 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté en mai 2003 un règlement intérieur dont la dernière modification est entrée en vigueur le 5 février 2014. Ce règlement précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à ses comités et comporte des règles déontologiques exposant le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)).

Le règlement intérieur du Conseil d'administration contient notamment des dispositions :

- prévoyant que les administrateurs sont informés de manière permanente de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société ;
- prévoyant qu'ils peuvent formuler des demandes d'information portant sur des sujets spécifiques et qu'ils peuvent rencontrer, si nécessaire, les principaux dirigeants de l'entreprise, y compris hors de la présence des mandataires sociaux, dès lors que le président en a été préalablement informé ;
- définissant précisément les pouvoirs et prérogatives du vice-président administrateur référent.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit également que chaque administrateur a pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver.

## 3.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

### 3.6.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration en 2013

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois et le taux moyen de participation a atteint 95 %, étant précisé qu'aucun administrateur n'a eu un taux de présence individuel inférieur à 75 %. Il a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe et les orientations de l'activité. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil, dont le secrétariat est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi, notamment, au titre des comptes et de la gestion courante :

- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2012 ainsi que les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2013, et pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes ;
- examiné les recalages du budget 2013 ;
- arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 avril 2013, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires, et approuvé le « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » ;
- pris connaissance des travaux du comité d'Audit ;
- examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière, les plans et l'endettement du Groupe ;
- décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2013 ;
- pris connaissance du montant du prix de souscription dans le cadre de l'option pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles et a fait un point sur le résultat de cette opération ;
- examiné l'évolution du capital social et le programme de rachat d'actions ;
- augmenté le plafond du programme d'émission obligataire Euro Medium Term Notes ;
- approuvé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties ;
- renouvelé une délégation donnant pouvoir au président-directeur général pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires et a été informé de l'utilisation de cette délégation.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, il a :

- modifié la composition du comité des Rémunérations suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. François David ;
- modifié la composition du comité des Nominations et de la Gouvernance suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Faure ;
- pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et du comité des Nominations et de la Gouvernance ;
- évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code Afep-Medef, proposé le renouvellement du mandat d'un administrateur et la nomination de deux nouveaux administrateurs ;
- fixé le montant à comptabiliser de la dotation au titre de la troisième année d'application du plan d'incitation à long terme de M. Huillard ;
- fixé la rémunération variable de M. Huillard au titre de l'exercice 2012 ;
- fixé le calendrier des réunions du Conseil pour 2014 et arrêté le programme prévisionnel des travaux du Conseil pour 2014 ;
- proposé la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance au bénéfice de dirigeants et collaborateurs du Groupe ;
- statué sur le pourcentage d'attribution définitive d'actions de performance et d'options de souscription d'actions du plan 2011 au vu des conditions de performance constatées.

En matière d'épargne salariale, il a :

- fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne France pour les périodes du 2 mai au 30 août 2013, du 2 septembre au 31 décembre 2013, du 2 janvier au 30 avril 2014 ;
- examiné un projet de mise en place d'un plan d'actionnariat salarié international pour 2014 et accordé des délégations de pouvoirs pour procéder à une augmentation de capital ;
- examiné le résultat de l'opération d'actionnariat salarié international 2013.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :

- pris connaissance des travaux du comité de la Stratégie et des Investissements ;
- bénéficié d'une présentation détaillée des activités de Soletanche Freyssinet et de l'avancement du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux ;
- examiné et mis au point ses réponses aux questions écrites posées par les actionnaires ;
- approuvé des garanties ;
- approuvé le reclassement auprès du pôle VINCI Autoroutes de sa participation dans Arcour ;
- pris connaissance de l'avancement du processus d'acquisition du groupe aéroportuaire ANA ;
- examiné l'opportunité d'un projet de cession partielle concernant VINCI Park ;
- approuvé le projet de cession par VINCI Construction d'une partie de sa participation dans la société belge CFE ;
- examiné et approuvé l'acquisition d'un bloc de 4,7 % d'actions ADP dans le cadre d'un appel d'offres de l'État français ;
- approuvé l'acquisition de la participation de la société Colas dans la société Cofiroute ;
- pris connaissance de la politique du Groupe en matière d'insertion professionnelle.

Une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Bordeaux en octobre 2013 et une visite des chantiers du Groupe dans cette région, dont celui du projet LGV SEA Tours-Bordeaux, a été organisée à cette occasion.

### 3.6.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

#### Le comité d'Audit

##### Attributions

Le comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en ce qui concerne le contrôle interne, évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne des filiales, examiner, avec ces responsables, les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ; (b) en ce qui concerne les risques, passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, examiner le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, et émettre une recommandation à ce sujet ;
- de l'examen de la politique du Groupe en matière d'assurances ;
- de la mise en place de procédures en matière d'éthique et de concurrence, et de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle de leur application.

Pour l'accomplissement de sa mission, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le comité d'Audit peut se faire assister par des conseils extérieurs aux frais de la Société.

##### Composition

Le comité d'Audit comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité d'Audit. Ce comité est présidé depuis le 14 mai 2009 par M. Henri Saint Olive et composé de MM. Robert Castaigne, Michael Pragnell et de Mme Pascale Sourisse.

Tous ces administrateurs sont considérés par le Conseil comme des administrateurs indépendants. Par son expérience professionnelle et/ou sa formation, chacun des membres du comité d'Audit dispose des compétences nécessaires en matière financière ou comptable ; celles-ci sont décrites dans leur curriculum vitae, figurant dans le « Rapport de gestion », pages 135, 137 et 138 du Rapport annuel 2013.

Le secrétariat du comité est assuré par le directeur général adjoint et directeur financier.

##### Activité en 2013

Le comité d'Audit s'est réuni cinq fois en 2013, avec un taux de participation de 95 %. Une réunion du comité d'Audit se tient au moins deux jours avant le Conseil d'administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Les travaux du comité d'Audit ont notamment porté sur les domaines suivants :

- processus d'élaboration de l'information comptable et financière : examen des comptes arrêtés durant l'exercice, recalages budgétaires, situations de trésorerie et endettement financier du Groupe, politique financière du Groupe et opérations financières en cours, point sur les engagements hors bilan ;
- efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques : examen post-mortem d'affaires difficiles réalisées dans le contracting et l'immobilier, résultats de l'enquête annuelle d'auto-évaluation LSF 2013, présentation de VINCI Energies et VINCI Construction Grands Projets, présentation du « Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques » et du chapitre « Facteurs de risques » du « Rapport de gestion », point sur les litiges en cours, présentation du dispositif en matière de prévention des fraudes externes, point sur l'avancement d'un grand chantier (LGV SEA Tours-Bordeaux) ;
- contrôle légal des comptes annuels et consolidés : échanges avec les commissaires aux comptes et examen des conclusions de leur travaux, respect des obligations légales et réglementaires en matière d'information comptable et financière, situation fiscale du Groupe, évolution des normes IFRS ;
- indépendance des commissaires aux comptes : examen de la déclaration d'indépendance des commissaires aux comptes, honoraires versés au réseau des commissaires aux comptes, information sur les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

De plus, le comité a examiné les prestations accomplies en 2012 dans le cadre de la mission d'assistance conclue avec YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est associé unique.

Dans ce cadre, ont notamment été entendus le directeur général adjoint et directeur financier, le directeur des budgets et de la consolidation, le directeur de la trésorerie et des financements, le directeur de l'audit, le directeur juridique et les commissaires aux comptes, ces derniers ayant, lors de leur présentation, souligné les points essentiels et les options comptables retenues.

### Le comité de la Stratégie et des Investissements

#### Attributions

Ce comité aide le Conseil dans son examen des orientations stratégiques du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats pluriannuels impliquant un investissement de la part du Groupe, les investissements stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'avoir une incidence significative sur le périmètre, les activités, le profil de risque, les résultats, la structure du bilan du Groupe ainsi que sur l'appréciation boursière de la Société.

Il a notamment pour mission :

- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et qui n'entrent pas dans le champ des attributions directes du Conseil ;
- de donner son avis à la direction Générale sur les projets de modification significative des structures juridiques ou opérationnelles du Groupe.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

#### Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Depuis le 29 novembre 2012, ce comité est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), Mme Élisabeth Boyer, M. Jean-Pierre Lamoure et le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company, qui est depuis le 14 novembre 2013 M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari, en remplacement de M. Abdul Hamid Janahi. Tous les membres du Conseil qui souhaitent y participer le peuvent. Un dossier leur est adressé systématiquement avant la réunion.

Le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

#### Activité en 2013

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni cinq fois en 2013, avec un taux moyen de participation de ses membres de 88 %. Il est à noter que le taux de participation volontaire des administrateurs non membres de ce comité aux travaux de celui-ci a atteint 39 % en 2013.

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- des projets de prise de participation ou d'acquisition dans des sociétés situées à l'étranger, notamment en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie, et en particulier l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA au Portugal, d'une participation dans Aéroports de Paris et l'opportunité d'un projet de cession partielle concernant VINCI Park ;
- une quinzaine de projets de partenariat public-privé ou de concession d'infrastructures, notamment dans les domaines ferroviaire, autoroutier, aéroportuaire, et des infrastructures sportives en France et à l'étranger.

### Le comité des Rémunérations

#### Attributions

Le comité des Rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société concernant les dirigeants mandataires sociaux ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Par ailleurs, le comité des Rémunérations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants.

### Composition

Le comité des Rémunérations comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 16 avril 2013, ce comité était composé de MM. Jean-Bernard Lévy (président), Robert Castaigne et François David. Depuis le 16 avril 2013, il est composé de M. Jean-Bernard Lévy (président), Mme Yannick Assouad et M. Robert Castaigne. Tous les membres du comité sont, de l'avis du Conseil, indépendants.

Le directeur des ressources humaines et du développement durable assiste aux réunions du comité. Le président-directeur général y assiste, sauf lorsque le comité examine des questions le concernant personnellement. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

### Activité en 2013

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2013, avec un taux de participation de 83 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil, s'agissant notamment :

- de la détermination de la part variable au titre de 2012 de la rémunération de M. Huillard ;
- du calcul de la dotation annuelle au titre du programme d'incitation à long terme de M. Huillard ;
- de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance en 2013 ;
- des rapports d'activité de M. Yves-Thibault de Silguy (l'un pour son activité de vice-président administrateur référent, l'autre dans le cadre de la convention d'assistance conclue avec YTSuropaconsultants) ;
- de la partie « rémunération des dirigeants » du projet de Rapport annuel ainsi que du « Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise » ;
- de la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies et versements volontaires des cadres et assimilés du Groupe ;
- du projet de nouveau plan d'incitation à long terme 2014 pour les managers du Groupe ;
- de la situation de M. Huillard en qualité de président-directeur général dans le cadre d'un nouveau mandat de quatre ans pour la période 2014-2018.

Le président-directeur général a assisté à plusieurs réunions du comité et participé à ses travaux (à l'exception des points le concernant, tels que l'évaluation de la direction Générale et sa rémunération).

### Le comité des Nominations et de la Gouvernance

#### Attributions

Le comité des Nominations et de la Gouvernance :

- veille au respect des règles de gouvernance ;
- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la Société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe et, à ce titre, examine les procédures concernant les plans de succession ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
- débat chaque année de la qualification de membre du Conseil indépendant ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

#### Composition

Le comité des Nominations et de la Gouvernance comprend au minimum trois administrateurs désignés par le Conseil. Jusqu'au 16 avril 2013, il était composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président) et de MM. Patrick Faure et Dominique Ferrero. Depuis le 16 avril 2013, il est composé de M. Yves-Thibault de Silguy (président), de M. Dominique Ferrero et de Mme Graziella Gavezotti. Deux membres sur trois sont de l'avis du Conseil indépendants.

Le président-directeur général assiste aux réunions du comité, sauf lorsque celui-ci procède à l'évaluation de la direction Générale. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

### Activité en 2013

Le comité s'est réuni trois fois en 2013 et le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité a notamment :

- examiné les mandats d'administrateur venant à échéance en 2013 et en 2014 ;
- recherché des administrateurs par l'intermédiaire d'un consultant externe ;
- examiné le taux de féminisation du Conseil et la mise en œuvre des obligations légales relatives à la féminisation des conseils ;
- procédé à l'évaluation de la direction Générale ;
- examiné le rapport établi par un consultant extérieur pour l'évaluation du Conseil d'administration ;
- examiné la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du code Afep-Medef et fait des propositions au Conseil ;
- examiné le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- examiné l'évaluation de cadres dirigeants du Groupe ;
- examiné les résultats de l'Executive Review mené en 2013 ;
- examiné l'opportunité de la reconduction de la convention d'assistance liant la Société à la société YTSuropaconsultants ;
- examiné les dispositions relatives à la désignation des administrateurs représentant les salariés.

### 3.7 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité et qu'une évaluation formalisée soit réalisée tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un administrateur, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

Considérant que la dernière évaluation formalisée du Conseil réalisée avec l'aide d'un consultant externe avait eu lieu fin 2010, le Conseil d'administration a décidé, le 5 février 2013, de mandater le président et le vice-président administrateur référent aux fins d'organiser un processus d'évaluation au cours du second semestre 2013 avec l'aide d'un consultant extérieur. Ce consultant a rencontré chaque administrateur ainsi que le directeur général adjoint et directeur financier et le secrétaire du Conseil. Il a rendu compte de sa mission au comité des Nominations et de la Gouvernance le 16 décembre 2013 et au Conseil d'administration le 17 décembre 2013.

Il ressort notamment de cette évaluation que le fonctionnement du Conseil d'administration de VINCI se caractérise par une excellente dynamique d'équipe, les administrateurs interagissant de façon ouverte et constructive. Le Conseil d'administration estime que le système de gouvernance mis en place en 2010 et reposant sur le tryptique président-directeur général/vice-président administrateur référent/Conseil d'administration a fait la preuve de son efficacité. Le rôle de l'administrateur référent est reconnu, accepté et jugé comme apportant valeur et efficacité au fonctionnement du Conseil. Ce dispositif est clairement optimal pour le contexte actuel de l'entreprise.

Les travaux du Conseil, en sessions plénières comme en comités, sont menés de façon très professionnelle grâce autant à l'implication des administrateurs qu'à la qualité de l'information dispensée par l'équipe de direction.

Les administrateurs sont par ailleurs satisfaits de l'ouverture des réunions du comité de la Stratégie et des Investissements à l'ensemble des membres du Conseil, qui bénéficient ainsi du même niveau d'information sur des thèmes ne justifiant pas nécessairement une intervention formelle du Conseil. Cette initiative leur permet une compréhension et une appropriation de l'activité et de la stratégie des pôles.

Enfin, il ressort de l'évaluation que le pilotage d'un groupe tel que VINCI, dont le modèle est la décentralisation au sein de pôles de métiers, comporte nécessairement une dominante financière mais que la direction Générale s'efforce également d'associer le Conseil aux aspects opérationnels au travers de présentations métiers et fonctionnelles, au cours desquelles sont aussi évoqués les thèmes relevant de la responsabilité sociale et environnementale.

S'agissant de la composition du Conseil, l'évaluation a fait ressortir que les administrateurs sont satisfaits du mix de compétences des membres mais souhaitent renforcer le Conseil de membres ayant une expérience opérationnelle dans des métiers incluant la dimension « projets ».

## 4. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

### 4.1 Rémunérations du président-directeur général

#### 4.1.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général dans le cadre de son mandat 2010-2014

La politique de rémunération du président-directeur général a été arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations lors de sa réunion du 3 mars 2010 et confirmée lors de sa prise de fonction le 6 mai 2010. Chaque année, le Conseil fixe les éléments variables de cette rémunération ainsi que les dotations conditionnelles relatives au plan d'incitation à long terme au regard des critères de performance retenus.

##### 4.1.1.1 Partie fixe de la rémunération

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil a fixé à 900 000 euros par an le montant de la partie fixe de la rémunération de M. Huillard pour toute la durée de son mandat. Il est précisé que cette rémunération n'a toutefois pris effet, à la demande de M. Huillard, que le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

##### 4.1.1.2 Partie variable de la rémunération

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil d'administration avait décidé que M. Huillard percevrait une rémunération variable annuelle pouvant évoluer dans une fourchette de 0 à 1 440 000 euros, soit un maximum de 160 % de la rémunération fixe, en fonction des performances réalisées. Elle est composée d'une partie économique calculée en fonction de l'évolution par rapport à l'exercice précédent de trois paramètres financiers (résultat net par action, ROPA et free cash-flow) et d'une partie managériale liée à la satisfaction de critères qualitatifs, la partie économique comptant pour deux tiers et la partie managériale pour un tiers, telles que détaillées ci-après :

Rémunération variable	Critères	Maximum en euros
Partie économique	Résultat net par action	320 000
	ROPA	320 000
	Free cash-flow	320 000
Partie managériale	Critères qualitatifs, dont une part significative liée à des critères RSE	480 000

Le niveau de réalisation pour les critères financiers est mesuré par une formule de calcul, selon laquelle toute augmentation de la partie économique de la part variable de la rémunération nécessite une progression des performances d'une année sur l'autre. Les critères managériaux sont revus chaque année par le comité des Rémunérations, puis validés et évalués par les membres du Conseil hors la présence de M. Huillard.

Lors de sa réunion du 5 février 2014, le Conseil a fixé à la somme de 1 021 005 euros la partie variable de la rémunération de M. Huillard au titre de l'exercice 2013, dont 571 005 euros pour la partie économique et 450 000 euros pour la partie managériale avant imputation des jetons de présence (13 670 euros perçus en 2013).

#### 4.1.1.3 Programme d'incitation à long terme

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé la mise en place, au bénéfice de M. Huillard, d'un programme d'incitation à long terme (PILT) ayant pour objet la constitution d'un capital dont la constatation serait progressive et soumise à des conditions de performance. Par ailleurs, le versement effectif des sommes ainsi acquises est subordonné à l'achèvement par M. Huillard de son mandat en 2014.

Ce programme consiste à accorder à M. Huillard, au titre de chacune des quatre années de son mandat 2010-2014, une somme correspondant (a) à 16 600 fois la valeur de l'action VINCI à condition que le ROCE excède 6 % (9 % pour les dotations constatées à partir de l'exercice 2012) et (b) à 41 500 fois la hausse de l'action VINCI constatée sur une période d'un an, à condition que la performance de l'action VINCI par rapport à celle d'un panel d'au moins 10 sociétés européennes du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures soit au moins égale à + 5 %. En cas de performance moindre, le montant de la dotation annuelle au titre du (a) sera réduit et sera égal à zéro si le ROCE est inférieur à 5 % (8 % pour les dotations constatées à partir de l'exercice 2012), et celle au titre du (b) sera réduite et sera égale à zéro si la performance relative de l'action VINCI est inférieure à - 5 % par rapport à celle du panel. Le Conseil a décidé qu'à partir de 2013, le périmètre servant au calcul du ROCE serait retraité en excluant l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA.

Dans le cadre du suivi de ce programme, le Conseil d'administration a fixé le montant de la dotation conditionnelle à une somme de 749 324 euros au titre de la première année, de 585 378 euros au titre de la seconde année, de 597 587 euros au titre de la troisième année. La Société provisionne chaque année dans ses comptes une somme correspondant à la valeur du droit probable estimé aux conditions de marché prévalant au 31 décembre. Au 31 décembre 2013, la provision totale inscrite à ce titre dans le cadre de l'application de ce mécanisme, depuis son origine le 6 mai 2010, s'élève à 2 911 488 euros.

#### 4.1.1.4 Retraite et prévoyance

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé d'assimiler M. Huillard à un cadre dirigeant afin de lui permettre de bénéficier du régime de retraite collectif sur-complémentaire à prestations définies (article 39) institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA ainsi que des régimes de retraite et de prévoyance collectifs du Groupe.

Ce régime a pour objet de garantir aux cadres dirigeants de VINCI SA ayant une ancienneté au moins égale à 10 ans, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et dans la limite d'un plafond annuel qui sera augmenté progressivement de 0,55 PASS (plafond annuel de la sécurité sociale) par an, pour atteindre un maximum de 8 PASS au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Au titre de l'année 2013, ce plafond atteignait 4,7 PASS, soit 174 050 euros.

Au 31 décembre 2013, l'engagement de VINCI au titre de la retraite ci-dessus décrite dont bénéficie M. Huillard représentait un montant total de 5 436 milliers d'euros. Les engagements de retraite sont également décrits en page 218 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

Cet avantage relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale du 6 mai 2010 et la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite.

Enfin, le Conseil a, le 5 février 2014, autorisé l'affiliation de M. Huillard au régime de retraite à cotisations définies mis en place par VINCI en 2013 au bénéfice de ses cadres et assimilés.

#### 4.1.1.5 Indemnité de rupture

Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil d'administration a approuvé un engagement de versement d'une indemnité à M. Huillard en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur (lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013). Cet engagement est plafonné à 24 mois de rémunération et lié aux mêmes critères de performance que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable. Dans le cas où la performance moyenne constatée sur la période écoulée du mandat serait égale ou supérieure à 130 % au titre de chacun des trois critères (résultat net par action, ROPA et free cash-flow), l'indemnité serait égale à 24 mois de rémunération. À défaut, elle serait réduite proportionnellement et deviendrait nulle si la performance moyenne est inférieure ou égale à 70 %. Cet engagement a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010.

#### 4.1.1.6 Plans d'options ou d'actions de performance

Depuis sa prise de fonction le 6 mai 2010, M. Huillard n'a bénéficié d'aucune attribution au titre des plans d'options ou d'actions de performance mis en place par la Société depuis cette date.

### 4.1.2 Rémunérations dues et/ou versées en 2013 au président-directeur général

#### 4.1.2.1 Rémunération

Conformément aux dispositions du code Afep-Medef relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les tableaux ci-dessous récapitulent (a) l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social au cours des deux derniers exercices et (b) les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe à M. Huillard, président-directeur général, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun de ces deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées.

**(a) Tableau de synthèse des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices et des options et actions attribuées**

(en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 925 069	1 905 264
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 925 069</b>	<b>1 905 264</b>

**(b) Tableau récapitulatif des rémunérations**

(en euros)

M. Xavier Huillard	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe brute <sup>(1)</sup>	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable brute y compris jetons de présence <sup>(2)</sup>	1 021 005		1 001 200	
Rémunération variable brute hors jetons de présence <sup>(2)(3)</sup>	1 007 335	987 530	987 530	916 330
Jetons de présence (montant net) <sup>(2)</sup>	13 670	13 670	13 670	13 670
Avantages en nature <sup>(4)</sup>	4 064	4 064	4 064	4 064
<b>Total</b>	<b>1 925 069</b>	<b>1 905 264</b>	<b>1 905 264</b>	<b>1 834 064</b>

<sup>(1)</sup> Voir paragraphe 4.1.1.1 page 147.<sup>(2)</sup> Les jetons de présence perçus par M. Huillard des sociétés du groupe VINCI viennent en déduction de la rémunération variable décidée par le Conseil sur proposition du comité des Rémunérations. Depuis sa nomination en qualité de président-directeur général, intervenue le 6 mai 2010, M. Huillard ne perçoit plus de jetons de présence de la part de la société VINCI. À partir de cette date, les jetons de présence perçus par M. Huillard proviennent exclusivement des mandats détenus dans des sociétés du Groupe.<sup>(3)</sup> Voir paragraphe 4.1.1.2 page 147.<sup>(4)</sup> M. Huillard a bénéficié de la mise à disposition d'un véhicule de fonction en 2012 et en 2013.**4.1.2.2 Tableau récapitulatif**

Sont récapitulés dans le tableau ci-dessous les différents éléments relatifs à l'existence au bénéfice du dirigeant mandataire social, s'il y a lieu, (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaire, (III) d'engagements pris par la Société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite complémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Xavier Huillard, président-directeur général <sup>(*)</sup>	non <sup>(**)</sup>	oui	oui <sup>(***)</sup>	non

<sup>(\*)</sup> Date de début de mandat : 06/05/2010 et date de fin de mandat : AG du 15/04/2014.<sup>(\*\*)</sup> M. Huillard avait un contrat de travail suspendu qui a pris fin par démission le 6 mai 2010 lors de sa nomination en qualité de président-directeur général de VINCI.<sup>(\*\*\*)</sup> M. Huillard bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant l'expiration prévue de son mandat d'administrateur, décrite page 148 du Rapport annuel 2013.**4.1.3 Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 au président-directeur général, soumis à l'avis de l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014**

Conformément aux recommandations du code Afep-Medef révisé en juin 2013 (article 24.3) auquel la Société se réfère en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, la Société soumet à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Huillard, président-directeur général.

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération fixe	900 000 euros	Rémunération fixe brute au titre de l'exercice 2013 fixée par le Conseil d'administration du 3 mars 2010.
Rémunération variable	1 021 005 euros	Rémunération variable brute au titre de l'exercice 2013 fixée par le Conseil d'administration du 5 février 2014. Cette rémunération est constituée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une somme de 571 005 euros au titre de la partie économique. Cette somme est liée au niveau de résultat net par action, de résultat opérationnel sur activité et de free cash-flow ;</li> <li>- d'une somme de 450 000 euros au titre de la partie managériale. Cette somme est liée à l'appréciation portée par le Conseil sur la performance du directeur général au regard de sept objectifs managériaux.</li> </ul>
Rémunération variable annuelle différée	N/A	Sans objet.

Éléments de rémunération	Montant	Observations
Rémunération variable pluriannuelle	Dotation acquise mais non versée de 597 587 euros	Il s'agit de la dotation fixée par le Conseil d'administration au titre de la troisième année du programme et constituée : - d'une somme de 584 722 euros correspondant à 16 600 fois la valeur moyenne de l'action VINCI constatée le 6 mai 2013 (35,58 euros) multipliée par un coefficient de 99 %. Correspondant au critère de performance lié au retour sur capitaux employés ; - d'une somme de 12 865 euros correspondant à 41 500 fois l'augmentation de la valeur moyenne de l'action VINCI sur une période d'un an (0,31 euro), le critère de performance (performance relative de l'action par rapport à un panier de valeurs) ayant été satisfait à 100 %.  Cette dotation, ainsi que celles acquises au titre des périodes 2010-2011 et 2011-2012, seront versées à la condition que M. Huillard achève son mandat en 2014 (sauf cas particulier).
Jetons de présence	13 670 euros	M. Huillard ne perçoit pas de jetons de présence de la société VINCI mais il a perçu des jetons de présence d'une filiale étrangère dont le montant net sera déduit de la partie variable de sa rémunération.
Rémunération exceptionnelle	N/A	M. Huillard ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Avantages de toute nature	4 064 euros	M. Huillard bénéficie d'une voiture de fonction.

Éléments de rémunération qui ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montant	Présentation
Indemnité de rupture	Aucun versement	M. Huillard bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de rupture de son mandat à l'initiative de la Société avant son échéance de 2014. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 3 mars 2010 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 (18 <sup>e</sup> résolution).
Indemnité de non-concurrence	N/A	M. Huillard ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	Aucun versement	M. Huillard bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) en vigueur au sein de la Société, dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé pour la fixation des avantages sociaux et autres éléments accessoires de sa rémunération. Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration du 3 mars 2010 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2010 (17 <sup>e</sup> résolution). Il bénéficie également du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies mis en place par la Société au bénéfice des cadres et assimilés.

#### 4.1.4 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général dans le cadre de son mandat 2014-2018

Lors de sa réunion du 5 février 2014, le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, a arrêté comme suit la politique de rémunération applicable à M. Huillard en qualité de président-directeur général dans le cas où l'assemblée générale approuverait la résolution par laquelle il lui est demandé de nommer M. Huillard en qualité d'administrateur pour un nouveau mandat de quatre ans.

##### 4.1.4.1 Partie fixe de la rémunération

La rémunération fixe de M. Huillard serait fixée à 1 000 000 euros par an pour toute la durée de son mandat, soit une augmentation de 11 % par rapport au niveau précédent fixé en 2010 et représentant une progression moyenne annuelle de 1,5 % entre 2010 et 2018. Cette rémunération situerait M. Huillard à la médiane des présidents-directeurs généraux des sociétés du CAC 40.

##### 4.1.4.2 Partie variable de la rémunération

La rémunération variable annuelle de M. Huillard évoluerait dans une fourchette de 0 à 1 600 000 euros en fonction des performances réalisées, soit une fourchette de 0 à 160 % de la rémunération fixe, composée d'une partie économique calculée par l'application de trois critères quantitatifs (résultat net par action, résultat opérationnel courant et free cash-flow) et d'une partie managériale liée à la satisfaction de critères qualitatifs précis, la partie économique comptant pour deux tiers et la partie managériale pour un tiers, telles que détaillées ci-après :

Rémunération variable	Critères	Maximum en euros
Partie économique	Résultat net par action	355 000
	Résultat opérationnel courant	355 000
	Free cash-flow	355 000
Partie managériale	Critères qualitatifs, dont une part significative liée à des critères RSE	535 000

#### 4.1.4.3 Plan d'incitation à long terme

M. Huillard serait éligible au plan d'incitation à long terme pouvant être mis en place au bénéfice des collaborateurs dans les conditions précisées au paragraphe 5.1, étant précisé que les allocations pour le président-directeur général seraient constituées entièrement d'actions dont l'attribution définitive serait soumise à des conditions de performance. Les allocations seraient fixées par le Conseil au moment de la mise en place de chaque plan.

#### 4.1.4.4 Retraite et prévoyance

M. Huillard continuerait à être assimilé à un cadre dirigeant afin de lui permettre de bénéficier du régime de retraite collectif à prestations définies institué au bénéfice des cadres dirigeants de VINCI SA (régime article 39) ainsi que des régimes de retraite collectifs à cotisations définies (régime article 83) et de prévoyance du Groupe.

Ces engagements relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées, ils feront l'objet d'une résolution soumise à la prochaine assemblée générale. Il est précisé que la rémunération globale de M. Huillard a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite.

#### 4.1.4.5 Indemnité de rupture

Lors de sa réunion du 5 février 2014, le Conseil a approuvé un engagement de versement à M. Huillard d'une indemnité en cas de rupture simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général à l'initiative du Conseil d'administration, sauf en cas de faute lourde ou de départ à la retraite, si cette rupture intervient avant l'expiration de son mandat d'administrateur. Cet engagement serait plafonné à 24 mois de rémunération et lié aux mêmes critères que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable (résultat net par action, résultat opérationnel courant, free cash-flow). L'indemnité s'élèverait à 24 mois de rémunération dans le cas où le taux moyen d'atteinte des objectifs quantitatifs retenus pour la détermination de la part variable de sa rémunération au cours des deux dernières années précédant la rupture serait supérieur à 100 % et elle serait nulle si ce taux moyen est inférieur ou égal à 60 %. Entre ces deux bornes, le niveau de l'indemnité serait déterminé par interpolation linéaire. Le montant de l'indemnité serait réduit de moitié si la rupture intervient au cours de la quatrième année du mandat. Cet engagement relevant de la procédure d'autorisation des conventions réglementées, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, il fera l'objet d'une résolution soumise à la prochaine assemblée générale.

#### 4.1.4.6 Avantage en nature

M. Huillard continuera à bénéficier d'un véhicule de fonction.

## 4.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

### 4.2.1 Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent

M. de Silguy bénéficie, dans le cadre de son mandat de vice-président administrateur référent, d'un jeton de présence d'un montant de 140 000 euros calculé comme indiqué ci-après au paragraphe 4.2.2.

Par ailleurs, la Société a conclu avec la société YTSEuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites page 133, sous le contrôle du comité d'Audit, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 330 000 euros hors taxes et d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Cette convention s'est renouvelée par tacite reconduction en 2011, 2012 et 2013 pour une durée d'un an. L'assemblée générale des actionnaires a approuvé le 16 avril 2013 les renouvellements successifs de cette convention jusqu'au 6 mai 2014.

Le Conseil d'administration a décidé de conclure une nouvelle convention en 2014, stipulant une rémunération identique et une durée de quatre ans avec possibilité pour chaque partie d'y mettre un terme chaque année. Cet engagement sera soumis à la procédure des conventions réglementées.

Enfin, il est rappelé que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite versée par la Société depuis le 30 avril 2010. L'engagement de VINCI au titre de cette retraite représentait au 31 décembre 2013 un montant de 7 940 353 euros. Il bénéficie également d'un véhicule de fonction.

### 4.2.2 Principes et règles de versement des jetons de présence aux administrateurs

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 6 mai 2010 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 920 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La répartition des jetons de présence, telle que fixée par le Conseil d'administration au cours de ses réunions des 27 février 2008 et 3 mars 2010, est la suivante (montants exprimés en base annuelle) :

- le président-directeur général ne perçoit aucun jeton de présence de la Société ;
- le vice-président administrateur référent perçoit un jeton de 140 000 euros, dont 30 000 euros ont un caractère variable en fonction de sa présence aux réunions du Conseil ;
- chaque administrateur perçoit 40 000 euros, dont 20 000 euros ont un caractère variable en fonction de sa présence aux réunions du Conseil ;
- le président de chaque comité perçoit 25 000 euros, les membres du comité d'Audit perçoivent 15 000 euros et les membres des autres comités perçoivent 10 000 euros en complément des jetons de présence mentionnés ci-dessus.

Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

### 4.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations dus et/ou versés en 2013 aux mandataires sociaux non dirigeants

Le montant total des jetons de présence versés en 2013 par la Société (au titre du deuxième semestre 2012 et du premier semestre 2013) s'élève à 772 500 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2013, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI.

Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2013 s'élève à 790 000 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2012 et en 2013 par les administrateurs non dirigeants de VINCI.

### Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

(en euros)

	Montants versés en 2012 <sup>(*)</sup>		Montants versés en 2013 <sup>(*)</sup>	
	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI	Par VINCI	Par les sociétés contrôlées par VINCI
<b>Administrateurs en fonction</b>				
Yves-Thibault de Silguy <sup>(1)</sup>	190 000	-	190 000	-
Nasser Hassan Faraj Al Ansari <sup>(2)</sup>	-	-	-	-
Yannick Assouad	-	-	10 417	-
Élisabeth Boyer <sup>(3)</sup>	50 000	-	50 000	-
Robert Castaigne	57 083	-	65 000	-
Dominique Ferrero	50 000	-	45 000	-
Graziella Gavezotti	-	-	10 417	-
Jean-Pierre Lamoure <sup>(4)</sup>	50 000	216 060	50 000	-
Jean-Bernard Lévy	60 000	-	65 000	-
Michael Pragnell	55 000	-	55 000	-
Henri Saint Olive	65 000	-	65 000	-
Pascale Sourisse	55 000	-	55 000	-
<b>Anciens administrateurs</b>				
Yousuf Ahmad Al Hammadi <sup>(5)</sup>	42 500	-	15 833	-
Dominique Bazy <sup>(6)</sup>	39 583	-	-	-
François David <sup>(7)</sup>	50 000	-	32 083	-
Patrick Faure <sup>(7)</sup>	50 000	7 500	34 583	2 500
Abdul Hamid Janahi <sup>(8)</sup>	-	-	29 167	-
<b>Total jetons de présence et autres rémunérations</b>	<b>814 166</b>	<b>223 560</b>	<b>772 500</b>	<b>2 500</b>

(\*) Les montants s'entendent avant prélèvements à la source conformément à la législation applicable.

(1) Les modalités de la rémunération de M. de Silguy en sa qualité de vice-président administrateur référent depuis le 6 mai 2010 sont décrites dans le paragraphe 4.2.1 ci-dessus. Il est rappelé (a) que M. de Silguy bénéficie d'une pension de retraite non externalisée qui s'est élevée à 388 140 euros en 2012 et à 391 798 euros en 2013 et (b) que, le 3 mars 2010, la Société a conclu avec la société YTSuropaconsultants, dont M. de Silguy est l'associé unique, une convention de prestation de services autorisée par le Conseil d'administration et approuvée par l'assemblée générale le 6 mai 2010. Cette convention prévoit l'exécution de missions décrites page 133. À ce titre, la société YTSuropaconsultants a perçu de VINCI une somme de 330 000 euros HT pour chacun des exercices 2012 et 2013. Les sommes mentionnées aux points (a) et (b) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

(2) M. Nasser Hassan Faraj Al Ansari est le représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company depuis le 14 novembre 2013 en remplacement de M. Abdul Hamid Janahi.

(3) Le salaire de Mme Boyer, qui est administrateur représentant les salariés actionnaires, n'est pas mentionné dans le tableau ci-dessus.

(4) M. Lamoure a perçu en 2012 une rémunération de 216 060 euros au titre de son mandat de président du Conseil d'administration de Soletanche Freyssinet. Il a bénéficié d'avantages en nature (véhicule de fonction) à hauteur de 2 129 euros en 2012. Le mandat de président du Conseil d'administration de Soletanche Freyssinet de M. Lamoure ayant expiré en 2012, il ne lui a rien été versé à ce titre et il n'a pas bénéficié d'avantages en nature en 2013.

(5) Sommes versées en 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'au changement de représentant permanent de Qatari Diar Real Estate Investment Company intervenu le 29 novembre 2012.

(6) Sommes versées en 2012 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 jusqu'à l'expiration du mandat de M. Bazy intervenue le 12 avril 2012.

(7) Sommes versées en 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 jusqu'à l'expiration des mandats de MM. David et Faure intervenue le 16 avril 2013.

(8) Sommes versées en 2013 pour la période du 29 novembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013.

## 5. Options et actions de performance

### 5.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de VINCI disposait d'une autorisation de l'assemblée du 2 mai 2011 pour procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions (conformément à l'article L. 225-177 du Code de commerce) et d'une autorisation de l'assemblée du 12 avril 2012 pour procéder à l'attribution d'actions gratuites (conformément à l'article L. 225-197 du Code de commerce).

Il a été mis en place en 2013 un plan d'incitation des collaborateurs reposant sur l'attribution exclusive d'actions de performance, conformément à l'article L. 225-197 du Code de commerce.

À partir de 2014, le Conseil d'administration a décidé de ne plus utiliser ces dispositifs mais de continuer à accorder à certains de ses dirigeants mandataires sociaux (environ 330) et collaborateurs (environ 1 800) des avantages différés afin de les fidéliser tout en les associant aux performances du Groupe. Ces avantages consistent en une allocation portant partiellement sur une somme d'argent et partiellement sur des actions de la Société attribuées dans les conditions du droit commun et dont l'attribution définitive sera conditionnée à la satisfaction de conditions de performance et à la présence dans le Groupe.

## 5.2 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions

### 5.2.1 Plans d'options existants

#### a) Informations générales

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale, le Conseil d'administration de VINCI a décidé la mise en place de plans d'options de souscription d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

#### Historique des attributions d'options de souscription d'actions <sup>(1)</sup>

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Dates		En 2013	Nombre d'options annulées ou devenues caduques	Au 31/12/2013		Prix d'exercice
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Options <sup>(2)</sup>	Mandataires sociaux <sup>(2)(3)</sup>	10 premiers salariés du Groupe <sup>(2)(4)</sup>	Départ des levées	Expiration des levées			Options restant à lever	Nombre de bénéficiaires résiduels	Prix d'exercice ajusté (en euros)
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	5 608 000	1 400 000	1 296 000	11/09/05	11/09/13	432 151	5 168	-	-	15,04
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	6 344 000	1 640 000	1 420 000	07/09/06	07/09/14	607 677	-	819 995	40	20,18
VINCI 2006 n° 1	14/05/03	09/01/06	8	2 630 000	1 850 000	780 000	09/01/08	09/01/13	834 100	-	-	-	35,58
VINCI 2009	14/05/09	31/08/09	1 582	3 865 000	-	228 180	15/09/12	15/09/16	877 089	6 050	2 836 452	1 225	38,37
VINCI 2010	14/05/09	09/07/10	1 735	4 234 595	-	243 348	09/07/13	09/07/17	80 661	42 492	3 951 407	1 630	36,70
VINCI 2011	02/05/11	02/05/11	266	1 592 493	-	243 346	02/05/14	02/05/18	5 000	15 265	1 546 778	255	43,70
VINCI 2012 <sup>(5)</sup>	02/05/11	12/04/12	302	2 457 980	-	336 015	12/04/15	12/04/19	3 500	21 378	2 414 937	294	39,04
<b>Total options</b>			<b>26 732 068</b>		<b>4 890 000</b>	<b>4 546 889</b>			<b>2 840 178</b>	<b>90 353</b>	<b>11 569 569</b>	<b>2 025</b>	<b>37,36</b>

1) Ne sont mentionnés que les plans pour lesquels la période d'exercice n'est pas expirée ou a expiré en 2013.

2) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par 2 en mai 2005 et en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006.

3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

4) Non mandataires sociaux.

5) Le nombre définitif d'actions attribuées sera fixé en fonction de critères de performance.

Nota : une option donne droit à la souscription d'une action VINCI ; les plans d'options antérieurs à 2009 (exclu) comportent une période d'acquisition définitive annuelle par tiers sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options.

#### Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par le dirigeant mandataire social au 31/12/2013

Mandataire social	Plan	Prix d'exercice (en euros)	Expiration	Type	Nombre d'actions
Xavier Huillard	VINCI 2004	20,18	07/09/2014	Souscription	32 052
<b>Total</b>					<b>32 052</b>

### 5.2.2 Options consenties en 2013

Le Conseil d'administration n'a pas mis en place en 2013 de plan d'options de souscription d'actions.

### 5.2.3 Options exercées en 2013

#### a) Informations générales

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013, 2 840 178 options ont été exercées. Pendant cette même période, 90 353 options ont été annulées ou sont devenues caduques.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2013 à 11 569 569 options, au prix d'exercice moyen de 37,36 euros, la totalité de ces options étant des options de souscription.

#### b) Exercices d'options par le dirigeant mandataire social

En 2013, M. Huillard, président-directeur général, a exercé les options suivantes :

#### Options de souscription d'actions levées

Dirigeant mandataire social	Plan	Date du conseil d'administration correspondant	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Xavier Huillard	VINCI 2006	09/01/2006	Souscription	205 434	35,58
Xavier Huillard	VINCI 2004	07/09/2004	Souscription	25 000	20,18
<b>Total/moyenne pondérée</b>				<b>230 434</b>	<b>33,91</b>

### c) Exercices d'options par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA ayant exercé le plus grand nombre d'options

En 2013, les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les 10 salariés du Groupe non mandataires sociaux de VINCI SA dont le nombre d'actions souscrites ou achetées a été le plus élevé en 2013 sont les suivants :

Plan	Type	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2003	Souscription	6 120	15,04
VINCI 2004	Souscription	19 257	20,18
VINCI 2006	Souscription	133 762	35,58
VINCI 2009	Souscription	11 156	38,37
VINCI 2010	Souscription	12 666	36,70
<b>Total/moyenne pondérée</b>		<b>182 961</b>	<b>33,52</b>

### 5.2.4 Attribution définitive d'options le 2 mai 2013 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 2 mai 2011

Lors de sa réunion du 16 avril 2013, le Conseil d'administration, après avoir vérifié les conditions de performance applicables à ce plan, a décidé d'attribuer de façon définitive à la date du 2 mai 2013 aux attributaires du plan d'options de souscription d'actions du 2 mai 2011, 100 % des options de souscription d'actions qui leur ont été attribuées à l'origine, ces options ne pouvant être exercées par les bénéficiaires qu'à partir du 2 mai 2014 s'ils remplissent les conditions prévues par le règlement du plan. Il est précisé que le prix d'exercice de ces options est de 43,70 euros.

## 5.3 Plans d'attribution d'actions de performance

### 5.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

#### a) Informations générales

#### Historique des attributions d'actions de performance

Plan	Dates		Nombre à l'origine		Dont actions attribuées à l'origine aux		Nombre définitif	Dates				Au 31/12/2013	
	Assemblée	Conseil	Bénéficiaires	Actions de performance	Mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	10 premiers attributaires salariés <sup>(2)</sup>		Déterminé à l'issue de la période d'acquisition	Départ de période d'acquisition	Fin de période d'acquisition	Fin de période de conservation	Nombre d'actions	Nombre de bénéficiaires résiduels
VINCI 2011 <sup>(3)</sup>	15/05/08	02/05/11	1 782	2 139 059	-	97 338	2 004 903	02/05/11	02/05/13	02/05/15	2 004 903	1 657	
VINCI 2012 <sup>(4)(5)</sup>	12/04/12	12/04/12	1 881	2 202 580	-	96 004	Non connu	12/04/12	12/04/14	12/04/16	2 140 782	1 824	
VINCI 2013 <sup>(4)(6)</sup>	12/04/12	16/04/13	1 816	2 017 030	-	114 400	Non connu	16/04/13	16/04/15	16/04/17	1 992 079	1 790	
<b>Total options</b>			<b>5 479</b>	<b>6 358 669</b>		<b>307 742</b>					<b>6 137 764</b>	<b>5 271</b>	

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 mai 2013 suite à la décision du Conseil du 2 mai 2013 qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan mis en place en mai 2011 ont été atteintes. Ces conditions de performance prévoyaient, au cours des exercices 2011 et 2012, l'atteinte d'un taux moyen de retour sur capitaux engagés (ROCE) du groupe VINCI (retraités des intérêts minoritaires si supérieurs à 33,33 %) supérieur à 5 %, avec notamment une attribution à 100 % des actions si le ROCE était supérieur à 6 %.

(4) Le nombre d'actions attribué de façon définitive à l'issue de la période d'acquisition est susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

(5) Conformément à la délégation de l'assemblée générale du 12 avril 2012, le plan d'attribution d'actions de performance mis en place par le Conseil d'administration du 12 avril 2012 conditionne l'attribution définitive des actions à un critère de performance lié au taux moyen de retour sur capitaux engagés (ROCE) au cours des exercices 2012 et 2013, retraités des intérêts minoritaires si supérieurs à 33,33 %. Ce taux doit être supérieur à 8 % pour les membres du comité Exécutif, avec une attribution de 100 % des actions si le ROCE est supérieur à 9 % et à 6 % pour les non-membres avec une attribution de 100 % si le ROCE est supérieur à 7 %.

(6) Voir paragraphe 5.3.2 ci-dessous.

#### b) Nombre d'actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social

M. Huillard, président-directeur général, n'a bénéficié d'aucune attribution d'actions de performance au titre des plans décrits ci-dessus.

Ces actions de performance sont assorties d'une période de conservation de deux ans.

Il est rappelé que le Conseil d'administration de VINCI, au cours de sa réunion du 27 février 2007, a décidé que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au moins un quart des actions de performance qui leur sont attribuées pendant la durée de leur mandat. Conformément à cette règle, M. Huillard, à qui il a été attribué de façon définitive 40 874 actions de performance au titre de plans mis en place en 2007 et 2008, est tenu de conserver 10 219 actions jusqu'à l'échéance de son mandat.

### 5.3.2 Mise en place du plan 2013

Le Conseil d'administration a décidé, le 16 avril 2013, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 12 avril 2012 pour mettre en place, à effet du 16 avril 2013, un plan d'attribution d'actions de performance de la Société. Ce plan prévoit l'attribution de 2 017 030 actions existantes à 1 816 attributaires. Aucune action de performance n'a été attribuée au dirigeant mandataire social dans le cadre de ce plan. Le plan prévoit que les actions sont attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, qui prendra fin le 16 avril 2015.

L'attribution définitive des actions est soumise aux conditions de performance suivantes :

- pour les attributaires membres du comité Exécutif au 16 avril 2013, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au titre des exercices 2013 et 2014, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 8 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 9 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 8 % et 9 % ;
- pour les attributaires non membres du comité Exécutif au 16 avril 2013, l'attribution définitive est soumise à la condition qu'au titre des exercices 2013 et 2014, le taux moyen de retour sur capitaux engagés du groupe VINCI (ROCE), retraité des intérêts minoritaires lorsqu'ils excèdent 33,33 %, soit supérieur à 6 %. Le nombre d'actions de performance finalement attribuées sera fonction de ce taux, 100 % des actions étant attribuées s'il est supérieur à 7 % et la quantité étant fixée par interpolation linéaire si ce taux est compris entre 6 % et 7 % ;
- le Conseil d'administration a décidé que, dans le calcul du ROCE, il ne serait pas tenu compte de l'effet de l'acquisition du groupe aéroportuaire ANA.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 16 avril 2017, pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées, sauf en cas d'invalidité ou de décès. Le nombre d'actions attribuées à l'origine par le Conseil d'administration du 16 avril 2013 aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élève à 114 400 et le nombre d'actions de performance attribuées aux membres du comité Exécutif s'élève à 127 800 actions, soit environ 6,34 % de l'attribution.

### 5.3.3 Attribution définitive d'actions le 2 mai 2013 dans le cadre du plan mis en place par le Conseil d'administration du 2 mai 2011

Lors de sa réunion du 16 avril 2013, le Conseil d'administration, après avoir vérifié les conditions de performance applicables à ce plan, a décidé d'attribuer de façon définitive à la date du 2 mai 2013 aux attributaires du plan d'actions de performances du 2 mai 2011 (soit 1 657 personnes) 100 % des actions de performance qui leur ont été attribuées à l'origine (soit 2 004 903 actions), ces actions devant être conservées par les intéressés au moins jusqu'au 2 mai 2015.

## 6. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

Article 17 – Assemblées d'actionnaires

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication et télétransmission, y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, par télétransmission, y compris par Internet. Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'assemblée sont assimilés aux actionnaires présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil et aux articles R. 225-77, 2°, et R. 225-79 du Code de commerce et, de façon plus générale, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimés avant l'assemblée par ce moyen électronique ainsi que l'accusé de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

## E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce. Il s'inspire des référentiels internationaux comme la Global Reporting Initiative et la norme ISO 26000. Ce rapport vise à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale.

Il se compose de trois parties distinctes :

- Informations sociales, de la page 157 à la page 167 ;
- Informations environnementales, de la page 167 à la page 176 ;
- Informations sociétales, de la page 177 à la page 182.

La politique et la stratégie de développement durable sont présentées en pages 22-33 du présent Rapport annuel. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet [www.vinci.com](http://www.vinci.com), remis à jour régulièrement, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu. VINCI fait appel à ses commissaires aux comptes pour émettre un avis sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales, effectuées sur un système de reporting commun. En 2013, pour la première fois, les commissaires aux comptes ont également émis un avis sur la partie sociétale. Le rapport présentant leurs travaux et conclusions pages 192-194, ainsi que la note méthodologique décrivant notre processus de reporting figurent en pages 182-184. Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire, à respecter les dix principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à en communiquer chaque année les initiatives prises. VINCI s'est également engagé auprès de l'association des Amis du Global Compact France à promouvoir cette initiative auprès du monde des affaires. Advance, questionnaire d'autodiagnostic développement durable, qui permet aux managers de passer en revue les thématiques sociales, environnementales et sociétales du Groupe et de prendre des décisions stratégiques sur leurs orientations, a été développé par VINCI, conformément aux principes du Global Compact, des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail), de la norme ISO 26000.

### Mise en œuvre du Global Compact

Engagements/Principes	Initiatives 2013
<b>Droits de l'homme</b>	
1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien par Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) à 28 projets associatifs d'ordre économique, sanitaire et éducatif.</li> <li>- Poursuite des programmes de prévention du VIH sida.</li> <li>- Création d'un groupe de travail « droits humains » en 2013 avec les directeurs des ressources humaines des principales divisions du Groupe intervenant à l'international.</li> <li>- Élaboration de la <i>Charte relations sous-traitants</i> du Groupe, conçue pour tous les pays et métiers du Groupe.</li> <li>- Poursuite de l'intégration du chapitre « Normes de travail et droits humains » dans les nouveaux contrats-cadres du Groupe avec ses fournisseurs.</li> </ul>
2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne soient pas complices de violations des droits de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'un guide des droits sociaux fondamentaux à l'intention des opérationnels du Groupe.</li> </ul>
<b>Normes du travail</b>	
3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de 9,6 % du nombre d'accords collectifs.</li> </ul>
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication des risques via le guide des droits sociaux fondamentaux, avec définitions et études de cas.</li> <li>- Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail forcé ou obligatoire.</li> </ul>
5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explication des risques via le guide des droits sociaux fondamentaux, avec définitions et études de cas.</li> <li>- Intégration dans les contrats-cadres avec les fournisseurs de clauses explicites visant à prohiber le travail des enfants.</li> </ul>
6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du programme diversité via le réseau des 86 animateurs diversité du Groupe.</li> <li>- Élaboration du « Guide du formateur diversité », kit pédagogique pour le déploiement par les animateurs diversité des sensibilisations aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité.</li> </ul>
<b>Respect de l'environnement</b>	
7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématisation de la prise en compte de critères environnementaux en amont des projets ainsi que dans les analyses de risque des activités, du risque produit (REACH) à la prévention des pollutions.</li> <li>- Renforcement des formations sur la prévention des risques environnementaux.</li> <li>- Participation au CDP Water – 184 entreprises seulement ont répondu à cette initiative – et forte progression au CDP Carbone avec une note de 93 niveau B.</li> <li>- Systématisation des approches projets par l'analyse de cycle de vie (ACV) lors des phases d'offre et de conception : analyse multicritère sur les différentes phases de vie du projet.</li> </ul>
8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement de la Stratégie nationale pour la biodiversité et mise en place d'un réseau de correspondants et d'un comité thématique.</li> <li>- Poursuite des travaux sur la préservation de la biodiversité en partenariat avec les associations environnementales.</li> </ul>
9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des travaux de recherche et d'enseignement de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et infrastructures » VINCI ParisTech : 15 sujets de recherche associant des référents VINCI et cinq conférences par an.</li> <li>- Deuxième université de la chaire « Éco-conception » avec la participation de plus de 200 décideurs internes et partenaires.</li> <li>- Intégration des énergies renouvelables et des systèmes plus efficaces en énergie dans les activités du Groupe et essor de la garantie de performance dans les offres commerciales.</li> </ul>
<b>Lutte contre la corruption</b>	
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du renforcement du contrôle interne.</li> <li>- Poursuite de la diffusion de la <i>Charte éthique et Comportements</i> auprès de l'ensemble du management.</li> <li>- Adhésion de plus de 95 % du management à la <i>Charte éthique et Comportements</i>.</li> <li>- Intégration de critères sociétaux dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants ainsi que dans les relations commerciales avec les filiales VINCI au travers des contrats-cadres.</li> <li>- Déploiement de l'autodiagnostic de développement durable, incitant les filiales à renforcer les règles opérationnelles dans tous les pays où elles interviennent.</li> </ul>

## 1. Informations sociales

### 1.1 Politique générale des ressources humaines

Cette section suit de manière précise et exhaustive l'article 225 de la Loi Grenelle II. Elle s'inspire également des principes de la GRI (Global Reporting Initiative), notamment sa version 4.

Le modèle économique de VINCI repose sur la complémentarité de ses métiers, alliant à la fois des activités de court terme et de long terme, exercés au travers d'une organisation décentralisée dont la performance repose sur son capital humain. Le mode de fonctionnement de VINCI donne ainsi priorité aux hommes sur les systèmes et considère qu'il ne peut y avoir de réussite économique durable sans un projet humain ambitieux. Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le Groupe a formalisé depuis 2010 un cycle de développement de son capital humain adapté au management des emplois et des compétences. Les outils mis en place touchent tous les stades de la vie professionnelle des salariés, du recrutement à l'entretien annuel, de la formation à la revue collégiale des effectifs, de l'échange direct à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour la mise en œuvre des plans individuels de développement (mobilité, formation...).

Acteur majeur de secteurs d'activité très atomisés, fortement concurrentiels, le Groupe est particulièrement investi dans son devoir d'exemplarité avec des résultats probants. En seulement une décennie d'existence, VINCI a acquis une réelle notoriété auprès des jeunes ingénieurs français et le rayonnement de sa marque employeur contribue à positionner VINCI à la 8<sup>e</sup> place des employeurs préférés auprès de cette cible en 2013 selon l'enquête menée par Universum en France.

### 1.2 Emploi

#### 1.2.1 Effectifs

Présent dans plus d'une centaine de pays, VINCI employait 190 704 salariés à fin 2013. Au cours des cinq dernières années, les effectifs du Groupe ont progressé de plus de 16 %. La part des entités européennes dans l'emploi total représente plus de 82 % en 2013.

La part des effectifs hors Europe augmente légèrement, passant de 17 % des effectifs totaux en 2012 à 18 % en 2013. Dans un contexte économique européen toujours difficile, les sociétés de VINCI mettent en application les outils de gestion des ressources humaines adaptés, notamment les actions de maillage territorial et de solidarité pour fluidifier les mobilités en fonction des activités.

#### Répartition des effectifs par zone géographique, par pôle d'activité au 31 décembre 2013 et évolution

	2013							2012	2013/2012	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution	
<b>France</b>	<b>7 556</b>	<b>2 871</b>	<b>37 453</b>	<b>23 963</b>	<b>35 436</b>	<b>745</b>	<b>108 024</b>	<b>56,6 %</b>	<b>108 871</b>	<b>(0,8 %)</b>
Royaume-Uni	5	919	523	2 588	6 031	-	10 066	5,3 %	10 107	(0,4 %)
Allemagne	-	76	9 135	3 666	334	10	13 221	6,9 %	13 762	(3,9 %)
Benelux	-	295	3 303	660	154	4	4 416	2,3 %	7 919	(44,2 %)
Europe centrale et orientale	-	183	2 593	4 491	4 302	-	11 569	6,1 %	12 361	(6,4 %)
Autres pays d'Europe	-	3 220	4 962	474	860	-	9 516	5,0 %	6 627	43,6 %
<b>Europe hors France</b>	<b>5</b>	<b>4 693</b>	<b>20 516</b>	<b>11 879</b>	<b>11 681</b>	<b>14</b>	<b>48 788</b>	<b>25,6 %</b>	<b>50 776</b>	<b>(3,9 %)</b>
<b>Amériques</b>	<b>80</b>	<b>1 622</b>	<b>1 856</b>	<b>3 087</b>	<b>3 447</b>	<b>-</b>	<b>10 092</b>	<b>5,3 %</b>	<b>10 480</b>	<b>(3,7 %)</b>
<b>Afrique</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 262</b>	<b>-</b>	<b>10 896</b>	<b>-</b>	<b>12 158</b>	<b>6,4 %</b>	<b>11 008</b>	<b>10,4 %</b>
<b>Reste du monde</b>	<b>-</b>	<b>1 440</b>	<b>1 532</b>	<b>1 249</b>	<b>7 421</b>	<b>-</b>	<b>11 642</b>	<b>6,1 %</b>	<b>11 566</b>	<b>0,7 %</b>
<b>Total</b>	<b>7 641</b>	<b>10 626</b>	<b>62 619</b>	<b>40 178</b>	<b>68 881</b>	<b>759</b>	<b>190 704</b>	<b>100,0 %</b>	<b>192 701</b>	<b>(1,0 %)</b>

À fin 2013, l'effectif global de VINCI se compose de 34 609 managers et 156 095 non-managers, les managers constituant 18 % des effectifs (17 % en 2012). L'effectif féminin a progressé de 4,6 % à 14,2 % des effectifs (13,4 % en 2012). Les femmes représentent 18 % des managers (16 % en 2012) et 13,5 % des non-managers.

## Répartition des effectifs par catégorie, par sexe, par pôle d'activité au 31 décembre 2013 et évolution

	2013							2012	2013/2012	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution	
<b>Managers</b>	<b>982</b>	<b>1 407</b>	<b>11 120</b>	<b>4 718</b>	<b>15 925</b>	<b>457</b>	<b>34 609</b>	<b>18,1 %</b>	<b>33 663</b>	<b>2,8 %</b>
Hommes	668	945	9 463	4 077	13 067	295	<b>28 515</b>	82,4 %	28 155	1,3 %
Femmes	314	462	1 657	641	2 858	162	<b>6 094</b>	17,6 %	5 508	10,6 %
<b>Non-managers</b>	<b>6 659</b>	<b>9 219</b>	<b>51 499</b>	<b>35 460</b>	<b>52 956</b>	<b>302</b>	<b>156 095</b>	<b>81,9 %</b>	<b>159 038</b>	<b>(1,9 %)</b>
Hommes	3 838	6 872	45 498	31 998	46 789	99	<b>135 094</b>	86,5 %	138 643	(2,6 %)
Femmes	2 821	2 347	6 001	3 462	6 167	203	<b>21 001</b>	13,5 %	20 395	3,0 %
<b>Total</b>	<b>7 641</b>	<b>10 626</b>	<b>62 619</b>	<b>40 178</b>	<b>68 881</b>	<b>759</b>	<b>190 704</b>	<b>100,0 %</b>	<b>192 701</b>	<b>(1,0 %)</b>
Hommes	4 506	7 817	54 961	36 075	59 856	394	<b>163 609</b>	85,8 %	166 798	(1,9 %)
Femmes	3 135	2 809	7 658	4 103	9 025	365	<b>27 095</b>	14,2 %	25 903	4,6 %

## Répartition des effectifs par âge, par pôle d'activité au 31 décembre 2013 et évolution

	2013							2012	2013/2012	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution	
Moins de 25 ans	192	900	6 420	3 437	7 601	66	<b>18 616</b>	10 %	19 989	(7 %)
De 26 à 35 ans	739	3 237	15 613	9 932	22 441	196	<b>52 158</b>	27 %	51 068	2 %
De 36 à 50 ans	4 006	4 388	24 667	16 320	25 340	319	<b>75 040</b>	39 %	77 303	(3 %)
Plus de 50 ans	2 704	2 101	15 919	10 489	13 499	178	<b>44 890</b>	24 %	44 341	1 %
<b>Total</b>	<b>7 641</b>	<b>10 626</b>	<b>62 619</b>	<b>40 178</b>	<b>68 881</b>	<b>759</b>	<b>190 704</b>	<b>100 %</b>	<b>192 701</b>	<b>(1 %)</b>

En cinq ans, signe d'une saine pyramide des âges, la part des effectifs de moins de 25 ans s'est maintenue autour de 10 %. D'autre part, les effectifs des plus de 50 ans ont augmenté de 30 % sur la même période.

## 1.2.2 Embauches et départs

En cinq ans, les effectifs de VINCI ont progressé, passant de 164 057 salariés à fin 2008 à 190 704 à fin 2013. Le taux de rotation du personnel, autour de 25 % en 2013, s'explique par la fin des contrats normaux de chantier et se compense par une politique active de recrutements adaptés aux nouveaux chantiers.

### 1.2.2.1 Recrutement

Dans le monde, la part des emplois durables (contrats à durée de chantier, contrats permanents, contrats à durée indéterminée) dans les embauches est passée de 41 % à près de 45 % en deux ans. L'objectif d'accélérer le mouvement d'internationalisation du recrutement est maintenu. En 2013, VINCI a poursuivi sa politique active de recrutement, notamment auprès des jeunes, qui ont représenté 11 % des recrutements en emplois durables de l'année, soit 2 388 personnes en première expérience. VINCI a embauché durant l'année 49 192 personnes dans le monde, dont 21 930 en emplois durables (7 982 en France).

### 1.2.2.2 Nature des contrats de travail et évolution

VINCI privilégie les emplois durables, les emplois de salariés locaux et les mobilités internes.

La part des emplois durables est restée stable sur les cinq dernières années, aux alentours de 88 % des effectifs. Sur un effectif total de 190 704 salariés dans le monde, 167 162 personnes disposent de contrats durables. Dans le monde, au 31 décembre 2013, 19 102 personnes disposaient d'un contrat non-permanent (contrat à durée déterminée pour la France).

- 2 737 personnes ont bénéficié d'une mobilité interne en 2013.
- Les sociétés du Groupe favorisent les formules de type « volontariat international en entreprise » permettant d'offrir des opportunités à l'international pour de jeunes diplômés. En 2013, VINCI comptait dans ses effectifs 241 VIE, soit 24 % de plus qu'en 2012 et deux fois plus qu'en 2011 (122 VIE).
- Le nombre d'expatriés est de 1 715 personnes à fin 2013. En 2013, le Groupe a créé VINCI Mobility afin de gérer les carrières des expatriés non-européens.
- Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités et de trouver des profils nouveaux à embaucher dans les entreprises. En France, le recours à l'intérim a concerné 14 961 personnes (en équivalents temps-plein) en 2013.
- VINCI favorise l'intégration des jeunes en alternance pour leur permettre de coupler une approche pratique aux enseignements théoriques qui leur sont dispensés dans leurs centres de formation. La signature de la *Charte de mobilisation en faveur du développement des formations par alternance* avec le ministère français de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle en 2011 renforce cette volonté. Plus de 4 300 jeunes (4 100 en 2012) ont effectué leur formation en alternance au sein du Groupe en 2013.

## Répartition des effectifs par type de contrat, par pôle d'activité au 31 décembre 2013 et évolution

	2013							2012	2013/2012
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution
Contrats permanents (*)	7 441	9 756	57 338	37 731	52 274	704	165 244	167 104	(1 %)
Contrats à durée de chantier (**)	5	1	197	185	1 530	-	1 918	1 634	17 %
Contrats non permanents (***)	121	818	2 869	1 386	13 890	18	19 102	19 517	(2 %)
Alternance	74	51	2 215	876	1 187	37	4 440	4 446	0 %
<b>Total</b>	<b>7 641</b>	<b>10 626</b>	<b>62 619</b>	<b>40 178</b>	<b>68 881</b>	<b>759</b>	<b>190 704</b>	<b>192 701</b>	<b>(1 %)</b>
Travailleur intérimaire en équivalent temps-plein	16	844	7 041	4 261	17 844	23	30 029	28 233	6 %

(\*) Contrats à durée indéterminée pour la France.

(\*\*) Type de contrat spécifique à la France.

(\*\*\*) Contrats à durée déterminée pour la France.

## Nombre de mobilités dans le monde

	2013							Total	Évolution
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings			
Mobilité intra-pôle	9	44	1 556	370	681	-	2 660	97 %	
Mobilité vers un autre pôle	9	5	22	7	27	7	77	3 %	
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>49</b>	<b>1 578</b>	<b>377</b>	<b>708</b>	<b>7</b>	<b>2 737</b>	<b>100 %</b>	

## 1.2.2.3 Motifs de départ

Les activités du contracting (énergies, routes, construction) exercent leurs métiers dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée relativement limitée. Elles mobilisent de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leurs déplacements. Dans les activités de concession, notamment autoroutières, les variations saisonnières d'activité expliquent également le nombre de départs, indiquées sous la qualification de fins normales de contrats.

## Motifs de départ par pôle d'activité et évolution (\*)

	2013							2012	2013/2012
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution
Fins normales de contrat (**)	5 408	889	3 460	2 715	13 580	32	26 084	27 356	(5 %)
Démissions	46	857	2 974	2 327	4 009	21	10 234	9 407	9 %
Licenciements économiques	-	113	728	567	758	-	2 166	2 557	(15 %)
Autres licenciements	109	321	2 136	698	1 780	8	5 052	4 989	1 %
Autres motifs (***)	79	124	1 091	2 048	1 136	21	4 499	3 087	46 %
<b>Total</b>	<b>5 642</b>	<b>2 304</b>	<b>10 389</b>	<b>8 355</b>	<b>21 263</b>	<b>82</b>	<b>48 035</b>	<b>47 396</b>	<b>1 %</b>

(\*) Hors variation de périmètre.

(\*\*) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, fin de contrat en alternance.

(\*\*\*) Dont rupture de période d'essai, perte partielle d'activité, rupture conventionnelle de contrat (pour la France) et autres.

## 1.2.2.4 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Après une période de forts recrutements, certaines entreprises se trouvent, dans un contexte de crise financière et économique, confrontées à des opérations de restructuration voire de cessation d'activités. Dans ces cas, avec des activités par nature non délocalisables, les dirigeants et les responsables des ressources humaines de VINCI se mobilisent pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement, possibles grâce au fort maillage du Groupe. De même, lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de Groupe, pour mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau. Certaines sociétés du Groupe sont parfois amenées, conjoncturellement, à organiser des reclassements internes et à mettre en œuvre des plans de licenciements. Enfin, pour les grands chantiers, les sociétés du Groupe sont amenées à gérer des opérations quelquefois importantes de démobilisation et de réaffectation de personnel. La direction des Ressources humaines de VINCI effectue régulièrement, avec les directions des ressources humaines opérationnelles, une revue des sites sensibles en termes d'activités et d'emplois, en France et à l'international.

En 2013, des opérations lourdes de restructuration ont eu lieu dans certains pays européens particulièrement touchés par la crise économique : en République tchèque, Espagne et Italie chez VINCI Construction ; en République tchèque, Pologne et Allemagne chez Eurovia.

## 1.3 Organisation du temps de travail

### 1.3.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2013, le nombre total d'heures travaillées a été de plus de 333 millions. Les heures supplémentaires ont représenté 5 % des heures travaillées, soit près de 15,5 millions d'heures en 2013.

#### Organisation du temps de travail et évolution

	2013			2012	2013/2012
	Managers	Non-managers	Total	Total	Évolution
Heures totales travaillées	57 108 490	276 318 263	<b>333 426 753</b>	327 831 641	2 %
<i>Dont heures supplémentaires</i>	475 128	14 986 132	15 461 260	13 660 431	13 %
Salariés à temps partiel	680	4 983	<b>5 663</b>	6 010	(6 %)

### 1.3.2 Absentéisme

3,4 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2013, dont 58 % pour des maladies non professionnelles. L'absentéisme représente 8 % des jours travaillés (plus de 44 millions de journées travaillées dans le monde, dont plus de 23 millions en France).

#### Répartition des jours d'absence par motif, par pôle d'activité et évolution

<i>(en nombre de jours calendaires)</i>	2013							2012	2013/2012	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Total	Total	Évolution	
Maladie non professionnelle	102 514	66 453	747 968	495 153	562 631	6 474	<b>1 981 193</b>	58 %	1 979 628	0 %
Accident du travail	6 771	10 434	41 973	38 157	68 808	103	<b>166 246</b>	5 %	187 056	(11 %)
Accident de trajet	1 234	1 800	10 924	6 018	10 477	226	<b>30 679</b>	1 %	30 363	1 %
Maladie professionnelle	462	69	16 415	18 942	20 582	-	<b>56 470</b>	2 %	58 224	(3 %)
Maternité/paternité	10 512	26 846	73 845	52 499	82 528	1 814	<b>248 044</b>	7 %	212 782	17 %
Chômage partiel	-	-	15 995	10 465	32 132	-	<b>58 592</b>	2 %	57 761	1 %
Autres causes	27 674	17 155	187 450	345 900	294 880	629	<b>873 688</b>	25 %	851 806	3 %
<b>Total</b>	<b>149 167</b>	<b>122 757</b>	<b>1 094 570</b>	<b>967 134</b>	<b>1 072 038</b>	<b>9 246</b>	<b>3 414 912</b>	<b>100 %</b>	<b>3 377 620</b>	<b>1 %</b>

## 1.4 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale

### 1.4.1 Politique générale

La politique de rémunération est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise. Elle s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié, œuvres sociales, système de prévoyance, retraite, etc. – dispositifs dont VINCI encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

À fin 2013, en France, 94,6 % des salariés sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France 174 millions d'euros au titre du partage des fruits de la croissance, soit près de 11 millions d'euros de plus qu'en 2012 (+ 6,5 %).

Par ailleurs, VINCI a signé le 29 avril 2013 un accord de Groupe qui a permis le paiement d'une prime de partage des profits de 330 euros bruts par collaborateur. L'accord a été signé, pour le troisième exercice consécutif, avec la majorité des partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC). Cette prime, versée en juin, d'un montant identique quel que soit le niveau de salaire des bénéficiaires, concerne l'ensemble des collaborateurs employés par les sociétés françaises contrôlées par VINCI, y compris ceux des sociétés de moins de 50 salariés (soit au global plus de 100 000 collaborateurs VINCI), dépassant ainsi les exigences légales en la matière. Au total, la charge globale de l'opération s'est ainsi élevée à 33,5 millions d'euros.

#### Répartition des avantages sociaux et évolution

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	2013/2012 Évolution	Dont France 2013	Dont France 2012	2013/2012 Évolution
Intéressement	<b>72,6</b>	71,0	2,3 %	68,0	66,7	1,9 %
Participation	<b>106,8</b>	98,3	8,6 %	106,1	96,7	9,7 %
Oeuvres sociales	<b>42,3</b>	39,8	6,3 %	37,4	35,2	6,2 %
Abondement	<b>90,4</b>	97,3	(7,1 %)	89,5	96,5	(7,3 %)
Prime de partage des profits	<b>33,5</b>	36,3	(7,7 %)	33,5	36,3	(7,7 %)
<b>Total</b>	<b>345,6</b>	<b>342,7</b>	<b>0,8 %</b>	<b>334,5</b>	<b>331,4</b>	<b>0,9 %</b>

## 1.4.2 Rémunérations et charges sociales

La masse salariale de 2013 s'est élevée à 6 193 millions d'euros (6 028 millions d'euros en 2012), soit 15,4 % du chiffre d'affaires (15,5 % en 2012). La part des charges de personnel rapportée au chiffre d'affaires reste stable sur les cinq dernières années.

Les rémunérations et charges sociales varient beaucoup selon les pays. De même, la disparité (écart-type) entre les échelles de salaires à l'intérieur des catégories « managers » et « non-managers » est élevée. De la même manière, le niveau de charges sociales est très différent par pays. VINCI présente ces données consolidées au niveau mondial et en France.

Pour la France, la présentation fait apparaître une segmentation plus précise : cadre, Etam et ouvriers. Il s'agit de moyennes brutes annuelles en milliers d'euros.

### Rémunérations et charges sociales dans le monde

(en milliers d'euros)	Total		Managers		Non-managers	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Salaire moyen VINCI	32	31	59	58	26	26
Hommes	33	32	61	60	27	26
Femmes	29	29	46	44	24	25
Charges sociales	38 %	39 %	41 %	41 %	37 %	38 %

### Rémunérations et charges sociales en France

(en milliers d'euros)	Total		Cadres		Etam		Ouvriers	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Salaire moyen VINCI	36	35	62	61	31	31	27	26
Hommes	37	36	65	64	32	32	27	26
Femmes	34	33	50	48	28	28	24	24
Charges sociales	49 %	49 %	50 %	51 %	50 %	51 %	46 %	45 %

L'analyse des écarts de rémunération, réalisée chaque année, montre que les fonctions opérationnelles sont occupées historiquement par les hommes. Ces postes commencent lentement à se féminiser, ce qui explique en partie les écarts de rémunération. L'analyse des écarts résiduels est gérée par chaque entité, qui s'assure de l'équité des rémunérations à poste et potentiel identique.

## 1.4.3 Épargne salariale

### 1.4.3.1 Actionnariat salarié

Dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a poursuivi le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement. La contribution de l'entreprise a été réajustée en 2013 pour tenir compte des nouvelles charges pesant sur l'épargne salariale. Les salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, bénéficient d'une décote de 5 % sur le cours de l'action VINCI et d'un abondement par tranche, lequel continue de favoriser l'épargne des salariés aux revenus les plus modestes, soit :

- 100 % jusqu'à 1 000 euros ;
- 50 % au-delà et jusqu'à 4 000 euros.

La contribution annuelle de l'entreprise s'élève au maximum à 2 500 euros par salarié (voir page 249 du présent Rapport annuel). Le montant global de l'abondement s'est élevé à 90 millions d'euros en 2013 pour la France.

Par ailleurs, pour accompagner l'internationalisation de ses activités et renforcer le sentiment d'appartenance des salariés au Groupe, VINCI a souhaité poursuivre la diffusion de son plan d'épargne en donnant à nouveau l'opportunité aux salariés hors de France d'acquiescer (directement ou indirectement) des actions VINCI à conditions privilégiées et les associer ainsi aux résultats financiers et à la croissance de VINCI. Une nouvelle opération a ainsi été proposée en 2013, sur un périmètre élargi à 19 pays, aux salariés des filiales détenues à plus de 50 % par VINCI justifiant d'au moins six mois d'ancienneté (environ 350 filiales et près de 55 000 salariés couverts). En sus des 14 pays déjà couverts en 2012 (l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, le Portugal, l'Espagne, la Belgique, la République tchèque, le Maroc, la Pologne, le Canada, la Suisse, la Roumanie, les Pays-Bas, la Slovaquie et le Royaume-Uni), ont été intégrés cinq nouveaux pays (le Brésil, le Chili, l'Indonésie, le Luxembourg et l'Autriche). Sous réserve d'un investissement à trois ans (cinq ans pour le Royaume-Uni), les salariés ont pu percevoir un abondement de VINCI sous forme d'attribution d'actions gratuites, dont le bénéfice est différé à l'échéance pour éviter une taxation à l'entrée (sauf exceptions) et est conditionné à la présence dans le Groupe à ce terme. Pour installer durablement ces opérations, VINCI a décidé de renouveler en 2014 un schéma similaire en étendant encore le périmètre couvert à quatre nouveaux pays : la Suède, Hong Kong, Singapour et l'Australie, permettant à près de 60 000 salariés dans 370 filiales, soit plus de deux tiers des effectifs hors de France, de participer, s'ils le souhaitent, à une offre dédiée et de devenir actionnaires de VINCI à des conditions privilégiées.

Globalement, l'actionnariat salarié représente près de 10 % du capital du Groupe à fin 2013. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires de VINCI. À fin septembre 2013, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, le nombre de salariés actionnaires du Groupe est stable à environ 112 000 personnes, le portefeuille moyen s'élevant à plus de 20 000 euros.

Le Cercle des actionnaires salariés compte 11 380 membres au 31 décembre 2013. Le Cercle dispose d'un numéro Vert, d'un espace sécurisé et personnalisé sur les sites Internet et intranet de VINCI. Ainsi, les actionnaires salariés peuvent s'inscrire pour devenir membres du Cercle et participer aux différents événements. La lettre semestrielle « En direct » les tient par ailleurs informés de l'actualité du Groupe.

### 1.4.3.2 Épargne retraite

Le plan d'épargne retraite collectif du Groupe baptisé Perco ARCHIMÈDE, entré en vigueur en décembre 2010 en France, suite à l'accord collectif conclu le 25 juin 2010 avec les partenaires sociaux signataires au niveau du Groupe (CFDT, CFE-CGC et CFTC), monte progressivement en puissance et complète ainsi l'offre d'épargne du PEG VINCI (plan d'épargne du groupe VINCI). Ce dispositif, mis en place pour tenir compte de la diminution des revenus des régimes de retraite obligatoire, permet de proposer aux salariés un cadre de retraite à des conditions privilégiées, plus favorables que celles auxquelles ils auraient accès au travers de démarches individuelles, leur offrant :

- une sortie souple au choix, tant en capital qu'en rente ;
- une gestion libre et/ou pilotée ;
- une large gamme de supports d'investissement afin de faire des choix cohérents par rapport à leur profil d'épargnant.

VINCI abonde les versements volontaires à hauteur de 50 % dans la limite de 200 euros par an pour 400 euros de versements. À fin septembre 2013, environ 20 % des salariés en France ont adhéré au Perco, dont les deux tiers ont moins de 50 ans. Le portefeuille moyen s'élève à plus de 1 100 euros, en augmentation de près de 30 % par rapport à 2012. La répartition entre les deux types de gestion est stable : 61 % de l'encours est en gestion libre et 39 % en gestion pilotée.

Par ailleurs, en France, afin d'aider les salariés cadres et assimilés à se constituer un complément de retraite pour tenir compte de la situation des régimes de retraite obligatoire affectant particulièrement cette catégorie de personnel, VINCI a mis en place REVERSO, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies. Ce dispositif complète le Perco ARCHIMÈDE, ouvert à l'ensemble du personnel en France, et combine les avantages techniques, financiers, sociaux et fiscaux d'un régime collectif avec ceux d'un dispositif individuel ; la sortie du régime se faisant exclusivement en rente.

Alimenté à parts égales par le salarié et l'employeur (sur la base d'un taux croissant proportionnellement avec la rémunération), les cotisations, tout comme les versements libres que peut faire le salarié, sont déductibles du revenu imposable. Mis en place au travers d'un contrat d'assurance signé entre VINCI SA et l'assureur ACM-Vie à l'été 2013, REVERSO est proposé depuis à l'adhésion des filiales, avec un objectif de couverture du plus grand nombre à l'horizon fin 2014.

## 1.5 Relations sociales et accords collectifs

### 1.5.1 Politique générale du dialogue social

Le dialogue social de VINCI repose sur plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ; la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ; la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.) ; la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans le monde. À ce titre, le dialogue social est confirmé comme un élément central de la réussite du Manifeste du Groupe et des engagements qui y sont pris.

Le dialogue social de VINCI est actif au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe. En 2013, 8 404 salariés dans le monde détiennent un mandat de représentant du personnel dans l'entreprise (dont 7 505 en France). Une enveloppe globale de 205 000 euros est versée à l'ensemble des syndicats, proportionnellement à leur représentativité, pour les accompagner et leur donner les moyens d'exercer leurs mandats.

Dans les pays où les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les libertés syndicales n'ont pas été ratifiées, les sociétés de VINCI s'efforcent de construire des dispositifs permettant aux salariés de s'exprimer.

### 1.5.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, notamment avec les instances en charge de l'hygiène, de la santé-sécurité et des conditions de travail, à la qualité du dialogue social.

En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques, en fonction des cas et des spécificités nationales, ont été créées. En France par exemple, le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que sur les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Des relais propres à chaque métier sont par ailleurs en place dans certains pôles, comme VINCI Energies qui s'est doté de deux instances complémentaires de dialogue afin de favoriser la continuité de ses relations sociales.

Les échanges au sein de ces différentes instances locales ou nationales sont relayés, du niveau national à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. Ce dernier, renouvelé en 2010 dans le cadre d'un accord signé à l'unanimité avec les organisations syndicales, est constitué de 40 représentants issus de 17 pays dans lesquels le Groupe est implanté : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Il se réunit une fois par an. Ce comité est destiné à développer l'information et la consultation des représentants des salariés des filiales du Groupe implantées à l'intérieur de l'espace économique européen et de la Suisse. Des négociations se sont ouvertes en 2013 afin d'en assurer le renouvellement et d'en préciser le mode de fonctionnement.

### 1.5.3 Libertés syndicales

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 87 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale et d'association des salariés.

### 1.5.4 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé et de sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2013, 1 476 accords collectifs ont été conclus, dont 16 % hors de France.

Un accord relatif à l'amélioration du dialogue social couvrant l'ensemble des entreprises françaises du Groupe a par ailleurs été signé avec les partenaires sociaux le 16 décembre 2011, affirmant ainsi la concertation avec les représentants du personnel comme l'une des valeurs de VINCI. Le texte prévoit notamment un renforcement des informations transmises aux représentants ou encore un accompagnement de ces derniers pendant et à l'issue de leur mandat. La commission paritaire a pour objectif d'offrir une alternative aux contentieux en matière d'entrave personnelle à l'exercice des mandats de représentation. À la fin de leur mandat, les représentants ont la possibilité de suivre une formation qualifiante sous certaines conditions (engagements et durée du mandat), afin d'exploiter les compétences acquises.

#### Répartition des accords collectifs par thème et évolution

	2013	Part sur le nombre total d'accords	2012	2013/2012 Évolution
Aménagement et organisation du temps de travail	139	9,4 %	144	(3,5 %)
Diversité et égalité des chances	86	5,8 %	163	(47,2 %)
Droits syndicaux	75	5,1 %	77	(2,6 %)
Formation	12	0,8 %	14	(14,3 %)
GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)	281	19,0 %	25	1 024,0 %
Prévention/sécurité/santé	68	4,6 %	112	(39,3 %)
Protection sociale	185	12,6 %	54	242,6 %
Rémunération et périphérie	594	40,2 %	700	(15,1 %)
Retraite	10	0,7 %	16	(37,5 %)
Autres	26	1,8 %	42	(38,1 %)
<b>Total</b>	<b>1 476</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 347</b>	<b>9,6 %</b>

Près de 40 % des accords portent sur la rémunération. Parmi les autres accords significatifs, les accords concernant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ont considérablement augmenté, passant de 25 à 281, ainsi que ceux touchant à la protection sociale, passant de 54 à 185.

### 1.5.5 Conflits collectifs

En 2013, les absences pour grève ont représenté 8 150 journées (dont 4 319 en France), à comparer aux 44 millions de jours travaillés en 2013. Le motif principal concerne des revendications d'ordre salarial. Celles-ci sont essentiellement des réponses à des mots d'ordre nationaux.

## 1.6 Santé et sécurité

### 1.6.1 Politique générale de prévention

L'objectif d'atteindre le « zéro accident » reste la première priorité du Groupe. Cet objectif, rappelé dans le Manifeste de VINCI, s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des cotraitants ou des sous-traitants, par exemple) et sur les sites d'exploitation (clients des autoroutes, des parkings, des aéroports...). VINCI agit sur l'incitation et l'accompagnement des sous-traitants et des fournisseurs par la mise à disposition de moyens communs et la définition d'actions phare. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI, publiée en 2013, édicte de manière structurante la volonté du Groupe en la matière. En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative de plus de 30 % du taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt et de près de 20 % pour le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt.

La mobilisation des salariés sur la prévention se manifeste également lors des éditions du Prix de l'Innovation VINCI. En 2013, plus de 52 % des innovations déposées proposaient une amélioration significative en termes de sécurité et 781 ont concouru pour le prix spécial Sécurité.

Parmi les grandes tendances de l'année 2013, les actions de formation en situation réelle et les actions permettant de mesurer l'efficacité du pilotage de la sécurité se sont développées. L'identification des situations de presque-accidents et des situations à risque en amont des potentiels accidents permet non seulement de réduire le nombre d'accidents mais surtout de construire une culture sécurité au quotidien.

### 1.6.2 Santé, sécurité des salariés VINCI

La politique de santé-sécurité a pour objectif d'anticiper et de prévenir les risques liés à la sécurité et à la santé au travail (y compris les risques psychosociaux et le harcèlement). Elle consiste aussi à assurer la qualité des conditions d'hygiène, de sécurité, de santé et de vie au travail, et enfin d'assurer le reclassement des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La démarche de prévention est animée au niveau du Groupe par une coordination santé-sécurité VINCI. Cette coordination mondiale réunit les animateurs santé-sécurité des différents pôles du Groupe. Elle a pour objectif de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès, de manière adaptée à chaque métier. Elle permet également de faciliter le travail en commun sur des thématiques partagées, telles que la mise en place d'une politique de prévention du risque routier, pour lequel un document VINCI est en cours de finalisation et pourra être utilisé dans l'ensemble du Groupe, et plus particulièrement par les préventeurs et les responsables de centres de profit.

Les campagnes de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des salariés font partie des différents dispositifs de prévention.

Concernant les actions santé, les campagnes et études concernent particulièrement les addictions, l'ergonomie des postes de travail et les troubles musculo-squelettiques.

## Taux de fréquence, taux de gravité, pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt et évolution

	Groupe			Dont France		
	2013	2012	2013/2012 Évolution	2013	2012	2013/2012 Évolution
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (*)	7,77	8,60	(9,7 %)	9,83	11,62	(15,4 %)
Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (**)	0,50	0,57	(12,3 %)	0,80	0,89	(10,1 %)
Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt	66 %	63 %	-	62 %	58 %	-

(\*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(\*\*) Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt : (nombre de jours d'absence pour accident du travail x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

Le pourcentage d'entreprises sans accident du travail est passé de 46 % à 66 % en cinq ans, soit une augmentation de 43 %.

## Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt par pôle d'activité

	Taux de fréquence		Taux de gravité	
	2013	2012	2013	2012
<b>Concessions</b>	<b>14,04</b>	<b>9,77</b>	<b>0,63</b>	<b>0,57</b>
VINCI Autoroutes	9,06	9,85	0,63	0,62
VINCI Concessions	17,21	9,69	0,62	0,52
<b>Contracting</b>	<b>7,22</b>	<b>8,54</b>	<b>0,49</b>	<b>0,57</b>
VINCI Energies	7,60	8,21	0,40	0,46
Eurovia	7,11	7,43	0,56	0,57
VINCI Construction	6,98	9,39	0,52	0,66
<b>Groupe</b>	<b>7,77</b>	<b>8,60</b>	<b>0,50</b>	<b>0,57</b>

En cinq ans, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est passé de 11,59 en 2008 à 7,77 en 2013.

## Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles, taux de fréquence, taux de gravité des maladies professionnelles et évolution

	Groupe			Dont France		
	2013	2012	2013/2012 Évolution	2013	2012	2013/2012 Évolution
Nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles	56 470	58 224	(3,0 %)	56 423	57 590	(2,0 %)
Taux de fréquence des maladies professionnelles (*)	1,00	2,46	(59,3 %)	2,05	4,93	(58,4 %)
Taux de gravité des maladies professionnelles (**)	0,17	0,18	(5,6 %)	0,35	0,35	0,0 %

(\*) Taux de fréquence des maladies professionnelles : (nombre de maladies professionnelles reconnues x 1 000 000)/heures travaillées.

(\*\*) Taux de gravité des maladies professionnelles : (nombre de jours d'absence maladies professionnelles x 1 000)/heures travaillées.

En 2013, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe a représenté 56 470 jours, à rapprocher des 44 millions de jours travaillés.

### 1.6.3 Santé et sécurité du personnel intérimaire

Priorité absolue de VINCI, la politique du « zéro accident » s'adresse également aux entreprises de travail temporaire. Les contrats-cadres signés avec les entreprises de travail temporaire les associent totalement à la politique de prévention du Groupe.

En 2011, les entreprises de travail temporaire ont été sélectionnées par le contrat-cadre du Groupe en France sur la base de données économiques et extra-financières. En 2013, l'attention s'est portée sur les plans de progrès engagés. Les résultats feront, en 2014, l'objet d'un bilan afin de déterminer la progression de chaque société, notamment en matière de santé et sécurité.

## Taux de fréquence, en France, des accidents du travail avec arrêt des intérimaires par branche et évolution (\*)

	2013	2012	2013/2012 Évolution
Concessions	9,67	6,85	41,2 %
Contracting	23,76	27,62	(14,0 %)
<b>Total</b>	<b>23,48</b>	<b>27,20</b>	<b>(13,7 %)</b>

(\*) Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire : (nombre d'accidents du travail avec arrêt du personnel intérimaire x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées du personnel intérimaire.

L'écart constaté entre les taux de fréquence des collaborateurs intérimaires et des collaborateurs de VINCI s'analyse au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques et des acquis sécurité. Le reporting des accidents du travail des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI permet de mettre en œuvre des actions concrètes afin de prévenir les accidents. Les actions menées au travers des derniers contrats-cadres ont permis de faire baisser, en France, le taux de fréquence des intérimaires délégués dans les entreprises de VINCI de 13,7 % entre 2012 et 2013 et de 27,2 % entre 2008 et 2013.

#### 1.6.4 Santé et sécurité des sous-traitants

La sous-traitance représente 8,3 milliards d'euros en 2013, soit environ 20 % du chiffre d'affaires. Dans les activités de VINCI, la sous-traitance est multiforme, avec une diversité de niveaux, certaines sociétés de VINCI se trouvant également sous-traitantes. Dans ces conditions de complexité, de nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques avec leurs sous-traitants. La politique du « zéro accident » y est partout présente. Des clauses particulières intègrent la prévention, expressément sur le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail et l'information permanente sur l'évolution des risques chantier. La *Charte relations sous-traitants* de VINCI vient rappeler l'attachement du Groupe à ce que les salariés de nos partenaires puissent évoluer dans des conditions de sécurité comparables à celles de nos salariés. La diffusion de cette charte s'effectue au travers des clubs pivots régionaux.

#### 1.6.5 Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de VINCI en matière de santé et de sécurité se concrétise par la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. Ainsi, l'un des thèmes majeurs de la négociation collective en 2013 a été la prévention des facteurs de pénibilité avec pour objectif l'optimisation des conditions d'exercice des métiers.

### 1.7 Formation

#### 1.7.1 Politique générale de formation

Le développement professionnel et personnel de chacun des 190 704 collaborateurs constitue une condition indispensable à la croissance du Groupe. L'enjeu est à la fois de transmettre des savoirs et des savoir-faire permettant de répondre aux attentes des clients et d'en être le meilleur partenaire, et que l'ensemble des salariés partagent cette culture commune.

Conjuguant une organisation décentralisée adaptée aux réalités des besoins locaux à une volonté forte de développer les synergies dans ses métiers, le développement des compétences s'articule autour de deux axes : les centres de formation propres à chaque pôle et VINCI Academy.

Soucieux d'innover dans les méthodes et les dispositifs pédagogiques et de renforcer la différenciation du Groupe face à la concurrence, chaque pôle a développé des centres de formation internes adaptés à ses métiers et ses besoins. En 2013, la part des formations dispensées par les centres de formation interne représente plus de 23 % des formations totales (soit + 28 % sur cinq ans). Le développement des formations innovantes pour les chefs de chantier en Afrique, l'utilisation croissante des outils de simulation multimédia (3D) et le développement de l'e-learning sont parmi les grandes tendances de 2013.

VINCI Academy accompagne l'internationalisation du Groupe et le développement des synergies en initiant des programmes transverses et de management, pour les dirigeants du Groupe et les filières fonctionnelles. Le nombre de participants aux programmes de VINCI Academy a augmenté de 45 % en 2013 et a concerné 211 personnes. Le partage d'expériences et de ressources s'effectue au sein du Club des directeurs de centres de formation.

#### 1.7.2 Actions de formation

En 2013, en moyenne, 16 heures de formation par salarié ont été dispensées au sein du Groupe, dont 19 heures par manager et 15 heures par non-manager. 69 % des managers ont bénéficié d'une formation. L'investissement en formation a représenté en 2013 près de 179 millions d'euros. 3,1 millions d'heures (soit 2,1 % de plus qu'en 2012) ont concerné principalement les formations métier (42 %), l'hygiène et la sécurité (34 %). En 2013, les formations « environnement » se sont maintenues autour des 43 300 heures. L'ambition de VINCI de favoriser le développement professionnel de chaque collaborateur en proposant à chacun un projet de formation personnalisé s'est confirmée, avec 115 867 collaborateurs formés en 2013, soit 60 % des effectifs.

#### Nombre d'heures de formation, de stagiaires des centres de formation interne et évolution

Pôles	Centres de formation internes	Nombre d'heures de formation en 2013	2013/2012 Évolution	Nombre de stagiaires en formation en 2013	2013/2012 Évolution
<b>VINCI (*)</b>	<b>VINCI Academy</b>	<b>6 661</b>	<b>33,1 %</b>	<b>211</b>	<b>44,5 %</b>
<b>Concessions</b>		<b>159 070</b>	<b>(14,4 %)</b>	<b>15 078</b>	<b>(27,5 %)</b>
VINCI Autoroutes	Campus Cofiroute, Parcours ASF	133 208	(16,9 %)	13 783	(25,8 %)
VINCI Concessions	École VINCI Park	25 862	0,8 %	1 295	(41,6 %)
<b>Contracting</b>		<b>558 203</b>	<b>4,6 %</b>	<b>27 469</b>	<b>(8,1 %)</b>
VINCI Energies	Académie VINCI Energies, Cegelec Groupe University	131 842	(3,1 %)	9 298	(4,2 %)
Eurovia	Centre de formation aux techniques routières	93 294	(4,6 %)	2 982	(4,6 %)
VINCI Construction	Cesame, Centre Eugène Freyssinet	333 067	11,2 %	15 189	(11,0 %)
<b>Total</b>		<b>723 934</b>	<b>(0,1 %)</b>	<b>42 758</b>	<b>(15,9 %)</b>

(\*) VINCI Academy concerne l'ensemble des pôles du groupe VINCI, en France et à l'international.

## Répartition des heures par type de formation et évolution

	2013						2012	2013/2012	
	Managers	Non-managers	Hommes	Femmes	Total	Dont France	Total	Évolution	
Formation métier	220 179	1 093 956	1 174 848	139 287	<b>1 314 135</b>	42,4 %	785 314	1 345 143	(2,3 %)
Hygiène et sécurité	141 361	915 722	986 830	70 253	<b>1 057 083</b>	34,1 %	779 919	991 573	6,6 %
Environnement	10 165	33 131	34 426	8 870	<b>43 296</b>	1,4 %	19 125	43 983	(1,6 %)
Management	112 940	81 928	163 816	31 052	<b>194 868</b>	6,3 %	117 807	192 380	1,3 %
Administration et supports	114 897	163 486	180 558	97 825	<b>278 383</b>	9,0 %	170 370	248 461	12,0 %
Langues	49 378	85 414	91 348	43 444	<b>134 792</b>	4,3 %	47 776	131 783	2,3 %
Formation diversité	3 953	6 407	8 455	1 905	<b>10 360</b>	0,3 %	6 801	15 241	(32,0 %)
Autres	13 370	54 816	56 535	11 651	<b>68 186</b>	2,2 %	51 884	70 100	(2,7 %)
<b>Total</b>	<b>666 243</b>	<b>2 434 860</b>	<b>2 696 816</b>	<b>404 287</b>	<b>3 101 103</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 978 996</b>	<b>3 038 664</b>	<b>2,1 %</b>
Nombre d'heures de formation par salarié	19	15	16	15	<b>16</b>		18	16	0,0 %

## 1.8 Diversité et égalité des chances

### 1.8.1 Politique générale de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations

Initiée dès 2004, VINCI poursuit la mise en œuvre de sa politique « diversité », dont le socle repose sur la prévention de toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, des personnes issues de l'immigration et de gestion des âges.

La politique de promotion de la diversité s'appuie sur le réseau des animateurs qui compte 86 personnes à fin 2013. Ces animateurs sont formés et échangent régulièrement sous forme de conventions ou grâce à des outils collaboratifs de type réseaux sociaux. Un nouveau guide pédagogique, réalisé par VINCI et diffusé à l'ensemble des formateurs diversité, leur permet d'animer localement des séances de sensibilisation aux stéréotypes, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances. Les formations à la diversité intégrées dans les parcours de formation des managers opérationnels du Groupe se sont poursuivies. En 2013, 3 953 heures de formation ont été dispensées auprès des managers.

La diversité est un thème historique du dialogue social. Le nombre d'accords collectifs signés sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances est de 86 en 2013.

### 1.8.2 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

VINCI s'est fixé l'objectif de faire progresser la mixité dans ses métiers et d'atteindre notamment 20 % de femmes managers en 2015 (18 % en 2013, soit une augmentation de 7,6 % en un an et de plus de 11 % en deux ans). Pour y parvenir, le plan d'action 2012-2015 validé par le comité Exécutif porte principalement sur l'attractivité, le recrutement et l'évolution de carrière.

En 2013, en France, le label Diversité a été renouvelé sur les cinq entreprises qui en bénéficiaient (VINCI SA, ASF, Cofiroute, GTM Bâtiment et EMCC).

## Répartition des effectifs féminins par pôle d'activité et évolution

	2013						2012	2013/2012
	Nombre de femmes managers		Nombre de femmes non-managers		Total des effectifs féminins		Total	Évolution
<b>Concessions</b>	<b>776</b>	<b>32 %</b>	<b>5 168</b>	<b>33 %</b>	<b>5 944</b>	<b>33 %</b>	<b>5 134</b>	<b>16 %</b>
VINCI Autoroutes	314	32 %	2 821	42 %	<b>3 135</b>	41 %	3 309	(5 %)
VINCI Concessions	462	33 %	2 347	25 %	<b>2 809</b>	26 %	1 825	54 %
<b>Contracting</b>	<b>5 156</b>	<b>16 %</b>	<b>15 630</b>	<b>11 %</b>	<b>20 786</b>	<b>12 %</b>	<b>20 426</b>	<b>2 %</b>
VINCI Energies	1 657	15 %	6 001	12 %	<b>7 658</b>	12 %	7 686	0 %
Eurovia	641	14 %	3 462	10 %	<b>4 103</b>	10 %	4 066	1 %
VINCI Construction	2 858	18 %	6 167	12 %	<b>9 025</b>	13 %	8 674	4 %
<b>VINCI Immobilier et holdings</b>	<b>162</b>	<b>35 %</b>	<b>203</b>	<b>67 %</b>	<b>365</b>	<b>48 %</b>	<b>343</b>	<b>6 %</b>
<b>Total</b>	<b>6 094</b>	<b>18 %</b>	<b>21 001</b>	<b>13 %</b>	<b>27 095</b>	<b>14 %</b>	<b>25 903</b>	<b>5 %</b>

### 1.8.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La politique de prévention a vocation à tout mettre en œuvre pour limiter les accidents du travail et leurs conséquences en termes d'inaptitude. Les mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap se déclinent en trois axes : le reclassement des salariés en situation d'inaptitude, le recrutement de personnes handicapées et le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements de services d'aide par le travail (Esat).

L'association Trajeo'h, créée à l'initiative de VINCI en 2008 pour favoriser le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation d'inaptitude et accompagner les entreprises du Groupe sur le sujet du handicap, a fortement développé son activité. En 2013, l'ensemble des structures régionales de Trajeo'h a réalisé, en France, 245 pré-diagnostics (+ 42 %) pour 224 prises en charge de salariés VINCI (+ 58 %).

### Répartition des collaborateurs en situation de handicap par pôle d'activité et évolution

	2013				2012		2013/2012		
	Managers		Non-managers		Total		Total	Évolution	
<b>Concessions</b>	<b>27</b>	<b>1,1 %</b>	<b>490</b>	<b>3,1 %</b>	<b>517</b>	<b>2,8 %</b>	<b>482</b>	<b>3,1 %</b>	<b>7,3 %</b>
VINCI Autoroutes	20	2,0 %	388	5,8 %	408	5,3 %	386	4,8 %	5,7 %
VINCI Concessions	7	0,5 %	102	1,1 %	109	1,0 %	96	1,3 %	13,5 %
<b>Contracting</b>	<b>288</b>	<b>0,9 %</b>	<b>3 142</b>	<b>2,2 %</b>	<b>3 430</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3 480</b>	<b>2,0 %</b>	<b>(1,4 %)</b>
VINCI Energies	123	1,1 %	1 525	3,0 %	1 648	2,6 %	1 736	2,7 %	(5,1 %)
Eurovia	26	0,6 %	668	1,9 %	694	1,7 %	768	1,9 %	(9,6 %)
VINCI Construction	139	0,9 %	949	1,8 %	1 088	1,6 %	976	1,4 %	11,5 %
<b>VINCI Immobilier et holdings</b>	<b>2</b>	<b>0,4 %</b>	<b>12</b>	<b>4,0 %</b>	<b>14</b>	<b>1,8 %</b>	<b>18</b>	<b>2,5 %</b>	<b>(22,2 %)</b>
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>0,9 %</b>	<b>3 644</b>	<b>2,3 %</b>	<b>3 961</b>	<b>2,1 %</b>	<b>3 980</b>	<b>2,1 %</b>	<b>(0,5 %)</b>

En France, au regard des modalités de calcul en vigueur en 2013, la législation oblige les entreprises à avoir 6 % de personnel en situation de handicap. Certains secteurs d'activité étant exclus de cette obligation, le pourcentage des salariés en situation de handicap dans ce cadre, dans le monde, est de 2,1 % en 2013. La contribution complémentaire est stable depuis plusieurs années, autour des 4,6 millions d'euros.

L'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des salariés en situation de handicap a augmenté en un an de plus de 17 % en 2013, avec un chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros.

## 2. Informations environnementales

### 2.1 Politique générale de l'environnement : ensemble pour la croissance verte

#### 2.1.1 Organisation environnementale

La mise en œuvre de la politique environnementale « Ensemble pour la croissance verte ! » repose sur les engagements du comité Exécutif du Groupe, la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et un dialogue très ouvert avec les pouvoirs publics et les associations de protection de l'environnement. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur un réseau de plus de 500 correspondants actifs, qui opèrent dans les directions de l'environnement ou du développement durable ou encore dans les directions techniques. Elles animent et font vivre au quotidien la politique environnementale de VINCI au cœur de leurs activités. Le comité Développement durable du Groupe anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle et coordonne l'action environnementale du Groupe, comme la coordination Biodiversité, le groupe Déchets ou encore le club Grand Paris. Advance, la démarche d'autodiagnostic de développement durable, référentiel commun à l'ensemble des sociétés du Groupe, permet à chaque comité de direction des filiales, en reprenant le concept de l'ISO 26000, de faire le point et de valider son plan d'actions environnementales.

#### 2.1.2 Reporting environnemental : couverture et périmètre

Le reporting environnemental de VINCI traite les thématiques listées dans l'article 225 de la loi Grenelle II. Il utilise le logiciel commun au reporting financier et social et s'appuie sur un référentiel inspiré des lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative), qui sont déclinées pour les activités des sociétés de VINCI. Il couvre la quasi-totalité des sociétés du Groupe et comprend une soixantaine d'indicateurs quantitatifs portant sur les aspects environnementaux majeurs pour le Groupe : la consommation des ressources et des énergies, les émissions de gaz à effet de serre, les déchets et le recyclage, la certification, la formation, les incidents et les provisions pour risques environnementaux. Il est établi à partir des guides méthodologiques actualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. En complément de ce reporting central, chaque pôle utilise ses propres indicateurs de pilotage. La « Note méthodologique », pages 182 à 184, en présente un résumé.

#### Taux de couverture du reporting environnemental

(en pourcentage du chiffre d'affaires)	2013	2012	2011
<b>Concessions</b>	<b>93</b>	<b>94</b>	<b>93</b>
<b>Contracting</b>			
VINCI Energies	99	99	99
Eurovia	96	100	100
VINCI Construction	94	88	88
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>95</b>	<b>94</b>

Le taux de couverture du reporting environnemental progresse encore et couvre, à fin 2013, 96 % du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. L'augmentation par rapport à 2012 correspond à une hausse de 1,6 milliard d'euros du niveau d'activité couvert (+ 4,4 %), notamment due à l'augmentation des activités couvertes chez VINCI Construction, en particulier à l'international. L'effort est mis sur le suivi des activités de court terme au grand international pour atteindre l'objectif des 100 %. Les données sont suivies sur chaque chantier mais ne font pas l'objet d'une consolidation en central.

VINCI fait regarder ses informations sociales et environnementales par ses commissaires aux comptes depuis plus de 10 ans. En 2013, le groupe a désigné ses commissaires aux comptes comme organisme tiers indépendant pour attester la présence et la sincérité des informations RSE publiées dans ce Rapport, en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale. Les commissaires aux comptes ont mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du référentiel auprès des filiales suivantes : Entrepote Contracting, VINCI Construction Grands Projets, Eurovia, VINCI Autoroutes (ASF et Cofiroute), VINCI Construction France et VINCI plc au Royaume-Uni. Les entreprises du contracting à l'international ont été particulièrement suivies (notamment le Qatar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Chili, le Royaume-Uni et la Pologne). La présentation des données environnementales se base sur le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, en application de l'article 225 de la loi dite Grenelle II, du 12 juillet 2010.

Après avoir été l'un des premiers groupes de France en faveur d'un audit volontaire de ses données, VINCI poursuit sa démarche de progrès vers la transparence vis-à-vis des parties prenantes afin d'en faire un élément de performance. Les chiffres présentés dans ce Rapport sont consolidés selon la même méthode que les données financières de VINCI. Certaines entités, notamment de VINCI Construction Grands Projets, comme QDVC, restent consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

### 2.1.3 Formations à l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de VINCI.

Les heures de formation à l'environnement se maintiennent autour de 43 000 heures. En six ans, elles ont plus que doublé (+ 107 %). Les formations à l'environnement s'intègrent de plus en plus dans les cursus existants (travaux, études, exploitation, etc.). Sur les chantiers, les salariés, les intérimaires et les sous-traitants font l'objet d'une sensibilisation forte via les quarts d'heure environnement hebdomadaires. En France, ces quarts d'heure sont déployés dans tous les métiers de la branche contracting. À l'international, ces formations se généralisent. En 2013, VINCI Construction Terrassement a, par exemple, réalisé 158 sensibilisations sous forme de quarts d'heure de formation sur les déchets, l'assainissement, les espèces invasives, etc. Les équipes d'études sont également formées à l'éco-conception des ouvrages. Chez Soletanche Freyssinet, plus de 100 personnes ont été formées au logiciel PRISM, qui permet d'évaluer les impacts environnementaux des projets par analyse de cycle de vie.

#### Formations et sensibilisation à l'environnement et évolution

	Nombre d'heures de formation		Évolution
	2013	2012	2013/2012
<b>Concessions</b>	<b>8 567</b>	<b>9 633</b>	<b>(11 %)</b>
VINCI Autoroutes	8 400	9 514	(12 %)
VINCI Concessions	167	119	40 %
<b>Contracting</b>	<b>34 553</b>	<b>34 346</b>	<b>1 %</b>
VINCI Energies	3 346	5 548	(40 %)
Eurovia	17 509	18 642	(6 %)
VINCI Construction	13 698	10 156	35 %
<b>VINCI Immobilier et holdings</b>	<b>176</b>	<b>4</b>	<b>NS (*)</b>
<b>Total</b>	<b>43 296</b>	<b>43 983</b>	<b>(2 %)</b>

(\*) Non significatif.

### 2.1.4 Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier à ces situations d'urgence. Chez VINCI Construction France par exemple, les bureaux d'études mais aussi les directeurs de travaux et les compagnons sont formés sur la prévention des risques environnementaux en fonction des spécificités de leurs métiers. Cette formation porte tant sur la réglementation que sur le partage des bonnes pratiques.

En 2013, cinq incidents environnementaux (six en 2012) concernant VINCI ou ses sous-traitants ont été identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant entraîné une pollution nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité. Quatre incidents ont concerné des pollutions d'eau (trois en France et un au Canada) et le cinquième une pollution des sols en Allemagne. Ils ont tous été traités conformément à la réglementation en vigueur.

### 2.1.5 Certifications environnementales

VINCI incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001 afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental. En 2013, les activités d'exploitation restent à un haut niveau de certification, c'est le cas chez VINCI Autoroutes où 100 % des autoroutes en exploitation sont certifiées ISO 14001 dans le cadre de la démarche d'éco-autoroute. Dans les activités de contracting, la progression est également significative depuis 2012, notamment chez VINCI Energies : 29 % (25 % en 2012) et VINCI Construction : 62 % (59 % en 2012).

## Couverture des activités du Groupe par la certification environnementale ISO 14001

(en pourcentage)	ISO 14001			Périmètre/Référence
	2013	2012	2011	
VINCI Autoroutes				France
Autoroutes en exploitation	100	100	64	en nombre de kilomètres
Autoroutes en construction	100	100	90	en nombre de kilomètres
VINCI Energies, part du chiffre d'affaires	29	25	22	France et international
Eurovia				France et international
Production des carrières en propre	59	58	65	en tonnes
Production des postes d'enrobage en propre	47	24	30	en tonnes
Production des usines de liants en propre	73	83	65	en tonnes
Part du chiffre d'affaires de l'activité travaux	29	28	35	France et international
VINCI Construction, part du chiffre d'affaires	62	59	60	France et international

Les entreprises de VINCI ont un solide savoir-faire sur les projets labellisés (type HQE, BREEAM®, LEED®, etc.). En 2013, elles en ont livré plus de 400, dont 49 projets BREEAM® et 40 projets LEED®, pour des chantiers en neuf comme en réhabilitation. VINCI Construction réalise, par exemple, la réhabilitation du Cardinal, un ensemble de bureaux d'une superficie de 37 330 m<sup>2</sup>. Situé à Paris (France), ce projet vise une triple certification BREEAM® (niveau excellent), LEED® (niveau gold) et HQE. Chez VINCI Immobilier, 100 % des nouveaux projets de promotion de logements sont au niveau bâtiment basse consommation, voire à énergie positive (Bepos), associés à un label environnemental (type HQE, H&E ou HPE). Cette expertise bâtiment s'étend à l'échelle du quartier concerné. En France, VINCI Immobilier développe un projet de 22 000 m<sup>2</sup> de logements (label PassivHaus avec objectif Bepos) dans le cadre du quartier Prairie-au-Duc, à Nantes, et 130 000 m<sup>2</sup> de constructions certifiés HQE™ Aménagement dans le cadre du projet Universeine, à Saint-Denis (Île-de-France).

## 2.2 Préservation des ressources

### 2.2.1 Protection de la ressource en eau

En 2013, VINCI a de nouveau répondu au questionnaire du CDP Water Disclosure. Le Groupe fait partie du cercle des 184 entreprises mondiales du Global 500 en capacité de se livrer à l'exercice. La stratégie « eau » du Groupe est déclinée à partir de sa politique environnementale : inclure la consommation et la prévention des pollutions de l'eau dans les analyses de risque, mesurer et réduire les consommations d'eau liées à nos activités et nos produits, protéger les milieux aquatiques et les écosystèmes associés. Un club pivot Activités hydrauliques international identifie les savoir-faire et construit de nouvelles offres spécifiques.

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. De nombreuses actions spécifiques sont mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau. Par exemple, sur les autoroutes, 76 % (72 % en 2012) du linéaire en service est équipé de dispositifs de protection, soit par une protection naturelle, soit par des ouvrages adaptés à la vulnérabilité. La politique de protection de la ressource en eau a été renforcée par la mise en place en 2010 du Paquet vert autoroutier. Des programmes de pistage des fuites sont implantés sur le réseau autoroutier d'Escota, dans le sud de la France. VINCI Construction met en œuvre une politique de recyclage des eaux usées en France. Une centaine de stations de lavage des bennes à béton en circuit fermé permettent aux chantiers des économies de consommation très significatives. 100 % de leurs installations de centrales à béton comportent un bassin de décantation permettant d'en traiter les effluents et de recycler l'eau.

Les outils d'analyse de cycle de vie utilisés par VINCI permettent d'évaluer finement l'empreinte eau d'un quartier. Dans ces opérations, l'accent est mis en particulier sur la perméabilité des sols, la rétention des eaux pluviales et le traitement des eaux usées. Enfin, certaines filiales développent des offres spécifiques permettant de préserver les ressources d'eau douce. Entrepouse Contracting (VINCI Construction) a développé un procédé permettant la mise à l'épreuve hydraulique des réservoirs à gaz naturel liquéfié par de l'eau de mer non traitée. Selon le projet, ce procédé permet d'économiser entre 80 000 et 190 000 m<sup>3</sup> d'eau douce et d'éviter l'utilisation d'additifs dommageables pour l'environnement. VINCI Construction Grands Projets propose également une structure adaptée à la gestion et à l'optimisation des réseaux d'eau potable à l'international : Water Management International.

### Consommation d'eau (mètres cubes d'eau achetés) et évolution

	2013	2012	Variation
<b>Concessions</b>	<b>1 111 170</b>	<b>1 133 525</b>	<b>(2,0 %)</b>
VINCI Autoroutes	979 179	983 073	(0,4 %)
VINCI Concessions	131 991	150 452	(12,3 %)
<b>Contracting</b>	<b>4 103 779</b>	<b>5 064 703</b>	<b>(19,0 %)</b>
VINCI Energies	300 431	327 610	(8,3 %)
Eurovia	877 251	1 673 796	(47,6 %)
VINCI Construction	2 926 097	3 063 297	(4,5 %)
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>1 638</b>	<b>2 064</b>	<b>(20,6 %)</b>
<b>Total</b>	<b>5 216 587</b>	<b>6 200 292</b>	<b>(15,9 %)</b>

Dans un contexte de développement important, VINCI progresse d'année en année sur la mesure de ses consommations d'eau. La forte diminution des consommations d'eau chez Eurovia (- 48 %) s'explique par les efforts déployés pour réduire les consommations et par la forte variation de la nature des projets dans les métiers de contracting d'une année sur l'autre.

La mesure des consommations d'eau reste complexe. À titre d'exemple, les activités de terrassement consomment de l'eau essentiellement pour limiter les poussières pendant les travaux sous forme d'arrosage. En Afrique, l'eau est souvent pompée à partir de générateurs installés à proximité des villages afin que les communautés puissent simplement avoir accès à l'eau. L'eau elle-même ne fait l'objet d'aucune transformation : elle s'évapore ou retourne vers la nappe phréatique sans pollution. Enfin, la mesure des consommations se fait à partir des consommations de carburant des générateurs. Cet exemple peut être reproduit sur de nombreuses activités : répondre au questionnaire du CDP Water est ainsi un signe de maturité des sociétés de VINCI.

## 2.2.2 Consommation de matières premières et économie circulaire

Les principales consommations de matières premières de la branche concessions sont suivies et consolidées. En 2013, la maintenance des autoroutes a nécessité la mise en œuvre de 1,857 millions de tonnes d'enrobés. L'approvisionnement en sel de déverglçage représente 57 561 tonnes (34 902 tonnes en 2012).

Dans les activités de contracting, les achats de matières premières sont décentralisés et, en règle générale, ne sont pas consolidés en volume. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités (voir paragraphe 2.2.8) et sur l'approvisionnement local.

L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières. La démarche d'éco-conception du Groupe est mise en œuvre chez VINCI Construction France dans le cadre du développement de produits éco-conçus (logements, bureaux, résidences étudiantes, etc.). Dans le logement, le procédé constructif Habitat Colonne permet de réduire les consommations de matières premières de 20 %. Ce procédé a permis la construction de 1 079 logements en 2013 (500 en 2012).

En 2013, les sociétés de construction bois de VINCI Construction France, sous la marque Arbonis, ont réalisé un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros, en croissance de 50 % par rapport à 2010. Arbonis est le leader de la construction bois en France. La charpente en bois du stade de l'Allianz Riviera de Nice, livrée en 2013, est une première mondiale. Elle a permis d'économiser 3 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à un projet traditionnel.

Reconnue par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en France comme action exemplaire en matière d'économie circulaire, l'engagement Granulat+ d'Eurovia est une première expérimentation d'écologie industrielle dans le secteur. Cet engagement, mis en place sur les carrières de la zone méditerranéenne, a pour objectif de valoriser 100 % des ressources nécessaires à la production des granulats du BTP. Il repose sur le travail en commun des gestionnaires de carrière avec les producteurs de déchets locaux et les utilisateurs de matières premières. En plus des bénéfices directs, cet engagement permet aux acteurs du territoire d'intégrer la problématique environnementale au cœur de leurs process.

VINCI contribue aux débats publics sur l'évaluation de l'impact environnemental des matières premières en s'impliquant avec les associations professionnelles pour produire les inventaires de cycle de vie (ICV) des matériaux. Soletanche Freyssinet participe au groupe de travail Diogen sur les bases de données environnementales. VINCI participe également aux travaux de l'Observatoire énergie environnement transport (OEET) et de l'Association française des tunnels de l'espace souterrain (AFTES). Soletanche Freyssinet contribue à développer une méthodologie s'appuyant sur les analyses de cycle de vie. Elle permet d'évaluer et de comparer les méthodes d'exécution des ouvrages souterrains, d'estimer l'incidence des matériaux mis en œuvre, d'orienter la conception et l'exécution, et enfin de comparer des solutions techniques.

## 2.2.3 Consommations énergétiques

En 2013, VINCI a participé au débat lancé par les pouvoirs publics en France sur la transition énergétique, en particulier sur la thématique de la réhabilitation énergétique des bâtiments et de l'éco-mobilité. La contribution du Groupe a particulièrement porté sur la garantie de performance, thème de la Journée de la recherche du 18 décembre 2013.

En France, la Réglementation thermique 2012 (RT 2012), mesure majeure du Grenelle de l'environnement qui généralise les bâtiments basse consommation, est effective dans tous les projets. Pour répondre à ces nouvelles exigences à coût constant, VINCI développe de nouvelles offres, logement et tertiaire, en s'appuyant sur le savoir-faire de VINCI Construction pour minimiser les déperditions d'énergie par l'enveloppe et sur celui de VINCI Energies pour installer des équipements innovants, comme le chauffage tout air avec le procédé Green Floor. VINCI participe aux travaux de préparation de la future RT 2020, qui aura vocation à considérer le bâtiment responsable dans son ensemble, et pas uniquement sous l'angle énergétique. Les travaux actuels touchent aux usages et aux calculs des performances de synthèse multicritère. Dans le cadre de l'éco-engagement Oxygen, VINCI Construction France garantit la performance énergétique des bâtiments livrés en neuf et en réhabilitation. Cette garantie est assortie de dispositifs permettant aux occupants d'optimiser leur consommation. En 2013, trois réalisations Oxygen d'ampleur ont été livrées et 16 nouvelles références sont en cours.

VINCI Facilities (VINCI Energies) met à profit son savoir-faire (diagnostics et audits énergétiques, monitoring, optimisations, etc.) pour développer des offres de contrats de performance énergétique (CPE) à destination de ses clients, à travers sa structure Smart Energy. Dans le cadre de la chaire « Éco-conception », un outil de simulation de la performance énergétique et environnementale à l'échelle du quartier a été développé par MINES ParisTech (novaEQUER). Commercialisé par un tiers, cet outil est utilisable par tous les acteurs des projets urbains (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, y compris concurrentes) et permet d'apporter des réponses pertinentes à l'échelle de l'ensemble d'un quartier. Des problématiques comme l'éclairage public deviennent alors prépondérantes et nécessitent des solutions efficaces à performance garantie. Par exemple, Citeos, marque de VINCI Energies, propose notamment ces solutions sur un grand nombre de projets (- 40 % de consommations d'énergie à Cergy-Pontoise et - 20 % à Lille).

## Consommation totale d'énergie (dont gaz naturel et électricité) et évolution

	Gaz naturel (MWh)	Électricité (MWh)	Total énergies (MWh) (*)		Variation
	2013	2013	2013	2012	
<b>Cessions</b>	<b>9 858</b>	<b>280 937</b>	<b>405 157</b>	<b>421 126</b>	<b>(3,8 %)</b>
VINCI Autoroutes	6 600	140 786	256 991	253 412	1,4 %
VINCI Concessions	3 258	140 151	148 166	167 714	(11,7 %)
<b>Contracting</b>	<b>1 010 369</b>	<b>784 816</b>	<b>8 793 907</b>	<b>8 373 575</b>	<b>5,0 %</b>
VINCI Energies	57 435	89 455	844 732	772 365	9,4 %
Eurovia	896 722	368 903	3 810 156	3 833 364	(0,6 %)
VINCI Construction	56 212	326 458	4 139 019	3 767 846	9,9 %
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>-</b>	<b>1 562</b>	<b>3 736</b>	<b>3 791</b>	<b>(1,5 %)</b>
<b>Total</b>	<b>1 020 227</b>	<b>1 067 315</b>	<b>9 202 800</b>	<b>8 798 492</b>	<b>4,6 %</b>

(\*) Comprenant les consommations de carburants, gaz naturel, électricité, fuel lourd, charbon et huiles usagées.

Les entreprises du Groupe portent une attention particulière à leur consommation d'énergie. On observe chaque année que celle-ci progresse moins vite que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental. Sur la période de reporting, l'intensité énergétique du Groupe s'élève à 226 MWh par million d'euros de chiffre d'affaires (227 MWh en 2012).

Les consommations énergétiques d'Eurovia, directement liées à son activité industrielle, sont prépondérantes dans les consommations totales. L'augmentation de 7 % de la consommation de gaz par rapport à 2012 s'explique par l'augmentation de certaines activités à l'international, en particulier chez Eurovia au Royaume-Uni et chez VINCI Construction Grands Projets en Asie. Comme en 2012, la consommation d'électricité (+ 0,55 %) a progressé moins vite que le chiffre d'affaires couvert par le reporting environnemental.

Eurovia a été le premier pôle du Groupe à mettre en place un plan de réduction énergie-CO<sub>2</sub> ambitieux, incluant les améliorations énergétiques sur les postes d'enrobage, les matériels de carrière et les bâtiments d'exploitation. En 2013, la filiale de travaux publics a développé l'outil Bridge, tableau de bord permettant un suivi régional des consommations d'énergie à différentes échelles opérationnelles (délégation, région, etc.). Elle développe également des offres à faible consommation énergétique. Par exemple, le procédé d'enrobés tièdes Tempera® permet d'économiser 20 à 40 % d'énergie lors de sa mise en œuvre. Ces enrobés représentent 12 % de la production française en 2013, l'objectif est d'atteindre 50 % en 2015.

La Sylvabox est un bungalow en bois à isolation renforcée permettant une réduction des consommations énergétiques de 80 %. Elle est fabriquée par Arbonis, la filiale spécialisée dans les métiers du bois de VINCI Construction France, dont l'objectif en France est d'installer 40 % de ces bungalows performants sur ses chantiers d'ici à 2016.

## Consommation de carburants et évolution

(en litres)	Diesel (*)	Essence	Total		Variation
	2013	2013	2013	2012	
<b>Cessions</b>	<b>10 969 343</b>	<b>26 961</b>	<b>10 996 304</b>	<b>10 880 240</b>	<b>1,1 %</b>
VINCI Autoroutes	10 513 755	25 130	10 538 885	10 331 025	2,0 %
VINCI Concessions	455 588	1 831	457 419	549 215	(16,7 %)
<b>Contracting</b>	<b>551 304 236</b>	<b>14 920 933</b>	<b>566 225 169</b>	<b>505 336 581</b>	<b>12,0 %</b>
VINCI Energies	64 299 043	2 801 109	67 100 152	60 833 074	10,3 %
Eurovia	196 272 830	6 216 070	202 488 900	199 542 713	1,5 %
VINCI Construction	290 732 363	5 903 754	296 636 117	244 960 794	21,1 %
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>209 009</b>	<b>-</b>	<b>209 009</b>	<b>182 960</b>	<b>14,2 %</b>
<b>Total</b>	<b>562 482 588</b>	<b>14 947 894</b>	<b>577 430 482</b>	<b>516 399 781</b>	<b>11,8 %</b>

(\*) Depuis 2011, l'indicateur diesel prend en compte le diesel et le fuel domestique.

En 2013, l'augmentation de la consommation de carburants s'explique par le chantier de terrassement exceptionnel du projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux en France ainsi que par l'intégration de nouvelles acquisitions dans le Groupe.

VINCI Autoroutes encourage ses clients à réduire leur consommation de carburants via des sensibilisations à l'éco-conduite sur les aires de repos et aussi en développant les offres permettant d'utiliser au mieux les infrastructures existantes. En 2013, le développement du covoiturage a été accentué. Des parkings, situés à proximité des gares de péage, facilitent la rencontre entre les conducteurs et les passagers. On dénombre 1 456 places de stationnement dédié au covoiturage à l'automne 2013 (1 000 en 2012).

### 2.2.4 Recours aux énergies renouvelables (EnR)

En 2013, les achats d'électricité d'origine renouvelable par les sociétés de VINCI sont en forte hausse et représentent 43 875 MWh. De plus en plus de chantiers font l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergies renouvelables. Sur le chantier de construction du tunnel d'Hallandsås en Suède, 100 % de l'électricité consommée est d'origine renouvelable.

Les entreprises de VINCI Energies maîtrisent et développent les activités de conception, fourniture, installation et raccordement de centrales d'énergie renouvelable. La centrale photovoltaïque d'Estezargues dans le Gard (France), réalisée par Omexom Energies renouvelables, mobilise 10 000 m<sup>2</sup> de capteurs sur un site de 20 hectares pour une puissance fournie de 12 MWc. En Turquie, la ferme d'éoliennes de Balikesir, équipée par VINCI Energies GSS et inaugurée le 11 mai 2013, comprend 52 turbines de 2,75 MW sur 56 hectares, dans un environnement très vallonné. VINCI Construction développe également des solutions techniques permettant l'industrialisation de la construction et l'optimisation de l'installation des parcs éoliens, sur terre et en mer. C'est notamment l'objet du projet de recherche Eolift, poursuivi en 2013, piloté par Freyssinet et lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Grand éolien de l'Ademe dans le cadre du programme Investissements d'avenir.

VINCI Autoroutes dispose de 2 531 équipements de production d'énergies renouvelables – solaire, thermique et éolien (pompes à chaleur exclues).

Concernant la flotte de véhicules, des solutions alternatives – voitures hybrides, électriques – sont en déploiement dans les différentes filiales. VINCI Autoroutes s'est par exemple engagé sur l'acquisition de plus de 50 véhicules électriques dans sa flotte.

## 2.2.5 Condition d'utilisation des sols

Pour lutter contre l'artificialisation des sols et construire un équilibre entre la nature et le cadre de vie, la problématique de l'usage des sols est traitée très en amont et notamment à travers un effort de recherche sur la biodiversité et l'agriculture urbaine, au sein de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures ». L'intégration dans l'environnement et les conditions d'utilisation des sols sont suivies et ceci particulièrement dans les concessions autoroutières, ainsi que chez Eurovia (carrières). Ces entités interviennent sur les sites pour reconstituer le cadre de vie local. Elles ont développé un savoir-faire en génie écologique afin de leur donner une seconde vie, riche du point de vue de la biodiversité. Pour tous les projets d'infrastructures et notamment en 2013 pour le projet de la LGV SEA Tours-Bordeaux, des engagements ont été pris envers l'État et en concertation avec les communes, notamment en termes d'aménagements paysagers et de modelés du territoire.

## 2.2.6 Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction. Dans la branche concessions, notamment sur l'échantillon des 272 parkings suivis chez VINCI Park, VINCI Airports et VINCI Autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des usages des utilisateurs (véhicules automobiles, avions, etc.). Pour limiter la congestion du trafic, VINCI Autoroutes a mis en place des mesures de régulation de la vitesse. En 2013, ce dispositif a été activé pendant près de 3 900 heures.

## 2.2.7 Nuisances sonores

Des études de bruit sont réalisées dès la phase de conception des projets pour limiter les nuisances sonores (chantiers urbains, circulation sur les autoroutes, etc.). Soldata, filiale de Soletanche Freyssinet, fait du management en environnement sonore une de ses spécialités, notamment par l'utilisation du logiciel EAR-Is. Il permet d'analyser et de simuler en temps réel des niveaux de bruit et de vibration sur des projets de construction et activités industrielles. Les entreprises de VINCI proposent systématiquement des solutions techniques en phase de construction, comme l'adaptation de tracé autoroutier, l'aménagement de merlons, l'installation de protections antibruit ou l'utilisation d'enrobés phoniques tels que le Viaphone®, développé par Eurovia.

Les autoroutes en exploitation font l'objet de mesures régulières de bruit visant à identifier et à réduire les « points noirs bruit ». Les logements ou habitations concernés font l'objet de travaux d'isolation de façade ou bénéficient de l'installation d'écrans antibruit ou de merlons végétalisés.

VINCI Autoroutes s'était engagé, dans le cadre du Paquet vert autoroutier, à traiter 1 000 logements identifiés comme « points noirs bruit ». En 2013, le nombre de logements protégés s'est élevé à 281, portant le total à 1 422 depuis 2010.

## 2.2.8 Gestion des déchets et recyclage

La politique générale s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et tient en trois points : limiter la production de déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'éco-conception des produits et services proposés. La problématique des déchets touche particulièrement les entités de la branche contracting pour leurs propres activités (déchets de chantier principalement) et les concessions pour la gestion des déchets des clients (parkings, autoroutes, etc.). Les filiales du Groupe mettent en place, sur leurs chantiers, des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux des déchets. VINCI réalise chaque année un suivi de la gestion des déchets (quantité et suivi des filières de valorisation). En 2013, le taux de couverture de l'indicateur déchets est de 38 % de l'activité du Groupe (13 % en 2009).

Dans le cadre du Paquet vert autoroutier, la totalité des aires de repos du réseau de VINCI Autoroutes ont été équipées pour le tri sélectif des déchets (contre 91 % en 2012, 39 % en 2011 et 21 % en 2010). En accord avec la politique d'éco-conception du Groupe, l'accent est maintenant mis sur la sensibilisation et l'accompagnement des usagers de VINCI Autoroutes afin qu'ils adoptent les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de traitement et de valorisation. 56 % des déchets de VINCI Autoroutes ont fait l'objet d'une valorisation en 2013 (contre 52 % en 2012).

En 2013, VINCI Construction UK a valorisé 89 % de ces 408 801 tonnes de déchets (98 % en 2012, 80 % en 2011).

### Répartition des déchets dangereux et non dangereux en 2013

(en tonnes)	2013			2012		
	VINCI Autoroutes	VINCI Energies	VINCI Construction (*)	VINCI Autoroutes	VINCI Energies	VINCI Construction (*)
Déchets non dangereux (clients + exploitation)	12 340	314 994	406 636	13 414	185 579	1 248 299
Déchets dangereux (clients + exploitation)	1 501	1 353	2 165	2 158	672	2 847

(\*) Le périmètre se limite à VINCI Construction UK. L'écart entre 2012 et 2013 s'explique par l'évolution de la nature des chantiers.

Le recyclage, priorité d'Eurovia depuis une vingtaine d'années, et le développement de produits et procédés innovants utilisant moins de ressources naturelles et d'énergies connaissent un véritable essor. Eurovia dispose de 130 installations permettant de recycler la plupart des déchets issus de chantiers de construction. La société s'est fixé comme objectif de dépasser les 20 % d'agrégats d'enrobés recyclés utilisés dans la production totale d'enrobés. Ce pourcentage est en progression en France par rapport à 2012 à 15 %, positionnant Eurovia comme le leader dans ce domaine.

## Recyclage et valorisation chez Eurovia en 2013 et évolution

	2013			2012		
	Monde	Variation 2013/2012	France	Variation 2013/2012	Monde	France
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés dans les enrobés	11,4	(9 %)	14,7	12 %	12,5	13,1
Production de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	7,1	(16 %)	5,9	(9 %)	8,5	6,5
Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats	8,0	(19 %)	10,0	(9 %)	9,9	11,0

## 2.3 Lutte contre les changements climatiques

Depuis 2007, VINCI a initié une démarche proactive de réduction et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et veille à anticiper, à suivre et à respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet. L'impact des régulations carbone en cours sur les activités de VINCI est principalement indirect. VINCI compte huit installations soumises au Plan national d'allocation des quotas (PNAQ III) du mécanisme européen d'échange de quotas (voir page 130) et doit répondre au Carbon Reduction Commitment (CRC) au Royaume-Uni. VINCI Autoroutes a poursuivi ses travaux sur la sensibilité de ses activités au CO<sub>2</sub> et soutient les activités du Shift Project. Ces nouvelles réglementations créent des opportunités pour VINCI, dont les sociétés proposent désormais des solutions « climat » permettant à leurs clients de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2012, VINCI s'est engagé pour la croissance verte, en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici à 2020. Cet engagement concerne les émissions de CO<sub>2</sub> scopes 1 + 2 du Groupe à activité constante et prend pour référence l'année 2009 (première année au taux de couverture supérieur à 90 %). Les efforts portent également sur la réduction des émissions des clients.

### 2.3.1 Émissions de gaz à effet de serre (GES)

La quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités de VINCI s'appuie sur les données issues du reporting environnemental et reprend les périmètres ISO scopes 1 et 2 de la norme internationale ISO 14064. Le scope 1 intègre les émissions résultant de l'utilisation des combustibles fossiles sur les sites fixes, les chantiers et par la flotte de véhicules, ainsi que les émissions non énergétiques (principalement décarbonatation du calcaire dans l'usine de chaux d'Eurovia). Le scope 2 intègre les émissions résultant de l'achat d'énergie, principalement électricité, sur les sites fixes et les chantiers. Près de 2,5 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ont été émises en 2013. 32 filiales françaises de VINCI sont concernées et appliquent l'article 75 de la loi Grenelle II visant la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour les réduire. Les émissions du Groupe sont calculées en utilisant les facteurs d'émissions issus de la base carbone de l'Ademe. Les données des années précédentes ont été recalculées avec ces coefficients permettant une comparaison pro forma.

### Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 + 2) et évolution

	Tonnes éq. CO <sub>2</sub>	Tonnes éq. CO <sub>2</sub>	Variation 2013/2012
	2013	2012	
<b>Concessions</b>	<b>55 641</b>	<b>52 975</b>	<b>5,0 %</b>
VINCI Autoroutes	37 945	37 243	1,9 %
VINCI Concessions	17 696	15 732	12,5 %
<b>Contracting</b>	<b>2 432 854</b>	<b>2 335 502</b>	<b>4,2 %</b>
VINCI Energies	207 830	186 937	11,2 %
Eurovia	1 100 711	1 126 463	(2,3 %)
VINCI Construction	1 124 313	1 022 102	10,0 %
<b>VINCI Immobilier et holdings</b>	<b>656</b>	<b>605</b>	<b>8,4 %</b>
<b>Total</b>	<b>2 489 151</b>	<b>2 389 082</b>	<b>4,2 %</b>
<b>Intensité carbone (teq. CO<sub>2</sub> par million d'euros de chiffre d'affaires)</b>	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>(0,7 %)</b>

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

Les émissions directes (scopes 1 et 2) du Groupe par million d'euros de chiffre d'affaires sont en légère diminution par rapport à 2012 à 61 teq. CO<sub>2</sub> (62 en 2012). Depuis 2009 (71 teq. CO<sub>2</sub>), l'intensité carbone a diminué de 14 %.

Pour atteindre l'objectif de diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, les entreprises du Groupe mettent en place des politiques ambitieuses de réduction. Eurovia s'est fixé pour objectif une réduction de 4 % par an de ses émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre de sa politique 2012-2015. À ce titre, elle fait partie des 33 entreprises sélectionnées par l'Association bilan carbone pour travailler sur la problématique du système de management des émissions de gaz à effet de serre (les actions mises en œuvre sont décrites dans le paragraphe 2.2.3).

Afin de développer des offres à faible contenu CO<sub>2</sub>, VINCI poursuit la mise au point d'outils spécifiques et la réalisation d'études pour mieux quantifier et maîtriser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité (ISO scopes 1 + 2 + 3).

Les leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre résident, essentiellement, dans l'utilisation des ouvrages par les clients et les utilisateurs finaux : plus de 50 % des émissions sur le cycle de vie d'une ligne ferroviaire, 90 % pour un bâtiment et plus de 95 % pour une autoroute. La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des ouvrages de VINCI s'intègre dans une démarche d'éco-conception. Cette démarche prend en compte les phases de construction, d'utilisation et de fin de vie afin de comparer, dès le stade de la conception, les variantes techniques permettant de réduire les émissions. Elle s'appuie sur les outils d'analyse de cycle de vie (ACV) qui, en plus des émissions de CO<sub>2</sub>, mesurent des indicateurs supplémentaires (consommation d'eau, épuisement des ressources naturelles, impacts sur la santé humaine, etc.) permettant de s'assurer que l'économie de CO<sub>2</sub> ne se substitue pas à d'autres impacts, pendant toute la durée de vie des ouvrages. Ces outils, développés notamment dans le cadre de la chaire « Éco-conception », sont utilisés dans de nombreuses filiales. La méthodologie CO<sub>2</sub>NCERNED, développée par VINCI pour réaliser les bilans CO<sub>2</sub> des projets, est déployée dans tous les pôles du Groupe : pour étudier des variantes constructives chez VINCI Construction, l'efficacité des solutions de VINCI Energies, des tracés autoroutiers chez VINCI Concessions et optimiser l'empreinte carbone des infrastructures ferroviaires. En deux ans chez VINCI Construction, 452 projets ont fait l'objet d'études en éco-conception. Eurovia a également réalisé l'ACV de deux de ses nouveaux matériaux.

VINCI est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux (Association bilan carbone, Encord) pour définir les standards de quantification scope 3 des données des entreprises du secteur. Dans cette approche, la relation avec le client final est primordiale. Disponible sur son site Internet, l'éco-comparateur de VINCI Autoroutes calcule le gain CO<sub>2</sub> des conducteurs. VINCI Construction, pour sa part, accompagne les occupants des bâtiments à travers l'éco-engagement Oxygen.

Soletanche Freyssinet est leader d'un groupe de travail européen pour le compte de l'European Federation of Foundation Contractors et du Deep Foundation Institute, et a mis au point un outil de calcul carbone commun aux métiers de fondation. Ce calculateur a été téléchargé plus de 200 fois en 2013.

En 2013, VINCI a initié un nouveau mode de compensation carbone pour les projets d'infrastructures : la compensation locale à travers la Fondation d'entreprise LISEA Carbone. Cette fondation finance des actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre au sein des territoires traversés par la LGV SEA Tours-Bordeaux. Les projets concernent trois axes : performance énergétique des bâtiments, éco-mobilité et agriculture.

### Émissions de CO<sub>2</sub> des sociétés de VINCI Autoroutes et de ses clients

(en tonnes éq. CO <sub>2</sub> )	2013	2012
Émissions ISO scopes 1 + 2	37 945	37 243
Émissions des clients (*)	12 155 552	12 181 029

(\*) Données 2012 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de calcul de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes.

Entre 2012 et 2013, les émissions des clients de VINCI Autoroutes sont en légère diminution malgré l'augmentation du trafic. En 2013, les voies de télépéage à 30 km/heure ont permis d'économiser 44 896 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 86 876 tonnes depuis leur mise en service en 2011.

La mesure des émissions de gaz à effet de serre et les actions entreprises pour les limiter ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2013, pour la septième année consécutive, sa place de leader en France en stratégie climat. En 2013, VINCI a en effet intégré l'indice Carbon Disclosure Project Leadership Index (CDLI) France en obtenant la note de 93 sur 100, niveau B pour sa réponse au Carbon Disclosure Project (CDP) (80 sur 100, niveau C en 2012). Réalisé pour le compte de 722 investisseurs auprès des 500 plus grandes capitalisations boursières dans le monde, le CDP évalue la réactivité des grandes entreprises face à l'enjeu du changement climatique.

### 2.3.2 Adaptation au changement climatique

VINCI prend en compte le Plan national d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques. Le Groupe anticipe sur l'adaptation nécessaire des villes et du cadre bâti, en particulier dans les projets faisant l'objet d'une démarche d'éco-conception où les ouvrages sont étudiés sur l'ensemble de leur cycle de vie. De même, anticipant les données scientifiques sur la montée des eaux (hypothèse + 50 cm à horizon 2050), les sociétés de VINCI, si elles ne peuvent agir sur le terrain politique du repli stratégique, développent des savoir-faire en aménagements techniques, notamment pour le confortement des digues.

VINCI se positionne comme acteur central pour créer ou renforcer les structures face aux événements climatiques majeurs, assurer leur durabilité et innover pour réaliser ces projets. D'importants travaux de recherche sont menés, tant en interne dans le Groupe qu'avec ses partenaires scientifiques. Ces travaux portent sur l'adaptation des quartiers aux périodes de canicule, les îlots de chaleur urbains ou encore la résilience de la ville.

## 2.4 Protection de la biodiversité

### 2.4.1 Politique générale en matière de biodiversité

La coordination Biodiversité, créée en 2012 et composée d'une trentaine d'experts écologues du Groupe et de responsables environnement des différents métiers, assure, entre autres, la veille réglementaire, l'expertise scientifique, la revue des risques, la mise en valeur des initiatives et le partage des bonnes pratiques. Elle invite les associations, les bureaux d'études, les représentants des pouvoirs publics et des entreprises à témoigner de leurs approches et outils. Ces échanges fructueux s'inscrivent dans la démarche « Ensemble ».

L'engagement volontaire de VINCI en faveur de la biodiversité a été officiellement reconnu fin 2012 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cette reconnaissance SNB constitue un gage de qualité et de cohérence du programme d'action biodiversité pour une période de trois ans. Le programme porte sur des actions transversales qui ont pour but de :

- mutualiser et améliorer les connaissances en termes de biodiversité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- former et sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs sur ces sujets ;
- développer de nouvelles solutions afin de mieux intégrer les enjeux biodiversité au cœur de nos activités.

Eurovia a également reçu la reconnaissance SNB pour son projet d'engagement volontaire. Celui-ci comprend notamment un partenariat de trois ans avec le service du patrimoine naturel du MNHN (Muséum national d'histoire naturelle). Le MNHN accompagne Eurovia dans la mise en œuvre et le suivi du projet SNB : évaluation et suivi du plan d'action général, état des lieux et expertise de sites spécifiques, définition d'indicateurs de biodiversité, formation et sensibilisation. Eurovia, de son côté, met à disposition de son partenaire des sites d'études destinés à enrichir ses connaissances sur la biodiversité (inventaires, analyses comparatives de l'évolution des milieux, suivi de l'efficacité d'ouvrages et de réaménagements écologiques, etc.).

## 2.4.2 Les mesures prises en faveur de la biodiversité

Plusieurs sociétés du Groupe, dont les activités s'opèrent sur des cycles longs et impactent directement les milieux naturels, ont intégré depuis de nombreuses années la question de la biodiversité. Il s'agit, entre autres, des activités de concession-construction d'infrastructures de transport (autoroutes, aéroports), de terrassement et de carrières.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux naturels ainsi que les mesures de compensation des effets résiduels sont réfléchies et mises en œuvre en partenariat avec les parties prenantes les plus pertinentes, en fonction notamment du projet, du site, des espèces et des écosystèmes concernés. VINCI a d'ailleurs participé pendant ces deux dernières années à l'élaboration de la doctrine nationale et des lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser (ERC) les impacts sur les milieux naturels.

Dans une démarche d'agir toujours au plus près du terrain, une attention particulière a été portée, en 2013, à l'élaboration de modules de formation et de sensibilisation spécifiques aux enjeux de la biodiversité, à destination des opérationnels, notamment chez VINCI Construction, VINCI Concessions et Eurovia. Un large déploiement de ces formations est prévu à partir de 2014.

Pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes, l'enjeu concerne principalement la fragmentation des habitats naturels. Les efforts se concentrent sur la transparence des infrastructures, la réversibilité des obstacles et la restauration des continuités écologiques : création d'ouvrages de génie écologique, reprofilage de mares, aménagement des ouvrages hydrauliques, restauration et mise en valeur de sites d'intérêt écologique, réaménagement des talus, fauchage raisonné, etc.

À ces initiatives s'ajoutent les 123 actions intégrées au volet « biodiversité » du Paquet vert autoroutier. Après identification des points de conflit entre les continuités écologiques naturelles et l'infrastructure autoroutière, ce programme, achevé en 2013, a permis la réalisation de divers aménagements :

- création d'écoponts pour grande faune, de passages sous l'autoroute pour petite faune, d'échappatoires pour sangliers et de rampes à cervidés ;
- mise en œuvre de plans de gestion de la biodiversité sur des sites d'intérêt écologique à proximité de l'autoroute ;
- création de vergers et d'oliveraies conservatoires et solidaires, etc.

### Passages faune et sections clôturées sur les réseaux des sociétés de VINCI Autoroutes

	2013	2012
Passages petite et grande faune (en nombre)	746	686
Sections clôturées (en km) <sup>(*)</sup>	8 453	8 284

(\*) Données 2012 corrigées pour prendre en compte la méthodologie de calcul de l'Association des sociétés françaises d'autoroutes.

Pour Eurovia, l'enjeu porte essentiellement sur le réaménagement des sites tout au long du cycle de vie de ses carrières. Le partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle a permis l'élaboration d'une méthodologie d'analyse des zonages naturels et d'étude des enjeux faune-flore de chaque site. Cette démarche permet de cartographier les sites d'Eurovia en fonction de leur contexte environnemental et des espèces qu'ils accueillent, et ce dans le but de déterminer les actions nécessaires pour préserver et favoriser l'accueil de nouvelles espèces faunistiques et floristiques.

### Indicateurs biodiversité propres aux carrières d'Eurovia

	2013	2012
Carrières à proximité <sup>(*)</sup> de zonages naturalistes et de protection <sup>(**)</sup>	68 %	-
Carrières engagées dans le référentiel de progrès environnemental de la Charte environnement de l'Unicem <sup>(***)</sup>	74 %	72 %

(\*) Dans un rayon de 2 km.

(\*\*) ZNIEFF, Natura 2000, parc national, parc naturel régional, parc naturel marin, réserves naturelles régionale et nationale, site du Conservatoire du littoral, sites des conservatoires des espaces naturels, etc.

(\*\*\*) Unicem : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

VINCI Construction Terrassement a, pour sa part, lancé en 2013 une démarche de création d'une filière de génie écologique et a établi un plan d'action : normaliser les bonnes pratiques, créer des outils, développer des programmes de recherche, innover et mettre en place des actions de communication, en y associant différents acteurs (associations environnementales, ministères, bureaux d'études, scientifiques, etc.).

Par ailleurs, en 2013, plus de 84 % des chantiers de VINCI Construction Terrassement ont utilisé la signalétique biodiversité.

Chez VINCI Airports, les équipes du chantier de l'aéroport du Grand Ouest ont conçu une méthodologie innovante de compensation des impacts, qui vise à restaurer et recréer à proximité immédiate du site des milieux présentant des fonctionnalités écologiques équivalentes à celles impactées par le futur aéroport. Les actions prévues visent à recréer et restaurer des milieux fonctionnels et favorables à l'accueil aux cortèges des espèces bocagères. Cette méthode permet d'engager des actions plus ciblées sur un écosystème et ses fonctions hydrologiques et écologiques que le fait de compenser le nombre d'hectares et d'espèces impactées par le projet.

## 2.4.3 Les actions de mécénat, de recherche et développement en faveur de la biodiversité

La Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité a été créée fin 2012. Dotée de 5 millions d'euros pour la période 2012-2017, elle participe au financement de projets de proximité proposés par des associations, entreprises ou centres de recherche implantés dans l'un des six départements concernés par le tracé : Indre-et-Loire, Vienne, Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Gironde.

## Nombre de projets par thème soutenus par la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité

	2013
Restauration et création d'habitats	8
Expérimentation de pratiques culturelles	3
Protection et conservation d'espèces	7
Actions de sensibilisation et de formation	4
Études et inventaires appliqués	6
Travaux de recherche fondamentale	2
<b>Total</b>	<b>30</b>

En 2013, les travaux de la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » ont notamment abouti à la création de deux outils pour évaluer la biodiversité en milieu urbain : Biodivstrict et NewDistrict.

Biodivstrict établit un diagnostic des surfaces propices à la biodiversité en lien avec un outil SIG (système d'information géographique). Le modèle évalue des indices de saturation en biodiversité grâce aux relevés d'espèces représentatives. À partir du diagnostic et des indices, l'équipe en charge du projet peut proposer des aménagements pertinents.

NewDistrict est un outil de simulation multi-agents dont l'objectif est de suivre l'évolution de la biodiversité sur un territoire donné. Chaque participant doit jouer le rôle d'une partie prenante d'un projet d'aménagement (promoteur, pouvoirs publics, agriculteurs, etc.). Un logiciel informatique permet de faire évoluer la biodiversité sur le territoire en fonction des décisions de chaque partie prenante. NewDistrict permet aux participants de prendre conscience de l'influence de la conduite du projet sur ses performances environnementales.

Enfin, au moins 23 projets d'innovation traitant spécifiquement d'actions en faveur de la biodiversité ont été déposés par des collaborateurs du Groupe dans le cadre du Prix de l'Innovation VINCI 2013. 13 dossiers ont été présentés aux jurys et 6 ont reçu un prix régional ou international.

## 2.5 Prévention et réparation

### 2.5.1 Conformité législative et réglementaire

Dans le cadre du Grenelle II, VINCI adopte une démarche volontaire pour se conformer aux évolutions législatives. Des outils informatiques spécifiques pour la maîtrise des risques réglementaires et des risques en qualité-sécurité-environnement sont également en place, à l'instar de Préventéo® chez VINCI Energies, qui assure la veille réglementaire et permet de normaliser l'audit réglementaire demandé par le Groupe. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses.

### 2.5.2 Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque projet (exemple : dépollution des sols chez Soletanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale.

#### Dépenses engagées pour l'environnement par les sociétés de VINCI Autoroutes

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012	2011
Dépenses annuelles d'investissement en environnement	129	312	260
Dépenses annuelles d'entretien du patrimoine vert	40	31	32
Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux	0,30	0,32	0,32

La baisse des dépenses engagées chez VINCI Autoroutes s'explique par la fin du Paquet vert autoroutier. Sur trois ans, la contribution de l'entreprise est néanmoins très significative.

### 2.5.3 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Voir le chapitre « Facteurs de risques » (risques industriels, risques technologiques et environnementaux), page 125 du « Rapport de gestion ».

### 2.5.4 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé en central. Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé d'indemnités au cours de l'exercice 2013 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

## 3. Informations sociétales

### 3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

#### 3.1.1 Contribution au développement économique régional

Créé à partir d'un tissu d'entreprises locales historiquement très ancrées dans leurs territoires d'activité (près de 70 % des entreprises du Groupe ont moins de 100 salariés), VINCI est présent en 2013 dans plus de 100 pays.

##### Répartition des sociétés du Groupe par nombre de salariés au 31 décembre 2013

	2013
De 1 à 99 salariés	69,4 %
De 100 à 499 salariés	25,2 %
Plus de 500 salariés	5,4 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

##### 3.1.1.1 Impact des entreprises locales

Les missions des sociétés de VINCI sont de concevoir, financer, construire et exploiter des ouvrages et des infrastructures sur la durée. Elles en font ainsi des acteurs de premier plan en termes d'aménagement des territoires tant en zones rurales qu'urbaines. Non délocalisables, les sociétés du Groupe structurent un espace, lui assurent une plus grande cohérence et favorisent son développement économique et social. Par leur ancrage territorial et un modèle de management décentralisé, elles produisent des richesses économiques importantes ; elles participent aux dynamiques locales autant par leurs activités de construction que de concession, sous forme de revenus, de sous-traitance, de développement d'activités annexes, de fiscalité locale, de soutien à des associations locales ou de développement de l'attractivité des territoires.

##### 3.1.1.2 Impact des activités sur le développement économique

Au-delà des contributions économiques en termes de chiffre d'affaires réalisé localement et de fiscalité locale des entreprises, les activités elles-mêmes contribuent au développement économique des territoires nouveaux ou à la modernisation des équipements existants. Face aux demandes croissantes de nos clients de prendre en compte les impacts positifs et négatifs, notamment environnementaux, les sociétés du Groupe travaillent sur des solutions innovantes, en particulier en matière de performance énergétique – éco-quartiers, concepts de ville durable (voir page 33 du Rapport annuel sur la recherche & développement et l'innovation).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2013 pour des clients publics ou parapublics s'est élevé à 14,8 milliards d'euros.

#### 3.1.2 Contribution à l'emploi, au développement des compétences locales et à l'insertion professionnelle

Sur le plan social, les emplois directs ou indirects (travail intérimaire, sous-traitance) liés aux activités des sociétés du Groupe, ainsi que les efforts faits pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi contribuent au dynamisme territorial.

##### 3.1.2.1 Emploi et développement des compétences locales

Très fortement mobilisatrices de ressources humaines, les activités de contracting (énergies, routes, construction) ont des impacts directs, indirects et induits très importants en termes d'emploi. Pour les emplois de chantier, le Groupe privilégie le recours à l'emploi local. À l'international, et notamment dans les pays émergents, il favorise le développement des compétences locales pour le personnel de production et pour l'encadrement.

Ainsi, en Afrique, s'inscrivant dans une politique de long terme pour le développement professionnel des cadres africains, Sogea-Satom développe une pratique de recours systématique à l'emploi local pour le personnel de chantier. Plusieurs filières de formation sont soutenues dans des écoles d'ingénieurs : l'École polytechnique de Dakar au Sénégal, l'Institut supérieur de technologie d'Afrique centrale (ISTAC) au Cameroun et l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) au Burkina Faso. En 2013, le management de Sogea-Satom compte plus de 50 % de managers africains.

Sur le chantier du pipeline de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Spiecapag, filiale d'Entrepose Contacting (VINCI Construction) a recruté 4 840 personnes depuis le début du chantier en 2010, dont 75 % de locaux. Des programmes de formation spécifiques ont été mis en place (156 600 heures de formation avec 82 % de stagiaires locaux).

En 2013, le chantier de la ligne à grande vitesse SEA Tours-Bordeaux, plus grand chantier ferroviaire d'Europe, a illustré ce recours à l'emploi local et au développement des compétences de proximité. La société de conception-construction COSEA s'est engagée dans un partenariat avec les acteurs du territoire picto-charentais, l'État, la Région, Pôle emploi, les chambres consulaires et les syndicats professionnels. La Charte emploi, signée en 2012, a formalisé les engagements du projet en faveur du recrutement local, de l'employabilité durable, de la sécurisation des parcours professionnels et du renforcement du savoir-faire local. Au plus fort de l'activité de la première phase du chantier, à l'été 2013, les équipes totalisaient près de 8 000 personnes, dont environ 1 500 étaient en situation d'insertion professionnelle. À fin mars 2014, le chantier aura totalisé près de deux millions d'heures d'insertion.

### 3.1.2.2 Transfert de compétences locales

Les pratiques sectorielles liées à la durée relativement courte des chantiers se traduisent pour les salariés par des habitudes de mobilité géographique et professionnelle. Le capital formation investi par les sociétés de VINCI pour leurs salariés est ainsi également utilisé lors des mobilités. Cette pratique volontaire de transfert de compétences participe au développement des savoir-faire pour l'ensemble de la profession et des territoires. Les sociétés du Groupe tendent à multiplier ces transferts de technologies (VINCI Energies avec l'université Mohammed VI au Maroc, VINCI Energies GSS en Afrique, Sogea Maroc sur la réhabilitation de monuments anciens, etc.).

### 3.1.2.3 Insertion professionnelle

En France, les activités réalisées dans le cadre de marchés publics sont soumises à des clauses sociales imposant le recrutement de personnes éloignées de l'emploi. 70 % des clauses d'insertion sont concentrées dans le BTP, soit 3 à 4 millions d'heures par an pour les sociétés de VINCI. Pour y répondre, VINCI a créé en 2011 ViE, entreprise du Groupe à vocation sociale, qui a poursuivi son développement en 2013 en Île-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et le Sud-Ouest de la France.

#### Activité de l'entreprise sociale ViE et évolution

	2013	2012	2013/2012 Évolution
Nombre de personnes en insertion	1 522	710	114,4 %
Nombre d'heures réalisées	557 644	383 000	45,6 %
<i>dont internes</i>	47,0 %	45,0 %	4,4 %
<i>dont sous-traitants</i>	55,0 %	53,0 %	3,8 %
Nombre d'heures de formation	23 000	28 000	(17,9 %)
% de femmes	9,5 %	12,0 %	(20,8 %)
% d'hommes	90,5 %	88,0 %	2,8 %

Dans la perspective d'une montée en compétence des personnes éloignées de l'emploi, ViE poursuit l'objectif d'allonger la durée de leur parcours dans le Groupe. Ainsi, 15 % des personnes employées en insertion se sont vu proposer une mission en insertion complémentaire à l'issue de leur premier chantier (12 % en 2012). En 2013, 365 des 1 522 personnes en insertion ont été embauchées par le Groupe.

### 3.1.2.4 Relations avec les établissements d'enseignement

En recrutement permanent depuis de nombreuses années, même dans des conditions économiques complexes, les sociétés de VINCI entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement et le monde de l'éducation, sous des formes très diverses : visites de sites, salons, accueil de stagiaires, etc. La politique générale est de permettre aux entreprises du Groupe de s'appuyer sur la marque employeur VINCI pour leurs propres recrutements, que ce soit en volume ou en qualité. De nombreux partenariats sont noués localement par les entreprises du Groupe avec des centres d'apprentissage, les écoles et universités de l'enseignement supérieur. Cela passe aussi par le versement de la taxe d'apprentissage et une forte implication des salariés dans des interventions pédagogiques. Ces actions sont menées au plus près des activités, de façon décentralisée, et ne sont pas consolidées au niveau du Groupe.

## 3.2 Relations avec les parties prenantes de la société civile, associations, riverains, usagers et consommateurs

### 3.2.1 Politique générale de dialogue avec les parties prenantes

Si les choix d'infrastructure, de transport, de cadre de vie ou d'énergie, ainsi que les stratégies d'implantation relèvent de la sphère publique, dans la pratique, ce sont les sociétés de VINCI qui assument de plus en plus la relation de proximité avec les populations riveraines ou locales, les associations et les usagers. Par ailleurs, le Groupe a publié en septembre 2012 un nouveau Manifeste « Ensemble » (voir page 163), dont les engagements encouragent l'ouverture et le dialogue avec les parties prenantes afin d'en faire un élément de création de valeur. Le Groupe s'est doté d'un outil simple de cartographie des parties prenantes, REFLEX, permettant de prendre en considération leurs attentes et de proposer des solutions satisfaisantes pour tous. Des plates-formes collaboratives proches des grands projets complètent et renouvellent les outils traditionnels de la concertation : réunions publiques, visites de site, etc.

Pour son édition 2013, le Prix de l'Innovation VINCI a créé le prix « Ensemble » pour récompenser les innovations issues d'une collaboration avec des partenaires extérieurs ou un projet prenant en compte les attentes de ses parties prenantes externes (riverains, associations de protection de la nature, etc.). Sur les 2 075 projets déposés, plus de 17 % associaient un ou plusieurs partenaires.

#### Innovations déposées au Prix de l'Innovation VINCI 2013 avec des parties prenantes

	Nombre de projets reçus	% du total
Entreprise partenaire externe	162	44 %
Fournisseur ou sous-traitant	105	29 %
Acteur public	32	9 %
Acteur socio-médical ou associatif	18	5 %
Monde académique et scientifique	14	4 %
Association ou entreprise d'insertion et secteur adapté	14	4 %
Association ou entreprise à vocation environnementale	13	3 %
Partie prenante interne (CE, CHSCT, etc.) <sup>(*)</sup>	6	2 %
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>100 %</b>

(\*) Comité d'entreprise, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, etc.

À titre d'exemple, la démarche de concertation mise en œuvre pour gérer les mesures compensatoires de la LGV SEA Tours-Bordeaux a été primée. Dans un contexte à très fort enjeu environnemental (220 espèces protégées impactées, traversée de plus de 120 cours d'eau et de 14 zones Natura 2000), les associations de protection de la nature, les conservatoires des espaces naturels, les chambres d'agriculture ont été associées aux dispositions à prendre pour supprimer ou diminuer l'impact environnemental du projet. Un protocole commun a permis de définir les mesures compensatoires en fonction des grandes catégories de milieux puis de déterminer une cartographie des zones à prospecter.

### 3.2.2 Actions et relations avec les associations d'usagers et les riverains

La majorité des clients de VINCI sont des collectivités et des entreprises. L'enjeu pour les entreprises inscrites dans les partenariats de long terme avec des clients usagers est de construire une relation dans la durée, notamment en termes de services. Les particuliers, hormis pour les activités de concession, les partenariats public-privé du contracting ou celles de VINCI Facilities (VINCI Energies), sont plus rarement des clients directs. Pour autant, les relations avec les usagers sont indispensables dès la phase de conception-construction, en raison de l'impact que le chantier peut avoir sur les riverains et sur l'acceptabilité sociétale des ouvrages.

Dans les activités du contracting, Eurovia développe des relations durables avec ses parties prenantes locales : riverains, collectivités locales, associations, services de l'État. Outre les initiatives classiques (réunions d'information, journées portes ouvertes, partenariats locaux avec des associations et des ONG), les relations se structurent autour des usines d'enrobage, avec le support d'un outil leur permettant de mieux présenter leurs activités et de mieux interagir avec leurs parties prenantes. Eurovia a été récompensé trois fois en 2013 à l'échelle européenne, à l'occasion du concours Développement durable organisé par l'Union européenne des producteurs de granulats (UEPG), dont le prix Partenariat avec les collectivités locales a valorisé les efforts d'Eurovia pour avoir développé l'activité et l'attractivité autour de l'un de ses sites d'exploitation.

### 3.2.3 Actions, partenariats et mécénat pour l'environnement et le patrimoine culturel

Le paysage des associations de défense de l'environnement est varié, tant dans sa composition, sa gouvernance, ses financements que ses attentes. Le choix du Groupe est de mener des partenariats localement, en fonction des territoires d'implantation des entreprises, des projets et de la nature des activités. Poursuivant son ambition d'inscrire la performance dans la durée, VINCI sélectionne, pour chaque projet, les partenariats les plus adaptés avec les associations de protection de la nature.

#### 3.2.3.1 Partenariats et mécénat pour l'environnement et la connaissance scientifique

VINCI privilégie les actions qui favorisent la connaissance scientifique et la mettent à disposition de l'ensemble des parties prenantes. Le soutien de 3 millions d'euros sur cinq ans à la chaire « Éco-conception des ensembles bâtis et des infrastructures » a ainsi permis de délivrer des outils et des référentiels utiles à tous pour mieux comprendre et décider en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité (voir [www.chaire-eco-conception.org](http://www.chaire-eco-conception.org)). Le renouvellement de cette chaire sur 2013-2018, à hauteur de 4 millions d'euros sur cinq ans, a été acté fin 2013. Les travaux de La Fabrique de la Cité ([www.lafabriquedelacite.com](http://www.lafabriquedelacite.com)), fonds de dotation créé à l'initiative du Groupe qui décrypte les pratiques pour construire la ville dans une démarche interdisciplinaire et internationale, ont également été financés par VINCI à hauteur de 1,2 million d'euros en 2013.

En 2013, Eurovia a adhéré à la Stratégie nationale pour la biodiversité en France et établi dans ce cadre un partenariat de trois ans avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), pour que celui-ci apporte son expertise scientifique et accompagne l'entreprise dans la poursuite et l'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans ses activités. Ce partenariat permet d'asseoir la démarche d'Eurovia sur une base solide, scientifique, appréciée des parties prenantes et complémentaire des partenariats locaux développés sur les sites avec les associations environnementales. En 2013, le MNHN a ainsi conçu pour l'entreprise une méthodologie d'évaluation du potentiel écologique de ses sites. En retour, Eurovia met à disposition du MNHN un ou plusieurs de ses sites afin de mettre en œuvre des projets destinés à faire progresser la connaissance scientifique.

LISEA, la société concessionnaire de la LGV SEA Tours-Bordeaux, s'est dotée pour sa part, en complément des engagements contractuels du projet, de deux fondations d'entreprise : la Fondation d'entreprise LISEA Biodiversité et la Fondation d'entreprise LISEA Carbone, dont l'objectif est de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, développer une mobilité plus responsable et soutenir la transition énergétique dans le monde agricole.

#### Résultats de la Fondation LISEA Biodiversité (base 5 millions d'euros sur cinq ans) en 2013

	Nombre de projets reçus	Nombre de projets soutenus	Montants versés	% associations candidates
1 <sup>er</sup> appel à projets (novembre 2012 – mai 2013)	113	30	1,4 M€	66 %
2 <sup>e</sup> appel à projets (septembre 2013 – juin 2014)	136	-	Montant défini en juin 2014	57 %

La Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable ([www.fondation.vinci-autoroutes.com](http://www.fondation.vinci-autoroutes.com)) a bénéficié, pour sa part, d'une dotation de 2 millions d'euros en 2013. Dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, elle entend également constituer un observatoire, un laboratoire et un outil d'information à destination des conducteurs et du grand public, en liaison avec ses partenaires et les différentes parties prenantes : institutions, professionnels et monde associatif.

#### 3.2.3.2 Partenariats et mécénat pour la production culturelle et l'entretien du patrimoine mondial

Les partenariats et mécénats culturels et patrimoniaux sont nombreux. Au niveau local, nombre d'entreprises accompagnent, sous forme de conseil ou d'expertise technique bénévole, des projets de restauration des « trésors » du patrimoine. Entreprise de premier plan dans le domaine des concessions et de la construction et acteur responsable, VINCI participe à de nombreux projets culturels, dont certains emblématiques. Après la grande opération de mécénat de compétences pour la restauration de la galerie des Glaces au château de Versailles, VINCI multiplie ses actions à travers le soutien d'initiatives culturelles locales comme, à Marseille, la mise en lumière du Palais du Pharo et le soutien apporté au projet culturel et scientifique du MuCEM ; à Nancy, le soutien à la création d'expositions mettant en valeur les richesses du passé historique de la ville, ainsi que les créations d'art contemporain réalisées pour Nancy Renaissance 2013 ; à Lyon, le soutien d'Art public sur les rives de la Saône.

En tant que principal contributeur à la découverte du patrimoine archéologique en France, VINCI est présent au sein du Club des aménageurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et participe aux échanges pour une plus grande prise en compte et valorisation des découvertes issues des chantiers. Au Cambodge, VINCI Airports a renouvelé en 2011 le partenariat initié en 2004 sous la forme d'une convention quinquennale, qui vise à soutenir un important travail de fouilles sur le site de l'aéroport de Siem Reap, mené par l'Inrap en partenariat avec une agence gouvernementale cambodgienne, l'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor (Apsara). Très souvent orientées vers des travaux sur les temples dédiés à l'élite, ces fouilles rares se sont concentrées a contrario sur les modes de vie des artisans de l'époque. Celles réalisées à proximité des pistes de l'aéroport ont permis des découvertes intéressantes sur les habitats ainsi que la formation d'archéologues cambodgiens, aidés par 85 personnes salariées sur les sites de fouilles.

### 3.2.4 Actions et mécénat pour lutter contre l'exclusion et relations avec les associations d'insertion

VINCI favorise l'engagement citoyen de ses salariés et de ses entreprises, qui mènent des actions au plus près de leurs territoires d'intervention, notamment au travers de ses fondations d'entreprise, concourant ainsi à la lutte contre les exclusions (voir les sites des fondations sur [www.fondation-vinci.com](http://www.fondation-vinci.com)). À fin 2013, le taux de couverture du Groupe par des dispositifs d'engagement citoyen dans le monde est proche de 74 % (soit 6 % en Afrique et 68 % en Europe).

#### Activité des fondations du Groupe contre l'exclusion et pour l'insertion et évolution en 2013

	Taux de couverture (*)	Nombre de projets aidés	Nombre de parrainages	Montant versé (en milliers d'euros)
France	57 %	135	208	2 091
<i>dont Cité solidaire</i>	-	19	29	173
Sillon solidaire	-	25	34	311
République tchèque	2 %	6	6	30
Allemagne	7 %	13	16	161
<i>dont Cité solidaire</i>	-	8	9	76
Grèce	0,05 %	2	2	30
Belgique	1,40 %	15	16	229
Slovaquie	0,50 %	7	7	76
<b>Total</b>	-	<b>203</b>	<b>289</b>	<b>2 928</b>

(\*) Taux de couverture = nombre de salariés par pays/nombre total de salariés Groupe (soit 190 704 salariés).

Créé en 2012 dans le cadre de la construction et de l'exploitation de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le fonds de dotation Sillon solidaire vise à soutenir les projets associatifs en France qui contribuent à la lutte contre l'exclusion dans les territoires traversés par le chantier de la LGV, sur trois axes : aide au logement, mobilité et réussite scolaire.

En 2013, les montants affectés par les fondations à la lutte contre l'exclusion ont été de 2,9 millions d'euros, en soutien à 203 projets accompagnés de 289 parrainages.

### 3.2.5 Partenariats et mécénat pour l'aide à l'accès aux services essentiels et à l'initiative économique

Sur les territoires où elles sont présentes, les entreprises du Groupe soutiennent des actions de solidarité et de développement. Adaptées aux enjeux locaux, celles-ci diffèrent en fonction des territoires d'implantation et de leur réalité socio-économique. Elles varient aussi selon la nature des projets menés par les filiales : implantation pérenne ou non, grand chantier à durée limitée ou travaux récurrents, etc. Multiformes, ces initiatives ne sont donc pas consolidées au niveau du Groupe.

Sur le continent africain, Issa (Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique) soutient des projets favorisant l'initiative économique et l'accès aux services essentiels par un financement et un mécénat de compétences.

#### Activité d'Initiatives Sogea-Satom en Afrique en 2013 et évolution

	Nombre de projets soutenus		Total	Nombre de pays concernés	Montant total (en milliers d'euros)
	Aide à l'accès aux services essentiels	Aide à l'initiative économique			
<b>2013</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>441,3</b>
2012	13	13	26	12	399,9
Évolution 2013/2012	(15 %)	31 %	8 %	(25 %)	10 %

Conformément au souhait du comité de sélection d'Issa de soutenir de manière plus significative les projets d'initiative économique, ceux-ci représentent aujourd'hui 61 % des projets soutenus.

L'engagement dans la lutte contre le VIH sida se poursuit chez Sogea-Satom (VINCI Construction), dont toutes les agences d'Afrique subsaharienne ont initié une démarche active au travers de réunions d'information et de sensibilisation des collaborateurs et des populations riveraines, le cas échéant. Ces réunions se tiennent régulièrement sur les chantiers, organisées par l'encadrement de chantier, avec les préventeurs de l'entreprise et avec l'aide éventuelle d'associations locales ou de médecins. Elles prennent la forme de « quarts d'heure santé », sur le modèle des « quarts d'heure sécurité », ou de séquences plus approfondies.

Au Cambodge, VINCI Airports est partenaire historique et actionnaire de la société Artisans d'Angkor, créée pour perpétuer et favoriser le développement de l'artisanat khmer, tout en offrant des perspectives d'insertion professionnelle aux populations défavorisées de la région de Siem Reap. Les 1 320 artisans salariés bénéficient d'un revenu contractuel et d'une couverture sociale. La société Artisans d'Angkor, qui réalise 7,4 millions d'euros, fait vivre environ 6 000 familles et soutient la vitalité de l'économie locale au travers de 48 coopératives.

Au total, en matière de mécénat, les sociétés de VINCI orientent leurs actions sur trois axes spécifiques : insertion/solidarité (voir page 180), environnement et recherche (voir page 179), culture et patrimoine (voir page 179). En conformité avec le modèle décentralisé du Groupe, le reporting des actions et des montants affectés au titre du mécénat n'est pas consolidé. Une estimation en fourchette basse permettrait d'avancer un montant d'environ 11 millions d'euros en 2013.

### 3.3 Relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Le positionnement général des entreprises du Groupe dans la chaîne de valeur leur permet d'inscrire dans la durée des relations équilibrées avec les fournisseurs et les sous-traitants. La part des achats dans le chiffre d'affaire est stable depuis plusieurs années et représente environ 61 % du chiffre d'affaires. Elle se décompose en 9,5 milliards d'euros d'achat de matières et 15,1 milliards d'euros d'achat de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance et charges de personnel intérimaire).

#### 3.3.1 Politique générale

En 2013, VINCI a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur. La direction des Achats Groupe, placée sous l'autorité du comité Exécutif, travaille au niveau opérationnel avec les directions des achats des pôles et des filiales au travers du réseau achats et des huit comités achats. Les acheteurs de la coordination Achats Groupe ont un objectif individuel visant à intégrer la performance développement durable dans les contrats qu'ils négocient.

Pour déployer la politique achats à l'international, le comité VINCI International Purchasing a été créé. Il rassemble à fin 2013 les représentants des achats de quatre pays (Allemagne et Royaume-Uni, qui sont les deux implantations les plus importantes du Groupe hors France, République tchèque et Belgique) et les représentants des divisions internationales de deux pôles du Groupe (VINCI Energies et Eurovia).

Lancée en 2012, la charte d'engagement de performance globale des fournisseurs précise les attentes de VINCI vis-à-vis de ses partenaires et réaffirme les engagements pris auprès des Nations Unies avec l'adhésion au Global Compact. Depuis 2013, cette charte a été diffusée et fait dorénavant partie intégrante des contrats-cadres élaborés par le Groupe. Le comité Achats responsables a amélioré la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, notamment par la définition et la mise en œuvre d'outils et de méthodes, le partage et la diffusion de bonnes pratiques.

#### 3.3.2 Management des relations avec les fournisseurs

En 2013, la politique d'achat durable s'est poursuivie par l'intégration systématique de critères de développement durable dans le choix des fournisseurs et des produits, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et contrats-cadres à l'échelle du Groupe. Ces critères prennent en considération l'impact environnemental des produits ou des services, les conditions sociales de leur production ainsi que les engagements sociétaux des fournisseurs. L'évaluation des fournisseurs est élaborée de façon spécifique pour chaque famille d'achat, en fonction des enjeux propres à chaque secteur d'activité.

La coordination a ainsi mené en 2013 un nouvel appel d'offres pour le référencement des fournisseurs de location de matériel de chantier. La sélection s'est opérée notamment sur leur performance extra-financière, dans un premier temps sur une base déclarative avec vérification des pièces à partir de quatre critères : sécurité des engins, sécurité du personnel, qualité environnementale des engins et des process, éthique des affaires. Dans un second temps, un audit a été conduit par Bureau Veritas sur les mêmes critères. Près de 100 audits ont été menés dans 88 sociétés candidates.

Sur le plan sociétal, VINCI développe, à l'échelle du Groupe et au travers de ses différents projets, les approches partenariales avec ses fournisseurs et favorise les relations de proximité avec les petites et moyennes entreprises (PME). L'ancrage territorial des fournisseurs est pris en compte dans le processus de sélection des consultations. La démarche se traduit aussi par une plus grande ouverture aux structures d'insertion, aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (Esat). En 2013, le volume d'achat confié au secteur protégé a été de 6,4 millions d'euros, marquant ainsi une progression continue dans la durée de 17,5 % par rapport à 2012.

VINCI a passé un contrat-cadre national avec l'Association des paralysés de France pour la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et avec l'association Ateliers sans frontières pour la récupération de matériel informatique ré-employable, remis en état et revendu à tarif préférentiel à des associations. En 2013, près de 51,3 tonnes de matériel ont ainsi pu être récupérées. Le chiffre d'affaires généré avec le secteur protégé est resté stable sur la collecte DEEE.

L'engagement citoyen du Groupe se traduit aussi par la lutte contre l'exclusion et la mise en place de passerelles avec des personnels éloignés de l'emploi. À cet effet, la consultation nationale lancée en 2012 pour référencer des entreprises de travail temporaire d'insertion a été finalisée en 2013. L'objectif est à la fois de sélectionner les structures qui démontrent leur aptitude à accompagner ces personnes en difficulté et de soutenir les structures référencées par le Groupe pour leur permettre de se développer.

#### 3.3.3 Management des relations avec les sous-traitants

La volonté du Groupe est en priorité de conserver en interne les compétences. Néanmoins, de nombreux marchés publics ainsi que le positionnement croissant en tant qu'entreprise générale pour des affaires à forte dimension technique et de spécialité imposent le recours à un certain pourcentage de sous-traitance locale. Celle-ci participe au développement du tissu économique des entreprises locales en complément des activités du Groupe. Dans une compétition internationale aux exigences faibles sur ce sujet, VINCI s'attache à faire en sorte que l'ensemble des sous-traitants respectent de manière scrupuleuse les réglementations en vigueur dans les pays où les sociétés du Groupe interviennent.

La politique générale consiste à conforter des relations équilibrées avec les partenaires du Groupe dans la durée. La *Charte relations sous-traitants* s'applique ainsi à tous les métiers et à tous les pays où le Groupe intervient. Pour s'assurer de l'ancrage de cette charte dans la réalité du Groupe et de ses métiers, une trentaine d'entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs en position de donneurs d'ordre dans tous les pôles de métiers, en France et à l'international. Il en ressort six engagements : conditions de sécurité des sous-traitants comparables à celles des équipes du Groupe, relations commerciales, organisation d'appels d'offres loyaux, transparence dans les relations d'affaires, coopération avec les entreprises locales, respect des valeurs de VINCI. Publiée en 2013, cette charte engage à la coopération avec les entreprises locales, en favorisant leur intégration dans les projets et en favorisant le transfert de savoir-faire nécessaire aux sous-traitants pour la bonne réalisation des ouvrages.

## 3.4 Loyauté des pratiques

### 3.4.1 Prévention de la corruption

La *Charte éthique et comportements* VINCI formalise les règles de conduite qui s'imposent à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe. L'effort de diffusion et d'explication aux managers s'est poursuivi sur l'exercice 2013, ceux-ci relayant dans leurs organisations respectives cette démarche. Un suivi actif de celle-ci est en place et un outil intranet permet à la direction Générale ainsi qu'à l'Audit interne de s'assurer de son déploiement. Un compte rendu régulier au comité Exécutif du Groupe est effectué, permettant ainsi une plus grande réactivité des actions correctrices éventuellement requises. Des formations régulières sont organisées afin d'approfondir la compréhension des principes et valeurs du Groupe sur ce sujet. À fin 2013, sur les 6 909 personnes identifiées comme particulièrement exposées (6 499 en 2012), plus de 95 % en ont accusé réception. L'objectif est d'atteindre les 100 %.

La Charte donne la possibilité à chacun des salariés de saisir le référent éthique dans le cadre des règles prévues par celle-ci, en particulier le respect de la confidentialité, l'engagement du respect de l'intégrité du collaborateur, de son statut et la non-discrimination à son égard. Plusieurs saisines du référent éthique ont été effectuées au cours de l'exercice 2013 permettant chaque fois un traitement exhaustif dans le respect des principes précités. Le référent éthique a traité la totalité des alertes reçues, qui ont donné lieu à différents types de résolution.

### 3.4.2 Santé et sécurité des clients

Par nature, les activités de VINCI contribuent à l'aménagement et à la modernisation des territoires. Elles améliorent la qualité de vie et, par conséquent, la santé et la sécurité de tous, usagers des travaux que les sociétés de VINCI réalisent et clients des infrastructures exploitées. D'année en année, les efforts d'investissement en recherche et développement se renforcent sur la réduction des impacts et nuisances, notamment environnementales, pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité : exposition au bruit, aux poussières, aux vibrations, etc.

Dans les activités liées à la mobilité, le risque routier est le risque principal. Il concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 35 000 véhicules ainsi que plusieurs milliers d'engins de chantier) ainsi que les centaines de millions de clients qui parcourent et utilisent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. VINCI Park a été le premier, dans son secteur, à faire des parkings de stationnement agréables, sécurisés et confortables. Les autoroutes de VINCI figurent parmi les plus sûres au monde. Les campagnes de sensibilisation, d'information y sont récurrentes, ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés.

Créée en 2011, la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, dédiée à la lutte contre l'insécurité routière, mène différentes actions pour prévenir le risque routier, notamment l'hypovigilance et la consommation d'alcool au volant. En janvier 2013, en partenariat avec l'association Ferdinand, présidée par l'acteur Patrick Chesnais, la Fondation a créé roulons-autrement.com, première plate-forme multimédia d'information et d'échanges visant à sensibiliser autrement et faire participer le grand public à la lutte contre l'insécurité routière. Cette grande médiathèque en ligne permet notamment un accès libre, en Web TV, à des centaines de films de sensibilisation issus de pays du monde entier. La communauté Roulons autrement rassemble plus de 120 000 fans sur Facebook, dont la majorité ont entre 16 et 24 ans. Le court métrage *l'vresse*, réalisé fin 2013 par Guillaume Canet avec l'aide de la Fondation d'entreprise VINCI Autoroutes pour une conduite responsable, a pour vocation d'interpeller les jeunes sur les dangers de l'alcool.

## 3.5 Droits humains

Signataire du Global Compact dès 2003, VINCI s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation de ces droits. Cet engagement se traduit par l'intégration d'exigences relatives au respect des droits humains dans les contrats-cadres conclus avec ses fournisseurs. VINCI a initié une cartographie des risques « droits humains » à destination des salariés et des sous-traitants intervenant sur ses chantiers. Les enjeux les plus importants du Groupe concernent la préservation de l'intégrité physique et mentale, le droit à un salaire et des conditions de travail décentes, la lutte contre les discriminations, la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, l'interdiction du recours au travail des enfants, l'interdiction du recours au travail forcé et enfin le respect des droits fondamentaux des populations locales.

En 2013, VINCI a élaboré un guide des droits sociaux fondamentaux pour le Groupe. Ce guide formule des recommandations pour intégrer les droits sociaux fondamentaux dans les activités du Groupe en France et à l'international, quel que soit le métier exercé. Élaboré sur la base de 50 entretiens, en interne, avec des directeurs fonctionnels et opérationnels, et en externe auprès de grands groupes, il a été validé par le comité constitué à cet effet, composé des directeurs des ressources humaines des principales divisions du Groupe intervenant à l'international. Conçu comme un référentiel interne, il définit les principaux enjeux en matière de droits humains chez VINCI, au regard de l'analyse des risques qui a été effectuée. Il identifie les attentes des différentes parties prenantes du Groupe, donne des exemples de bonnes pratiques et présente des mises en situation concrètes qui peuvent aider les opérationnels à identifier les risques et les pistes d'amélioration au quotidien. Ce référentiel a pour vocation à être décliné de façon opérationnelle dans les différents pôles du Groupe, notamment par des formations prévues en 2014.

## 4. Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).

### 4.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- pour les indicateurs sociaux :
  - d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
  - d'un guide méthodologique du reporting social Groupe, intégrant le manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ;
  - d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;

- pour les indicateurs environnementaux :
  - d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, intégrant un guide de définition des indicateurs communs VINCI et déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
  - d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en deux langues (français, anglais) ;
  - d'un guide de l'audit permettant aux entités de se préparer et de valoriser les résultats de l'audit (français et anglais).

Tous ces guides sont consultables sur le site intranet du Groupe.

En 2010, le Groupe a initié un processus d'accélération du reporting social et environnemental. Cela a pour conséquence :

- la mise en place de nouvelles méthodes d'anticipation sur l'ensemble des indicateurs sociaux, applicables depuis 2011 à l'ensemble des entités ;
- un décalage de la période de référence du reporting environnemental d'un trimestre (la période de référence de l'année N étant dorénavant du 1<sup>er</sup> octobre N - 1 au 30 septembre N), applicable dès 2010 à l'ensemble des entités.

## 4.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe :

- le reporting social couvre, depuis 2002, la totalité du chiffre d'affaires mondial ;
- le reporting environnemental, en 2013, couvre 96 % du chiffre d'affaires mondial.

Pour certains indicateurs environnementaux spécifiques, la couverture des indicateurs publiés peut cependant être plus réduite. Le reporting des déchets est aujourd'hui fiabilisé sur le périmètre de VINCI Autoroutes, VINCI Energies et VINCI Construction UK, tandis que celui relatif aux matières premières couvre les activités de VINCI Autoroutes et Eurovia. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser le reporting de ces indicateurs sur l'ensemble des activités du Groupe pour lesquelles ces indicateurs sont pertinents.

Sur les périmètres susvisés, depuis l'exercice 2011, les règles de consolidation utilisées sont les mêmes que les règles de consolidation financière, sauf pour les entités suivantes qui restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle :

- VINCI Construction Grands Projets : l'ensemble des projets ;
- CFE : l'ensemble des sociétés du groupe CFE, y compris la quote-part dans DEME (Belgique) ;
- Soletanche Freyssinet : Tierra Armada SA, Grupo Rodio Kronsa et Freyssinet SA (Espagne).

Ces règles de consolidation s'appliquent à tous les indicateurs du reporting, sauf l'indicateur « nombre d'accidents environnementaux » (tout incident compte pour 1).

En cas de variation de périmètre :

- périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N ;
- périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N + 1.

Ainsi, suite à la cession par VINCI de la moitié de sa participation dans CFE au 24 décembre 2013 :

- l'ensemble des sociétés du groupe CFE a été exclu du périmètre de reporting social au titre de l'exercice 2013 ;
- l'ensemble des sociétés du groupe CFE, y compris la quote-part dans DEME (Belgique), a été maintenu dans le périmètre de reporting environnemental.

## 4.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés. Le socle commun des indicateurs sociaux se base sur trois niveaux d'indicateurs :

- les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;
- les indicateurs du bilan social tels que prévus par la législation française ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois niveaux d'indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale. Le socle commun des indicateurs environnementaux comporte cinq familles :

- les indicateurs de consommation de ressources : énergie/CO<sub>2</sub> et eau ;
- la gestion et la valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et la sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et les provisions sur les risques environnementaux.

Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires.

## 4.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites, du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international. Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- des particularités des lois sociales de certains pays ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comparabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

La présence de sous-traitants sur de nombreux sites pose la question de l'inclusion de leurs activités au reporting environnemental. À ce jour, leurs données sont incluses lorsque celles-ci tiennent de la responsabilité directe de VINCI (services ou ressources fournis par VINCI).

Les consommations d'eau et d'énergies d'Eurovia France, Belgique et Pologne et, depuis l'exercice 2012, des chantiers (« sites mobiles ») de VINCI Construction France (auparavant estimées sur la base d'une méthode statistique) sont établies sur la base des dépenses et de prix unitaires moyens sur la période de référence. La démarche engagée afin de reporter directement les consommations se poursuit chez Eurovia.

La quantité totale de déchets générés et le pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc sont basés sur des estimations de taux de remplissage des bennes de déchets tenant compte de la nature et de la densité des déchets concernés.

Les consommations d'eau reportées couvrent à ce jour l'ensemble des consommations achetées. L'eau prélevée directement dans le milieu, suivie dans certaines entités, ne fait pas à ce jour l'objet d'un reporting consolidé. VINCI poursuit ses efforts pour élargir et fiabiliser ce reporting à un périmètre plus large.

Depuis 2011, VINCI Park en France a fait évoluer sa méthodologie de calcul des consommations d'eau achetée. Pour les parkings situés hors de Paris et ne disposant pas de système d'extinction d'incendie automatique type sprinkler, les consommations d'eau sont calculées à partir du coût d'achat de l'eau divisé par un prix moyen de l'eau en France. Pour les autres parkings, les consommations d'eau correspondent au volume d'eau achetée.

Les consommations totales d'énergies sont exprimées en MWh PCS. Les facteurs de conversion retenus sont 0,0104 MWh/litre, 12,027 MWh/tonne et 4,839 MWh/tonne pour, respectivement, les carburants, le fuel lourd et le charbon (lignite).

Le Rapport annuel fait état des données connues par le Groupe à la date de fin d'exercice. Ces données pourraient toutefois faire l'objet de corrections au cours de l'année suivante si une anomalie significative était avérée et sous réserve d'une justification détaillée. Il est à noter que les données publiées dans le Rapport annuel 2012 du groupe VINCI n'ont fait l'objet d'aucune correction au cours de l'exercice 2013.

Les maladies professionnelles sont définies comme les maladies contractées suite à une exposition prolongée à un risque professionnel (bruit, produit toxique, posture...) et reconnues comme telles par la réglementation en vigueur, lorsqu'une telle réglementation existe. La comptabilisation des jours d'absence pour maladies professionnelles prend également en compte, dans la grande majorité des cas, les jours perdus pour les maladies déclarées comme professionnelles mais non encore formellement reconnues comme telles. Le Groupe maintient ses efforts de sensibilisation des filiales pour harmoniser les pratiques.

## 4.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales sont collectées auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontée des données Vision III, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Ensuite, la consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les paliers (directions des pôles) : chaque palier consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau du palier sont ensuite mises à la disposition de la direction des Ressources humaines Groupe ;
- deuxième phase : la DRH Groupe consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à la cohérence de celles-ci.

Les données environnementales sont collectées, contrôlées, consolidées et validées au niveau de chaque pôle/sous-pôle du Groupe par les responsables environnement, qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées en central via le système de consolidation Vision III. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués au niveau Groupe par la délégation du Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les variations jugées significatives font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

## 4.6 Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2003 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales. En 2013, les deux commissaires aux comptes ont été nommés organismes tiers indépendants chargés de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans la partie « Données sociales et environnementales ». La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées pages 192-194.

## F. Renseignements généraux sur la Société et son capital

### 1. Identité de la Société

**Dénomination sociale :** VINCI.

**Siège :** 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France.

**Téléphone :** + 33 1 47 16 35 00 ; Télécopie : + 33 1 47 51 91 02.

**Forme juridique :** société anonyme à conseil d'administration.

**Législation :** française.

**Constitution :** 1<sup>er</sup> juillet 1908.

**Durée :** durée de 99 années, fixée le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

**Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Registre du commerce :** 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

**Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques :** au siège social de VINCI, au greffe du tribunal de commerce de Nanterre et sur le site Internet de la Société, [www.vinci.com](http://www.vinci.com).

#### Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originellement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France et dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

#### Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

#### Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

L'article 17 des statuts est décrit dans la section D « Gouvernement d'entreprise » du présent Rapport, partie 6 « Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale », page 155.

Extrait de l'article 8 des statuts :

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

#### Franchissements de seuil (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils ou, au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

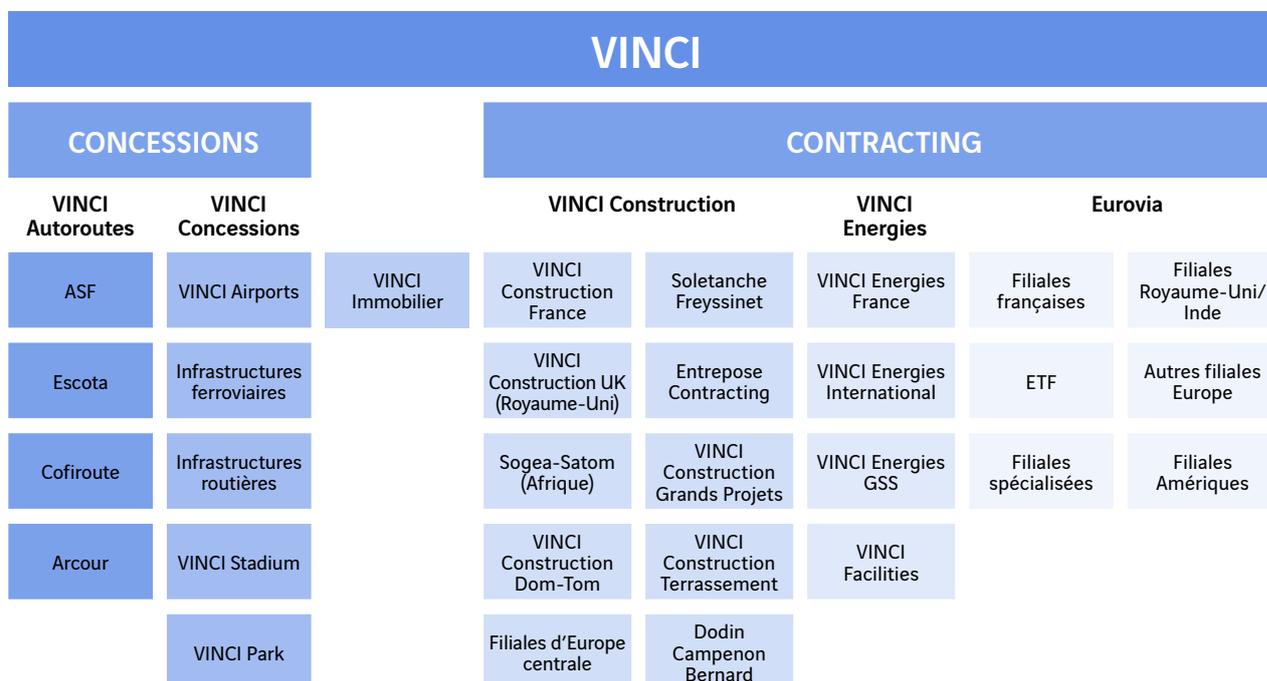
La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

#### Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

## 2. Relations entre la Société et ses filiales

### 2.1 Organigramme (\*)



(\*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2013.

Les liens en capital entre VINCI et ses principales filiales directes sont mentionnés page 302.

Les différentes filiales qui composent le Groupe et le pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans ces entités sont présentés dans la liste des principales sociétés consolidées, pages 279-285.

### 2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont assurées par ses filiales (2 108 sociétés consolidées au 31 décembre 2013), regroupées en cinq pôles de management au sein de deux branches : concessions (VINCI Autoroutes, VINCI Concessions) et contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction). VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattaché au holding VINCI.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- élaboration et exécution de la stratégie, opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines, de la communication et du développement durable.

Par ailleurs, VINCI fait bénéficier ses filiales des avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès à des partenaires de référence mondiale et optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

## 2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes (dont le montant total est indiqué en note D.13 des « Comptes sociaux », page 300), les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales concernent les domaines suivants :

### Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction des prestations effectuées. En 2013, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 112 millions d'euros.

### Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire en euros des filiales françaises du Groupe est, en règle générale, placée auprès du holding VINCI dans le cadre d'un système de cash-pooling. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats de prêts conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises contrôlées directement ou indirectement par VINCI (sous réserve de l'accord, pour les filiales non détenues à 100 %, des actionnaires minoritaires lorsque les pactes d'actionnaires le requièrent).

VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, est quant à elle destinée à centraliser la trésorerie des filiales opérant sur les principaux marchés en dehors de la France et effectuer les opérations de marché correspondantes.

VINCI et VINCI Finance International peuvent être amenés à consentir des prêts à moyen terme aux filiales pour le financement d'investissements ou de besoins en fonds de roulement et à recevoir des dépôts à terme de leur part. Au 31 décembre 2013, ces opérations représentaient pour VINCI un encours de 2 213 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 1 212 millions d'euros pour les dépôts à terme, et pour VINCI Finance International un encours de 4 687 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et de 272 millions d'euros pour les dépôts à terme.

### Conventions réglementées

Il existe des conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, qui ont fait ou font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

### Pacte d'actionnaires

Les sociétés têtes de pôle (y compris VINCI Immobilier) étant détenues à 100 % par VINCI, elles ne font l'objet d'aucune convention ou pacte d'actionnaires. Toutefois, la constitution par VINCI de sociétés conjointement avec des tiers peut donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concession d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

## 3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuil ; voir paragraphe 1 « Identité de la Société »).

Au 31 décembre 2013, le capital social de VINCI s'élevait à 1 504 244 930 euros. Il était divisé en 601 697 972 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

### 3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Augmentation (réduction) du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
<b>Situation au 31/12/2008</b>				<b>496 162 480</b>	<b>1 240 406 200</b>
Plan d'épargne Groupe	22 671 710	207 017 588	9 068 684	505 231 164	1 263 077 910
Levées d'options de souscription	7 355 790	44 962 646	2 942 316	508 173 480	1 270 433 700
Paiement du dividende en actions	31 960 175	334 842 687	12 784 070	520 957 550	1 302 393 875
<b>Situation au 31/12/2009</b>				<b>520 957 550</b>	<b>1 302 393 875</b>
Plan d'épargne Groupe	15 091 573	187 374 980	6 036 629	526 994 179	1 317 485 448
Levées d'options de souscription	8 955 645	54 594 480	3 582 258	530 576 437	1 326 441 093
Paiement du dividende en actions	2 610 025	36 999 714	1 044 010	531 620 447	1 329 051 118
Apport Cegelec	52 500 000	792 067 549	21 000 000	552 620 447	1 381 551 118
<b>Situation au 31/12/2010</b>				<b>552 620 447</b>	<b>1 381 551 118</b>
Plan d'épargne Groupe	25 210 833	317 288 509	10 084 333	562 704 780	1 406 761 950
Levées d'options de souscription	6 429 730	44 549 294	2 571 892	565 276 672	1 413 191 680
<b>Situation au 31/12/2011</b>				<b>565 276 672</b>	<b>1 413 191 680</b>
Plan d'épargne Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
<b>Situation au 31/12/2012</b>				<b>577 347 352</b>	<b>1 443 368 380</b>
Plan d'épargne Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Paiement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
<b>Situation au 31/12/2013</b>				<b>601 697 972</b>	<b>1 504 244 930</b>

## 3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D du « Rapport de gestion – Gouvernement d'entreprise », paragraphe 5.2, page 153, pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

## 3.3 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

### Répartition du capital (\*)

	Décembre 2013				Décembre 2012				Décembre 2011			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net (**)	% de droits de vote net (**)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net (**)	% de droits de vote net (**)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote net (**)	% de droits de vote net (**)
<b>Autodétention (***)</b>	<b>44 744 871</b>	<b>7,4 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41 102 058</b>	<b>7,1 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 021 501</b>	<b>4,4 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Salariés (FCPE)</b>	<b>57 109 714</b>	<b>9,5 %</b>	<b>57 109 714</b>	<b>10,3 %</b>	<b>57 382 650</b>	<b>9,9 %</b>	<b>57 382 650</b>	<b>10,7 %</b>	<b>55 590 796</b>	<b>9,8 %</b>	<b>55 590 796</b>	<b>10,3 %</b>
Dirigeants et administrateurs	2 660 235	0,4 %	2 660 235	0,5 %	2 536 738	0,4 %	2 536 738	0,5 %	2 447 566	0,4 %	2 447 566	0,5 %
Autres actionnaires individuels	52 422 529	8,7 %	52 422 529	9,4 %	60 613 393	10,5 %	60 613 393	11,3 %	65 442 081	11,6 %	65 442 081	12,1 %
<b>Actionnaires individuels</b>	<b>55 082 764</b>	<b>9,2 %</b>	<b>55 082 764</b>	<b>9,9 %</b>	<b>63 150 131</b>	<b>10,9 %</b>	<b>63 150 131</b>	<b>11,8 %</b>	<b>67 889 647</b>	<b>12,0 %</b>	<b>67 889 647</b>	<b>12,6 %</b>
Qatari Diar	31 500 000	5,2 %	31 500 000	5,7 %	31 500 000	5,5 %	31 500 000	5,9 %	31 500 000	5,6 %	31 500 000	5,8 %
Autres investisseurs institutionnels	413 260 623	68,7 %	413 260 623	74,2 %	384 212 513	66,5 %	384 212 513	71,6 %	385 274 728	68,2 %	385 274 728	71,3 %
<b>Investisseurs institutionnels</b>	<b>444 760 623</b>	<b>73,9 %</b>	<b>444 760 623</b>	<b>79,9 %</b>	<b>415 712 513</b>	<b>72,0 %</b>	<b>415 712 513</b>	<b>77,5 %</b>	<b>416 774 728</b>	<b>73,7 %</b>	<b>416 774 728</b>	<b>77,1 %</b>
<b>Total</b>	<b>601 697 972</b>	<b>100,0 %</b>	<b>556 953 101</b>	<b>100,0 %</b>	<b>577 347 352</b>	<b>100,0 %</b>	<b>536 245 294</b>	<b>100,0 %</b>	<b>565 276 672</b>	<b>100,0 %</b>	<b>540 255 171</b>	<b>100,0 %</b>

(\*) Estimation à fin décembre, sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

(\*\*) Droits de vote exerçables en assemblée générale.

(\*\*\*) Actions propres détenues par VINCI SA.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale, qui directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de VINCI. Par ailleurs, dans le cadre de l'étude réalisée auprès des investisseurs institutionnels, la Société a identifié les groupes BlackRock Inc. et Capital Research Global Investors comme détenant, directement ou indirectement, respectivement environ 5 % et 3 % du capital de VINCI à fin décembre 2013. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote, que ceux mentionnés ci-dessus.

### Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans la section E du « Rapport de gestion – Données sociales et environnementales », page 161, et dans les notes E.17 et E.18.3 des « Comptes consolidés ».

### Droits de vote

Les droits de vote théoriques (en nombre et en pourcentage) sont identiques au nombre d'actions et au pourcentage du capital. En effet, il n'existe ni droit de vote double, ni droit de vote différent. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote exerçables en assemblée générale n'est due qu'à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues.

### Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote, reçues par la Société en 2013, les actionnaires identifiés au 31 décembre 2013 comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Citigroup : la dernière déclaration mentionne une participation de 1,1 % au capital de VINCI au 2 mai 2013 ;
- Norges Bank : la dernière déclaration mentionne une participation de 1,98 % au capital de VINCI au 19 juin 2013 ;
- Groupe Amundi : la dernière déclaration mentionne une participation de 2,97 % au capital de VINCI au 12 août 2013.

VINCI n'a pas reçu d'autres déclarations de franchissement de seuil légal ou de seuil statutaire de 1 % en 2013.

### Pactes d'actionnaires/actions de concert

L'accord d'actionariat stable conclu entre VINCI et Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) en avril 2010, à l'occasion de l'apport du groupe Cegelec à VINCI et de l'entrée de Qatari Diar au capital de VINCI, a pris fin en avril 2013 conformément à ses termes. Les dispositions de cet accord relatives à la cession ordonnée de titres VINCI sur le marché, au droit de première offre et au droit de préemption de VINCI sur les cessions de blocs représentant plus de 1 % du capital demeurent néanmoins en vigueur jusqu'en avril 2016 ; ainsi que celles relatives à la représentation de Qatari Diar au Conseil d'administration de VINCI pour la durée du mandat de Qatari Diar. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre pacte d'actionnaires ou action de concert, à l'exception de l'action de concert constituée entre Financière Pinault avec les sociétés Artémis 12 et TEM qu'elle contrôle. Au 31 décembre 2013, ces trois sociétés détenaient de concert 1,4 % du capital et 1,5 % des droits de vote net de la Société.

### Actionariat au nominatif

Au 31 décembre 2013, la Société comptait 4 381 actionnaires au nominatif pur et 1 523 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions portaient sur un total de 288 669 actions inscrites au nominatif pur et 105 805 actions inscrites au nominatif administré.

### 3.4 Actions propres

Les informations requises au titre de l'article L. 225-211 du Code de commerce figurent à la note C.3 des « Comptes sociaux », en page 295.

### 3.5 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) mais également sur plusieurs systèmes multilatéraux de négociation également appelés MTF (Multilateral Trading Facilities), dont les principaux sont Chi-X, Turquoise et BATS. Sur l'ensemble de l'année 2013, 66 % des volumes de transactions ont été effectués sur Euronext Paris et 34 % sur les MTF.

L'action VINCI fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, Euronext 100, Euro Stoxx 50 et Euro Stoxx Construction et Materials.

Le cours de Bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des dix-huit derniers mois (sources : Euronext Paris et Bloomberg).

		Cours moyen <sup>(1)</sup> (en euros)	Cours le plus haut <sup>(2)</sup> (en euros)	Cours le plus bas <sup>(2)</sup> (en euros)	Transactions <sup>(3)</sup> (en millions de titres)	Capitaux échangés <sup>(4)</sup> (en millions d'euros)
2012	Juillet	35,2	38,0	32,1	74,7	2 632,3
	Août	34,7	36,0	32,1	48,8	1 693,3
	Septembre	35,2	37,0	33,2	60,2	2 119,8
	Octobre	34,1	35,8	33,1	52,8	1 803,0
	Novembre	33,3	34,9	31,8	54,3	1 805,9
	Décembre	35,4	36,7	33,9	41,6	1 471,6
2013	Janvier	37,5	38,5	36,4	43,5	1 632,1
	Février	35,6	38,2	34,2	58,0	2 065,6
	Mars	35,8	36,7	34,8	54,7	1 956,8
	Avril	35,5	37,4	33,3	70,0	2 482,2
	Mai	38,1	40,1	36,2	56,1	2 135,1
	Juin	38,6	40,3	35,9	55,5	2 141,0
	Juillet	39,6	40,9	37,9	49,4	1 954,4
	Août	40,6	41,8	38,6	40,9	1 660,3
	Septembre	41,9	43,5	39,3	46,7	1 957,5
	Octobre	45,9	48,4	43,0	55,1	2 527,1
	Novembre	47,0	48,0	45,1	47,9	2 252,0
	Décembre	46,1	47,9	44,5	45,9	2 115,5

(1) Moyenne des cours de clôture (Euronext Paris).

(2) Cours de séance (Euronext Paris).

(3) Volumes de transactions Euronext Paris + MTF.

(4) (Volumes de transactions Euronext Paris + MTF) x cours moyen.

## 4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

a) La structure du capital de la Société.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Répartition du capital et des droits de vote ».
b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 1 « Franchissements de seuil (extraits de l'article 10 bis des statuts) ».
c) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Franchissements de seuil ».
d) La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionnariat au nominatif ».
e) Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Actionnariat salarié ».
f) Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3 « Pactes d'actionnaires/actions de concert ».
g) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et dispositions légales et statutaires.
h) Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au Rapport de gestion et F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.2 « Capital potentiel ».
i) Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts.	Annexe aux comptes consolidés, note 21.2.5.
j) Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.	D. Gouvernement d'entreprise > Paragraphe 4.1 « Rémunérations du président-directeur général ».

## 5. Autres informations sur la Société faisant partie intégrante du « Rapport de gestion »

Les parties « Bourse et actionnariat » (pages 34-35), « Comptes sociaux » (pages 288-303), ainsi que les « Comptes consolidés » (pages 203-285) font partie intégrante du « Rapport de gestion ».

Sont joints au « Rapport de gestion » les documents suivants :

- le « Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » (pages 195-199) ;
- le tableau des « Résultats financiers des cinq derniers exercices » (page 303) ;
- le tableau ci-dessous des délégations en matière d'augmentation de capital.

### Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres <sup>(1)</sup>	16/04/13 (12 <sup>e</sup> résolution)	15/10/14	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	16/04/13 (16 <sup>e</sup> résolution)	15/10/14	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	16/04/13 (17 <sup>e</sup> résolution)	15/06/15	<sup>(2)</sup>
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société et/ou de ses filiales	16/04/13 (18 <sup>e</sup> résolution)	15/06/15	300 millions d'euros (actions) <sup>(3)</sup> 5 000 millions d'euros (titres de créance) <sup>(4)</sup>
Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la Société et/ou de ses filiales	16/04/13 (19 <sup>e</sup> résolution)	15/06/15	150 millions d'euros (actions) <sup>(5)</sup> 3 000 millions d'euros (titres de créance) <sup>(4)(6)</sup>
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital autres que des Océane	16/04/13 (20 <sup>e</sup> résolution)	15/06/15	150 millions d'euros (actions) <sup>(5)</sup> 3 000 millions d'euros (titres de créance) <sup>(4)(6)</sup>
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	16/04/13 (21 <sup>e</sup> résolution)	15/06/15	15 % de l'émission initiale <sup>(3)(4)</sup>
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	16/04/13 (22 <sup>e</sup> résolution)	15/06/15	10 % du capital social
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	12/04/12 (9 <sup>e</sup> résolution)	11/06/14	2 % du capital social <sup>(7)</sup>
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	16/04/13 (23 <sup>e</sup> résolution)	15/10/14	2 % du capital social <sup>(7)</sup>
Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes	12/04/12 (11 <sup>e</sup> résolution)	11/06/15	1 % du capital <sup>(8)</sup> Autres conditions <sup>(9)</sup>
Émission d'options de souscription d'actions	02/05/11 (28 <sup>e</sup> résolution)	01/07/14	0,9 % du capital <sup>(10)</sup> Autres conditions <sup>(11)</sup>

(1) Sauf en période d'offre publique.

(2) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(3) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(6) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement de la 9<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2012 et de la 23<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 16 avril 2013 ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total d'actions de performance susceptibles d'être attribuées sur le fondement de la 11<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 12 avril 2012 ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(9) L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'issue d'un délai minimal de deux ans à compter de la date d'attribution desdites actions à condition que les bénéficiaires soient toujours présents dans le Groupe en qualité de salariés ou de mandataires sociaux à la date d'attribution définitive des actions. L'attribution définitive des actions de performance sera soumise à des conditions de performance décrites en note 5 du présent Rapport, au paragraphe D.5.3.2, page 155.

(10) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 28<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale du 2 mai 2011 ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 0,9 % du nombre des actions composant le capital social.

(11) Le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les 20 séances de Bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options ; les conditions de performance des options devront comporter un mécanisme conditionnant le nombre d'options attribuées définitivement à la performance économique intrinsèque du Groupe, reflétée par l'obtention d'un taux de retour sur capitaux investis (ROCE) au moins égal à 5 %.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014 sont les suivantes :

	<b>Date de l'assemblée</b>	<b>Échéance</b>	<b>Montant maximal autorisé (valeur nominale)</b>
Rachats d'actions propres <sup>(*)</sup>	15/04/14 (9 <sup>e</sup> résolution)	14/10/15	2 000 millions d'euros 10 % du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	15/04/14 (14 <sup>e</sup> résolution)	14/10/15	10 % du capital par périodes de 24 mois
Augmentations de capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	15/04/14 (15 <sup>e</sup> résolution)	14/06/16	1,5 % du capital social <sup>(**)</sup>
Augmentations de capital réservées à une catégorie de bénéficiaires afin d'offrir aux salariés de certaines filiales étrangères des avantages comparables à ceux offerts aux salariés souscrivant directement ou indirectement via un FCPE dans le cadre d'un plan d'épargne	15/04/14 (16 <sup>e</sup> résolution)	14/10/15	1,5 % du capital social <sup>(**)</sup>

<sup>(\*)</sup> Sauf en période d'offre publique.

<sup>(\*\*)</sup> Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions de l'assemblée générale du 15 avril 2014 ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

# Rapport des commissaires aux comptes, désignés organismes tiers indépendants, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

## Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI désignés organismes tiers indépendants, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le Cofrac, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la Société et disponibles sur demande au siège de la Société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la partie E intitulée « Données sociales et environnementales ».

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE). Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nos travaux ont été effectués entre juillet 2013 et fin janvier 2014.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3.
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4 de la partie E du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et à la norme internationale ISAE 3000<sup>(1)</sup>.

Nous avons mené environ quatre-vingt entretiens avec environ quatre-vingt personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue des tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considéré les plus importantes, listées dans les tableaux ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de sites que nous avons sélectionnés<sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 30% des effectifs et entre 25 % et 83 % des informations quantitatives environnementales.

Indicateurs sociaux	Périmètre de reporting
Effectifs fin de période par tranche d'âge, sexe et zone géographique	
Nombre d'intérimaires en équivalents temps-plein	
Total recrutements (CDI + CDD + alternance)	
Total départs	
<i>dont nombre de licenciements</i>	
Nombre d'heures de formation	
<i>dont formation environnement</i>	
Nombre de collaborateurs formés	Groupe
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés VINCI	
Taux de gravité des accidents du travail des salariés VINCI	
Taux de gravité des maladies professionnelles	
Nombre total jours d'absence	
Heures réelles travaillées	
<i>dont heures supplémentaires</i>	
Nombre de travailleurs en situation de handicap	
Salaire moyen VINCI	
Salaire moyen VINCI femmes	
Indicateurs environnementaux	Périmètre de reporting
Pourcentage du CA certifié ISO 14001	Groupe, hors Eurovia et hors VINCI Autoroutes
CA certifié ISO 14001 (agences travaux)	
Tonnage certifié ISO 14001 (carrières en propre)	Eurovia
Tonnage certifié ISO 14001 (poste d'enrobage en propre)	
Tonnage certifié ISO 14001 (usines de liant en propre)	
Kilomètres d'autoroutes certifiés ISO 14001 (en exploitation, en construction)	VINCI Autoroutes
Émissions de CO <sub>2</sub> des clients de l'autoroute	
Consommation d'électricité	
Consommation totale d'énergie	Groupe
Émissions de CO <sub>2</sub> scopes 1 + 2	
Consommation d'eau achetée	
Déchets dangereux produits	VINCI Energies, VINCI Autoroutes, VINCI plc
Déchets non dangereux produits	
Pourcentage de déchets recyclés de VINCI plc	VINCI plc
Pourcentage de réintroduction d'agrégats d'enrobés	Eurovia
Informations qualitatives	
	Libertés syndicales
	Politique générale de prévention
<b>Thèmes sociaux</b>	Politique générale de formation
	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap
<b>Thèmes environnementaux</b>	Politique générale de l'environnement
	Politique générale en matière de biodiversité
<b>Thèmes sociétaux</b>	Relations avec les fournisseurs et les sous-traitants
	Prévention de la corruption
	Droits humains

Pour les autres Informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Philippe Arnaud  
Associé  
Responsable  
du département Changement  
climatique & Développement durable

Philippe Bourhis  
Associé

Florence Didier-Noaro  
Associée  
Responsabilité sociale  
et environnementale

Marc de Villartay  
Associé

(1) ISAE 3000 : Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(2) Informations sociales : VINCI Autoroutes : ASF, Escota, Cofiroute (France) ; VINCI Energies : VINCI Energies International, VINCI Energies Benelux (Cegelec SA Belgium) et VINCI Energies International West (Spark Iberica, Sotécnica, Cegelec SA Spain, Cegelec Maroc) ; Euravia : Eurovia Île-de-France, EJI Île-de-France ; VINCI Construction : VINCI Construction France, Direction déléguée Ouest (Sogea Atlantique BTP) et Direction déléguée Nord Picardie (Sogea Caroni) ; VINCI Immobilier : VINCI Immobilier Promotion.

Informations environnementales : VINCI Autoroutes : ASF (DRE Ouest Atlantique, DCE Vedène), Cofiroute (Ponthévrard, Duplex A86, Le Mans), Escota (CE Côte d'Azur) ; Eurovia : Eurovia Délégation Est, Eurovia Pologne ; VINCI Construction : VINCI Construction France (TP IDF, Bateg, Dumez IDF, Lainé Delau, Languedoc-Roussillon, Côte d'Azur - Monaco), VINCI Construction Grands Projets (El Teniente, LRT Lusail), VINCI plc (Victoria Dock Portal, King's Cross BNP Paribas, Tottenham Court Road, Connaught Tunnel), Entrepouse Contracting (LNG Dunkerque, CMP Dunkerque, PNG).

# Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Le présent rapport du président du Conseil d'administration de VINCI a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été établi par le président en liaison avec les directions Financière (cette dernière incluant la direction de l'Audit) et Juridique de la Société.

La partie « Gouvernement d'entreprise » a été soumise au comité des Nominations et de la Gouvernance.

Pour la partie « Procédures de contrôle interne et de gestion des risques », il a également été fait appel à la contribution des pôles et divisions du groupe VINCI. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques. Cette partie a été soumise au comité d'Audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 février 2014.

## A. Gouvernement d'entreprise

Les points ci-après sont présentés dans le chapitre « D. Gouvernement d'entreprise » et « F. Renseignements généraux sur la Société et son capital » du « Rapport de gestion » :

- Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (page 132) ;
- Organisation de la gouvernance chez VINCI (pages 132 à 134) ;
- Composition du Conseil d'administration – Indépendance des membres (pages 141 et 142) ;
- Situation personnelle des mandataires sociaux (page 143) ;
- Le règlement intérieur du Conseil d'administration (page 143) ;
- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (pages 143 à 146) ;
- Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration (page 147) ;
- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au président-directeur général dans le cadre de son mandat 2010-2014 (pages 147 à 150) et de son mandat 2014-2018 (pages 150 et 151) ;
- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés au vice-président administrateur référent (page 151) ;
- Principes et règles de versement des jetons de présence aux administrateurs (page 151) ;
- Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (page 155) ;
- Publication des informations exigées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (page 189).

## B. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

### 1. Introduction

#### 1.1 Référentiel/définitions

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en juillet 2010, un document intitulé « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Ce document constitue le référentiel appliqué par VINCI.

Le risque représente la possibilité de survenance d'un événement dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs du Groupe, qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier, de réputation ou de conformité aux lois et règlements.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de VINCI.

**Le dispositif de gestion des risques** vise à identifier et à analyser les principaux risques auxquels sont exposées les filiales du Groupe. Il contribue à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus internes pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

**Le dispositif de contrôle interne** comprend un ensemble de moyens, procédures, actions et comportements adaptés aux caractéristiques des métiers du Groupe, qui vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- la conformité aux lois et règlements ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Ces dispositifs, aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs du Groupe.

## 1.2 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Outre la mise en place d'un dispositif propre à VINCI Holding, le Groupe veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne au sein de ses filiales. Le périmètre d'application couvre les entités consolidées par intégration globale, dont les principales sont listées dans le chapitre J de l'« Annexe aux comptes consolidés », pages 279 à 285.

Suite à une transaction finalisée le 24 décembre 2013, VINCI ne détient plus que 12,1 % du capital de CFE, société cotée de droit belge, contre 46,84 % avant la transaction. Celle-ci n'est donc plus intégrée globalement au 31 décembre 2013.

## 2. Environnement et organisation

### 2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients, pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs besoins. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit – dont le nombre total est estimé à environ 3 500 – de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chaque pôle ainsi qu'au sein de VINCI Immobilier.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place des délégations de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels aux différents niveaux de la hiérarchie. Celles-ci s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement de VINCI :

- respect des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphes 4.4 et 4.5) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.2) ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues et acceptées, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans le pays où chaque société du Groupe opère ;
- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple, cette responsabilité ne pouvant être déléguée ;
- santé et sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- recherche de la performance financière.

### 2.2 Les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont l'affaire de tous, des organes de gouvernance et de direction à l'ensemble des collaborateurs des filiales du Groupe.

**Le Conseil d'administration** de VINCI est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction Générale, de fixer les orientations stratégiques du Groupe, de veiller à leur mise en œuvre et à la bonne marche du Groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Le Conseil rend compte, dans son rapport de gestion, des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur, en 2003, et de comités spécialisés : Audit, Stratégie et Investissements, Rémunérations, Nominations et Gouvernance. Il a confié au **comité d'Audit** les missions de suivi définies par l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne relative à l'audit légal. Les principales actions menées en 2013 dans ce cadre sont présentées dans la partie D Gouvernement d'entreprise du rapport de gestion, pages 144 et 145 ; elles s'inscrivent dans les recommandations du rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'Audit (daté de juillet 2010).

**Le comité Exécutif**, composé de 13 membres à la date du présent Rapport (voir page 18), est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion des risques, finances, ressources humaines, sécurité, assurances.

**Le holding** dispose d'un effectif limité (221 personnes au 31 décembre 2013), compte tenu de l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding établissent et veillent à la bonne application des règles et procédures du Groupe ainsi que des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles, qui relèvent de la responsabilité des pôles.

**Un référent éthique** veille, en liaison avec les directions opérationnelles et fonctionnelles, à la bonne compréhension de la *Charte éthique et comportements* au sein du Groupe. Il peut être consulté directement et en toute confidentialité par tout collaborateur.

Le rôle de **la direction de l'Audit** du holding est triple.

- En matière de gestion des risques : à partir des orientations de la direction Générale, elle a pour rôle d'animer le déploiement et la mise en œuvre d'un dispositif structuré, permanent et adaptable, permettant l'identification, l'analyse et le traitement des principaux risques. La direction de l'Audit coordonne le dispositif de gestion des risques en apportant un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles des filiales. Elle organise et assure le suivi des réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale ou présentant des risques techniques ou financiers particuliers.
- En matière de contrôle interne : outre la rédaction et la diffusion de procédures générales relatives au contrôle interne définies par le holding, elle organise l'enquête annuelle d'auto-évaluation du contrôle interne auprès des filiales du Groupe.
- En matière d'audit, elle mène des missions en propre, en complément des missions réalisées par les équipes des pôles, ainsi que celles effectuées par le personnel des directions fonctionnelles du holding selon leur domaine d'expertise.

**Les pôles** exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1. Au sein de chacun d'entre eux, les équipes opérationnelles font l'objet de contrôles à plusieurs niveaux : management opérationnel, fonctions support (contrôle de gestion, qualité, sécurité) et audits internes conduits périodiquement. De nombreux intervenants participent à ces différents niveaux de contrôle, qui s'exercent dans une organisation très décentralisée et variable d'un pôle à l'autre et il est par conséquent difficile de quantifier de façon homogène l'ensemble des ressources affectées à ces tâches.

Divers comités regroupent les acteurs participant aux prises de décision, notamment les comités des Risques de VINCI dont les modalités d'intervention sont décrites au paragraphe 4.3 ou des pôles ainsi que les comités de trésorerie (voir note 22, page 263 des « Comptes consolidés »).

### 3. Gestion des risques

La politique définie par le comité Exécutif vise à satisfaire les exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe. Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (sécurité, social et environnemental, comptable et financier, etc.) et des rendez-vous fixés par les procédures existantes en matière de prise d'engagements et de suivi des opérations.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été établie en 2009 et est revue annuellement. Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes, constituant des obstacles à l'atteinte des objectifs de la Société ;
- d'évaluer selon une échelle qualitative la criticité des risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant.

Établies à partir des cartographies propres à chaque branche (concessions, contracting), des grilles de risques permettent une présentation et une évaluation homogène des événements les plus significatifs susceptibles d'affecter les projets examinés en comité des Risques.

### 4. Contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques les complètent pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats.

#### 4.1 Conformité aux lois et règlements

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique portant sur les règles applicables ;
- une information aux collaborateurs sur les règles qui les concernent spécifiquement ;
- un suivi des grands dossiers d'acquisition ou de contentieux.

Une diffusion de documentation ainsi que des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées, afin de prévenir les infractions ou fraudes.

Comme indiqué dans le chapitre « Développement durable », pages 29 et 26, un accent particulier est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers et ouvrages par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

#### 4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Les présidents des sociétés têtes de pôle de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction), les présidents de VINCI Autoroutes, VINCI Concessions et VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont aussi tenus de se conformer aux directives générales émises à leur intention par le président-directeur général de VINCI.

Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :

- respect de la *Charte éthique et comportements* ;
- prise d'engagements et, en particulier, prise d'affaires significatives par leur taille, leur complexité ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontée d'informations au holding en matière comptable et financière ou relatives à des événements significatifs pour le Groupe, en matière de sécurité, litiges, contentieux, polices et sinistres d'assurance.

Ces directives générales concernent notamment le respect des procédures Groupe en matière de prise d'affaires ou d'investissement, procédures qui définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés – comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements du Conseil d'administration – ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles du holding.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles à leurs collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ainsi qu'aux responsables exerçant un mandat social dans les sociétés du pôle concerné.

### 4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier, en amont des phases d'engagement :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;
- les conditions et modalités de remise des offres de travaux qui, du fait notamment de leur complexité, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, notamment d'ordre technique, juridique ou financier ;
- les opérations de promotion immobilière, de partenariat public-privé (PPP) et de concessions, ainsi que les engagements de longue durée.

Les seuils, en termes de montant, entraînant un passage devant le comité des Risques préalablement à la remise d'offre, sont définis dans les directives générales et visent l'ensemble de l'opération concernée, tous lots confondus. Des seuils inférieurs au niveau requis pour le passage déclenchent l'obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte.

Le comité des Risques comprend généralement les membres suivants :

- le président-directeur général de VINCI et/ou le directeur général adjoint en charge du contracting ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l'audit interne ;
- les représentants opérationnels de l'entité qui présente l'affaire.

Le comité des Risques Groupe, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni 270 fois en 2013 pour examiner 368 projets.

### 4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Chaque pôle dispose d'un système de suivi des opérations adapté aux spécificités de son activité, qui permet un suivi régulier de l'avancement des chantiers et des contrats ainsi que des statistiques en matière de ressources humaines. Ces systèmes sont compatibles avec ceux permettant l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable décrits ci-après, une consolidation étant faite par le holding VINCI pour les principaux indicateurs.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net consolidé du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière à partir de données détaillées communiquées par les pôles.

Une lettre mensuelle d'information sur les faits marquants est établie par les dirigeants des principales entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget initial de l'année N + 1 préparé à la fin de l'année N, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre de l'année N.

Ces rendez-vous sont l'occasion d'examiner les performances des pôles et divisions en présence du directeur général adjoint et directeur financier (comités financiers) et du président-directeur général (comités de gestion).

Enfin, outre le suivi des ressources humaines avec un accent particulier mis sur la sécurité, les pôles participent également au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale tels que décrits dans le chapitre « Développement durable », page 22.

### 4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des informations financières de VINCI (comptes sociaux et consolidés), diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Afin d'en assurer la production, elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI ainsi que des données prévisionnelles ;
- l'établissement, la diffusion et le contrôle des procédures comptables au sein du Groupe en veillant à leur conformité aux normes comptables en vigueur et à la correcte traduction comptable des opérations significatives ;
- le pilotage du système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et regroupe les différents reportings de VINCI.

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe le calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels, et en assure la diffusion auprès des pôles.

Les règles et méthodes comptables du Groupe sont accessibles sur l'intranet. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse commenté des données consolidées communiquées. Les principales options et estimations comptables font l'objet de revues par le Groupe et les directeurs financiers des pôles.

Les commissaires aux comptes font part au comité d'Audit de leurs observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction Générale du Groupe et des directions générales de pôle.

## 5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

### 5.1 Travaux effectués en 2013

L'enquête annuelle d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe a porté en 2013 sur 463 entités juridiques (dont 156 hors de France métropolitaine), représentant 83 % de l'activité consolidée du Groupe. Outre les thèmes récurrents liés à l'environnement de contrôle et à l'information financière et comptable, les thèmes spécifiques de l'année ont été le suivi des opérations et les assurances. Cette enquête a été conduite en utilisant un logiciel spécifique permettant également aux entités de gérer leurs plans d'action. La synthèse effectuée par la direction de l'Audit du holding a été présentée au comité Exécutif de VINCI, puis au comité d'Audit en décembre.

En complément, une campagne d'auto-évaluation des **systèmes d'information** a été réalisée début 2013.

Dans ce domaine, le comité Exécutif de VINCI, considérant qu'une meilleure fluidité des échanges au sein du Groupe était un élément essentiel pour l'atteinte de ses objectifs, a suivi les développements lancés en 2012 dans les domaines suivants :

- interopérabilité des réseaux du Groupe (achevée en 2013) ;
- mise en place d'un réseau social et collaboratif Groupe basé sur les technologies 2.0 ;
- refonte de l'annuaire destiné, à terme, à devenir le socle de l'identification et de l'authentification de tous les utilisateurs.

Dans le sillage du projet Fast Close, le Groupe a poursuivi en 2013 la démarche « Vision 3 » initiée en 2012 pour l'optimisation de ses processus de consolidation et de reporting.

**La prévention de la fraude externe**, dont une recrudescence a été constatée en 2013, a fait l'objet d'actions associant plusieurs services de la direction Financière et la direction de la Sûreté. Le dispositif central inclut un volet de remontée d'informations sur les attaques visant les pôles et un volet de diffusion d'informations spécifiques auprès des directeurs administratifs et financiers et des référents anti-fraude. Ce dispositif a été évalué en 2013 par un audit externe dont les recommandations ont été incluses dans les lignes directrices du holding VINCI. **La prévention de la fraude interne** s'appuie quant à elle sur la *Charte éthique et comportements* ainsi que sur les actions de sensibilisation ou de formation qui lui sont associées.

Chaque composante du Groupe a établi un rapport récapitulant les actions spécifiques menées en 2013. Ces rapports, qui mentionnent en particulier **les audits et revues effectués**, n'ont pas signalé de dysfonctionnement significatif.

En complément, la direction de l'Audit de VINCI a mené des audits dans les pôles VINCI Concessions, Eurovia, VINCI Energies, VINCI Construction et deux missions concernant le holding VINCI ont été confiées à des consultants externes (prévention de la fraude externe et moyens de paiement).

Ces contrôles n'ont pas révélé de dysfonctionnement susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et les comptes du Groupe.

### 5.2 Travaux à effectuer en 2014 et au-delà

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, tant au niveau du holding qu'à celui des pôles.

# Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la Société

## Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

# Rapport du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration

Le vice-président administrateur référent du Conseil d'administration de VINCI rend compte, par le présent rapport, des missions qui lui ont été confiées au cours de l'exercice 2013 au titre de ses attributions de vice-président et administrateur référent et au titre de la convention conclue entre la Société et YTSuropaconsultants.

Ce rapport, établi par le vice-président en liaison avec la direction Juridique de la Société, a été soumis au comité d'Audit et au comité des Rémunérations avant transmission au Conseil d'administration de VINCI lors de sa réunion du 5 février 2014.

## 1. Attributions du vice-président administrateur référent

Les attributions du vice-président administrateur référent du Conseil d'administration sont décrites comme suit à l'article 2.3.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration, consultable sur le site Internet de la Société, [www.vinci.com](http://www.vinci.com) :

*« Le vice-président est administrateur référent. Il assiste le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, et la supervision du gouvernement d'entreprise et du contrôle interne.*

*Il a par ailleurs pour mission d'apporter au Conseil une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à lui apporter son éclairage sur les opérations sur lesquelles le Conseil est appelé à délibérer.*

*Il réunit une fois par an les administrateurs, hors la présence des mandataires sociaux.*

*Il est tenu régulièrement informé par le président-directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation et le reporting financier, les grands projets d'investissement et de désinvestissement et les grandes opérations financières, les mouvements sur le capital de la Société et les contacts avec les principaux actionnaires actuels ou potentiels.*

*Afin de pouvoir remplir sa mission, le vice-président a accès directement aux membres du comité Exécutif du Groupe et pourra, en concertation avec le président-directeur général, organiser toutes réunions qu'il jugera opportunes ou utiles à l'accomplissement de sa mission avec ces dirigeants et les collaborateurs qu'ils auront désignés. Il peut entendre les cadres responsables du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité, ainsi que les commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et à toute l'information qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

*Le président-directeur général facilite l'exercice de cette mission en donnant les instructions requises.*

*Par ailleurs, à la demande du président-directeur général, le vice-président peut être appelé à accomplir des missions notamment de représentation du Groupe dans ses relations de haut niveau avec les investisseurs, les clients et les pouvoirs publics ainsi qu'à des réunions d'actionnaires, tant en France qu'à l'étranger. Ces missions particulières seront effectuées en application d'une convention conclue entre le vice-président et la Société dans les formes requises par la loi. »*

L'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit par ailleurs que le Conseil peut être réuni à la demande du vice-président.

## 2. Activités du vice-président administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2013, le vice-président administrateur référent a participé à la totalité des réunions du Conseil (huit réunions). Il a présidé toutes les réunions du comité des Nominations et de la Gouvernance (trois réunions) et du comité de la Stratégie et des Investissements (cinq réunions).

Par ailleurs, le vice-président administrateur référent s'est tenu informé de l'actualité du Groupe en rencontrant très régulièrement le président-directeur général, le directeur général adjoint et directeur financier, les présidents des pôles d'activité, les autres membres du comité Exécutif, certains autres cadres du Groupe et les commissaires aux comptes, soit près de 220 réunions en 2013.

Il a participé à la convention des cadres du Groupe en juin 2013 et visité de nombreux chantiers en France et à l'étranger.

Il a pris connaissance des dossiers préparés pour les réunions du comité d'Audit ainsi que des documents de reporting préparés régulièrement par la direction Financière.

Le temps consacré par le vice-président administrateur référent à ces réunions en 2013 correspond à environ 39 jours de travail à plein temps.

Le vice-président administrateur référent a eu des contacts fréquents avec chacun des administrateurs, qu'il a tous rencontrés individuellement au cours de l'année 2013.

Il a adressé un rapport écrit détaillé de l'exécution de sa mission au comité des Rémunérations.

Il a convoqué et présidé une réunion des administrateurs, hors la présence du président-directeur général, à l'effet d'évaluer la direction Générale.

Il a procédé à l'audition de candidats au poste d'administrateur, en vue de leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires, avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

Il a sélectionné un consultant extérieur pour l'évaluation formalisée du Conseil d'administration et il a contribué à la mise en place des recommandations à l'issue de cette évaluation.

Enfin, le vice-président administrateur référent a présenté son rapport relatif à l'exercice 2012 devant l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013.

Dans le cadre de ces diligences, le vice-président a considéré que les organes de gouvernance fonctionnaient normalement. Les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration lui ont été transmis pour avis avant l'envoi des convocations aux administrateurs et il n'a pas demandé l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires. Dans ces conditions, il n'a pas jugé nécessaire de convoquer le Conseil d'administration conformément à l'article 3.1 du règlement intérieur du Conseil.

### **3. Activités de M. de Silguy dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants**

Dans le cadre de la convention d'assistance conclue entre la Société et YTSeuropaconsultants, M. de Silguy a effectué de nombreuses missions en concertation avec le président-directeur général, soit à sa demande, soit à la demande d'un membre du comité Exécutif avec l'accord du président-directeur général.

Ces missions – dont le caractère relève du secret des affaires et ne peut donc être révélé dans le présent rapport – sont consignées dans un journal qui est en permanence à la disposition du comité d'Audit.

Elles ont représenté 86 jours ouvrables en 2013 et concernent des activités du Groupe dans 38 pays, outre la participation à de nombreuses réunions et événements où le Groupe se doit d'être représenté au plus haut niveau.

# Comptes consolidés

## Sommaire des comptes consolidés

Chiffres clés	205
Compte de résultat consolidé de la période	205
État du résultat global consolidé de la période	206
Bilan consolidé	206
Tableau des flux de trésorerie consolidés	208
Variation des capitaux propres consolidés	209

## Annexe aux comptes consolidés

<b>A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode</b>	<b>210</b>
1. Principes généraux	210
2. Méthodes de consolidation	211
3. Règles et méthodes d'évaluation	212
4. Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel »	220
<b>B. Acquisitions et cessions d'entreprises</b>	<b>224</b>
1. Acquisition d'ANA, société concessionnaire des aéroports portugais	224
2. Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE	225
3. Autres acquisitions	225
4. Acquisitions des périodes antérieures	225
<b>C. Informations sectorielles</b>	<b>226</b>
1. Chiffre d'affaires	226
2. Autres informations sectorielles par pôle de métier	227
3. Répartition des données de la branche concessions	230
4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique	231
<b>D. Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>231</b>
5. Résultat opérationnel	231
6. Charges et produits financiers	232
7. Impôts sur les bénéfices	233
8. Résultat par action	235
<b>E. Notes relatives au bilan</b>	<b>236</b>
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	236
10. Goodwill	237
11. Autres immobilisations incorporelles	238
12. Immobilisations corporelles	239
13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers	239
14. Participations dans les sociétés mises en équivalence	241
15. Autres actifs financiers non courants	242
16. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)	243
17. Capitaux propres	244
18. Paiements en actions	247
19. Provisions non courantes	250
20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	255
21. Informations relatives à l'endettement financier net	257
22. Informations relatives à la gestion des risques financiers	263
23. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	268

<b>F.</b>	<b>Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP</b>	<b>270</b>
	24. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel	270
	25. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte	272
	26. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	273
<b>G.</b>	<b>Autres notes</b>	<b>274</b>
	27. Transactions avec les parties liées	274
	28. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus	275
	29. Honoraires des commissaires aux comptes	276
<b>H.</b>	<b>Note sur les litiges</b>	<b>276</b>
<b>I.</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>278</b>
	30. Affectation du résultat 2013	278
	31. Autres événements postérieurs à la clôture	278
<b>J.</b>	<b>Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2013</b>	<b>279</b>
	Sociétés contrôlées	279
	Sociétés mises en équivalence	284

# États financiers consolidés

## Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 (*)
<b>Chiffre d'affaires (**)</b>	<b>40 338</b>	<b>38 634</b>
Chiffre d'affaires réalisé en France (**)	25 111	24 324
% du chiffre d'affaires (**)	62,3 %	63,0 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger (**)	15 226	14 309
% du chiffre d'affaires (**)	37,7 %	37,0 %
Résultat opérationnel sur activité	3 670	3 679
% du chiffre d'affaires (**)	9,1 %	9,5 %
Résultat opérationnel courant	3 677	3 672
Résultat opérationnel	3 767	3 667
<b>Résultat net – part du Groupe</b>	<b>1 962</b>	<b>1 917</b>
Résultat net dilué par action (en euros)	3,54	3,54
Dividende par action (en euros)	1,77 (***)	1,77
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>5 596</b>	<b>5 418</b>
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(665)	(742)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(803)	(1 140)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>2 180</b>	<b>1 983</b>
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	14 260	13 768
Endettement financier net	(14 104)	(12 527)

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(\*\*\*) Dividende proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2014.

## Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 (*)
<b>Chiffre d'affaires (**)</b>	<b>1-2-3</b>	<b>40 338</b>	<b>38 634</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		403	550
Chiffre d'affaires total		40 740	39 183
Produits des activités annexes	5	253	234
Charges opérationnelles	5	(37 323)	(35 738)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2-5</b>	<b>3 670</b>	<b>3 679</b>
Paiements en actions (IFRS 2)	18	(86)	(94)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5-14	95	82
Autres éléments opérationnels courants		(2)	5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5</b>	<b>3 677</b>	<b>3 672</b>
Éléments opérationnels non courants	5	90	(5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5</b>	<b>3 767</b>	<b>3 667</b>
Coût de l'endettement financier brut		(675)	(727)
Produits financiers des placements de trésorerie		76	89
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>6</b>	<b>(598)</b>	<b>(638)</b>
Autres produits et charges financiers		(52)	(32)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 070)	(972)
<b>Résultat net</b>		<b>2 046</b>	<b>2 026</b>
Résultat net – part des intérêts minoritaires		84	109
<b>Résultat net – part du Groupe</b>		<b>1 962</b>	<b>1 917</b>
<b>Résultat net par action des activités poursuivies – part du Groupe</b>			
Résultat net par action (en euros)	8	3,57	3,57
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,54	3,54
<b>Résultat net par action – part du Groupe</b>			
Résultat net par action (en euros)	8	3,57	3,57
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,54	3,54

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

## État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2013			Exercice 2012 <sup>(1)</sup>		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
<b>Résultat net</b>	<b>1 962</b>	<b>84</b>	<b>2 046</b>	<b>1 917</b>	<b>109</b>	<b>2 026</b>
Instruments financiers des sociétés contrôlées : variations de juste valeur	87	-	87	(48)	(1)	(48)
dont :						
Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>	(33)	(0)	(33)	18	(0)	18
Couvertures de flux de trésorerie <sup>(3)</sup>	120	-	120	(65)	(1)	(66)
Instruments financiers des sociétés mises en équivalence : variations de juste valeur	198	47	245	(180)	(13)	(193)
Écarts de conversion	(120)	(9)	(129)	33	4	37
Impôt <sup>(4)</sup>	(89)	(15)	(104)	76	4	80
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>77</b>	<b>22</b>	<b>99</b>	<b>(119)</b>	<b>(6)</b>	<b>(124)</b>
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(44)	(3)	(47)	(190)	(4)	(193)
Impôt	10	1	11	39	-	40
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>(34)</b>	<b>(2)</b>	<b>(36)</b>	<b>(150)</b>	<b>(4)</b>	<b>(154)</b>
<b>Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>63</b>	<b>(269)</b>	<b>(9)</b>	<b>(278)</b>
dont :						
Sociétés contrôlées	(86)	(8)	(93)	(151)	(2)	(153)
Sociétés mises en équivalence	128	28	156	(118)	(7)	(125)
<b>Résultat global</b>	<b>2 004</b>	<b>105</b>	<b>2 109</b>	<b>1 648</b>	<b>100</b>	<b>1 748</b>

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(2) Correspondant principalement en 2013 au reclassement en résultat des réserves de juste valeur accumulées au titre de la participation du Groupe dans Aéroports de Paris, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 29 novembre 2013.

(3) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couvertures de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

(4) - 104 millions d'euros d'effets impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers en 2013 (+ 80 millions d'euros en 2012), dont + 11 millions d'euros relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente (- 6 millions d'euros en 2012) et - 115 millions d'euros relatifs aux couvertures de flux de trésorerie (part efficace) (+ 86 millions d'euros en 2012).

## Bilan consolidé

## Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 <sup>(*)</sup>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	25 601	23 500
Goodwill	10-13	7 000	6 609
Autres immobilisations incorporelles	11	417	437
Immobilisations corporelles	12	4 541	4 746
Immeubles de placement		9	11
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 265	806
Autres actifs financiers non courants	15	1 304	1 646
Impôts différés actifs	7	248	230
<b>Total actifs non courants</b>		<b>40 385</b>	<b>37 986</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et travaux en cours	20	969	1 016
Clients et autres débiteurs	20	10 993	10 979
Autres actifs courants d'exploitation	20	4 469	4 505
Autres actifs courants hors exploitation		26	35
Actifs d'impôt exigible		76	87
Autres actifs financiers courants		367	421
Actifs financiers de gestion de trésorerie	21	186	179
Disponibilités et équivalents de trésorerie	21	5 605	6 337
<b>Total actifs courants</b>		<b>22 691</b>	<b>23 559</b>
<b>Total actifs</b>		<b>63 076</b>	<b>61 545</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

## Bilan consolidé

### Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 <sup>(*)</sup>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	17.1	1 504	1 443
Primes liées au capital	17.1	8 212	7 488
Titres autodétenus	17.2	(1 795)	(1 662)
Autres instruments de capitaux propres		491	491
Réserves consolidées		4 486	4 123
Réserves de conversion		(64)	56
Résultat net – part du Groupe		1 962	1 917
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	17.4	(655)	(819)
<b>Capitaux propres – part du Groupe</b>		<b>14 142</b>	<b>13 037</b>
Intérêts minoritaires	17.6	118	730
<b>Total capitaux propres</b>		<b>14 260</b>	<b>13 768</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	19	1 987	2 115
Emprunts obligataires	21	11 320	9 615
Autres emprunts et dettes financières	21	6 232	6 939
Autres passifs non courants		115	132
Impôts différés passifs	7	1 963	2 016
<b>Total passifs non courants</b>		<b>21 618</b>	<b>20 816</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	20	3 670	3 508
Fournisseurs	20	7 493	7 604
Autres passifs courants d'exploitation	20	11 308	11 306
Autres passifs courants hors exploitation		1 305	542
Passifs d'impôt exigible		176	361
Dettes financières courantes	21	3 246	3 640
<b>Total passifs courants</b>		<b>27 198</b>	<b>26 961</b>
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>63 076</b>	<b>61 545</b>

<sup>(\*)</sup> Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)</b>		<b>2 046</b>	<b>2 026</b>
Dotations nettes aux amortissements	5.2	2 060	1 877
Dotations (reprises) nettes aux provisions		34	103
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(4)	(1)
Résultat sur cessions		(191)	(24)
Variations de juste valeur des instruments financiers		3	(1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(0)	(99)
Coûts d'emprunt immobilisés		(21)	(71)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	6	598	638
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 070	972
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>2</b>	<b>5 596</b>	<b>5 418</b>
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	20.1	6	(37)
Impôts payés		(1 408)	(979)
Intérêts financiers nets payés		(605)	(595)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		57	57
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>I</b>	<b>3 648</b>	<b>3 865</b>
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(777)	(871)
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		112	129
Investissements opérationnels (nets de cessions)	2	(665)	(742)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>2</b>	<b>2 983</b>	<b>3 123</b>
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)</i>		(765)	(1 123)
<i>Créances financières (contrats de PPP et autres)</i>		(38)	(16)
Investissements de développement (concessions et PPP)	2	(803)	(1 140)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>2</b>	<b>2 180</b>	<b>1 983</b>
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) <sup>(2)</sup></i>		(1 680)	(612)
<i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		150	7
<i>Incidence nette des variations de périmètre</i>		(1 689)	6
Investissements financiers nets		(3 220)	(598)
Autres		(95)	(49)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>II</b>	<b>(4 783)</b>	<b>(2 529)</b>
Augmentations et réductions de capital		785	336
Opérations sur actions propres		(222)	(647)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		(0)	(1)
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(3)	(96)
Dividendes payés	17.5	-	-
- aux actionnaires de VINCI SA <sup>(3)</sup>		(993)	(979)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(79)	(78)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		2 178	1 624
Remboursements d'emprunts long terme		(2 575)	(2 540)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(338)	301
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>III</b>	<b>(1 247)</b>	<b>(2 080)</b>
Autres variations <sup>(4)</sup>	IV	1 588	(24)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>I + II + III + IV</b>	<b>(794)</b>	<b>(768)</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>5 746</b>	<b>6 514</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>21.2</b>	<b>4 952</b>	<b>5 746</b>
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		338	(301)
(Émission) remboursement d'emprunts		397	915
Autres variations <sup>(4)</sup>		(1 518)	217
<b>Variation de l'endettement financier net</b>		<b>(1 577)</b>	<b>63</b>
<b>Endettement financier net en début de période</b>		<b>(12 527)</b>	<b>(12 590)</b>
<b>Endettement financier net en fin de période</b>	<b>21</b>	<b>(14 104)</b>	<b>(12 527)</b>

(1) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(2) Correspondant principalement en 2013 à l'acquisition des titres d'ANA pour 1,1 milliard d'euros et à la prise de participation complémentaire dans Aéroports de Paris pour 365 millions d'euros.

(3) Intégrant le coupon du prêt subordonné à durée indéterminée pour 31 millions d'euros.

(4) Autres variations principalement liées, en 2013, à la reprise de l'endettement financier net d'ANA, consolidée selon la méthode de l'intégration globale à partir du 17 septembre.

## Variation des capitaux propres consolidés

### Capitaux propres – part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres 01/01/2012<sup>(*)</sup></b>	<b>1 413</b>	<b>7 182</b>	<b>(1 097)</b>	<b>491</b>	<b>3 348</b>	<b>1 904</b>	<b>23</b>	<b>(520)</b>	<b>12 744</b>	<b>724</b>	<b>13 468</b>
Résultat net de la période <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	-	1 917	-	-	1 917	109	2 026
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	-	-	30	(181)	(151)	(2)	(153)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence <sup>(*)</sup>	-	-	-	-	-	-	2	(121)	(118)	(7)	(125)
<b>Résultat global de la période<sup>(*)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 917</b>	<b>33</b>	<b>(302)</b>	<b>1 648</b>	<b>100</b>	<b>1 748</b>
Augmentation de capital	30	305	-	-	-	-	-	-	336	-	336
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Opérations sur actions propres	-	-	(564)	-	(83)	-	-	-	(647)	-	(647)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	926	(1 904)	-	-	(979)	(78)	(1 057)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	65	-	-	-	65	-	66
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(92)	-	-	-	(92)	(24)	(116)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(3)	-	-	3	-	8	8
Divers	-	-	-	-	(38)	-	(0)	-	(38)	2	(37)
<b>Capitaux propres 31/12/2012<sup>(*)</sup></b>	<b>1 443</b>	<b>7 488</b>	<b>(1 662)</b>	<b>491</b>	<b>4 123</b>	<b>1 917</b>	<b>56</b>	<b>(819)</b>	<b>13 037</b>	<b>730</b>	<b>13 768</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	1 962	-	-	1 962	84	2 046
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	(111)	25	(86)	(8)	(93)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	(9)	137	128	28	156
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 962</b>	<b>(120)</b>	<b>162</b>	<b>2 004</b>	<b>105</b>	<b>2 109</b>
Augmentation de capital	61	724	-	-	-	-	-	-	785	-	785
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(134)	-	(89)	-	-	-	(222)	-	(222)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	924	(1 917)	-	-	(993)	(79)	(1 072)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	59	-	-	-	59	-	59
Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	(0)	-	-	(2)	(2)
Variations de périmètre <sup>(**)</sup>	-	-	-	-	(2)	-	(0)	2	-	(275)	(275)
Divers <sup>(***)</sup>	-	-	-	-	(530)	-	1	(0)	(530)	(361)	(890)
<b>Capitaux propres 31/12/2013</b>	<b>1 504</b>	<b>8 212</b>	<b>(1 795)</b>	<b>491</b>	<b>4 486</b>	<b>1 962</b>	<b>(64)</b>	<b>(655)</b>	<b>14 142</b>	<b>118</b>	<b>14 260</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) La baisse du montant d'intérêts minoritaires s'explique principalement par la perte de contrôle de CFE, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 24 décembre 2013.

(\*\*\*) Impact principalement lié à l'engagement de rachat de la participation minoritaire de 16,67 % dans Cofiroute.

# A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et changement de méthode

## 1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013<sup>(\*)</sup>.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (voir note A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) et du changement de présentation du compte de résultat consolidé décrit en note D.5 Résultat opérationnel.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2011, présentées dans le document de référence 2012 D.13-0085 déposé à l'AMF le 27 février 2013, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 février 2014 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014.

### 1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

Les impacts inhérents à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 des nouvelles dispositions de la norme IAS 19 sont décrits dans la note A.4 Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel ».

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2013. Elles concernent principalement :

- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », voir note A.3.1.6 ;
- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert » ;
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers », voir note E.22.6 Accords de compensation ;
- Améliorations annuelles, cycle 2009-2011.

### 1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes et interprétations :

- IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluation » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers, comptabilité de couverture » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- Modifications d'IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013 ;
- IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

Le Groupe finalise actuellement ses travaux d'analyse relatifs à la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à l'application d'IFRS 10.

Le comité d'interprétations des normes IFRS (IFRS IC) a été saisi sur certaines difficultés d'application de la norme IFRS 11, notamment le classement en tant qu'activité conjointe ou co-entreprise des partenariats français contractualisés sous la forme de SCCV. Le Groupe suivra, en 2014, les éventuelles positions comptables retenues par le normalisateur comptable international sur ces types de partenariat. Le Groupe n'anticipe cependant pas d'impacts significatifs sur ses états financiers.

Pour les autres normes et interprétations précitées, VINCI mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de leur application.

(\*) Disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

## 2. Méthodes de consolidation

### 2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux réalisées en partenariat, sous forme de groupements ou de sociétés en participation, dans les métiers du contracting et de VINCI Immobilier.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ainsi que les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour la détermination du contrôle sur une entité, VINCI réalise également une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers qui, en cas d'exercice, pourraient conduire le Groupe à obtenir ou à perdre le contrôle de l'entité concernée.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

#### Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2013			31/12/2012		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	1 936	1 200	736	1 995	1 224	771
Mise en équivalence	172	60	112	355	58	297
<b>Total</b>	<b>2 108</b>	<b>1 260</b>	<b>848</b>	<b>2 350</b>	<b>1 282</b>	<b>1 068</b>

Les mouvements significatifs de la période concernent l'acquisition du groupe ANA, concessionnaire de dix aéroports au Portugal, et la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence d'Aéroports de Paris suite à l'achat complémentaire de 4,7 % du capital de la société par VINCI Concessions. Les autres acquisitions de la période, non significatives, concernent principalement VINCI Energies (11 sociétés), VINCI Construction (10 sociétés), VINCI Concessions (4 sociétés) et Eurovia (3 sociétés).

La baisse du nombre d'entités recensées résulte principalement de la diminution du pourcentage d'intérêt de VINCI dans le capital de CFE (passage de 46,84 % à 12,11 %) conduisant à une perte de contrôle sur CFE et à un changement de méthode de consolidation d'intégration globale à mise en équivalence (- 255 filiales, co-entreprises et entreprises associées).

### 2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas d'un résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

### 2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

### 2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en résultant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion des capitaux propres ».

### 2.5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3.

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme a été appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs identifiables repris. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

La valeur d'acquisition est affectée en comptabilisant les actifs acquis et les passifs assumés identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

## 2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêts du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

## 2.7 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées)

### Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

### Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

## 3. Règles et méthodes d'évaluation

### 3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la poursuite de la crise économique en Europe, notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

#### 3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

#### 3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers.

### 3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.18 Paiements en actions.

### 3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

La plupart de ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

### 3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon significative le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 Contrats de construction présentée ci-dessous) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

### 3.1.6 Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes consolidés annuels en note E.23 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

## 3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 « Contrats de construction ». Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 Contrats de construction.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.5 Contrats de concession présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers »).

### 3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

### 3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

### 3.5 Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple pass through ou shadow toll), le modèle de l'actif incorporel s'applique également. Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage. Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment les concessions des réseaux autoroutiers en France, certains ouvrages de franchissement et à la majorité des parkings gérés en concession par VINCI Park.

• **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction...) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont comptabilisés pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisation incorporelle du domaine concédé ».

### 3.6 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

#### 3.6.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

#### 3.6.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

### 3.6.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

À l'international, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, des plans d'épargne Groupe destinés aux salariés de certaines filiales étrangères réparties dans 19 pays. Ces plans présentent des caractéristiques différentes de celles des plans français, notamment, afin de pouvoir proposer une valeur homogène pour chacun des pays malgré l'hétérogénéité des contextes fiscaux et réglementaires. Le détail des caractéristiques de ces plans est présenté dans la note annexe dédiée.

### 3.7 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « Produits financiers des placements », qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

### 3.8 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, les coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction concernent les ouvrages en concession et sont principalement incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.20.2 Prêts et créances au coût amorti).

### 3.9 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes, appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 3.10 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la Société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance.

### 3.11 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation. Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. À noter, les sociétés d'autoroutes ASF, Cofiroute et Escota utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

### 3.12 Goodwill

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exercable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

### 3.13 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des marques, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

### 3.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### 3.15 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Au cas particulier des terrains de carrière, ceux-ci sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantier et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

### 3.16 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

### 3.17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

### 3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires..).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel non courant. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

### 3.19 Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.18 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

Ces participations regroupent les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

### 3.20 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

#### 3.20.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

#### 3.20.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

### 3.21 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

### 3.22 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

### 3.23 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture ainsi que la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances qui figurent dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs).

### 3.24 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.25 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

### 3.26 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'instruments de capitaux propres.

### 3.27 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent les provisions pour engagements de retraite et les autres provisions non courantes.

#### 3.27.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé à l'actif ou au passif du bilan.

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel », qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés sont supprimées ;
- les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont désormais calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ;
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes ;
- la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé.

Les impacts liés à ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés dans la note A.4 Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée.

Les gains et pertes actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime ; l'impact de désactualisation sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en « autres charges et produits financiers ».

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les « autres passifs courants hors exploitation ».

### 3.27.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions, non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

## 3.28 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en « autres produits et charges financiers ».

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

## 3.29 Emprunts obligataires et autres dettes financières, courants et non courants

### 3.29.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres. La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique « Dettes financières courantes ».

### 3.29.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » ou « Autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments

dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « Autres actifs financiers courants » ou « Dettes financières courantes ».

#### **Instruments financiers qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.6 Évaluation à la juste valeur). Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

#### **Couverture de juste valeur**

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

#### **Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère**

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « Écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en « résultat ».

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

#### **Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture**

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

### **3.29.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires**

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

## **3.30 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

## **4. Changement de méthode comptable : application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel »**

Le Groupe applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel », qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi. Ces dernières sont décrites en note A.3.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » étant d'application rétrospective, les impacts de ce changement de méthode comptable sur la période comparative 2012 et sur le bilan du 31 décembre 2012 sont présentés ci-après.

## 4.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Exercice 2012 publié	Impacts IAS 19 amendée	Exercice 2012 retraité
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>38 634</b>		<b>38 634</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	550		550
Chiffre d'affaires total	39 183	-	39 183
Produits des activités annexes	234		234
Charges opérationnelles	(35 747)	9	(35 738)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>3 671</b>	<b>9</b>	<b>3 679</b>
Paievements en actions (IFRS 2)	(94)		(94)
Résultat des sociétés mises en équivalence	82	-	82
Autres éléments opérationnels courants	5		5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 663</b>	<b>9</b>	<b>3 672</b>
Éléments opérationnels non courants	(5)		(5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 658</b>	<b>9</b>	<b>3 667</b>
Coût de l'endettement financier brut	(727)		(727)
Produits financiers des placements de trésorerie	89		89
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(638)</b>	<b>-</b>	<b>(638)</b>
Autres produits et charges financiers	(26)	(5)	(32)
Impôts sur les bénéfices	(970)	(2)	(972)
<b>Résultat net</b>	<b>2 025</b>	<b>1</b>	<b>2 026</b>
Résultat net - part des intérêts minoritaires	109	-	109
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>1 916</b>	<b>1</b>	<b>1 917</b>
<b>Résultat net par action des activités poursuivies - part du Groupe</b>			
Résultat net par action (en euros)	3,57	-	3,57
Résultat net dilué par action (en euros)	3,54	-	3,54

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Les impacts de la norme IAS 19 amendée sur le compte de résultat consolidé 2012 résultent principalement :

- de l'annulation en résultat opérationnel sur activité de l'amortissement des pertes et gains actuariels et du coût des services passés ;
- de la reconnaissance en résultat financier de produits d'intérêts sur actifs de régime recalculés sur la base du taux d'actualisation de l'engagement au titre des prestations définies. L'écart entre ce rendement nominal calculé et le rendement réel des actifs a été comptabilisé en autres éléments du résultat global.

## 4.2 Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2012

(en millions d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe										
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres 01/01/2012 publiés</b>	<b>1 413</b>	<b>7 182</b>	<b>(1 098)</b>	<b>491</b>	<b>3 494</b>	<b>1 904</b>	<b>23</b>	<b>(520)</b>	<b>12 890</b>	<b>725</b>	<b>13 615</b>
Impacts IAS 19 amendée					(146)				(146)	(2)	(148)
<b>Capitaux propres 01/01/2012 retraités</b>	<b>1 413</b>	<b>7 182</b>	<b>(1 098)</b>	<b>491</b>	<b>3 348</b>	<b>1 904</b>	<b>23</b>	<b>(520)</b>	<b>12 744</b>	<b>724</b>	<b>13 468</b>

Les impacts de la norme IAS 19 amendée sur les capitaux propres du 1<sup>er</sup> janvier 2012 résultent principalement de la reconnaissance des pertes actuarielles et du coût des services passés antérieurement non comptabilisés, nets d'impôts différés.

Les principaux impacts de la norme IAS 19 amendée sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 s'établissent comme suit :

- une hausse des provisions pour engagements de retraite et des impôts différés actifs nets associés pour des montants de respectivement 149 millions d'euros et 54 millions d'euros ;
- une diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 148 millions d'euros et des actifs de régime pour un montant de 49 millions d'euros.

## 4.3 Bilan consolidé

### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Impacts IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	23 500		23 500
Goodwill	6 609		6 609
Autres immobilisations incorporelles	437		437
Immobilisations corporelles	4 746		4 746
Immeubles de placement	11		11
Participations dans les sociétés mises en équivalence	810	(4)	806
Autres actifs financiers non courants	1 715	(69)	1 646
Impôts différés actifs	203	27	230
<b>Total actifs non courants</b>	<b>38 032</b>	<b>(46)</b>	<b>37 986</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et travaux en cours	1 016		1 016
Clients et autres débiteurs	10 979		10 979
Autres actifs courants d'exploitation	4 505		4 505
Autres actifs courants hors exploitation	35		35
Actifs d'impôt exigible	87		87
Autres actifs financiers courants	421		421
Actifs financiers de gestion de trésorerie	179		179
Disponibilités et équivalents de trésorerie	6 337		6 337
<b>Total actifs courants</b>	<b>23 559</b>		<b>23 559</b>
<b>Total actifs</b>	<b>61 591</b>	<b>(46)</b>	<b>61 545</b>

### Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012 publié	Impacts IAS 19 amendée	31/12/2012 retraité
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	1 443	-	1 443
Primes liées au capital	7 488	-	7 488
Titres autodétenus	(1 662)	-	(1 662)
Autres instruments de capitaux propres	491	-	491
Réserves consolidées	4 269	(146)	4 123
Réserves de conversion	57	(2)	56
Résultat net - part du Groupe	1 917	-	1 917
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	(669)	(150)	(819)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>13 334</b>	<b>(297)</b>	<b>13 037</b>
Intérêts minoritaires	735	(5)	730
<b>Total capitaux propres</b>	<b>14 070</b>	<b>(302)</b>	<b>13 768</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	1 797	318	2 115
Emprunts obligataires	9 615	-	9 615
Autres emprunts et dettes financières	6 939	-	6 939
Autres passifs non courants	132	-	132
Impôts différés passifs	2 080	(64)	2 016
<b>Total passifs non courants</b>	<b>20 562</b>	<b>254</b>	<b>20 816</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	3 508	-	3 508
Fournisseurs	7 604	-	7 604
Autres passifs courants d'exploitation	11 306	-	11 306
Autres passifs courants hors exploitation	540	2	542
Passifs d'impôt exigible	361	-	361
Dettes financières courantes	3 640	-	3 640
<b>Total passifs courants</b>	<b>26 959</b>	<b>2</b>	<b>26 961</b>
<b>Total passifs et capitaux propres</b>	<b>61 591</b>	<b>(46)</b>	<b>61 545</b>

Les retraitements comptabilisés au 31 décembre 2012 sont principalement liés à la reconnaissance des pertes actuarielles et du coût des services passés antérieurement non comptabilisés.

## 4.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Exercice 2012 publié	Impacts IAS 19 amendée	Exercice 2012 retraité
<b>Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)</b>	<b>2 025</b>	<b>1</b>	<b>2 026</b>
Dotations nettes aux amortissements	1 877	-	1 877
Dotations (reprises) nettes aux provisions	106	(3)	103
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(1)	-	(1)
Résultat sur cessions	(24)	-	(24)
Variations de juste valeur des instruments financiers	(1)	-	(1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées	(99)	(0)	(99)
Coûts d'emprunt immobilisés	(71)	-	(71)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	638	-	638
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	969	3	972
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>5 418</b>	<b>-</b>	<b>5 418</b>
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	(37)	-	(37)
Impôts payés	(979)	-	(979)
Intérêts financiers nets payés	(595)	-	(595)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	57	-	57
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>I</b>	<b>3 865</b>	<b>3 865</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>II</b>	<b>(2 529)</b>	<b>(2 529)</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>III</b>	<b>(2 080)</b>	<b>(2 080)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>I + II + III</b>	<b>(744)</b>	<b>(744)</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>5 746</b>	<b>-</b>	<b>5 746</b>
<b>Variation de l'endettement financier net</b>	<b>63</b>	<b>-</b>	<b>63</b>
<b>Endettement financier net en fin de période</b>	<b>(12 527)</b>	<b>-</b>	<b>(12 527)</b>

## B. Acquisitions et cessions d'entreprises

### 1. Acquisition d'ANA, société concessionnaire des aéroports portugais

Dans le cadre de la stratégie visant à faire de VINCI Airports (filiale de VINCI Concessions) un acteur international de premier plan de la gestion de plates-formes aéroportuaires, VINCI a finalisé avec l'État portugais, le 17 septembre 2013, la prise de contrôle d'ANA, concessionnaire pour une durée de cinquante ans des dix aéroports au Portugal situés sur le continent (Lisbonne, Porto, Faro, Beja), aux Açores et à Madère. Au 31 décembre 2013, le Groupe détenait 99,98 % des titres d'ANA.

L'opération de prise de contrôle s'est traduite pour le Groupe par un paiement en numéraire des titres d'ANA pour un montant de 1 127 millions d'euros et par une reprise de son endettement financier net pour un montant de 1 750 millions d'euros. Le protocole d'acquisition ne prévoit pas de clause d'ajustement de prix. À compter du 17 septembre 2013, les trois sociétés constituant le groupe ANA (ANA et ses deux filiales ANAM et Portway) sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, VINCI procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables ont été déterminées au 17 septembre 2013 de façon provisoire, en fonction des éléments disponibles. Elles peuvent évoluer dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des informations nouvelles éventuelles relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition.

#### Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'ANA

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis au 17 septembre 2013	Justes valeurs
<b>Actifs non courants</b>	
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	2 547
Autres immobilisations incorporelles	4
Immobilisations corporelles	97
Actifs financiers non courants	1
<b>Total actifs non courants</b>	<b>2 650</b>
<b>Actifs courants</b>	
Clients et autres créances d'exploitation	94
Stocks et travaux en cours	1
Autres actifs courants	5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5
Disponibilités et équivalents de trésorerie	47
<b>Total actifs courants</b>	<b>153</b>
<b>Passifs non courants</b>	
Provisions pour risques et autres passifs non courants	2
Emprunts et dettes financières	293
Impôts différés passifs	96
<b>Total passifs non courants</b>	<b>392</b>
<b>Passifs courants</b>	
Provisions courantes	114
Dettes financières courantes	1 509
Fournisseurs	29
Autres passifs courants	64
Passifs d'impôt exigible	13
<b>Total passifs courants</b>	<b>1 729</b>
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>681</b>
<b>Prix d'acquisition</b>	<b>1 127</b>
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>446</b>

Le goodwill provisoire, comme déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager à la suite de l'acquisition d'ANA. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

## Contribution d'ANA au résultat 2013 de VINCI

(en millions d'euros)	17/09/2013 – 31/12/2013
Chiffre d'affaires consolidé(*)	125
Résultat opérationnel sur activité	22
Résultat net de la période	(5)

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Sur l'ensemble de l'année 2013, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 456 millions d'euros, 103 millions d'euros et 13 millions d'euros (données non auditées).

## 2. Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE

Le 24 décembre 2013, après l'aval des autorités européennes compétentes en matière de concurrence, VINCI et le groupe Ackermans & van Haaren (AvH) ont finalisé les opérations prévues dans leur accord conclu le 19 septembre 2013.

AvH a apporté à CFE sa participation de 50 % dans DEME, l'un des acteurs mondiaux du dragage et des travaux maritimes. L'assemblée générale extraordinaire de CFE du 13 novembre 2013 avait préalablement approuvé l'augmentation de capital réservée à AvH, se traduisant par l'émission de 12 222 222 nouvelles actions CFE, au prix unitaire de 45 euros.

VINCI a cédé en numéraire à AvH la moitié de sa participation dans CFE, soit 3 066 440 titres, au même prix unitaire de 45 euros par action.

À l'issue de ces opérations, VINCI conserve une participation de 12,11 % dans CFE, ne lui conférant désormais qu'une influence notable sur la société. CFE est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 24 décembre 2013. De son côté, AvH possède désormais 60,39 % de CFE, qui détient 100 % du capital de DEME.

La perte de contrôle de VINCI dans CFE s'est traduite pour le Groupe par la reconnaissance en résultat opérationnel non courant d'une plus-value de cession et, conformément aux dispositions de la norme IAS 27 applicables en cas de perte de contrôle, de la réévaluation à la juste valeur de la quote-part résiduelle conservée.

## 3. Autres acquisitions

### 3.1 Participation complémentaire dans Aéroports de Paris (ADP)

Dans le cadre d'une cession de participation par l'État français et le FSI (Fonds stratégique d'investissement), VINCI a acquis, le 5 juillet 2013, 4 643 968 actions d'ADP, soit 4,7 % du capital de la société. Cette acquisition, réalisée au prix de 78,5 euros par action, représente un investissement en numéraire de 365 millions d'euros. Au terme de cette opération, VINCI détient 8 % du capital d'ADP.

Le 29 novembre 2013, M. Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, a été nommé membre du conseil d'administration d'ADP en qualité de censeur. Il est prévu que VINCI dispose d'un siège d'administrateur au plus tard à partir de l'assemblée générale approuvant les comptes consolidés de l'exercice 2013. Dans ces conditions, il a été considéré que VINCI participe désormais aux décisions de politiques financière et opérationnelle d'ADP. En conséquence, sa participation dans ADP est consolidée, depuis le 29 novembre 2013, selon la méthode de la mise en équivalence.

Jusqu'au 29 novembre 2013, les titres détenus par VINCI dans ADP étaient comptabilisés en titres disponibles à la vente. La réserve de juste valeur accumulée jusqu'alors en autres éléments du résultat global a été créditée en résultat opérationnel non courant.

### 3.2 Rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute

Le 20 décembre 2013, VINCI Autoroutes et Colas ont signé un contrat de cession d'actions par lequel Colas cède à VINCI Autoroutes sa participation de 16,67 % dans le capital de Cofiroute. Au terme de cette opération, finalisée le 31 janvier 2014, le Groupe détient 100 % du capital de Cofiroute (voir note I.31 Finalisation du rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute).

Le protocole d'achat prévoit le versement d'un montant en numéraire de 780 millions d'euros, assorti d'un complément de prix.

Au 31 décembre 2013, l'engagement de rachat de cette participation complémentaire dans Cofiroute s'est traduit, dans les comptes du Groupe, par la reconnaissance d'un passif d'un montant de 800 millions d'euros, y compris l'impact d'une clause d'ajustement de prix d'un montant maximum de 20 millions d'euros, qui sera déterminé en fonction de la réalisation d'hypothèses opérationnelles sur la période 2014-2015.

## 4. Acquisitions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2012 (GA Gruppe en Allemagne chez VINCI Energies, NAPC en Inde et Carmacks au Canada chez Eurovia, Geostock chez Entrepose Contracting) sont détaillées dans la note B. Acquisition d'entreprises du document de référence 2012 D.13-0085, déposé auprès de l'AMF le 27 février 2013.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et à la détermination des impôts différés associés. L'allocation des prix d'acquisition effectuée sur la base d'une juste valeur des actifs et passifs identifiables s'est traduite par la reconnaissance de goodwill pour des montants de 188 millions d'euros pour GA Gruppe, 58 millions d'euros pour NAPC, 21 millions d'euros pour Carmacks et 17 millions d'euros pour Geostock.

Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables aux dates de prise de contrôle n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2013.

## C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux branches principales, concessions et contracting, auxquelles s'ajoute l'activité de VINCI Immobilier. Les branches concessions et contracting sont elles-mêmes divisées en pôles :

### Branche concessions :

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour).
- VINCI Concessions : VINCI Park, VINCI Airports, VINCI Stadium, autres infrastructures et équipements publics.

### Branche contracting :

- VINCI Energies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation et facility management.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, travaux pour l'environnement, production de matériaux, démolition, recyclage, signalisation.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et de génie civil, travaux hydrauliques, fondations, traitement des sols, génie civil spécialisé.

Le pôle VINCI Immobilier, quant à lui, est directement rattaché aux holdings VINCI.

## 1. Chiffre d'affaires

### 1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012	Variation
<b>Concessions</b>	<b>5 616</b>	<b>5 354</b>	<b>4,9 %</b>
VINCI Autoroutes	4 596	4 439	3,5 %
VINCI Concessions	1 020	915	11,6 %
<b>Contracting</b>	<b>34 636</b>	<b>33 090</b>	<b>4,7 %</b>
VINCI Energies	9 248	9 017	2,6 %
Eurovia	8 613	8 747	(1,5) %
VINCI Construction	16 775	15 327	9,4 %
<b>VINCI Immobilier</b>	<b>816</b>	<b>811</b>	<b>0,6 %</b>
<b>Éliminations intra-groupe</b>	<b>(731)</b>	<b>(622)</b>	<b>17,6 %</b>
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>40 338</b>	<b>38 634</b>	<b>4,4 %</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	403	550	(26,7) %
Chiffre d'affaires total	40 740	39 183	4,0 %

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

### 1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2013	%	Exercice 2012	%
<b>France</b>	<b>25 111</b>	<b>62,3 %</b>	<b>24 324</b>	<b>63,0 %</b>
Royaume-Uni	2 578	6,4 %	2 257	5,8 %
Allemagne	2 583	6,4 %	2 374	6,1 %
Europe centrale et orientale (*)	1 779	4,4 %	2 001	5,2 %
Benelux	1 640	4,1 %	1 614	4,2 %
Autres pays d'Europe	1 304	3,2 %	1 101	2,8 %
<b>Europe (**)</b>	<b>34 995</b>	<b>86,8 %</b>	<b>33 672</b>	<b>87,2 %</b>
dont Union européenne	34 204	84,8 %	32 937	85,3 %
Amérique du Nord	1 272	3,2 %	1 333	3,5 %
Amérique latine	548	1,4 %	499	1,3 %
Afrique	1 816	4,5 %	1 695	4,4 %
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 706	4,2 %	1 435	3,7 %
<b>International hors Europe</b>	<b>5 342</b>	<b>13,2 %</b>	<b>4 962</b>	<b>12,8 %</b>
<b>Chiffre d'affaires (***)</b>	<b>40 338</b>	<b>100,0 %</b>	<b>38 634</b>	<b>100,0 %</b>

(\*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(\*\*) Dont zone euro : 29 748 millions d'euros en 2013 et 28 722 millions d'euros en 2012.

(\*\*\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 15 226 millions d'euros sur l'exercice 2013, en augmentation de 6,4 % par rapport à l'exercice 2012. Il représente 37,7 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (37 % en 2012).

## 2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

### Exercice 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Contracting			Holdings et VINCI Immobilier	Éliminations	Total	
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction				Total
<b>Compte de résultat</b>										
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>4 596</b>	<b>1 020</b>	<b>5 616</b>	<b>9 248</b>	<b>8 613</b>	<b>16 775</b>	<b>34 636</b>	<b>816</b>	<b>(731)</b>	<b>40 338</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	491	88	578	-	-	-	-	-	(176)**	403
Chiffre d'affaires total	5 087	1 108	6 195	9 248	8 613	16 775	34 636	816	(907)	40 740
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2 031</b>	<b>124</b>	<b>2 155</b>	<b>517</b>	<b>230</b>	<b>680</b>	<b>1 427</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>3 670</b>
% du chiffre d'affaires (*)	44,2 %	12,2 %	38,4 %	5,6 %	2,7 %	4,1 %	4,1 %	-	-	9,1 %
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 019</b>	<b>207</b>	<b>2 226</b>	<b>490</b>	<b>221</b>	<b>748</b>	<b>1 459</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>3 767</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>										
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 231</b>	<b>301</b>	<b>3 533</b>	<b>536</b>	<b>431</b>	<b>931</b>	<b>1 898</b>	<b>166</b>	<b>-</b>	<b>5 596</b>
% du chiffre d'affaires (*)	70,3 %	29,5 %	62,9 %	5,8 %	5,0 %	5,6 %	5,5 %	-	-	13,9 %
Dotations nettes aux amortissements	1 222	121	1 343	100	250	363	714	3	-	2 060
Dotations nettes aux provisions	12	(1)	11	(6)	16	17	27	(5)	-	34
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(25)	(33)	(58)	(97)	(189)	(320)	(606)	(1)	-	(665)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 849</b>	<b>229</b>	<b>2 077</b>	<b>319</b>	<b>262</b>	<b>144</b>	<b>725</b>	<b>181</b>	<b>-</b>	<b>2 983</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(689)	(75)	(764)	(6)	(1)	(32)	(39)	-	-	(803)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>1 159</b>	<b>154</b>	<b>1 313</b>	<b>313</b>	<b>261</b>	<b>112</b>	<b>686</b>	<b>181</b>	<b>-</b>	<b>2 180</b>
<b>Bilan</b>										
<b>Capitaux engagés</b>	<b>22 840</b>	<b>5 275</b>	<b>28 115</b>	<b>2 281</b>	<b>1 230</b>	<b>(450)</b>	<b>3 061</b>	<b>194</b>	<b>-</b>	<b>31 369</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	8	786	794	10	110	317	437	34	-	1 265
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(15 387)</b>	<b>(4 622)</b>	<b>(20 010)</b>	<b>(64)</b>	<b>26</b>	<b>2 167</b>	<b>2 129</b>	<b>3 777</b>	<b>-</b>	<b>(14 104)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(\*\*) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

## Exercice 2012

	Concessions			Contracting				Holdings et VINCI Immobilier	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Concessions	Total	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
<i>(en millions d'euros)</i>										
<b>Compte de résultat</b>										
<b>Chiffre d'affaires<sup>(*)</sup></b>	<b>4 439</b>	<b>915</b>	<b>5 354</b>	<b>9 017</b>	<b>8 747</b>	<b>15 327</b>	<b>33 090</b>	<b>811</b>	<b>(622)</b>	<b>38 634</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	778	74	852	-	-	-	-	-	(303) <sup>(***)</sup>	550
Chiffre d'affaires total	5 217	989	6 206	9 017	8 747	15 327	33 090	811	(924)	39 183
<b>Résultat opérationnel sur activité<sup>(**)</sup></b>	<b>2 015</b>	<b>139</b>	<b>2 155</b>	<b>502</b>	<b>278</b>	<b>631</b>	<b>1 412</b>	<b>113</b>	<b>-</b>	<b>3 679</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	45,4 %	15,2 %	40,2 %	5,6 %	3,2 %	4,1 %	4,3 %	-	-	9,5 %
<b>Résultat opérationnel<sup>(**)</sup></b>	<b>2 012</b>	<b>134</b>	<b>2 146</b>	<b>478</b>	<b>276</b>	<b>654</b>	<b>1 407</b>	<b>114</b>	<b>-</b>	<b>3 667</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>										
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 087</b>	<b>285</b>	<b>3 372</b>	<b>532</b>	<b>467</b>	<b>876</b>	<b>1 875</b>	<b>172</b>	<b>-</b>	<b>5 418</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	69,5 %	31,1 %	63,0 %	5,9 %	5,3 %	5,7 %	5,7 %	-	-	14,0 %
Dotations nettes aux amortissements	1 096	110	1 206	87	256	323	666	5	-	1 877
Dotations nettes aux provisions <sup>(**)</sup>	33	48	81	8	5	29	42	(20)	-	103
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(27)	(27)	(54)	(86)	(219)	(404)	(710)	22	-	(742)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 744</b>	<b>222</b>	<b>1 966</b>	<b>317</b>	<b>(1)</b>	<b>437</b>	<b>753</b>	<b>403</b>	<b>-</b>	<b>3 123</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 046)	(79)	(1 125)	2	-	(17)	(14)	-	-	(1 140)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>698</b>	<b>143</b>	<b>841</b>	<b>319</b>	<b>(1)</b>	<b>420</b>	<b>738</b>	<b>403</b>	<b>-</b>	<b>1 983</b>
<b>Bilan</b>										
<b>Capitaux engagés<sup>(**)</sup></b>	<b>23 193</b>	<b>1 896</b>	<b>25 089</b>	<b>2 256</b>	<b>1 449</b>	<b>(316)</b>	<b>3 389</b>	<b>130</b>	<b>-</b>	<b>28 608</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence <sup>(**)</sup>	15	103	118	9	107	553	669	19	-	806
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(16 617)</b>	<b>(1 441)</b>	<b>(18 058)</b>	<b>(47)</b>	<b>(136)</b>	<b>2 278</b>	<b>2 095</b>	<b>3 436</b>	<b>-</b>	<b>(12 527)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(\*\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*\*) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

## Réconciliation des capitaux engagés avec les états financiers

Les capitaux engagés correspondent aux actifs immobilisés non courants diminués du besoin en fonds de roulement, y compris provisions courantes (voir note E.20 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes), et de l'impôt exigible.

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2013	31/12/2012 <sup>(*)</sup>
<b>Capitaux engagés – actifs</b>			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	25 601	23 500
– Impôts différés sur écarts d'évaluation ASF		(1 675)	(1 763)
Goodwill brut	10	7 091	6 682
Autres immobilisations incorporelles		417	437
Immobilisations corporelles	12	4 541	4 746
Immeubles de placement		9	11
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 265	806
Autres actifs financiers non courants	15	1 304	1 646
– Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		(2)	(2)
– Dérivés actifs non courants	15	(562)	(756)
Stocks et travaux en cours		969	1 016
Clients et autres débiteurs		10 993	10 979
Autres actifs courants d'exploitation		4 469	4 505
Autres actifs courants hors exploitation		26	35
Actifs d'impôt exigible		76	87
<b>Total capitaux engagés – actifs</b>		<b>54 521</b>	<b>51 929</b>
<b>Capitaux engagés – passifs</b>			
Provisions courantes		(3 670)	(3 508)
Fournisseurs		(7 493)	(7 604)
Autres passifs courants d'exploitation		(11 308)	(11 306)
Autres passifs courants hors exploitation <sup>(**)</sup>		(505)	(542)
Passifs d'impôt exigible		(176)	(361)
<b>Total capitaux engagés – passifs</b>		<b>(23 153)</b>	<b>(23 321)</b>
<b>Total capitaux engagés</b>		<b>31 369</b>	<b>28 608</b>

<sup>(\*)</sup> Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

<sup>(\*\*)</sup> Hors engagement de rachat de la participation minoritaire de 16,67 % dans Cofiroute (800 millions d'euros).

### 3. Répartition des données de la branche concessions

#### Exercice 2013

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	dont		VINCI Concessions	dont		Total
		Groupe ASF	Cofiroute		VINCI Airports	VINCI Park	
<b>Compte de résultat</b>							
<b>Chiffre d'affaires<sup>(*)</sup></b>	<b>4 596</b>	<b>3 308</b>	<b>1 241</b>	<b>1 020</b>	<b>315</b>	<b>607</b>	<b>5 616</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	491	377	109	88	66	19	578
Chiffre d'affaires total	5 087	3 685	1 351	1 108	381	625	6 195
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>2 031</b>	<b>1 378</b>	<b>632</b>	<b>124</b>	<b>65</b>	<b>114</b>	<b>2 155</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	44,2 %	41,7 %	50,9 %	12,2 %	20,5 %	18,7 %	38,4 %
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 019</b>	<b>1 368</b>	<b>630</b>	<b>207</b>	<b>190</b>	<b>122</b>	<b>2 226</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 231</b>	<b>2 316</b>	<b>886</b>	<b>301</b>	<b>102</b>	<b>209</b>	<b>3 533</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	70,3 %	70,0 %	71,4 %	29,5 %	32,5 %	34,4 %	62,9 %
Dotations nettes aux amortissements	1 222	954	259	121	36	74	1 343
Dotations nettes aux provisions	12	5	7	(1)	1	17	11
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(25)	(11)	(10)	(33)	(5)	(25)	(58)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 849</b>	<b>1 467</b>	<b>451</b>	<b>229</b>	<b>109</b>	<b>153</b>	<b>2 077</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(689)	(553)	(132)	(75)	(37)	(37)	(764)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>1 159</b>	<b>914</b>	<b>319</b>	<b>154</b>	<b>71</b>	<b>116</b>	<b>1 313</b>
<b>Bilan</b>							
<b>Capitaux engagés</b>	<b>22 840</b>	<b>16 949</b>	<b>5 213</b>	<b>5 275</b>	<b>3 684</b>	<b>1 203</b>	<b>28 115</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	8	8	(0)	786	644	55	794
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(15 387)</b>	<b>(10 938)</b>	<b>(2 857)</b>	<b>(4 622)</b>	<b>(2 927)</b>	<b>(673)</b>	<b>(20 010)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

#### Exercice 2012

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	dont		VINCI Concessions	dont		Total
		Groupe ASF	Cofiroute		VINCI Airports	VINCI Park	
<b>Compte de résultat</b>							
<b>Chiffre d'affaires<sup>(*)</sup></b>	<b>4 439</b>	<b>3 191</b>	<b>1 208</b>	<b>915</b>	<b>167</b>	<b>615</b>	<b>5 354</b>
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	778	648	128	74	51	19	852
Chiffre d'affaires total	5 217	3 839	1 336	989	218	634	6 206
<b>Résultat opérationnel sur activité<sup>(**)</sup></b>	<b>2 015</b>	<b>1 388</b>	<b>611</b>	<b>139</b>	<b>44</b>	<b>114</b>	<b>2 155</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	45,4 %	43,5 %	50,6 %	15,2 %	26,5 %	18,5 %	40,2 %
<b>Résultat opérationnel<sup>(**)</sup></b>	<b>2 012</b>	<b>1 386</b>	<b>609</b>	<b>134</b>	<b>44</b>	<b>109</b>	<b>2 146</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>							
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>	<b>3 087</b>	<b>2 207</b>	<b>856</b>	<b>285</b>	<b>59</b>	<b>210</b>	<b>3 372</b>
% du chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	69,5 %	69,1 %	70,8 %	31,1 %	35,3 %	34,2 %	63,0 %
Dotations nettes aux amortissements	1 096	837	252	110	15	76	1 206
Dotations nettes aux provisions <sup>(**)</sup>	33	21	12	48	(3)	29	81
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(27)	(23)	(4)	(27)	(4)	(19)	(54)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>1 744</b>	<b>1 267</b>	<b>547</b>	<b>222</b>	<b>52</b>	<b>122</b>	<b>1 966</b>
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 046)	(861)	(182)	(79)	(31)	(46)	(1 125)
<b>Cash-flow libre (après investissements)</b>	<b>698</b>	<b>405</b>	<b>365</b>	<b>143</b>	<b>21</b>	<b>76</b>	<b>841</b>
<b>Bilan</b>							
<b>Capitaux engagés<sup>(**)</sup></b>	<b>23 193</b>	<b>17 269</b>	<b>5 237</b>	<b>1 896</b>	<b>304</b>	<b>1 242</b>	<b>25 089</b>
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	15	15	-	103	-	40	118
<b>Excédent (endettement) financier net</b>	<b>(16 617)</b>	<b>(11 149)</b>	<b>(2 877)</b>	<b>(1 441)</b>	<b>(39)</b>	<b>(730)</b>	<b>(18 058)</b>

(\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(\*\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

## 4. Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Benelux	Portugal	Autres pays d'Europe	Total Europe	Amérique du Nord	Afrique	Asie - Pacifique	Amérique latine	Total
<b>31 décembre 2013</b>												
Capitaux engagés	26 456	206	284	431	2 990	375	30 741	437	(23)	112	102	<b>31 369</b>
<b>31 décembre 2012</b>												
Capitaux engagés (*)	26 133	264	231	920	42	420	28 010	556	(35)	3	74	<b>28 608</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

Les capitaux engagés au 31 décembre 2013 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 30 237 millions d'euros, dont 87 % en France.

## D. Notes relatives au compte de résultat

### 5. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 (*)
<b>Chiffre d'affaires (**)</b>	<b>40 338</b>	<b>38 634</b>
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	403	550
Chiffre d'affaires total	40 740	39 183
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>253</b>	<b>234</b>
Achats consommés	(9 466)	(9 433)
Services extérieurs	(5 377)	(5 104)
Personnel intérimaire	(1 020)	(994)
Sous-traitance et charges de construction des sociétés concessionnaires	(8 702)	(8 014)
Impôts et taxes	(1 076)	(1 052)
Charges de personnel	(9 599)	(9 272)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	46	39
Dotations aux amortissements	(2 060)	(1 877)
Dotations nettes aux provisions	(70)	(32)
<b>Charges opérationnelles sur activité</b>	<b>(37 323)</b>	<b>(35 738)</b>
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>3 670</b>	<b>3 679</b>
% du chiffre d'affaires (**)	9,1 %	9,5 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(86)	(94)
Résultat des sociétés mises en équivalence	95	82
Autres éléments opérationnels courants	(2)	5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 672</b>	<b>3 672</b>
Pertes de valeur des goodwill	(28)	(8)
Effets de périmètre et résultat de cession sur titres	171	3
Autres éléments opérationnels non courants	(53)	-
dont éléments non courants du résultat des sociétés mises en équivalence	(110)	-
Total éléments opérationnels non courants	90	(5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 767</b>	<b>3 667</b>
% du chiffre d'affaires (**)	9,3 %	9,5 %

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

#### Changement de présentation du compte de résultat consolidé

À compter de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et afin d'améliorer la présentation de sa performance, le Groupe a décidé de préciser la présentation du compte de résultat consolidé en ajoutant un indicateur intermédiaire entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel : le **résultat opérationnel courant**.

Le **résultat opérationnel sur activité (ROPA)** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants. Cet indicateur n'a fait l'objet d'aucun retraitement par rapport aux exercices précédents.

Le **résultat opérationnel courant** est un indicateur destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les pertes de valeurs de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs et inhabituels, comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé, sont comptabilisés dans le résultat opérationnel. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au **résultat opérationnel courant** les charges et produits qualifiés de non courants.

Ce changement de présentation a été appliqué rétrospectivement à la période comparative 2012, conformément aux dispositions d'IAS 1.

#### Éléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants s'élèvent à + 90 millions d'euros en 2013. Ils comprennent, outre des pertes de valeur des goodwill (- 28 millions d'euros notamment chez VINCI Construction), les éléments suivants :

- les effets de périmètre et de cessions de titres pour + 171 millions d'euros (+ 3 millions d'euros en 2012). Ces derniers sont principalement composés du reclassement en résultat des réserves de juste valeur des titres ADP et de la réévaluation de la part antérieurement détenue dans CFE, suite au changement de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur ces deux sociétés (voir Note B. Acquisitions et cessions d'entreprises) ;
- les autres éléments opérationnels non courants (- 53 millions d'euros) qui concernent, d'une part, Via Solutions Südwest, société de projet portant le contrat de concession de l'A-Modell A5 en Allemagne et, d'autre part, l'impact positif de la restructuration et du redémarrage de deux concessions autoroutières en Grèce (Olympia Odos et Aegean Motorway).

## 5.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	25	25
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	27	11
Autres	(5)	3
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>39</b>

## 5.2 Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 110)	(998)
Immobilisations incorporelles	(50)	(42)
Immobilisations corporelles	(898)	(835)
Immeubles de placement	(2)	(2)
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(2 060)</b>	<b>(1 877)</b>

## 6. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se répartissent par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013		
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits et charges financiers	Capitaux propres
Passifs financiers évalués au coût amorti	(735)	-	-
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	76	-	-
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	63 <sup>(*)</sup>	-	315
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(2)	-	-
Coûts d'actualisation	-	(63)	-
Coûts d'emprunts immobilisés	-	21	-
Résultat de change	-	(10)	-
<b>Total résultat financier</b>	<b>(598)</b>	<b>(52)</b>	<b>315</b>

(\*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012		
	Coût de l'endettement financier net	Autres produits et charges financiers	Capitaux propres
Passifs financiers évalués au coût amorti	(768)	-	-
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	89	-	-
Dérivés qualifiés de couverture : actifs et passifs	42 (*)	-	(244)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(1)	-	-
Coûts d'actualisation (**)	-	(97)	-
Coûts d'emprunts immobilisés	-	71	-
Résultat de change	-	(6)	-
<b>Total résultat financier</b>	<b>(638)</b>	<b>(32)</b>	<b>(244)</b>

(\*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau ci-après.

(\*\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 598 millions d'euros au 31 décembre 2013 (638 millions d'euros au 31 décembre 2012), soit une diminution de 40 millions d'euros liée essentiellement à la baisse du coût des dettes financières (52 millions d'euros), qui s'explique par :

- une amélioration du taux moyen liée à la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et variables capés ;
- les taux des nouvelles émissions obligataires effectuées en 2012 et 2013, globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur la période.

La rémunération de la trésorerie nette est en repli, l'augmentation de l'encours moyen d'environ 50 millions d'euros n'ayant pas permis de compenser la baisse des taux à court terme sur la période.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés qui s'élèvent à 21 millions d'euros au 31 décembre 2013, dont 19 millions d'euros pour le groupe ASF (71 millions d'euros au 31 décembre 2012, dont 70 millions d'euros pour le groupe ASF).

Les autres charges financières comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour un montant de 63 millions d'euros au 31 décembre 2013 (97 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Ces coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour engagements de retraite pour 42 millions d'euros au 31 décembre 2013 (48 millions d'euros au 31 décembre 2012) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 14 millions d'euros au 31 décembre 2013 (34 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les charges et produits associés aux instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analysent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	154	111
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(249)	317
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	249	(314)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(91)	(73)
dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(34)	(16)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	(0)	1
<b>Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette</b>	<b>63</b>	<b>42</b>

## 7. Impôts sur les bénéficiaires

### 7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2013	Exercice 2012 (*)
Impôts courants	(1 255)	(1 105)
Impôts différés	185	133
dont différences temporelles	181	111
dont déficits et crédits d'impôt	4	22
<b>Total</b>	<b>(1 070)</b>	<b>(972)</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 960 millions d'euros pour les filiales françaises (877 millions d'euros en 2012), dont 740 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 1 113 filiales françaises (679 millions d'euros en 2012) et 203 millions d'euros chez Cofiroute (170 millions d'euros en 2012). Elle intègre l'effet des mesures fiscales mises en place depuis fin 2011, notamment la contribution exceptionnelle de 10,7 % qui porte le taux d'imposition du Groupe à 38 %, ainsi que la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués ;
- une charge d'impôt de 110 millions d'euros pour les filiales étrangères (95 millions d'euros en 2012).

## 7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 34,2 % sur l'exercice 2013 contre 33,3 % en 2012. Hors impact de la contribution de 3 % sur les dividendes distribués, le taux d'impôt effectif s'élève à 33,4 % en 2013 (33,0 % en 2012).

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2013 est inférieur au taux d'impôt théorique en vigueur en France (38 % en tenant compte de la contribution exceptionnelle de 10,7 %), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 <sup>(*)</sup>
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 131	2 916
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	38,0 %	36,1 %
<b>Impôt théorique attendu</b>	<b>(1 190)</b>	<b>(1 053)</b>
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit	8	8
Différentiel de taux sur résultat étranger	80	54
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(45)	(12)
Pertes de valeur des goodwill	(9)	(3)
Différences permanentes et autres	85	33
<b>Impôt effectivement constaté</b>	<b>(1 070)</b>	<b>(972)</b>
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	34,2 %	33,3 %

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

## 7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2013	Variations			31/12/2012 <sup>(*)</sup>
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
<b>Impôts différés actifs</b>					
Déficits reportables et crédits d'impôts	249	28	(6)	(54)	281
Engagements de retraite	340	4	11	(1)	325
Différences temporelles sur provisions	483	42	(5)	24	422
Mise à la juste valeur des instruments financiers	133	24	(48)	1	155
Locations-financements	18	(3)	(0)	-	21
Autres	348	34	(4)	6	311
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 008)	-	-	(53)	(954)
<b>Total</b>	<b>563</b>	<b>129</b>	<b>(51)</b>	<b>(77)</b>	<b>561</b>
<b>Impôts différés passifs</b>					
Réévaluation d'actifs (**)	(2 562)	116	5	(126)	(2 558)
Locations-financements	(26)	3	-	(0)	(29)
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(31)	(24)	8	(0)	(16)
Autres	(352)	6	11	-	(369)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 008	-	-	53	954
<b>Total</b>	<b>(1 963)</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>(72)</b>	<b>(2 016)</b>
<b>Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation</b>	<b>(1 401)</b>	<b>230</b>	<b>(26)</b>	<b>(149)</b>	<b>(1 455)</b>
Écrêtements	(315)	(45)	4	57	(331)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>(1 715)</b>	<b>185</b>	<b>(22)</b>	<b>(92)</b>	<b>(1 787)</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF et d'ANA au moment de leur intégration : respectivement 1 675 millions et 132 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## 7.4 Impôts différés actifs non comptabilisés

Les impôts différés actifs non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 315 millions d'euros au 31 décembre 2013 (331 millions d'euros au 31 décembre 2012).

## 8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges enregistrées directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Les tableaux ci-dessous indiquent le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

<b>Exercice 2013</b>	<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>Résultat net</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>
<b>Total actions</b>	<b>591 956 705</b>		
Actions autodétenues	(42 494 123)		
<b>Avant dilution</b>	<b>549 462 582</b>	<b>1 962</b>	<b>3,57</b>
Options de souscription	1 244 604		
Plan d'épargne Groupe	294 474		
Actions de performance	3 337 111		
<b>Après dilution</b>	<b>554 338 771</b>	<b>1 962</b>	<b>3,54</b>

<b>Exercice 2012<sup>(*)</sup></b>	<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>Résultat net</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Résultat par action</b> <i>(en euros)</i>
<b>Total actions</b>	<b>572 222 439</b>		
Actions autodétenues	(35 420 639)		
<b>Avant dilution</b>	<b>536 801 800</b>	<b>1 917</b>	<b>3,57</b>
Options de souscription	1 577 775		
Plan d'épargne Groupe	441 409		
Actions de performance	2 945 869		
<b>Après dilution</b>	<b>541 766 853</b>	<b>1 917</b>	<b>3,54</b>

<sup>(\*)</sup> Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

## E. Notes relatives au bilan

### 9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Park	Autres infrastructures	Total concessions	Autres concessions	Total
<b>Valeur brute</b>							
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>28 307</b>	<b>183</b>	<b>1 161</b>	<b>616</b>	<b>30 267</b>	<b>4</b>	<b>30 271</b>
Acquisitions de la période <sup>(*)</sup>	848	53	20	2	923	-	923
Sorties de la période	(2)	(3)	(22)	(1)	(27)	-	(27)
Écarts de conversion	-	(4)	2	-	(2)	-	(2)
Effets de périmètre et autres	13	(4)	(39)	(418)	(448)	(0)	(448)
	<b>29 166</b>	<b>225</b>	<b>1 121</b>	<b>200</b>	<b>30 713</b>	<b>4</b>	<b>30 717</b>
Subventions reçues	(2)	(19)	-	(1)	(22)	-	(22)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>29 164</b>	<b>206</b>	<b>1 121</b>	<b>199</b>	<b>30 690</b>	<b>4</b>	<b>30 694</b>
Acquisitions de la période <sup>(*)</sup>	509	64	19	1	594	2	595
Sorties de la période	(3)	(4)	(15)	(0)	(22)	-	(22)
Écarts de conversion	-	(9)	(1)	-	(10)	-	(10)
Effets de périmètre et autres	119	2 549	23	2	2 693	-	2 693
	<b>29 789</b>	<b>2 807</b>	<b>1 147</b>	<b>201</b>	<b>33 944</b>	<b>6</b>	<b>33 950</b>
Subventions reçues	(25)	(14)	-	(0)	(39)	-	(39)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>29 764</b>	<b>2 793</b>	<b>1 147</b>	<b>201</b>	<b>33 905</b>	<b>6</b>	<b>33 911</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>							
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>(5 479)</b>	<b>(64)</b>	<b>(577)</b>	<b>(225)</b>	<b>(6 346)</b>	<b>(3)</b>	<b>(6 349)</b>
Amortissements de la période	(947)	(12)	(34)	(17)	(1 010)	(0)	(1 010)
Pertes de valeur	-	(1)	(8)	(11)	(20)	-	(20)
Reprises de pertes de valeur	-	-	2	-	2	-	2
Sorties de la période	1	-	18	1	19	-	19
Écarts de conversion	-	1	(1)	-	1	-	1
Autres mouvements	(0)	-	16	147	163	-	163
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(6 425)</b>	<b>(76)</b>	<b>(584)</b>	<b>(106)</b>	<b>(7 191)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7 194)</b>
Amortissements de la période	(1 050)	(30)	(34)	(10)	(1 124)	(0)	(1 125)
Pertes de valeur	-	(1)	(5)	-	(7)	-	(7)
Reprises de pertes de valeur	-	-	2	-	3	-	3
Sorties de la période	-	-	12	-	13	-	13
Écarts de conversion	-	3	-	-	4	-	4
Autres mouvements	-	(0)	(3)	-	(3)	-	(3)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>(7 475)</b>	<b>(104)</b>	<b>(611)</b>	<b>(116)</b>	<b>(8 306)</b>	<b>(4)</b>	<b>(8 310)</b>
<b>Valeur nette</b>							
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>22 828</b>	<b>119</b>	<b>583</b>	<b>391</b>	<b>23 921</b>	<b>1</b>	<b>23 921</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>22 740</b>	<b>130</b>	<b>538</b>	<b>92</b>	<b>23 499</b>	<b>1</b>	<b>23 500</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>22 289</b>	<b>2 689</b>	<b>536</b>	<b>85</b>	<b>25 599</b>	<b>2</b>	<b>25 601</b>

(\*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements de l'exercice s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 576 millions d'euros (852 millions d'euros en 2012). Ils comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 377 millions d'euros (648 millions d'euros en 2012) et par Cofiroute pour un montant de 109 millions d'euros (128 millions d'euros en 2012).

Au cours de l'année 2013, le montant inscrit sur la ligne « Effets de périmètre et autres » s'explique principalement par la prise de contrôle d'ANA. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé d'ANA s'élèvent à 2 545 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Elles correspondent aux droits attachés aux contrats de concession de dix aéroports au Portugal, voir note B.1 Acquisition d'ANA. Leur montant est susceptible d'évoluer jusqu'à la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 861 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2 179 millions d'euros au 31 décembre 2012). Celles-ci portent pour l'essentiel sur les filiales de VINCI Autoroutes (735 millions d'euros dont 317 millions d'euros pour ASF, 292 millions d'euros pour Escota et 125 millions d'euros pour Cofiroute). La baisse des immobilisations en cours provient notamment de la mise en service, le 21 janvier 2013, de la nouvelle section Balbigny - La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A89 qui relie Lyon à Bordeaux.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP relevant du modèle incorporel et du modèle mixte sont décrites en note F. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP. Les engagements rattachés à ces contrats sont mentionnés en note F.24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel.

## 10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Valeur nette à l'ouverture</b>	<b>6 609</b>	<b>6 264</b>
Goodwill constatés au cours de la période	482	336
Pertes de valeur	(28)	(8)
Écarts de conversion	(43)	10
Sorties de périmètre	(1)	(0)
Autres mouvements <sup>(*)</sup>	(19)	7
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>7 000</b>	<b>6 609</b>

<sup>(\*)</sup> Autres mouvements principalement liés, en 2013, à la perte de contrôle de CFE, consolidé selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 24 décembre 2013.

Les goodwill constatés dans l'exercice ont été comptabilisés sur la base de la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises. Ils concernent principalement VINCI Airports pour 446 millions d'euros, auquel a été affecté le goodwill provisoire lié à la prise de contrôle du groupe ANA.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2013 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
Energies France	1 781	-	1 781	1 769
VINCI Facilities	563	-	563	563
VINCI Airports	446	-	446	-
Energies Allemagne	346	-	346	335
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	343	-	343	343
Entrepose Contracting	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
Energies Benelux	139	-	139	139
Nuvia	136	-	136	139
Energies Suisse	111	-	111	107
ETF	108	-	108	108
Taylor Woodrow Construction UK	92	-	92	94
Autres goodwill	721	(91)	629	707
<b>Total</b>	<b>7 091</b>	<b>(91)</b>	<b>7 000</b>	<b>6 609</b>

## 11. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)

	Logiciels	Brevets, licences et autres	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>311</b>	<b>477</b>	<b>788</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5	64	69
Autres acquisitions de l'exercice	19	32	51
Sorties de l'exercice	(11)	(33)	(45)
Écarts de conversion	-	3	3
Effets de périmètre et autres	8	(5)	3
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>333</b>	<b>536</b>	<b>869</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5	1	6
Autres acquisitions de l'exercice	18	18	36
Sorties de l'exercice	(8)	(8)	(16)
Écarts de conversion	(1)	(11)	(12)
Effets de périmètre et autres	21	(27)	(7)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>368</b>	<b>509</b>	<b>877</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>			
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>(263)</b>	<b>(150)</b>	<b>(413)</b>
Amortissements de la période	(25)	(16)	(42)
Pertes de valeur	(0)	(2)	(2)
Reprises de perte de valeur	-	-	-
Sorties de l'exercice	11	28	39
Écarts de conversion	(0)	(0)	(1)
Autres mouvements	(4)	(10)	(14)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(281)</b>	<b>(151)</b>	<b>(432)</b>
Amortissements de la période	(31)	(19)	(51)
Pertes de valeur	(0)	(1)	(2)
Reprises de perte de valeur	-	-	1
Sorties de l'exercice	8	7	15
Écarts de conversion	1	2	3
Autres mouvements	(2)	8	6
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>(306)</b>	<b>(154)</b>	<b>(460)</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>48</b>	<b>326</b>	<b>375</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>52</b>	<b>386</b>	<b>437</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>62</b>	<b>355</b>	<b>417</b>

## 12. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions	Matériels, installations techniques et agencements	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>3 136</b>	<b>851</b>	<b>1 250</b>	<b>6 065</b>	<b>11 302</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1	12	56	217	285
Autres acquisitions de l'exercice	282	14	148	636	1 079
Sorties de l'exercice	(82)	(11)	(40)	(437)	(570)
Écarts de conversion	-	10	5	22	37
Effets de périmètre et autres	(7)	2	(40)	76	31
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>3 329</b>	<b>877</b>	<b>1 378</b>	<b>6 580</b>	<b>12 165</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	2	92	39	133
Autres acquisitions de l'exercice	164	16	157	598	935
Sorties de l'exercice	(59)	(16)	(58)	(453)	(587)
Écarts de conversion	(0)	(16)	(13)	(110)	(139)
Effets de périmètre et autres	(117)	(4)	(126)	(101)	(348)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>3 318</b>	<b>858</b>	<b>1 431</b>	<b>6 553</b>	<b>12 160</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>(1 814)</b>	<b>(232)</b>	<b>(561)</b>	<b>(4 296)</b>	<b>(6 903)</b>
Amortissements de la période	(165)	(17)	(55)	(600)	(838)
Pertes de valeur	(0)	(1)	(10)	(8)	(19)
Reprises de pertes de valeur	1	2	2	9	14
Sorties de l'exercice	78	4	21	402	505
Écarts de conversion	(0)	(2)	(2)	(15)	(19)
Autres mouvements	-	2	(44)	(118)	(159)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>(1 900)</b>	<b>(244)</b>	<b>(648)</b>	<b>(4 626)</b>	<b>(7 419)</b>
Amortissements de la période	(178)	(16)	(58)	(647)	(899)
Pertes de valeur	(2)	(1)	(8)	(12)	(23)
Reprises de pertes de valeur	-	4	2	7	14
Sorties de l'exercice	55	3	18	399	475
Écarts de conversion	-	3	6	72	81
Autres mouvements	(1)	-	16	136	151
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>(2 026)</b>	<b>(251)</b>	<b>(672)</b>	<b>(4 670)</b>	<b>(7 619)</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>1 322</b>	<b>619</b>	<b>688</b>	<b>1 770</b>	<b>4 399</b>
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>1 429</b>	<b>633</b>	<b>730</b>	<b>1 954</b>	<b>4 746</b>
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>1 292</b>	<b>608</b>	<b>758</b>	<b>1 883</b>	<b>4 541</b>

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 306 millions d'euros au 31 décembre 2013 (522 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les immobilisations en location-financement s'élevaient à 112 millions d'euros au 31 décembre 2013 (130 millions d'euros au 31 décembre 2012). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note E.21.1 Détail des dettes financières à long terme.

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de l'exercice concernent principalement l'acquisition du groupe ANA pour 97 millions d'euros.

Les sorties de 2013 sont essentiellement liées à la perte de contrôle de CFE, dont l'impact en valeur nette est de 65 millions d'euros.

## 13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2013.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes - investissements opérationnels - variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions triennales disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant – jusqu'à la cinquième année – un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année.

### 13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2013	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n + 1 à n + 5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2013	2012
				31/12/2013	31/12/2012		
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,8 %	9,1 %	-	-
Energies France	1 781	1,9 %	1,0 %	11,4 %	12,1 %	-	-
VINCI Facilities	563	0,7 %	1,0 %	10,7 %	11,7 %	-	-
Energies Allemagne	346	2,0 %	1,0 %	8,9 %	10,0 %	-	-
VINCI Park	343	(*)	(*)	8,8 %	9,0 %	-	-
Entrepose Contracting	201	3,1 %	1,0 %	10,7 %	11,2 %	-	-
Soletanche Bachy	171	3,4 %	1,5 %	9,3 %	10,6 %	-	-
Autres goodwill (**)	1 660	- 3 % à 7 %	1 % à 5 %	7,6 % à 17,7 %	8,5 % à 16,7 %	(28)	(8)
<b>Total</b>	<b>7 000</b>					<b>(28)</b>	<b>(8)</b>

(\*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires du groupe ASF ressort à 0,8 % ; le taux de croissance moyen sur la période commune aux concessions du groupe ASF est de 2,0 %. Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de VINCI Park varie globalement entre 2 % et 3 % selon les pays et les types de contrat.

(\*\*) Dont goodwill provisoire d'ANA affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

Les tests effectués au 31 décembre 2013 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 28 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

#### Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

#### Sensibilité aux taux

(en millions d'euros)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	
	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)
Groupe ASF	(860)	916	(*)	(*)
Energies France	(144)	159	113	(103)
VINCI Facilities	(24)	27	20	(18)
Energies Allemagne	(66)	75	58	(51)
VINCI Park	(167)	210	(*)	(*)
Entrepose Contracting	(23)	25	18	(17)
Soletanche Bachy	(134)	153	117	(103)

(\*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Il ressort qu'une variation de 50 points de base des hypothèses retenues n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013.

#### Sensibilité aux flux

(en millions d'euros)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
	5 %	(5 %)
Groupe ASF	997	(997)
Energies France	163	(163)
VINCI Facilities	25	(25)
Energies Allemagne	57	(57)
VINCI Park	109	(109)
Entrepose Contracting	24	(24)
Soletanche Bachy	115	(115)

Il ressort qu'une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus ou moins 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013.

### 13.2 Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

En 2013, les pertes de valeur nettes sur les autres actifs immobilisés se sont élevées à 14 millions d'euros (15 millions d'euros en 2012).

## 14. Participations dans les sociétés mises en équivalence

### 14.1 Variations au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 <sup>(*)</sup>
<b>Valeur des titres en début d'exercice</b>	<b>806</b>	<b>745</b>
dont contracting	669	614
dont concessions	118	120
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	31	26
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	95	82
dont contracting	93	80
dont concessions	3	3
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice (éléments non courants) <sup>(**)</sup>	(110)	-
Dividendes distribués	(57)	(57)
Variations de périmètre, écarts de conversion et gains et pertes actuariels	334	13
Variations nettes de juste valeur sur instruments financiers (après impôt)	170	(129)
Reclassements	(4)	127
<b>Valeur des titres en fin d'exercice</b>	<b>1 265</b>	<b>806</b>
dont contracting	437	669
dont concessions	794	118

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) Éléments non courants des sociétés Via Solution Sudwest, Olympia Odos et Aegean Motorway.

Les mouvements de la période inscrits sur la ligne « Variations de périmètre, écarts de conversion et gains et pertes actuariels » résultent principalement de la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence de la participation du Groupe dans Aéroports de Paris depuis le 29 novembre 2013 (+ 641 millions d'euros ; voir note B.3.1 Participation complémentaire dans Aéroports de Paris) et de la variation du pourcentage de détention du Groupe dans CFE et ses filiales, dont DEME (- 334 millions d'euros ; voir note B.2 Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE).

Les variations nettes de juste valeur sur instruments financiers concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de taux d'intérêt sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

### 14.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

La valeur comptable des participations de VINCI dans les sociétés mises en équivalence se répartit par pôle de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 <sup>(*)</sup>
Concessions	794	118
dont VINCI Autoroutes	8	15
dont VINCI Concessions	786	103
Contracting	437	669
dont VINCI Energies	10	9
dont Eurovia	110	107
dont VINCI Construction	317	553
VINCI Immobilier	34	19
<b>Participations dans des sociétés mises en équivalence</b>	<b>1 265</b>	<b>806</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 <sup>(*)</sup>		
	Concessions	Contracting et immobilier	Total	Concessions	Contracting et immobilier	Total
<b>Compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	618	2 093	2 711	544	1 708	2 252
Résultat opérationnel sur activité	102	162	263	114	128	242
Résultat net	(107)	93	(15)	3	80	82
<b>Bilan</b>						
Actifs non courants	3 675	605	4 279	2 818	1 807	4 625
Actifs courants	1 085	932	2 017	652	1 090	1 743
Capitaux propres	(6)	(447)	(453)	311	(626)	(315)
Passifs non courants	(3 779)	(437)	(4 216)	(2 977)	(1 198)	(4 174)
Passifs courants	(975)	(653)	(1 628)	(804)	(1 074)	(1 878)
Endettement financier net	(3 298)	(222)	(3 519)	(2 705)	(651)	(3 356)

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

Les actifs non courants comprennent notamment les immobilisations du domaine concédé des sociétés concessionnaires et les créances financières des projets en partenariat public-privé.

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.26 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note J. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2013.

## 14.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence

### Engagements d'investissement pris par les sociétés

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 <sup>(*)</sup>		
	Concessions	Contracting	Total	Concessions	Contracting	Total
Engagements d'investissement (en quote-part du Groupe)	1 869	-	1 869	2 148	17	2 166

La baisse des engagements de la branche concessions traduit, d'une part, l'avancement des travaux de la société LISEA (- 569 millions d'euros) et, d'autre part, les engagements liés aux nouveaux contrats obtenus en 2013 (WVB East End Partners, Bameo...) pour 290 millions d'euros.

### Engagements de mises de fonds pris par le Groupe

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de mises de fonds pris par le Groupe (capital et/ou dette subordonnée)	358	389

Ces engagements portent principalement sur les sociétés de projet de la branche concessions, dont LISEA pour 113 millions d'euros.

### Sûretés réelles accordées par le Groupe

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres des sociétés concessionnaires consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2013, en valeur nette comptable, s'élève à 58 millions d'euros et concerne principalement les titres de la société SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage, à Marseille) pour 28 millions d'euros et ceux de filiales de VINCI Immobilier pour 30 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe sous forme de nantissement de créances pour un montant de 31 millions d'euros et sous forme de gages espèces au titre du projet SEA pour un montant de 135 millions d'euros.

## 14.4 Transactions avec les parties liées

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés mises en équivalence. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires <sup>(*)</sup>	1 857	1 113
Créances clients	161	411
Achats	73	33
Dettes fournisseurs	22	59

<sup>(\*)</sup> Sur la période, l'augmentation du chiffre d'affaires résulte principalement de l'activité additionnelle réalisée pour le compte de la société concessionnaire LISEA dans le cadre du projet de ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique.

## 15. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers disponibles à la vente	173	322
Prêts et créances au coût amorti	568	568
dont créances financières (PPP)	182	184
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants <sup>(*)</sup>	562	756
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>1 304</b>	<b>1 646</b>

<sup>(\*)</sup> Voir note E.22 Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Au 31 décembre 2013, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI (173 millions d'euros). Ce poste intégrait antérieurement, au 29 novembre 2013, la participation détenue par le Groupe dans Aéroports de Paris, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence depuis cette date (voir note B.3.1 Participation complémentaire dans Aéroports de Paris).

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent des créances rattachées à des participations, dont les avances d'actionnaires dans les sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 193 millions d'euros (183 millions d'euros au 31 décembre 2012), ainsi que les créances financières rattachées aux contrats de concession ou de partenariats public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 182 millions d'euros (184 millions d'euros au 31 décembre 2012).

La juste valeur des produits dérivés actifs non courants est présentée dans l'endettement financier net (voir note E.21 Informations relatives à l'endettement financier net).

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en « Autres actifs financiers courants » pour 28 millions d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti			Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Créances financières (PPP)	Prêts et créances collatéralisés	Autres prêts et créances	
<b>Au 01/01/2012</b>	<b>183</b>	<b>123</b>	<b>182</b>	<b>2</b>	<b>341</b>	<b>831</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	2	-	-	1	3
Autres acquisitions de la période	-	26	47	1	107	181
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	18	-	-	-	-	18
Pertes de valeur	(0)	(6)	-	-	(5)	(11)
Sorties de la période	(0)	(1)	(33)	(1)	(34)	(69)
Écarts de conversion	-	-	(0)	-	(0)	(0)
Autres mouvements	(1)	(22)	(12)	(0)	(27)	(62)
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>199</b>	<b>123</b>	<b>184</b>	<b>2</b>	<b>382</b>	<b>890</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	1	-	-	-	1
Autres acquisitions de la période	366	78	65	5	158	672
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	86	(0)	-	-	-	86
Pertes de valeur	(0)	(5)	-	-	(1)	(6)
Sorties de la période	(9)	(2)	(28)	(0)	(27)	(66)
Écarts de conversion	1	(0)	(0)	(0)	(4)	(3)
Autres mouvements	(642)	(22)	(39)	(5)	(124)	(833)
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>1</b>	<b>173</b>	<b>182</b>	<b>2</b>	<b>385</b>	<b>742</b>

Les mouvements de la période des actifs disponibles à la vente s'expliquent principalement par l'acquisition d'une participation complémentaire de 4,7 % dans le capital de la société ADP, la variation de son cours de Bourse au cours de la période et la consolidation de cette participation selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 29 novembre 2013 (voir note B.3.1 Participation complémentaire dans ADP).

En 2013, les variations des créances financières (PPP) sont principalement liées au groupe CFE.

L'augmentation des autres prêts et créances correspond notamment à des mises de fonds dans diverses sociétés de projet en concession ou en partenariat public-privé pour 97 millions d'euros.

La liste des principaux contrats de concession relevant du modèle financier ainsi que les engagements qui y sont rattachés sont décrits en note F.25 Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte.

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	182	35	147
Prêts et créances collatéralisés	2	2	-
Autres prêts et créances	385	248	137
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>568</b>	<b>285</b>	<b>284</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances financières PPP/concessions	184	32	152
Prêts et créances collatéralisés	2	2	-
Autres prêts et créances	382	185	198
<b>Prêts et créances au coût amorti</b>	<b>568</b>	<b>219</b>	<b>349</b>

## 16. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction)

### 16.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si, pour un contrat donné, ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Données bilantielles</b>		
Avances et acomptes reçus	(771)	(768)
Contrats de construction en cours, actifs	2 264	2 130
Contrats de construction en cours, passifs	(2 582)	(2 928)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(318)</b>	<b>(798)</b>
<b>Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours</b>		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	51 980	48 546
Moins factures émises	(52 298)	(49 343)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>(318)</b>	<b>(798)</b>

## 16.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	4 065	497	4 402	641
Retenue de garantie	3 021	482	3 007	485
Soumission	124	-	159	1
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 456	558	1 515	480
<b>Total</b>	<b>8 667</b>	<b>1 538</b>	<b>9 083</b>	<b>1 606</b>

Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a notamment émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de LISEA, aux termes desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA).

## 17. Capitaux propres

### Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2013, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre du programme approuvé par l'assemblée générale du 12 avril 2012 et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 16 avril 2013, d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours plafond de 60 euros. Au cours de cette période, 5 654 417 titres ont été achetés au cours moyen de 39,21 euros, pour un montant total de 222 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note E.17.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement des plans d'actionnariat salarié à l'international.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2013, plus de 59 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Détenant ensemble 9,49 % du capital de la Société, ils en sont collectivement les premiers actionnaires.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

## 17.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2013 était composé de 601 697 972 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

### Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Nombre d'actions en début de période</b>	<b>577 347 352</b>	<b>565 276 672</b>
Augmentations de capital	24 350 620	12 070 680
<b>Nombre d'actions en fin de période</b>	<b>601 697 972</b>	<b>577 347 352</b>
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	601 697 972	577 347 352
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	44 744 871	41 102 058
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>4 718 976</i>	<i>5 026 096</i>

Les mouvements du capital en 2012 et 2013 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions émises ou annulées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>				<b>565 276 672</b>	<b>1 413 191 680</b>
Plan d'épargne du Groupe	22 643 660	252 503 166	9 057 464	574 334 136	1 435 835 340
Levées d'options de souscription	7 533 040	52 984 072	3 013 216	577 347 352	1 443 368 380
<b>Situation au 31 décembre 2012</b>				<b>577 347 352</b>	<b>1 443 368 380</b>
Plan d'épargne du Groupe	19 881 448	239 242 492	7 952 579	585 299 931	1 463 249 828
Levées d'options de souscription	7 100 445	78 306 449	2 840 178	588 140 109	1 470 350 273
Paiement du dividende en actions	33 894 657	406 871 469	13 557 863	601 697 972	1 504 244 930
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>				<b>601 697 972</b>	<b>1 504 244 930</b>

En février 2006, VINCI a émis un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Celui-ci n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor 3 mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

## 17.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Nombre d'actions en début de période</b>	<b>41 102 058</b>	<b>25 021 501</b>
Achats d'actions	5 654 417	17 705 000
Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat		(1 000)
Attribution aux salariés des actions de performance 2010		(1 607 900)
Attribution aux salariés des actions de performance 2011	(2 004 903)	(1 800)
Attribution aux salariés des actions de performance 2012	(2 300)	
Attribution aux salariés des actions de performance 2013	(800)	
Livraison abondement Castor International	(3 601)	(13 743)
<b>Nombre d'actions en fin de période</b>	<b>44 744 871</b>	<b>41 102 058</b>

Au 31 décembre 2013, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 44 744 871 actions, pour un montant de 1 795 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

40 025 895 actions ont été affectées au financement d'opérations de croissance externe et 4 718 976 actions à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et aux plans d'actionnariat salarié à l'international.

## 17.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2013, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 18,7 milliards d'euros et 144 millions d'euros (17,9 milliards d'euros et 141 millions d'euros au 31 décembre 2012).

## 17.4 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>						
<b>Réserve à l'ouverture</b>	<b>35</b>	<b>(0)</b>	<b>35</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>17</b>
Variations de juste valeur de la période	86	(0)	86	18	(0)	18
Pertes de valeur constatées en résultat	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur constatées en résultat	(118)	-	(118)	-	-	-
Variation de périmètre et divers	(0)	-	-	-	-	-
<b>Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture</b>	<b>I</b>	<b>2</b>	<b>(0)</b>	<b>35</b>	<b>(0)</b>	<b>35</b>
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
<b>Réserve à l'ouverture</b>	<b>(1 018)</b>	<b>(46)</b>	<b>(1 064)</b>	<b>(774)</b>	<b>(33)</b>	<b>(807)</b>
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	198	47	245	(180)	(13)	(193)
Autres variations de juste valeur de la période	86	-	86	(81)	(1)	(82)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	34	-	34	16	-	16
Variation de périmètre et divers	(2)	(0)	(3)	1	-	2
<b>Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture</b>	<b>II</b>	<b>(702)</b>	<b>(0)</b>	<b>(1 018)</b>	<b>(46)</b>	<b>(1 064)</b>
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		<i>(433)</i>	<i>-</i>	<i>(628)</i>	<i>(46)</i>	<i>(674)</i>
<b>Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)</b>	<b>I + II</b>	<b>(701)</b>	<b>(0)</b>	<b>(983)</b>	<b>(46)</b>	<b>(1 030)</b>
Effet d'impôt associé		226	-	314	15	329
<b>Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)</b>	<b>III</b>	<b>(475)</b>	<b>(0)</b>	<b>(669)</b>	<b>(31)</b>	<b>(700)</b>
<b>Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite</b>						
<b>Réserve à l'ouverture</b>	<b>(150)</b>	<b>(4)</b>	<b>(154)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(44)	(3)	(47)	(190)	(4)	(193)
Effet d'impôt associé	10	1	11	39	-	40
Variation de périmètre et divers	4	5	9	(0)	-	(0)
<b>Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)</b>	<b>(180)</b>	<b>(0)</b>	<b>(180)</b>	<b>(150)</b>	<b>(4)</b>	<b>(154)</b>
<b>Total opérations enregistrées directement en capitaux propres</b>	<b>III + IV</b>	<b>(655)</b>	<b>(0)</b>	<b>(655)</b>	<b>(35)</b>	<b>(854)</b>

Suite à la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence de la participation détenue par le Groupe dans Aéroports de Paris depuis le 29 novembre 2013, les montants antérieurement accumulés en autres éléments du résultat global ont été comptabilisés dans le compte de résultat de la période (voir note B.3.1 Participation complémentaire dans Aéroports de Paris).

Le montant inscrit en capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie (- 702 millions d'euros) s'explique principalement par les opérations de couverture relatives au risque de taux pour - 694 millions d'euros, dont :

- - 261 millions d'euros rattachés aux sociétés contrôlées, principalement VINCI Autoroutes ;
- - 433 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, pour l'essentiel des sociétés de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou en concession.

Ces opérations sont décrites en note E.22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

## 17.5 Dividendes

Les dividendes versés par VINCI SA au titre des exercices 2013 et 2012 s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Dividende par action (en euros)</b>		
Acompte sur dividende	0,55	0,55
Solde du dividende	1,22	1,22
<b>Dividende net global</b>	<b>1,77</b>	<b>1,77</b>
<b>Montant du dividende (en millions d'euros)</b>		
Acompte sur dividende	308	296
Solde du dividende	682 (*)	653
Montant versé en actions VINCI		441
Montant versé en numéraire		212
<b>Dividende net global</b>	<b>990</b>	<b>949</b>

(\*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 25 janvier 2014, soit 558 735 326 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2012 le 22 mai 2013 et à celui d'un acompte sur dividende 2013 le 14 novembre 2013.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2013 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 avril 2014 (voir note I.30 Affectation du résultat 2013).

## 17.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2013, les intérêts minoritaires s'élevaient à 118 millions d'euros (730 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette évolution traduit la perte de contrôle de CFE et la comptabilisation de l'engagement de rachat de la participation minoritaire dans Cofiroute (voir notes B.2 Finalisation de l'accord portant sur un nouveau projet industriel pour CFE et B.3.2 Rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute).

## 18. Paiements en actions

### 18.1 Options de souscription d'actions

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription existantes au 31 décembre 2013 ont évolué comme suit :

	31/12/2013		31/12/2012	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
<b>Options en circulation en début de période</b>	<b>14 500 100</b>	<b>35,93</b>	<b>21 813 275</b>	<b>34,60</b>
Options attribuées pendant la période	-	-	2 457 980	-
Options levées	(2 840 178)	-	(3 014 216)	-
Options annulées	(90 353)	-	(6 756 939) <sup>(*)</sup>	-
<b>Options en circulation en fin de période</b>	<b>11 569 569</b>	<b>37,36</b>	<b>14 500 100</b>	<b>35,93</b>
<i>dont options exerçables</i>	<i>7 607 854</i>	-	<i>6 418 682</i>	-

<sup>(\*)</sup> Dont 3 543 554 options de souscription ainsi que 3 213 385 options d'achat non exercées afférentes au plan 2006, qui venait à échéance le 16 mai 2012 et dont le prix de souscription était de 40,32 euros.

#### Informations sur les options exercées en 2013 et restant à lever au 31 décembre 2013

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2013	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2013	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2003	432 151	-	15,04
VINCI 2004	607 677	819 995	20,18
VINCI 2006 n° 1	834 100	-	35,58
VINCI 2009	877 089	2 836 452	38,37
VINCI 2010	80 661	3 951 407	36,70
VINCI 2011	5 000	1 546 778	43,70
VINCI 2012	3 500	2 414 937	39,04
<b>Total</b>	<b>2 840 178</b>	<b>11 569 569</b>	<b>37,36<sup>(*)</sup></b>

<sup>(\*)</sup> Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2013.

#### Informations sur les caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2013

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010
Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros)	36,37	44,87	35,44
Prix d'exercice (en euros)	39,04	43,70	36,70
Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (en années)	7	7	7
Nombre d'options attribuées	2 457 980	1 592 493	4 234 595
Options annulées	(39 543)	(40 715)	(202 527)
Options levées	(3 500)	(5 000)	(80 661)
Nombre d'options restant à lever	2 414 937	1 546 778	3 951 407
Nombre de bénéficiaires à l'origine	302	266	1 735

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2013.

L'acquisition définitive des options est subordonnée à un indice de performance. En particulier pour le plan 2012, cet indice doit faire apparaître au cours de la période de référence une moyenne annuelle des ROCE 2012 et 2013 égale ou supérieure à 7 % pour que la totalité des options de souscription attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires. Dans le cas où l'indice serait compris entre 6 % et 7 %, le nombre d'options de souscription définitivement attribué serait réduit proportionnellement, aucune option n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 6 %.

Les options ne sont acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

### Informations sur la juste valeur des plans d'options de souscription d'actions dont l'acquisition des droits est en cours durant l'exercice 2013

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011	Plan octroyé le 09/07/2010
Volatilité de l'action VINCI <sup>(*)</sup>	27,65 %	26,93 %	34,22 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %	8,29 %	7,24 %
Taux de rendement sans risque <sup>(**)</sup>	1,29 %	2,62 %	1,59 %
Taux de distribution du dividende espéré <sup>(***)</sup>	5,26 %	4,05 %	4,99 %
<b>Juste valeur de l'option (en euros)</b>	<b>4,02</b>	<b>7,66</b>	<b>4,43</b>

(\*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du mean reversion.

(\*\*) Taux à cinq ans des obligations de la zone euro.

(\*\*\*) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les quatre années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Une charge de 9 millions d'euros a été comptabilisée en 2013 au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2012, mai 2011 et juillet 2010) contre 17 millions d'euros en 2012 (plans d'avril 2012, mai 2011, juillet 2010 et septembre 2009).

## 18.2 Actions de performance

### Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période</b>	<b>4 249 700</b>	<b>3 783 659</b>
Actions attribuées	2 017 030	2 202 580
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 008 003)	(1 609 700)
Actions annulées	(125 866)	(126 839)
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période</b>	<b>4 132 861</b>	<b>4 249 700</b>

### Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

Plan	Plan octroyé le 16/04/2013	Plan octroyé le 12/04/2012	Plan octroyé le 02/05/2011
Nombre de bénéficiaires	1 816	1 881	1 782
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	16/04/2015	12/04/2014	02/05/2013
Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	16/04/2017	12/04/2016	02/05/2015
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance</b>	<b>2 017 030</b>	<b>2 202 580</b>	<b>2 139 059</b>
Actions annulées	(24 151)	(59 498)	(132 356)
Actions acquises par les bénéficiaires	(800)	(2 300)	(2 006 703)
<b>Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice</b>	<b>1 992 079</b>	<b>2 140 782</b>	-

Le Conseil d'administration de VINCI du 16 avril 2013 a procédé à l'attribution de 2 017 030 actions de performance à 1 816 collaborateurs.

L'acquisition définitive des actions est subordonnée à un indice de performance. Cet indice doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une moyenne annuelle des ROCE 2013 et 2014 égale ou supérieure à 7 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires (portée à 9 % pour les bénéficiaires membres du comité Exécutif à la date du 16 avril 2013).

Dans le cas où l'indice serait compris entre 6 % et 7 % (8 % et 9 % pour les bénéficiaires membres du comité Exécutif), le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'indice est égal ou inférieur à 6 % (8 % pour les membres du comité Exécutif).

Les actions de performance ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans et sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition.

## Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2013	Plan 2012	Plan 2011
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	35,47	36,37	44,87
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	28,57	28,00	36,90
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution (en %)	80,56 %	77,00 %	82,25 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque <sup>(*)</sup>	0,11 %	0,36 %	1,81 %

(\*) Taux à deux ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 60 millions d'euros a été comptabilisée en 2013 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2013, avril 2012 et mai 2011) contre 69 millions d'euros en 2012 (plans d'avril 2012, mai 2011 et juillet 2010).

## 18.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

### Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2002-2013, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Plan d'épargne Groupe France	2013		
	1 <sup>er</sup> trimestre 2014 (1 <sup>er</sup> janvier - 30 avril 2014)	3 <sup>e</sup> trimestre 2013 (1 <sup>er</sup> septembre - 31 décembre 2013)	2 <sup>e</sup> trimestre 2013 (1 <sup>er</sup> mai - 31 août 2013)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	6,80 %	7,14 %	6,53 %
Prix de souscription (en euros)	41,34	36,95	35,73
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	46,35	37,60	36,62
Volatilité historique du titre VINCI	27,26 %	33,35 %	34,17 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 941 687	326 604	365 298
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 382 009	400 669	448 138

Plan d'épargne Groupe France	2012		
	1 <sup>er</sup> trimestre 2013 (1 <sup>er</sup> janvier - 30 avril 2013)	3 <sup>e</sup> trimestre 2012 (1 <sup>er</sup> septembre - 31 décembre 2012)	2 <sup>e</sup> trimestre 2012 (1 <sup>er</sup> mai - 31 août 2012)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	6,61 %	7,16 %	7,30 %
Prix de souscription (en euros)	32,45	29,71	32,40
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	34,59	34,47	36,83
Volatilité historique du titre VINCI	34,42 %	35,18 %	34,14 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 233 759	849 537	795 160
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 740 314	1 100 150	1 017 804

### Plan d'épargne Groupe international

Au cours du premier semestre 2013, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale et sur décision du président-directeur général le 20 février 2013, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 19 pays sont désormais concernés, après l'élargissement en 2013 à cinq nouveaux pays (Autriche, Brésil, Chili, Indonésie, Luxembourg), en plus des 14 pays déjà concernés en 2012 (Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse).

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- acquisitions d'actions VINCI sans décote (par augmentation de capital réservée ou par achat sur le marché selon les pays) ;
- période de souscription : quatre semaines ayant pris fin le 15 mai 2013 (sept périodes successives entre avril et octobre 2013 au Royaume-Uni) ;
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – lorsque cela s'avère possible – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2013	2012
Prix de souscription (en euros)	35,50	38,73
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	37,88	34,84
Taux de distribution du dividende espéré	4,95 %	5,53 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de la période de souscription (en euros)	32,76	29,64

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2013 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 16 millions d'euros (12 millions d'euros en 2012).

## 19. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012 <sup>(*)</sup>
Provisions pour engagements de retraite	19.1	1 179	1 140
Autres provisions non courantes	19.2	809	975
<b>Total des provisions non courantes à plus d'un an</b>		<b>1 987</b>	<b>2 115</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

### 19.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 31 décembre 2013, les provisions pour engagements de retraite liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi s'élèvent à 1 271 millions d'euros (dont 1 179 millions d'euros à plus d'un an) contre 1 198 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 1 140 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire. La part à moins d'un an de ces provisions (92 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 58 millions d'euros au 31 décembre 2012) est présentée au bilan en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite de VINCI inscrits au bilan consolidé portent sur des régimes à prestations définies comptabilisés selon les principes comptables présentés en note A.3.27.1. Ils se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes, dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe, donnent lieu à un préfinancement réalisé au travers de deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif du groupe BNP Paribas et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz.

Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux, est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia UK, Freyssinet UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK, Faceo UK) et d'Étavis en Suisse, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2013, le nombre de bénéficiaires est de 4 975 personnes, dont 2 119 retraités. La plupart des régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

La durée moyenne des plans s'établit à 16,7 ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par les fonds de pension (Trustees). Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont négociés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la fois au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé (le cas échéant) et à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (1 711 personnes au 31 décembre 2013, dont plus de 90 % d'actifs) sont des régimes de retraite à solde de caisse cash balance plans, garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité, et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Tous les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de 15,3 ans.

- Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe, dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2013, le nombre de bénéficiaires est de 10 507 personnes dont 5 707 retraités, 2 831 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 969 ayants droit toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2013.
- Pour les filiales autrichiennes, les engagements portent pour l'essentiel sur des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,4 %	3,5 %	4,4 %	4,4 %	2,2 %	1,8 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,5 % - 3,4 % (*)	1,8 % - 2,6 %	1,5 %	1,5 %
Taux de revalorisation des salaires	0,0 % - 4,0 %	0,0 % - 4,0 %	3,0 % - 4,4 %	2,6 % - 4,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 %	2,0 %	2,5 % - 5,0 %	2,5 % - 3,6 %	NA	NA

(\*) Taux CPI : 2,5 % ; taux RPI : 3,4 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA), dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Les taux d'actualisation finalement retenus correspondent aux taux équivalents à l'application des différents taux selon les maturités.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2013. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, leur valeur comptable au 31 décembre 2013 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

## Résultat des évaluations actuarielles de la période

### Ventilation par type d'engagement

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 (*)		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pension et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pension et autres	Total
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>	<b>632</b>	<b>1 552</b>	<b>2 184</b>	<b>589</b>	<b>1 510</b>	<b>2 099</b>
Juste valeur des actifs de couverture	52	864	916	52	853	905
<b>Déficit (ou surplus)</b>	<b>579</b>	<b>689</b>	<b>1 268</b>	<b>537</b>	<b>657</b>	<b>1 195</b>
<b>Provision reconnue au passif du bilan</b>	<b>I</b>	<b>579</b>	<b>692</b>	<b>537</b>	<b>661</b>	<b>1 198</b>
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	1	-	3	3
Effet du plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III	-	2	-	1	1
<b>Total</b>	<b>I - II - III</b>	<b>579</b>	<b>689</b>	<b>537</b>	<b>657</b>	<b>1 195</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

Au 31 décembre 2013, la part de l'engagement consacrée à des bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

### Ventilation par pays

(en millions d'euros)	31/12/2013					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>	<b>857</b>	<b>431</b>	<b>643</b>	<b>223</b>	<b>30</b>	<b>2 184</b>
Juste valeur des actifs de couverture	134	4	544	219	15	916
<b>Déficit (ou surplus)</b>	<b>723</b>	<b>427</b>	<b>98</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>1 268</b>
<b>Provision reconnue au passif du bilan</b>	<b>I</b>	<b>724</b>	<b>427</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>1 271</b>
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	1	-	-	-	1
Effet du plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III	-	-	2	-	2
<b>Total</b>	<b>I - II - III</b>	<b>723</b>	<b>427</b>	<b>98</b>	<b>4</b>	<b>1 268</b>

## Ventilation par pays

31/12/2012 <sup>(*)</sup>							
(en millions d'euros)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>		<b>775</b>	<b>443</b>	<b>572</b>	<b>241</b>	<b>68</b>	<b>2 099</b>
Juste valeur des actifs de couverture		135	3	523	201	42	905
<b>Déficit (ou surplus)</b>		<b>640</b>	<b>440</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>26</b>	<b>1 195</b>
<b>Provision reconnue au passif du bilan</b>	<b>I</b>	<b>640</b>	<b>440</b>	<b>51</b>	<b>40</b>	<b>27</b>	<b>1 198</b>
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	1	-	1	3
Effet du plafonnement de l'actif (IFRIC 14)	III	-	-	1	-	-	1
<b>Total</b>	<b>I - II - III</b>	<b>640</b>	<b>440</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>26</b>	<b>1 195</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

## Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)		Exercice 2013	Exercice 2012 <sup>(*)</sup>
<b>Dette actuarielle au titre des engagements de retraite</b>			
<b>À l'ouverture de la période</b>		<b>2 099</b>	<b>1 760</b>
dont engagements couverts par des actifs de couverture		1 186	1 015
Coût des services rendus au cours de la période		63	52
Coût d'actualisation de la dette actuarielle		74	85
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)		(8)	-
Liquidations de régime		(4)	(1)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global		69	214
dont impact des changements d'hypothèses démographiques		13	14
dont impact des changements d'hypothèses financières		57	203
dont gains et pertes d'expérience		(1)	(3)
Prestations versées aux bénéficiaires		(109)	(83)
Cotisations des salariés		8	9
Écarts de conversion		(16)	14
Regroupements d'entreprises		6	45
Cessions d'entreprises et autres		3	7
<b>À la clôture de la période</b>	<b>I</b>	<b>2 184</b>	<b>2 099</b>
dont engagements couverts par des actifs de couverture		1 194	1 180
<b>Actifs de couverture</b>			
<b>À l'ouverture de la période</b>		<b>905</b>	<b>797</b>
Produits d'intérêts sur la période		32	37
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global <sup>(**)</sup>		28	28
Liquidations de régime		(0)	-
Prestations versées aux bénéficiaires		(45)	(38)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur		31	52
Cotisations versées aux fonds par les salariés		8	9
Écarts de conversion		(14)	12
Regroupements d'entreprises		5	5
Cessions d'entreprises et autres		(33)	4
<b>À la clôture de la période</b>	<b>II</b>	<b>916</b>	<b>905</b>
<b>Déficit (ou surplus)</b>	<b>I - II</b>	<b>1 268</b>	<b>1 195</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

(\*\*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les pertes actuarielles enregistrées sur la période résultent principalement de la hausse des taux d'inflation au Royaume-Uni et de la légère baisse du taux d'actualisation en zone euro, partiellement compensées par la bonne performance des actifs de couverture et l'augmentation du taux d'actualisation en Suisse.

En 2013, les impacts inscrits sur les lignes « Cessions d'entreprises et autres » sont principalement liés à la perte de contrôle de CFE (- 41 millions d'euros en dette actuarielle et - 34 millions d'euros en actifs de couverture) et à un reclassement en « Provisions pour engagements de retraite » de mutuelles de santé (+ 40 millions d'euros en dette actuarielle). Ces mutuelles, au bénéfice d'anciens salariés retraités d'ASF et d'Escota, étaient auparavant présentées en « Autres avantages au personnel ».

VINCI estime à 122 millions d'euros les versements prévus en 2014 au titre des engagements de retraite, dont 94 millions d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 28 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds.

### Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 (*)
<b>Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan</b>		
<b>À l'ouverture de la période</b>	<b>1 198</b>	<b>961</b>
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	96	104
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	41	186
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(65)	(46)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(31)	(52)
Écarts de conversion	(2)	(0)
Regroupements d'entreprises	1	40
Cessions d'entreprises et autres	33	5
<b>À la clôture de la période</b>	<b>1 271</b>	<b>1 198</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

### Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2013	Exercice 2012 (*)
Coût des services rendus au cours de la période	(63)	(52)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(74)	(85)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	32	37
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	8	(0)
Impact des liquidations de régime et autres	1	(4)
<b>Total</b>	<b>(96)</b>	<b>(104)</b>

(\*) Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application d'IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et décrit en note A.4.

### Répartition des actifs de couverture par type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2013				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
<b>Répartition des actifs de couverture</b>					
Actions	31 %	33 %	27 %	15 %	30 %
Immobilier	7 %	17 %	4 %	4 %	9 %
Obligations	47 %	42 %	66 %	13 %	48 %
Monétaire	3 %	8 %	2 %	5 %	4 %
Autres	12 %	0 %	1 %	64 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Actifs de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>544</b>	<b>219</b>	<b>134</b>	<b>18</b>	<b>916</b>
<b>Actifs de couverture (en %)</b>	<b>59 %</b>	<b>24 %</b>	<b>15 %</b>	<b>2 %</b>	<b>100 %</b>
	31/12/2012				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
<b>Répartition des actifs de couverture</b>					
Actions	23 %	32 %	27 %	3 %	24 %
Immobilier	2 %	18 %	4 %	1 %	6 %
Obligations	52 %	43 %	64 %	3 %	49 %
Monétaire	13 %	2 %	2 %	0 %	8 %
Autres	11 %	6 %	4 %	93 %	13 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Actifs de couverture (en millions d'euros)</b>	<b>523</b>	<b>201</b>	<b>135</b>	<b>45</b>	<b>905</b>
<b>Actifs de couverture (en %)</b>	<b>58 %</b>	<b>22 %</b>	<b>15 %</b>	<b>5 %</b>	<b>100 %</b>

Au 31 décembre 2013, le montant d'actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 783 millions d'euros. Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture en Suisse et au Royaume-Uni s'établissent respectivement à 7,2 % et 7,7 %.

### Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière et pensions/compléments de pension), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle de 7 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pension en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pension en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 2 % de l'engagement correspondant.

### Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 496 millions d'euros en 2013 (466 millions d'euros en 2012). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

## 19.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2013 et 2012, les autres provisions non courantes figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
<b>01/01/2012</b>	<b>602</b>	<b>201</b>	<b>(160)</b>	<b>(12)</b>	<b>206</b>	<b>(52)</b>	-	<b>785</b>
Autres avantages au personnel	132	16	(20)	(1)	9	1	-	137
Risques financiers	429	10	(1)	(1)	126	-	-	564
Autres risques	525	152	(153)	(34)	4	-	(0)	495
Reclassement part à moins d'un an non courant	(302)	-	-	-	11	70	-	(221)
<b>31/12/2012</b>	<b>785</b>	<b>179</b>	<b>(174)</b>	<b>(35)</b>	<b>150</b>	<b>70</b>	-	<b>975</b>
Autres avantages au personnel	137	12	(19)	(3)	(39)	2	(0)	91
Risques financiers	564	8	(39)	(0)	(127)	-	(0)	406
Autres risques	495	220	(140)	(27)	15	-	(2)	560
Reclassement part à moins d'un an non courant	(221)	-	-	-	12	(40)	-	(249)
<b>31/12/2013</b>	<b>975</b>	<b>241</b>	<b>(198)</b>	<b>(30)</b>	<b>(139)</b>	<b>(37)</b>	<b>(2)</b>	<b>809</b>

### Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et les primes de jubilé. Au 31 décembre 2013, ces provisions s'élèvent à 91 millions d'euros. Sur la période, la baisse du poste s'explique principalement par le reclassement en « Provisions pour engagements de retraite » de mutuelles de santé dont les bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités d'ASF et d'Escota.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,4 %	3,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	2,0 % - 3,0 %	2,0 % - 3,0 %

### Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent notamment la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence qui résulte des justes valeurs négatives des instruments dérivés de taux (qualifiés de couverture de flux de trésorerie) dans les sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en partenariat public-privé.

### Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent principalement les provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note H. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 560 millions d'euros au 31 décembre 2013 (495 millions d'euros au 31 décembre 2012), dont 330 millions d'euros pour la part à plus d'un an (304 millions au 31 décembre 2012).

### Droit individuel à la formation (DIF)

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an, cumulables sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 9,2 millions au 31 décembre 2013.

## 20. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

### 20.1 Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012	Variation	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	969	1 016	25	(71)
Clients et autres débiteurs	10 993	10 979	420	(406)
Autres actifs courants d'exploitation	4 469	4 505	318	(354)
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>16 431</b>	<b>16 500</b>	<b>763</b>	<b>(831)</b>
Fournisseurs	(7 493)	(7 604)	(303)	413
Autres passifs courants d'exploitation	(11 308)	(11 306)	(383)	381
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(18 802)</b>	<b>(18 910)</b>	<b>(686)</b>	<b>794</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (hors variations des provisions courantes) (I + II)</b>	<b>(2 371)</b>	<b>(2 410)</b>	<b>77</b>	<b>(37)</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>(3 670)</b>	<b>(3 508)</b>	<b>(86)</b>	<b>(76)</b>
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(249)</i>	<i>(221)</i>	<i>(40)</i>	<i>12</i>
<b>Besoin en fonds de roulement (y compris variations des provisions courantes)</b>	<b>(6 041)</b>	<b>(5 918)</b>	<b>(10)</b>	<b>(113)</b>

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	969	471	61	103	334	-
Clients et autres débiteurs	10 993	9 559	676	423	320	14
Autres actifs courants d'exploitation	4 469	3 885	178	249	148	9
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>16 431</b>	<b>13 915</b>	<b>915</b>	<b>775</b>	<b>803</b>	<b>24</b>
Fournisseurs	(7 493)	(6 676)	(397)	(221)	(181)	(19)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 308)	(9 992)	(440)	(486)	(302)	(89)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(18 802)</b>	<b>(16 668)</b>	<b>(837)</b>	<b>(707)</b>	<b>(483)</b>	<b>(108)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)</b>	<b>(2 371)</b>	<b>(2 752)</b>	<b>78</b>	<b>68</b>	<b>320</b>	<b>(84)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1 016	498	87	93	333	4
Clients et autres débiteurs	10 979	9 281	712	567	408	10
Autres actifs courants d'exploitation	4 505	3 512	230	412	343	9
<b>Stocks et créances d'exploitation (I)</b>	<b>16 500</b>	<b>13 291</b>	<b>1 030</b>	<b>1 071</b>	<b>1 084</b>	<b>23</b>
Fournisseurs	(7 604)	(6 591)	(470)	(313)	(220)	(10)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 306)	(9 193)	(572)	(694)	(763)	(85)
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)</b>	<b>(18 910)</b>	<b>(15 783)</b>	<b>(1 042)</b>	<b>(1 007)</b>	<b>(982)</b>	<b>(95)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)</b>	<b>(2 410)</b>	<b>(2 492)</b>	<b>(12)</b>	<b>64</b>	<b>102</b>	<b>(72)</b>

## 20.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances clients facturées	5 910	6 374
Dépréciations – créances clients	(390)	(410)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>5 519</b>	<b>5 963</b>

Au 31 décembre 2013, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 184 millions d'euros (268 millions d'euros au 31 décembre 2012). Elles sont dépréciées à hauteur de 32 millions d'euros (28 millions d'euros au 31 décembre 2012). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 269 millions d'euros (281 millions d'euros au 31 décembre 2012) et sont dépréciées à hauteur de 176 millions d'euros (152 millions d'euros au 31 décembre 2012).

## 20.3 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2013 et 2012, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
<b>01/01/2012</b>	<b>3 235</b>	<b>1 270</b>	<b>(998)</b>	<b>(132)</b>	<b>58</b>	<b>52</b>	<b>(1)</b>	<b>3 484</b>
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	561	125	(77)	(16)	(5)	-	(0)	587
Service après-vente	437	151	(109)	(36)	6	-	3	451
Pertes à terminaison et risques chantiers	914	731	(692)	(35)	(4)	-	4	918
Litiges	510	284	(172)	(41)	14	-	1	596
Restructurations	33	31	(24)	(3)	(1)	-	-	35
Autres risques courants	726	301	(294)	(48)	12	-	2	698
Reclassement part à moins d'un an non courant	302	-	-	-	(11)	(70)	(0)	221
<b>31/12/2012</b>	<b>3 484</b>	<b>1 623</b>	<b>(1 368)</b>	<b>(180)</b>	<b>10</b>	<b>(70)</b>	<b>9</b>	<b>3 508</b>
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	587	112	(75)	(10)	113	-	(1)	726
Service après-vente	451	113	(98)	(41)	(15)	-	(4)	408
Pertes à terminaison et risques chantiers	918	672	(492)	(47)	(32)	-	(9)	1 010
Litiges	596	149	(195)	(30)	(7)	-	(2)	512
Restructurations	35	42	(13)	(7)	(4)	-	(0)	54
Autres risques courants	698	267	(217)	(32)	(2)	-	(6)	710
Reclassement part à moins d'un an non courant	221	-	-	-	(12)	40	(0)	249
<b>31/12/2013</b>	<b>3 508</b>	<b>1 356</b>	<b>(1 089)</b>	<b>(166)</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>(21)</b>	<b>3 670</b>

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel le groupe ASF pour 359 millions d'euros au 31 décembre 2013 (348 millions d'euros au 31 décembre 2012) et Cofiroute pour 217 millions d'euros au 31 décembre 2013 (205 millions d'euros au 31 décembre 2012).

## 21. Informations relatives à l'endettement financier net

Au 31 décembre 2013, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 14,1 milliards d'euros, en hausse de 1,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2013			31/12/2012				
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Courant (*)	Total
Emprunts obligataires		21.1	(11 320)	(1)	(342)	(3)	(11 663)	(9 615)	(300)	(9 915)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières		21.1	(5 903)	(2)	(1 002)	(3)	(6 905)	(6 524)	(1 520)	(8 044)
Emprunts liés aux contrats de location-financement		21.1	(54)	(2)	(32)	(3)	(87)	(70)	(41)	(111)
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>			<b>(17 277)</b>		<b>(1 377)</b>		<b>(18 655)</b>	<b>(16 210)</b>	<b>(1 861)</b>	<b>(18 071)</b>
Billets de trésorerie		21.2.4	-		(969)	(3)	(969)	-	(850)	(850)
Autres dettes financières courantes			-		(10)	(3)	(10)	-	(11)	(11)
Découverts bancaires		21.2.2	-		(653)	(3)	(653)	-	(591)	(591)
Comptes courants financiers passifs			-		(51)	(3)	(51)	-	(82)	(82)
<b>I - Dettes financières brutes</b>			<b>(17 277)</b>		<b>(3 060)</b>		<b>(20 337)</b>	<b>(16 210)</b>	<b>(3 394)</b>	<b>(19 604)</b>
<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>(491)</i>		<i>-</i>		<i>(491)</i>	<i>(740)</i>	<i>-</i>	<i>(740)</i>
<b>Prêts et créances</b>			<b>2</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
Comptes courants financiers actifs			-		46	(4)	46	-	65	65
Actifs financiers de gestion de trésorerie		21.2.2	-		140	(4)	140	-	115	115
Équivalents de trésorerie		21.2.2	-		3 469	(5)	3 469	-	4 463	4 463
Disponibilités		21.2.2	-		2 136	(5)	2 136	-	1 874	1 874
<b>II - Actifs financiers</b>			<b>2</b>		<b>5 791</b>		<b>5 793</b>	<b>2</b>	<b>6 521</b>	<b>6 523</b>
Instruments dérivés passifs		22	(275)	(2)	(186)	(3)	(461)	(344)	(246)	(590)
Instruments dérivés actifs		22	562	(7)	339	(9)	902	756	387	1 144
<b>III - Instruments dérivés</b>			<b>287</b>		<b>153</b>		<b>441</b>	<b>412</b>	<b>141</b>	<b>554</b>
<b>Endettement financier net (I + II + III)</b>			<b>(16 988)</b>		<b>2 885</b>		<b>(14 104)</b>	<b>(15 795)</b>	<b>3 269</b>	<b>(12 527)</b>
<i>La répartition par branche de l'endettement financier net est la suivante :</i>										
Concessions			(18 394)		(1 615)		(20 010)	(17 080)	(978)	(18 058)
Contracting			(2 300)		4 429		2 129	(2 505)	4 600	2 095
Holdings et immobilier			3 706		71		3 777	3 790	(354)	3 436

(\*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(\*\*) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts obligataires	(1)	(11 320)	(9 615)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(6 232)	(6 939)
Dettes financières courantes	(3)	(3 246)	(3 640)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(4)	186	179
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(5)	5 605	6 337
Prêts et créances collatéralisés non courants	(6)	2	2
Instruments dérivés actifs non courants	(7)	562	756
Prêts et créances collatéralisés courants	(8)	-	5
Instruments dérivés actifs courants	(9)	339	387
<b>Endettement financier net</b>		<b>(14 104)</b>	<b>(12 527)</b>

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leur qualification comptable, en autres actifs/passifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et en autres actifs/passifs financiers courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en autres actifs/passifs financiers courants quelle que soit leur maturité.

## 21.1 Détail des dettes financières à long terme

Par branche, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2013 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
Emprunts obligataires	(8 440)	-	(3 223)	(11 663)	(7 488)	(103)	(2 325)	(9 915)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(6 762)	(151)	8 (*)	(6 905)	(7 812)	(242)	10 (*)	(8 044)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(4)	(83)	-	(87)	(3)	(108)	-	(111)
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>(15 205)</b>	<b>(235)</b>	<b>(3 215)</b>	<b>(18 655)</b>	<b>(15 303)</b>	<b>(452)</b>	<b>(2 315)</b>	<b>(18 071)</b>

(\*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières long terme s'élevèrent à 18,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 584 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 (18,1 milliards d'euros).

La mise en place des nouveaux financements a plus que compensé les remboursements par anticipation et contractuels de l'année.

En 2013, VINCI SA et ASF, dans le cadre de leur programme EMTN, ont réalisé les émissions obligataires suivantes :

- VINCI SA :
  - placement privé de 300 millions d'euros, le 20 février 2013, pour une durée de deux ans ;
  - placement privé de 150 millions d'euros, le 25 mars 2013, pour une durée de deux ans ;
  - émission obligataire de 500 millions d'euros (à Euribor 3 mois + 0,58 %), le 18 avril 2013, pour une durée de trois ans.
- ASF :
  - émission obligataire de 700 millions d'euros assortie d'un coupon de 2,875 %, le 18 janvier 2013, pour une durée de dix ans ;
  - placement privé de 100 millions d'euros, le 11 mars 2013, pour une durée de douze ans ;
  - placement privé de 130 millions d'euros, le 18 avril 2013, pour une durée de quinze ans ;
  - placement privé de 181 millions d'euros, le 3 décembre 2013, pour une durée de quinze ans.

Les principaux remboursements de dettes intervenus au cours de l'exercice 2013 sont :

- en mars, avril et décembre, les remboursements par ASF et Escota d'emprunts souscrits auprès de la CNA à un taux moyen de 5,9 % pour un montant cumulé de 454 millions d'euros ;
- en mai, juin et décembre, le remboursement total par ASF de son term Loan pour 756 millions d'euros.

En outre, suite au regroupement d'entreprises avec le groupe ANA, VINCI a procédé au remboursement d'une partie significative des dettes du groupe acquis, dont 800 millions d'euros remboursés à la banque Banco Espirito Santo et 400 millions d'euros à l'État portugais.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-dessous :

## Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2013					31/12/2012		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts obligataires</b>				<b>7 839</b>	<b>8 440</b>	<b>229</b>	<b>6 673</b>	<b>7 488</b>
<b>Cofiroute</b>				<b>2 229</b>	<b>2 362</b>	<b>62</b>	<b>2 229</b>	<b>2 398</b>
dont :								
Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	500	528	7	500	537
Emprunt avril 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	635	33	600	638
Emprunt 2006 et assimilation juillet 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 167	21	1 100	1 190
<b>Groupe ASF</b>				<b>5 560</b>	<b>6 027</b>	<b>166</b>	<b>4 444</b>	<b>5 090</b>
dont :								
ASF émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	521	5	500	530
ASF émission obligataire 2009 et assimilation avril 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 079	56	970	1 099
ASF émission obligataire 2010 et assimilation août 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650	734	19	650	762
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 806	44	1 575	1 861
ASF émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	698	19	-	-
<b>VINCI Airports</b>				<b>50</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>				<b>6 658</b>	<b>6 762</b>	<b>114</b>	<b>7 668</b>	<b>7 812</b>
<b>Cofiroute</b>				<b>1 053</b>	<b>1 061</b>	<b>9</b>	<b>1 091</b>	<b>1 103</b>
<b>Groupe ASF</b>				<b>4 056</b>	<b>4 178</b>	<b>104</b>	<b>5 281</b>	<b>5 442</b>
<b>Emprunts CNA</b>				<b>2 529</b>	<b>2 633</b>	<b>75</b>	<b>2 924</b>	<b>3 052</b>
dont :								
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	5,9 %	mars 2013	-	-	-	398	417
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450	461	12	450	458
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	383	396	4	383	401
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	414	424	7	412	422
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	556	26	532	556
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	795	26	750	799
<b>Emprunts CNA/BEI</b>				<b>963</b>	<b>988</b>	<b>25</b>	<b>1 019</b>	<b>1 047</b>
dont ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	413	431	19	413	431
<b>Emprunts BEI</b>				<b>464</b>	<b>456</b>	<b>3</b>	<b>482</b>	<b>473</b>
<b>Lignes de crédit</b>				<b>100</b>	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>856</b>	<b>849</b>
dont ASF Term loan	EUR	E1M	décembre 2013	-	-	-	756	756
<b>Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI</b>	EUR			-	<b>6</b>	-	-	<b>21</b>
<b>Arcour</b>				<b>600</b>	<b>575</b>	<b>-</b>	<b>600</b>	<b>574</b>
dont Arcour 2008	EUR	E1M	jusqu'en mars 2018	400	398	-	400	397
<b>VINCI Airports</b>				<b>369</b>	<b>369</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>62</b>
<b>VINCI Park</b>				<b>520</b>	<b>518</b>	<b>-</b>	<b>561</b>	<b>558</b>
dont emprunt juin 2006	EUR	E1M/E3M	jusqu'en juin 2026	357	356	-	378	376
<b>Autres concessions</b>				<b>61</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>73</b>	<b>72</b>
<b>Emprunts liés aux contrats de location-financement</b>				<b>4</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Dettes financières à long terme</b>				<b>14 500</b>	<b>15 205</b>	<b>343</b>	<b>14 344</b>	<b>15 303</b>

## Holdings

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéance	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
<b>Emprunts obligataires</b>				<b>3 119</b>	<b>3 223</b>	<b>62</b>	<b>2 169</b>	<b>2 325</b>
<b>VINCI SA</b>				<b>3 119</b>	<b>3 223</b>	<b>62</b>	<b>2 169</b>	<b>2 325</b>
dont :								
Emprunt février 2013	EUR	E3M	février 2015	300	300	-	-	-
Emprunt avril 2013	EUR	E3M	avril 2016	500	500	1	-	-
Emprunt décembre 2011 et assimilation janvier 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000	1 065	36	1 000	1 091
Emprunt mars 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	785	19	750	802
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>				-	(8)	-	-	(10)
<b>VINCI SA (*)</b>				-	(8)	-	-	(10)
<b>Dettes financières à long terme</b>				<b>3 119</b>	<b>3 215</b>	<b>62</b>	<b>2 169</b>	<b>2 315</b>

(\*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

## 21.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose d'un montant de 10,4 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée (voir note E.21.2.2 Trésorerie nette gérée) et 6,3 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles (voir note E.21.2.3 Lignes de crédit revolving).

### 21.2.1 Échéancier des dettes

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2013, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêt	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts obligataires</b>								
Capital	(11 663)	(10 957)	-	(1)	(50)	(450)	(3 395)	(7 062)
Flux d'intérêts	-	(3 345)	(182)	(125)	(170)	(472)	(1 294)	(1 102)
<b>Autres emprunts bancaires et autres dettes financières</b>								
Capital	(6 905)	(6 808)	(33)	(563)	(291)	(882)	(3 201)	(1 839)
Flux d'intérêts	-	(908)	(71)	(70)	(91)	(193)	(330)	(154)
<b>Emprunts liés aux contrats de location-financement</b>								
Capital	(87)	(86)	(9)	(9)	(14)	(20)	(27)	(7)
Flux d'intérêts	-	(8)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)
<b>Sous total : Dettes financières à long terme</b>	<b>(18 655)</b>	<b>(22 113)</b>	<b>(295)</b>	<b>(768)</b>	<b>(617)</b>	<b>(2 018)</b>	<b>(8 249)</b>	<b>(10 165)</b>
Billets de trésorerie	(969)	(969)	(969)	-	-	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(10)	(10)	(10)	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(653)	(653)	(653)	-	-	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(51)	(51)	(51)	-	-	-	-	-
<b>I - Dettes financières</b>	<b>(20 337)</b>	<b>(23 796)</b>	<b>(1 978)</b>	<b>(768)</b>	<b>(617)</b>	<b>(2 018)</b>	<b>(8 249)</b>	<b>(10 165)</b>
<b>II - Actifs financiers</b>	<b>5 793 (*)</b>							
Instruments dérivés passifs	(461)	(237)	-	(40)	(34)	(71)	(138)	45
Instruments dérivés actifs	902	1 222	55	70	58	183	482	373
<b>III - Instruments financiers dérivés</b>	<b>441</b>	<b>985</b>	<b>56</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>112</b>	<b>344</b>	<b>419</b>
<b>Endettement financier net (I + II + III)</b>	<b>(14 104)</b>	<b>-</b>						
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>(7 493)</b>	<b>(7 493)</b>	<b>(6 676)</b>	<b>(397)</b>	<b>(221)</b>	<b>(72)</b>	<b>(109)</b>	<b>(19)</b>

(\*) Dont 5 731 millions d'euros à moins de trois mois, principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3 469 millions d'euros et de disponibilités pour 2 136 millions d'euros (voir note E.21.2.2 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2013, la maturité moyenne de la dette financière long terme du Groupe est de 5,7 ans (6,1 ans au 31 décembre 2012). Elle est de 6,2 ans pour les filiales concessionnaires, de 3,7 ans pour les holdings (y compris immobilier) et de 3,9 ans pour le contracting.

## 21.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

31/12/2013

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
<b>Équivalents de trésorerie</b>	<b>282</b>	<b>429</b>	<b>2 759</b>	<b>3 469</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	147	77	313	537
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	134	352	2 446	2 932
<b>Disponibilités</b>	<b>137</b>	<b>1 453</b>	<b>546</b>	<b>2 136</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>(3)</b>	<b>(469)</b>	<b>(181)</b>	<b>(653)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>416</b>	<b>1 413</b>	<b>3 123</b>	<b>4 952</b>
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>57</b>	<b>76</b>	<b>6</b>	<b>140</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	-	1	5	6
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	7	67	-	74
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	51	9	1	60
<b>Billets de trésorerie émis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(969)</b>	<b>(969)</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	<b>(0)</b>	<b>(10)</b>
<b>Solde des comptes courants de trésorerie</b>	<b>(942)</b>	<b>3 038</b>	<b>(2 101)</b>	<b>(5)</b>
<b>Trésorerie nette gérée</b>	<b>(473)</b>	<b>4 522</b>	<b>59</b>	<b>4 108</b>

(\*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(\*\*) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

31/12/2012

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et immobilier	Total
<b>Équivalents de trésorerie</b>	<b>281</b>	<b>609</b>	<b>3 572</b>	<b>4 463</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	166	137	1 688	1 991
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	115	472	1 885	2 472
<b>Disponibilités</b>	<b>110</b>	<b>1 429</b>	<b>335</b>	<b>1 874</b>
<b>Découverts bancaires</b>	<b>(7)</b>	<b>(517)</b>	<b>(67)</b>	<b>(591)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>384</b>	<b>1 522</b>	<b>3 840</b>	<b>5 746</b>
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>47</b>	<b>62</b>	<b>6</b>	<b>115</b>
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	11	3	5	18
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	2	53	-	55
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	34	7	1	41
<b>Billets de trésorerie émis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(850)</b>	<b>(850)</b>
<b>Autres dettes financières courantes</b>	<b>(3)</b>	<b>(8)</b>	<b>(0)</b>	<b>(11)</b>
<b>Solde des comptes courants de trésorerie</b>	<b>208</b>	<b>3 131</b>	<b>(3 356)</b>	<b>(17)</b>
<b>Trésorerie nette gérée</b>	<b>636</b>	<b>4 707</b>	<b>(360)</b>	<b>4 983</b>

(\*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(\*\*) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque limitée sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie nette du holding VINCI s'élève à 2,5 milliards d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash-pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie de certaines filiales étrangères, dispose au 31 décembre 2013 d'un encours de placements de 0,5 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placement et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2013, ces placements représentent un encours de 2 milliards d'euros, dont 0,5 milliard d'euros pour les concessions et 1,5 milliard d'euros pour le contracting.

### 21.2.3 Lignes de crédit revolver

VINCI SA dispose d'une ligne de crédit syndiquée confirmée de 4 milliards d'euros à échéance juin 2016, qui était assortie de deux options d'extension d'un an à la discrétion des prêteurs. Le 23 juin 2013, la seconde demande d'extension de crédit syndiquée a été acceptée par la plupart des banques concernées. La ligne de crédit a été prolongée jusqu'en juin 2018 pour un montant de 3,7 milliards d'euros.

ASF dispose depuis juillet 2012 d'une ligne de crédit revolver syndiquée de 1,8 milliard d'euros à échéance juillet 2017. Cette nouvelle ligne est assortie de covenants financiers décrits note E.21.2.5 Covenants financiers.

Cofiroute dispose depuis février 2011 d'une ligne bancaire confirmée club deal d'un montant de 500 millions d'euros à échéance février 2016.

Au 31 décembre 2013, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2013	Autorisations au 31/12/2013	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	4 000	-	4 000	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 785	-	1 785	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
<b>Total</b>	-	<b>6 285</b>	-	<b>6 285</b>	-

### 21.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2013 d'un programme de billets de trésorerie de 2,5 milliards d'euros pour VINCI SA et de 0,5 milliard d'euros pour Cofiroute. Ces deux programmes sont notés A2 par Standard & Poor's. Le programme VINCI SA est en outre noté P2 par Moody's.

Au 31 décembre 2013, seul VINCI SA avait utilisé son programme à hauteur de 969 millions d'euros.

### 21.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrat de financement	Montant autorisé	Montant utilisé	Ratio (*)	Seuil	Niveau atteint au 31/12/2013
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	3 491	3 491	EFN consolidé/Ebitda consolidé	< ou = 7	4,7
				Ebitda consolidé/frais financiers consolidés	> 2,2	5,4
	Ligne de crédit syndiquée	1 785	-	EFN consolidé <sup>(**)</sup> /Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	4,7
				Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/ frais financiers consolidés	> ou = 2,2	5,4
VINCI Park	Prêt amortissable	357	357	EFN <sup>(***)</sup> /Cafice	< 7	3,1
				Cafice/frais financiers nets	> 2,2	10,2
	Prêt (tranches 1 et 2) amortissable	131	131	EFN <sup>(***)</sup> /Cafice	< 7	3,1
				Cafice/frais financiers nets	> 3	10,2

(\*) EFN = endettement financier net ;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(\*\*) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

(\*\*\*) Tous dérivés exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

### 21.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2013, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2

## 22. Informations relatives à la gestion des risques financiers

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Park, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2013	31/12/2012
		Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	22.1.2	612	848
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	22.1.3	(172)	(315)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	22.1.4	36	38
<b>Dérivés de taux</b>		<b>476</b>	<b>572</b>
Dérivés de change : couverture de juste valeur	22.3.1	(40)	(7)
Dérivés de change : couverture d'investissement net	22.3.1	7	(10)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	22.3.1	1	(1)
<b>Dérivés de change</b>		<b>(32)</b>	<b>(19)</b>
<b>Autres dérivés</b>		<b>(3)</b>	<b>-</b>
<b>Total des instruments dérivés</b>		<b>441</b>	<b>554</b>

(\*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus, qui s'élèvent à 124 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 108 millions d'euros au 31 décembre 2012.

### 22.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash-pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échange de taux d'intérêt (swaps), dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent, selon les cas, être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2013 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	11 475	79 %	5,01 %	616	4 %	4,38 %	2 415	17 %	0,90 %	14 507	4,30 %
Contracting	205	88 %	4,42 %	-	0 %	0,00 %	29	12 %	1,91 %	233	4,11 %
Holdings	2 061	66 %	3,73 %	-	0 %	0,00 %	1 049	34 %	0,96 %	3 110	2,79 %
<b>Total au 31/12/2013</b>	<b>13 741</b>	<b>77 %</b>	<b>4,81 %</b>	<b>616</b>	<b>3 %</b>	<b>4,38 %</b>	<b>3 493</b>	<b>20 %</b>	<b>0,93 %</b>	<b>17 850</b>	<b>4,03 %</b>
<b>Total au 31/12/2012</b>	<b>13 068</b>	<b>77 %</b>	<b>4,99 %</b>	<b>614</b>	<b>4 %</b>	<b>5,07 %</b>	<b>3 293</b>	<b>19 %</b>	<b>0,80 %</b>	<b>16 974</b>	<b>4,18 %</b>

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	8 334	57 %	4,96 %	556	4 %	3,23 %	5 617	39 %	1,81 %	14 507	3,67 %
Contracting	195	84 %	4,46 %	-	0 %	0,00 %	38	16 %	1,53 %	233	3,98 %
Holdings	298	10 %	3,64 %	-	0 %	0,00 %	2 812	90 %	1,86 %	3 110	2,03 %
<b>Total au 31/12/2013</b>	<b>8 828</b>	<b>49 %</b>	<b>4,90 %</b>	<b>556</b>	<b>3 %</b>	<b>3,23 %</b>	<b>8 467</b>	<b>47 %</b>	<b>1,83 %</b>	<b>17 850</b>	<b>3,39 %</b>
<b>Total au 31/12/2012</b>	<b>9 651</b>	<b>57 %</b>	<b>4,87 %</b>	<b>2 062</b>	<b>12 %</b>	<b>2,74 %</b>	<b>5 262</b>	<b>31 %</b>	<b>1,69 %</b>	<b>16 974</b>	<b>3,63 %</b>

### 22.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat, compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du compte de résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses, dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2013 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2013			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variable après couverture comptable	(23)	23	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	10	(10)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	3	(3)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	88	(91)
<b>Total</b>	<b>(10)</b>	<b>10</b>	<b>88</b>	<b>(91)</b>

### 22.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur avaient les caractéristiques suivantes :

	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>						
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	3	2	1 743	4 919	6 667	<b>612</b>

	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>						
Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable	3	3	1 314	4 239	5 559	<b>848</b>

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

### 22.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couverture de flux de trésorerie ».

#### Couverture des flux de trésorerie « certains »

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

#### Couverture des flux de trésorerie « hautement probables »

Le Groupe a mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2020. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2013, le portefeuille de ces swaps est de 637 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>						
Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	103	73	1 017	295	1 488	(176)
FRA (Forward Rate Agreement)	3 000	-	-	-	3 000	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	3	3	54	-	59	(5)
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains</b>	<b>3 106</b>	<b>76</b>	<b>1 071</b>	<b>295</b>	<b>4 547</b>	<b>(180)</b>
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables <sup>(*)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>633</b>	<b>637</b>	<b>8</b>
<b>Total</b>	<b>3 106</b>	<b>76</b>	<b>1 075</b>	<b>928</b>	<b>5 184</b>	<b>(172)</b>

(\*) Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2013 se réalisent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2013				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<b>Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables <sup>(*)</sup></b>	<b>8</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	

*(\*) Swaps à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.*

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2013 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Situation au 31/12/2013			
		Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(169)	(35)	(38)	(69)	(28)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(92)	(42)	(37)	(26)	13
<b>Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>(261)</b>	<b>(76)</b>	<b>(75)</b>	<b>(95)</b>	<b>(15)</b>

Au 31 décembre 2012, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	36	108	624	794	1 560
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	213	3	56	-	273	(8)
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains</b>	<b>249</b>	<b>111</b>	<b>680</b>	<b>794</b>	<b>1 833</b>	<b>(257)</b>
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables <sup>(*)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>779</b>	<b>-</b>	<b>779</b>	<b>(58)</b>
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>111</b>	<b>1 459</b>	<b>794</b>	<b>2 612</b>	<b>(315)</b>

*(\*) Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.*

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2012 se réalisent :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2012				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<b>Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables <sup>(*)</sup></b>	<b>(58)</b>	<b>(58)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

*(\*) Swap à départ décalé receveur taux variable et payeur taux fixe.*

## 22.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux d'intérêt	1 230	41	1	130	1 401
FRA (Forward Rate Agreement)	3 729	-	-	-	3 729	1
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	130	-	-	-	130	-
<b>Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>5 089</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>130</b>	<b>5 260</b>	<b>36</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
	Swap de taux d'intérêt	868	288	66	-	1 223
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	1 350	130	-	-	1 480	-
<b>Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>2 218</b>	<b>418</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>2 703</b>	<b>38</b>

Ces opérations sont principalement des swaps, des FRA (Forward Rate Agreement) ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

## 22.2 Risque actions

Au 31 décembre 2013, le Groupe détient 44 744 871 actions VINCI (soit 7,4 % du capital) acquises au prix moyen de 40,13 euros. S'agissant d'actions autodétenues, une variation à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'aurait aucun impact ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite.

## 22.3 Risque de change

### 22.3.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de devises (yc Cross Currency Swap)	-	-	162	226	388	(40)	
<b>Dérivés de change : couverture de juste valeur</b>	-	-	<b>162</b>	<b>226</b>	<b>388</b>	<b>(40)</b>	
Swap de devises (yc Cross Currency Swap)	59	-	170	38	267	7	
Change à terme	70	-	-	-	70	(0)	
<b>Dérivés de change : couverture d'investissement net</b>	<b>129</b>	-	<b>170</b>	<b>38</b>	<b>337</b>	<b>7</b>	
Swap de devises (yc Cross Currency Swap)	32	8	5	-	45	1	
Change à terme	98	5	4	-	107	-	
<b>Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>130</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	-	<b>152</b>	<b>1</b>	
<b>Total des instruments dérivés de change</b>	<b>259</b>	<b>13</b>	<b>341</b>	<b>264</b>	<b>876</b>	<b>(32)</b>	

(en millions d'euros)	31/12/2012					Notionnel	Juste valeur
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans			
Swap de devises (yc Cross Currency Swap)	-	-	162	226	388	(7)	
<b>Dérivés de change : couverture de juste valeur</b>	-	-	<b>162</b>	<b>226</b>	<b>388</b>	<b>(7)</b>	
Swap de devises (yc Cross Currency Swap)	14	60	157	18	249	(10)	
Change à terme	58	-	-	-	58	(0)	
<b>Dérivés de change : couverture d'investissement net</b>	<b>73</b>	<b>60</b>	<b>157</b>	<b>18</b>	<b>308</b>	<b>(10)</b>	
Swap de devises (yc Cross Currency Swap)	13	25	1	-	39	(1)	
Change à terme	19	32	-	-	51	(1)	
<b>Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture</b>	<b>33</b>	<b>56</b>	<b>1</b>	-	<b>91</b>	<b>(1)</b>	
<b>Total des instruments dérivés de change</b>	<b>105</b>	<b>116</b>	<b>320</b>	<b>244</b>	<b>786</b>	<b>(19)</b>	

### 22.3.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
Euro	18 233	97,7 %	17 594	97,4 %
Franc suisse	247	1,3 %	257	1,4 %
Yen	98	0,5 %	124	0,7 %
Dollar américain	21	0,1 %	30	0,2 %
Livre Sterling	10	0,1 %	13	0,1 %
Autres devises	46	0,2 %	52	0,3 %
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>18 655</b>	<b>100,0 %</b>	<b>18 071</b>	<b>100,0 %</b>

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale. Les dettes en devises portées par des filiales dont la monnaie de fonctionnement est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change.

### 22.3.3 Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 74 % dans la zone euro. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes et pour une large part en euros et en dollars lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (cross currency swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations courantes des filiales. En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

## 22.3.4 Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2013 :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2013			
Devises	USD (dollar américain)	CLP (peso chilien)	UAH (hryvnia Ukraine)	SEK (couronne suédoise)	
Cours de clôture	1,3791	723,546	11,357	8,8591	
Exposition	298	(40)	(36)	19	
Couverture	(150)	(6)	-	(2)	
<b>Position nette</b>	<b>148</b>	<b>(47)</b>	<b>(36)</b>	<b>17</b>	

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif sur les comptes de 11 millions d'euros avant impôt.

## 22.4 Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Pour son activité de petits contrats en France, dont la durée moyenne est inférieure à trois mois et qui ne bénéficient pas de clauses de révision de prix, Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume via la mise en place d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne).

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2013, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 38 %.

## 22.5 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

### Clients

Environ 37 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédit documentaire...). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.20.2 Analyse des créances clients.

### Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2013, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

## 22.6 Accords de compensation

Au 31 décembre 2013 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan.

Le Groupe bénéficie en revanche d'accords de compensation pour certains de ses instruments dérivés. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan <sup>(*)</sup>	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan <sup>(*)</sup>	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	902	(292)	609	1 144	(357)	787
Instruments dérivés passifs	(461)	292	(169)	(590)	357	(233)
<b>Instruments dérivés nets</b>	<b>441</b>		<b>441</b>	<b>554</b>		<b>554</b>

<sup>(\*)</sup> Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

## 23. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2013	Catégories comptables <sup>(1)</sup>						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances		Passifs financiers au coût amorti	Niveau 1 : cours cotés et disponibles	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	
	Titres de participation cotés			-	1		1	1	-	-	1
	Titres de participation non cotés			-	173		173	-	-	173	173
	Prêts et créances financières				-	566	566	-	566	-	566
	<b>I - Actifs financiers non courants <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	<b>173</b>	<b>566</b>	<b>740</b>	<b>1</b>	<b>566</b>	<b>173</b>	<b>740</b>
	<b>II - Instruments dérivés actifs</b>	<b>216</b>	<b>685</b>	-	-	-	<b>902</b>	-	<b>902</b>	-	<b>902</b>
	<b>III - Créances d'exploitation</b>	-	-	-	-	<b>13 443</b>	<b>13 443</b>	-	<b>13 443</b>	-	<b>13 443</b>
	Prêts et créances financières collatéralisés	-				2	2	-	2	-	2
	Actifs financiers de gestion de trésorerie			140			140	6	134	-	140
	Comptes courants financiers actifs			46			46	46	-	-	46
	Équivalents de trésorerie			3 469			3 469	537	2 932 <sup>(3)</sup>	-	3 469
	Disponibilités			2 136			2 136	2 136	-	-	2 136
	<b>IV - Actifs financiers courants</b>	-	-	<b>5 791</b>	-	<b>2</b>	<b>5 793</b>	<b>2 725</b>	<b>3 068</b>	-	<b>5 793</b>
	<b>Total actif</b>	<b>216</b>	<b>685</b>	<b>5 791</b>	<b>173</b>	<b>14 011</b>	<b>20 877</b>	<b>2 726</b>	<b>17 978</b>	<b>173</b>	<b>20 877</b>
	Emprunts obligataires						(11 663)	(11 663)	(11 777)	(825)	(12 601)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(6 905)	(6 905)	(2 404) <sup>(4)</sup>	(4 418)	(6 823)
	Emprunts liés aux contrats de location-financement						(87)	(87)	-	(87)	(87)
	<b>V - Dettes financières à long terme</b>						<b>(18 654)</b>	<b>(18 654)</b>	<b>(14 181)</b>	<b>(5 330)</b>	<b>(19 511)</b>
	<b>VI - Instruments dérivés passifs</b>	<b>(179)</b>	<b>(282)</b>				<b>(461)</b>	-	<b>(461)</b>	-	<b>(461)</b>
	<b>VII - Dettes fournisseurs</b>						<b>(7 493)</b>	<b>(7 493)</b>	-	<b>(7 493)</b>	<b>(7 493)</b>
	Autres dettes financières courantes						(979)	(979)	-	(979)	(979)
	Comptes courants financiers passifs						(51)	(51)	-	-	(51)
	Découverts bancaires						(653)	(653)	-	-	(653)
	<b>VIII - Passifs financiers courants</b>						<b>(1 683)</b>	<b>(1 683)</b>	<b>(704)</b>	<b>(979)</b>	<b>(1 683)</b>
	<b>Total passif</b>	<b>(179)</b>	<b>(282)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(27 831)</b>	<b>(28 292)</b>	<b>(14 885)</b>	<b>(14 263)</b>	<b>(29 148)</b>
	<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>404</b>	<b>5 791</b>	<b>173</b>	<b>14 011</b>	<b>(7 415)</b>	<b>(12 160)</b>	<b>3 716</b>	<b>173</b>	<b>(8 271)</b>

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.15 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2013.

31/12/2012

Catégories comptables <sup>(1)</sup>

Juste valeur

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables <sup>(1)</sup>						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec des paramètres non observables	
Titres de participation cotés			-	199			199	199	-	-	199
Titres de participation non cotés			-	123			123	-	-	123	123
Prêts et créances financières					-	566	566	-	566	-	566
<b>I – Actifs financiers non courants <sup>(2)</sup></b>	-	-	-	<b>322</b>	<b>566</b>	-	<b>888</b>	<b>199</b>	<b>566</b>	<b>123</b>	<b>888</b>
<b>II – Instruments dérivés actifs</b>	<b>277</b>	<b>867</b>	-	-	-	-	<b>1 144</b>	-	<b>1 144</b>	-	<b>1 144</b>
<b>III – Créances d'exploitation</b>	-	-	-	-	<b>13 410</b>	-	<b>13 410</b>	-	<b>13 410</b>	-	<b>13 410</b>
Prêts et créances financières collatéralisés	-					7	7		7		7
Actifs financiers de gestion de trésorerie			115				115	18	96		115
Comptes courants financiers actifs			65				65	65	-		65
Équivalents de trésorerie			4 463				4 463	1 991	2 472 <sup>(3)</sup>		4 463
Disponibilités			1 874				1 874	1 874			1 874
<b>IV – Actifs financiers courants</b>	-	-	<b>6 516</b>	-	<b>7</b>	-	<b>6 523</b>	<b>3 948</b>	<b>2 575</b>	-	<b>6 523</b>
<b>Total actif</b>	<b>277</b>	<b>867</b>	<b>6 516</b>	<b>322</b>	<b>13 983</b>	-	<b>21 965</b>	<b>4 147</b>	<b>17 695</b>	<b>123</b>	<b>21 965</b>
Emprunts obligataires						(9 915)	(9 915)	(10 058)	(632)	-	(10 690)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(8 044)	(8 044)	(2 920) <sup>(4)</sup>	(10 851)	-	(13 771)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(111)	(111)	-	(111)	-	(111)
<b>V – Dettes financières à long terme</b>	-	-	-	-	-	<b>(18 071)</b>	<b>(18 071)</b>	<b>(12 978)</b>	<b>(11 595)</b>	-	<b>(24 572)</b>
<b>VI – Instruments dérivés passifs</b>	<b>(240)</b>	<b>(350)</b>				-	<b>(590)</b>	-	<b>(590)</b>	-	<b>(590)</b>
<b>VII – Dettes fournisseurs</b>						<b>(7 604)</b>	<b>(7 604)</b>	-	<b>(7 604)</b>	-	<b>(7 604)</b>
Autres dettes financières courantes						(860)	(860)	-	(860)	-	(860)
Comptes courants financiers passifs						(82)	(82)	(82)	-	-	(82)
Découverts bancaires						(591)	(591)	(591)	-	-	(591)
<b>VIII – Passifs financiers courants</b>						<b>(1 533)</b>	<b>(1 533)</b>	<b>(673)</b>	<b>(860)</b>	-	<b>(1 533)</b>
<b>Total passif</b>	<b>(240)</b>	<b>(350)</b>	-	-	-	<b>(27 207)</b>	<b>(27 797)</b>	<b>(13 651)</b>	<b>(20 648)</b>	-	<b>(34 299)</b>
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>517</b>	<b>6 516</b>	<b>322</b>	<b>13 983</b>	<b>(27 207)</b>	<b>(5 832)</b>	<b>(9 504)</b>	<b>(2 954)</b>	<b>123</b>	<b>(12 334)</b>

(1) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir note E.15 Autres actifs financiers non courants, hors prêts et créances collatéralisés non courants.

(3) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

## F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP (partenariats public-privé)

### 24. Contrats de concession des filiales contrôlées – Modèle de l'actif incorporel

#### 24.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les principales caractéristiques des contrats de concession exploités par les filiales contrôlées relevant du modèle incorporel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
<b>Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)</b>						
<b>Groupe ASF</b>						
<b>ASF</b> 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2033	Actif incorporel.
<b>Escota</b> 459 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2027	Actif incorporel.
<b>Cofiroute</b>						
<b>Réseau interurbain</b> 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2031	Actif incorporel.
<b>Duplex A86</b> Tunnel à péage de 11 km en région parisienne	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086	Actif incorporel.
<b>Autres concessions</b>						
<b>Arcour (A19)</b> 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070	Actif incorporel.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
<b>Aéroports</b>						
<b>Société concessionnaire ANA</b> 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063	Actif incorporel.
<b>Cambodia Airports (SCA)</b> Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
<b>Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest</b> Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065	Actif incorporel.
<b>Parkings</b>						
<b>VINCI Park</b> 397 162 places dans 167 villes dans le cadre de 386 contrats de concession en France et en Europe	Tarifs plafonds indexés en règle générale, selon les modalités définies par les contrats.	Usagers.	Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant.	Néant.	26 ans (durée résiduelle moyenne pondérée estimée des contrats de concession).	Actif incorporel et/ou créance financière.
<b>Stades</b>						
<b>Consortium Stade de France</b>	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025	Actif incorporel.

## 24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

### Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Groupe ASF	2 072	1 870
Cofiroute	772	838
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	374	389
VINCI Park	85	53
Autres	79	135
<b>Total</b>	<b>3 383</b>	<b>3 284</b>

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés autoroutières (groupe ASF, Cofiroute) concernent pour l'essentiel les engagements d'investissement pris par les sociétés concessionnaires d'autoroutes dans le cadre des contrats de plan pluriannuels.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Escota, Cofiroute et Arcour) sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

### Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	600
VINCI Park(*)	2006	2026	364
Autres sociétés concessionnaires			31

(\*) Dont nantissement des titres de filiales pour garantir un emprunt bancaire de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Les financements de projets sont sans recours contre VINCI SA.

## 25. Contrats de concession et PPP des filiales contrôlées – Modèle de la créance financière et modèle mixte

### 25.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les filiales contrôlées et relevant du modèle de la créance financière et/ou mixte sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
<b>Stades</b>						
<b>MMArena Stade du Mans (France)</b>	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes club résident + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
<b>Autres infrastructures</b>						
<b>Caraibus – Transport collectif en site propre (Martinique)</b>	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.

### 25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte

#### Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe sont engagées le cas échéant à réaliser des investissements.

Au 31 décembre 2013, les obligations d'investissement du Groupe s'élèvent à 94 millions d'euros et concernent la société Caraibus.

S'agissant des sociétés de projet en partenariat public-privé, celles-ci reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leurs investissements.

#### Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 74 millions d'euros, dont 37 millions d'euros pour le parking des loueurs de Nice et 37 millions d'euros pour MMArena Stade du Mans.

## 26. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

### 26.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable
<b>Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)</b>						
<b>A5 Malsch-Offenburg A-Modell</b> (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
<b>Hounslow</b> Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
<b>Île de Wight</b> Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.
<b>Granvia (voie express R1)</b> (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
<b>Ohio River Bridges East End Crossing</b> Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (Etats-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
<b>Olympia Odos</b> Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
<b>Infrastructures ferroviaires</b>						
<b>Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique</b> Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
<b>Stades</b>						
<b>Stade Bordeaux Atlantique</b> (France)	Loyer payé par le concédant et recettes commerciales annexes.	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2045	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
<b>Société Dunkerque Aréna</b> (France)	Loyer payé par le concédant et recettes commerciales annexes.	Concédant, partenaires privés.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.
<b>Autres</b>						
<b>BAMEO</b> (Barrages sur la Meuse France)	Loyer payé par le concédant (sans risque trafic).	Concédant	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2043	Créance financière.

## 26.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la note E.14.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence.

# G. Autres notes

## 27. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

### 27.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2013 et 2012 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunérations	10 424	10 810
Charges sociales patronales	6 016	6 100
Avantages postérieurs à l'emploi	2 393	1 961
Indemnités de fin de contrat de travail	-	1 150
Paiements en actions <sup>(*)</sup>	6 023	6 488
Jetons de présence	994	957

*(\*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note E.18 Paiements en actions.*

La part variable relative à l'année 2013 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2013, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 53,5 millions d'euros (49,4 millions d'euros au 31 décembre 2012).

### 27.2 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.14.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence.

Qatari Diar Real Estate Investment Company (Qatari Diar) est actionnaire de VINCI à hauteur de 5,2 %. VINCI Construction Grands Projets et Qatari Diar détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC), consolidée par mise en équivalence. Cette société, dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international, a réalisé une activité de 325 millions d'euros en 2013.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrage dans lesquels Qatari Diar est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

## 28. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

### 28.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Contrats de location simple	1 164	1 163
Obligations d'achat et d'investissement (*)	246	159
Redevances fixes VINCI Park	271	179

(\*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note F. Notes sur les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 164 millions d'euros au 31 décembre 2013 (1 163 millions d'euros au 31 décembre 2012), dont 765 millions d'euros de contrats immobiliers (764 millions d'euros au 31 décembre 2012), 340 millions d'euros de contrats mobiliers (343 millions d'euros au 31 décembre 2012) et 59 millions d'euros de droits de forage (exploitation de carrières) (56 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier et Eurovia.

Les engagements au titre des redevances fixes VINCI Park correspondent aux loyers versés aux concédants sur la durée des contrats.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 164	367	596	202
Obligations d'achat et d'investissement (*)	246	204	39	3
Redevances fixes VINCI Park	271	38	139	94

(\*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

### 28.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sûretés réelles	36	75
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées (*)	59	64
Autres engagements donnés (reçus)	246	147

(\*) Quote-part du Groupe sur un montant d'engagements total de 140 millions d'euros en 2012 et 2013.

#### Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent principalement des hypothèques sur certains des actifs en Pologne détenus par Eurovia.

#### Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contregaranties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.14.3 Engagements donnés au titre des sociétés mises en équivalence ;
- en note E.16.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note E.19.1 Provisions pour engagements de retraite ;
- en note F.24.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.25.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et modèle mixte.

## 29. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2013	%	2012	%	2013	%	2012	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes	7,9	87 %	7,6	83 %	8,6	88 %	8,1	90 %
VINCI SA	0,4	4 %	0,4	4 %	0,4	4 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	7,6	83 %	7,2	79 %	8,3	84 %	7,7	86 %
Prestations et diligences directement liées	0,9	10 %	1,3	15 %	1,0	10 %	0,7	7 %
VINCI SA	0,2	2 %	0,4	4 %	0,4	4 %	0,3	3 %
Filiales intégrées globalement	0,7	7 %	1,0	11 %	0,6	6 %	0,4	4 %
<b>Sous-total audit</b>	<b>8,8</b>	<b>97 %</b>	<b>8,9</b>	<b>98 %</b>	<b>9,6</b>	<b>98 %</b>	<b>8,8</b>	<b>97 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	0,3	3 %	0,1	2 %	0,1	1 %	0,2	3 %
Autres	-	0 %	0,1	1 %	-	0 %	-	0 %
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>0,3</b>	<b>3 %</b>	<b>0,2</b>	<b>2 %</b>	<b>0,2</b>	<b>2 %</b>	<b>0,2</b>	<b>3 %</b>
<b>Total</b>	<b>9,1</b>	<b>100 %</b>	<b>9,1</b>	<b>100 %</b>	<b>9,8</b>	<b>100 %</b>	<b>9,0</b>	<b>100 %</b>

## H. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence.

Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

- La Région Île-de-France a saisi le 12 février 2010 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de 11 personnes physiques, dont certaines sont ou ont été des collaborateurs du groupe VINCI, à lui payer une somme correspondant au préjudice qu'elle prétend avoir subi. Cette réclamation porte sur une somme globale de 232 millions d'euros majorée d'intérêts à compter du 7 juillet 1997. La démarche de la Région Île-de-France fait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente, ainsi qu'à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence<sup>(4)</sup> et à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 3 juillet 2008 condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996 dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la Région Île-de-France. Par jugement du 17 décembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris a déclaré irrecevables les demandes formulées par la Région Île-de-France et déclaré son action prescrite. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en est résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement.

Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre huit entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande fait suite à la condamnation prononcée par le Conseil de la concurrence<sup>(4)</sup> le 21 mars 2006. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, plusieurs décisions d'arbitrage réduisant très significativement les demandes initiales ont été rendues. Il reste une réclamation en cours d'arbitrage à ce titre de 137 millions de couronnes tchèques.

Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle de la DDR s'élève à 3,35 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues et continueront sur l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba, en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT, de son côté, fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 50 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le 13 juin 2013, la Fédération française de rugby (FFR) a assigné le Consortium Stade de France (CSDF) devant le tribunal de grande instance de Paris, invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du stade conclue le 20 avril 1995 pour une durée de quinze ans. La FFR fait valoir que, dès l'origine, cette convention aurait contenu un déséquilibre, inhérent à sa structure et aux conditions de sa conclusion, lequel se serait accentué dans le cadre de son exécution. La FFR invoque un préjudice qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. La FFR reproche également au CSDF d'avoir profité de la notoriété du XV de France pour promouvoir et vendre ses produits, ce au travers d'opérations promotionnelles, d'organisation de jeux ou d'usages de l'image de la FFR lui causant prétendument un préjudice de 50 millions d'euros. Par ailleurs, la FFR réclame au CSDF l'indemnisation du préjudice, évalué par elle à 756 millions d'euros, que lui a causé l'annulation du match de rugby France-Irlande prévu le 11 février 2012 et reporté au 4 mars 2012. Cette annulation avait été décidée suite aux conditions météorologiques qui avaient provoqué le gel de la pelouse. Le CSDF conteste le bien-fondé de l'ensemble de ces demandes. Ces deux instances sont toujours en cours, un sursis à statuer ayant été sollicité, dans la première procédure, dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR devant le juge administratif, et un sursis à statuer ordonné dans la deuxième procédure pour le même motif. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

Le litige ayant pris fin au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

- Le Département de la Seine-Maritime avait saisi en mars 2010 le tribunal administratif de Rouen d'une demande ayant pour objet la condamnation d'Eurovia Haute-Normandie à verser une somme de 70,7 millions d'euros, correspondant au montant de marchés conclus en 1988, 1993 et 1998 dont il demandait au Tribunal de constater la nullité en raison de pratiques anticoncurrentielles ayant précédé leur passation. Par ordonnance du 21 juin 2012, le président de la section du contentieux du Conseil d'État avait renvoyé cette affaire devant le tribunal administratif d'Orléans. Cette démarche du Département de la Seine-Maritime faisait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Rouen du 14 décembre 2009, confirmant un jugement du tribunal correctionnel de Rouen du 11 septembre 2008 qui avait condamné les entreprises à indemniser le préjudice matériel du Département à hauteur de 4,9 millions d'euros. Ces décisions étaient elles-mêmes consécutives à une décision du Conseil de la concurrence<sup>(\*)</sup> du 15 décembre 2005 condamnant six entreprises, dont Eurovia Haute-Normandie, à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1998 dans le cadre de marchés de fourniture et de mise en œuvre d'enrobés bitumineux et confirmée par un appel de la cour d'appel de Paris du 30 janvier 2007. Il a été mis fin à ce litige en juillet 2013 par un accord amiable n'ayant pas d'incidence significative sur la situation financière du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

<sup>(\*)</sup> Devenu Autorité de la concurrence.

# I. Événements postérieurs à la clôture

## 30. Affectation du résultat 2013

Le Conseil d'administration a arrêté, le 5 février 2014, les états financiers consolidés au 31 décembre 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,77 euro par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2013 (0,55 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 1,22 euro par action.

## 31. Autres événements postérieurs à la clôture

### 31.1 Émission obligataire d'ASF dans la cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, le 17 janvier 2014, une émission obligataire à dix ans d'un montant total de 600 millions d'euros, assortie d'un coupon de 2,95 % l'an.

### 31.2 Finalisation du rachat des intérêts minoritaires de Cofiroute

Le 31 janvier 2014, conformément aux dispositions de l'accord conclu le 20 décembre 2013, le Groupe a finalisé le rachat de la participation détenue par Colas dans le capital de Cofiroute (16,67 %) pour un montant de 780 millions d'euros, auquel pourrait se rajouter, selon la réalisation de certaines hypothèses opérationnelles sur la période 2014-2015, un complément de prix de 20 millions d'euros. VINCI Autoroutes détient désormais 100 % du capital de Cofiroute.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, l'opération est traitée comptablement, en 2014, comme une transaction entre actionnaires. La différence entre le montant de la transaction (y compris la juste valeur de la clause d'ajustement de prix) et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires d'un montant de l'ordre de 350 millions d'euros, est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. Le paiement des titres en numéraire sera inscrit, en 2014, en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

### 31.3 VINCI Park

VINCI s'est engagé dans un processus d'ouverture du capital de VINCI Park afin de lui permettre de poursuivre son développement, notamment à l'international, dans un nouveau cadre capitalistique. Ce processus est toujours en cours.

# J. Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2013

## Sociétés contrôlées

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>1. CONCESSIONS</b>				
<b>VINCI Autoroutes</b>				
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Openly (Opérateur du périphérique nord de Lyon)	IG	100,00	IG	100,00
Cofiroute	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute Corporation (États-Unis)	IG	83,33	IG	83,33
Cofiroute UK (Royaume-Uni)	IG	83,33	IG	83,33
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Concessions</b>				
<b>Stades</b>				
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Airports</b>				
ANA (Portugal)	IG	99,98		
SCA – société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO – aéroports du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI – aéroport de Grenoble	IG	99,00	IG	99,00
SEACA – aéroport de Chambéry	IG	100,00	IG	99,00
SEACFA – aéroport de Clermont-Ferrand	IG	99,00	IG	99,00
SEAQC – aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	99,00	IG	99,00
Park Azur (Parking des loueurs de l'aéroport de Nice)	IG	100,00	IG	100,00
SEAPB – aéroport de Poitiers Biard	IG	100,00		
<b>VINCI Park</b>				
VINCI Park France	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park CGST	IG	100,00	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de la Défense)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Belgium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Canada	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park España	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Deutschland GmbH	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Park Services Russie	IG	100,00	IG	100,00
Meteor Parking Ltd	IG	100,00	IG	100,00
<b>Autres concessions et holdings</b>				
Lucitea (éclairage public de Rouen)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SA	IG	100,00	IG	100,00
Caraibus (Martinique)	IG	100,00		
<b>2. CONTRACTING</b>				
<b>VINCI Energies</b>				
<b>VINCI Energies France</b>				
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Mangin Egly Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Imhoff	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cegelec Lorraine-Alsace	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Saône et Rhône	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Dauphiné	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Réseaux Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
Établissements Jean Graniou	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Infra Tertiaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Perpignan	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	99,99
Cegelec Pau	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Bordeaux	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec IBDL	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Océan	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Infra Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Portes de Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Énergie	IG	99,95	IG	99,95
Cegelec Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (Nîmes)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
<b>VINCI Energies GSS</b>				
Cegelec GSS – Energy	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS – Oil & Gas	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS – Mobility	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS – CEM	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec GSS – CNDT	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Energies International</b>				
VINCI Energies UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Emil Lundgren Skane AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
Controlmatic (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Deutschland GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2013

au 31 décembre 2012

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
NK Networks & Services (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
BEA Technische Dienste Lausitz (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau Brandschutzanlagen (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Gruppe (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Frankenluk Energieanlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Energieanlagenbau Nord GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Energieanlagenbau Süd GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GA Hochspannung Leitungsbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	92,40	IG	91,74
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kreiegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Micatel AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV Netherlands (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Facilities</b>				
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard	IG	100,00	IG	100,00
Faceo Sécurité Prévention	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Bauunternehmung Ehrenfels GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Stingl GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
<b>Eurovia</b>				
<b>Eurovia France</b>				
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	55,00
Eurovia Dala	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
<b>Eurovia International</b>				
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKBB - Sand + Kies Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19
Granvia Construction s.r.o (Slovaquie)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,36	IG	96,36
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lietuva (Lituanie)	IG	97,11	IG	97,11
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Entreprise (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Blacktop (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Probisa Chile (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
NAPC Ltd (Inde)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie)	IG	82,99	IG	82,99
<b>Eurovia autres activités</b>				
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
Signature	IG	100,00	IG	100,00
SAR - Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	100,00
ETF	IG	100,00	IG	100,00
Européenne de Travaux Ferroviaires (société absorbée par ETF)			IG	100,00
<b>VINCI Construction</b>				
<b>VINCI Construction France</b>				
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Société d'ingénierie et de réalisation de constructions	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00

au 31 décembre 2013

au 31 décembre 2012

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
GTM Normandie-Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud-Ouest TPGC	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment et Génie Civil de Lyon	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction France Sud Management	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
<b>Sogea-Satom</b>				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Construction filiales Dom-Tom</b>				
SBTPC – Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Construction</b>				
<b>VINCI plc (Royaume-Uni)</b>	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investment Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
<b>Soletanche Freyssinet</b>				
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS	IG	100,00	IG	100,00
MCCF	IG	100,00	IG	100,00
Agra Foundations (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Birmingham (Canada)	IG	72,47	IG	72,47
Nicholson Construction Company Inc. (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd (Singapour)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)	IG	60,00	IG	60,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00	IG	100,00
Immer Pty Ltd (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Menard	IG	100,00	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Salvarem	IG	100,00	IG	100,00
Nuvia Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>Entrepose Contracting</b>	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag	IG	100,00	IG	100,00
Geocean	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services	IG	100,00	IG	100,00
Cofor	IG	95,01	IG	95,01
Geostock	IG	90,00	IG	90,00
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Construction Terrassement</b>	IG	100,00	IG	100,00
<b>Dodin Campenon Bernard</b>	IG	100,00	IG	100,00
<b>Filiales Europe centrale</b>				
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
<b>VINCI Immobilier</b>				
<b>VINCI Immobilier</b>	IG	100,00	IG	100,00

### Sociétés mises en équivalence

ME : mise en équivalence

	au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
<b>1. CONCESSIONS</b>				
<b>VINCI Autoroutes</b>				
Transjamaican Highway Ltd	ME	12,59	ME	12,59
<b>VINCI Concessions</b>				
<b>Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement)</b>				
Aegan Motorway (autoroute Maliakos-Kleidi, Grèce)	ME	13,75	ME	13,75
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	ME	57,45	ME	57,45
Olympia Odos (autoroute Elefsina-Corinthe-Patras-Tsakona, Grèce)	ME	29,90	ME	29,90
Coentunnel (Pays-Bas)	ME	20,79	ME	27,60
Granvia (Slovaquie)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	ME	53,62	ME	50,00
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	ME	50,00	ME	50,00
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	ME	33,29	ME	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	ME	58,51	ME	58,51
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération, Canada)	ME	19,90	ME	18,80
MRDC Operations Corporation (Canada)	ME	25,00	ME	25,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	ME	35,00	ME	35,00
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Island Roads Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Lusoponte (ponts sur le Tage, Portugal)	ME	37,27	ME	37,27
NWCC – North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint Pétersbourg, Russie) (*)	ME	(*) 50,00	ME	38,75
WVB East End Partners (États-Unis)	ME	33,33		
<b>Infrastructures ferroviaires</b>				
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek – Belgique)	ME	28,03	ME	36,71
Synerail (France)	ME	30,00	ME	30,00
Rhôneexpress (France)	ME	35,20	ME	35,20
LISEA (France)	ME	33,40	ME	33,40
<b>Stades</b>				

(\*) 38,75 % jusqu'au 30 décembre 2013.

	au 31 décembre 2013		au 31 décembre 2012	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Nice Eco Stadium (France)	ME	50,00	ME	50,00
Stade Bordeaux Atlantique (France)	ME	50,00	ME	50,00
Stade Dunkerque Aréna (France)	ME	50,00	ME	50,00
<b>VINCI Airports</b>				
ADP – Aéroports de Paris	ME	8,00		
SEARD – aéroports de Rennes et Dinard	ME	49,00	ME	49,00
<b>VINCI Park</b>				
LAZ Parking (États-Unis)	ME	50,00	ME	50,00
Administradora Gaucha De Estacionamento (Brésil)	ME	50,00		
<b>Autres concessions et holdings</b>				
BAMEO	ME	50,00		
<b>2. CONTRACTING</b>				
<b>VINCI Energies</b>				
<b>VINCI Energies France</b>				
Synerail Exploitation	ME	40,00	ME	40,00
Evesa	ME	26,00	ME	26,00
<b>VINCI Energies International</b>				
PMS (Allemagne)	ME	33,30	ME	33,30
<b>VINCI Facilities</b>				
Ceritex	ME	50,00	ME	50,00
Exprom (Maroc)	ME	49,67	ME	49,67
<b>Eurovia</b>				
<b>Eurovia France</b>				
Carrières Roy	ME	50,00	ME	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	ME	30,00	ME	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	ME	40,00	ME	40,00
<b>Eurovia International</b>				
Bremanger Quarry (Norvège)	ME	23,00	ME	23,00
South West Highways (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	ME	50,00	ME	50,00
<b>VINCI Construction</b>				
<b>Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)</b>				
	ME	12,11	IG	46,84
<b>Soletanche Freyssinet</b>				
Freyssinet SA (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	ME	50,00	ME	50,00
Soletanche Bachy CIMAS SA (Colombie)	ME	50,00	ME	50,00
<b>VINCI Construction Grands Projets</b>				
QDVC (Qatar)	ME	49,00	ME	49,00

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note A.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel », et sur la note D.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », qui expose le changement de présentation du compte de résultat consolidé.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3.1 de l'« Annexe aux comptes consolidés », le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de poursuite de la crise économique en Europe, dont les conséquences notamment sur la croissance économique, rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A.3.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés ». Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués ;
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A.3.18 et E.13 de l'« Annexe aux comptes consolidés ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes A.4 et D.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés » exposent le changement de méthode comptable intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2013 relatif à l'application de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » et le changement de présentation du compte de résultat consolidé. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative présentée dans les comptes consolidés a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective ces changements de méthode et de présentation. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné le correct retraitement des données comparatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le « Rapport de gestion ».  
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

## Comptes sociaux

### Sommaire comptes sociaux

Compte de résultat	289
Bilan	290
Tableau des flux de trésorerie	291

### Annexe aux comptes sociaux

#### A. Faits marquants de l'exercice 292

1. Paiement en actions du dividende	292
2. Actions propres	292
3. Opérations de financement	292
4. Opérations sur le portefeuille titres	292

#### B. Règles et méthodes comptables 292

1. Immobilisations incorporelles	292
2. Immobilisations corporelles	292
3. Titres de participation	293
4. Créances clients et comptes rattachés	293
5. Créances et dettes en devises	293
6. Valeurs mobilières de placement	293
7. Instruments financiers	293
8. Actions autodétenues	293
9. Engagements de retraite	294
10. Autres provisions	294
11. Impôts sur les sociétés	294

#### C. Notes relatives au bilan 294

1. Immobilisations incorporelles et corporelles	294
2. Immobilisations financières	295
3. Actions propres	295
4. Charges à répartir	296
5. Capitaux propres	296
6. Autres fonds propres	297
7. Provisions	297
8. (Excédent)/Endettement financier net	297
9. Valeur de marché des produits dérivés	298
10. État des créances et des dettes	298
11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan	299
12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	299

#### D. Notes relatives au compte de résultat 300

13. Résultat financier	300
14. Résultat exceptionnel	300
15. Impôts sur les bénéfices	300
16. Entreprises liées	300
17. Engagements donnés hors bilan	301
18. Rémunérations et effectifs	301

#### E. Événements postérieurs à la clôture 302

Affectation du résultat 2013	302
------------------------------	-----

#### F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2013 302

Résultats financiers des cinq derniers exercices	303
--	-----

## Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2013	2012
Chiffre d'affaires		12	12
Reprises sur provisions et transferts de charges		3	6
Autres produits d'exploitation		114	104
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>130</b>	<b>121</b>
Autres achats et charges externes		(57)	(61)
Impôts et taxes		(5)	(3)
Salaires et charges sociales		(34)	(35)
Dotations aux amortissements		(7)	(8)
Dotations aux provisions		(1)	(1)
Autres charges d'exploitation		(1)	(1)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(105)</b>	<b>(110)</b>
<b>Quote-part de résultats sur opérations faites en commun</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>25</b>	<b>11</b>
Produits de participations		763	324
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		33	21
Autres intérêts et produits assimilés		175	164
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		7	10
Différences positives de change		-	1
Reprises sur provisions et transferts de charges		266	193
<b>Produits financiers</b>		<b>1 243</b>	<b>713</b>
Charges liées à des participations		-	-
Intérêts et charges assimilés		(122)	(171)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres		(121)	(82)
Différences négatives de change		(1)	(1)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(100)	(162)
<b>Charges financières</b>		<b>(344)</b>	<b>(417)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>900</b>	<b>297</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>925</b>	<b>308</b>
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		6	1 446
Reprises sur provisions et transferts de charges		180	29
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>187</b>	<b>1 476</b>
Sur opérations de gestion		-	(4)
Sur opérations en capital		(6)	(1 442)
Dotations aux amortissements et provisions		(3)	(174)
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>(10)</b>	<b>(1 620)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>14</b>	<b>177</b>	<b>(145)</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>15</b>	<b>(42)</b>	<b>93</b>
<b>Résultat net</b>		<b>1 060</b>	<b>256</b>

## Bilan

### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	1	1	2
Immobilisations corporelles	1	5	5
Immobilisations financières	2	22 211	21 282
Actions propres	3	1 606	1 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4	21	27
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>23 843</b>	<b>22 592</b>
Clients et comptes rattachés		119	120
Autres créances		103	140
Actions propres	3	171	198
Autres valeurs mobilières de placement	8	359	1 656
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	8	1 781	664
Disponibilités	8	2 216	1 668
Charges constatées d'avance	10	1	1
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>4 750</b>	<b>4 447</b>
Écart de conversion actif		4	1
<b>Total de l'actif</b>		<b>28 597</b>	<b>27 040</b>

### Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capital	5	1 504	1 443
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5	8 316	7 591
Réserve légale		144	141
Autres réserves		46	46
Report à nouveau		9 633	10 329
Résultat de l'exercice		1 060	256
Acomptes sur dividendes		(308)	(295)
<b>Capitaux propres</b>	<b>5</b>	<b>20 395</b>	<b>19 511</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>6</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>7</b>	<b>186</b>	<b>175</b>
Dettes financières	8	7 344	6 644
Autres dettes		167	210
Produits constatés d'avance	10	3	(0)
<b>Total des dettes</b>		<b>7 514</b>	<b>6 854</b>
Écart de conversion passif		2	-
<b>Total du passif</b>		<b>28 597</b>	<b>27 040</b>

## Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
<b>Opérations d'exploitation</b>		
Excédent brut d'exploitation	31	18
Opérations financières et exceptionnelles	818	353
Impôts	(27)	74
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>822</b>	<b>446</b>
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(4)	62
<b>Total (I)</b>	<b>818</b>	<b>507</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Investissements d'exploitation	(1)	(4)
Cessions d'immobilisations	1	25
<b>Investissements d'exploitation nets</b>	<b>-</b>	<b>22</b>
Investissements financiers	(702)	(1 088)
Cessions de titres	-	1 420
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>(702)</b>	<b>332</b>
Variations des autres immobilisations financières et des actions propres	(223)	(954)
<b>Total (II)</b>	<b>(925)</b>	<b>(600)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentations de capital	785	336
Dividendes distribués	(654)	(653)
Acomptes sur dividendes	(308)	(295)
<b>Total (III)</b>	<b>(177)</b>	<b>(612)</b>
<b>Total des flux de l'exercice (I + II + III)</b>	<b>(284)</b>	<b>(705)</b>
<b>Excédent/(Endettement) financier net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(474)</b>	<b>230</b>
<b>Excédent/(Endettement) financier net au 31 décembre</b>	<b>(758)</b>	<b>(474)</b>

## Annexe aux comptes sociaux

### A. Faits marquants de l'exercice

#### 1. Paiement en actions du dividende

Lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 avril 2013, il a été proposé aux actionnaires de VINCI la possibilité d'investir le solde du dividende 2012 (1,22 euro par titre) en actions VINCI au prix de 32,51 euros par action.

Cette opération, souscrite à hauteur de 68 % en actions, s'est traduite par la création de 13 557 863 actions et par une augmentation des capitaux propres de 441 millions d'euros.

#### 2. Actions propres

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, VINCI a acquis, au cours de l'exercice 2013, 5 654 417 titres pour une valeur de 222 millions d'euros, à un prix moyen de 39,21 euros.

La valeur brute au bilan des actions autodétenues est passée de 1 662 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 1 795 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Sur la base de la moyenne des cours de Bourse de décembre 2013 (46,12 euros par action), la provision pour dépréciation des actions autodétenues antérieurement dotée pour un montant de 175 millions d'euros a été intégralement reprise en 2013.

Au 31 décembre 2013, l'autodétention portait sur 44 744 871 actions (soit 7,44 % du capital), dont 4 718 976 actions (189 millions d'euros) sont affectées à la couverture des plans d'actions de performance et des opérations d'actionnariat salarié.

Le solde, soit 40 025 895 actions (1 606 millions d'euros), sont des actions destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou cédées.

#### 3. Opérations de financement

Dans le cadre de son programme EMTN, VINCI a réalisé en 2013 plusieurs émissions obligataires pour un montant total de 950 millions d'euros :

- en février 2013, un placement privé de 300 millions d'euros à 2 ans assorti d'un coupon à Euribor 3 mois plus 0,4 % ;
- en mars 2013, un placement privé de 150 millions d'euros à 2 ans assorti d'un coupon à Euribor 3 mois plus 0,35 %
- en avril 2013, une émission de 500 millions d'euros à 3 ans assortie d'un coupon à Euribor 3 mois plus 0,58 %.

#### 4. Opérations sur le portefeuille titres

Par ailleurs, VINCI a apporté à VINCI Autoroutes les 5 % qu'il détenait dans sa filiale Arcour. À l'issue de cet apport réalisé par échange de titres, le pourcentage de détention de VINCI dans sa filiale VINCI Autoroutes ressort à 45,91 %.

VINCI a augmenté le capital de sa filiale VINCI Finance International de 700 millions d'euros, montant entièrement libéré dans l'exercice.

### B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 ont été préparés conformément aux règles applicables en France.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour améliorer la lisibilité des comptes, VINCI présente les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération sur la même ligne du compte de résultat selon le caractère de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou charge d'impôt.

#### 1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

#### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

Constructions	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La Société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

### 3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et à la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation à caractère exceptionnel est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée en fonction des perspectives de cash-flow des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en résultat exceptionnel.

### 4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement.

### 5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans la rubrique « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

### 6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à la dernière valeur liquidative en fin d'exercice.

### 7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intra-groupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice. Une provision pour risques est dotée en compte de résultat en cas de perte latente uniquement si les instruments ne sont pas qualifiés de couverture.

### 8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions autodétenues non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. En revanche, les titres destinés à être annulés ne sont pas dépréciés.

Dans le cas où des plans font l'objet d'une couverture par le biais d'options d'achat d'actions (calls), les primes payées sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance et en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable. Les charges et produits associés aux actions autodétenues (provisions, plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues) sont comptabilisés en « résultat financier ».

## 9. Engagements de retraite

Les engagements de la Société portant sur des retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraites complémentaires) sont évalués, pour chaque régime existant, selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédit projetées) sur la base d'évaluations externes effectuées lors de chaque clôture annuelle.

## 10. Autres provisions

Les autres provisions sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture. Elles ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance d'utilisation.

## 11. Impôts sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal liées aux déficits de certaines filiales sont prises en compte par la société mère comme un produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

# C. Notes relatives au bilan

## 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

### Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Concessions, brevets, licences	8	-	(0)	8
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>8</b>
Terrains	3	-	(0)	3
Constructions	3	-	(0)	3
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours	7	-	(0)	7
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>	<b>12</b>

Les immobilisations corporelles sont utilisées pour l'essentiel pour les besoins de l'exploitation de VINCI ou de ses filiales. Certains immeubles font toutefois l'objet de baux locatifs avec des tiers.

### Amortissements et dépréciations

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Concessions, brevets, licences	6	1	(0)	7
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>7</b>
Immobilisations corporelles				
Constructions	2	-	(0)	2
Autres immobilisations corporelles	6	-	(0)	6
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>8</b>

## 2. Immobilisations financières

### Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Apports	31/12/2013
Titres de participation	19 313	708	-	(6)	20 015
Créances rattachées à des participations	2 180	58	(4)		2 233
Autres titres immobilisés	5	-	-		5
Autres immobilisations financières	9				9
<b>Total</b>	<b>21 507</b>	<b>766</b>	<b>(4)</b>	<b>(6)</b>	<b>22 263</b>

Les principaux mouvements de titres de participation effectués dans l'exercice sont décrits dans la note A.1 « Faits marquants de l'exercice – Opérations sur le portefeuille titres ».

L'augmentation des créances rattachées à des participations concerne essentiellement le prêt consenti à ASF.

### Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Titres de participation	213	3	(180)	36
Créances rattachées à des participations	5	4	-	9
Autres titres immobilisés	4	-	-	4
Autres immobilisations financières	3			3
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>7</b>	<b>(180)</b>	<b>52</b>

Les reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation concernent pour l'essentiel les titres VINCI Autoroutes, suite à la revue des hypothèses économiques et financières sous-tendant l'évolution de la valeur de la Société.

## 3. Actions propres

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2012/2013 et 2013/2014.

### Valeurs brutes

	Situation au 31/12/2012		Augmentations : rachats		Diminutions : cessions et transferts		Réallocations : virements de compte à compte		Situation au 31/12/2013	
	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€	Valeur unitaire en €	Valeur en M€
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	40,20	1 451	39,82	194			42,61	(40)	40,13	1 606
Actions rachetées en vue de leur annulation										
<b>Sous-total autodétention directe</b>		<b>1 451</b>		<b>194</b>				<b>(40)</b>		<b>1 606</b>
Compte de liquidité										
<b>Sous-total immobilisations financières</b>		<b>1 451</b>		<b>194</b>				<b>(40)</b>		<b>1 606</b>
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance	41,88	210	35,50	28	43,79	(89)	42,61	40	40,13	189
<b>Sous-total actif circulant</b>		<b>210</b>		<b>28</b>		<b>(89)</b>		<b>40</b>		<b>189</b>
<b>Total opérations au comptant sur actions VINCI</b>		<b>1 662</b>		<b>222</b>		<b>(89)</b>		<b>-</b>		<b>1 795</b>

Au cours de l'exercice 2013, VINCI a acquis 5 654 417 actions sur le marché pour un total de 222 millions d'euros, soit à un prix moyen de 39,21 euros par action. Les frais de négociation associés à ces rachats se sont élevés à 513 milliers d'euros.

En 2013, 2 011 604 actions autodétenues ont été utilisées comme suit :

- 2 004 903 actions ont été définitivement attribuées le 2 mai 2013 aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 2 mai 2011. Ces attributions d'actions ont généré une charge de 88 millions d'euros, couverte par une reprise de provision de même montant dotée à ce titre en 2011 et 2012.
- 6 701 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'autres opérations d'actionariat salarié.

### Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Actions propres (classées en actif immobilisé)	175		(175)	-
Actions propres (classées en actif circulant)	12	9	(3)	18
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>9</b>	<b>(178)</b>	<b>18</b>

En 2013, les provisions constituées antérieurement pour dépréciation des actions propres classées en actif immobilisé ont fait l'objet d'une reprise de 175 millions d'euros. Cette évolution fait suite à la hausse du cours de l'action VINCI (cours de Bourse moyen de 46,12 euros en décembre 2013 contre 35,37 euros en décembre 2012).

## Nombre d'actions

	Situation au 31/12/2012	Augmentations : rachats	Diminutions : cessions et transferts	Réallocations : virements de compte à compte	Situation au 31/12/2013
Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange	36 075 962	4 854 417		(904 484)	40 025 895
Actions rachetées en vue de leur annulation					
<b>Sous-total autodétention directe</b>	<b>36 075 962</b>	<b>4 854 417</b>	-	<b>(904 484)</b>	<b>40 025 895</b>
Compte de liquidité					
<b>Sous-total immobilisations financières</b>	<b>36 075 962</b>	<b>4 854 417</b>	-	<b>(904 484)</b>	<b>40 025 895</b>
Actions destinées à être transférées aux bénéficiaires de plans d'actions de performance	5 026 096	800 000	(2 011 604)	904 484	4 718 976
<b>Sous-total actif circulant</b>	<b>5 026 096</b>	<b>800 000</b>	<b>(2 011 604)</b>	<b>904 484</b>	<b>4 718 976</b>
<b>Total opérations au comptant sur actions VINCI</b>	<b>41 102 058</b>	<b>5 654 417</b>	<b>(2 011 604)</b>	-	<b>44 744 871</b>

Au 31 décembre 2013, VINCI détenait directement 44 744 871 de ses propres actions (soit 7,44 % du capital) pour un montant global de 1 795 millions d'euros.

4 718 976 actions (189 millions d'euros) étaient affectées à la couverture des plans d'actions de performance et des opérations d'actionnariat salarié ; le solde, soit 40 025 895 actions (1 606 millions d'euros), correspondant à des actions destinées à être soit apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédées.

## 4. Charges à répartir

(en millions d'euros)	31/12/2012	Nouvelles charges à répartir	Amortissement	31/12/2013
Charges à répartir	27	1	(7)	21

Les charges à répartir au 31 décembre 2013 comprennent les soldes des frais d'émission et primes de remboursement des émissions obligataires effectuées et de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée de 500 millions d'euros émis en 2006.

## 5. Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves et provisions réglementées	Résultat	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>1 443</b>	<b>7 591</b>	<b>10 221</b>	<b>256</b>	<b>19 511</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2012 et dividendes distribués			(398)	(256)	(654)
Acompte sur dividendes 2013			(308)		(308)
Augmentations de capital	61	724			785
Résultat de l'exercice 2013				1 060	1 060
Provisions réglementées					
<b>Capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>1 504</b>	<b>8 316</b>	<b>9 515</b>	<b>1 060</b>	<b>20 395</b>

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2013 s'élève à 1 504 millions d'euros. Il est composé de 601 697 972 actions de 2,5 euros nominal.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les augmentations de capital réalisées dans l'exercice (785 millions d'euros) résultent des souscriptions au plan d'épargne Groupe pour 259 millions d'euros, des levées d'options de souscription pour 85 millions d'euros et du paiement partiel du dividende en actions pour 441 millions d'euros (voir partie A « Faits marquants de l'exercice »).

Les dividendes distribués en 2013 se sont élevés à 962 millions d'euros, correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2012 pour 654 millions d'euros (1,22 euro par action) et à l'acompte sur le dividende 2013 pour 308 millions d'euros (0,55 euro par action).

Il est rappelé que VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2013.

Les créations d'actions de la période se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au plan d'épargne Groupe	7 952 579	20	239	259
Exercices d'options de souscription d'actions	2 840 178	7	78	85
Paiement du dividende en actions	13 557 863	34	407	441
<b>Total</b>	<b>24 350 620</b>	<b>61</b>	<b>724</b>	<b>785</b>

## 6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 % (31 millions d'euros), payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la Société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

## 7. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises		31/12/2013
			Utilisations	Sans objet	
Engagements de retraite et assimilés	30	1	(2)		29
Risques sur filiales	4				4
Autres provisions	141	101	(89)		153
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>102</b>	<b>(91)</b>	<b>-</b>	<b>186</b>

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés concernent exclusivement des bénéficiaires retraités.

Le montant des engagements de retraite est calculé sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation	3,4 %	3,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	0 - 4 %	3,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,0 %	2,0 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	1-14 ans	1-14 ans

Les autres provisions couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 12 avril 2012 et du 16 avril 2013. Des provisions ont été dotées à ce titre en 2013 pour respectivement 38 millions d'euros et 26 millions d'euros, en tenant compte de la probabilité au 31 décembre 2013 d'attribution définitive de ces actions.

## 8. (Excédent)/Endettement financier net

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Emprunts obligataires	3 119	2 174
Emprunts auprès d'établissements de crédit	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	66	72
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>3 185</b>	<b>2 246</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires	11	10
Autres emprunts et dettes financières divers	969	850
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	3 178	3 539
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>4 158</b>	<b>4 398</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>7 343</b>	<b>6 644</b>
<b>Créances rattachées à des participations et prêts</b>	<b>(2 224)</b>	<b>(2 176)</b>
OPCVM contrat de liquidité	(5)	(5)
Valeurs mobilières de placement	(359)	(1 656)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(1 781)	(664)
Disponibilités	(2 216)	(1 668)
<b>Trésorerie court terme</b>	<b>(4 361)</b>	<b>(3 993)</b>
<b>(Excédent)/Endettement financier net</b>	<b>758</b>	<b>474</b>

L'endettement financier net de VINCI a augmenté de 284 millions d'euros, passant de 474 millions d'euros au 31 décembre 2012 à 758 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'accroissement des dettes financières à long terme résulte des trois émissions obligataires réalisées en 2013 pour un montant total de 950 millions d'euros (voir partie A « Faits marquants de l'exercice »).

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM monétaires de maturité généralement inférieure à 3 mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative.

## 9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché sur sa dette financière. Par ailleurs, VINCI a également recours à ces instruments pour assurer les besoins de couverture de ses filiales.

Au 31 décembre 2013, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur de marché	Notionnel
<b>Instruments de taux</b>		
- Swaps de taux	78	3 454
- Options de taux (cap, collar, floor)	-	500
- FRA	-	5 900
<b>Instruments de change</b>		
- Achats à terme	-	-
- Swaps de change	1	244
<b>Autres instruments de couverture</b>	-	-

## 10. État des créances et des dettes

### Créances au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont	
		< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	2 233	21	2 213
Prêts et autres immobilisations financières	1		1
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2 234</b>	<b>21</b>	<b>2 214</b>
Créances clients et comptes rattachés	120	120	
Autres débiteurs	172	172	
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 781	1 781	
Charges constatées d'avance	1	1	
<b>Actif circulant</b>	<b>2 074</b>	<b>2 074</b>	-
<b>Total</b>	<b>4 309</b>	<b>2 095</b>	<b>2 214</b>

### Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Clients	1			1
Autres débiteurs	69			69
<b>Total</b>	<b>70</b>	-	-	<b>70</b>

## Dettes au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant brut	Dont		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	3 185	67	3 119	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12	12		
Emprunts et dettes financières divers	969	969		
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 178	3 178		
<b>Dettes financières</b>	<b>7 344</b>	<b>4 225</b>	<b>3 119</b>	<b>-</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	19		
Dettes fiscales et sociales	16	16		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	132	132		
Produits constatés d'avance	3	3		
<b>Autres dettes</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>7 514</b>	<b>4 395</b>	<b>3 119</b>	<b>-</b>

Conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'économie et de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le tableau ci-dessous décompose, par date d'échéance, la dette de VINCI à l'égard de ses fournisseurs :

## Échéancier dettes fournisseurs au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Inférieur à 30 jours	1	-
Entre 30 et 60 jours	1	2
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## 11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dettes financières</b>		
Intérêts courus sur emprunts obligataires	66	72
Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
<b>Autres dettes</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	15
Impôt sur les sociétés	-	1
Autres dettes fiscales et sociales	9	6
Autres dettes	-	6

## 12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations financières</b>		
Créances rattachées à des participations	11	12
Autres immobilisations financières		
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	102	103
Autres	3	3
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
<b>Disponibilités</b>	<b>32</b>	<b>34</b>

## D. Notes relatives au compte de résultat

### 13. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Produits perçus des participations	763	324
Frais financiers nets	(25)	(65)
Résultat de change	(1)	-
Provisions financières et divers	163	38
<b>Résultat financier</b>	<b>900</b>	<b>297</b>

Les produits perçus des participations correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Les frais financiers nets comptabilisés dans l'exercice sont en baisse, passant d'une charge de 65 millions d'euros en 2012 à une charge de 25 millions d'euros en 2013, sous l'effet principalement de la baisse du coût moyen de la dette.

Le poste « Provisions financières et divers » comprend principalement, en 2013 comme en 2012, les résultats associés aux opérations réalisées sur les actions autodétenues.

### 14. Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2013	2012
Résultat sur opérations en capital		
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(2)
- Cessions/apports de titres	-	6
Résultat sur opérations de gestion	-	(4)
Provisions exceptionnelles	177	(144)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>177</b>	<b>(145)</b>

Le poste « Provisions exceptionnelles » comprend en 2013 les variations de provisions pour dépréciation de titres décrites en note C.2 « Immobilisations financières ».

### 15. Impôts sur les bénéfices

La ligne « Impôts sur les bénéfices » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Il ressort une charge nette de 42 millions d'euros en 2013 contre un produit net de 93 millions d'euros en 2012.

Au titre de l'exercice 2013, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élèvent à 693 millions d'euros (754 millions d'euros en 2012) et la charge d'impôt due par le groupe fiscal VINCI s'établit à 705 millions d'euros (661 millions d'euros en 2012).

### 16. Entreprises liées

#### 16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2013 relatives aux entreprises liées s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
<b>Actif</b>	
<b>Actif immobilisé</b>	
Titres de participations	20 014
Créances rattachées à des participations	1 028
<b>Actif circulant</b>	
Créances clients et comptes rattachés	111
Autres débiteurs	140
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	1 781

(en millions d'euros)

#### Passif

Emprunts et dettes financières divers	-
Autres dettes liées à des participations	-
Comptes courants de trésorerie avec les sociétés apparentées	3 178
<b>Dettes d'exploitation</b>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2
Autres dettes	122

## 16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2013 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

#### Produits

<b>Produits financiers</b>	<b>811</b>
Comptes courants de trésorerie	16
Prêts aux filiales	33
Dividendes (y compris résultats de sociétés en nom collectif)	763
Autres	-

#### Charges

<b>Charges financières</b>	<b>20</b>
Comptes courants de trésorerie	20

## 17. Engagements donnés hors bilan

(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Avals, cautions et garanties	471	642
Engagements de retraite	25	23
Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes	13	32
<b>Total</b>	<b>509</b>	<b>697</b>

La ligne « Avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI, pour le compte de certaines de ses filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de clients de ces filiales.

Les engagements en matière de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière des personnels de VINCI et les engagements de retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité.

## 18. Rémunérations et effectifs

### Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées, y compris les charges sociales, relatives aux membres des organes de direction du Groupe, pour la part supportée par VINCI en 2013, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Rémunérations	7 470	330
Jetons de présence	-	790

Les engagements de retraite concernant les membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2013, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Comité Exécutif	Administrateurs non membres du comité Exécutif
Engagements de retraite	20 090	7 940

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et de plans d'attribution d'actions de performance.

### Effectifs moyens de la Société

Les effectifs moyens de la Société sont passés de 213 personnes en 2012 (dont 166 ingénieurs et cadres) à 214 personnes (dont 166 ingénieurs et cadres) en 2013. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 14 salariés mis à la disposition de VINCI par des filiales ou des prestataires en 2013, contre 9 en 2012 (dont 7 ingénieurs et cadres en 2013, contre 5 ingénieurs et cadres en 2012).

### Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun montant à ce titre dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2 874 heures de formation ont été acquises en 2013 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2013 est de 15 614 heures (14 554 heures au 31 décembre 2012). En 2013, 12 741 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

## E. Événements postérieurs à la clôture

### Affectation du résultat 2013

Le Conseil d'administration a arrêté, le 5 février 2014, les états financiers au 31 décembre 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,22 euro par action au titre de cet exercice, ce qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en novembre 2013 (0,55 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,77 euro par action, soit un montant de l'ordre de 682 millions d'euros sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes, soit le 5 février 2014.

## F. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2013

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par VINCI	Montant des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte de dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
				Brute	Nette					
<b>A – Renseignements détaillés par entité</b>										
<b>1 – Filiales</b> (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
Eurovia	366 400	407 804	100,00 %	1 084	160	1 034 160			83 940	91 600
Ornem	12 000	(3 472)	100,00 %	24 462	8 527				(63)	
SNEL	2 622	3 944	99,98 %	2 742	2 742				956	
GECOM	20 000	7 596	100,00 %	19 998	19 998	13 843			(114)	90 000
VINCI Assurances	38	34	99,44 %	38	38			9 550	1 822	1 740
VINCI Concessions	4 306 926	2 232 490	100,00 %	6 535 932	6 535 932	1 519 344			31 618	
VINCI Construction	148 806	177 223	100,00 %	963 265	963 265			8 095	488 310	318 632
VINCI Energies	123 063	1 057 510	99,34 %	1 041 348	1 041 348			317 227	267 511	221 578
VINCI Immobilier	39 600	28 269	100,00 %	111 398	111 398	101 638		200	31 522	24 998
b – Valeurs étrangères										
VINCI Finance International	4 288 700	214 088	100,00 %	4 288 700	4 288 700				106 117	
SCA Cambodge	15 952	65 454	70,00 %	12 901	12 901	9 261		87 840	31 944	9 296
<b>2 – Participations</b> (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Valeurs françaises										
VINCI Autoroutes	5 237 534	4 997 346	45,91 %	5 908 534	5 908 534			7 985	1 982 883	
b – Valeurs étrangères										
<b>B – Renseignements non détaillés par entité</b>										
<b>1 – Filiales non reprises</b> au paragraphe A (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
a – Filiales françaises (non détaillé)				44 280	37 496					
b – Filiales étrangères (non détaillé)				2 426						
<b>2 – Participations non reprises</b> au paragraphe A (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
a – Dans des sociétés françaises (non détaillé)				1 708	79					
b – Dans des sociétés étrangères (non détaillé)				15 679	13 741					

N.B. : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture. Art C. Com. R. 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

# Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>I – Capital en fin d'exercice</b>					
a – Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	1 302 394	1 381 551	1 413 192	1 443 368	1 504 245
b – Nombre d'actions ordinaires existantes <sup>(1)</sup>	520 957 550	552 620 447	565 276 672	577 347 352	601 697 972
<b>II – Opérations et résultat de l'exercice</b> <i>(en milliers d'euros)</i>					
a – Chiffre d'affaires hors taxes	8 540	9 000	12 657	11 783	12 393
b – Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	170 099	1 556 936	3 011 047	280 593	763 574
c – Impôts sur les bénéfices <sup>(2)</sup>	(45 062)	(101 138)	(119 677)	(92 682)	42 360
d – Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1 640 865	1 848 790	2 997 454	255 882	1 060 238
e – Résultat distribué au titre de l'exercice	849 927	900 051	949 718	948 888	990 344 <sup>(3/4)</sup>
<b>III – Résultat par action</b> <i>(en euros)</i> <sup>(5)</sup>					
a – Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions	0,4	3,0	5,5	0,7	1,2
b – Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,1	3,3	5,3	0,4	1,8
c – Dividende net attribué à chaque action	1,62	1,67	1,77	1,77	1,77
<b>IV – Personnel</b>					
a – Effectif moyen de l'exercice	158	164	189	213	214
b – Masse salariale de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	13 712	16 176	18 562	21 734	20 371
c – Sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	7 966	7 143	8 169	9 542	9 752

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende à la date du Conseil d'arrêté des comptes, soit le 5 février 2014.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 avril 2014.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre 2013.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre Société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Société. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 7 février 2014  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

### 1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### 2. Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### Convention entre VINCI et la société YTSEuropaconsultants

Personne concernée : Monsieur Yves-Thibault de Silguy, gérant et associé unique de la société YTSEuropaconsultants et vice-président administrateur référent de VINCI.

La société VINCI a conclu en date du 5 février 2014 avec la société YTSEuropaconsultants, société à responsabilité limitée à associé unique, une convention de mission d'assistance aux termes de laquelle Monsieur de Silguy assistera le président-directeur général dans ses missions de représentation du groupe VINCI vis-à-vis notamment des représentants des autorités publiques françaises ou étrangères, des grands clients ou actionnaires actuels ou potentiels français ou étrangers et des actionnaires individuels à l'occasion de rencontres périodiques organisées à cet effet par la Société.

Cette convention, conclue pour une durée de quatre années avec la faculté pour le Conseil d'administration d'y mettre fin à l'expiration de chaque année du mandat d'administrateur de Monsieur de Silguy, sera applicable à compter de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 15 avril 2014. La rémunération de ces différentes missions, dont l'exécution sera contrôlée par le comité d'Audit, sera fixée à un montant forfaitaire de 27 500 euros hors taxes par mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 février 2014 et a été conclue le même jour.

#### Engagements de retraite en faveur de Monsieur Xavier Huillard en qualité de président-directeur général

Personne concernée : Monsieur Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI.

Le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 5 février 2014, la reconduction de l'engagement de retraite initialement autorisé lors de sa réunion du 3 mars 2010 et approuvé par l'assemblée générale mixte du 6 mai 2010. Lors de sa réunion du 3 mars 2010, le Conseil d'administration avait décidé d'assimiler Monsieur Xavier Huillard, à compter de sa nomination en qualité de président-directeur général, à un cadre dirigeant et de lui permettre ainsi de bénéficier du système de retraite à prestations définies au bénéfice des salariés cadres dirigeants de la société VINCI mis en place en mars 2010 au sein de la société VINCI.

Ce régime a pour objet de garantir aux cadres dirigeants de VINCI ayant une ancienneté au moins égale à dix ans, sous certaines conditions notamment de présence, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite, une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 40 % de la rémunération annuelle moyenne perçue au cours des 36 derniers mois précédant leur départ et dans la limite d'un plafond annuel qui sera augmenté progressivement de 0,55 Pass (plafond annuel de la sécurité sociale) par an pour atteindre un maximum de huit Pass au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Au titre de l'année 2013, ce plafond atteignait 4,7 Pass, soit 174 050 euros.

La prestation, une fois liquidée, fera l'objet d'une revalorisation annuelle suivant le rendement du fonds de service des rentes du régime selon les modalités techniques déterminées par le contrat d'assurance souscrit pour gérer cet engagement.

La rente sera par ailleurs réversible sur le conjoint à hauteur de 60 %.

Toutes les dispositions du régime collectif mis en place au sein de VINCI sont applicables à Monsieur Huillard étant toutefois précisé que les dispositions particulières suivantes lui sont applicables compte tenu du fait qu'il n'a pas la qualité de salarié.

- L'ancienneté de Monsieur Huillard pour les besoins de l'application du régime de retraite sera réputée avoir commencé à courir du jour de son entrée dans le Groupe soit le 1<sup>er</sup> décembre 1996.
- Pour bénéficier du régime, Monsieur Huillard devra achever définitivement sa carrière professionnelle au sein de la société VINCI, cette condition étant remplie s'il est lié par un mandat social avec la société VINCI au moment de son départ à la retraite ou s'il remplit les conditions d'âge et d'ancienneté à la date de cessation de son mandat social au sein de la société VINCI.
- Monsieur Huillard devra être en âge de percevoir sa retraite à taux plein – conformément aux dispositions de l'article L. 351-8 du Code de la sécurité sociale – au jour de son départ à la retraite, étant toutefois précisé que s'il remplit la condition d'achèvement de carrière mentionnée ci-dessus, qu'il justifie de dix ans d'ancienneté au sein du groupe VINCI prévue par le règlement du régime et qu'il a procédé à la liquidation de ses droits dans les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes complémentaires Arrco et Agirc, il aura la faculté de demander le versement anticipé de la rente à partir de l'âge légal de départ à la retraite défini à l'article L. 161-17-2 du Code de la sécurité sociale, la rente faisant alors l'objet d'un abattement de 1 % par trimestre d'anticipation manquant par rapport à l'âge légal de départ à la retraite à taux plein.
- Le droit à prestation de retraite restera acquis à Monsieur Huillard s'il remplit les conditions ci-dessus lors de la liquidation de ses droits à pension de vieillesse au titre du régime de base de la sécurité sociale dans le cas où le mandat de président-directeur général de Monsieur Huillard ne serait pas renouvelé à son échéance en 2018, sous réserve que Monsieur Huillard n'exerce entre la date de cessation de son mandat de président-directeur général et la liquidation de ses droits aucune activité professionnelle.

L'engagement de VINCI à ce titre s'élève à 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ce montant est provisionné dans les comptes consolidés du groupe VINCI à cette date.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a autorisé, le 5 février 2014, l'affiliation de Monsieur Huillard au régime de retraite à cotisations définies (régime article 83) mis en place par VINCI en 2013 au bénéfice de ses cadres et assimilés.

#### **Engagement d'indemnisation en cas de rupture du mandat de Monsieur Xavier Huillard**

Personne concernée : Monsieur Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI.

Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 5 février 2014, de renouveler avec certains aménagements, l'engagement de verser à Monsieur Xavier Huillard une indemnité en cas de rupture simultanée de ses mandats de président du Conseil et de directeur général à l'initiative du Conseil d'administration, sauf en cas de faute lourde ou de départ à la retraite, si cette rupture intervient avant l'expiration de son mandat d'administrateur.

Cet engagement, soumis à conditions de performance, serait plafonné à 24 mois de rémunération et lié aux mêmes critères que ceux retenus pour le calcul de la partie économique de sa rémunération variable (résultat net par action, résultat opérationnel courant, free cash-flow), tels que décrits dans le « Rapport de gestion » de l'exercice 2013.

L'indemnité s'élèverait à 24 mois de rémunération dans le cas où le taux moyen d'atteinte des objectifs quantitatifs retenus pour la détermination de la part variable de sa rémunération au cours des deux dernières années précédant la rupture serait supérieur à 100 % et elle serait nulle si ce taux moyen est inférieur ou égal à 60 %. Entre ces deux bornes, le niveau de l'indemnité serait déterminé par interpolation linéaire.

Le montant de l'indemnité serait réduit de moitié si la rupture intervient au cours de la quatrième année du mandat.

Cet engagement a été autorisé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 février 2014.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **1. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention avec VINCI Deutschland GmbH**

Personne concernée : Monsieur Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI et président du Conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH.

La société VINCI a conclu le 28 juin 2002 avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH un contrat aux termes duquel cette filiale place directement auprès de VINCI, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002, les fonds correspondant aux engagements de retraites complémentaires qu'elle consent à ses salariés.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé 166 592,06 euros de charges d'intérêts en 2013.

## 2. Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 16 avril 2013, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 7 février 2013.

### Convention entre VINCI et YTSEuropaconsultants

Personne concernée : Monsieur Yves-Thibault de Silguy, gérant et associé unique de la société YTSEuropaconsultants et vice-président administrateur référent de VINCI.

La société VINCI a conclu en date du 3 mars 2010 avec la société YTSEuropaconsultants, société à responsabilité limitée à associé unique, une convention de mission d'assistance aux termes de laquelle Monsieur de Silguy assiste le président-directeur général dans ses missions de représentation du groupe VINCI vis-à-vis notamment des représentants des autorités publiques françaises ou étrangères, des grands clients ou actionnaires actuels ou potentiels français ou étrangers et des actionnaires individuels à l'occasion de rencontres périodiques organisées à cet effet par la Société ; la rémunération forfaitaire et non révisable de cette mission s'élève à 27 500 euros hors taxes par mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration le 3 mars 2010 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 6 mai 2010. L'assemblée générale des actionnaires en date du 16 avril 2013 a approuvé les renouvellements successifs jusqu'au 6 mai 2014 de cette convention ; elle sera remplacée par la convention autorisée par le Conseil d'administration du 5 février 2014, telle que décrite dans la première partie du présent rapport sous réserve de l'approbation de la douzième résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2014.

Cette convention d'une durée de douze mois à compter de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires contient une clause de tacite reconduction annuelle.

Cette convention fait l'objet d'un examen annuel par le comité d'Audit qui s'assure de la cohérence de la rémunération versée avec la réalité des prestations effectuées.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé une charge annuelle de 330 000 euros hors taxes au cours de l'exercice 2013.

### Convention avec VINCI Deutschland GmbH

Personne concernée : Monsieur Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI et président du Conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH.

La société VINCI a conclu le 22 décembre 2003 avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH une convention par laquelle elle prend l'engagement d'assurer la solvabilité et l'équilibre de la situation financière de cette filiale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une durée de deux ans renouvelable tacitement par périodes successives de deux ans, sous réserve d'un préavis de résiliation d'un an.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 16 avril 2013 a approuvé les renouvellements successifs jusqu'au 31 décembre 2015 de cette convention.

Aucun versement n'a été effectué en 2013 par VINCI à VINCI Deutschland GmbH au titre de cet engagement.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2014  
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay

# Responsables du document de référence

## 1. Déclaration du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant page 114 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 286 et 304 dudit document. Pour l'exercice 2013, le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés contient une observation portant sur le changement de méthode comptable effectué et une sur le changement de présentation du compte de résultat consolidé. Le rapport sur les comptes sociaux ne contient pas d'observations. En 2012 (pages 275 et 292 du document de référence 2012 déposé à l'AMF le 27 février 2013) et en 2011 (pages 261 et 280 du document de référence 2011 déposé à l'AMF le 27 février 2012), les rapports des contrôleurs légaux ne contenaient pas d'observations. »

Xavier Huillard, président-directeur général

## 2. Contrôleurs légaux des comptes Noms des commissaires aux comptes

### Commissaires titulaires

#### KPMG Audit IS

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle  
92939 Paris-la Défense  
(Jay Nirsimloo et Philippe Bourhis)  
Début du premier mandat : 10 mai 2007 (en tant que KPMG SA, membre de KPMG International).  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine  
(Alain Pons et Marc de Villartay)  
Début du premier mandat : 30 mai 2001.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### Commissaires suppléants

#### KPMG Audit ID

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle  
92939 Paris-la Défense  
Début du premier mandat : 16 avril 2013.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine  
Date du premier mandat : 30 mai 2001.  
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les commissaires aux comptes de la Société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

## 3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 35 23).  
Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 44 06).  
Franck Mougin, directeur des ressources humaines et du développement durable et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 37 58).  
Patrick Richard, directeur juridique, secrétaire du Conseil d'administration et membre du comité Exécutif (+ 33 1 47 16 38 83).

## 4. Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2011, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 178-261, 262-280 et 282-283 du document de référence 2011 déposé à l'AMF le 27 février 2012 sous le numéro D.12-0108 ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2012, établis en application respectivement des normes IFRS et des normes comptables françaises, les rapports des contrôleurs légaux y afférents ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant respectivement en pages 195-275, 276-292 et 299-300 du document de référence 2012 déposé à l'AMF le 27 février 2013 sous le numéro D.13-0085.

## 5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont disponibles sur le site Internet de la Société, [www.vinci.com](http://www.vinci.com).

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison (+ 33 1 47 16 38 83) et sur le site Internet de la Société, [www.vinci.com](http://www.vinci.com).

## Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

### Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 Document de référence

<b>1. Personnes responsables</b>	<b>308</b>
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>308</b>
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1 Informations financières historiques	rabat, 205
3.2 Informations financières intermédiaires	NA
<b>4. Facteurs de risques</b>	<b>125-131, 256-267</b>
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1 Histoire et évolution de la société	21
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	185
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	185
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	185
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	185
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	44-53, 58-69, 76-82, 88-95, 100-109, 111, 115-116, 224-225
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	115-116, 121, 208, 224-225, 227-231, 236-239, 241-242
5.2.2 Principaux investissements en cours	270-275
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	53, 69, 270-275
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1 Principales activités	1, 20-21, 36-111
6.2 Principaux marchés	1, 36-42, 55-56, 63, 70-74, 85-86, 97-98, 111, 117-118, 226-230
6.3 Événements exceptionnels	123
6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5 Positionnement concurrentiel	1, 42, 63, 74, 86, 98
<b>7. Organigramme</b>	
7.1 Description du Groupe	186
7.2 Liste des filiales importantes	38, 279-285, 302
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus	85, 239-240, 258-260, 275
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	22-24, 27-28, 33, 129-130, 167-176, 192-194
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1 Situation financière	rabat, 115-123, 205-235, 303
9.2 Résultat d'exploitation	
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	115-120, 231-232
9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits	115-118, 212-214, 226-230
9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	16, 20-21, 125-131
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1 Informations sur les capitaux	121-122, 185-191, 205-209, 243-269, 290, 296-299
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	121, 208, 291
10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	116, 121-122, 205-208, 257-269, 290-291, 297-299
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	128, 152-155, 185-191, 244-250, 257-269, 290, 295-299
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	116, 120-122, 189-191, 257-274

<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>33</b>
<b>12. Informations sur les tendances</b>	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	123-124
12.2 Engagements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	16, 20-21, 53, 58, 69, 83, 95, 109, 111, 123-124, 278, 302
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>NA</b>
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale</b>	
14.1 Organes d'administration et de direction	17-19, 132-147
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	132-134, 141-142
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature	147-155, 160-162, 274, 301
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	148, 150-151, 250-254, 274, 275, 301-302
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	17, 132-141
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration	133, 142, 145, 146, 151, 152, 202
16.3 Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations	17, 132-147
16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	132-134, 141-155, 195-202
<b>17. Salariés</b>	
17.1 Nombre de salariés	rabat, 1, 30, 31, 32, 71, 73, 97, 156-167, 301
17.2 Participations et stock-options	134-140, 147-155, 160-161, 213, 214-215, 231, 247-250, 274, 301
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	32, 147-155, 188, 213-215, 231, 247-250, 274, 301
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	32, 34-35, 188
18.2 Existence de droits de vote différents	188
18.3 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	34-35, 188
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	<b>123, 186-187, 211-212, 274-275, 278-285, 300-302</b>
<b>20. Opérations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1 Informations financières historiques	203-285, 288-302, 309
20.2 Informations financières pro forma	NA
20.3 États financiers	203-285, 288-302
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	286-287, 304, 309
20.5 Date des dernières informations financières	NA
20.6 Informations financières intermédiaires	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	34-35, 123, 208-209, 246-247, 278, 291, 296, 303
20.8 Procédures judiciaires d'arbitrage	276-277
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	58, 115, 123-124, 224-225, 278
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1 Capital social	153-155, 185-191, 209, 213-215, 244-250, 296-297, 303
21.2 Acte constitutif et statuts	132-133, 143, 155, 162-163, 185-186, 189-191, 214-215, 309
<b>22. Contrats importants</b>	<b>21, 38-53, 58-69, 76-83, 88-95, 100-109, 111, 117-118, 123-124, 243-244, 270-275, 278</b>
<b>23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts</b>	<b>308-309</b>
<b>24. Documents accessibles au public</b>	<b>309</b>
<b>25. Informations sur les participations</b>	<b>186, 279-285, 302</b>

Ce rapport annuel contient l'ensemble des documents constitutifs du « Rapport financier annuel » défini par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers.

LES VRAIES  
RÉUSSITES  
SONT CELLES  
QUE L'ON  
PARTAGE



Lisa Ricciotti (couverture) – Hervé Abbadie – Aerial Innovations of TN, Inc. / Jeff Frazier – Fred Aguilhon – Jean-Marc Bannwarth / Balloide Photo – Georges Bartoli – Luc Benevello – Xavier Boymond – Philippe Brault / Agence VU – Jérôme Cabanel – Philippe Caumes – Yves Chanoit – Thierry Chomel – Dereck Cooknell – Marion Dalin – Augusto da Silva / Graphix Images – Didier Depoorter – Thibault Desplats – Direction Transports Tour(s)plus – Hervé Donnezan – Cyrille Dupont – Thierry Duvivier – Jacques Fernandes – Fondation Louis Vuitton / Louis-Marie Dauzat, 2013 – David Fugere – Sophie Garcia / Jeune Afrique – Spencer Griffiths – Jean-Yves Govin Sorel – Axel Heise – Imagerie numérique PE MILLEREAU, Paris, copyright 2013, www.mbstudio.fr – Stéphanie Jayet – L'Équipe 21 – L'Europe vue du ciel – Pascal Le Doaré – LESTUDIO.PT – Nicolas Macaire / LPO – 2013 Martin Malý, www.fotomaly.cz – Thierry Marzloff – Sébastien Merion / Capa Pictures – A. Montaufier – Natworkbe – Stéphane Nys – Véronique Paul – Claude Pauquet / Agence VU – PPARODI – Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel / ALTIBREIZH – Ian Teh / Agence VU – Norbert van Onna – Francis Vigouroux – Laurent Wargon – Keith Wood/Corbis – Photothèques VINCI et filiales, DR.

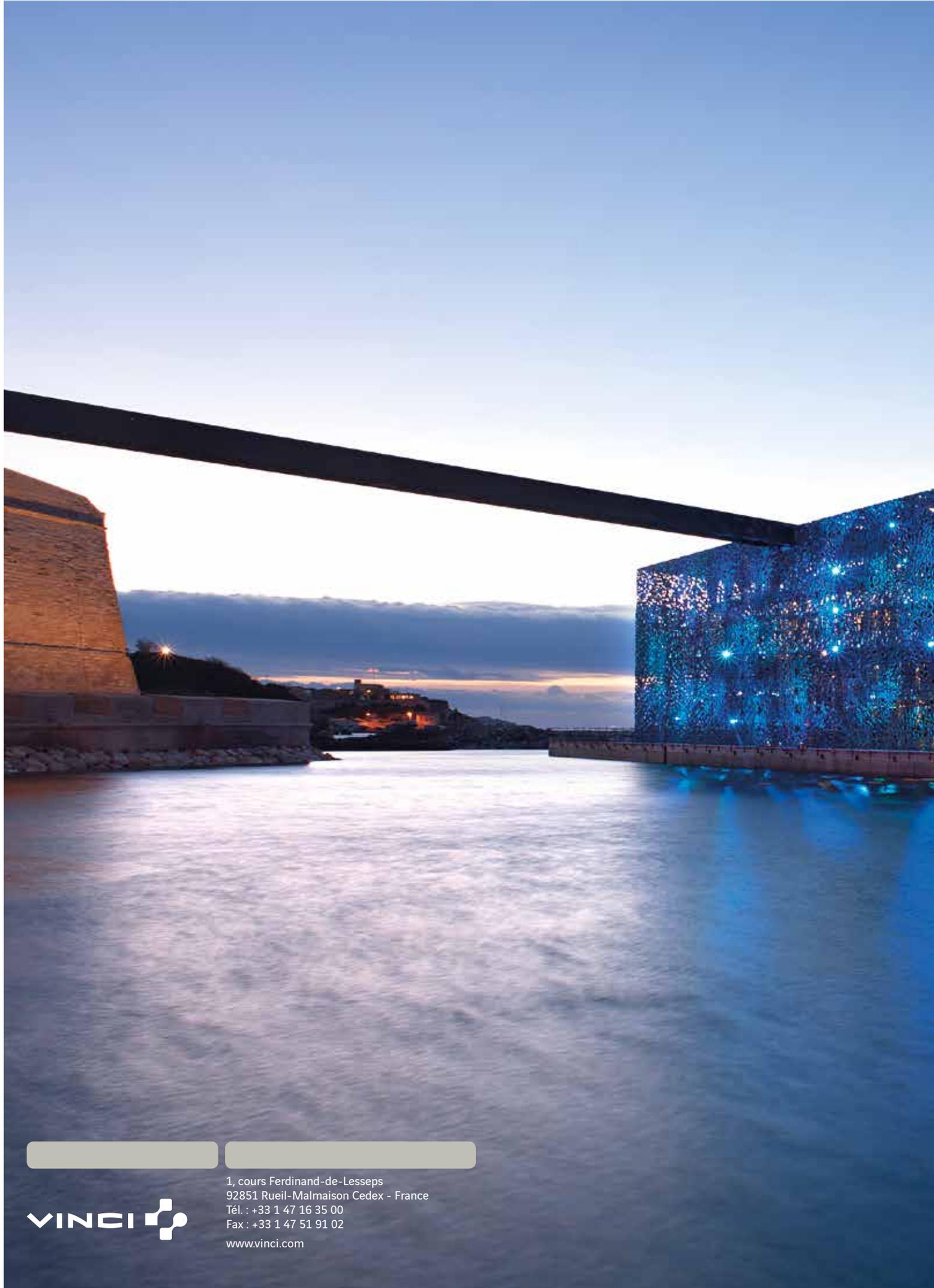
**Conception et réalisation :** PUBLICORP - 12563 – **Impression :** Arteprint. Ce document est imprimé avec des encres végétales sur papiers issus de sources responsables.

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D. 14-0101 le 28 février 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





1, cours Ferdinand-de-Lesseps  
92851 Rueil-Malmaison Cedex - France  
Tél. : +33 1 47 16 35 00  
Fax : +33 1 47 51 91 02  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)